

www.stat.gouv.qc.ca

I n s t i t u t d e l a s t a t i s t i q u e d u Q u é b e c

TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

Rémunération des salariés

État et évolution comparés

2005



Québec 

Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
4^e trimestre 2005
ISBN 2-551-22829-8 (version imprimée)
ISBN 2-550-45828-1 (PDF)

© Gouvernement du Québec

Toute reproduction est interdite
sans l'autorisation expresse
de l'Institut de la statistique du Québec.

Novembre 2005

L'Institut de la statistique du Québec a notamment pour mission d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et de celle des autres salariés québécois. Dans ce rapport, l'Institut présente une analyse fiable et pertinente des données les plus récentes. Ainsi, tant le public en général que les syndicats, les employeurs et les autres acteurs du milieu du travail disposent de données stratégiques pour alimenter leurs discussions quant aux conditions de rémunération. Cela est d'autant plus pertinent en cette année de négociation dans l'administration québécoise.

L'édition 2005 du rapport *Rémunération des salariés : état et évolution comparés* n'a pas fait l'objet de modifications majeures. Une comparaison spécifique de l'administration québécoise avec l'administration municipale sur les salaires et les échelles salariales est présentée pour une deuxième année. Les données recueillies dans ce secteur en 2005 ne permettent toutefois pas de présenter la comparaison de la rémunération globale entre l'administration québécoise et l'administration municipale. Par contre, d'autres données disponibles pour les municipalités ont été utilisées afin qu'une comparaison soit possible entre l'administration québécoise et le reste du marché du travail dans son ensemble.

De plus, tout en maintenant l'analyse de l'évolution des écarts de rémunération effectuée entre l'année courante et l'année précédente, l'Institut présente cette année encore une analyse portant sur l'évolution des écarts de 2005 avec ceux d'une année plus éloignée dans le temps (1999). Le choix des deux années, 1999 et 2005, est en lien avec les périodes de négociation dans l'administration québécoise.

L'*Enquête sur la rémunération globale* (ERG), source principale de données pour la comparaison de rémunération, vient de connaître des transformations importantes. Les résultats de cette édition du rapport de comparaison reposent sur les données de la dernière ERG traditionnelle qui a eu lieu d'avril à août 2005. Par ailleurs, l'édition 2006 de l'ERG, nouvelle version, a été lancée le 11 octobre 2005. Lors de la révision des processus de l'enquête, sa mission première a été confirmée, soit de recueillir les données permettant de faire la comparaison annuelle de la rémunération; l'enquête révisée permettra également d'augmenter la collecte et la diffusion de données plus générales sur la rémunération. L'édition 2006 du rapport de comparaison portera en partie sur les données de l'ERG révisée. Comme d'habitude, l'Institut tiendra les parties patronale et syndicales informées de tout changement qui se répercutera sur le rapport lui-même.

L'Institut remercie toutes les personnes qui ont contribué aux diverses étapes menant à la réalisation de ce rapport, notamment les répondants à l'*Enquête sur la rémunération globale*, les maisons d'experts-conseils et autres organismes ainsi que les membres de son personnel.

Le directeur général,

Yvon Fortin

Toutes les publications de l'Institut de la statistique du Québec sont réalisées dans l'esprit des valeurs de gestion de l'organisme, dont la première énonce que « l'objectivité, la neutralité politique, l'impartialité, l'intégrité et le respect de la confidentialité des renseignements détenus constituent des valeurs fondamentales ».

La coordination de ce rapport a été faite par :

Ann Doucet et Anne-Marie Fadel

Sous la direction de :

Christiane Lamarre

Ont apporté leur précieuse collaboration :

Panagiota Karitsiotis et Marie-Lise Trépanier, pour la comparaison des salaires

Marie-France Despars, pour la comparaison des échelles salariales

Marie-Lise Trépanier, pour les avantages sociaux

Luc Cloutier, pour les heures de travail

Karine Charbonneau, pour la rémunération globale

Ann Doucet, pour l'évolution des écarts de rémunération

Bertrand Gagnon, avec la collaboration de Pierre Lachance, pour l'environnement économique et Luc Cloutier, pour le marché du travail

Nadège Jean, pour les tendances salariales

Patrice Gauthier, Pascal Michel et Marie-France Despars, pour le développement méthodologique et les traitements statistique et informatique des données

Elaine Baxter McLeay, pour la révision linguistique

Josée Gaudreault et Ghislaine Leclaire, pour le traitement de texte et la mise en page

L'Institut remercie les maisons de prévisions et d'experts-conseils qui ont collaboré à la réalisation de ce rapport, soit la Banque Royale du Canada, la Banque Toronto-Dominion, la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, le Conference Board du Canada, le Groupe-conseil AON, le Groupe Hay/McBer, Morneau Sobeco, Towers Perrin et William M. Mercer.

Pour tout renseignement concernant le contenu de ce rapport, s'adresser à :

Direction du travail et de la rémunération
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : (514) 876-4384

Télécopieur : (514) 876-1767

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Signes conventionnels

Ce rapport utilise les symboles suivants :

- ... N'ayant pas lieu de figurer
- .. Donnée non disponible
- x Donnée confidentielle
- k En milliers

Avertissements :

En raison de l'arrondissement des données et des critères de confidentialité, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

Dans tout le texte, les mots *salariés*, *employés*, *professionnels*, *techniciens*, etc., font indifféremment référence au masculin et au féminin.

Table des matières

PRINCIPAUX RÉSULTATS	15	Les ouvriers	76
INTRODUCTION	25	La rémunération globale	
LA MÉTHODOLOGIE		Les avantages sociaux et les heures chômées payées	77
Partie I		Les avantages sociaux et les heures chômées payées pour les catégories d'emplois	78
Les orientations et approches méthodologiques	27	Les heures de travail	79
Le traitement et l'analyse des données	38	La rémunération globale	80
Les événements susceptibles d'affecter la comparaison	42	CHAPITRE 3	
Partie II		LE SECTEUR « AUTRE PUBLIC » ET SES COMPOSANTES	81
L'environnement économique et le marché du travail	45	Le secteur « autre public »	
Les tendances salariales	46	Les salaires	82
PARTIE I		Les échelles salariales	83
LA COMPARAISON DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE DES SALARIÉS	51	Les avantages sociaux et les heures chômées payées	84
CHAPITRE 1		Les heures de travail	85
L'ENSEMBLE DES AUTRES SALARIÉS QUÉBÉCOIS	53	La rémunération globale	86
Les salaires et les échelles salariales		L'administration municipale	
L'ensemble des emplois repères	54	Les salaires	87
Les professionnels	55	Les échelles salariales	88
Les techniciens	57	Le secteur « entreprises publiques »	
Les employés de bureau	59	Les salaires	89
Les employés de service	61	Les échelles salariales	90
Les ouvriers	62	Les avantages sociaux et les heures chômées payées	91
La rémunération globale		Les heures de travail	92
Les avantages sociaux et les heures chômées payées	63	La rémunération globale	93
Les avantages sociaux et les heures chômées payées pour les catégories d'emplois	64	Le secteur universitaire	
Les heures de travail	65	Les salaires	94
La rémunération globale	66	Les échelles salariales	95
CHAPITRE 2		Les avantages sociaux et les heures chômées payées	96
LE SECTEUR PRIVÉ	67	Les heures de travail	97
Les salaires et les échelles salariales		La rémunération globale	98
L'ensemble des emplois repères	68	L'administration fédérale	
Les professionnels	69	Les salaires	99
Les techniciens	71	Les échelles salariales	100
Les employés de bureau	73	Les avantages sociaux et les heures chômées payées	101
Les employés de service	75	Les heures de travail	102
		La rémunération globale	103

CHAPITRE 4			
LES SECTEURS ET LA SYNDICALISATION	105		
Les autres salariés québécois syndiqués			
Les salaires	106		
Les échelles salariales	107		
Les avantages sociaux et les heures chômées payées	108		
Les heures de travail	109		
La rémunération globale	110		
Les autres salariés québécois non syndiqués			
Les salaires	111		
Les échelles salariales	112		
Les avantages sociaux et les heures chômées payées	113		
Les heures de travail	114		
La rémunération globale	115		
Le secteur privé syndiqué			
Les salaires	116		
Les échelles salariales	117		
Les avantages sociaux et les heures chômées payées	118		
Les heures de travail	119		
La rémunération globale	120		
Le secteur privé non syndiqué			
Les salaires	121		
Les échelles salariales	122		
Les avantages sociaux et les heures chômées payées	123		
Les heures de travail	124		
La rémunération globale	125		
CHAPITRE 5			
L'ÉVOLUTION DES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION	127		
Les salaires			
L'analyse générale des secteurs	130		
L'ensemble des autres salariés québécois : les catégories d'emplois	131		
Le secteur privé : les catégories d'emplois	132		
La rémunération globale			
L'analyse générale des secteurs	133		
L'ensemble des autres salariés québécois : les catégories d'emplois	134		
Le secteur privé : les catégories d'emplois	135		
		PARTIE II	
		LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET LES TENDANCES SALARIALES	137
		CHAPITRE 6	
		L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL	139
		L'environnement économique	
		Les consommateurs	144
		Les investisseurs	146
		Les gouvernements	148
		Les échanges extérieurs	149
		La politique monétaire	150
		Le marché du travail	
		L'emploi et le chômage	153
		La rémunération	157
		CHAPITRE 7	
		LES TENDANCES SALARIALES	159
		La croissance salariale observée	
		Les salariés syndiqués	162
		Les salariés non syndiqués	165
		Le pouvoir d'achat des salariés	
		Le pouvoir d'achat en 2004 et 2005	167
		Le pouvoir d'achat de 1986 à 2005	169
		Les perspectives salariales	
		Les augmentations salariales selon la date de signature des conventions collectives	171
		Les perspectives salariales pour l'ensemble de 2005 et pour 2006	174

Liste des tableaux et des figures

Liste des tableaux

LA MÉTHODOLOGIE

I	Marché du travail au Québec et grands secteurs de comparaison	27
II	Éléments et composantes de la rémunération globale	31
III	Répartition de l'effectif rattaché aux emplois repères et de l'effectif total de l'administration québécoise	37
IV	Titres des emplois comparés	40
V	Nombre de conventions en vigueur et nouvellement signées et de salariés couverts dans la banque retenue	49

CHAPITRE 1

1.1	Écarts salariaux, administration québécoise et autres salariés québécois, en 2005	54
1.2	Nombre d'emplois repères selon le statut des écarts salariaux, administration québécoise et autres salariés québécois, en 2005	54
1.3	Heures hebdomadaires de travail, administration québécoise et autres salariés québécois, en 2005	65
1.4	Écarts de rémunération, méthode des débours, administration québécoise et autres salariés québécois, en 2005	66
1.5	Nombre d'emplois repères selon le statut des écarts de rémunération globale, administration québécoise et autres salariés québécois, en 2005	66

CHAPITRE 2

2.1	Écarts salariaux, administration québécoise et secteur privé, en 2005	68
2.2	Nombre d'emplois repères selon le statut des écarts salariaux, administration québécoise et secteur privé, en 2005	68
2.3	Heures hebdomadaires de travail, administration québécoise et secteur privé, en 2005	79

2.4	Écarts de rémunération, méthode des débours, administration québécoise et secteur privé, en 2005	80
-----	--	----

2.5	Nombre d'emplois repères selon le statut des écarts de rémunération globale, administration québécoise et secteur privé, en 2005	80
-----	--	----

CHAPITRE 3

3.1	Écarts salariaux et nombre d'emplois repères selon le statut, administration québécoise et secteur « autre public », en 2005	82
-----	--	----

3.2	Maximums normaux et positions dans l'échelle salariale, administration québécoise et secteur « autre public », en 2005	83
-----	--	----

3.3	Heures hebdomadaires de travail, administration québécoise et secteur « autre public », en 2005	85
-----	---	----

3.4	Écarts de rémunération, méthode des débours, administration québécoise et secteur « autre public », en 2005	86
-----	---	----

3.5	Écarts salariaux et nombre d'emplois repères selon le statut, administration québécoise et administration municipale, en 2005	87
-----	---	----

3.6	Maximums normaux et positions dans l'échelle salariale, administration québécoise et administration municipale, en 2005	88
-----	---	----

3.7	Écarts salariaux et nombre d'emplois repères selon le statut, administration québécoise et secteur « entreprises publiques », en 2005	89
-----	---	----

3.8	Maximums normaux et positions dans l'échelle salariale, administration québécoise et secteur « entreprises publiques », en 2005	90
-----	---	----

3.9	Heures hebdomadaires de travail, administration québécoise et secteur « entreprises publiques », en 2005	92
-----	--	----

3.10	Écarts de rémunération, méthode des débours, administration québécoise et secteur « entreprises publiques », en 2005	93
------	--	----

3.11	Écarts salariaux et nombre d'emplois repères selon le statut, administration québécoise et secteur universitaire, en 2005	94
------	---	----

3.12	Maximums normaux et positions dans l'échelle salariale, administration québécoise et secteur universitaire, en 2005	95	4.6	Maximums normaux et positions dans l'échelle salariale, administration québécoise et autres salariés québécois non syndiqués, en 2005	112
3.13	Heures hebdomadaires de travail, administration québécoise et secteur universitaire, en 2005	97	4.7	Heures hebdomadaires de travail, administration québécoise et autres salariés québécois non syndiqués, en 2005	114
3.14	Écarts de rémunération, méthode des débours, administration québécoise et secteur universitaire, en 2005	98	4.8	Écarts de rémunération, méthode des débours, administration québécoise et autres salariés québécois non syndiqués, en 2005	115
3.15	Écarts salariaux et nombre d'emplois repères selon le statut, administration québécoise et administration fédérale, en 2005	99	4.9	Écarts salariaux et nombre d'emplois repères selon le statut, administration québécoise et secteur privé syndiqué, en 2005	116
3.16	Maximums normaux et positions dans l'échelle salariale, administration québécoise et administration fédérale, en 2005	100	4.10	Maximums normaux et positions dans l'échelle salariale, administration québécoise et secteur privé syndiqué, en 2005	117
3.17	Heures hebdomadaires de travail, administration québécoise et administration fédérale, en 2005	102	4.11	Heures hebdomadaires de travail, administration québécoise et secteur privé syndiqué, en 2005	119
3.18	Écarts de rémunération, méthode des débours, administration québécoise et administration fédérale, en 2005	103	4.12	Écarts de rémunération, méthode des débours, administration québécoise et secteur privé syndiqué, en 2005	120
CHAPITRE 4			4.13	Écarts salariaux et nombre d'emplois repères selon le statut, administration québécoise et secteur privé non syndiqué, en 2005	121
4.1	Écarts salariaux et nombre d'emplois repères selon le statut, administration québécoise et autres salariés québécois syndiqués, en 2005	106	4.14	Maximums normaux et positions dans l'échelle salariale, administration québécoise et secteur privé non syndiqué, en 2005	122
4.2	Maximums normaux et positions dans l'échelle salariale, administration québécoise et autres salariés québécois syndiqués, en 2005	107	4.15	Heures hebdomadaires de travail, administration québécoise et secteur privé non syndiqué, en 2005	124
4.3	Heures hebdomadaires de travail, administration québécoise et autres salariés québécois syndiqués, en 2005	109	4.16	Écarts de rémunération, méthode des débours, administration québécoise et secteur privé non syndiqué, en 2005	125
4.4	Écarts de rémunération, méthode des débours, administration québécoise et autres salariés québécois syndiqués, en 2005	110	CHAPITRE 5		
4.5	Écarts salariaux et nombre d'emplois repères selon le statut, administration québécoise et autres salariés québécois non syndiqués, en 2005	111	5.1	Comparaison des écarts de 2005 et 2004 et de 2005 et 1999 pour les salaires, administration québécoise et tous les secteurs, ensemble des emplois repères	130

5.2	Comparaison des écarts de 2005 et 2004 et de 2005 et 1999 pour les salaires, administration québécoise et autres salariés québécois, par catégorie d'emplois	131
5.3	Comparaison des écarts de 2005 et 2004 de 2005 et 1999 pour les salaires, administration québécoise et secteur privé, par catégorie d'emplois	132
5.4	Comparaison des écarts de 2005 et 2004 et de 2005 et 1999 pour la rémunération globale, administration québécoise et tous les secteurs, ensemble des emplois repères	133
5.5	Comparaison des écarts de 2005 et 2004 et de 2005 et 1999 pour la rémunération globale, administration québécoise et autres salariés québécois, par catégorie d'emplois	134
5.6	Comparaison des écarts de 2005 et 2004 et de 2005 et 1999 pour la rémunération globale, administration québécoise et secteur privé, par catégorie d'emplois	135

CHAPITRE 6

6.1	Prévisions de divers organismes pour les principaux indicateurs économiques du Québec, pour 2005 et 2006	144
-----	--	-----

CHAPITRE 7

7.1	Croissance nominale en vigueur, employés syndiqués québécois, en 2004 et 2005	162
7.2	Évolution des taux d'augmentation moyens des échelles salariales et des salaires versés, selon les enquêtes de planification salariale, au Québec, de 1990 à 2005	166
7.3	Pouvoir d'achat des salariés, en 2004 et 2005	167
7.4	Pouvoir d'achat, selon les clauses salariales en vigueur, pour les périodes de 1986 à 1995 et de 1996 à 2005	169
7.5	Croissance salariale selon la date de signature des conventions collectives, employés syndiqués québécois, en 2004 et 2005	171
7.6	Perspectives salariales pour 2005 et 2006	174

Liste des figures

LA MÉTHODOLOGIE

I	Répartition de l'effectif des autres salariés québécois selon la syndicalisation et le secteur d'activité, en 2005	35
---	--	----

CHAPITRE 1

1.1	Salaires, administration québécoise et autres salariés québécois, catégorie « Professionnels », en 2005	55
1.2	Minimums, maximums normaux et salaires, administration québécoise et autres salariés québécois, catégorie « Professionnels », en 2005	56
1.3	Salaires, administration québécoise et autres salariés québécois, catégorie « Techniciens », en 2005	57
1.4	Minimums, maximums normaux et salaires, administration québécoise et autres salariés québécois, catégorie « Techniciens », en 2005	58
1.5	Salaires, administration québécoise et autres salariés québécois, catégorie « Employés de bureau », en 2005	59
1.6	Minimums, maximums normaux et salaires, administration québécoise et autres salariés québécois, catégorie « Employés de bureau », en 2005	60
1.7	Salaires, administration québécoise et autres salariés québécois, catégorie « Employés de service », en 2005	61
1.8	Salaires, administration québécoise et autres salariés québécois, catégorie « Ouvriers », en 2005	62
1.9	Avantages sociaux et heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise et autres salariés québécois, pour l'ensemble des catégories d'emplois	63
1.10	Avantages sociaux et heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise et autres salariés québécois, pour chacune des catégories d'emplois	64

CHAPITRE 2

2.1	Salaires, administration québécoise et secteur privé, catégorie « Professionnels », en 2005	69
2.2	Minimums, maximums normaux et salaires, administration québécoise et secteur privé, catégorie « Professionnels », en 2005	70
2.3	Salaires, administration québécoise et secteur privé, catégorie « Techniciens », en 2005	71
2.4	Minimums, maximums normaux et salaires, administration québécoise et secteur privé, catégorie « Techniciens », en 2005	72
2.5	Salaires, administration québécoise et secteur privé, catégorie « Employés de bureau », en 2005	73
2.6	Minimums, maximums normaux et salaires, administration québécoise et secteur privé, catégorie « Employés de bureau », en 2005	74
2.7	Salaires, administration québécoise et secteur privé, catégorie « Employés de service », en 2005	75
2.8	Salaires, administration québécoise et secteur privé, catégorie « Ouvriers », en 2005	76
2.9	Avantages sociaux et les heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise et secteur privé, pour l'ensemble des catégories d'emplois	77
2.10	Avantages sociaux et heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise et secteur privé, pour chacune des catégories d'emplois	78

CHAPITRE 3

3.1	Avantages sociaux et heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise et secteur « autre public », pour l'ensemble des catégories d'emplois	84
3.2	Avantages sociaux et heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise et secteur « entreprises publiques », pour l'ensemble des catégories d'emplois	91

3.3	Avantages sociaux et heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise et secteur universitaire, pour l'ensemble des catégories d'emplois	96
3.4	Avantages sociaux et heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise et administration fédérale, pour l'ensemble des catégories d'emplois	101

CHAPITRE 4

4.1	Avantages sociaux et heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise et autres salariés québécois syndiqués, pour l'ensemble des catégories d'emplois	108
4.2	Avantages sociaux et heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise et autres salariés québécois non syndiqués, pour l'ensemble des catégories d'emplois	113
4.3	Avantages sociaux et heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise et secteur privé syndiqué, pour l'ensemble des catégories d'emplois	118
4.4	Avantages sociaux et heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise et secteur privé non syndiqué, pour l'ensemble des catégories d'emplois	123

CHAPITRE 6

6.1	Croissance du PIB réel, au Québec et au Canada, de 1993 à 2005	142
6.2	Évolution du taux d'intérêt et de l'IPC, au Québec et au Canada, de 1993 à 2005	150
6.3	Croissance de l'emploi, au Québec et au Canada, de 1993 à 2005	153
6.4	Variation de l'emploi au Québec, par secteur d'activité, neuf premiers mois de 2005	154
6.5	Population active et taux de chômage, au Québec, de 1993 à 2005	156
6.6	Taux d'emploi et taux d'activité, au Québec, de 1993 à 2005	157

CHAPITRE 7

7.1a	Évolution de la croissance salariale nominale en vigueur, employés syndiqués québécois, de 1989 à 2005	164
7.1b	Évolution de la croissance salariale nominale en vigueur, employés syndiqués québécois, de 1989 à 2005	164
7.2	Distribution des salariés syndiqués au Québec selon la croissance salariale en vigueur en 2005	168
7.3	Distribution des « autres salariés québécois syndiqués » selon les taux d'augmentation accordés dans les conventions collectives nouvellement signées en 2004 et 2005	172
7.4a	Évolution des augmentations salariales selon la date de signature des ententes, de 1989 à 2005	173
7.4b	Évolution des augmentations salariales selon la date de signature des ententes, de 1989 à 2005	173

Annexes

A	Minimums, maximums et écarts, positions dans l'échelle et ratios comparatifs, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et marché de comparaison, en 2005	D	Distribution selon le statut comparatif pour les salaires et la rémunération globale, méthode des débours, tous les secteurs, en 2005
A-1	Autres salariés québécois	D-1	Selon le nombre d'emplois repères
A-2	Secteur privé	D-2	Selon le pourcentage d'effectif
A-3	Secteur « autre public »	E	Écarts salariaux et de la rémunération globale, intervalles de confiance et cotes de qualification, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et marché de comparaison, en 2005
A-4	Administration municipale	E-1	Autres salariés québécois
A-5	Secteur « entreprises publiques »	E-2	Secteur privé
A-6	Secteur universitaire	E-3	Secteur « autre public »
A-7	Administration fédérale	E-4	Administration municipale
A-8	Autres salariés québécois syndiqués	E-5	Secteur « entreprises publiques »
A-9	Autres salariés québécois non syndiqués	E-6	Secteur universitaire
A-10	Secteur privé syndiqué	E-7	Administration fédérale
A-11	Secteur privé non syndiqué	E-8	Autres salariés québécois syndiqués
B	Importance des divers avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, par catégorie d'emplois et pour l'ensemble des catégories, administration québécoise et marché de comparaison	E-9	Autres salariés québécois non syndiqués
B-1	Autres salariés québécois	E-10	Secteur privé syndiqué
B-2	Secteur privé	E-11	Secteur privé non syndiqué
B-3	Secteur « autre public »	F	Principaux indicateurs économiques du Québec, de 1993 à 2005
B-4	Secteur « entreprises publiques »	G	Principaux indicateurs du marché du travail du Québec, de 1993 à 2005
B-5	Secteur universitaire	H	Principaux indicateurs économiques du Canada, de 1993 à 2005
B-6	Administration fédérale	I	Principaux indicateurs économiques de l'Ontario, de 1993 à 2005
B-7	Autres salariés québécois syndiqués	J	Prévisions de divers organismes pour les principaux indicateurs économiques du Canada, pour 2005 et 2006
B-8	Autres salariés québécois non syndiqués	K	Évolution de la croissance salariale nominale et réelle pour les salariés syndiqués, de 1986 à 2006, selon l'indicateur des taux d'augmentation des clauses salariales en vigueur
B-9	Secteur privé syndiqué	L	Évolution de la distribution des salariés syndiqués, au Québec, selon la croissance salariale en vigueur, de 1986 à 2005
B-10	Secteur privé non syndiqué		
C.	Rémunération et écarts de rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et marché de comparaison, en 2005		
C-1	Autres salariés québécois		
C-2	Secteur privé		
C-3	Secteur « autre public »		
C-4	Administration municipale		
C-5	Secteur « entreprises publiques »		
C-6	Secteur universitaire		
C-7	Administration fédérale		
C-8	Autres salariés québécois syndiqués		
C-9	Autres salariés québécois non syndiqués		
C-10	Secteur privé syndiqué		
C-11	Secteur privé non syndiqué		

- M** **Mesure des taux d'augmentation des salaires pour les salariés syndiqués, selon la date de signature, de 1986 à 2005, indicateur des gains**
- N** **Mesure des taux d'augmentation des salaires pour les salariés syndiqués, selon la date de signature, de 1986 à 2005, indicateur des taux**

PARTIE I

Le salaire et la rémunération globale

L'ensemble des autres salariés québécois

En 2005, le salaire des employés de l'administration québécoise présente un retard de 15 % par rapport à celui des autres salariés québécois dans l'ensemble des emplois repères. Au total, 51 emplois repères sur 60, représentant 85 % de l'effectif, affichent ce statut. Toutes les catégories d'emplois accusent un retard de l'administration québécoise. Les retards varient de 7,9 % chez les employés de service à 41,1 % chez les ouvriers.

La rémunération globale des salariés de l'administration québécoise est en retard de 11,8 % sur celle des autres salariés québécois dans l'ensemble des emplois repères. Ce statut est observé dans 45 des 59 emplois, regroupant 78 % de l'effectif, ainsi que dans toutes les catégories d'emplois étudiées. Dans l'ensemble des emplois repères, la situation comparative de l'administration québécoise est meilleure sur le plan de la rémunération globale que sur celui du salaire en raison des heures de présence au travail moins nombreuses dans ce secteur.

Le secteur privé

Les employés de l'administration québécoise ont un retard salarial de 15,5 % face à ceux du secteur privé dans l'ensemble des emplois repères. Ce statut est noté dans 47 des 58 emplois repères comparés, regroupant 83 % de l'effectif apparié. Toutes les catégories d'emplois accusent un retard salarial de l'administration québécoise; les écarts se situent entre - 5,9 % et - 47,5 %.

Pour sa part, la rémunération globale des employés de l'administration québécoise affiche un retard de 8,2 % par rapport à celle du secteur privé dans l'ensemble des emplois repères. Ce statut est présent dans 35 des 57 emplois, comptant 60 % de l'effectif. Les deux secteurs sont à parité chez les techniciens et les employés de service, tandis que les professionnels, les employés de bureau et les ouvriers affichent des retards de l'administration québécoise,

respectivement de 3,3 %, 13,6 % et 44,6 %. L'amélioration de la situation comparative de l'administration québécoise, du salaire à la rémunération globale, dans l'ensemble des emplois repères, s'explique par les heures de présence au travail moins nombreuses dans ce secteur.

Le secteur « autre public »

L'administration québécoise montre un retard salarial de 15,4 % sur le secteur « autre public » dans l'ensemble des emplois repères et dans toutes les catégories d'emplois. Ce statut est observé dans 56 des 59 emplois repères, regroupant 94 % de l'effectif. Les retards varient de 10,2 % chez les professionnels à 22,1 % chez les ouvriers.

La rémunération globale de l'administration québécoise est en retard de 18,8 % sur celle du secteur « autre public » dans l'ensemble des emplois repères. Les 58 emplois repères étudiés présentent ce statut. Comme dans le cas des salaires, toutes les catégories d'emplois affichent un retard de l'administration québécoise au chapitre de la rémunération globale; les écarts varient de - 10,7 % à - 27,0 %. L'augmentation du retard, du salaire à la rémunération globale, dans l'ensemble des emplois repères, s'explique par le nombre d'heures de présence au travail plus élevé dans l'administration québécoise.

L'administration municipale

Dans l'ensemble des emplois repères, l'administration québécoise accuse un retard salarial de 13,7 % par rapport à l'administration municipale. Ce statut est noté dans 47 des 51 emplois repères comparés, représentant 97 % de l'effectif. Des retards, variant de 11,0 % à 22,7 %, sont observés dans toutes les catégories d'emplois.

Il n'y a pas de comparaison avec l'administration municipale sur le plan de la rémunération globale en 2005.

Le secteur « entreprises publiques »

L'administration québécoise accuse un retard salarial de 21,7 % vis-à-vis du secteur « entreprises publiques » dans l'ensemble des emplois repères. Ce statut est constaté dans toutes les catégories d'emplois et dans 52 des 56 emplois repères comparés, représentant 95 % de l'effectif total apparié. Les retards se situent entre 13,4 % chez les professionnels et 31,3 % chez les ouvriers.

Sur le plan de la rémunération globale, l'administration québécoise est en retard de 20,4 % sur le secteur « entreprises publiques » dans l'ensemble des emplois repères. Au total, 52 des 56 emplois repères, regroupant 97 % de l'effectif, affichent ce statut. Les cinq catégories d'emplois présentent un retard de l'administration québécoise, les écarts variant de - 9,9 % à - 29,1 %.

Le secteur universitaire

Le salaire de l'administration québécoise accuse un retard de 5,5 % par rapport à celui du secteur universitaire pour l'ensemble des emplois repères. Ce statut est observé dans 44 des 51 emplois repères, regroupant 88 % de l'effectif. Toutes les catégories d'emplois montrent un retard de l'administration québécoise, avec des écarts variant de - 0,9 % à - 8,6 %.

La rémunération globale de l'administration québécoise est en retard de 12,2 % sur celle du secteur universitaire dans l'ensemble des emplois repères. Au total, 46 des 47 emplois repères, comptant 96 % de l'effectif, présentent ce statut. Un retard est constaté dans les cinq catégories; les écarts varient de - 5,8 % à - 15,8 %. L'affaiblissement de la situation comparative de l'administration québécoise, du salaire à la rémunération globale, dans l'ensemble des emplois repères, s'explique par les heures de présence au travail plus nombreuses et les débours moins élevés pour les avantages sociaux dans ce secteur.

L'administration fédérale

Dans l'ensemble des emplois repères, l'administration québécoise est en retard de 18,2 % face à l'administration fédérale sur le plan salarial. Tous les emplois repères étudiés ainsi que toutes les catégories d'emplois affichent ce statut. Les retards varient de 8,3 % chez les professionnels à 24,8 % chez les employés de bureau.

La rémunération globale de l'administration québécoise montre un retard de 18,9 % vis-à-vis de celle de l'administration fédérale dans l'ensemble des emplois repères. Ce statut est observé dans les 44 emplois repères étudiés. Les cinq catégories d'emplois présentent des retards, variant de 8,4 % à 27,2 %. Dans l'ensemble des emplois repères, l'accentuation du retard sur le plan de la rémunération globale par rapport à celui constaté sur le plan salarial est attribuable aux coûts des avantages sociaux moins élevés dans l'administration québécoise, et ce, malgré les heures de présence au travail moins nombreuses dans ce secteur.

Les autres salariés québécois syndiqués

Dans l'ensemble des emplois repères, le salaire de l'administration québécoise est en retard de 17,5 % sur celui des autres salariés québécois syndiqués. Ce statut est observé dans 54 des 59 emplois repères, représentant 91 % de l'effectif apparié. Toutes les catégories d'emplois montrent un retard salarial, variant de 10,7 % à 41,5 %.

La rémunération globale de l'administration québécoise affiche un retard de 18,4 % face à celle des autres salariés québécois syndiqués. Ce statut est observé dans 52 des 58 emplois repères, représentant 87 % de l'effectif. Les cinq catégories d'emplois présentent un retard; les écarts varient de - 10,5 % chez les professionnels à - 42,0 % chez les ouvriers.

Les autres salariés québécois non syndiqués

Le salaire des employés de l'administration québécoise accuse un retard de 8,8 % par rapport à celui des autres salariés québécois non syndiqués, dans l'ensemble des emplois repères. Ce statut est noté

dans 32 des 56 emplois repères, représentant 65 % de l'effectif. Les professionnels, les employés de bureau et les ouvriers présentent des retards, soit de 10,5 %, 17,1 % et 22,9 % respectivement. Les techniciens sont à parité dans les deux secteurs, alors que les employés de service affichent une avance de l'administration québécoise de 13,5 %.

La rémunération globale des employés de l'administration québécoise est à parité avec celle des autres salariés québécois non syndiqués dans l'ensemble des emplois repères. Ce statut est présent dans seulement 14 des 56 emplois repères, regroupant 34 % de l'effectif. Par ailleurs, aucune catégorie d'emplois n'affiche la parité. Les techniciens et les employés de service sont en avance, avec des écarts respectifs de 7,0 % et de 12,3 %, alors que les professionnels (- 3,6 %), les employés de bureau (- 7,0 %) et les ouvriers (- 17,1 %) montrent un retard. Dans l'ensemble des emplois repères, le passage d'un retard salarial à la parité des deux secteurs sur le plan de la rémunération globale résulte des heures de présence au travail moins nombreuses dans l'administration québécoise.

Le secteur privé syndiqué

Dans l'ensemble des emplois repères, le salaire des employés de l'administration québécoise est en retard de 22,3 % sur celui du secteur privé syndiqué. Ce statut est noté dans 40 des 49 emplois repères comparés, regroupant 87 % de l'effectif apparié. Des retards variant de 9,9 % à 48,7 % sont notés dans quatre catégories d'emplois, alors que la parité des deux secteurs est constatée en ce qui concerne les professionnels.

La rémunération globale des employés de l'administration québécoise montre un retard de 20,5 % vis-à-vis de celle du secteur privé syndiqué. Ce statut est constaté dans 34 des 44 emplois repères, regroupant 82 % de l'effectif. Quatre catégories d'emplois présentent un retard, soit celles des techniciens (- 15,6 %), des employés de bureau (- 29,3 %), des employés de service (- 6,6 %) et des ouvriers (- 46,5 %). Les professionnels affichent la parité des deux secteurs.

Le secteur privé non syndiqué

Dans l'ensemble des emplois repères, le salaire de l'administration québécoise est en retard de 8,5 % sur celui du secteur privé non syndiqué. Ce statut est constaté dans 33 des 55 emplois repères, comptant 67 % de l'effectif. Les professionnels, les employés de bureau et les ouvriers présentent des retards respectifs de 10,8 %, 17,0 % et 25,6 %. Les employés de service sont en avance de 15,2 %, alors que la parité des deux secteurs est notée chez les techniciens.

Sur le plan de la rémunération globale, l'administration québécoise est à parité avec le secteur privé non syndiqué dans l'ensemble des emplois repères. Ce statut est observé dans 12 des 54 emplois repères, regroupant 34 % de l'effectif. Toutefois, aucune catégorie d'emplois n'affiche ce statut. Les techniciens et les employés de service présentent une avance, respectivement de 7,9 % et de 14,2 %, tandis que les professionnels, les employés de bureau et les ouvriers affichent des retards, respectivement de 3,0 %, 6,6 % et 17,6 %. Dans l'ensemble des emplois repères, le passage d'un retard salarial à la parité au chapitre de la rémunération globale s'explique par les heures de présence au travail moins nombreuses dans l'administration québécoise.

Les échelles salariales

Les maximums normaux des échelles salariales des professionnels, des techniciens et des employés de bureau de l'administration québécoise sont moins élevés que ceux de l'ensemble des autres salariés québécois. Il s'agit du même statut comparatif que celui observé sur le plan salarial dans les trois catégories d'emplois considérées. Chez les professionnels, la situation comparative de l'administration québécoise est plus avantageuse sur le plan du maximum normal que sur celui du salaire, les employés de l'administration québécoise étant moins avancés dans leur échelle salariale que les autres salariés québécois. En ce qui concerne les techniciens, les écarts observés relativement au maximum normal et au salaire ne sont pas significativement différents. Chez les employés de bureau, le retard du maximum normal est plus important que

celui noté sur le plan salarial. En effet, les employés de bureau de l'administration québécoise sont plus avancés dans leur échelle salariale que les autres salariés québécois.

L'analyse des segments du marché du travail conduit souvent aux mêmes conclusions. Les maximums normaux de l'administration québécoise sont en retard vis-à-vis de ceux de tous les secteurs chez les techniciens et les employés de bureau. En ce qui concerne les professionnels, un retard est noté dans la comparaison avec presque tous les secteurs, sauf avec le secteur privé syndiqué où la parité est observée. Chez les employés de bureau, la situation de l'administration québécoise est meilleure sur le plan du salaire que sur celui du maximum normal, dans la comparaison avec la majorité des segments. Cela s'explique par le fait que les employés de l'administration québécoise sont plus avancés dans leur échelle que ceux des secteurs concernés. Chez les professionnels et les techniciens, l'écart salarial et celui du maximum normal sont souvent similaires. Toutefois, chez les professionnels, il arrive régulièrement que la situation comparative de l'administration québécoise soit meilleure dans la comparaison des maximums normaux que dans celle des salaires.

Environ 80 % des professionnels, 50 % des techniciens et 60 % des employés de bureau du secteur privé rémunérés selon une échelle salariale bénéficient d'un maximum au mérite. Dans les secteurs « autre public » et « entreprises publiques » ainsi que dans l'administration municipale, ce pourcentage est très faible chez les professionnels et presque nul en ce qui concerne les deux autres catégories d'emplois. Pour leur part, les salariés du secteur universitaire et des administrations québécoise et fédérale ne bénéficient pas de maximums au mérite.

Les avantages sociaux et les heures chômées payées

Les débours relatifs à l'ensemble des avantages sociaux et des heures chômées payées sont plus élevés dans l'administration québécoise (37,2 % du salaire) que dans les secteurs suivants : les autres salariés québécois non syndiqués, le secteur privé

dans son ensemble, le secteur privé non syndiqué et le secteur « entreprises publiques »; les coûts varient de 34,3 % à 35,3 % du salaire dans ces secteurs. Les coûts totaux sont, par ailleurs, moins élevés dans l'administration québécoise que dans le secteur privé syndiqué ainsi que dans le secteur « autre public » et deux de ses trois composantes (38,8 % à 44,2 % du salaire). Les débours de l'administration québécoise sont similaires à ceux des secteurs « autres salariés québécois » et « autres salariés québécois syndiqués ».

Lorsque seuls les avantages sociaux sont pris en compte, les débours de l'administration québécoise sont similaires à ceux des secteurs suivants : autres salariés québécois, autres salariés québécois syndiqués et non syndiqués, privé, privé non syndiqué et « autre public ». Les dépenses à ce chapitre représentent de 20,7 % à 22,9 % du salaire dans ces secteurs. Les débours dans l'administration québécoise sont toutefois plus élevés que ceux du secteur « entreprises publiques »; les coûts des régimes de retraite ainsi que des remboursements de congés de maladie non utilisés plus importants dans l'administration québécoise expliquent cette différence.

Par ailleurs, les dépenses pour les avantages sociaux sont moins élevées dans l'administration québécoise que dans les secteurs privé syndiqué et universitaire ainsi que dans l'administration fédérale. En ce qui concerne le secteur privé syndiqué, cette situation s'explique par les débours supérieurs pour les régimes d'assurance, alors que les débours plus importants dans le secteur universitaire et l'administration fédérale s'expliquent par les coûts supérieurs pour les régimes de retraite et d'assurance. D'ailleurs, l'administration québécoise débourse moins que tous les secteurs de comparaison pour l'ensemble des régimes d'assurance. Les dépenses liées à l'assurance-salaire sont toutefois plus importantes dans l'administration québécoise que dans tous les secteurs comparés.

Sur le plan des heures chômées payées, l'administration québécoise débourse 15,7 % du salaire, soit un montant supérieur à celui dépensé pour l'ensemble des autres salariés québécois, pour les employés du secteur privé ainsi que pour tous les

non-syndiqués des secteurs « autres salariés québécois » et privé. Par contre, il en coûte moins à ce titre dans l'administration québécoise que dans le secteur « autre public » et ses composantes.

Les heures de travail

La semaine régulière de travail de l'administration québécoise est d'un peu plus de 35 heures et trois quarts, soit environ une heure et quart de moins que celle de l'ensemble des autres salariés québécois. La semaine régulière de travail des employés de l'administration québécoise est plus courte que celle de l'ensemble des syndiqués et des non-syndiqués, celle des employés du secteur privé (tant syndiqués que non syndiqués) ainsi que celle de l'administration fédérale. Elle est toutefois plus longue que celle dans le secteur universitaire, tandis qu'elle est similaire à celle des secteurs « autre public » et « entreprises publiques ».

Les heures hebdomadaires de présence au travail s'établissent à environ 30 heures et quart dans l'administration québécoise. Elles y sont plus nombreuses que dans les secteurs « autre public » et universitaire, alors qu'elles sont équivalentes à celles du secteur « entreprises publiques ». Les heures de présence au travail dans l'administration québécoise sont inférieures à celles de tous les autres secteurs comparés. La différence la plus marquée est observée dans la comparaison avec le secteur privé non syndiqué; elle se chiffre à environ deux heures et quart de présence au travail de moins par semaine dans l'administration québécoise.

L'évolution de la comparaison

Sur le plan salarial, la situation comparative de l'administration québécoise s'est affaiblie par rapport à l'ensemble des autres salariés québécois, tant entre 2004 et 2005 qu'entre 1999 et 2005. Un affaiblissement est aussi noté dans la comparaison avec tous les autres secteurs analysés, sauf entre 1999 et 2005 d'une part, face à l'administration municipale, où une amélioration est constatée, et d'autre part, vis-à-vis du secteur privé syndiqué, où la stabilité des écarts est observée. Les affaiblissements vont de 1,2 point de pourcentage à 7,1 points entre 2004 et

2005 et de 4,3 à 16,0 points de pourcentage entre 1999 à 2005.

Entre 2004 et 2005, la situation comparative de l'administration québécoise face à l'ensemble des autres salariés québécois s'est également affaiblie en ce qui a trait à la rémunération globale. Le même constat est noté dans la comparaison avec tous les autres secteurs, à l'exception du secteur privé non syndiqué, avec lequel la stabilité des écarts est observée. Les différences vont de 1,2 à 9,2 points de pourcentage.

L'analyse des différences d'écarts de rémunération globale entre 1999 et 2005 montre un affaiblissement de la situation de l'administration québécoise par rapport à l'ensemble des autres salariés québécois ainsi que face à tous les secteurs analysés; les différences varient entre 5,7 (autres salariés québécois) et 17,5 (administration fédérale) points de pourcentage.

PARTIE II

L'environnement économique et le marché du travail

Croissance stable de l'économie en 2005

Au premier semestre de 2005, le produit intérieur brut (PIB) réel du Québec augmente de 2,3 %, un rythme semblable à celui de 2004 (2,4 %). Sur une base trimestrielle, le PIB augmente de 0,5 % à chacun des deux premiers trimestres. La conjoncture récente montre une croissance plutôt stable de l'économie; en effet, la croissance trimestrielle moyenne est de 0,6 % depuis le début de 2004 (2,2 % sur une base annualisée). La croissance de l'économie en 2005 est soutenue principalement par les dépenses de consommation. Toutefois, au premier semestre, la demande intérieure augmente moins vite qu'en 2004. Quant au commerce extérieur, il constitue de nouveau un frein à la croissance puisque les importations augmentent plus vite que les exportations. Les analystes s'attendent à une croissance économique plus forte l'année prochaine grâce, notamment, à la vigueur de l'économie américaine et à une contribution positive du commerce extérieur. Ainsi, selon les prévisionnistes, les taux de croissance du PIB attendus pour 2005 varient de 2,1 % à 2,5 % et, pour 2006, de 2,4 % à 2,9 %.

Les dépenses de consommation augmentent de 3,3 % en 2004, en ralentissement par rapport à 2003 (3,8 %). En 2005, la croissance accélère avec une hausse de 4,5 % au premier semestre, soit la plus élevée depuis 1985 (4,9 %). Sur une base trimestrielle, les dépenses de consommation progressent de 1,7 % au premier trimestre et de 0,4 % au deuxième. Le revenu personnel disponible réel augmente de 2,0 % en 2003 et de 2,5 % en 2004. Au premier semestre de 2005, il croît plus faiblement, soit de 1,5 %. Si la tendance se maintient, ce sera la plus faible augmentation depuis 1997 (0,1 %). Le taux d'épargne, qui était de 4,1 % en 2002, passe à 2,5 % en 2003 et à 1,7 % en 2004, le revenu personnel disponible augmentant moins vite que la consommation. Les faibles taux d'intérêt des dernières années incitent davantage à emprunter qu'à

épargner. Ainsi, le taux d'épargne devient même négatif au premier semestre de 2005 (-0,9 %). Depuis que les données existent sur la base actuelle (1981), c'est la première fois que c'est le cas. Pour l'année prochaine, les analystes prévoient un ralentissement des dépenses de consommation. Ainsi, les prévisions de croissance de la consommation varient de 4,1 % à 4,2 % en 2005 et de 2,5 % à 2,8 % en 2006. Il y aurait par contre accélération de la croissance du revenu personnel disponible. En termes réels, il croîtrait de 1,8 % à 3,6 % en 2005 et de 2,2 % à 5,2 % en 2006.

La croissance des investissements ralentit en 2005. En effet, après une hausse de 10,3 % en 2004, ils augmentent de 4,5 % au premier semestre de 2005. Le ralentissement provient surtout des investissements des entreprises en construction résidentielle dont la croissance passe de 14,9 % en 2004 à 2,1 % au premier semestre de 2005. Selon les analystes, les investissements connaîtraient un ralentissement l'an prochain. Ainsi, la croissance des investissements des entreprises se situerait entre 2,3 % et 6,3 % pour l'ensemble de 2005 et entre -0,1 % et 3,8 % en 2006.

Les dépenses en biens et services des administrations publiques augmentent de 2,6 % en 2003 et de 2,8 % en 2004. Au premier semestre de 2005, leur croissance ralentit à 1,2 %. À la suite de cinq années de baisses (de 1993 à 1997), ces dépenses progressent pour une huitième année consécutive en 2005; le taux de croissance de cette année est toutefois le plus faible en huit ans. Les analystes s'attendent à une accélération des dépenses publiques l'an prochain. Ainsi, l'augmentation des dépenses publiques se situerait entre 1,4 % et 1,8 % pour l'ensemble de 2005 et entre 2,5 % et 3,1 % en 2006.

Au premier semestre de 2005, profitant de la vigueur de l'économie américaine et du recul du dollar canadien, les exportations progressent de 4,3 %. Quant aux importations, elles sont en hausse de 7,8 % au premier semestre, soutenues, entre autres, par les investissements des entreprises en machines et matériel (croissance de 7,8 %). Dans les deux cas, il s'agit de la plus forte augmentation depuis 2000.

Les exportations et les importations connaîtraient un ralentissement l'an prochain, mais leur contribution à la croissance économique serait positive.

Après les fortes hausses de 2003 et de 2004, le dollar se stabilise et recule au premier semestre de 2005. Il commence à remonter en deuxième moitié d'année. À la fin de septembre 2005, il atteint 86,0 cents américains, son plus haut niveau en plus de 13 ans. Au début de 2002, il avait atteint un creux historique de 61,8 cents.

Pour les neuf premiers mois de 2005 (2,3 %), l'inflation est en hausse par rapport à 2004 (1,9 %). Plutôt stables en première partie d'année, les prix augmentent par la suite en raison de la flambée des prix de l'énergie. La croissance de l'IPC, qui se situe à 2,2 % au premier trimestre et à 2,0 % au deuxième, grimpe à 2,8 % au troisième trimestre.

En 2004, le taux des bons du Trésor à trois mois se situe à 2,2 %, le plus bas depuis 1955. Pour les neuf premiers mois de 2005, le taux remonte à 2,5 %. La tendance récente est à la hausse.

Selon les analystes, les taux d'intérêt augmenteraient l'an prochain. Les avis sont partagés sur l'évolution du taux d'inflation et du huard.

Croissance contenue de l'emploi

En 2005, l'emploi a connu une faible croissance (0,9 %), soit presque deux fois moindre que celle enregistrée en 2004 (1,7 %). Au cours des neuf premiers mois de 2005, le nombre d'emplois a augmenté de 34 500 par rapport à la même période de 2004, pour se fixer à un sommet historique de 3 712 700 emplois. Le rythme de croissance de l'emploi observé en 2003 (1,6 %), en 2004 et durant les neuf premiers mois de 2005 est beaucoup plus faible que celui enregistré en 2002 (3,7 %).

La création nette d'emplois au cours des trois premiers trimestres de 2005 se retrouve à la fois dans le secteur des services (18 600 emplois) et le secteur des biens (15 700 emplois). La situation dans le secteur des biens tranche avec celle des deux années précédentes où des pertes avaient été notées.

Pour les neuf premiers mois de 2005, l'emploi à temps plein augmente de 1,3 % (40 000) alors que l'emploi à temps partiel diminue de 0,8 % (- 5 500). En 2005, l'emploi à temps plein atteint même son niveau le plus élevé depuis le début de la série chronologique en 1976, avec 3 044 700 emplois. Un peu plus de la moitié des nouveaux emplois vont aux femmes. Depuis 1999, la création d'emplois est toujours plus forte chez les femmes que chez les hommes. Les travailleurs âgés de 25 ans et plus profitent de l'ensemble des nouveaux emplois, alors que les jeunes en perdent 6 000.

Les analystes prévoient, pour l'ensemble de l'année 2005, une croissance de l'emploi variant de 0,9 % à 1,0 %. Une accélération du rythme de croissance de l'emploi est prévue pour 2006, soit une hausse se situant entre 1,0 % et 1,8 %.

Le taux de chômage diminue à 8,2 % pour les neuf premiers mois de 2005. Si ce taux se maintient pour l'ensemble de l'année, il sera inférieur au seuil observé en 2000 et 2004 (8,5 %). Pour l'ensemble de l'année 2005, les prévisionnistes situent le taux de chômage entre 8,2 % et 8,3 %. Les avis sont plus partagés en ce qui concerne son évolution en 2006; il se situerait dans une fourchette variant entre 7,6 % et 8,4 %.

Après avoir atteint un sommet historique en 2004 (60,3 %), le taux d'emploi diminue quelque peu pour les neuf premiers mois de 2005, s'établissant à 60,1 %. Le taux d'activité recule également, à 65,5 % pour la même période, alors qu'il était de 65,9 % en 2004.

Les tendances salariales

Stabilité relative du pouvoir d'achat en 2005 malgré une croissance nominale plus importante

Dans l'administration québécoise, les conventions collectives sont arrivées à échéance le 30 juin 2003 et les négociations sont en cours. Ainsi, les données de 2004 et 2005 ne couvrent aucun salarié de ce secteur.

Chez les salariés syndiqués québécois autres que ceux de l'administration québécoise, la croissance nominale est de 2,5 % selon les données des trois premiers trimestres de 2005, en hausse par rapport à celle observée l'année précédente (2,1 %). Les clauses salariales des ententes du secteur privé accordent aussi un taux d'augmentation moyen supérieur en 2005 (2,5 % contre 1,9 % en 2004). Trois secteurs connaissent en 2005 des augmentations moyennes du même ordre que celles de 2004 : les entreprises publiques québécoises, avec 2,2 % en 2005 et 2,1 % en 2004, le secteur municipal, avec 2,3 % et 2,2 %, et le secteur fédéral, avec 2,4 % en 2004 et 2005.

Dans le secteur universitaire, la croissance nominale passe de 6,9 % en 2004 à 2,0 % en 2005. La croissance plus importante en 2004 s'explique par le taux élevé accordé à l'emploi modal dans trois conventions collectives.

En 2005, selon les prévisions de quatre maisons d'experts-conseils, les salariés non syndiqués (principalement du secteur privé) recevraient des augmentations moyennes à leur échelle salariale allant de 2,0 % à 2,4 %, tout comme en 2004.

Selon les données des trois premiers trimestres de 2005, les autres salariés québécois syndiqués (excluant ceux de l'administration québécoise) bénéficient d'un gain de pouvoir d'achat de 0,2 %. Les divers secteurs analysés affichent un maintien ou un gain de pouvoir d'achat en 2005, à l'exception des secteurs « entreprises publiques québécoises » et universitaire. Les gains de pouvoir d'achat sont de 0,1 % ou de 0,2 % dans les secteurs qui en bénéficient.

Les données préliminaires indiquent que 66,4 % des autres salariés québécois syndiqués connaissent un maintien ou un gain de pouvoir d'achat en 2005. Cette proportion est moins élevée que celle observée en 2004 (73,9 %). Cette situation est principalement due à la croissance de l'IPC plus importante en 2005 (2,3 % contre 1,9 % en 2004). La proportion de salariés recevant des augmentations plus faibles que l'IPC a plus que triplé en 2005 (25,8 % contre 8,4 % en 2004). Cependant, le pourcentage des autres salariés québécois qui subissent un gel ou une baisse de salaire en 2005 (7,8 %) a diminué de plus de moitié par rapport à celui observé en 2004 (17,7 %). Cette variation est attribuable à deux conventions en vigueur dans le secteur de la construction qui couvrent un grand nombre de salariés et qui n'octroient aucune augmentation salariale en 2004.

Les autres salariés québécois syndiqués connaissent, dans leur ensemble, un gain de pouvoir d'achat de 6,9 % pour la période allant de 1986 à 1995. Un gain moins important, soit de 3,5 %, est enregistré pour la période de 1996 à 2002. Lorsque la période de 1996 à 2005 est considérée, les autres salariés québécois syndiqués bénéficient d'un gain de pouvoir d'achat de 4,5 %.

En 2005, tout comme en 2004, aucune entente n'a été enregistrée dans l'administration québécoise. Les ententes intervenues aux trois premiers trimestres de 2005 confèrent aux autres salariés québécois syndiqués une croissance salariale annuelle moyenne identique à celle octroyée dans les conventions signées en 2004 (2,3 %). Au cours des trois premiers trimestres de 2005, 143 conventions ont été signées, contre 220 pour l'année 2004.

Tous les secteurs faisant partie des « autres salariés québécois syndiqués » connaissent une croissance annuelle moyenne moins élevée en 2005 qu'en 2004, à l'exception du secteur municipal. Ainsi, le secteur privé affiche, dans les ententes signées en 2005, un taux annuel moyen de croissance salariale de 2,0 %, contre 2,2 % en 2004. Les secteurs « entreprises publiques québécoises » et fédéral ont, selon les conventions signées en 2005, des croissances annuelles moyennes de 1,8 % et 2,8 % respectivement; les taux étaient de 2,4 % et 3,1 % en 2004.

Les universités affichent, en 2005, la croissance annuelle moyenne la plus faible de tous les secteurs étudiés, soit 0,4 %; ce taux provient cependant d'une seule convention signée cette année. Dans le secteur municipal, le taux annuel moyen passe de 1,6 % dans les ententes intervenues en 2004 à 3,0 % dans celles de 2005.

Les salariés autres que ceux de l'administration québécoise couverts par des ententes signées en 2005 reçoivent des augmentations de salaire égales ou supérieures à 1,5 % dans une proportion de 92,2 %. Il s'agit d'une baisse par rapport à 2004 (95,6 %). Dans les ententes signées en 2005, les proportions des autres salariés québécois recevant des augmentations inférieures à 1,5 % et de ceux subissant un gel ou une baisse de salaire sont identiques (3,9 %).

Selon les perspectives salariales établies par l'Institut, les autres salariés québécois (syndiqués et non syndiqués) bénéficieraient d'une croissance de leur échelle salariale de 2,3 % en 2005 et de 2,4 % en 2006.

Les perspectives pour les autres salariés québécois syndiqués sont de 2,5 % en 2005 et de 2,7 % en 2006. Dans les secteurs privé et fédéral, la croissance anticipée en 2006 est supérieure à celle prévue en 2005, soit respectivement 2,9 % et 2,6 % en 2006, contre 2,5 % et 2,4 % en 2005. Pour ce qui est des entreprises publiques québécoises et du secteur municipal, la croissance attendue en 2006 est similaire à celle prévue pour 2005; elle s'établit ainsi à 2,2 % en 2005 et à 2,1 % en 2006 pour les entreprises publiques québécoises, alors que les perspectives sont de 2,3 % tant en 2005 qu'en 2006 pour le secteur municipal.

Les augmentations moyennes des échelles salariales octroyées aux salariés non syndiqués seraient moins importantes que celles de leurs homologues syndiqués, tant en 2005 qu'en 2006. Les taux de croissance prévus chez les salariés non syndiqués varieraient entre 2,0 % et 2,4 % pour ces deux années.

Compte tenu des taux d'inflation anticipés, l'Institut prévoit un maintien de pouvoir d'achat en 2005 et un gain de 0,3 % en 2006 chez l'ensemble des autres salariés québécois (syndiqué et non syndiqués). Des gains de pouvoir d'achat sont prévus en 2005 et 2006 chez les syndiqués de tous les secteurs analysés, à l'exception des entreprises publiques québécoises pour les deux années et du secteur municipal en 2005.

L'Institut de la statistique du Québec présente l'édition 2005 de son rapport annuel sur la *Rémunération des salariés : état et évolution comparés*. Le présent document compare la rémunération globale des employés de l'administration québécoise avec celle des autres salariés québécois, présente la situation et les prévisions économiques en toile de fond et fournit les tendances salariales pour les années récentes ainsi que des perspectives salariales pour les années 2005 et 2006.

Le rapport est divisé en deux parties. Avant l'exposé des résultats, les principales orientations et approches méthodologiques utilisées par l'ISQ ainsi que les sources et la méthodologie spécifiques à chacune des deux parties du rapport sont détaillées.

La présentation des résultats de la partie I s'effectue en cinq chapitres. Les deux premiers exposent les résultats de la comparaison de la rémunération des salariés de l'administration québécoise avec celle de l'ensemble des autres salariés québécois et de ceux du secteur privé respectivement. Ils portent sur la comparaison des salaires et de la rémunération globale pour l'ensemble des emplois repères et pour chacune des catégories d'emplois. L'analyse se penche sur les salaires et les échelles salariales. Les débours pour les avantages sociaux et les heures chômées payées sont également présentés ainsi que les résultats relatifs aux heures de travail. La rémunération globale, calculée selon la méthode des débours, est aussi fournie.

Le chapitre 3 présente les comparaisons entre l'administration québécoise et les autres secteurs du marché du travail, soit l'ensemble du secteur « autre public », les administrations fédérale et municipale ainsi que les secteurs universitaire et « entreprises publiques ». Les résultats de la comparaison pour les mêmes composantes de la rémunération sont fournis pour l'ensemble des emplois repères et chacune des catégories d'emplois.

Des résultats détaillés tenant compte du facteur de la syndicalisation sont présentés dans le quatrième chapitre. Ainsi, une comparaison de tous les éléments de la rémunération est effectuée entre, d'une part, les salariés de l'administration québécoise et,

d'autre part, les autres salariés québécois syndiqués et non syndiqués et ceux des secteurs privé syndiqué et privé non syndiqué.

Finalement, le cinquième chapitre a pour objectif de rendre compte de l'évolution des écarts de rémunération entre 2004 et 2005 ainsi qu'entre 1999 et 2005. L'analyse réalisée prend en compte les variations dans la structure de l'effectif de l'administration québécoise et les changements dans les emplois comparés.

La partie II de ce rapport regroupe les chapitres 6 et 7. Le chapitre 6 porte sur la situation économique récente et présente des prévisions ayant trait aux principaux indicateurs économiques. Une attention spéciale est accordée à l'état du marché du travail. Le deuxième chapitre de cette partie concerne les tendances salariales des employés québécois. Cette portion de l'étude se penche dans un premier temps sur les taux d'augmentation observés sur le marché du travail. Elle présente par la suite une analyse du pouvoir d'achat. Finalement, elle vise à fournir des indications quant aux tendances salariales pour l'ensemble de 2004 et 2005. Les résultats relatifs aux employés syndiqués et non syndiqués sont exposés pour chacun de ces axes d'analyse. Les perspectives salariales de l'Institut pour l'ensemble de 2005 et pour 2006 concluent le rapport.

PARTIE I

Cette partie du document explique, de façon générale, les orientations méthodologiques adoptées par l'Institut dans le cadre de sa comparaison de la rémunération globale et souligne les limites et les contraintes auxquelles il doit faire face. Des renseignements détaillés sur le traitement des données pour chacun des volets de la comparaison sont également présentés. De plus, les événements récents susceptibles d'affecter la comparaison sont exposés.

Les orientations et les approches méthodologiques

Le marché de référence

L'Institut est mandaté pour comparer la rémunération des salariés de l'administration québécoise régis par une convention collective avec la rémunération des autres salariés québécois¹.

L'administration québécoise désigne les salariés de la fonction publique, de l'éducation (commissions scolaires et cégeps) ainsi que de la santé et des services sociaux, alors que les autres salariés québécois correspondent aux salariés des organisations de 200 employés et plus de la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique. Sont exclus les secteurs de l'agriculture et des services qui y sont reliés, de l'exploitation forestière et des services forestiers, de la pêche et du piégeage ainsi que de la construction. Les salariés des secteurs comparés peuvent être syndiqués ou non. Ils travaillent dans le secteur privé ou dans le secteur « autre public ». Ce dernier comprend les diverses administrations et entreprises à caractère public non incluses dans l'administration québécoise telles que l'administration municipale (villes de 25 000 habitants et plus), les entreprises publiques des trois paliers gouvernementaux, les universités et l'administration fédérale au Québec.

Le tableau I illustre la segmentation du marché du travail québécois utilisée par l'ISQ pour sa comparaison.

Tableau I

Marché du travail au Québec et grands secteurs de comparaison

Administration québécoise	Autres salariés québécois ¹	
	Secteur privé ²	Secteur « autre public »
- Fonction publique - Ministères - Organismes gouvernementaux³ - Fonds spéciaux - Éducation - Commissions scolaires - Cégeps - Santé et services sociaux - Régies régionales de la santé et des services sociaux - Centres hospitaliers - Centres d'hébergement (CHSLD) - Centres de réadaptation - Centres locaux de services communautaires - Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse	- Mines - Manufacturier - Transport et entreposage - Communications - Commerce de gros et de détail - Finance, assurances et immobilier - Services aux entreprises - Hébergement et restauration - Autres services	- Entreprises provinciales (sociétés d'État et autres) - Administration fédérale au Québec - Entreprises fédérales au Québec - Universités - Administrations municipales - Entreprises locales

1. Pour la comparaison, la rémunération des autres salariés québécois et celle du secteur privé sont également comparées selon que les salariés sont syndiqués ou non.
2. Sont exclus : l'agriculture et les services relatifs à l'agriculture, l'exploitation forestière et les services forestiers, la pêche et le piégeage ainsi que la construction.
3. Ne comprend pas les organismes gouvernementaux à caractère industriel et commercial.

1. Loi sur l'Institut de la statistique du Québec, L.R.Q., c. I-13.011.

La source des données

Les données utilisées pour la comparaison proviennent de l'Enquête sur la rémunération globale (ERG) au Québec réalisée en 2005 par l'ISQ. L'Institut utilise uniquement cette source de données pour la comparaison des salaires et de la rémunération globale selon la méthode des débours. Les résultats de la présente édition du rapport de rémunération reposent sur la dernière ERG traditionnelle. En effet, cette enquête vient de subir des transformations importantes². L'édition 2006 de l'ERG, nouvelle version, a d'ailleurs été lancée en octobre dernier.

L'ensemble des données colligées dans l'enquête se rapportent à l'administration québécoise et aux établissements de 200 employés et plus de toutes les régions du Québec. Des données sur les organisations de moindre taille ne sont pas recueillies dans l'ERG. L'administration municipale regroupe, pour sa part, les municipalités de 25 000 habitants et plus. Enfin, l'Institut utilise la Base de données du registre des entreprises (BDRE) de Statistique Canada afin de construire la base de sondage de l'enquête.

Afin de déterminer les emplois à retenir dans les établissements en rapport avec les corps d'emploi considérés (sur la base des emplois existant dans l'administration québécoise), un processus d'appariement des emplois est effectué. Celui-ci consiste, à partir de la description des tâches du guide des emplois repères, à identifier les éléments communs des emplois qui peuvent être appariés dans le marché selon la description des tâches qui en est faite. L'appariement s'effectue en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères reposent sur le sommaire ou la description générale de l'emploi, les conditions de pratique, la nature et la complexité des tâches, les niveaux de responsabilité et de surveillance exercée et reçue, le niveau de scolarité et l'expérience exigés. Le processus d'appariement des emplois est essentiel avant d'effectuer toute comparaison salariale pertinente.

Chaque corps d'emploi comporte un ou plusieurs niveaux de complexité ou de responsabilité. La combinaison du corps d'emploi et du niveau définit un emploi repère. Par exemple, le corps d'emploi « Professionnel en communication » comporte trois niveaux de complexité, soit ceux d'entrée et d'apprentissage (niveau 1), de fonctionnement autonome (niveau 2) et de chef d'équipe ou de spécialiste (niveau 3). Pour ce corps d'emploi, trois emplois repères sont donc présents.

L'enquête 2005 a porté sur 36 corps d'emploi. En comptant les niveaux associés à chacun de ces corps, 90 emplois repères ont été couverts par l'enquête. Cependant, 60 emplois ont été considérés dans le cadre de la comparaison. Cette différence s'explique surtout par le fait que plusieurs emplois font l'objet de l'enquête mais ne font pas partie de la comparaison ou sont fusionnés avec un autre emploi. De plus, les emplois couvrant uniquement des employés non syndiqués dans l'administration québécoise sont exclus de la comparaison. Enfin, certains emplois n'ont pu être pris en compte faute d'information pour l'appariement ou d'effectif dans l'administration québécoise ou le marché de comparaison. Par ailleurs, les employés appariés sont les employés réguliers à temps plein, tant dans l'administration québécoise que dans les autres secteurs comparés.

Dans un souci permanent d'alléger le fardeau des répondants et ainsi améliorer le taux de réponse, l'Institut a limité le nombre d'emplois devant faire l'objet de l'enquête dans les dossiers du secteur privé. Pour chacun des dossiers de ce secteur, un échantillon des emplois a été sélectionné. Cette sélection s'est effectuée sur la base de la probabilité de présence de chaque emploi dans le secteur d'activité économique de l'établissement. Cette approche vise à optimiser les efforts de collecte tout en préservant la qualité des estimations dans les différents secteurs.

Dans le cadre de l'ERG 2005, l'Institut a également procédé en mode allégé pour la collecte des données salariales de 82 établissements du secteur privé (39,6 % des établissements répondants de ce secteur), les résultats d'un premier essai de collecte allégée auprès de 59 établissements dans le cadre de

2. L'article *Une nouvelle ère...lancement de la nouvelle ERG* (Flash-info, vol. 6, n° 4, septembre 2005) présente le projet dans son ensemble.

l'ERG 2004 ayant été concluants³. Rappelons que le mode de collecte standard comprend généralement la visite en entreprise, le processus complet d'appariement des emplois, l'analyse approfondie de l'ensemble du dossier et la collecte des données sur les employés et les taux de salaire de chacun des appariements. À l'opposé, le mode allégé ne nécessite pas de visite et les seules données recueillies sont des taux moyens d'augmentation des échelles et des salaires individuels par groupe d'emplois. Ces taux sont ensuite appliqués aux données recueillies pour les appariements effectués dans le cadre de l'enquête 2004 afin de les ajuster pour l'année 2005.

En 2005, le choix des établissements devant faire l'objet de l'enquête en mode allégé a été réalisé en fonction des établissements faisant partie d'entreprises déjà identifiées à l'intérieur de la population visée par le lancement de l'ERG 2006 cet automne (panel A)⁴, afin d'éviter un double fardeau à certains répondants.

Le cadre conceptuel de la rémunération globale

Le concept de la rémunération globale qui guide les travaux de l'Institut comprend l'ensemble des conditions contractuelles ou statutaires donnant normalement lieu à un engagement monétaire de l'employeur au bénéfice des employés en contre-

partie de l'exécution d'un travail pour une période donnée et dans des conditions déterminées⁵.

Cette définition de la rémunération globale est transposée dans une équation qui précise les éléments couverts et se présente comme suit :

Rémunération globale par heure travaillée	=	Rémunération directe Heures rémunérées	+ Rémunération indirecte - Heures chômées payées
		Rémunération annuelle Heures de présence au travail	

La rémunération directe comprend, selon le cadre conceptuel élaboré, l'ensemble des sommes versées directement à l'employé soit, principalement, le salaire, mais aussi les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, indemnités de vie chère, bonis, commissions et divers remboursements reçus⁶.

La rémunération indirecte comporte surtout les sommes versées généralement à des tiers au nom de l'employé pour qu'il bénéficie de certains avantages, comme une prime d'assurance-vie, ou pour satisfaire à une exigence légale, par exemple la contribution au régime d'assurance maladie du Québec. La rémunération annuelle représente la somme de la rémunération directe et de la rémunération indirecte.

Les heures rémunérées correspondent à la durée des heures régulières de travail avec les ajustements nécessaires pour les variations saisonnières, comme les horaires d'été. Les heures chômées payées couvrent les périodes d'absence rémunérées, soit les congés annuels, les congés fériés, les congés de maladie et les autres congés payés. Les heures de présence au travail sont ainsi déterminées en

3. Une étude de sensibilité a été menée afin de quantifier l'effet de l'utilisation d'un mode de collecte allégé dans l'ERG 2004. Le document *Rémunération des salariés. Étude de sensibilité : effet d'un mode de collecte allégé introduit dans l'ERG 2004* est disponible sur le site Web de l'Institut.

4. La mise en place de la nouvelle enquête s'étendra sur une période de trois ans. Pour cela, l'univers des entreprises de 200 employés réguliers et plus a été divisé en trois panels de façon aléatoire. La composition des panels est semblable en ce qui concerne la répartition des entreprises en fonction de la taille et des secteurs d'activité. Un premier échantillon a été tiré au début du mois d'octobre parmi les entreprises du premier panel (pour l'ERG 2006), alors que les deux autres panels seront introduits respectivement dans l'ERG 2007 et l'ERG 2008.

5. Voir *Cadre conceptuel de la définition de la rémunération globale*, IRIR, Montréal, septembre 1988.

6. L'ISQ a recueilli des données portant sur la rémunération variable dans le cadre de l'ERG 2000. Une étude complémentaire au rapport a été publiée en juin 2001.

déduisant les heures chômées payées du nombre d'heures annuelles rémunérées⁷.

Certains éléments couverts par la définition du concept de la rémunération globale de l'ISQ ne sont pas considérés dans le cadre de la présente comparaison. La liste des éléments compris dans la définition de la rémunération globale de l'Institut, dont ceux qui sont traités par la méthode des débours, est présentée au tableau II. Il est à noter que les avantages sociaux comprennent les éléments de la rémunération indirecte et les remboursements de congés de maladie non utilisés.

Les mesures de la rémunération globale

Une fois la rémunération globale bien cernée à l'aide d'une définition et d'une équation, plusieurs méthodes peuvent être retenues pour la mesurer. L'Institut a, dans le passé, utilisé deux méthodes différentes permettant de quantifier la rémunération globale, soit celles des débours de l'employeur et des coûts simulés. Chacune de ces méthodes présente une facette distincte de la rémunération globale. De plus, l'objectif visé, l'horizon couvert et la méthodologie de l'une et l'autre sont différents. Dans ce rapport, l'Institut a seulement recours à la méthode des débours.

La méthode des débours permet de mesurer les coûts engagés par les employeurs aux fins de rémunération pour une année financière donnée. L'application que l'Institut fait de cette méthode, compte tenu de son équation de rémunération globale, consiste à ajouter au salaire les débours encourus par les employeurs pour offrir à leurs employés les régimes d'avantages sociaux, tout en considérant les heures de travail et les heures chômées payées.

La méthode des débours comporte toutefois certaines limites. Ainsi, chez deux employeurs offrant à

leurs employés des régimes d'assurance-vie identiques, la prime à verser peut varier sensiblement en raison, par exemple, de l'âge des employés. La mesure de la rémunération par la méthode des débours donnerait des résultats différents selon l'âge des employés de chaque employeur. Pourtant, à âge égal, ou sur l'étendue d'une carrière, l'avantage est le même. Plusieurs variables autres que le contenu des régimes peuvent en effet avoir une influence sur les frais encourus, comme les variables démographiques (l'âge, le sexe, l'ancienneté de la main-d'œuvre, etc.) et les variables économiques (taux d'inflation et d'intérêt, rendement de la caisse de retraite, etc.). Seule la méthode des coûts simulés permet, sous certaines conditions, de limiter l'influence de ces facteurs et ainsi de refléter de façon plus précise les caractéristiques des régimes. L'Institut a d'ailleurs utilisé cette méthode dans le cadre de divers mandats.

Les salaires et les échelles salariales⁸

La comparaison salariale s'effectue à partir des salaires annuels. Les salaires utilisés incluent les indemnités de vie chère lorsqu'elles sont intégrées aux échelles salariales de même que les primes de chef d'équipe ou de spécialiste. La comparaison des salaires s'effectue à partir de la moyenne des taux de salaire versés pour un emploi, une catégorie d'emplois ou un secteur. Les débours pour les salaires constituent un facteur important dans les décisions de rémunération d'un employeur, mais d'autres éléments méritent d'être étudiés. En effet, les résultats de la comparaison des salaires versés dépendent de variables liées à la personne, telles l'ancienneté, l'expérience ou la performance, qui déterminent la place du titulaire dans l'échelle salariale.

7. L'analyse des heures de travail est axée principalement sur les heures régulières, les heures chômées payées et les heures de présence au travail. L'élément « ajustements pour variations saisonnières » (horaire réduit) est intégré dans le calcul des heures rémunérées et, par conséquent, dans celui des heures de présence au travail.

8. Les termes « salaire », « maximum normal », « maximum au mérite », etc. font toujours référence aux salaires moyens déboursés, aux maximums normaux moyens, etc. Afin d'alléger le texte du rapport, l'ISQ s'est abstenu de répéter continuellement le qualificatif « moyen ».

Tableau II
Éléments et composantes de la rémunération globale

	Éléments traités (débours)	Éléments non traités par la comparaison
Rémunération directe	- Salaire¹ - Remboursement de congés de maladie non utilisés	- Bonis, commissions et montants forfaitaires² - Primes² - Rémunération pour le temps supplémentaire - Sécurité d'emploi³
Rémunération indirecte	- Régime de retraite - Assurance-salaire - Assurance-invalidité - Assurance-vie - Assurance-maladie - Assurance-appareils optiques - Assurances-soins dentaires - Compensation pour congés parentaux - Régimes étatiques (RRQ, RAMQ, CSST, CEIC)	- Autres assurances - Services et gratifications - Sécurité d'emploi³
Heures rémunérées	- Heures régulières de travail - Horaire d'été	- Heures supplémentaires
Heures chômées payées (durée)	- Congés annuels - Congés fériés et mobiles - Congés parentaux - Congés de maladie utilisés - Congés sociaux (deuil, mariage, activités syndicales, etc.)	- Congés de perfectionnement - Périodes de repos et de repas payées

1. Le salaire comprend la somme versée à l'employé incluant celle correspondant aux heures chômées payées.

2. L'ISQ a recueilli des données portant sur ces éléments dans le cadre de l'ERG 2000. Une étude séparée a été produite en juin 2001.

3. La sécurité d'emploi peut être vue comme faisant partie de la rémunération directe ou de la rémunération indirecte selon les dispositions considérées. Des renseignements supplémentaires sur la sécurité d'emploi sont fournis dans le document *La sécurité d'emploi : mythes et réalités*, IRIR, Montréal, juin 1994, 202 p.

Afin de nuancer les résultats de la comparaison des salaires, l'Institut ajoute de l'information sur les échelles salariales des secteurs comparés⁹. Les échelles salariales expriment une partie importante de la politique salariale de l'employeur. Elles représentent le niveau de rémunération offert pour un emploi. Pour des salaires différents, la politique salariale pourrait être similaire puisque les débours peuvent varier en raison de diverses caractéristiques. L'analyse des échelles salariales jette donc un éclairage additionnel sur les résultats de la comparaison des salaires.

Il existe différents types d'échelles salariales : celles avec un minimum et un maximum normal, celles avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite et, enfin, les échelles salariales avec un minimum et un maximum au mérite. Le maxi-

mum normal est un paramètre important; ce taux, accessible à l'employé dont le rendement est satisfaisant, représente le taux de comparaison du marché. Le maximum au mérite, pour sa part, ne peut être atteint que par les employés qui ont un rendement supérieur. L'Institut privilégie la comparaison des maximums normaux. Les minimums sont inclus dans la banque de données à la fin de ce rapport. Des renseignements sont de plus fournis dans le texte sur les maximums au mérite lorsqu'un nombre suffisant de salariés y sont assujettis.

La comparaison entre les écarts observés pour les salaires et ceux relatifs aux échelles salariales doit tenir compte de certaines réalités. Pour un même établissement, l'analyse des échelles porte sur un groupe d'employés qui peut différer de celui sur lequel s'effectue l'analyse des salaires moyens. En effet, l'analyse des données reliées aux échelles prend en considération les employés « hors échelle », alors que l'analyse salariale ne le fait pas. De plus, les données salariales incluent les employés qui ne sont pas assujettis à une échelle. Une bonne

9. De l'information supplémentaire sur la comparaison des échelles salariales est fournie dans le document *L'analyse des échelles salariales : document d'orientation*, IRIR, Montréal, octobre 1994, 49 p.

partie des professionnels, des techniciens et des employés de bureau sont rémunérés selon une échelle salariale. Les employés de service et les ouvriers sont généralement rémunérés selon un taux fixe. Les proportions d'employés assujettis à une échelle salariale varient également selon les secteurs et les emplois.

La collecte des données sur les maximums normaux peut occasionner certaines difficultés. Par exemple, dans certains cas, le mode de rémunération apparemment privilégié pour un emploi est une échelle salariale; mais parce qu'il est difficile de déterminer le maximum normal représentatif d'une politique salariale formelle, l'emploi apparié ne sera pas considéré dans les données sur les employés rémunérés selon une échelle salariale.

À l'intérieur d'un établissement, les emplois appariés à un même corps d'emploi sont mis en relation entre eux selon qu'il s'agit d'une progression de carrière ou d'un régime de postes. Dans le premier cas, les employés progressent d'un emploi à un autre sans changement de poste. Il s'agit d'une progression, plus ou moins automatique, basée sur l'acquisition de compétences, l'ancienneté et/ou le mérite. Dans le second cas, la progression de l'employé implique la disponibilité d'un poste et, conséquemment, un concours visant à le combler. Les deux régimes peuvent être présents dans le même établissement. En effet, la progression dans les premiers niveaux d'un corps d'emploi est souvent de type progression de carrière, alors que l'accession aux niveaux supérieurs s'effectue selon un régime de postes. L'Institut calcule pour chaque emploi repère un minimum et un maximum reflétant adéquatement la progression des employés dans leur structure salariale.

Le salaire d'un employé est fonction de son échelle salariale ainsi que de ses caractéristiques individuelles. Celles-ci déterminent sa position dans son échelle. Cette position est évaluée par l'Institut de la façon suivante :

$$\text{Position dans l'échelle} = \frac{\text{Salaire} - \text{Minimum}}{\text{Maximum normal} - \text{Minimum}} \times 100$$

La comparaison des positions dans l'échelle salariale et celle des maximums normaux permettent, dans certains cas, d'expliquer les résultats de la comparaison des salaires¹⁰. Par exemple, des débours plus élevés pour les salaires dans un secteur que dans un autre pourraient être attribuables principalement à un taux du maximum normal plus élevé, à une position moyenne plus élevée dans les échelles salariales ou encore à l'effet conjugué de ces deux facteurs.

Fréquemment utilisés dans la gestion des salaires, les ratios comparatifs sont également présentés dans les annexes A de la banque de données. Ces ratios représentent le salaire divisé par le maximum normal.

Le calcul de l'écart¹¹ de rémunération entre deux secteurs

L'Institut présente la différence de rémunération entre, d'une part, l'administration québécoise et, d'autre part, les autres salariés québécois ou un des segments du marché du travail, au moyen d'un écart en pourcentage. L'ISQ exprime la formule de calcul de cet écart de la façon suivante :

$$\text{Écart (\%)} = \frac{\text{Rémunération adm. québ.} - \text{Rémunération marché}}{\text{Rémunération adm. québ.}} \times 100$$

10. Divers facteurs peuvent rendre plus difficile la détermination d'un lien entre la position dans l'échelle, le maximum normal et le salaire. Ces facteurs peuvent être la proportion importante d'employés non rémunérés selon une échelle salariale dans le marché ou la grande différence entre l'étendue de l'échelle salariale de l'administration québécoise et celle du marché.

11. Le terme « écart » fait presque toujours référence à l'écart estimé, c'est-à-dire celui calculé à partir des données de l'échantillon. Afin d'alléger le texte du rapport, l'ISQ s'est abstenu de répéter continuellement le qualificatif « estimé ». Les écarts calculés entre l'administration québécoise et l'administration fédérale ne représentent pas des estimations puisque les données sont recensées dans ces deux secteurs.

La rémunération de l'administration québécoise est au dénominateur car cette dernière constitue le secteur de base. Pour les catégories d'emplois et l'ensemble des emplois repères, la rémunération moyenne de chacun des secteurs est calculée en pondérant la rémunération de chaque emploi repère d'une catégorie donnée par l'effectif de l'administration québécoise¹². L'utilisation d'une même pondération permet ainsi de comparer, dans chaque regroupement d'emplois repères, la rémunération moyenne des employés de l'administration québécoise avec celle obtenue lorsque les taux moyens de rémunération du secteur concerné sont appliqués à la structure de l'effectif de l'administration québécoise¹³. L'écart de rémunération est obtenu en soustrayant la moyenne pondérée de la rémunération du secteur comparé de celle de l'administration québécoise et en divisant le résultat par la moyenne pondérée de la rémunération de l'administration québécoise.

En principe, une valeur de l'écart égale à 0 signifie une égalité des rémunérations. Une valeur négative, par exemple - 3 %, représente pour l'administration québécoise une rémunération inférieure de 3 % à celle du secteur comparé (retard), alors qu'une valeur positive, par exemple 3 %, représente une rémunération supérieure de 3 % dans l'administration québécoise (avance). Dans le cas d'un retard, la valeur de l'écart représente le pourcentage qu'il

faut ajouter à la rémunération de l'administration québécoise pour obtenir celle du secteur comparé. Dans le cas d'une avance, l'écart représente le pourcentage qu'il faut enlever à la rémunération de l'administration québécoise pour obtenir la rémunération du secteur comparé. Comme les données proviennent d'une enquête basée sur un échantillon, l'interprétation des résultats doit tenir compte de leur précision.

Dans le calcul et l'interprétation de l'écart de rémunération, le secteur de base est toujours l'administration québécoise. Les résultats publiés dans les rapports sur la rémunération des salariés sont tous obtenus dans l'optique d'une comparaison de différents secteurs avec cette administration. Il serait donc incorrect d'un point de vue méthodologique de comparer, par exemple, la rémunération des secteurs privé et « autre public » en ce qui concerne l'ensemble des emplois repères ou les catégories d'emplois. En effet, les écarts de rémunération présentés dans le rapport sont calculés sur la base des emplois repères communs avec l'administration québécoise (qui peuvent être différents selon les secteurs de comparaison) et en utilisant la structure de l'effectif de ce même secteur.

L'analyse présentée dans ce rapport porte principalement sur les écarts de salaire, de maximum normal et de rémunération globale¹⁴. L'écart de salaire, tel qu'il a été défini plus haut, résulte de la comparaison des salaires déboursés. Quant à l'écart de rémunération globale, il est calculé à partir du rapport entre, d'une part, la somme des coûts associés aux salaires et aux avantages sociaux (rémunération annuelle) et, d'autre part, les heures de présence au travail.

12. Des renseignements supplémentaires sur le calcul des écarts relativement aux catégories d'emplois et à l'ensemble des emplois repères sont fournis dans le document *Comparaison de la rémunération : développements méthodologiques et aspects statistiques. Calculs des indices de rémunération et des coefficients de variation pour les catégories d'emplois et pour l'ensemble des emplois repères*, IRIR, Montréal, mars 1992, 45 p. Il est à noter que, lors de la rédaction de ce document, les différences de rémunération étaient présentées par des indices plutôt que par des écarts.

13. Les résultats sur les débours pour les avantages sociaux et les heures chômées payées exprimés en pourcentage du salaire sont également pondérés selon cette approche, pour l'ensemble des catégories d'emplois. Ainsi, le débours moyen dans chacun des secteurs est calculé en pondérant le débours de chaque catégorie d'emplois par l'effectif de l'administration québécoise.

14. Les écarts du minimum d'échelle et de la rémunération annuelle sont également présentés dans les tableaux ou figures mais ne sont généralement pas mentionnés dans l'analyse.

La précision des résultats

Afin de déterminer la situation comparative de l'administration québécoise en regard des divers écarts de rémunération, l'Institut doit tenir compte d'un risque d'erreur inhérent à toute donnée provenant d'une enquête basée sur un échantillon. Ce risque d'erreur est obtenu à partir d'une mesure de précision appelée écart type. L'écart type est calculé à partir de la variabilité échantillonnale, dont l'utilisation est courante dans l'analyse des résultats de toute enquête basée sur un échantillon.

L'utilisation conjointe de l'écart et de la mesure de précision permet de définir un intervalle dans lequel la vraie valeur de l'écart devrait se situer selon une probabilité de 90 %¹⁵. À son tour, cet intervalle permet de déterminer si l'écart est significativement différent de la valeur 0 qui symbolise la parité des deux secteurs comparés. En effet, si la valeur 0 n'est pas comprise dans l'intervalle déterminé pour un écart, l'Institut conclura à l'avance ou au retard de l'administration québécoise. À l'inverse, lorsque la valeur 0 est incluse dans l'intervalle, la parité des secteurs comparés est admise, l'avance ou le retard de l'administration québécoise ne pouvant être confirmé. Il n'est donc pas surprenant de constater qu'un écart différent de 0 puisse être considéré comme marquant la parité. Cette procédure permettant de déterminer le statut de l'administration québécoise constitue un test statistique dont le niveau de confiance est de 90 %. Ainsi, la probabilité de se tromper, en concluant que l'administration québécoise est en avance ou en retard alors qu'en réalité les deux secteurs sont à parité, est de 10 %. L'utilisation de 90 % comme niveau de confiance constitue un choix conservateur.

En plus de servir à déterminer le statut de l'administration québécoise par rapport au secteur comparé, les mesures de précision interviennent lorsque l'Institut tente d'établir s'il y a des différences significatives entre deux écarts de rémunération présentés dans les sections sur la rémunération

globale selon la méthode des débours. En effet, en utilisant les mesures de précision, un test statistique¹⁶ a été développé afin de déterminer si les différences observées entre deux écarts sont significatives et donc attribuables aux éléments de rémunération qui les distinguent. Par exemple, une différence jugée significative entre l'écart salarial et celui de la rémunération annuelle s'explique par des avantages sociaux plus ou moins coûteux dans l'administration québécoise selon le cas. À l'inverse, une différence non significative entre ces mêmes écarts résulte de débours pour les avantages sociaux équivalents dans les deux secteurs de comparaison.

Le test permettant de vérifier s'il y a une différence significative entre deux écarts repose sur une autre base que celui permettant de déterminer le statut de chacun des écarts. Ainsi, d'une composante à l'autre, le statut de parité peut être constaté pour deux écarts alors qu'il existe une différence significative entre eux; inversement, un changement de statut peut être observé sans qu'il n'y ait pour autant de différence significative entre les écarts.

Les secteurs analysés

La comparaison de la rémunération globale effectuée par l'Institut porte sur l'ensemble des secteurs et sous-secteurs du marché du travail. Ainsi, des résultats par emploi repère et pour chaque catégorie d'emplois sont présentés pour l'ensemble des autres salariés québécois, le secteur privé et le secteur « autre public ». Des résultats détaillés sont aussi fournis en ce qui concerne l'administration fédérale ainsi que pour les secteurs universitaire, « entreprises publiques » et l'administration municipale (salaires et échelles).

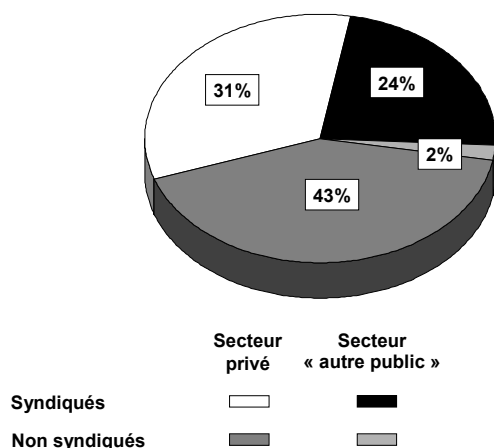
15. Les annexes E de la banque de données fournissent pour chacun des secteurs comparés les intervalles de confiance associés aux écarts salariaux et de rémunération globale.

16. De l'information additionnelle sur le test statistique utilisé par l'Institut est fournie dans le document *Comparaison de la rémunération : développements méthodologiques et aspects statistiques. Test statistique sur la différence d'indices de rémunération*, IRIR, Montréal, mars 1992, 12 p. Il est à noter que, lors de la rédaction de ce document, les différences de rémunération étaient exprimées par des indices plutôt que par des écarts.

Une segmentation selon la syndicalisation est également appliquée à l'ensemble des autres salariés québécois et au secteur privé, permettant ainsi l'analyse des résultats relatifs à quatre autres secteurs. Cette segmentation n'est pas appliquée au secteur « autre public », vu le faible nombre de salariés non syndiqués qui y travaillent (voir figure 1).

L'évaluation des écarts de salaire et de rémunération globale à des niveaux de segmentation très détaillés soulève parfois quelques problèmes. L'un d'eux est le risque d'erreur inhérent à l'obtention de résultats à partir d'échantillons de taille réduite. Un autre problème inhérent à la présentation des écarts de rémunération à des niveaux de segmentation très détaillés est la notion de confidentialité. En effet, lorsque la donnée du marché repose en forte proportion sur un ou deux établissements, l'Institut ne présente pas l'écart calculé.

Figure 1
Répartition de l'effectif des autres salariés québécois selon la syndicalisation et le secteur d'activité, en 2005



Par ailleurs, tous les emplois repères faisant partie d'une catégorie d'emplois donnée ne se retrouvent pas nécessairement dans chacun des segments du marché du travail. Par exemple, 10 des 18 emplois repères constituant la catégorie des employés de bureau ont été appariés dans l'administration fédérale, alors que les 8 autres emplois repères y sont inexistantes.

Le traitement des données provenant de l'administration municipale¹⁷

La réorganisation municipale a eu un impact important sur l'univers des municipalités visées par l'ERG. L'Institut a donc dû adapter ses approches pour cette portion de l'enquête¹⁸. Ainsi, en 2002, aucune enquête n'a été réalisée dans l'administration municipale. En 2003, des données ont été recueillies uniquement auprès des municipalités faisant partie de l'échantillon de l'ERG 2001. L'objectif principal était de vérifier l'état d'avancement de l'harmonisation des conditions de travail dans les villes fusionnées. Selon les données recueillies, l'harmonisation était très peu avancée en 2003. Dans le rapport de 2003, aucun résultat spécifique à la comparaison avec l'administration municipale n'a été diffusé. Par ailleurs, les données de l'administration municipale recueillies dans l'ERG 2001 ont été ajustées afin de préserver les résultats de la comparaison avec l'ensemble des autres salariés québécois et le secteur « autre public ».

En 2004, seules les données salariales de 26 municipalités de 25 000 habitants et plus ont été recueillies. Il n'y a pas eu de collecte en ce qui concerne les avantages sociaux et les éléments des heures chômées payées. En effet, la collecte de l'information dans les villes fusionnées était très complexe puisque l'harmonisation des conditions de travail et des systèmes d'information n'était pas complétée. Cette complexité imposait un fardeau important aux répondants de ces nouvelles villes. Il aurait été impensable de réintroduire les deux volets dans une même année : la charge de collecte aurait été beaucoup trop importante et la qualité de la donnée aurait pu en être affectée.

17. Pour de l'information sur la rémunération dans les villes, voir *Enquête sur la rémunération globale : municipalités de 10 000 et plus de population – 2001*, ISQ, mai 2002. Ce document ainsi que la banque de données sont disponibles sur le site Web de l'Institut (www.stat.gouv.qc.ca).

18. L'article *Administration municipale : données inédites de l'Enquête sur la rémunération globale en 2003* (Flash-info, vol. 5, n° 1, janvier 2004) trace le portrait des différentes actions prises au regard de l'administration municipale.

Dans l'ERG 2005, l'Institut a recueilli les données salariales des mêmes 26 municipalités de 25 000 habitants et plus. Cette année également, les avantages sociaux et les éléments des heures chômées payées n'ont pas fait l'objet de collecte. Dans le contexte d'une enquête cyclique, ce sont les établissements du secteur privé qui ont répondu à ce volet en 2005.

Par ailleurs, le portrait est celui du 1^{er} juillet 2005. Au moment de la collecte, les référendums sur les défusions ont déjà eu lieu, mais les démembrements ne sont pas encore en vigueur. La situation n'est pas encore fixe et la mouvance se poursuivra encore quelques temps dans ce secteur.

Dans ce rapport, une comparaison des salaires et des échelles salariales de l'administration québécoise avec ceux de l'administration municipale est présentée. Les écarts de 2005 pourront être mis en relation avec ceux publiés en 2004 puisqu'ils sont calculés sur la même base. Toutefois la mise en relation des écarts de 2005 et de ceux publiés en 2001 ne peut se faire de manière directe, la base de la comparaison étant transformée. En effet, plusieurs « anciennes villes » qui ont été touchées par une fusion étaient de taille moindre à ce qui a fait l'objet de l'enquête en 2001. La rémunération et la structure d'emplois dans ces villes sont différentes de celles observées dans les villes de plus grande taille, ce qui affecte la rémunération moyenne dans le secteur. *L'Enquête sur la rémunération globale dans les municipalités de 10 000 habitants et plus* (ERM), effectuée par l'Institut en 2001, permet en effet de constater que, pour un même emploi repère, les salaires moyens versés étaient moindres dans les municipalités de plus petite taille. De plus, l'effectif considéré est plus élevé en 2005 qu'il ne l'était en 2001.

Tout comme en 2004, il n'y a pas de comparaison spécifique de la rémunération globale entre l'administration québécoise et l'administration municipale. Toutefois, afin de préserver la comparaison avec l'ensemble des autres salariés québécois (ASQ) et le secteur « autre public », un ajustement a été appliqué afin de calculer la rémunération globale par emploi repère dans les municipalités. Pour ce calcul,

l'Institut a utilisé les données de l'ERM. Dans cette enquête, basée sur un recensement, toutes les villes de 10 000 et plus de population ont fourni les coûts moyens des avantages sociaux et des conditions de travail par groupe d'emplois. Afin d'imputer un coût moyen, chacun des emplois appariés en 2005 a été associé à son groupe d'emplois (cols blancs, cols bleus, professionnels) de sa ville dans l'ERM. Dans le cas des villes non fusionnées, cet exercice a été simple. Dans les villes fusionnées, composées chacune de plusieurs « anciennes villes », l'Institut devait d'abord associer l'emploi apparié à une ville d'origine et ensuite à son groupe d'appartenance. Il a été possible d'associer 86 % de l'effectif apparié dans les « anciennes villes ». Lorsque cette association n'était pas possible, le débours moyen de l'ensemble des modèles couvrant un groupe d'emplois approprié à cet emploi dans des villes de taille similaire a été utilisé.

Les employés couverts par la comparaison

L'Institut présente les résultats de sa comparaison de la rémunération globale pour 59 emplois repères¹⁹ regroupés en cinq catégories d'emplois, soit les professionnels, les techniciens, les employés de bureau, les employés de service et les ouvriers.

Le tableau III montre que les emplois repères retenus couvrent 51 986 salariés de l'administration québécoise, soit 18 % de l'effectif total de ce secteur²⁰. Cependant, une bonne partie de l'effectif compris dans la catégorie « autres employés » est rattachée à des emplois qui se retrouvent uniquement ou presque dans l'administration québécoise. En excluant ces emplois du calcul, la proportion de l'effectif couvert passe à 32 %.

19. Les résultats salariaux portent sur 60 emplois repères.

20. Les données utilisées pour obtenir ces proportions visent seulement les employés réguliers (en équivalents à temps complet) et ne comprennent pas les cadres. Les données sur l'effectif total de l'administration québécoise ont été fournies par le Secrétariat du Conseil du trésor à partir du système d'information de la rémunération (SIR). Elles couvrent la période du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004. Les employés des emplois repères font référence à la même période, sauf pour ceux de la fonction publique qui couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004.

Comme l'indique le tableau III, cette couverture varie selon les catégories d'emplois. Les emplois repères de la catégorie des employés de bureau et de celles des employés de service et des ouvriers regroupées ensemble représentent une plus grande part de l'effectif total de ces catégories dans l'administration québécoise (47 %). Les catégories des professionnels et des techniciens sont moins importantes. En effet, l'effectif rattaché aux emplois repères de ces deux catégories couvre respectivement 20 % et 17 % de l'effectif total de ces mêmes catégories dans l'administration québécoise. Notons toutefois que les pourcentages de couverture mentionnés ci-dessus seraient plus élevés si l'on ne considérait que les employés réguliers à temps plein (voir la note 4 au bas du tableau III).

Certains des emplois pour lesquels la comparaison avec le marché n'a pas été établie pourraient éventuellement faire l'objet d'une enquête.

Tableau III
Répartition de l'effectif rattaché aux emplois repères et de l'effectif total de l'administration québécoise¹, selon les catégories d'emplois

Catégories d'emplois	Effectif emplois repères	Effectif total adm. québ.	Effectif couvert par la comparaison
	n		%
Professionnels	8 165	40 182	20
Techniciens	8 011	47 359	17
Employés de bureau ²	24 800	52 616	47
Employés de service et ouvriers	11 010	23 513	47
Total partiel	51 986	163 670	32
Autres employés ³	...	123 764	...
Total	51 986	287 434	18

1. Période du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004.

2. Lorsqu'ils sont appariés à des emplois repères, les corps d'emploi de la catégorie « Assistants techniciens » de l'administration québécoise sont considérés comme faisant partie de la catégorie « Employés de bureau ».

3. Les autres employés comprennent les enseignants, les infirmières, les infirmières auxiliaires et les agents de la paix.

4. L'effectif apparié aux emplois repères (colonne 1) ne couvre que les employés réguliers à temps plein, alors que l'effectif régulier de l'administration québécoise (colonne 2) couvre à la fois les employés réguliers à temps plein et les employés réguliers à temps partiel.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor, système d'information sur la rémunération

Cependant, pour un grand nombre d'emplois se retrouvant dans les sous-secteurs de l'éducation et de la santé et des services sociaux, il n'y a pas de point de comparaison directe avec le reste du marché québécois (emplois sans contrepartie).

Par ailleurs, l'analyse du panier actuel d'emplois repères dans le cadre du projet de sélection des emplois repères a révélé que le panier couvrirait 68 % de l'effectif à temps plein des emplois avec contrepartie de l'administration québécoise²¹.

L'évolution de la comparaison

La comparaison des écarts de l'année en cours par rapport à ceux de l'année précédente est une information intéressante; mais, assez souvent, elle statue à la stabilité des écarts. Cette situation s'explique d'une part par le fait que les différences dans les mouvements de rémunération ne sont généralement pas très marquées d'une année à l'autre et d'autre part, parce que la méthodologie tient compte de la variabilité des résultats.

L'ERG est une enquête transversale qui dresse le portrait de la rémunération à un moment précis. Elle n'est pas conçue sur une base longitudinale; les données ne sont donc pas des séries chronologiques. Aussi, l'analyse rigoureuse de l'évolution des écarts sur une longue période n'est-elle actuellement pas possible. Cependant, certains travaux liés à la révision des processus de l'ERG sont toujours en cours et incluent l'examen de ces aspects.

Entre-temps et afin de répondre partiellement à ce besoin, l'Institut inclut dans le rapport, pour une deuxième année consécutive, une analyse de l'évolution des écarts sur une période un peu plus longue, tout en maintenant celle effectuée sur deux ans. Cette analyse compare les écarts de 2005 avec ceux de 1999 et utilise la même méthodologie que celle développée pour l'analyse sur deux ans. Le

21. L'article *Le projet de sélection des emplois repères : l'étape de la représentativité est terminée* (Flash-info, vol.6, n° 4, septembre 2005, p.8) donne plus d'information sur le projet de sélection des emplois repères. Ce document est disponible sur le site Web de l'Institut.

choix de ces deux années repose sur l'état des données de l'administration québécoise en 1999 et 2005, et ce, en lien avec les périodes de négociation dans ce secteur. Dans l'ERG 1999 (salaires en vigueur le 1^{er} juillet 1999), les données de l'administration québécoise étaient échues depuis le 30 juin 1998, l'entente étant intervenue à l'automne 1999. Les données de l'administration québécoise au 1^{er} juillet 2005 correspondent à une situation semblable, soit des taux de salaires échus depuis le 30 juin (2003) et des négociations toujours en cours. Cet horizon relié au renouvellement des conventions collectives nous semble le plus pertinent pour les parties patronale et syndicales.

L'Institut a analysé cette année les mêmes secteurs que ceux couverts dans le rapport de 2004²². Par ailleurs, l'analyse du secteur « entreprises publiques » n'est disponible que pour les années 2004 et 2005, aucune comparaison spécifique n'ayant été faite avec ce secteur en 1999.

Pour comparer les écarts de rémunération provenant de deux années différentes, l'Institut utilise une méthodologie permettant de prendre en compte certains changements survenus. Pour l'analyse présentée dans ce rapport, deux éléments ont pu être considérés : les changements à la base d'emplois et les variations dans la structure de l'effectif de

l'administration québécoise²³. La méthodologie utilisée consiste à comparer les écarts de rémunération de deux années après avoir éliminé les variations résultant de ces deux effets. Les résultats ainsi obtenus sont soumis à un test statistique qui prend en compte la variabilité échantillonnale.

Ainsi, une différence significative négative entre les écarts traduit un affaiblissement de la situation comparative de l'administration québécoise, alors qu'une différence significative positive correspond à une amélioration. Par ailleurs, comme ces tests de différence entre les écarts de rémunération sont utilisés dans le cadre de la méthode des débours, des coûts à l'employeur plus importants ou plus faibles d'une année à l'autre ne signifient pas nécessairement une amélioration ou une détérioration des régimes ou politiques de rémunération.

Le traitement et l'analyse des données

La rémunération globale d'un emploi repère peut être calculée pour chacun des établissements à partir des données brutes de l'ERG. L'Institut dispose ainsi de données confidentielles. Il peut les introduire dans ses calculs, tout en respectant les règles de confidentialité dans la présentation des résultats ou dans leur transmission à des tiers.

Deux méthodes peuvent être utilisées afin de traiter la non-réponse : l'imputation et la repondération. Dans ce rapport, l'imputation des données sur les salaires et la rémunération globale n'a pas été nécessaire : peu de dossiers auraient été imputés et la repondération était tout à fait satisfaisante pour traiter la non-réponse. Tous les dossiers des établissements non-répondants, ont donc été traités en repondérant les poids échantillonnaires.

22. L'évolution de la situation comparative de l'administration québécoise face à l'administration municipale entre les années 1999 et 2005 doit être interprétée avec prudence. L'univers de comparaison pour chacune de ces années est sensiblement différent. En 2005, l'univers des municipalités de plus de 25 000 habitants est composé des mêmes villes que celui de 1999 auxquelles se sont ajoutées des municipalités de plus petite taille lors des regroupements de municipalités ayant eu lieu en 2002. L'Institut ne peut quantifier l'impact de ce changement sur les écarts de rémunération. Cependant, l'enquête effectuée par l'Institut en 2001 sur la rémunération globale dans les municipalités de 10 000 habitants et plus a permis de constater que, pour un même emploi repère, les salaires moyens versés étaient moindres dans les municipalités de plus petite taille. Ce constat doit être pris en compte dans l'interprétation des changements de rémunération dans l'administration municipale.

23. Les changements à la base d'emplois réfèrent aux modifications apportées à certains emplois repères au fil des ans. Cela touche les années 1999 et 2005 puisque certains emplois repères – dans la catégorie des employés de bureau – ont été regroupés depuis 1999. Entre 2004 et 2005, aucun changement de cette nature n'a été apporté. Les variations de la structure de l'effectif de l'administration québécoise sont prises en compte dans chaque paire d'années comparée.

Les précisions sur les données et périodes de référence

Les données sur les salaires ainsi que sur les minimums et les maximums normaux pour l'administration québécoise et les autres salariés québécois de toutes catégories reflètent, en général, la situation au 1^{er} juillet 2005.

Les données estimées concernant les coûts des avantages sociaux et des heures chômées payées représentent les coûts moyens. Pour chaque établissement, les débours sont colligés pour des regroupements d'emplois et sont attribués aux salaires des emplois repères.

La période de référence des données relatifs au coût des avantages sociaux et des heures chômées payées est l'année 2004 en ce qui concerne les salariés du secteur privé²⁴. Ces données sont celles recueillies dans le cadre de l'ERG 2005. Dans l'administration québécoise, l'année 2003 sert de référence pour les coûts des assurances collectives, des régimes de retraite et des régimes étatiques, alors que les débours liés aux autres avantages sociaux sont calculés pour la période du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003. Dans le cas du secteur « autre public », les données de 2003 sont utilisées, la dernière année d'enquête de ce volet dans ce secteur étant 2004.

Il est à noter que les débours relatifs aux régimes étatiques sont ajustés selon les dispositions en vigueur pour la période de référence des avantages sociaux. Ainsi, dans l'édition 2005, des ajustements sur les régimes étatiques ont été effectués sur la base des dispositions en vigueur en 2004 pour les établissements des secteurs n'ayant pas fait l'objet

d'une enquête sur les avantages sociaux en 2005. Par ailleurs, certains avantages sociaux sont intégrés à l'équation de la rémunération globale en utilisant le coût fixe moyen. Ainsi, pour l'assurance-soins dentaires, l'assurance-soins optiques et l'assurance maladie, les débours exprimés en pourcentage du salaire (annexe B) varient légèrement dans les années où l'Institut ne collige pas de nouvelles données sur les avantages sociaux puisque le calcul s'effectue sur la base d'un salaire moyen différent.

Les données sur les heures régulières hebdomadaires de travail pour chacun des emplois repères proviennent du volet salarial de l'ERG; elles datent de juillet 2005. Le facteur annuel de conversion utilisé est de 52,18 semaines. Le calcul des heures de présence au travail se base sur les heures régulières de travail spécifiques à chacun des emplois repères.

Les données relatives aux employés sont celles en vigueur au 1^{er} juillet 2005 pour tous les secteurs sauf l'administration québécoise. Dans ce secteur, l'effectif des emplois repères fait référence à la période du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 pour le secteur de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux, et à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004 pour la fonction publique.

Pour ce qui est des autres salariés québécois, les données concernent les employés réguliers à temps plein. Quant à l'administration québécoise, ce sont également les employés réguliers à temps plein qui sont pris en compte, mesurés toutefois sous la forme d'équivalent à temps complet.

Les particularités concernant les salaires et les échelles salariales

En ce qui concerne la catégorie des professionnels de l'administration québécoise, les données salariales couvrent les trois sous-secteurs pour les niveaux 1 et 2 de l'enquête. Quant au niveau 3, seules les données relatives à la fonction publique sont disponibles. Les données utilisées pour les professionnels tiennent compte des primes versées (niveau plus élevé et chef d'équipe).

24. Les avantages sociaux font l'objet d'une enquête tous les deux ans dans les établissements. Ceux du secteur « autre public » (sauf l'administration municipale) et de l'administration québécoise en ont fait l'objet en 2004. Ce volet a donc fait partie de l'enquête en 2005 seulement dans les établissements du secteur privé. Cependant, dans les 82 établissements ayant participé au mode de collecte allégé, les données relatives aux avantages sociaux n'ont pas été recueillies en 2005; celles de l'ERG 2003 ont été utilisées pour le calcul de la rémunération globale avec un ajustement afin de les actualiser.

Par ailleurs, les maximums des échelles indiqués pour les emplois professionnels de niveau 1 de l'administration québécoise constituent uniquement des maximums d'appariement. Pour l'enquête, les emplois rémunérés selon les échelons 1 à 7 des échelles salariales sont appariés au niveau 1.

L'échelon 7 de chacune des échelles fait donc office de maximum pour le niveau 1 de la catégorie. Le 8^e échelon représente le minimum des échelles pour le niveau 2 et le salaire du 18^e échelon correspond au maximum pour ce niveau. Le maximum du niveau 3 correspond, pour l'administration québécoise, au maximum de l'échelle (18^e échelon) majoré de la prime de niveau plus élevé (7 %), sauf pour l'emploi « Professionnel en approvisionnement » dans la fonction publique où seule la prime de chef d'équipe (5 %) est versée et l'emploi « Ingénieur » pour lequel une nouvelle classification est en vigueur. Le minimum du niveau 3 est déterminé en considérant la restriction du minimum de quatre ans d'expérience pour accéder à la fonction de niveau plus élevé. L'échelon qui correspond à ces quatre années est l'échelon 9; le minimum du niveau 3 est donc à l'échelon 9 majoré de la prime de 5 %.

Les changements des titres d'emplois

Dans l'ERG 2000, les niveaux d'enquête (1, 2 et 3) ont été uniformisés afin que chaque niveau renvoie à une même signification pour les différentes catégories d'emplois. Le niveau 1 correspond au niveau d'entrée et d'apprentissage; aucune expérience n'est nécessaire pour accéder à ce niveau. Le niveau 2 est un niveau de fonctionnement autonome; l'expérience demandée varie selon le corps d'emploi. Le niveau 3 renvoie à celui de chef d'équipe ou de spécialiste; il correspond au degré d'expérience supérieur du corps d'emploi.

Les titres d'emplois utilisés dans le rapport ont été modifiés en 2001 afin de permettre une correspondance facile avec les titres d'emplois de l'enquête. Le tableau IV permet de mettre en parallèle les titres antérieurs et nouveaux. Les autres changements apportés après 2001 sont aussi indiqués. Toutefois, aucun changement n'a été apporté aux emplois en 2005.

Tableau IV
Titres des emplois comparés

Jusqu'à l'année 2001		Année 2001 et années subséquentes		Modifications	Année
Professionnels		Professionnels			
Agent d'information 1	(AI1)	Professionnel communic. 1	(PC1)		
Agent d'information 2	(AI2)	Professionnel communic. 2	(PC2)		
Agent d'information 3	(AI3)	Professionnel communic. 3	(PC3)		
Agent de l'approvis. 1	(AP1)	Professionnel approvis. 1*	(AP1)		
Agent de l'approvis. 2	(AP2)	Professionnel approvis. 2	(AP2)		
Agent de l'approvis. 3	(AP3)	Professionnel approvis. 3*	(AP3)		
Agent de la gest. fin. 1	(FI1)	Professionnel gest. fin. 1	(FI1)		
Agent de la gest. fin. 2	(FI2)	Professionnel gest. fin. 2	(FI2)		
Agent de la gest. fin. 3	(FI3)	Professionnel gest. fin. 3	(FI3)		
Analyste inform./adm. 1	(OM1)	Analyste proc. adm./inform. 1	(PI1)		
Analyste inform./adm. 2	(OM2)	Analyste proc. adm./inform. 2	(PI2)		
Analyste inform./adm. 3	(OM3)	Analyste proc. adm./inform. 3	(PI3)		
Ingénieur 1	(IN1)	Ingénieur 1	(IN1)		
Ingénieur 2	(IN2)	Ingénieur 2	(IN2)		
Ingénieur 3	(IN3)	Ingénieur 3	(IN3)		
Spécialiste sc. phys. 1	(SP1)	Spécialiste sc. phys. 1	(SP1)	Professionnel sc. phys. 1	2004
Spécialiste sc. phys. 2	(SP2)	Spécialiste sc. phys. 2	(SP2)	Professionnel sc. phys. 2	2004
Spécialiste sc. phys. 3	(SP3)	Spécialiste sc. phys. 3	(SP3)	Professionnel sc. phys. 3	2004

Tableau IV (suite)
Titres des emplois comparés

Jusqu'à l'année 2001		Année 2001 et années subséquentes		Modifications	Année
Techniciens		Techniciens			
Techn. arts appl. graph. 1	(TA1)	Techn. arts appl. graph. 1-2	(TA1-2)	Techn. en documentation 1-2 (TD1-2)	2003
Techn. arts appl. graph. 2	(TA2)	Techn. arts appl. graph. 3	(TA3)		
Technicien en doc.	(TD1)	Techn. documentation	(TD2)		
Technicien de lab. 1	(TL1)	Techn. laboratoire 1-2	(TL1-2)		
Technicien de lab. 2	(TL2)	Techn. laboratoire 3	(TL3)		
Technicien en génie 1	(TG1)	Technicien en génie 1-2	(TG1-2)		
Technicien en génie 2	(TG2)	Technicien en génie 3	(TG3)		
Techn. program. en inform. 1	(TI1)	Techn. informatique 1-2	(TI1-2)		
Techn. program. en inform. 2	(TI2)	Techn. informatique 3	(TI3)		
Employés de bureau		Employés de bureau			
Auxiliaire en inform. 1	(AX1)	Op. saisie données 1-2	(OS1-2)	Retiré de la comparaison Inclut le préposé traitement texte 2	2003 2003
Auxiliaire en inform. 2	(AX2)	Op. saisie données 3	(OS3)		
Magasinier 1	(MG1)	Magasinier 1	(MG1)		
Magasinier 2	(MG2)	Magasinier 2	(MG2)		
Magasinier 3	(MG3)	Magasinier 3	(MG3)		
Op. de duplicateur 1	(OD1)	Op. de duplicateur 1-2	(OD1-2)		
Op. de duplicateur 2	(OD2)	Op. de duplicateur 3	(OD3)		
Op. en informatique 1	(OI1)	Op. en informatique 1	(OI1)		
Op. en informatique 2	(OI2)	Op. en informatique 2	(OI2)		
Op. en informatique 3	(OI3)	Op. en informatique 3	(OI3)		
Personnel de bureau 1	(PB1)	Personnel de soutien adm. 1	(PS1)		
Personnel de bureau 2	(PB2)	Personnel de soutien adm. 2	(PS2)		
Personnel de bureau 3	(PB3)	Personnel de soutien adm. 3	(PS3)		
Dactylographe	(DAC)	Préposé traitement texte 2*	(TT2)		
Sténo-secrétaire 1	(SE1)	Personnel secrétariat 1	(SE1)		
Secr. de direction 2	(SE2)	Personnel secrétariat 2	(SE2)		
Préposé aux télécomm. 1	(PT1)	Préposé télécomm. 1-2	(PT1-2)		
Préposé aux télécomm. 2	(PT2)	Préposé télécomm. 3	(PT3)		
Téléphoniste-récept.	(TRE)	Téléphoniste-récept.	(TR2)		
Employés de service		Employés de service			
Cuisinier 1	(CU1)	Cuisinier 1	(CU1)		
Cuisinier 2	(CU2)	Cuisinier 2	(CU2)		
Gardien	(GAR)	Gardien 2	(GA2)		
Journalier ou préposé terr.	(JPT)	Journalier/préposé terr. 2	(JP2)		
Préposé cuisine/café.	(PCC)	Préposé cuisine/café. 2	(CC2)		
Préposé entretien léger	(PEL)	Préposé entretien léger 2	(PER2)		
Préposé entretien lourd	(PED)	Préposé entretien lourd 2	(PED2)		
Ouvriers		Ouvriers			
Conducteur véh. légers	(CVR)	Conducteur véh. légers 2	(CR2)		
Conducteur véh. lourds	(CVD)	Conducteur véh. lourds 2	(CD2)		
Électricien d'entretien 1	(EL1)	Électricien d'entretien 2	(EL2)		
Électricien d'entretien 2	(EL2)	Électricien d'entretien 3	(EL3)		
Mécanicien de véh. motor. 1	(MV1)	Mécanicien véh. motor. 1	(MV1)		
Mécanicien de véh. motor. 2	(MV2)	Mécanicien véh. motor. 2	(MV2)		
Mécanicien Millwright	(MMI)	Mécanicien entret. Millwright 2	(MI2)		
Menuisier d'entretien	(MEN)	Menuisier d'entretien 2	(ME2)		
Peintre d'entretien	(PEN)	Peintre d'entretien 2	(PE2)		
Plombier d'entretien	(PLO)	Plombier d'entretien 2	(PL2)		

* Emplois non comparés en 2005

Les événements susceptibles d'affecter la comparaison

L'état des conventions collectives dans l'administration québécoise

Les conventions collectives de l'administration québécoise, venues à échéance le 30 juin 1998, ont été renouvelées à la suite des ententes intervenues en décembre 1999. Selon ces règlements, les salariés de ce secteur ont obtenu des augmentations de leurs échelles salariales de 1,5 % le 1^{er} janvier 1999 et de 2,5 % les 1^{er} janvier 2000, 2001 et 2002.

Plusieurs unités syndicales ont accepté la prolongation de leur convention collective jusqu'au 30 juin 2003. En effet, une entente de principe a été signée en avril 2002 avec ces unités syndicales concernant la prolongation des conventions collectives de travail venant à échéance le 30 juin 2002. Les salaires et certaines primes en vigueur le 31 mars 2003 ont été majorés, avec effet au 1^{er} avril 2003, de 2 %. Les salariés couverts par cette entente ont également reçu un montant forfaitaire, pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2003, équivalent à 2 % de leur traitement de base et de certaines primes en vigueur au 31 mars 2003.

Les données du rapport 2005 sont basées sur les échelles de traitement en vigueur au 30 juin 2003 dans l'administration québécoise, majorées, dans le cas de certains corps d'emploi des catégories « Techniciens », « Employés de bureau » et « Employés de service », par des ajustements de relativité salariale versés les 21 novembre 2003 et 2004.

Une entente entre le gouvernement et l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ) est intervenue en 2001 et une convention collective couvrant la période 1998-2002 a été signée. L'exercice d'évaluation de chacun des emplois menant à l'intégration des ingénieurs dans la nouvelle classification selon quatre rangements (20, 22, 24 et 25) s'est terminé en juin 2004. Dans certains cas, des ajustements de salaires ont été versés en juillet 2004.

Chacun des rangements possède une échelle distincte constituée de 18 échelons. Les échelles 20 et 22 ont été coupées entre le septième et le huitième échelons pour bien représenter les niveaux de complexité des emplois repères « Ingénieur 1 » et « Ingénieur 2 ». Après analyse des nouvelles lignes directrices émises par le Secrétariat du Conseil du trésor concernant les tâches et responsabilités des ingénieurs, les échelles 24 et 25 ont été associées à l'emploi repère « Ingénieur 3 ». Cependant, le minimum de l'échelle de ce niveau ne sera pas diffusé et considéré dans la moyenne de la catégorie « Professionnels » cette année dans le cadre de la comparaison. L'Institut tient compte que la situation actuelle est transitoire et attend d'avoir un portrait complet de la classification des emplois qui sera retenue dans la fonction publique afin de prendre une décision éclairée quant à l'appariement des échelles des professionnels de l'administration québécoise au niveau de complexité 3.

Le renouvellement des dernières conventions a donné lieu à des échanges concernant le taux de cotisation de l'employeur aux régimes de retraite des secteurs public et parapublic, dont le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Le certificat actuariel, produit par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) à la suite de ces ententes négociées, fait état d'un coût pour l'employeur de 3,67 %, en vigueur le 1^{er} janvier 1999, et ce, pour trois années. C'est donc ce taux de 3,67 % en 2001 qui a été utilisé dans l'enquête 2002 et pour le rapport de comparaison de 2003.

Cette année, l'administration québécoise n'a pas fait l'objet d'une enquête pour le volet des avantages sociaux. Les débours au chapitre du régime de retraite ont été recueillies dans le cadre de l'ERG 2004; ils correspondent au niveau du coût de service courant de l'évaluation actuarielle aux fins des états financiers des régimes de retraite, déposée le 22 mars 2002, qui présente les données arrêtées au 31 décembre 1999. La part de l'employeur est de 5,8 % pour le RREGOP.

La nouvelle classification des emplois de la fonction publique

Le 14 septembre 1998, le Secrétariat du Conseil du trésor a adopté la *Directive sur la classification des emplois de la fonction publique et sa gestion*. Cette directive établit une nouvelle structure de classification pour la majeure partie des emplois du personnel professionnel, fonctionnaire et ouvrier ainsi que les agents de la paix de la fonction publique du Québec. La mise en place d'une nouvelle classification des emplois s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'administration et de l'allègement des règles de gestion. Le projet de nouvelle structure de classification regroupe les emplois de la fonction publique en familles d'emplois, qui sont ensuite réparties en classes d'emplois et en niveaux de mobilité. Il est prévu qu'au terme de l'opération, le nombre total de classes d'emplois pour l'ensemble passera de 324 à environ 116.

En juin 2004, le gouvernement adoptait le *Plan de gestion des ressources humaines 2004-2007* comportant une stratégie d'implantation graduelle du projet de classification dont la première phase toucherait le personnel professionnel et se réaliserait sur trois ans. La nouvelle classification fait partie des éléments de négociation en cours dans la fonction publique.

L'Institut a démarré au début de 2003 un projet de révision du panier d'emplois repères utilisé présentement dans l'Enquête sur la rémunération globale. La complexité et l'ampleur de ce projet justifiaient de le lancer à cette date plutôt que d'attendre que toutes les nouvelles classes d'emplois et leurs conditions de rémunération soient connues.

Un document d'orientation résumant la problématique, les enjeux et le plan d'action envisagé par l'Institut a été rendu public au mois de septembre 2003²⁵. De plus, un groupe de travail formé de représentants des parties patronale et syndicales a été constitué. Ce groupe a pour mandat de guider

l'Institut dans les choix et les analyses prévues dans son plan d'action. Tous les représentants des parties seront également consultés sur les principaux choix et orientations recommandés par l'Institut. Deux articles faisant le point sur le projet ont été publiés dans le *Flash-info Travail et rémunération*²⁶. La sélection de l'ensemble du nouveau panier d'emplois repères doit être complétée au printemps 2006 afin que ces emplois soient intégrés à l'édition 2007 de l'ERG.

L'ISQ prendra en considération, au fur et à mesure dans ses études et selon les orientations et approches acceptées par les parties, toute modification à la classification des salariés.

L'impact de la législation sur l'équité salariale

La Loi sur l'équité salariale (L.R.Q., c. E-12.001), en vigueur depuis le 21 novembre 1997, s'applique à tout employeur dont l'entreprise compte 10 personnes salariées ou plus, qu'il soit du secteur privé, public ou parapublic. Cette loi vise à corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emplois à prédominance féminine. L'employeur devait commencer à verser les premiers ajustements au plus tard le 21 novembre 2001. Les ajustements peuvent être étalés sur une période maximale de quatre ans.

C'est donc dire que les ajustements d'équité salariale sont intégrés au salaire et recueillis dans l'Enquête sur la rémunération globale depuis 2002. L'Institut n'a actuellement pas la possibilité de quantifier la valeur de ces ajustements salariaux dans le rapport puisque l'enquête ne comportait pas de questions relatives à ces versements.

25. Ce document est disponible sur le site Web de l'Institut.

26. *Le projet de sélection des emplois repères*, (Flash-info, vol. 5, n° 4, septembre 2004, p. 10) et *Le projet de sélection des emplois repères : l'étape de la représentativité est terminée* (Flash-info, vol. 6, n° 4, septembre 2005, p. 8). Ces documents sont disponibles sur le site Web de l'Institut.

Toutefois, l'Institut a effectué une enquête sur les versements d'équité salariale, dont la collecte de données s'est terminée en avril 2004. Le rapport tiré de cette enquête intitulé *Étude sur les ajustements relatifs à l'équité salariale. Établissements de 200 employés et plus au Québec*, a été publié en juin dernier. Il présente des données inédites sur les ajustements salariaux résultant de la Loi sur l'équité salariale. Les résultats sont fournis selon diverses ventilations telles que les groupes occupationnels, la syndicalisation, les secteurs d'activité économique, etc.

Initialement, le projet prévoyait une étude de l'impact des versements d'équité salariale sur les résultats de la comparaison. Or, la décision de la Cour supérieure, qui rendait inconstitutionnel le Chapitre IX de la Loi sur l'équité salariale, a empêché l'Institut de réaliser cet objectif. Les résultats pour l'administration québécoise et certains grands employeurs du Québec qui se sont prévalus de ce chapitre de la Loi n'ont donc pu être pris en compte.

La décision de la Cour supérieure a par ailleurs obligé l'administration québécoise et plusieurs employeurs importants à reprendre les discussions sur l'équité salariale avec leurs employés afin de se conformer à l'esprit de la Loi. Lorsque ces discussions auront mené à la mise en place de programmes d'équité salariale et, le cas échéant, au versement d'ajustements, l'Institut pourra réaliser une étude complémentaire sur le sujet.

PARTIE II

L'environnement économique et le marché du travail

Les données historiques relatives aux principaux indicateurs économiques du Québec proviennent de l'Institut de la statistique du Québec, de Statistique Canada, du Conference Board du Canada et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Les prévisions économiques proviennent de quatre organismes : la Banque Royale du Canada (BRC), la Banque Toronto-Dominion (TD), la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec (CCPEDQ) et le Conference Board du Canada (CBC).

L'analyse porte essentiellement sur l'environnement économique du Québec, bien qu'elle tienne compte des contextes canadien et international. Les prévisions complètent l'analyse de la situation économique courante en dégagant les principales tendances pour l'année qui se termine et celle qui suit.

Les données trimestrielles de 2005 du produit intérieur brut (PIB) québécois en dollars constants et ses composantes ainsi que les données des années 2001 à 2004 proviennent des *Comptes économiques du Québec*²⁷. Quant aux données annuelles du PIB réel antérieures à 2001, elles proviennent généralement de Statistique Canada de même que certaines autres données.

Dans ce chapitre, l'analyse se base la plupart du temps sur les taux de croissance des indicateurs. Pour l'année en cours, les taux de croissance des données trimestrielles sont calculés par rapport au trimestre précédent. L'analyse qui en découle est donc effectuée sur une courte période mettant en évidence les changements conjoncturels récents. Un élément d'analyse de long terme est également présenté pour l'année en cours : les taux de

croissance cumulatifs depuis le début de l'année calculés par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Ces taux de croissance portent généralement sur le cumul de six ou neuf mois selon la disponibilité des données.

Dans ce rapport, les données du PIB et de ses composantes sont exprimées en termes réels par la méthode des indices de prix en chaîne de type Fisher dont l'année de référence est 1997. Pour chacune des années sauf l'année de base, la somme des composantes diffère des totaux partiels et des totaux, parce que l'enchaînement a lieu chaque année et non plus seulement dans l'année de base. La contribution, en points de pourcentage, de chaque composante du PIB à la variation globale du PIB est toutefois présentée dans le chapitre 6.

La méthode des indices en chaîne est, depuis l'automne 2002, la méthode officielle de déflation adoptée par Statistique Canada pour les Comptes économiques provinciaux, et les valeurs obtenues par cette méthode constituent dorénavant les données officielles du PIB réel et de ses composantes. Antérieurement, l'estimation du PIB et de ses composantes en dollars constants était obtenue par la méthode des indices de prix à pondération fixe.

L'indice implicite des prix des dépenses personnelles en biens et services est utilisé pour obtenir le revenu personnel disponible en terme réel; 1997 est l'année de base. L'indice des prix à la consommation (IPC) a, quant à lui, 1992 comme année de base.

Statistique Canada a, par ailleurs, procédé en janvier 2005 à une révision historique des estimations de l'Enquête sur la population active. Les données utilisées pour l'analyse du marché du travail ainsi que celles présentées dans les annexes prennent en considération cette révision.

27. Pour les années 2001 à 2004, les données provinciales annuelles révisées de Statistique Canada ne sont disponibles qu'après la date de tombée du présent rapport.

Les tendances salariales

Les sources de données

Les données relatives aux tendances salariales sont dégagées à partir d'une banque de conventions collectives pour ce qui est des salariés syndiqués et des enquêtes de planification salariale pour ce qui est des salariés non syndiqués.

Dans le premier cas, les données proviennent des dépôts de conventions collectives au ministère du Travail. Ces conventions couvrent les salariés syndiqués appartenant à des unités de négociation de plus de 100 cols bleus, de plus de 50 cols blancs ou de ces deux critères pris en compte simultanément pour les conventions collectives dites « mixtes ». Les conventions de compétence provinciale et fédérale sont considérées.

Les conventions collectives analysées couvrent l'administration québécoise, le secteur privé et le secteur « autre public ». L'administration québécoise fait référence à la fonction publique ainsi qu'aux réseaux de l'éducation (commissions scolaires et cégeps) et de la santé et des services sociaux²⁸. Le secteur « autre public » comprend les secteurs municipal et fédéral ainsi que les entreprises publiques québécoises et les universités. Le secteur municipal inclut les municipalités et les entreprises locales. Pour sa part, le secteur fédéral comprend l'administration fédérale ainsi que les entreprises fédérales au Québec. Un autre regroupement couvre aussi l'ensemble des salariés québécois autres que ceux de l'administration québécoise, soit les « autres salariés québécois ».

28. Pour que le secteur « administration québécoise » soit conforme à la définition de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans le secteur public et parapublic (L.R.Q. chapitre R-8.2), l'Institut a dû ajuster certaines données du ministère du Travail. Tous les organismes gouvernementaux qui ne font pas partie des régimes de négociation des trois sous-secteurs de l'administration québécoise ont été inclus dans le secteur « entreprises publiques québécoises ». À titre d'exemple, le ministère du Travail considère l'organisme Héma Québec comme faisant partie de l'administration québécoise, alors que l'Institut l'inclut plutôt dans les entreprises publiques québécoises.

Les enquêtes de planification salariale disponibles à l'Institut au moment de la rédaction de ce rapport proviennent du Groupe-conseil AON, du Conference Board, de Morneau Sobeco, de Towers Perrin, de William M. Mercer et de Hay/McBer. Les résultats de ces enquêtes touchent principalement les salariés québécois non syndiqués du secteur privé. De plus, les répondants sont surtout des moyennes et grandes entreprises. Pour les besoins de ce rapport, les données utilisées ont trait aux augmentations des échelles et des enveloppes de salaires versés pour l'ensemble des catégories d'emplois faisant l'objet des travaux de comparaison de l'Institut. De plus, un bref aperçu des taux d'augmentation moyens des cadres est présenté. Ceux-ci sont de différents niveaux hiérarchiques selon les firmes consultées.

Les mesures de croissance salariale utilisées

L'indicateur des taux d'augmentation des clauses salariales en vigueur représente, pour une année précise, l'augmentation des taux de salaire pour les employés syndiqués²⁹. Cet indicateur mesure les taux d'augmentation attribués aux échelles salariales dans les conventions collectives en vigueur sans égard au moment où ces dernières ont été signées. Ainsi, toutes les conventions collectives en vigueur, peu importe l'année de signature, sont prises en compte.

Pour l'année en cours, les résultats sont toujours préliminaires puisqu'ils couvrent les trois premiers trimestres. Ils se rapportent aux conventions collectives déposées au ministère du Travail, enregistrées dans la banque de données et ayant une clause salariale en vigueur au 15 décembre. Toutefois, certaines conventions collectives, bien qu'ayant été signées, ne font pas partie de la banque puisqu'elles n'ont pas encore été saisies. Par ailleurs, certaines

29. Il s'agit de la mesure qui se rapproche le plus des augmentations d'échelles relevées par les enquêtes de planification salariale.

conventions collectives ne font plus partie de la banque de données du ministère, ayant expiré avant le 15 décembre³⁰.

Dans certains cas, la durée de la clause n'est pas équivalente à celle de la convention. C'est le cas notamment de certaines conventions pour lesquelles les augmentations salariales sont négociées chaque année (il n'y a pas de réouverture des clauses normatives, seulement des clauses pécuniaires). Pour éviter d'alourdir le texte, les termes « durée de la clause salariale » et « durée de la convention » sont utilisés en tant que synonymes et réfèrent à la durée de la clause salariale.

Les taux d'augmentation présentés à partir des données des firmes d'experts-conseils sont des moyennes arithmétiques des pourcentages d'augmentation des échelles salariales et des moyennes arithmétiques des pourcentages d'augmentation des salaires versés. Ils donnent une mesure des augmentations salariales octroyées aux salariés non syndiqués.

Le taux de croissance réelle est utilisé pour mesurer les gains ou les pertes de pouvoir d'achat des salariés. La croissance réelle est obtenue en soustrayant le taux d'inflation de la croissance nominale des taux en vigueur. Cette soustraction élimine l'effet de l'inflation, et la croissance réelle ainsi obtenue reflète une approximation des gains ou des pertes de pouvoir d'achat des salariés. Par exemple, si la croissance des échelles salariales est supérieure à celle de l'inflation, cela se traduit par un taux réel de croissance positif reflétant le fait que le pouvoir d'achat des salariés québécois augmente. À l'opposé, si le taux réel de croissance des échelles salariales est négatif, les salariés peuvent perdre de leur pouvoir d'achat et s'appauvrir. En ce qui concerne l'année 2005, la croissance de l'IPC utilisée est celle calculée pour le Québec relativement aux neuf premiers mois de 2005 par

rapport à la même période de l'année précédente. Les données sur l'IPC proviennent de Statistique Canada.

Un taux de croissance salariale réelle est calculé en vue d'étudier la situation du pouvoir d'achat des salariés syndiqués québécois sur une période couvrant plusieurs années. Pour ce faire, la croissance de l'indice des prix à la consommation pour une période donnée a été soustraite de la croissance nominale³¹ observée pour la même période. Ce taux de croissance est basé sur les résultats observés au cours de chacune des années considérées.

L'Institut a recours à deux indicateurs pour évaluer les taux d'augmentation annuelle moyens des conventions nouvellement signées. Il s'agit de l'indicateur des taux et de celui des gains. Ces indicateurs sont compilés à l'égard des conventions collectives signées durant l'année, et un taux d'augmentation annuel moyen est calculé pour la durée de la convention. Ces indicateurs tiennent compte de la durée d'application des augmentations. En général, les clauses salariales des conventions collectives consentent des augmentations différentes pour chaque année d'application; c'est pourquoi deux méthodes de calcul sont utilisées.

L'indicateur des taux, en ne comparant que le salaire obtenu à la fin de la convention collective nouvellement signée avec celui de la fin de la convention collective précédente, reflète l'évolution des structures salariales. Par contre, l'indicateur des gains permet de considérer dans le calcul des taux d'augmentation le moment où les hausses salariales sont consenties. Il est appelé « croissance des gains » parce qu'il se rapproche plus du gain réalisé par les salariés syndiqués que l'indicateur des taux. L'Institut privilégie la méthode des gains dans son analyse. Les résultats relatifs à la méthode des taux sont présentés en annexe.

L'indicateur des taux d'augmentation des clauses salariales en vigueur, celui des gains et celui des

30. Les conventions dont la date d'expiration précède le 15 décembre de l'année analysée ne sont pas prises en compte, même si, sur le plan légal, l'employeur doit maintenir les conditions de travail qui y sont prévues (Code du travail, L.R.Q., c. C-27, a.59).

31. Le taux de croissance couvrant plusieurs années est obtenu par un calcul de composition des taux annuels.

taux pour les conventions nouvellement signées sont calculés à partir de la classe modale, soit celle qui regroupe le plus grand nombre de salariés. Tous les trois tiennent compte des montants forfaitaires et des divers ajustements salariaux. Le calcul de ces trois indicateurs se fait à partir du maximum des échelles salariales, lorsqu'elles existent, ou du taux unique. Le calcul de ces taux ne prend pas en compte les coûts de système, c'est-à-dire l'augmentation salariale résultant d'une progression dans l'échelle. Il est important de souligner que, pour chacun de ces trois indicateurs, les résultats des années les plus récentes ne sont pas définitifs puisque d'autres ententes peuvent s'ajouter au fichier du ministère du Travail. Cela est particulièrement vrai pour l'année en cours.

Dans le calcul des moyennes des taux d'augmentation des conventions en vigueur, chaque convention se voit attribuer un poids en fonction du nombre de salariés couverts. Le poids accordé correspond au nombre de salariés de l'entente en vigueur pour l'année considérée.

Les perspectives salariales sont établies en utilisant les taux de croissance salariale observés dans les conventions en vigueur pour chacun des secteurs analysés (données préliminaires). Les perspectives pour l'ensemble des salariés syndiqués sont calculées en pondérant le résultat de chaque secteur par son poids estimé en effectifs. Le nombre de salariés utilisé dans le calcul du poids représente une moyenne du nombre observé durant les cinq années les plus récentes pour lesquelles les données sont suffisamment représentatives. Dans le cas des employés non syndiqués, l'Institut utilise les taux d'augmentation prévus dans les enquêtes de planification pour l'ensemble de l'année en cours et pour l'année suivante. En ce qui concerne l'ensemble des salariés québécois, lorsque les données disponibles permettent de l'estimer, le taux d'augmentation est obtenu en pondérant les taux pour les syndiqués et les non-syndiqués par leur poids respectif en effectif sur le marché du travail. À cet effet, le taux de syndicalisation des six premiers mois de 2005 pour l'ensemble des salariés québécois est celui fourni par Statistique Canada, soit 40,4 %.

La couverture de l'analyse des conventions

Le tableau V donne un aperçu du nombre de conventions collectives ainsi que du nombre de salariés syndiqués couverts par la banque du ministère du Travail à la fin du troisième trimestre de 2005. Il présente, tout d'abord, l'information sur les conventions en vigueur en 2004 et en 2005. Il fournit également la représentativité du nombre de salariés sur lequel sont basés les résultats de 2005. Cette donnée est exprimée en pourcentage du nombre moyen de salariés des cinq dernières années.

Quant à la donnée sur l'ensemble du Québec et le secteur universitaire, le dernier résultat représentatif correspond à la période de 2000 à 2002. Cette situation s'explique par le fait que les conventions collectives de l'administration québécoise sont venues à échéance le 30 juin 2003 et que la plupart des universités attendent la fin des négociations dans l'administration québécoise pour renouveler les clauses salariales de leurs ententes. Aussi, dans ces secteurs, la moyenne de salariés repose sur trois ans et la représentativité est calculée à partir de celle-ci.

Finalement, d'autres renseignements sont fournis au tableau V sur les ententes nouvellement signées au cours de l'année 2004 et celles signées au cours des neuf premiers mois de 2005.

Tableau V

Nombre de conventions en vigueur et nouvellement signées¹ et de salariés couverts² dans la banque retenue

Année	Type de croissance	Élément	Unité	Administration québécoise	Privé	Ent. publ. québ.	Universitaire	Municipal	Fédéral	« Autre public »	Ensemble ASQ	Ensemble Québec
2004	En vigueur	Conventions	n	0	781	21	6	57	24	108	889	889
		Salariés	n	0	287 420	25 856	3 051	36 834	37 713	103 454	390 874	390 874
		Représentativité ³	%	...	102,7	80,6	21,5	107,7	85,5	85,6	97,5	44,5
	Selon la date de signature	Conventions	n	0	189	9	8	8	6	31	220	220
		Salariés	n	0	118 861	2 290	3 569	2 971	5 384	14 214	133 075	133 075
2005	En vigueur	Conventions	n	0	677	20	2	53	16	91	768	768
		Salariés	n	0	235 848	25 691	432	43 645	30 011	99 779	335 627	335 627
		Représentativité ³	%	...	84,2	80,1	3,1	127,7	68,0	82,6	83,7	38,2
	Selon la date de signature	Conventions	n	0	121	6	1	8	7	22	143	143
		Salariés	n	0	24 941	5 455	52	2 992	22 815	31 314	56 255	56 255

1. Les données se rapportant aux conventions collectives selon la date de signature excluent les ententes signées pour une première fois puisqu'aucun taux de croissance salariale ne peut être calculé.

2. Il s'agit du nombre total de salariés couverts par des certificats d'accréditation, sans égard au statut d'emploi et sans référence à la notion d'équivalent à temps complet.

3. Ce pourcentage représente la proportion de salariés couverts par les conventions en vigueur pour une année donnée par rapport au nombre de salariés potentiellement couverts par la banque de conventions collectives du ministère du Travail pour la période. Ce dernier nombre représente la moyenne de salariés couverts par une convention en vigueur entre 2000 et 2002 pour la donnée sur l'ensemble du Québec et le secteur universitaire et entre 2000 et 2004 pour les autres secteurs analysés. Lorsque la représentativité est supérieure à 100 %, c'est que le nombre de salariés pour l'année en cours est supérieur à la moyenne de la période de référence retenue.

Source : Ministère du Travail

La comparaison de la rémunération globale des salariés

L'ensemble des autres salariés québécois

L'ensemble des emplois repères

En 2005, le salaire des employés de l'administration québécoise est en retard de 15 % sur celui des autres salariés québécois.

Le nombre d'emplois repères et de salariés pour lequel l'administration québécoise présente un retard est important : 51 emplois sur 60, représentant 85 % de l'effectif. Six emplois, comptant 10 % de l'effectif, sont à parité dans les deux secteurs et trois emplois affichent une avance de l'administration québécoise.

Toutes les catégories d'emplois témoignent du retard de l'administration québécoise. Les employés de bureau ont une influence certaine sur le résultat d'ensemble puisqu'ils représentent près de la moitié (48 %) de l'effectif de l'administration québécoise compris dans les emplois repères.

Le statut de retard de l'administration québécoise est observé dans la majorité des emplois repères des catégories, sauf dans le cas des employés de service. Dans cette catégorie, trois des sept emplois, regroupant près de 30 % de l'effectif, sont en avance; deux autres emplois sont à parité dans les deux secteurs. Les deux derniers emplois regroupent près de la moitié de l'effectif de la catégorie et affichent des retards importants; cela explique le résultat d'ensemble de la catégorie.

Chez les employés de bureau et les ouvriers, tous les emplois présentent un retard de l'administration québécoise. Un statut de retard est aussi constaté dans 15 des 16 emplois chez les professionnels (95 % de l'effectif) et dans 6 des 9 emplois de techniciens (67 % de l'effectif). Aucun emploi de ces quatre catégories n'affiche une avance.

Tableau 1.1

Écarts salariaux, administration québécoise et autres salariés québécois, en 2005

[Écart = (adm. québ. - marché)/adm. québ.]

Catégories d'emplois	Effectif	Écarts
	Cat./ens.	salariaux
	%	
Ensemble des emplois repères	100	- 15,0
Professionnels	16	- 10,6
Techniciens	15	- 11,4
Employés de bureau	48	- 19,7
Employés de service	18	- 7,9
Ouvriers	3	- 41,1

Banque de données : annexes C-1 et E-1.

Tableau 1.2

Nombre d'emplois repères selon le statut des écarts salariaux, administration québécoise et autres salariés québécois, en 2005

Catégories d'emplois	Avance adm. québ.	Parité	Retard adm. québ.	Total des emplois repères
Ensemble des emplois repères	3	6	51	60
Professionnels	0	1	15	16
Techniciens	0	3	6	9
Employés de bureau	0	0	18	18
Employés de service	3	2	2	7
Ouvriers	0	0	10	10

Banque de données : annexes C-1, D-1 et D-2.

Les professionnels

Le salaire des professionnels de l'administration québécoise est en retard de 10,6 % sur celui des autres professionnels québécois. Un retard est constaté dans 15 des 16 emplois repères, regroupant 95 % de l'effectif.

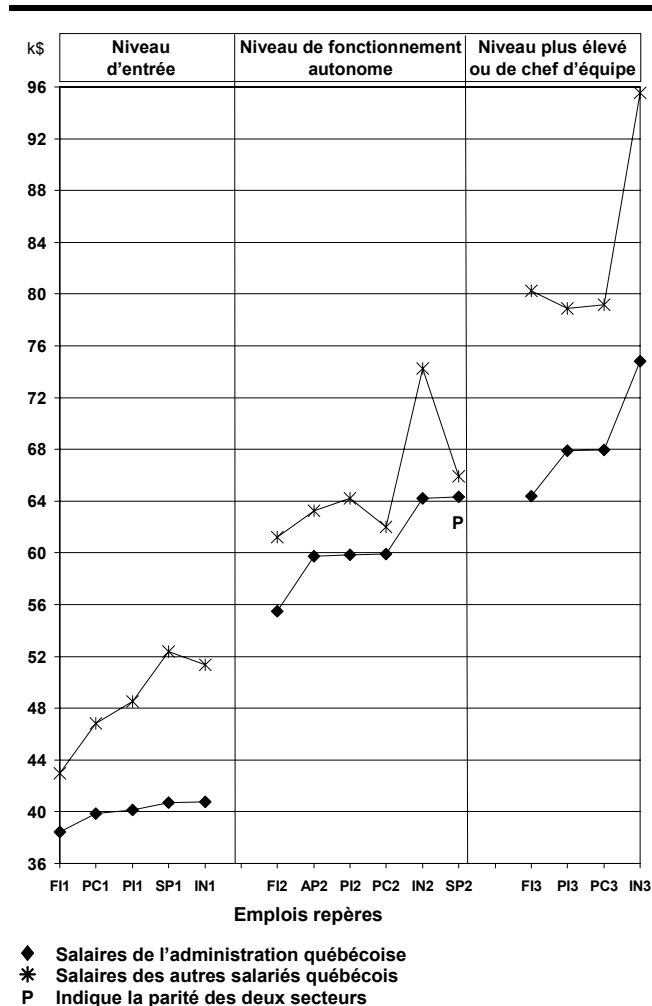
Les emplois de professionnels appariés au niveau d'entrée et d'apprentissage (niveau 1) affichent un retard de 19,7 %. Ces emplois ne représentent cependant que 8 % de l'effectif total apparié dans cette catégorie. Des écarts notables sont observés dans les emplois « Professionnel en sciences physiques 1 » (- 28,7 %), « Ingénieur 1 » (- 26,0 %) et « Analyste des procédés administratifs et informaticien 1 » (- 20,9 %). Ces retards correspondent à une différence salariale allant de 8 405 \$ à 11 690 \$.

Les emplois de professionnels appariés au niveau de fonctionnement autonome (niveau 2) ont un impact important sur le résultat de la catégorie puisqu'ils regroupent 76 % de l'effectif; ils affichent un retard de 7,7 %. Cinq des six emplois de ce niveau sont en retard. Ceux d'« Ingénieur 2 » (- 15,6 %) et de « Professionnel en gestion financière 2 » (- 10,3 %) montrent les retards les plus importants. Le seul emploi repère pour lequel la parité des deux secteurs est constatée se trouve au niveau de fonctionnement autonome; il s'agit du « Professionnel en sciences physiques 2 ».

Les emplois de niveau plus élevé ou de chef d'équipe (niveau 3), comptant 16 % de l'effectif apparié dans la catégorie, accusent un retard de l'administration québécoise de 20,2 %. Tous les emplois de ce niveau affichent ce statut; les écarts varient de - 16,2 % (« Analyste des procédés administratifs et informaticien 3 ») à - 27,7 % (« Ingénieur 3 »).

Figure 1.1

Salaires, administration québécoise et autres salariés québécois, catégorie « Professionnels », en 2005



Banque de données : annexes C-1 et E-1.

Les professionnels

Le maximum normal représente le taux du marché pour un emploi et il est accessible à l'employé dont le rendement est satisfaisant. Le maximum normal des professionnels de l'administration québécoise (64 053 \$) est inférieur de 8,6 % à celui observé chez les autres professionnels québécois (69 577 \$). Un retard est également constaté sur le plan du salaire (- 10,6 %). La situation comparative de l'administration québécoise est meilleure dans la comparaison du maximum normal que dans celle du salaire, les professionnels de ce secteur étant moins avancés dans leur échelle salariale que les autres professionnels québécois.

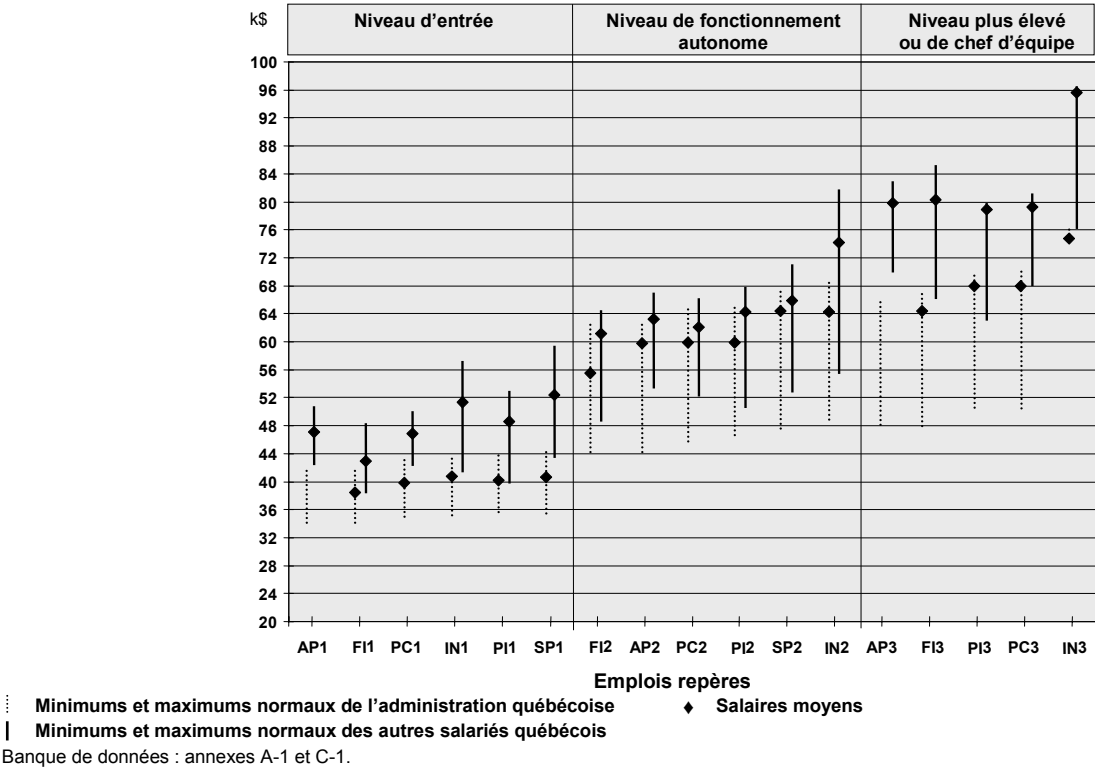
Tous les professionnels de l'administration québécoise sont rémunérés selon une échelle salariale, alors que chez les autres professionnels québécois, la proportion est de 71 %. C'est chez les autres salariés québécois appariés aux emplois « Analystes des

procédés administratifs et informaticiens 1, 2 et 3 » que les proportions de l'effectif rémunéré selon une échelle salariale sont les plus faibles, soit respectivement de 25 %, 56 % et 40 %.

Par ailleurs, 44 % des autres professionnels québécois couverts par une échelle salariale bénéficient d'un maximum au mérite, dont la valeur moyenne est de 81 771 \$.

Tous les emplois, soit 100 % de l'effectif, affichent un retard de l'administration québécoise sur le plan du maximum normal. Les écarts varient de - 2,5 % à - 34,4 %. Le maximum normal de l'administration québécoise est moins élevé que le minimum observé chez les autres salariés québécois dans trois emplois de cette catégorie. De plus, dans quatre emplois, le maximum normal de l'administration québécoise dépasse le minimum de l'ensemble des autres salariés québécois de moins de 2 000 \$.

Figure 1.2
Minimums, maximums normaux et salaires, administration québécoise et autres salariés québécois, catégorie « Professionnels », en 2005



Les techniciens

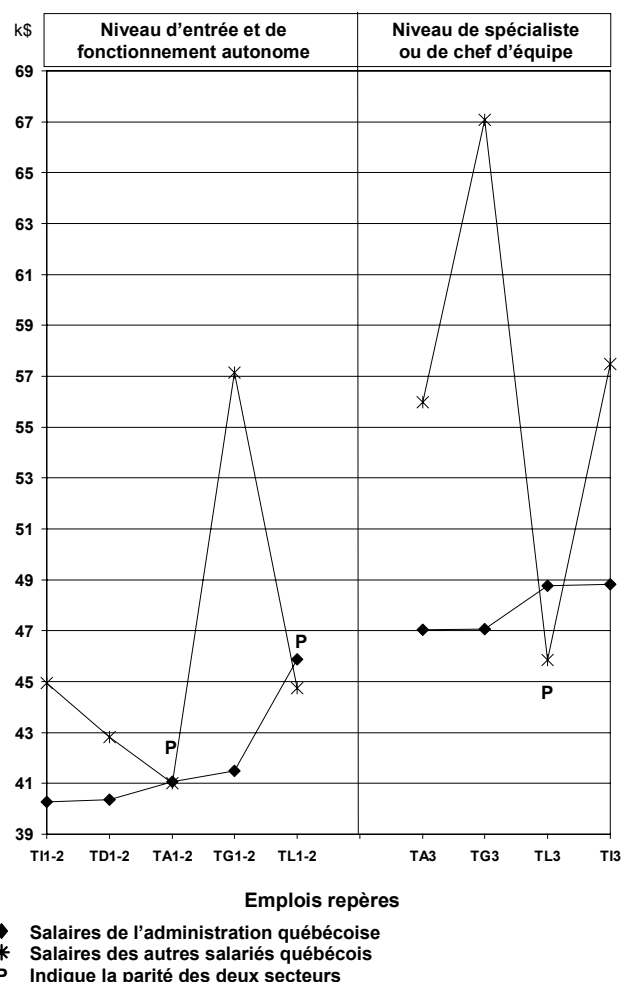
Les techniciens de l'administration québécoise accusent un retard salarial de 11,4 % par rapport aux autres techniciens québécois.

Sur neuf emplois repères, six présentent un retard salarial de l'administration québécoise; ces emplois regroupent 67 % de l'effectif de la catégorie. Les trois autres emplois, qui regroupent 33 % de l'effectif de la catégorie, affichent la parité des deux secteurs.

Les emplois de niveau d'entrée et de fonctionnement autonome (niveaux 1 et 2) ont un impact important sur le résultat d'ensemble puisqu'ils représentent 87 % de l'effectif apparié. Les techniciens de niveaux 1 et 2 de l'administration québécoise sont en retard de 11,2 % vis-à-vis des autres techniciens québécois de même niveau. Ce statut est observé dans trois des cinq emplois de ces niveaux. Parmi les emplois témoignant d'un retard, celui de « Technicien en génie 1-2 », comptant 19 % de l'effectif de ce niveau, montre un écart de - 37,8 %. Cela représente une différence salariale de 15 660 \$ au désavantage de l'administration québécoise. L'emploi « Technicien en informatique 1-2 », qui regroupe 38 % de l'effectif de ce niveau, présente, quant à lui, un écart salarial de - 11,6 %.

Au niveau de spécialiste ou de chef d'équipe (niveau 3), l'administration québécoise accuse un retard salarial de 12,7 %. Trois des quatre emplois de ce niveau présentent ce statut. L'emploi « Technicien en génie 3 », qui regroupe 19 % de l'effectif du niveau 3, affiche un retard de 42,5 % (une différence salariale de 20 017 \$ au désavantage de l'administration québécoise). L'emploi « Technicien de laboratoire 3 », comptant 40 % de l'effectif de ce niveau, affiche, pour sa part, la parité des deux secteurs.

Figure 1.3
Salaires, administration québécoise et autres salariés québécois, catégorie « Techniciens », en 2005



Banque de données : annexes C-1 et E-1.

Les techniciens

Le maximum normal des échelles salariales des techniciens de l'administration québécoise est inférieur de 11,8 % à celui des autres techniciens québécois, soit 45 201 \$ contre 50 528 \$. Un retard est aussi constaté pour le salaire (- 11,4 %). Les écarts observés en ce qui concerne le maximum normal et le salaire ne sont pas significativement différents. Dans l'administration québécoise, l'utilisation des échelles salariales est généralisée. Chez les autres salariés québécois de cette catégorie, la proportion est de 56 %.

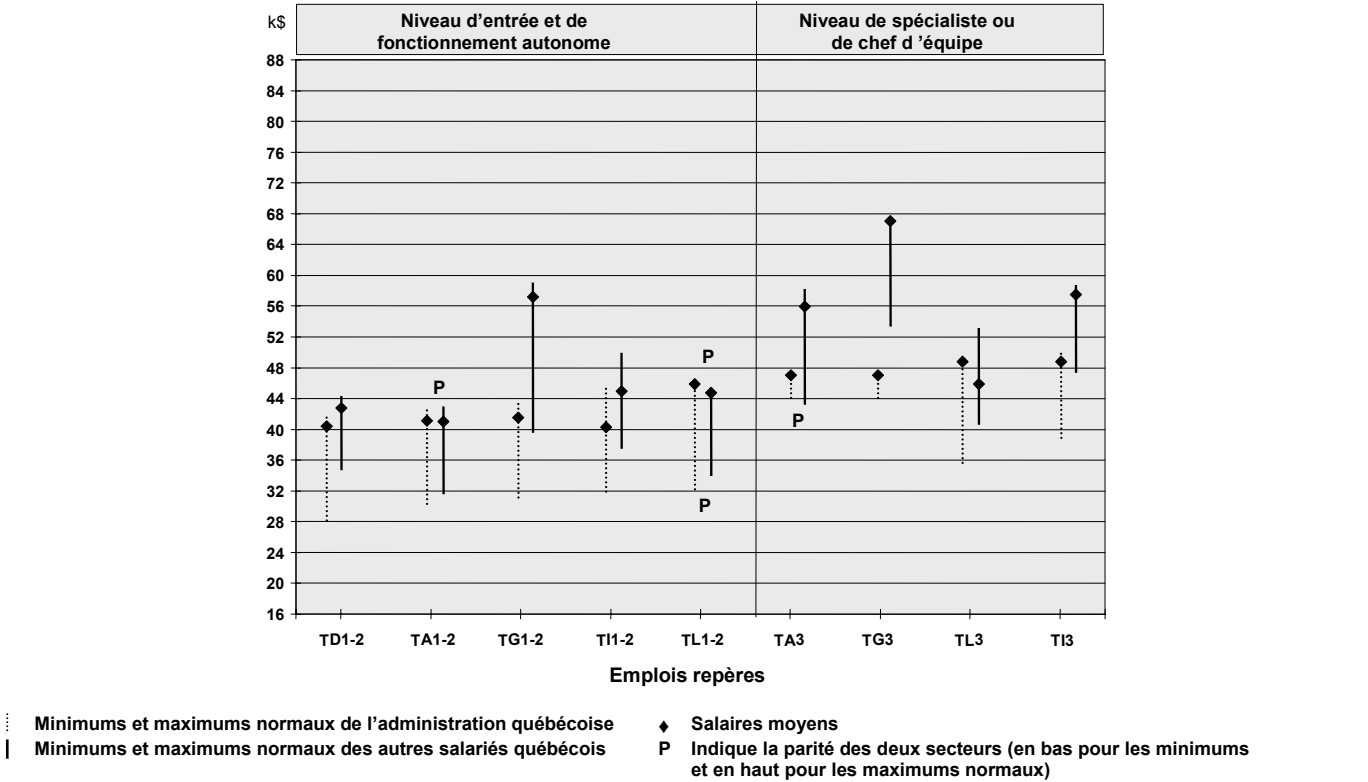
Par ailleurs, 35 % des autres techniciens québécois couverts par des échelles salariales bénéficient d'un

maximum au mérite, dont la valeur moyenne est de 59 231 \$.

Sept des neuf emplois, regroupant 72 % de l'effectif, présentent un retard de l'administration québécoise en ce qui concerne le maximum normal. Les écarts varient de - 6,7 % à - 43,0 %. Les deux autres emplois, soit le « Technicien en arts appliqués et graphiques 1-2 » et le « Technicien de laboratoire 1-2 », sont à parité dans les deux secteurs.

Le maximum normal de l'administration québécoise est moins élevé que le minimum observé chez les autres salariés québécois dans l'emploi « Technicien en génie 3 »; la différence s'établit à plus de 6 000 \$.

Figure 1.4
Minimums, maximums normaux et salaires, administration québécoise et autres salariés québécois, catégorie « Techniciens », en 2005



Banque de données : annexes A-1 et C-1.

Les employés de bureau

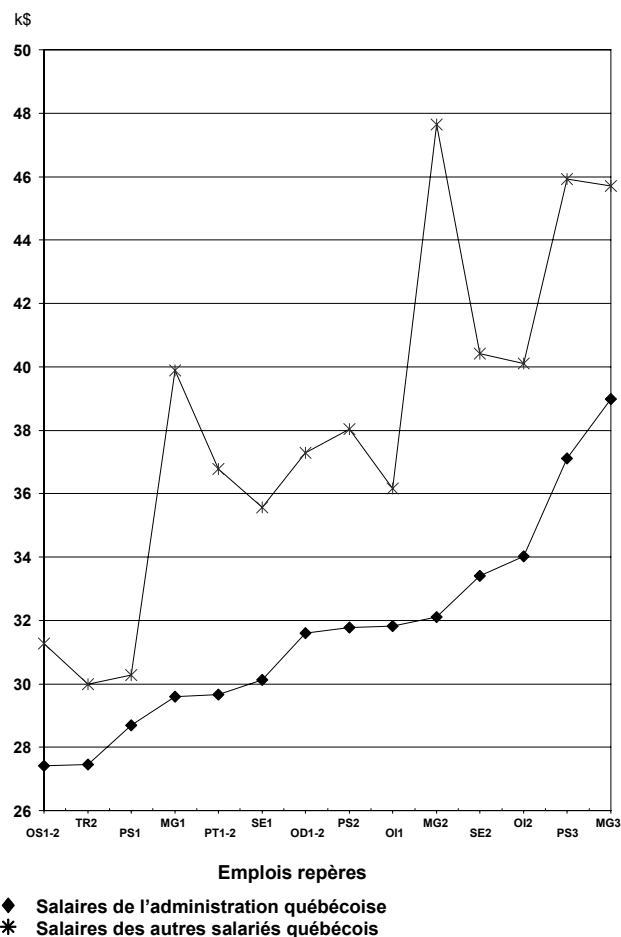
Les employés de bureau de l'administration québécoise affichent un retard salarial de 19,7 % par rapport aux autres salariés québécois de cette catégorie. Les 18 emplois repères de la catégorie présentent ce statut.

Les niveaux 2 et 3 de l'emploi « Personnel de soutien en administration » ainsi que les deux niveaux de l'emploi « Personnel de secrétariat » ont une influence marquée sur les résultats puisqu'ils comptent ensemble 78 % de l'effectif de la catégorie. Ils accusent des retards variant entre 18,1 % (« Personnel de secrétariat 1 ») et 23,8 % (« Personnel de soutien en administration 3 »). Cela représente des différences salariales allant de 5 439 \$ à 8 825 \$ au désavantage de l'administration québécoise.

Les niveaux 1 et 2 de l'emploi « Magasinier » présentent les retards salariaux les plus importants, avec des écarts respectifs de - 34,8 % et - 48,4 %. Ces retards correspondent à des différences salariales de 10 292 \$ et de 15 539 \$ respectivement.

Figure 1.5

Salaires, administration québécoise et autres salariés québécois, catégorie « Employés de bureau », en 2005



Banque de données : annexes C-1 et E-1.

Les employés de bureau

Le maximum normal des échelles salariales des employés de bureau de l'administration québécoise (32 238 \$) est en retard de 23,1 % face à celui des autres salariés québécois (39 685 \$). La majorité des employés de bureau de l'administration québécoise sont rémunérés selon une échelle salariale¹, alors que la proportion chez les autres employés de bureau québécois est de 77 %.

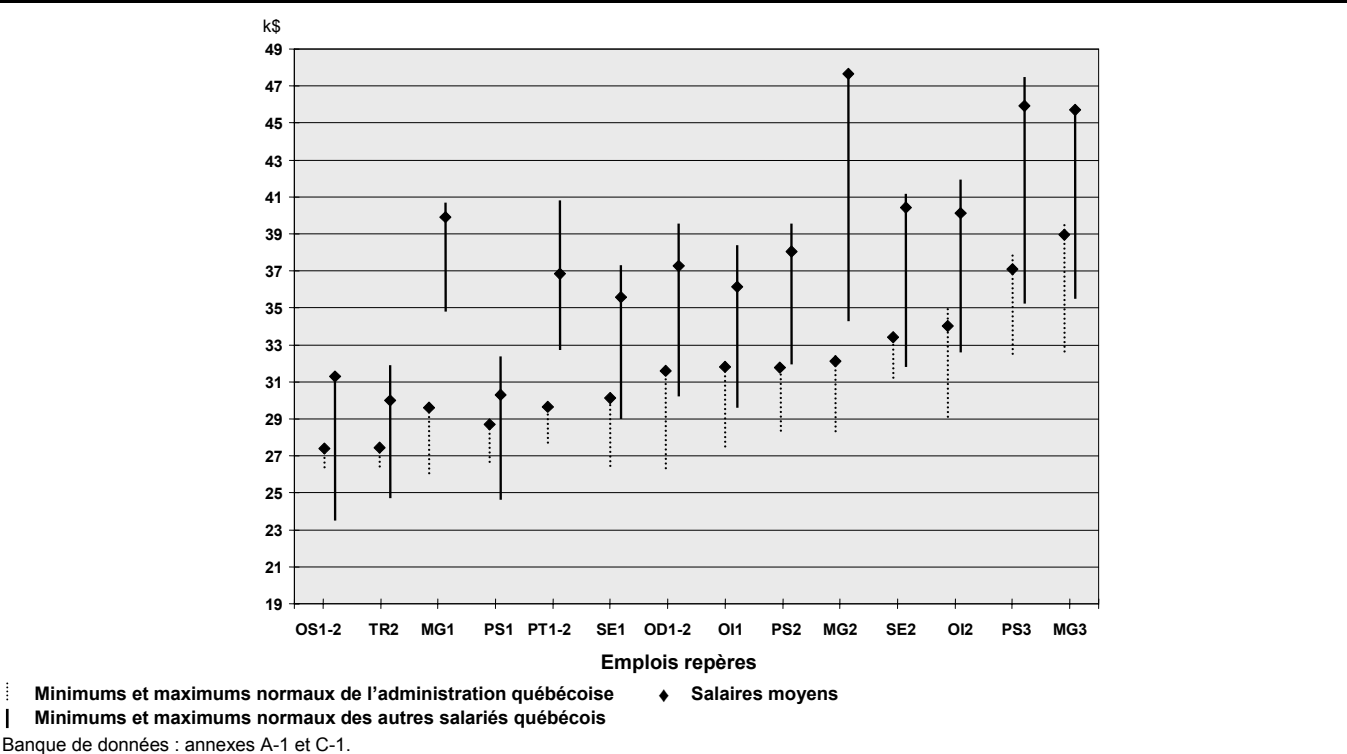
Le retard du maximum normal de l'administration québécoise est plus important que celui du salaire (- 19,7 %). En effet, les employés de cette catégorie occupent, dans l'administration québécoise, une position plus avancée dans leur échelle salariale (95,1 % contre 81,8 % chez les autres salariés québécois).

1. Sauf près de 33 % de l'effectif occupant l'emploi « Magasinier 1 » et environ 8 % des employés rattachés à l'emploi « Personnel de soutien en administration 1 ».

Par ailleurs, 33 % des autres employés de bureau québécois couverts pas des échelles salariales bénéficient d'un maximum au mérite, dont la valeur moyenne est de 45 199 \$.

Sur le plan du maximum normal, tous les employés de bureau de l'administration québécoise affichent un retard vis-à-vis des autres employés de bureau québécois; les écarts pour les 14 emplois analysés varient de - 11,8 % à - 46 %. Le maximum normal de l'administration québécoise est moins élevé que le minimum observé chez les autres salariés québécois dans quatre des ces emplois. De plus, dans trois autres emplois, le maximum normal de l'administration québécoise dépasse le minimum des autres salariés québécois de moins de 2000 \$.

Figure 1.6
Minimums, maximums normaux et salaires, administration québécoise et autres salariés québécois, catégorie « Employés de bureau », en 2005



Les employés de service

Les employés de service de l'administration québécoise accusent un retard salarial de 7,9 % par rapport aux autres employés de service québécois.

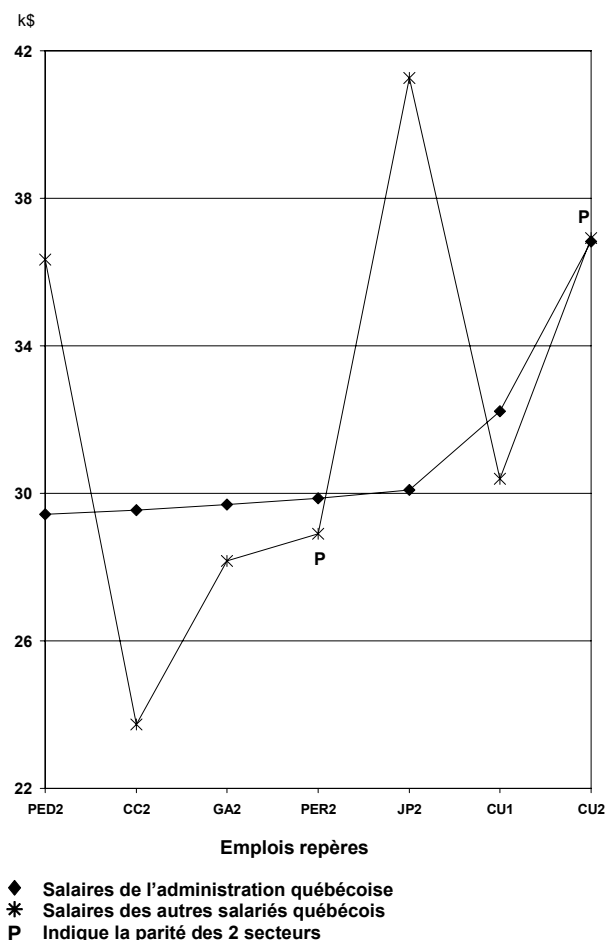
Deux emplois repères, comptant 47 % de l'effectif, montrent un retard salarial de l'administration québécoise. Deux emplois affichent la parité des deux secteurs et trois emplois, regroupant 29 % de l'effectif, présentent une avance.

Le retard de l'emploi « Journalier ou préposé aux terrains 2 » est important (- 37,1 %); cela représente une différence salariale de 11 165 \$ au désavantage de l'administration québécoise. Cet emploi compte 16 % de l'effectif de la catégorie. L'autre emploi en retard, soit le « Préposé à l'entretien ménager - travaux lourds 2 », affiche un écart de - 23,4 % (différence de 6 899 \$) et compte 31 % de l'effectif de la catégorie. C'est donc le niveau élevé des écarts de ces deux emplois en retard qui explique le résultat de la catégorie.

Parmi les trois emplois en avance, deux affichent des écarts de moins de 6 %. Une avance notable de l'administration québécoise (19,7 %) est toutefois observée dans l'emploi « Préposé à la cuisine et à la cafétéria 2 », représentant 22 % de l'effectif apparié dans cette catégorie. Cette avance correspond à une différence salariale de 5 822 \$ en faveur de l'administration québécoise.

Figure 1.7

Salaires, administration québécoise et autres salariés québécois, catégorie « Employés de service », en 2005



Banque de données : annexes C-1 et E-1.

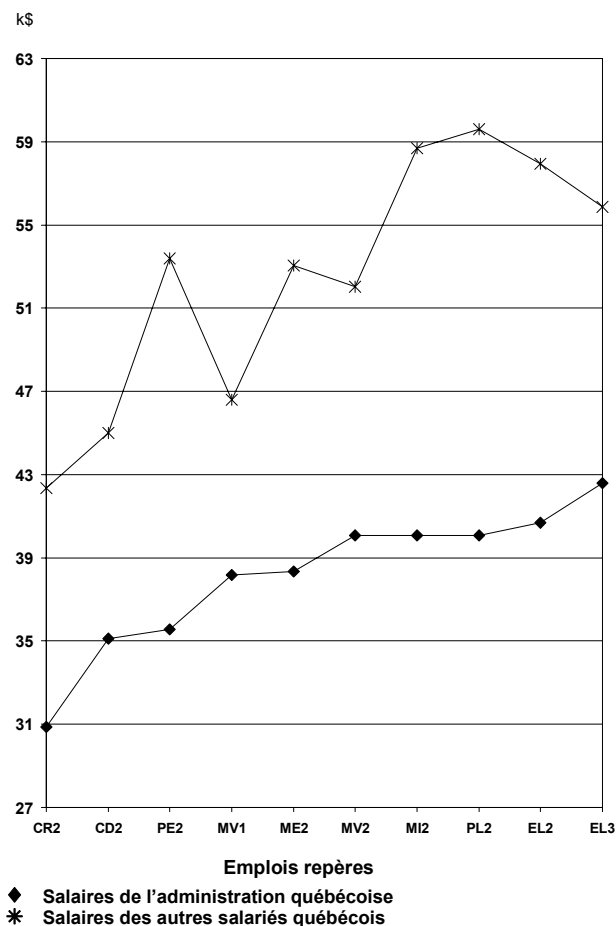
Les ouvriers

Le salaire des ouvriers de l'administration québécoise présente un retard de 41,1 % par rapport à celui des autres ouvriers québécois. Le statut de retard est constaté dans chacun des 10 emplois repères de la catégorie.

Sept emplois, regroupant 81 % de l'effectif, montrent un retard salarial de plus de 30 %. Dans les emplois de la catégorie, les écarts varient de - 22,1 % (« Mécanicien de véhicules motorisés 1 ») à - 50,2 % (« Peintre d'entretien 2 »). Dans ce dernier emploi, qui compte 10 % de l'effectif de la catégorie, la différence salariale se chiffre à 17 831 \$ au désavantage de l'administration québécoise. Des différences salariales de plus de 15 000 \$ au désavantage de l'administration québécoise sont aussi notées dans trois autres emplois.

Figure 1.8

Salaires, administration québécoise et autres salariés québécois, catégorie « Ouvriers », en 2005



Banque de données : annexes C-1 et E-1.

Les avantages sociaux et les heures chômées payées

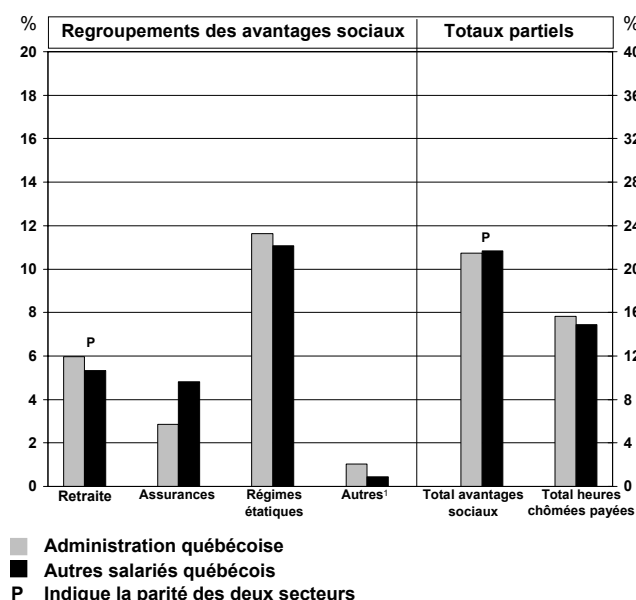
Les débours relatifs à l'ensemble des avantages sociaux et des heures chômées payées² exprimés en pourcentage du salaire sont similaires dans l'administration québécoise et chez les autres salariés québécois (autour de 37 %). Les débours liés aux avantages sociaux sont à parité dans les deux secteurs, alors que les coûts des heures chômées payées sont plus élevés dans l'administration québécoise, soit 15,67 % du salaire contre 14,90 %.

La similarité du coût des avantages sociaux résulte de l'effet contraire des débours plus importants dans l'administration québécoise, tant pour le regroupement « autres » (1,02 % du salaire contre 0,45 %) que pour les régimes étatiques (11,64 % du salaire contre 11,07 %), et des dépenses moindres dans ce secteur pour les régimes d'assurance (2,85 % contre 4,82 %). Cependant, au chapitre des assurances, l'administration québécoise dépense plus pour l'assurance-salaire (2,61 % contre 1,15 %), alors que les employeurs des autres salariés québécois déboursent une plus grande part du salaire pour chacun des autres types d'assurance. Les débours sont par ailleurs similaires en ce qui concerne les régimes de retraite.

Quant aux heures chômées payées, l'administration québécoise débourse davantage que les employeurs des autres salariés québécois en ce qui concerne les congés annuels (8,09 % contre 7,60 %) et les congés de maladie utilisés (2,15 % contre 1,73 %).

Figure 1.9

Avantages sociaux et heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise et autres salariés québécois, pour l'ensemble des catégories d'emplois (en % du salaire)



En ce qui concerne l'administration québécoise, les données utilisées dans ce rapport font référence à la période de juillet 2002 à juin 2003 pour le regroupement « autres » et les heures chômées payées. Les données relatives au régime de retraite et aux assurances sont de 2003, alors que celles utilisées pour les régimes étatiques sont de 2004. Les données relatives aux autres salariés québécois couvrent l'année 2004 dans le cas du secteur privé et l'année 2003 en ce qui concerne les établissements du secteur « autre public » (à l'exception de celles sur les régimes étatiques qui sont de 2004).

1. Le regroupement « autres » comprend le remboursement de congés de maladie non utilisés et la compensation pour congés parentaux.

Banque de données : annexe B-1.

2. Les heures chômées payées incluent les congés annuels, fériés et mobiles, les congés de maladie utilisés ainsi que les congés parentaux et sociaux.

Les avantages sociaux et les heures chômées payées pour les catégories d'emplois

Lorsque les catégories d'emplois sont analysées, les débours relatifs à l'ensemble des avantages sociaux et des heures chômées payées sont à parité chez les techniciens, les employés de bureau et les ouvriers. Ils sont supérieurs dans l'administration québécoise chez les employés de service (39,86 % contre 34,69 %), mais inférieurs chez les professionnels (33,47 % contre 34,64 %).

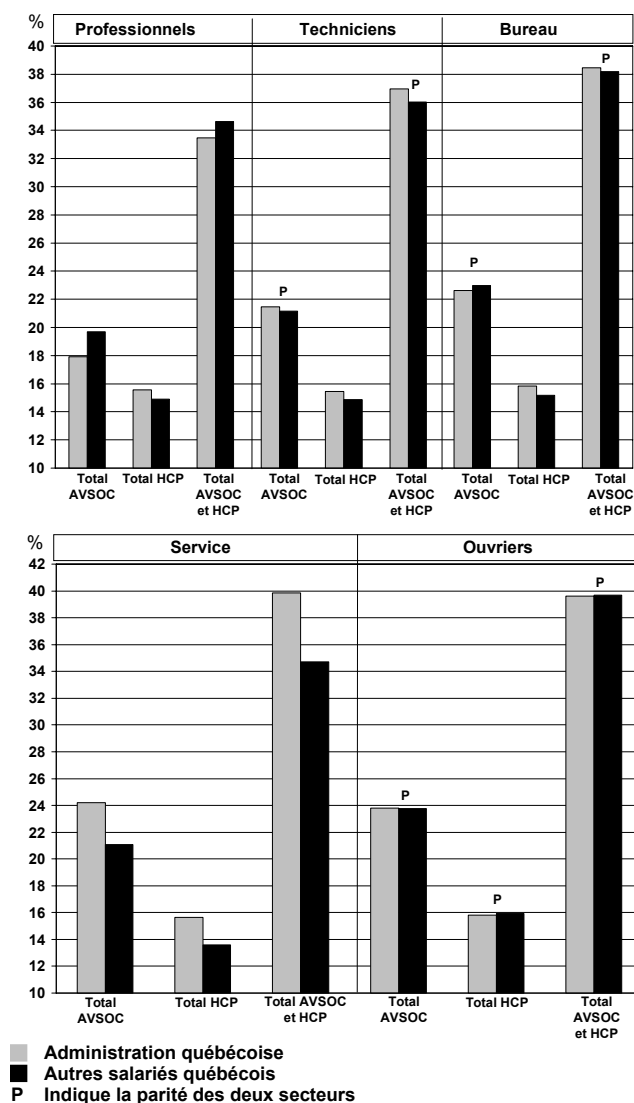
Les coûts reliés aux avantages sociaux sont moins importants dans l'administration québécoise chez les professionnels (17,90 % contre 19,71 %), en raison des débours moindres pour les assurances. La parité des deux secteurs est observée chez les techniciens, les employés de bureau et les ouvriers, alors que chez les employés de service, les coûts sont supérieurs dans l'administration québécoise (24,20 % contre 21,08 %) en raison des débours plus élevés pour le régime de retraite et le regroupement « autres ».

Le régime de retraite est plus coûteux dans l'administration québécoise chez les employés de bureau et les employés de service, la parité des deux secteurs étant notée dans les trois autres catégories d'emplois. Le coût des régimes d'assurance est toutefois inférieur dans l'administration québécoise dans toutes les catégories, à l'exception de celle des employés de service où la parité est observée. Les remboursements de congés de maladie non utilisés coûtent plus cher dans l'administration québécoise dans toutes les catégories d'emplois.

Les débours liés aux heures chômées payées sont plus élevés dans l'administration québécoise dans quatre catégories d'emplois, celle des ouvriers étant à parité dans les deux secteurs. Dans cette catégorie, les coûts moindres dans l'administration québécoise pour les congés annuels sont contrebalancés par les débours supérieurs pour les congés de maladie utilisés.

Figure 1.10

Avantages sociaux et heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise et autres salariés québécois, pour chacune des catégories d'emplois (en % du salaire)



AVSOC : Avantages sociaux.

HCP : Heures chômées payées.

En ce qui concerne l'administration québécoise, les données utilisées dans ce rapport font référence à la période de juillet 2002 à juin 2003 pour le regroupement « autres » et les heures chômées payées. Les données relatives au régime de retraite et aux assurances sont de 2003, alors que celles utilisées pour les régimes étatiques sont de 2004. Les données relatives aux autres salariés québécois couvrent l'année 2004 dans le cas du secteur privé et l'année 2003 en ce qui concerne les établissements du secteur « autre public » (à l'exception de celles sur les régimes étatiques qui sont de 2004).

Banque de données : annexe B-1.

Les heures de travail

Les employés de l'administration québécoise ont une semaine de travail d'environ une heure et quart de moins que celle des autres salariés québécois dans l'ensemble des emplois repères. Cette différence équivaut annuellement à près de deux semaines de moins en faveur de l'administration québécoise. L'écart entre les deux secteurs au chapitre des heures de présence au travail³ s'établit à environ une heure et quart.

La semaine régulière de travail dans l'administration québécoise est plus courte que chez les autres salariés québécois dans toutes les catégories d'emplois, à l'exception de celle des employés de service où la parité des deux secteurs est constatée. Dans les quatre autres catégories d'emplois, les écarts varient d'environ une demi-heure par semaine chez les ouvriers à deux heures et demie chez les techniciens. Dans cette dernière catégorie, l'écart équivaut annuellement à environ trois semaines et trois quarts de travail de moins chez les employés de l'administration québécoise.

Les heures de présence au travail sont moins nombreuses dans l'administration québécoise dans trois catégories d'emplois sur cinq, la parité des deux secteurs étant observée chez les employés de service et les ouvriers. Les écarts entre les deux secteurs varient d'un peu plus d'une heure chez les employés de bureau à plus de deux heures et quart chez les techniciens. Dans le cas des techniciens, cela équivaut à environ quatre semaines de présence au travail de moins pour ceux de l'administration québécoise.

Tableau 1.3

Heures hebdomadaires de travail, administration québécoise et autres salariés québécois, en 2005

Catégories d'emplois	Heures régulières de travail		Heures de présence au travail	
	Adm. québ.	Aut. sal. québ.	Adm. québ.	Aut. sal. québ.
Ensemble des emplois repères	35,8	37,1	30,2	31,4
Professionnels	35,0	37,4	29,5	31,7
Techniciens	35,0	37,5	29,6	31,9
Employés de bureau	35,0	36,3	29,5	30,6
Employés de service	38,7*	38,4*	32,6*	32,5*
Ouvriers	38,8	39,4	32,6*	32,9*

* Indique la parité des deux secteurs

Banque de données : annexe C-1.

3. Les heures de présence au travail sont obtenues en déduisant les heures chômées payées des heures rémunérées.

La rémunération globale

La rémunération globale des employés de l'administration québécoise est en retard de 11,8 % sur celle des autres salariés québécois dans l'ensemble des emplois repères. Ce statut est observé dans 45 des 59 emplois, regroupant 78 % de l'effectif. Le retard plus faible observé sur le plan de la rémunération globale par rapport à celui noté sur le plan salarial s'explique par le nombre d'heures de présence au travail moindre dans l'administration québécoise.

Chez les professionnels, la rémunération globale de l'administration québécoise est en retard de 6 % sur celle des autres salariés québécois. Treize des seize emplois, représentant 94 % de l'effectif, affichent ce statut. Les trois autres emplois sont à parité dans les deux secteurs. Les heures de présence au travail moins nombreuses dans l'administration québécoise expliquent la diminution du retard, du salaire à la rémunération globale, et ce, malgré les coûts pour les avantages sociaux moins élevés dans ce secteur.

Les techniciens de l'administration québécoise sont en retard de 4,3 % sur les autres techniciens québécois en ce qui concerne la rémunération globale. Ce statut est constaté dans six des neuf emplois repères, comptant plus des deux tiers de l'effectif; les trois autres emplois présentent une avance. Les heures de présence au travail moins nombreuses dans l'administration québécoise expliquent l'amoindrissement du retard, du salaire à la rémunération globale, dans cette catégorie.

La rémunération globale des employés de bureau de l'administration québécoise est en retard de 17,4 % sur celle des autres salariés québécois. Quatorze des dix-sept emplois de la catégorie, regroupant 86 % de l'effectif, accusent un retard.

Chez les employés de service, la rémunération globale de l'administration québécoise présente un retard de 8,3 % face à celle des autres salariés québécois. Seulement deux des sept emplois, représentant 47 % de l'effectif de la catégorie, affichent ce statut; les retards y sont toutefois très importants (- 25,5 % et - 44,6 %). Une avance de

l'administration québécoise est notée dans les cinq autres emplois.

Le retard le plus important sur le plan de la rémunération globale est constaté chez les ouvriers, soit un écart de - 40,9 %. Les 10 emplois de la catégorie présentent ce statut.

Tableau 1.4
Écarts de rémunération, méthode des débours, administration québécoise et autres salariés québécois, en 2005
[Écart = (adm. québ. - marché)/adm. québ.]

Catégories d'emplois	Écarts salariaux	Écarts de la rémunération annuelle	Écarts de la rémunération globale
	%		
Ensemble des emplois repères	- 15,0	- 16,3	- 11,8
Professionnels	- 10,6	- 13,4	- 6,0
Techniciens	- 11,4	- 11,8	- 4,3
Employés de bureau	- 19,7	- 21,0	- 17,4
Employés de service	- 7,9	- 7,6	- 8,3
Ouvriers	- 41,1	- 41,4	- 40,9

Banque de données : annexes C-1 et E-1.

Tableau 1.5
Nombre d'emplois repères selon le statut des écarts de rémunération globale, administration québécoise et autres salariés québécois, en 2005

Catégories d'emplois	Avance adm. québ.	Parité	Retard adm. québ.	Total des emplois repères
Ensemble des emplois repères	8	6	45	59
Professionnels	0	3	13	16
Techniciens	3	0	6	9
Employés de bureau	0	3	14	17
Employés de service	5	0	2	7
Ouvriers	0	0	10	10

Banque de données : annexes C-1, D-1 et D-2.

L'ensemble des emplois repères

En 2005, les employés de l'administration québécoise accusent un retard salarial de 15,5 % par rapport à ceux du secteur privé. Ce statut est constaté pour un nombre important d'emplois et de salariés, soit 47 des 58 emplois repères comparés, regroupant 83 % de l'effectif apparié. Six emplois, représentant 11 % de l'effectif, sont à parité dans les deux secteurs, alors que cinq autres emplois, comptant 6 % de l'effectif, présentent une avance de l'administration québécoise.

Le retard salarial de l'administration québécoise s'observe dans toutes les catégories d'emplois. Les employés de bureau ont une influence certaine sur le résultat d'ensemble puisqu'ils représentent près de la moitié de l'effectif (47 %) de l'administration québécoise compris dans les emplois repères. Les emplois affichant un retard sont particulièrement importants dans cette catégorie : 15 emplois sur 16, comptant la quasi-totalité de l'effectif.

Le statut de retard de l'administration québécoise est également noté dans la majorité des emplois de trois autres catégories. En effet, tous les emplois d'ouvriers, 15 emplois chez les professionnels (95 % de l'effectif) et cinq emplois de techniciens (57 % de l'effectif) témoignent du retard de l'administration québécoise.

La seule exception est la catégorie des employés de service où l'on retrouve deux emplois à parité et trois affichant une avance de l'administration québécoise. Ces cinq emplois, ensemble, regroupent plus de la moitié de l'effectif (53 %). C'est donc le niveau élevé du retard des deux autres emplois (47 % de l'effectif) qui explique le statut de retard de la catégorie.

Tableau 2.1

Écarts salariaux, administration québécoise et secteur privé, en 2005

[Écart = (adm. québ. - marché)/adm. québ.]

Catégories d'emplois	Effectif Cat./ens.	Écarts salariaux
		%
Ensemble des emplois repères	100	- 15,5
Professionnels	16	- 10,8
Techniciens	15	- 9,6
Employés de bureau	48	- 21,9
Employés de service	18	- 5,9
Ouvriers	3	- 47,5

Banque de données : annexes C-2 et E-2.

Tableau 2.2

Nombre d'emplois repères selon le statut des écarts salariaux, administration québécoise et secteur privé, en 2005

Catégories d'emplois	Avance adm. québ.	Parité	Retard adm. québ.	Total des emplois repères
Ensemble des emplois repères	5	6	47	58
Professionnels	0	1	15	16
Techniciens	1	3	5	9
Employés de bureau	1	0	15	16
Employés de service	3	2	2	7
Ouvriers	0	0	10	10

Banque de données : annexes C-2, D-1 et D-2.

Les professionnels

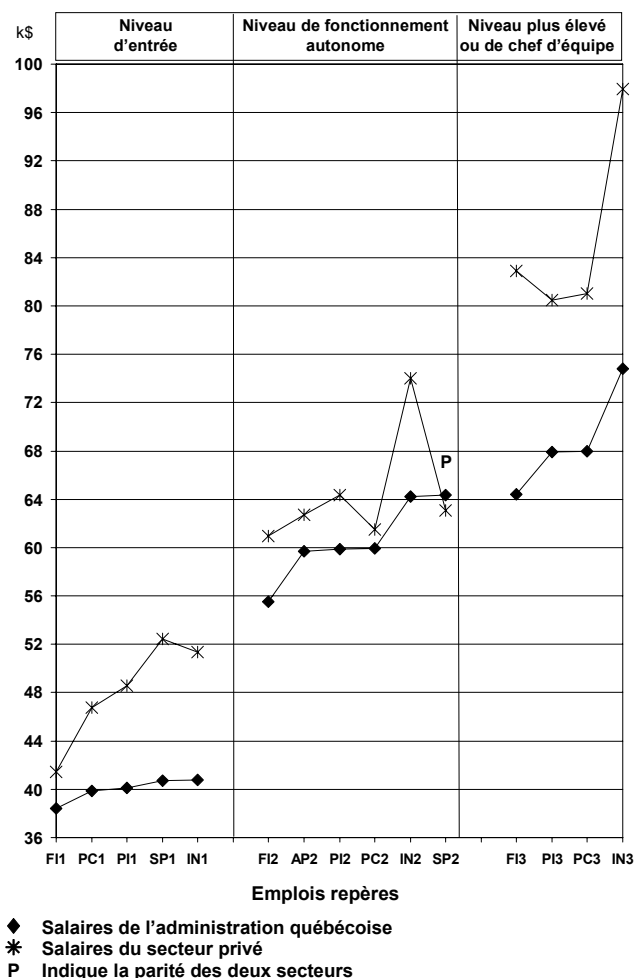
Le salaire des professionnels de l'administration québécoise affiche un retard de 10,8 % par rapport à celui de leurs homologues du secteur privé. Ce statut est observé dans 15 des 16 emplois repères, représentant 95 % de l'effectif de la catégorie. L'autre emploi est à parité dans les deux secteurs.

Les emplois de professionnels de l'administration québécoise appariés au niveau d'entrée (niveau 1) accusent un retard de 19,1 % face au secteur privé. Ces emplois ne représentent toutefois que 8 % de l'effectif de la catégorie. Les écarts varient de - 7,8 % (« Professionnel en gestion financière 1 ») à - 28,8 % (« Professionnel en sciences physiques 1 »). Dans ce dernier cas, cela correspond à une différence salariale de 11 736 \$ au désavantage de l'administration québécoise.

Le retard le plus faible se trouve chez les professionnels de l'administration québécoise occupant des emplois de niveau de fonctionnement autonome (niveau 2), soit un écart salarial de - 7,3 %. Ces emplois ont un impact considérable sur le résultat de l'ensemble de la catégorie puisqu'ils regroupent 76 % de l'effectif apparié de l'administration québécoise chez les professionnels. Cinq des six emplois repères de ce niveau accusent un retard face au secteur privé et un emploi (« Professionnel en sciences physiques 2 ») se trouve à parité dans les deux secteurs. Par ailleurs, l'emploi « Analyste des procédés administratifs et informaticien 2 » a une influence certaine sur le résultat du niveau 2 puisqu'il compte, à lui seul, 59 % de l'effectif de ce niveau d'emploi.

Le salaire des professionnels de niveau plus élevé ou de chef d'équipe (niveau 3) de l'administration québécoise présente le retard le plus important face au secteur privé (- 23 %). Tous les emplois de ce niveau, regroupant 16 % de l'effectif de la catégorie, affichent des retards de plus de 18 %. Ces retards correspondent à des différences salariales au désavantage de l'administration québécoise variant de 12 600 \$ à 23 110 \$.

Figure 2.1
Salaires, administration québécoise et secteur privé, catégorie « Professionnels », en 2005



Banque de données : annexes C-2 et E-2.

Les professionnels

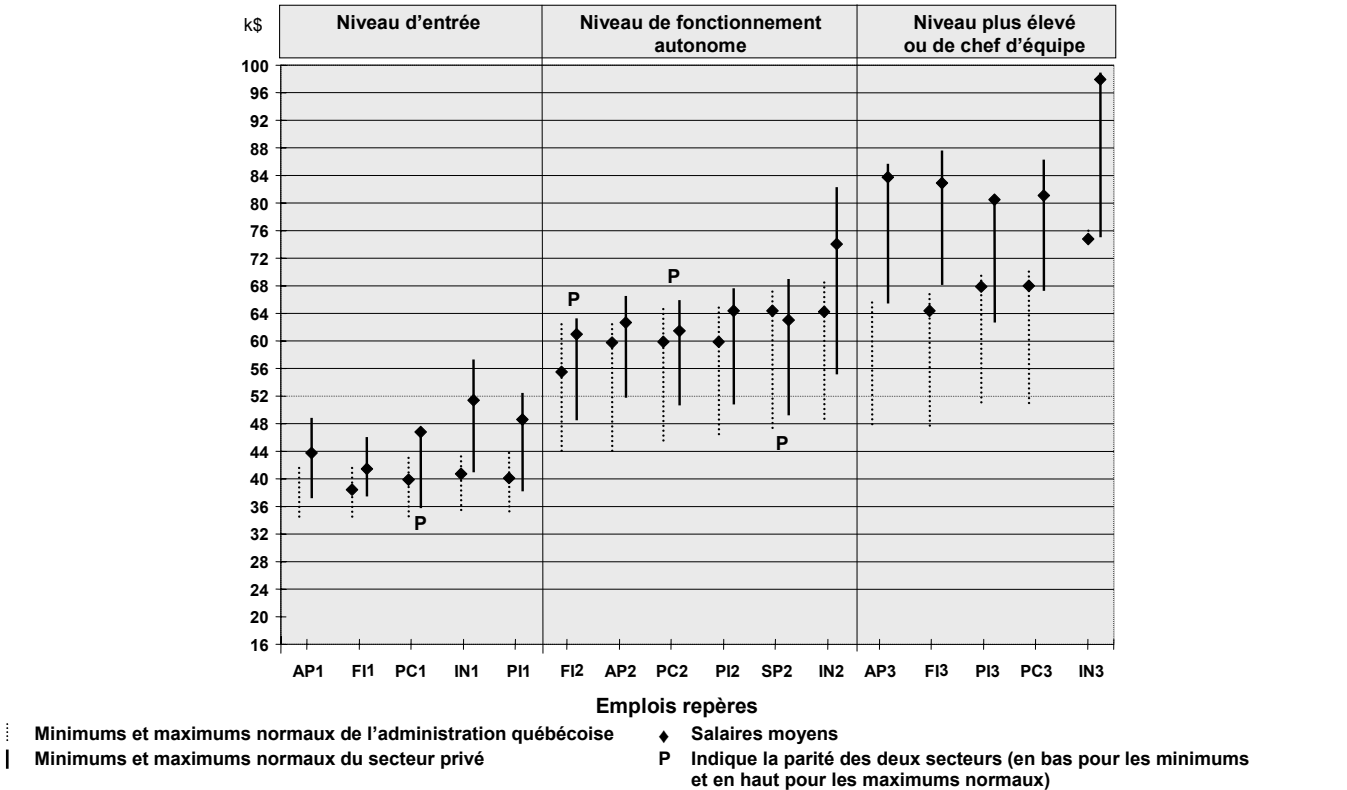
Le maximum normal des échelles salariales des professionnels de l'administration québécoise (64 053 \$) est inférieur de 8,4 % à celui des professionnels du secteur privé (69 427 \$). Un retard salarial est également constaté (- 10,8 %). La situation comparative de l'administration québécoise est meilleure sur le plan du maximum normal que sur celui du salaire.

Dans l'administration québécoise, tous les professionnels sont couverts par une échelle salariale, alors que dans le secteur privé, la proportion de professionnels rémunérés selon ce mode est de 62 %. Les trois niveaux de l'emploi « Analyste des procédés administratifs et informaticien » affichent les plus faibles couvertures, soit respectivement de 14 %, 36 % et 11 %.

Par ailleurs, 83 % des professionnels du secteur privé rémunérés selon une échelle salariale bénéficient d'un maximum au mérite, dont la valeur moyenne est de 81 835 \$.

Seize des dix-huit emplois professionnels, regroupant 79 % de l'effectif de la catégorie, montrent un retard du maximum normal. Les deux autres emplois affichent la parité. Dans un emploi, soit le « Professionnel en gestion financière 3 », le maximum normal de l'administration québécoise est inférieur au minimum du secteur privé. De plus, dans les emplois « Professionnel en approvisionnement 3 » et « Ingénieur 3 », le maximum normal de l'administration québécoise dépasse le minimum du secteur privé de moins de 2 000 \$.

Figure 2.2
Minimums, maximums normaux et salaires, administration québécoise et secteur privé, catégorie « Professionnels », en 2005



Banque de données : annexes A-2 et C-2.

Les techniciens

Le salaire des techniciens de l'administration québécoise est en retard de 9,6 % sur celui des techniciens du secteur privé.

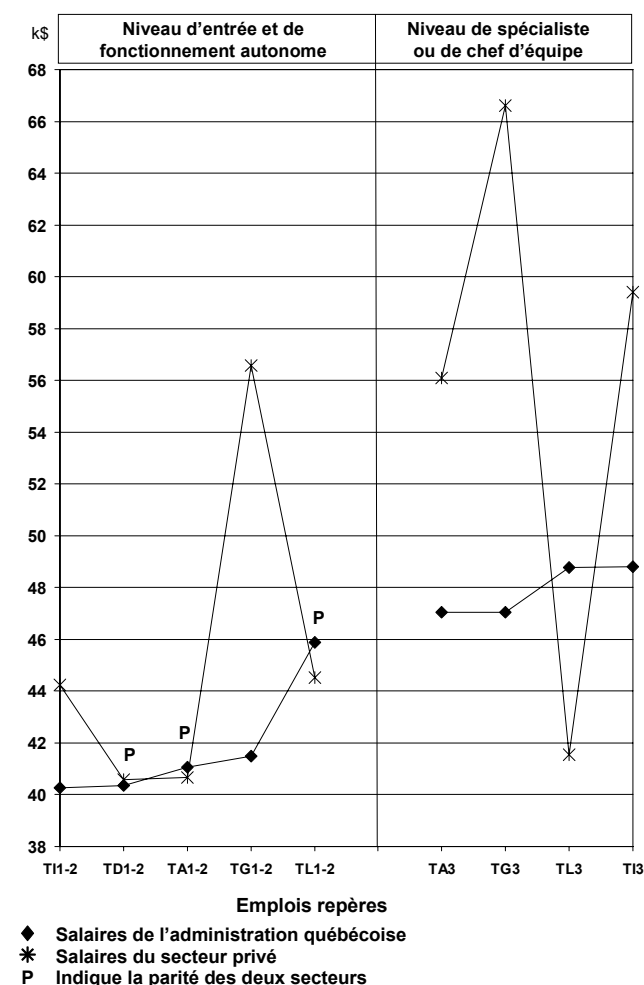
Cinq emplois repères sur neuf, comptant 57 % de l'effectif de la catégorie, présentent ce statut. Trois emplois sont à parité dans les deux secteurs (37 % de l'effectif), alors que l'emploi restant affiche une avance de l'administration québécoise.

Le salaire des techniciens de niveau d'entrée et de fonctionnement autonome (niveaux 1 et 2) de l'administration québécoise accuse un retard de 9,5 % par rapport à celui du secteur privé. Les emplois de ce niveau ont un impact déterminant sur le résultat d'ensemble puisqu'ils représentent 87 % de l'effectif de la catégorie. Un statut de retard est constaté pour deux des cinq emplois repères de ce niveau, avec des écarts de - 36,4 % (« Technicien en génie 1-2 ») et - 9,9 % (« Technicien en informatique 1-2 »). Ces emplois ont un effet marqué sur le résultat de ce niveau, car ils en représentent un peu plus de la moitié (57 %) de l'effectif. Les trois autres emplois repères, dont le « Technicien de laboratoire 1-2 » (28 % de l'effectif du niveau), affichent la parité des deux secteurs.

Au niveau de spécialiste ou de chef d'équipe (niveau 3), les techniciens de l'administration québécoise accusent un retard salarial de 10,4 % face à leurs homologues du secteur privé. Trois des quatre emplois repères, regroupant 60 % de l'effectif du niveau 3, présentent un retard de plus de 19 %. Le dernier emploi, celui de « Technicien de laboratoire 3 » affiche une avance de 14,8 %. Il est d'ailleurs le seul de la catégorie à montrer ce statut.

Ce sont les techniciens en génie qui présentent les retards de l'administration québécoise les plus importants de la catégorie, avec des écarts de - 36,4 % au niveau 1-2 et de - 41,5 % au niveau 3. Ces différences salariales, au désavantage de l'administration québécoise, se chiffrent respectivement à 15 096 \$ et 19 545 \$.

Figure 2.3
Salaires, administration québécoise et secteur privé, catégorie « Techniciens », en 2005



Banque de données : annexes C-2 et E-2.

Les techniciens

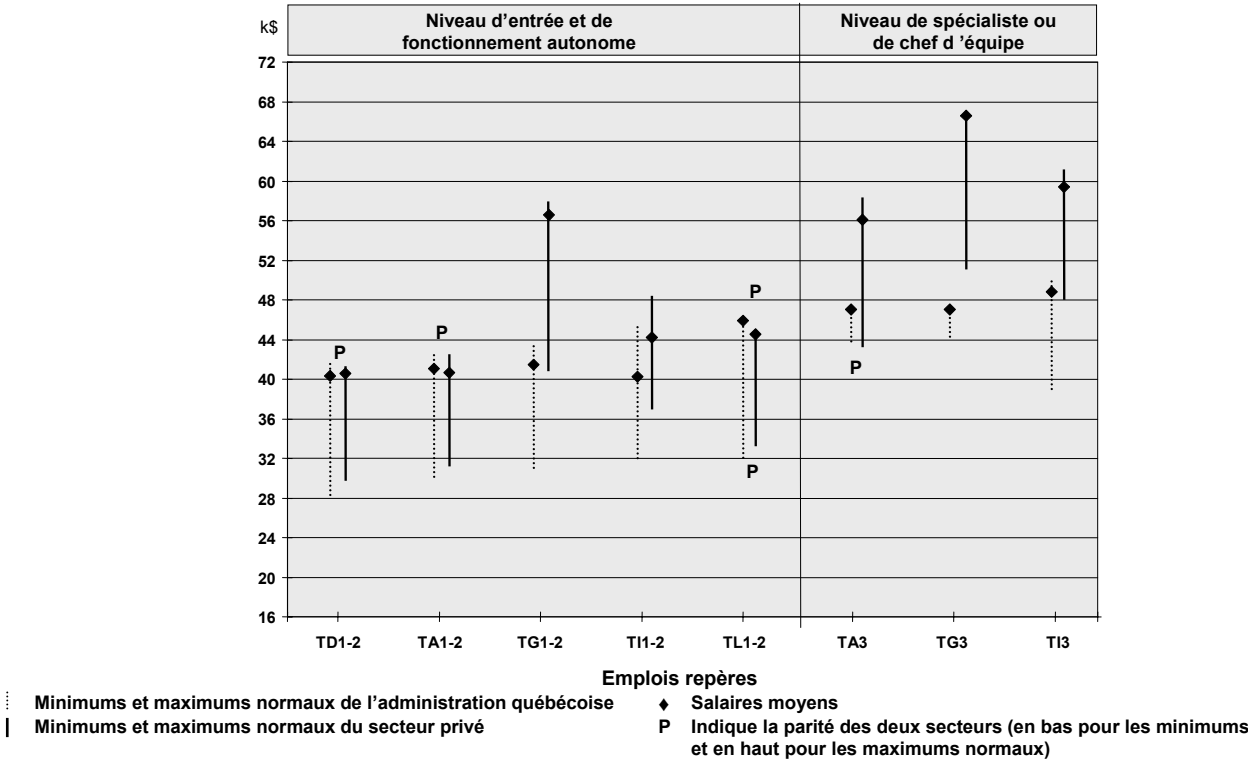
Chez les techniciens, le maximum normal des échelles salariales de l'administration québécoise (45 201 \$) est en retard de 9 % sur celui du secteur privé (49 272 \$). Un retard salarial est aussi constaté (- 9,6 %). Toutefois, il n'y a pas de différence significative entre les écarts observés en ce qui concerne le maximum normal et le salaire.

Tous les techniciens de l'administration québécoise sont rémunérés selon une échelle salariale, alors que dans le secteur privé, la proportion est de 45 %. Par ailleurs, 52 % des techniciens du secteur privé couverts par une échelle salariale bénéficient d'un maximum au mérite, dont la valeur moyenne est de 59 227 \$.

Cinq des huit emplois repères analysés, regroupant 57 % de l'effectif de la catégorie, présentent un maximum normal inférieur dans l'administration québécoise. Les écarts varient de - 7,1 % à - 40,8 %; dans quatre de ces cinq emplois, le retard se chiffre à plus de 22 %. Les trois emplois restants affichent la parité des deux secteurs.

Le maximum normal de l'emploi « Technicien en génie 3 » de l'administration québécoise est inférieur au minimum du secteur privé. De plus, l'emploi « Technicien en informatique 3 » présente un maximum normal de l'administration québécoise qui dépasse le minimum du secteur privé de moins de 2 000 \$.

Figure 2.4
Minimums, maximums normaux et salaires, administration québécoise et secteur privé, catégorie « Techniciens », en 2005



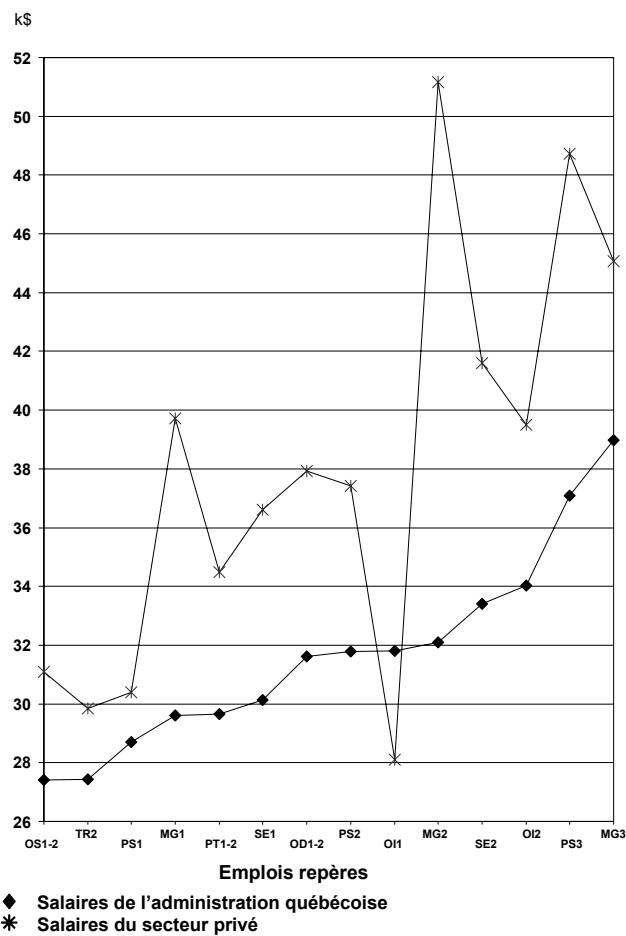
Les employés de bureau

Les employés de bureau de l'administration québécoise accusent un retard salarial de 21,9 % par rapport à leurs homologues du secteur privé. Le statut de retard est observé dans 15 des 16 emplois repères, regroupant la quasi-totalité de l'effectif de la catégorie. L'autre emploi, soit l'« Opérateur en informatique 1 », affiche une avance de l'administration québécoise.

Les emplois « Personnel de soutien en administration 2 et 3 » et « Personnel de secrétariat 1 et 2 » ont un impact considérable sur l'écart de la catégorie puisqu'ils en représentent ensemble 79 % de l'effectif. Ils affichent des retards salariaux variant de 17,7 % à 31,4 %. Ce dernier écart, associé à l'emploi « Personnel de soutien en administration 3 », équivaut à une différence salariale de 11 634 \$ au désavantage de l'administration québécoise.

Le « Magasinier 2 » présente le retard le plus important de la catégorie, soit 59,4 %. Cela représente une différence salariale de 19 064 \$ au désavantage de l'administration québécoise. Le « Magasinier 1 » accuse également un retard de plus de 30 % (- 34,2 %) pour une différence de 10 115 \$ au désavantage de l'administration québécoise.

Figure 2.5
Salaires, administration québécoise et secteur privé, catégorie « Employés de bureau », en 2005



Banque de données : annexes C-2 et E-2.

Les employés de bureau

Le maximum normal des échelles salariales des employés de bureau de l'administration québécoise (32 216 \$) est inférieur à celui observé dans le secteur privé (40 408 \$). Le retard constaté est de 25,4 %. Il est plus important que celui observé sur le plan salarial (- 21,9 %) en raison de la position plus avancée des employés de bureau de l'administration québécoise dans leur échelle salariale (95,2 % comparativement à 82,0 %).

La quasi-totalité des employés de bureau de l'administration québécoise sont rémunérés selon une échelle salariale¹, alors que dans le secteur privé, la proportion est de 66 %².

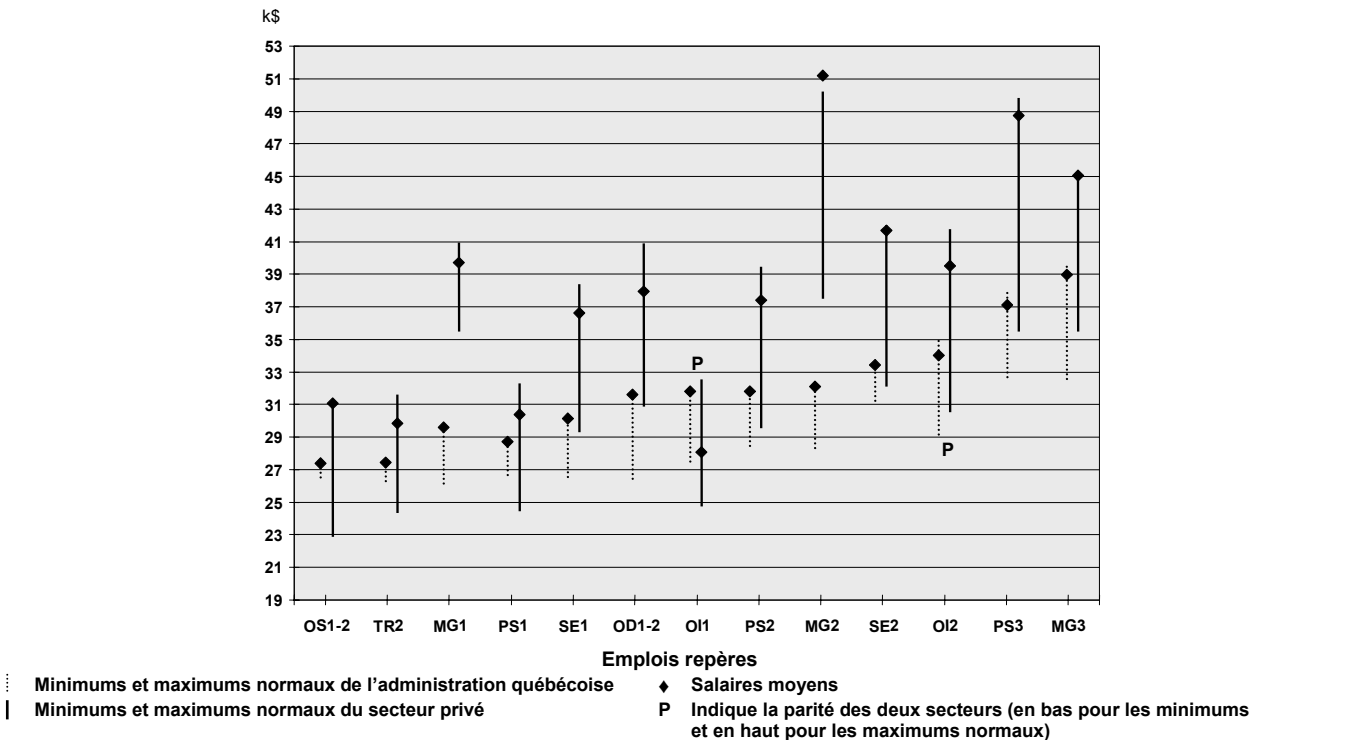
- 1. Sauf près de 33 % de l'effectif occupant l'emploi « Magasinier 1 » et environ 8 % des employés rattachés à l'emploi « Personnel de soutien en administration 1 ».
- 2. Cette proportion baisse à moins de 20 % aux niveaux 1 et 2 de l'emploi « Magasinier ».

Par ailleurs, 61 % des employés de bureau du secteur privé couverts par une échelle salariale bénéficient d'un maximum au mérite, dont la valeur moyenne est de 45 201 \$.

L'analyse des statuts comparatifs montre que 12 des 13 emplois analysés dans cette catégorie ont un maximum normal inférieur dans l'administration québécoise. Les écarts varient de - 11,5 % à - 53,9 %. Quant à l'emploi « Opérateur en informatique 1 », il affiche la parité des deux secteurs.

Deux emplois présentent un maximum normal de l'administration québécoise inférieur au minimum du secteur privé. De plus, trois emplois montrent un maximum normal de l'administration québécoise supérieur de moins de 2 000 \$ au minimum du secteur privé.

Figure 2.6
Minimums, maximums normaux et salaires, administration québécoise et secteur privé, catégorie « Employés de bureau », en 2005



Banque de données : annexes A-2 et C-2.

Les employés de service

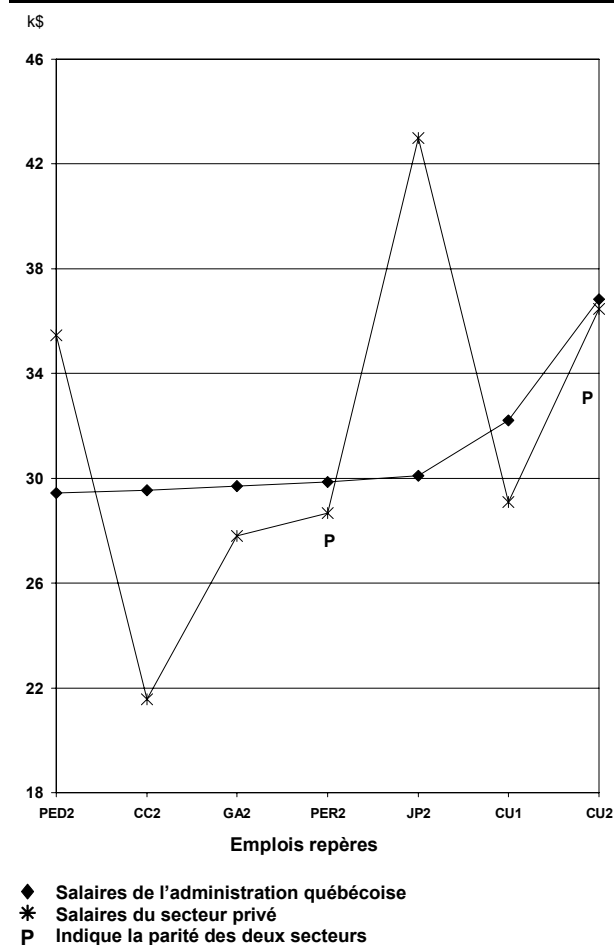
Les employés de service de l'administration québécoise accusent un retard salarial de 5,9 % par rapport à ceux du secteur privé. Cet écart est le plus faible des catégories d'emplois analysées.

Deux emplois repères sur sept, comptant 47 % de l'effectif de la catégorie, présentent ce statut. Il s'agit du « Journalier ou préposé aux terrains 2 » et du « Préposé à l'entretien ménager - travaux lourds 2 », présentant des écarts respectifs de - 42,8 % et - 20,4 %. Ces écarts correspondent à une différence salariale au désavantage de l'administration québécoise de 12 895 \$ et 6 012 \$ respectivement.

Deux emplois, comptant 24 % de l'effectif, sont à parité dans les deux secteurs. Les trois autres emplois, qui regroupent 29 % de l'effectif de la catégorie, affichent une avance de l'administration québécoise par rapport au secteur privé; les écarts se situent entre 6,4 % et 27 %. Cette dernière avance de l'administration québécoise est constatée dans l'emploi « Préposé à la cuisine et à la cafétéria 2 » qui représente 22 % de l'effectif de la catégorie.

Plus de la moitié de l'effectif se retrouvant dans les emplois en avance ou à parité, le résultat de la catégorie s'explique donc par les écarts importants observés dans les emplois en retard.

Figure 2.7
Salaires, administration québécoise et secteur privé, catégorie « Employés de service », en 2005



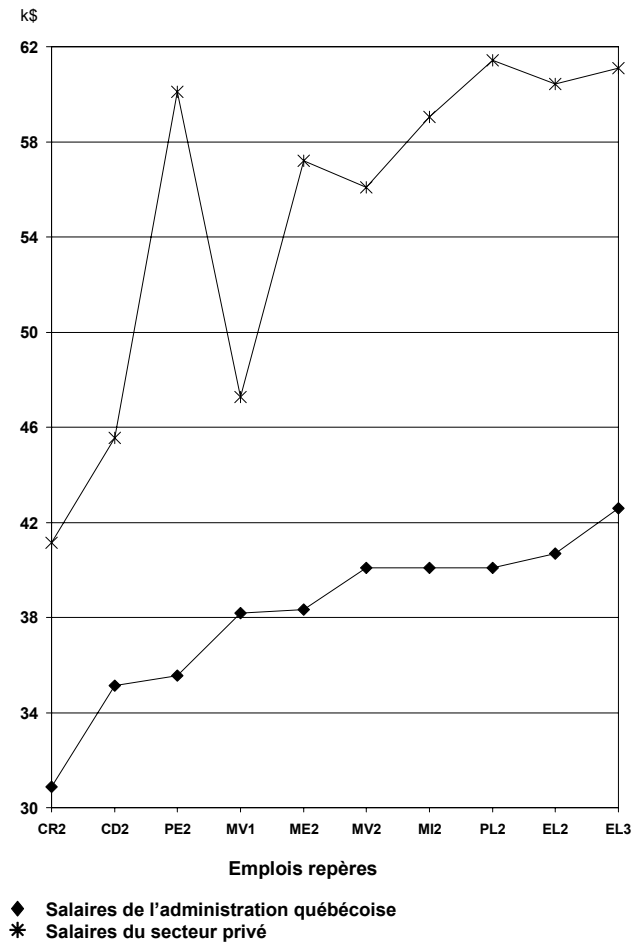
Banque de données : annexes C-2 et E-2.

Les ouvriers

Le salaire des ouvriers de l'administration québécoise affiche un retard de 47,5 % par rapport à celui des ouvriers du secteur privé. Ce statut est noté dans les 10 emplois repères de la catégorie.

Le retard salarial est d'au moins 40 % dans sept emplois. Deux emplois repères, regroupant 28 % de l'effectif de la catégorie, affichent même des retards salariaux supérieurs à 50 %. Le retard le plus élevé est observé dans l'emploi « Peintre d'entretien 2 » (- 69,1 %); il correspond à une différence salariale de 24 558 \$.

Figure 2.8
Salaires, administration québécoise et secteur privé, catégorie « Ouvriers », en 2005



Banque de données : annexes C-2 et E-2.

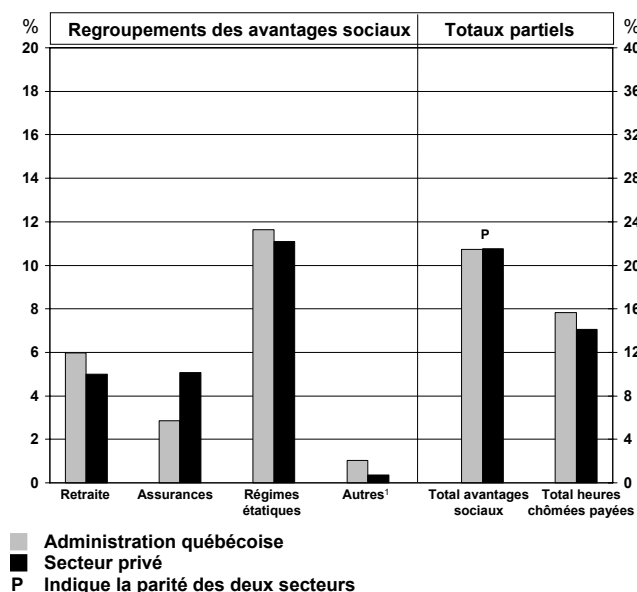
Les avantages sociaux et les heures chômées payées

Les débours relatifs à l'ensemble des avantages sociaux et des heures chômées payées sont plus élevés dans l'administration québécoise que dans le secteur privé. Les débours liés aux avantages sociaux sont à parité dans les deux secteurs, alors que les coûts des heures chômées payées sont plus élevés dans l'administration québécoise, soit 15,67 % du salaire contre 14,10 %.

L'administration québécoise dépense davantage que le secteur privé pour les régimes de retraite (5,96 % contre 4,66 %), les régimes étatiques (11,64 % contre 11,10 %) et le regroupement « autres » (1,02 % contre 0,35 %, en raison notamment du remboursement des congés de maladie non utilisés). Quant aux régimes d'assurance, les débours de l'administration québécoise sont inférieurs (2,85 % contre 5,07 %). Les coûts sont moins importants dans l'administration québécoise pour chacun des régimes à l'exception de l'assurance-salaire (2,61 % contre 1,13 %).

Quant aux coûts des heures chômées payées, ils sont plus élevés dans l'administration québécoise en ce qui concerne les congés annuels et les congés de maladie utilisés, les trois autres éléments affichant la parité des deux secteurs.

Figure 2.9
Avantages sociaux et heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise et secteur privé, pour l'ensemble des catégories d'emplois (en % du salaire)



En ce qui concerne l'administration québécoise, les données utilisées dans ce rapport font référence à la période de juillet 2002 à juin 2003 pour le regroupement « autres » et les heures chômées payées. Les données relatives au régime de retraite et aux assurances sont de 2003, alors que celles utilisées pour les régimes étatiques sont de 2004. Les données relatives au secteur privé couvrent l'année 2004.

1. Le regroupement « autres » comprend le remboursement de congés de maladie non utilisés et la compensation pour congés parentaux.

Banque de données : annexe B-2.

Les avantages sociaux et les heures chômées payées pour les catégories d'emplois

Les débours relatifs à l'ensemble des avantages sociaux et des heures chômées payées sont à parité dans les deux secteurs chez les professionnels, les techniciens et les ouvriers. Ils sont supérieurs dans l'administration québécoise chez les employés de bureau (38,44 % contre 36,55 %) et les employés de service (39,86 % contre 32,80 %).

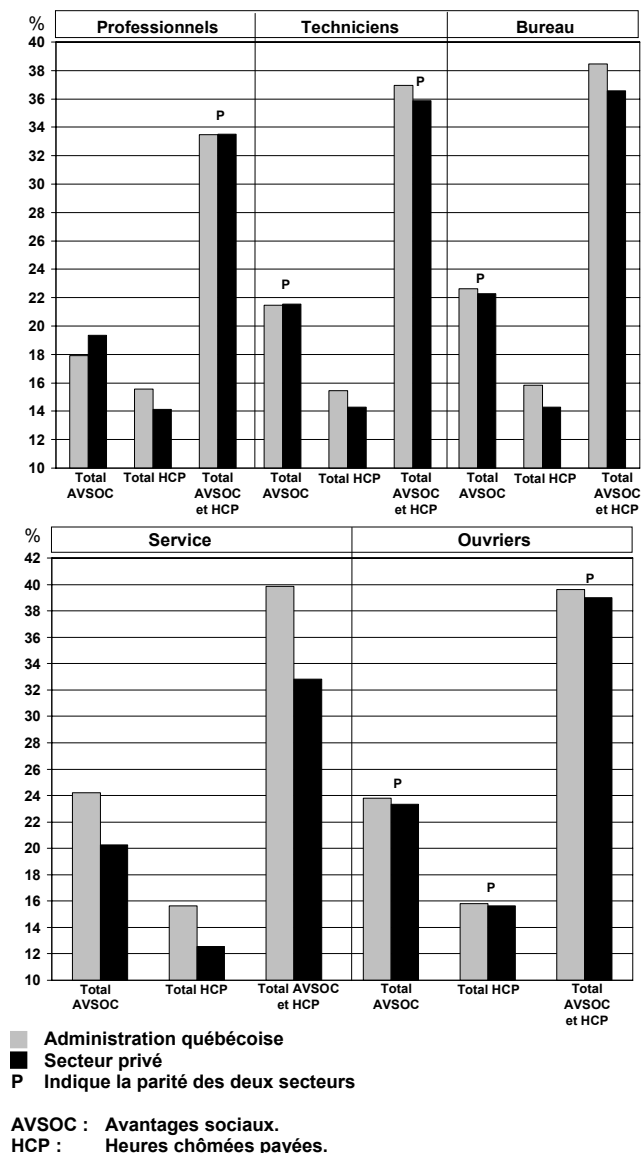
Les coûts des avantages sociaux sont similaires dans les deux secteurs chez les techniciens, les employés de bureau et les ouvriers. Ils sont moins élevés dans l'administration québécoise chez les professionnels (17,90 % contre 19,36 %) en raison des débours inférieurs pour les régimes d'assurance. Les coûts sont plus élevés dans l'administration québécoise chez les employés de service, (24,20 % contre 20,25 %); cela s'explique par les débours supérieurs pour les régimes de retraite et d'assurance ainsi que pour le remboursement des congés de maladie non utilisés. Les régimes d'assurance sont moins coûteux dans l'administration québécoise dans toutes les catégories d'emplois, à l'exception de celle des employés de service où ils sont supérieurs. À l'inverse, les régimes étatiques sont plus coûteux dans l'administration québécoise pour toutes les catégories d'emplois, à l'exception de celle des employés de service où les débours sont inférieurs. Quant aux régimes de retraite, les débours de l'administration québécoise sont supérieurs chez les employés de bureau et les employés de service. La parité des deux secteurs est constatée chez les professionnels, les techniciens et les ouvriers.

Les débours liés aux heures chômées payées sont plus élevés dans l'administration québécoise que dans le secteur privé pour quatre catégories d'emplois, alors que la parité des deux secteurs est constatée chez les ouvriers. Les coûts supérieurs dans ces quatre catégories résultent généralement des débours plus importants dans l'administration québécoise pour les congés annuels et les congés de maladie utilisés. La parité observée chez les ouvriers s'explique par les débours plus élevés dans l'administration québécoise pour les congés de maladie

utilisés, contrebalancés par les coûts moindres pour les congés annuels.

Figure 2.10

Avantages sociaux et heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise et secteur privé, pour chacune des catégories d'emplois (en % du salaire)



En ce qui concerne l'administration québécoise, les données utilisées dans ce rapport font référence à la période de juillet 2002 à juin 2003 pour le regroupement « autres » et les heures chômées payées. Les données relatives au régime de retraite et aux assurances sont de 2003, alors que celles utilisées pour les régimes étatiques sont de 2004. Les données relatives au secteur privé couvrent l'année 2004.

Banque de données : annexe B-2.

Les heures de travail

La semaine de travail des employés de l'administration québécoise comporte environ une heure et trois quarts de moins que celle du secteur privé. Cette différence représente, sur une base annuelle, environ deux semaines et demie de travail de moins pour les employés de l'administration québécoise. L'écart entre les deux secteurs s'accroît avec les heures de présence au travail, s'établissant à un peu plus de deux heures. Cette situation s'explique par les débours pour les heures chômées payées plus importants dans l'administration québécoise.

Dans toutes les catégories d'emplois, à l'exception de celle des employés de service où la parité est notée, la semaine régulière de travail est plus courte dans l'administration québécoise. Les écarts varient d'une heure par semaine chez les ouvriers à environ deux heures et trois quarts chez les professionnels et les techniciens. Dans ces deux dernières catégories d'emplois, cela équivaut annuellement à environ quatre semaines et quart de moins pour les employés de l'administration québécoise. Le nombre d'heures régulières hebdomadaires de travail le plus élevé est observé chez les ouvriers autant dans l'administration québécoise que dans le secteur privé.

Dans toutes les catégories d'emplois, les heures de présence au travail sont moins nombreuses dans l'administration québécoise que dans le secteur privé. La différence entre les deux secteurs varie d'environ trois quarts d'heure par semaine chez les employés de service à trois heures par semaine dans la catégorie des professionnels. La situation comparative de l'administration québécoise est meilleure sur le plan des heures de présence au travail que sur celui des heures régulières chez les professionnels, les employés de bureau et ceux de service. Cela s'explique par les débours pour les heures chômées payées plus importants dans l'administration québécoise.

Tableau 2.3
Heures hebdomadaires de travail, administration québécoise et secteur privé, en 2005

Catégories d'emplois	Heures régulières de travail		Heures de présence au travail	
	Adm. québ.	Secteur privé	Adm. québ.	Secteur privé
Ensemble des emplois repères	35,8	37,6	30,2	32,3
Professionnels	35,0	37,8	29,5	32,5
Techniciens	35,0	37,8	29,6	32,5
Employés de bureau	35,0	37,0	29,5	31,8
Employés de service	38,7*	38,7*	32,6	33,3
Ouvriers	38,8	39,8	32,6	33,5

* Indique la parité des deux secteurs

Banque de données : annexe C-2.

La rémunération globale

En 2005, la rémunération globale de l'administration québécoise affiche un retard de 8,2 % par rapport à celle du secteur privé dans l'ensemble des emplois repères. Ce statut est présent dans 35 des 57 emplois, comptant 60 % de l'effectif. La diminution du retard, du salaire à la rémunération globale, est attribuable au nombre d'heures de présence au travail moins élevé dans l'administration québécoise.

Dans la catégorie des professionnels, la rémunération globale de l'administration québécoise présente un retard de 3,3 % sur celle du secteur privé. Le statut de retard est observé dans 10 des 16 emplois repères, représentant 28 % de l'effectif. Quatre emplois (67 % de l'effectif) sont à parité dans les deux secteurs, tandis que les deux autres emplois affichent une avance. Les heures de présence au travail moins nombreuses dans l'administration québécoise expliquent la diminution du retard, du salaire à la rémunération globale, et ce, malgré les coûts pour les avantages sociaux moins élevés dans ce secteur.

Chez les techniciens, la parité des deux secteurs est constatée sur le plan de la rémunération globale. Deux des neuf emplois repères, comptant 43 % de l'effectif de la catégorie, montrent ce statut. Quatre emplois, regroupant 24 % de l'effectif, présentent un retard, alors que les trois autres sont en avance. Les employés de bureau de l'administration québécoise accusent un retard de 13,6 % sur le plan de la rémunération globale. Au total, 10 des 15 emplois repères, regroupant 85 % de l'effectif, présentent ce statut. Pour ces deux catégories, l'amélioration de la situation comparative de l'administration québécoise, du salaire à la rémunération globale, s'explique par les heures de présence au travail moins nombreuses dans ce secteur.

Quant aux employés de service, la rémunération globale de l'administration québécoise est à parité avec celle du secteur privé. Toutefois, aucun des sept emplois repères n'affiche ce statut. La parité résulte donc de l'effet opposé des écarts notés dans les emplois en retard et en avance, compte tenu de l'effectif qu'ils représentent.

Le retard le plus important sur le plan de la rémunération globale est constaté chez les ouvriers, soit un écart de - 44,6 %. Neuf des dix emplois repères, regroupant 96 % de l'effectif, affichent ce statut.

Tableau 2.4
Écarts de rémunération, méthode des débours, administration québécoise et secteur privé, en 2005

[Écart = (adm. québ. - marché)/adm. québ.]

Catégories d'emplois	Écarts salariaux	Écarts de la rémunération annuelle	Écarts de la rémunération globale
			%
Ensemble des emplois repères	- 15,5	- 16,0	- 8,2
Professionnels	- 10,8	- 13,3	- 3,3
Techniciens	- 9,6	- 9,4	0,1*
Employés de bureau	- 21,9	- 21,6	- 13,6
Employés de service	- 5,9	- 5,3	- 3,0*
Ouvriers	- 47,5	- 47,2	- 44,6

* Indique la parité des deux secteurs

Banque de données : annexes C-2 et E-2.

Tableau 2.5
Nombre d'emplois repères selon le statut des écarts de rémunération globale, administration québécoise et secteur privé, en 2005

Catégories d'emplois	Avance adm. québ.	Parité	Retard adm. québ.	Total des emplois repères
Ensemble des emplois repères	11	11	35	57
Professionnels	2	4	10	16
Techniciens	3	2	4	9
Employés de bureau	1	4	10	15
Employés de service	5	0	2	7
Ouvriers	0	1	9	10

Banque de données : annexes C-2, D-1 et D-2.

Le secteur « autre public » et ses composantes

Les salaires

L'administration québécoise est en retard de 15,4 % face au secteur « autre public »¹ sur le plan salarial dans l'ensemble des emplois repères. Ce statut est observé dans 56 des 59 emplois comparés, regroupant 94 % de l'effectif. Toutes les catégories témoignent du retard salarial de l'administration québécoise.

Le salaire des professionnels de l'administration québécoise est en retard de 10,2 % sur celui des professionnels du secteur « autre public ». Ce statut est constaté dans tous les emplois repères et les écarts varient de - 3,9 % à - 28,5 %.

La catégorie « Techniciens » présente un retard salarial de l'administration québécoise de 16,4 % vis-à-vis du secteur « autre public ». Ce statut est noté dans huit des neuf emplois repères, comptant 75 % de l'effectif de la catégorie. L'emploi « Technicien en informatique 1-2 » affiche un retard salarial de 19,3 %. Cet emploi exerce une influence certaine sur le résultat de la catégorie puisqu'il regroupe à lui seul le tiers de l'effectif. Les écarts les plus importants sont notés dans les emplois « Technicien en génie 1-2 » et « Technicien en génie 3 », avec des écarts de - 43,2 % et - 44,1 % respectivement.

Chez les employés de bureau, l'administration québécoise est en retard de 16,8 % sur le plan salarial face au secteur « autre public ». Tous les emplois de la catégorie accusent un retard, les écarts variant de - 3,1 % à - 39,8 %. Parmi les 17 emplois repères de la catégorie, 9 ont un retard supérieur à 18 %.

Les employés de service de l'administration québécoise affichent un retard salarial de 18 % par rapport à leurs homologues du secteur « autre public ». Ce statut est observé dans cinq des sept emplois repères, regroupant 86 % de l'effectif. Parmi ceux-ci,

l'emploi « Préposé à l'entretien ménager – travaux lourds 2 », comptant 31 % de l'effectif de la catégorie, présente un retard de 28,4 %; il a donc une influence notable sur le résultat de la catégorie. Les deux autres emplois de la catégorie sont à parité dans les deux secteurs.

L'administration québécoise accuse également un retard salarial face au secteur « autre public » chez les ouvriers (- 22,1 %). Les 10 emplois repères présentent ce statut et les écarts se situent entre - 17,9 % (« Mécanicien de véhicules motorisés 1 ») et - 37,3 % (« Conducteur de véhicules légers 2 »).

Tableau 3.1
Écarts salariaux et nombre d'emplois repères selon le statut, administration québécoise et secteur « autre public », en 2005
[Écart = (adm. québ. - marché)/adm. québ.]

Catégories d'emplois	Écarts salariaux %	Avance adm. québ.	Parité	Retard adm. québ.	Total des emplois repères
Ensemble des emplois repères	- 15,4	0	3	56	59
Professionnels	- 10,2	0	0	16	16
Techniciens	- 16,4	0	1	8	9
Employés de bureau	- 16,8	0	0	17	17
Employés de service	- 18,0	0	2	5	7
Ouvriers	- 22,1	0	0	10	10

Banque de données : annexes C-3, D-1, D-2 et E-3.

1. Les employés du secteur universitaire, des administrations municipale et fédérale ainsi que du secteur « entreprises publiques » comptent respectivement pour 11,6 %, 25,2 %, 31,0 % et 32,2 % des employés du secteur « autre public ».

Les échelles salariales

L'analyse du maximum normal des échelles salariales des trois catégories d'emplois considérées montre un retard de l'administration québécoise face au secteur « autre public ». L'administration québécoise affiche également un retard sur le plan salarial dans les trois catégories.

Le maximum normal des professionnels et celui des techniciens de l'administration québécoise sont inférieurs à ceux de leurs homologues du secteur « autre public » de 9,3 % et de 17,3 % respectivement. Tous les emplois de ces catégories sont en retard. Les écarts varient de - 2,8 % à - 37,4 % chez les professionnels et de - 5,2 % à - 46,1 % chez les techniciens. La situation comparative de l'administration québécoise ne présente aucune différence statistiquement significative entre les écarts observés sur le plan du maximum normal et sur celui du salaire dans ces deux catégories.

Les employés de bureau présentent un maximum normal inférieur de 21,0 % dans l'administration québécoise. Tous les emplois repères affichent un retard, les écarts allant de - 2,9 % à - 38,8 %. La situation comparative des employés de bureau de l'administration québécoise est plus avantageuse sur le plan du salaire (- 16,8 %) que sur celui du maximum normal, en raison de leur position plus élevée dans l'échelle (95,1 % contre 80,4 %).

Ainsi, tous les emplois et 100 % de l'effectif présentent un maximum normal inférieur dans l'administration québécoise. Par ailleurs, douze emplois ont un maximum normal de l'administration québécoise inférieur au minimum du secteur « autre public ». Neuf autres emplois affichent un maximum normal de l'administration québécoise dépassant de moins de 2 000 \$ le minimum du secteur « autre public ».

Tableau 3.2

Maximums normaux et positions dans l'échelle salariale, administration québécoise et secteur « autre public », en 2005

	Effectif rémunéré selon une échelle salariale		Maximums normaux			Positions dans l'échelle salariale	
	Administration québécoise	Secteur « autre public »	Administration québécoise	Secteur « autre public »	Écarts ¹	Administration québécoise	Secteur « autre public »
	%		\$		%	%	
Professionnels	100,0	97,4	64 053	70 040	- 9,3	72,2*	71,2*
Techniciens	100,0	95,8	45 201	53 041	- 17,3	83,1	75,5
Employés de bureau	98,7	93,4	32 239	38 996	- 21,0	95,1	80,4

1. [Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise].

* Indique la parité des deux secteurs

Banque de données : annexes A-3 et C-3.

Les avantages sociaux et les heures chômées payées

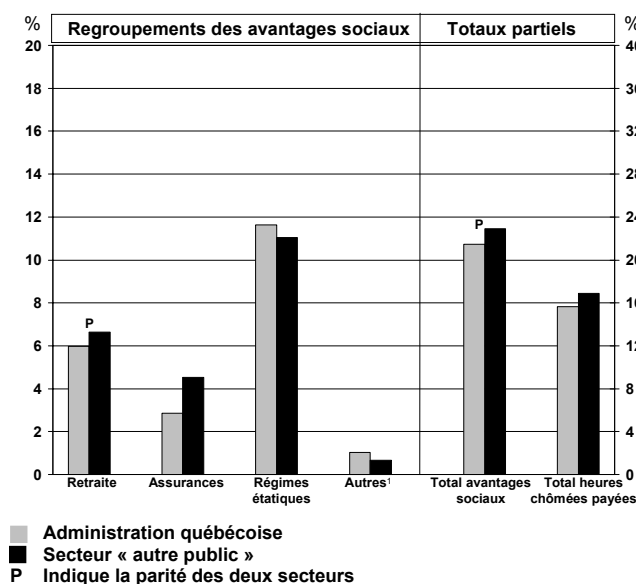
Les débours relatifs à l'ensemble des avantages sociaux et des heures chômées payées sont moins élevés dans l'administration québécoise que dans le secteur « autre public », soit 37,16 % du salaire contre 39,78 %. Les débours liés aux avantages sociaux sont à parité dans les deux secteurs, alors que les coûts des heures chômées payées sont moins élevés dans l'administration québécoise, soit 15,67 % du salaire contre 16,86 %.

La similarité du coût des avantages sociaux résulte de l'effet contraire des débours plus importants dans l'administration québécoise, tant pour le regroupement « autres » (1,02 % du salaire contre 0,68 %) que pour les régimes étatiques (11,64 % du salaire contre 11,04 %), et des dépenses moindres pour les régimes d'assurance (2,85 % contre 4,52 %). Les débours encourus par l'administration québécoise sont moins élevés pour chacun des régimes d'assurance, à l'exception de l'assurance-salaire. À l'instar de l'ensemble des avantages sociaux, les coûts reliés aux régimes de retraite représentent un pourcentage du salaire similaire dans l'administration québécoise et le secteur « autre public ».

Sur le plan des heures chômées payées, les débours de l'administration québécoise sont moins importants que ceux du secteur « autre public ». Des coûts moindres sont constatés relativement à trois éléments (congrés fériés et mobiles, congrés de maladie utilisés et congrés sociaux), tandis que les coûts des congrés annuels et des congrés parentaux sont à parité dans les deux secteurs.

Figure 3.1

Avantages sociaux et heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise et secteur « autre public », pour l'ensemble des catégories d'emplois (en % du salaire)



En ce qui concerne l'administration québécoise, les données utilisées dans ce rapport font référence à la période de juillet 2002 à juin 2003 pour le regroupement « autres » et les heures chômées payées. Les données relatives au régime de retraite et aux assurances sont de 2003. Les données relatives au secteur « autre public » couvrent l'année 2003. Les données sur les régimes étatiques des deux secteurs sont de 2004.

1. Le regroupement « autres » comprend le remboursement de congés de maladie non utilisés et la compensation pour congés parentaux.

Banque de données : annexe B-3.

Les heures de travail

Dans l'ensemble des emplois repères, les heures régulières de travail dans l'administration québécoise et le secteur « autre public » sont similaires. Par contre, les heures de présence au travail sont plus nombreuses dans l'administration québécoise. Le passage de la parité des deux secteurs sur le plan des heures régulières de travail à un nombre d'heures de présence au travail plus élevé dans l'administration québécoise s'explique par les débours moins importants pour les heures chômées payées dans ce secteur.

Les professionnels, les techniciens et les employés de bureau de l'administration québécoise ont des semaines régulières de travail plus courtes que leurs homologues du secteur « autre public ». Les écarts vont d'un peu plus de 15 minutes chez les employés de bureau à près d'une heure et quart chez les professionnels. Dans ce dernier cas, cela représente annuellement environ une semaine et trois quarts de moins dans l'administration québécoise. Pour leur part, les employés de service et les ouvriers de l'administration québécoise ont des semaines régulières de travail plus longues que ceux du secteur « autre public ». Dans le cas des employés de service, l'écart s'établit à environ une heure; cela représente annuellement environ une semaine et demie de plus dans l'administration québécoise.

Dans trois des cinq catégories d'emplois, les heures de présence au travail sont plus nombreuses dans l'administration québécoise que dans le secteur « autre public ». L'écart le plus important entre les deux secteurs se trouve chez les employés de service, avec environ une heure et demie de présence au travail de plus dans l'administration québécoise. Chez les professionnels, les heures de présence au travail sont moins nombreuses dans l'administration québécoise, l'écart s'établissant à environ trois quarts d'heure. La parité est par ailleurs observée chez les techniciens.

Dans toutes les catégories d'emplois, la situation comparative de l'administration québécoise est meilleure sur le plan des heures régulières que sur celui des heures de présence au travail. Dans tous les

cas, cette situation s'explique par les débours moins importants pour les heures chômées payées dans l'administration québécoise et, chez les ouvriers, par la présence de l'horaire d'été dans le secteur « autre public ».

Tableau 3.3
Heures hebdomadaires de travail, administration québécoise et secteur « autre public », en 2005

Catégories d'emplois	Heures régulières de travail		Heures de présence au travail	
	Adm. québ.	Secteur « autre public »	Adm. québ.	Secteur « autre public »
Ensemble des emplois repères	35,8*	36,0*	30,2	29,8
Professionnels	35,0	36,2	29,5	30,3
Techniciens	35,0	35,6	29,6*	29,5*
Employés de bureau	35,0	35,3	29,5	29,1
Employés de service	38,7	37,6	32,6	31,0
Ouvriers	38,8	38,4	32,6	31,6

* Indique la parité des deux secteurs

Banque de données : annexe C-3.

La rémunération globale

La rémunération globale de l'administration québécoise est en retard de 18,8 % sur celle du secteur « autre public » dans l'ensemble des emplois repères. Les 58 emplois repères étudiés présentent ce statut. L'augmentation du retard, du salaire à la rémunération globale, s'explique par le nombre d'heures de présence au travail plus élevé dans l'administration québécoise.

Toutes les catégories d'emplois affichent un retard de l'administration québécoise au chapitre de la rémunération globale. Chez les professionnels, le retard est de 10,7 %. La situation comparative de l'administration québécoise est semblable en ce qui concerne la rémunération globale et le salaire, les heures de présence au travail moins nombreuses dans l'administration québécoise annulant l'effet des coûts des avantages sociaux moins élevés dans ce secteur.

Chez les techniciens, la rémunération globale de l'administration québécoise accuse un retard de 18,1 % par rapport à celle du secteur « autre public ». Les écarts observés relativement aux grandes composantes de rémunération sont similaires.

Dans la catégorie des employés de bureau, le retard de l'administration québécoise est de 20,9 %. L'affaiblissement de la situation comparative de l'administration québécoise, du salaire à la rémunération globale, est attribuable aux heures de présence au travail plus nombreuses ainsi qu'aux coûts des avantages sociaux moins élevés dans ce secteur.

Chez les employés de service et les ouvriers, la rémunération globale dans l'administration québécoise est en retard, respectivement de 26 % et de 27 %. L'accentuation du retard, du salaire à la rémunération globale, est due aux heures de présence au travail plus nombreuses dans l'administration québécoise.

Tableau 3.4

Écarts de rémunération, méthode des débours, administration québécoise et secteur « autre public », en 2005

[Écart = (adm. québ. - marché)/adm. québ.]

Catégories d'emplois	Écarts salariaux	Écarts de la rémunération annuelle	Écarts de la rémunération globale
	%		
Ensemble des emplois repères	- 15,4	- 17,6	- 18,8
Professionnels	- 10,2	- 13,3	- 10,7
Techniciens	- 16,4	- 17,2	- 18,1
Employés de bureau	- 16,8	- 19,2	- 20,9
Employés de service	- 18,0	- 19,5	- 26,0
Ouvriers	- 22,1	- 22,8	- 27,0

Banque de données : annexes C-3, D-1, D-2 et E-3.

Les salaires

Dans l'ensemble des emplois repères, l'administration québécoise accuse un retard salarial de 13,7 % par rapport à l'administration municipale². Ce statut est observé dans 47 des 51 emplois repères comparés, représentant 97 % de l'effectif. Deux emplois, comptant 2 % de l'effectif, montrent une avance de l'administration québécoise et les deux autres affichent la parité des deux secteurs. Toutes les catégories d'emplois affichent un retard.

Les professionnels de l'administration québécoise présentent un retard de 12,4 % face à leurs homologues de l'administration municipale. Onze des quatorze emplois repères comparés, regroupant 91 % de l'effectif, sont en retard; les écarts varient entre - 4,4 % et - 48,8 %. Deux emplois repères de la catégorie sont à parité dans les deux secteurs et un emploi affiche une avance.

Chez les techniciens, l'administration québécoise affiche un retard salarial de 11 % face à l'administration municipale. Ce statut est constaté dans sept des huit emplois repères comparés, regroupant 90 % de l'effectif. L'autre emploi de la catégorie présente une avance de l'administration québécoise. Le résultat de la catégorie est fortement influencé par les retards des emplois « Technicien en informatique 1-2 » et « Technicien en génie 1-2 », représentant, ensemble, un peu plus de la moitié de l'effectif de la catégorie; les écarts respectifs de ces emplois sont de - 17,3 % et - 21,8 %.

Les employés de bureau de l'administration québécoise affichent un retard de 13,3 % par rapport à ceux de l'administration municipale. Tous les emplois repères de la catégorie affichent ce statut. Sept d'entre eux montrent des retards de plus de 26 %. Le résultat de la catégorie est fortement influencé par les retards de plus de 10 % des emplois « Personnel de secrétariat 1 et 2 » et « Personnel de soutien en administration 2 et 3 » qui totalisent, ensemble, 78 % de l'effectif de la catégorie.

Les employés de service de l'administration québécoise affichent également un retard salarial par rapport à leurs homologues de l'administration municipale. L'écart est de - 22,7 %. Tous les emplois repères comparés dans cette catégorie présentent ce statut; les emplois « Journalier ou préposé aux terrains 2 » et « Préposé à l'entretien ménager - travaux lourds 2 » accusent les retards les plus importants (- 26,7 % et - 26,5 % respectivement).

Quant à la catégorie des ouvriers, un retard salarial de l'administration québécoise de 16,8 % est observé; ce statut est noté pour les 10 emplois repères analysés. Les écarts se situent entre - 10,2 % (« Mécanicien de véhicules motorisés 1 ») et - 32,1 % (« Conducteur de véhicules légers 2 »).

Tableau 3.5
Écarts salariaux et nombre d'emplois repères selon le statut, administration québécoise et administration municipale, en 2005
[Écart = (adm. québ. - marché)/adm. québ.]

Catégories d'emplois	Écarts salariaux %	Avance adm. québ.	Parité	Retard adm. québ.	Total des emplois repères
Ensemble des emplois repères	- 13,7	2	2	47	51
Professionnels	- 12,4	1	2	11	14
Techniciens	- 11,0	1	0	7	8
Employés de bureau	- 13,3	0	0	15	15
Employés de service	- 22,7	0	0	4	4
Ouvriers	- 16,8	0	0	10	10

Banque de données : annexes C-4, D-1, D-2 et E-4.

2. Municipalité de 25 000 habitants et plus.

Les échelles salariales

Le maximum normal des échelles salariales de l'administration québécoise est en retard sur celui de l'administration municipale dans les trois catégories d'emplois analysées. Sur le plan salarial, l'administration québécoise est également en retard sur l'administration municipale dans les trois catégories.

Le maximum normal des professionnels de l'administration québécoise montre un retard de 13,0 % face à celui de l'administration municipale. La situation de l'administration québécoise est meilleure dans la comparaison des salaires (- 12,4 %) que dans la comparaison du maximum normal. Tous les emplois de cette catégorie montrent un retard sur le plan du maximum normal, les écarts variant de - 4,9 % à - 27,6 %.

Chez les techniciens et les employés de bureau, le maximum normal de l'administration québécoise est inférieur à celui de l'administration municipale respectivement de 12,7 % et de 20,7 %. La même

situation de retard est observée sur le plan salarial, avec des écarts de - 11,0 % chez les techniciens et de - 13,3 % chez les employés de bureau. La situation comparative de l'administration québécoise est plus avantageuse sur le plan salarial que sur celui du maximum normal en raison de la position plus élevée dans leur échelle salariale des employés de ce secteur. Le retard de l'administration québécoise est noté dans tous les emplois de techniciens et d'employés de bureau. Dans cette dernière catégorie, les écarts vont de - 11,7 % à - 48,4 %.

Ainsi, tous les emplois comparables montrent un maximum normal moins élevé dans l'administration québécoise. Dans huit emplois, le maximum normal de l'administration québécoise est inférieur au minimum de l'administration municipale. Dans quatre autres emplois, le maximum normal de l'administration québécoise dépasse le minimum de l'administration municipale de moins de 2 000 \$.

Tableau 3.6

Maximums normaux et positions dans l'échelle salariale, administration québécoise et administration municipale, en 2005

	Effectif rémunéré selon une échelle salariale		Maximums normaux			Positions dans l'échelle salariale	
	Administration québécoise	Administration municipale	Administration québécoise	Administration municipale	Écarts ¹	Administration québécoise	Administration municipale
	%		\$		%	%	
Professionnels	100,0	98,0	64 131	72 454	- 13,0	72,1	79,6
Techniciens	100,0	94,3	44 990	50 716	- 12,7	82,2	71,8
Employés de bureau	98,7	94,7	32 215	38 869	- 20,7	95,1	73,7

1. [Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise].

Banque de données : annexes A-4 et C-4.

Les salaires

Le salaire des employés de l'administration québécoise est en retard de 21,7 % sur celui des salariés du secteur « entreprises publiques » dans l'ensemble des emplois repères. Ce statut est constaté dans toutes les catégories d'emplois et dans 52 des 56 emplois repères comparés, représentant 95 % de l'effectif total apparié. Les quatre autres emplois affichent la parité des deux secteurs.

Le salaire des professionnels de l'administration québécoise accuse un retard de 13,4 % par rapport à celui des professionnels du secteur « entreprises publiques ». Dans cette catégorie, 14 emplois repères comparés sur 15 affichent ce statut. L'emploi « Analyste des procédés administratifs et informaticien 2 » a un impact important sur le résultat, avec un écart de - 12,1 %, puisqu'il regroupe 45 % de l'effectif de la catégorie. Le seul emploi repère qui se trouve à parité dans les deux secteurs est le « Professionnel en communication 2 ».

Chez les techniciens, le retard de l'administration québécoise est de 25,9 %. Huit des neuf emplois repères affichent ce statut. L'emploi « Technicien en informatique 1-2 », représentant le tiers de l'effectif, montre un écart salarial de - 25,8 %. Quatre emplois présentent des retards d'au moins 25 %. La parité des deux secteurs est observée pour un seul emploi, soit le « Technicien en documentation 1-2 », comptant 10 % de l'effectif de la catégorie.

Les employés de bureau de l'administration québécoise présentent un retard salarial de 22,3 % par rapport à ceux du secteur « entreprises publiques ». Ce statut est observé dans les 15 emplois repères de la catégorie; les écarts salariaux varient de - 3,9 % à - 53,1 %. Les emplois « Personnel de soutien en administration 1 et 2 » ainsi que « Personnel de secrétariat 1 et 2 », avec des retards de plus de 20 %, ont une influence certaine sur le résultat puisqu'ils comptent, ensemble, 81 % de l'effectif de la catégorie.

La catégorie des employés de service présente également un retard de l'administration québécoise (- 27,3 %). Ce statut est observé dans cinq des sept

emplois, représentant 86 % de l'effectif apparié. Trois d'entre eux accusent des retards de plus de 42 %. Deux emplois sont à parité dans les deux secteurs étudiés.

Chez les ouvriers, le retard de l'administration québécoise est de 31,3 %. Tous les emplois repères de la catégorie affichent ce statut.

Tableau 3.7
Écarts salariaux et nombre d'emplois repères selon le statut, administration québécoise et secteur « entreprises publiques », en 2005
[Écart = (adm. québ. - marché)/adm. québ.]

Catégories d'emplois	Écarts salariaux %	Avance adm. québ.	Parité	Retard adm. québ.	Total des emplois repères
Ensemble des emplois repères	- 21,7	0	4	52	56
Professionnels	- 13,4	0	1	14	15
Techniciens	- 25,9	0	1	8	9
Employés de bureau	- 22,3	0	0	15	15
Employés de service	- 27,3	0	2	5	7
Ouvriers	- 31,3	0	0	10	10

Banque de données : annexes C-5, D-1, D-2 et E-5.

Les échelles salariales

Le maximum normal des échelles salariales de l'administration québécoise est inférieur à celui du secteur « entreprises publiques » dans les trois catégories d'emplois considérées. Le même constat s'applique dans la comparaison salariale.

Dans la catégorie des professionnels, l'administration québécoise affiche un retard de 10,3 % sur le plan du maximum normal face au secteur « entreprises publiques ». Tous les emplois repères de cette catégorie montrent ce statut, les écarts variant de - 3,2 % à - 26,3 %. Il n'y a pas de différence significative entre les écarts notés sur le plan du maximum normal et sur celui du salaire (- 13,4 %).

Chez les techniciens et les employés de bureau, le maximum normal de l'administration québécoise est inférieur à celui observé dans le secteur « entreprises publiques », avec des écarts respectifs de - 24,3 % et de - 22,4 %. Huit des neuf emplois de techniciens, regroupant la presque totalité de l'effectif de cette

catégorie, montrent un retard de l'administration québécoise qui varie de 4,2 % à 51,9 %. L'autre emploi affiche la parité des deux secteurs. En ce qui concerne les employés de bureau, tous les emplois affichent un statut de retard. Les écarts vont de - 2,9 % à - 38,2 %. Sur le plan salarial, les retards sont de 25,9 % et de 22,3 % respectivement dans ces deux catégories d'emplois. Toutefois, il n'y a pas de différence significative entre les écarts constatés sur le plan du maximum normal et sur celui du salaire.

Au total, 41 des 42 emplois, comptant près de 100 % de l'effectif, ont un maximum normal inférieur dans l'administration québécoise. Neuf emplois présentent un maximum normal de l'administration québécoise inférieur au minimum de secteur « entreprises publiques », tandis que dix autres emplois affichent un maximum normal dépassant de moins de 2 000 \$ le minimum du secteur « entreprises publiques ».

Tableau 3.8

Maximums normaux et positions dans l'échelle salariale, administration québécoise et secteur « entreprises publiques », en 2005

	Effectif rémunéré selon une échelle salariale		Maximums normaux			Positions dans l'échelle salariale	
	Administration québécoise	« Entreprises publiques »	Administration québécoise	« Entreprises publiques »	Écarts ¹	Administration québécoise	« Entreprises publiques »
	%		\$		%	%	
Professionnels	100,0	92,6	64 053	70 620	- 10,3	72,3	83,9
Techniciens	100,0	93,3	45 201	56 189	- 24,3	83,1*	86,5*
Employés de bureau	98,7	88,7	32 221	39 438	- 22,4	95,1*	93,7*

1. [Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise].

* Indique la parité des deux secteurs

Banque de données : annexes A-5 et C-5.

Les avantages sociaux et les heures chômées payées

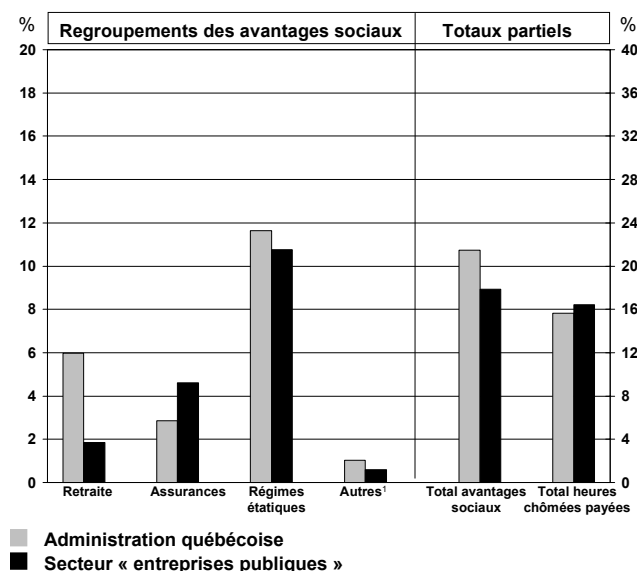
Les débours relatifs à l'ensemble des avantages sociaux et des heures chômées payées sont plus importants dans l'administration québécoise que dans le secteur « entreprises publiques » (37,16 % du salaire contre 34,29 %). Ce résultat s'explique par les débours plus élevés dans l'administration québécoise sur le plan des avantages sociaux (21,49 % contre 17,84 %) malgré les coûts moindres reliés aux heures chômées payées dans ce secteur.

Les coûts supérieurs des avantages sociaux dans l'administration québécoise s'expliquent par les débours plus importants dans ce secteur pour les régimes de retraite (5,96 % contre 1,86 %), les régimes étatiques (11,64 % contre 10,76 %) et le regroupement « autres » (1,02 % contre 0,59 %). Les débours de l'administration québécoise sont toutefois moindres pour tous les régimes d'assurance (2,85 % contre 4,61 %), à l'exception de l'assurance-salaire pour laquelle ses débours sont plus importants (2,61 % contre 1,92 %).

En ce qui concerne les heures chômées payées, l'administration québécoise dépense moins que le secteur « entreprises publiques », soit 15,67 % du salaire contre 16,44 %. Cette situation est attribuable à un seul élément, soit les congés sociaux, pour lesquels l'administration québécoise a des débours moindres (0,42 % contre 0,71 %). Les deux secteurs sont à parité en ce qui concerne les quatre autres types de congés.

Figure 3.2

Avantages sociaux et heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise et secteur « entreprises publiques », pour l'ensemble des catégories d'emplois (en % du salaire)



En ce qui concerne l'administration québécoise, les données utilisées dans ce rapport font référence à la période de juillet 2002 à juin 2003 pour le regroupement « autres » et les heures chômées payées. Les données relatives au régime de retraite et aux assurances sont de 2003. Les données relatives au secteur « entreprises publiques » couvrent l'année 2003. Les données sur les régimes étatiques des deux secteurs sont de 2004.

1. Le regroupement « autres » comprend le remboursement de congés de maladie non utilisés et la compensation pour congés parentaux.

Banque de données : annexe B-4.

Les heures de travail

Les heures régulières de travail dans l'administration québécoise et dans le secteur « entreprises publiques » sont similaires dans l'ensemble des emplois repères. La parité est également constatée sur le plan des heures de présence au travail.

Parmi les cinq catégories d'emplois, deux sont à parité en ce qui a trait aux heures régulières de travail; il s'agit des techniciens et des employés de bureau. L'écart le plus important entre les deux secteurs est noté chez les employés de service, soit près d'une heure et demie de plus par semaine dans l'administration québécoise. Cela équivaut sur une base annuelle à environ deux semaines de travail de plus dans ce secteur. Du côté des professionnels, l'administration québécoise a environ un quart d'heure par semaine de moins que le secteur « entreprises publiques » pour ce qui est des heures régulières, alors que chez les ouvriers, l'écart est d'environ une demi-heure de moins en faveur de l'administration québécoise.

En ce qui concerne les heures de présence au travail, la parité des deux secteurs est observée chez les professionnels, les employés de bureau et les ouvriers. Chez les techniciens et les employés de service, les heures de présence au travail sont plus nombreuses dans l'administration québécoise que dans le secteur « entreprises publiques ». L'écart est d'une demi-heure par semaine chez les techniciens et d'un peu plus d'une heure et demie chez les employés de service. Dans cette dernière catégorie d'emplois, l'écart représente annuellement environ deux semaines et demie de présence au travail de plus dans l'administration québécoise.

Chez les professionnels et les ouvriers, la situation comparative de l'administration québécoise est meilleure sur le plan des heures régulières que sur celui des heures de présence au travail en raison des débours relatifs aux heures chômées payées moins importants dans l'administration québécoise.

Tableau 3.9

Heures hebdomadaires de travail, administration québécoise et secteur « entreprises publiques », en 2005

Catégories d'emplois	Heures régulières de travail		Heures de présence au travail	
	Adm. québ.	« Entreprises publiques »	Adm. québ.	« Entreprises publiques »
Ensemble des emplois repères	35,8*	35,6*	30,2*	29,8*
Professionnels	35,0	35,3	29,5*	29,6*
Techniciens	35,0*	34,8*	29,6	29,1
Employés de bureau	35,0*	35,1*	29,5*	29,4*
Employés de service	38,7	37,3	32,6	31,0
Ouvriers	38,8	39,2	32,6*	32,8*

* Indique la parité des deux secteurs

Banque de données : annexe C-5.

La rémunération globale

Dans l'ensemble des emplois repères, la rémunération globale de l'administration québécoise est en retard de 20,4 % sur celle du secteur « entreprises publiques ». Au total, 52 des 56 emplois repères, regroupant 97 % de l'effectif, affichent ce statut. Deux emplois sont à parité et les deux autres, comptant moins de 1 % de l'effectif, sont en avance. Il n'y a pas de différence significative entre les écarts relativement au salaire et à la rémunération globale. Ce constat s'applique aussi dans quatre catégories d'emplois.

Toutes les catégories d'emplois de l'administration québécoise accusent un retard par rapport au secteur « entreprises publiques » sur le plan de la rémunération globale. Chez les professionnels, l'écart est de - 9,9 %. Quatorze des quinze emplois repères, regroupant 91 % de l'effectif, présentent ce statut. Un seul emploi est à parité dans les deux secteurs.

Chez les techniciens, le retard de l'administration québécoise atteint 24,5 %. Sept des neuf emplois repères, représentant 90 % de l'effectif, affichent ce statut. Un emploi, comptant près de 10 % de l'effectif, est à parité dans les deux secteurs, tandis qu'un autre est en avance.

Quant aux employés de bureau, le retard de l'administration québécoise est de 21,4 %. Ce statut est observé dans 14 des 15 emplois repères, regroupant la quasi-totalité de l'effectif. L'autre emploi montre une avance de l'administration québécoise.

Le retard de la rémunération globale des employés de service est de 29,1 %. Tous les emplois repères de cette catégorie montrent un retard de l'administration québécoise par rapport au secteur « entreprises publiques ».

La rémunération globale des ouvriers de l'administration québécoise présente un retard de 26,5 % vis-à-vis de celle de leurs homologues du secteur « entreprises publiques ». Ce statut est constaté dans les 10 emplois repères de la catégorie. Les coûts plus élevés des avantages sociaux dans l'administration

québécoise expliquent la diminution du retard, du salaire à la rémunération globale, dans cette catégorie.

Tableau 3.10

Écarts de rémunération, méthode des débours, administration québécoise et secteur « entreprises publiques », en 2005

[Écart = (adm. québ. - marché)/adm. québ.]

Catégories d'emplois	Écarts salariaux	Écarts de la rémunération annuelle	Écarts de la rémunération globale
		%	
Ensemble des emplois repères	- 21,7	- 18,7	- 20,4
Professionnels	- 13,4	- 10,0	- 9,9
Techniciens	- 25,9	- 21,4	- 24,5
Employés de bureau	- 22,3	- 20,5	- 21,4
Employés de service	- 27,3	- 23,0	- 29,1
Ouvriers	- 31,3	- 26,8	- 26,5

Banque de données : annexes C-5, D-1, D-2 et E-5.

Les salaires

Le salaire de l'administration québécoise est en retard de 5,5 % sur celui du secteur universitaire dans l'ensemble des emplois repères. Ce statut est observé dans 44 des 51 emplois repères, regroupant 88 % de l'effectif. Toutes les catégories d'emplois témoignent du retard de l'administration québécoise.

Le salaire des professionnels de l'administration québécoise accuse un retard de 2,1 % par rapport à celui des professionnels du secteur universitaire. Huit des treize emplois repères, comptant 78 % de l'effectif apparié de la catégorie, présentent ce statut.

Les techniciens de l'administration québécoise présentent également un retard salarial vis-à-vis de leurs homologues du secteur universitaire (- 0,9 %). Ce statut est constaté dans sept des huit emplois repères, comptant 75 % de l'effectif. Les écarts des emplois en retard vont de - 1 % (« Technicien en arts appliqués et graphiques 1-2 ») à - 9,6 % (« Technicien en génie 3 »). Le seul emploi montrant une avance de l'administration québécoise est le « Technicien de laboratoire 1-2 » (8,8 %); il représente le quart de l'effectif de la catégorie.

Chez les employés de bureau, l'administration québécoise présente un retard salarial de 8,6 % face au secteur universitaire. Douze des treize emplois repères comparés dans cette catégorie montrent ce statut. Les écarts varient de - 3,1 % à - 18,8 %. Un seul emploi affiche une avance.

Un statut de retard est aussi observé chez les employés de service de l'administration québécoise, avec un écart de - 8,3 %. Tous les emplois repères de la catégorie présentent ce statut; les écarts se situent entre - 2,1 % (« Cuisinier 2 ») et - 24,8 % (« Gardien 2 »).

Quant aux ouvriers de l'administration québécoise, leur retard salarial est de 3,5 % par rapport à leurs homologues du secteur universitaire. Ce statut est noté dans tous les emplois repères de la catégorie. Les écarts se situent entre - 0,2 % (« Conducteur de véhicules lourds 2 ») et - 8,9 % (« Conducteur de véhicules légers 2 »).

Tableau 3.11

Écarts salariaux et nombre d'emplois repères selon le statut, administration québécoise et secteur universitaire, en 2005

[Écart = (adm. québ. - marché)/adm. québ.]

Catégories d'emplois	Écarts salariaux %	Avance adm. québ.	Parité	Retard adm. québ.	Total des emplois repères
Ensemble des emplois repères	- 5,5	7	0	44	51
Professionnels	- 2,1	5	0	8	13
Techniciens	- 0,9	1	0	7	8
Employés de bureau	- 8,6	1	0	12	13
Employés de service	- 8,3	0	0	7	7
Ouvriers	- 3,5	0	0	10	10

Banque de données : annexes C-6, D-1, D-2 et E-6.

Les échelles salariales

Le maximum normal des échelles salariales de l'administration québécoise présente un retard vis-à-vis de celui du secteur universitaire dans les trois catégories d'emplois analysées. Sur le plan salarial, l'administration québécoise est également en retard chez les professionnels (- 2,1 %), les techniciens (- 0,9 %) et les employés de bureau (- 8,6 %). Dans la catégorie des professionnels, il n'y a pas de différence significative entre les écarts observés relativement au maximum normal et au salaire. La situation comparative des techniciens et des employés de bureau est meilleure sur le plan du salaire que sur celui du maximum normal. Cela s'explique par le fait que les employés de l'administration québécoise occupent une position plus élevée dans leur échelle salariale.

Le maximum normal des professionnels de l'administration québécoise est en retard de 2,5 % sur celui du secteur universitaire. Au total, 12 des 16 emplois de cette catégorie, regroupant 71 % de l'effectif, affichent ce statut. Les retards varient de 2,4 % à 31,9 %. Les quatre autres emplois montrent une avance de l'administration québécoise.

Chez les techniciens et les employés de bureau, les retards de l'administration québécoise en ce qui concerne le maximum normal sont respectivement de 4,2 % et de 13,0 %. Tous les emplois de techniciens présentent un retard sur le plan du maximum normal (écarts allant de - 0,9 % à - 15,8 %). Chez les employés de bureau, un retard du maximum normal de l'administration québécoise est noté dans 12 des 13 emplois, comptant 90 % de l'effectif de cette catégorie, tandis que l'autre emploi affiche la parité des deux secteurs.

Au total, 32 des 37 emplois, regroupant 88 % de l'effectif, présentent un maximum normal moins élevé dans l'administration québécoise. Deux emplois de la catégorie « Employés de bureau » montrent un maximum normal de l'administration québécoise inférieur au minimum du secteur universitaire. Dans cinq autres emplois de cette même catégorie, le maximum normal de l'administration québécoise dépasse de moins de 2 000 \$ le minimum du secteur universitaire.

Tableau 3.12

Maximums normaux et positions dans l'échelle salariale, administration québécoise et secteur universitaire, en 2005

	Effectif rémunéré selon une échelle salariale		Maximums normaux			Positions dans l'échelle salariale	
	Administration québécoise	Secteur universitaire	Administration québécoise	Secteur universitaire	Écarts ¹	Administration québécoise	Secteur universitaire
	%		\$		%	%	
Professionnels	100,0	99,6	64 075	65 656	- 2,5	72,1	63,9
Techniciens	100,0	96,7	45 195	47 075	- 4,2	83,0	69,6
Employés de bureau	98,7	98,1	32 184	36 382	- 13,0	95,2	80,9

1. [Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise].

Les avantages sociaux et les heures chômées payées

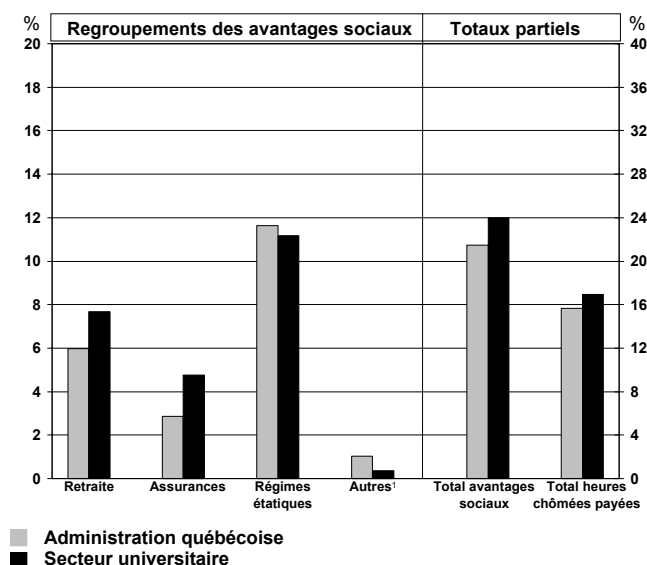
L'administration québécoise dépense moins que le secteur universitaire pour l'ensemble des avantages sociaux et des heures chômées payées (37,16 % contre 40,91 % du salaire). Cette situation est notée tant dans les débours relatifs aux avantages sociaux (21,49 % contre 23,97 %) que dans ceux liés aux heures chômées payées (15,67 % contre 16,94 %).

Les coûts relatifs aux avantages sociaux inférieurs dans l'administration québécoise s'expliquent notamment par les débours moins élevés dans ce secteur pour les régimes d'assurance (2,85 % contre 4,76 %), les débours étant moindres pour tous les éléments sauf l'assurance-salaire (2,61 % contre 1,82 %). L'administration québécoise dépense également moins que le secteur universitaire au chapitre du régime de retraite, soit 5,96 % contre 7,68 % du salaire. Les régimes étatiques et le regroupement « autres » sont les seuls éléments pour lesquels l'administration québécoise dépense davantage.

Quant aux heures chômées payées, les débours de l'administration québécoise sont inférieurs à ceux du secteur universitaire en ce qui concerne les congés annuels, les congés fériés et mobiles et les congés sociaux. L'écart le plus important a trait aux congés fériés et mobiles, pour lesquels l'administration québécoise dépense 4,98 % du salaire contre 5,73 % dans le secteur universitaire. Seuls les congés de maladie utilisés entraînent des coûts plus élevés dans l'administration québécoise.

Figure 3.3

Avantages sociaux et heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise et secteur universitaire, pour l'ensemble des catégories d'emplois (en % du salaire)



En ce qui concerne l'administration québécoise, les données utilisées dans ce rapport font référence à la période de juillet 2002 à juin 2003 pour le regroupement « autres » et les heures chômées payées. Les données relatives au régime de retraite et aux assurances sont de 2003. Les données relatives au secteur universitaire couvrent l'année 2003. Les données sur les régimes étatiques des deux secteurs sont de 2004.

1. Le regroupement « autres » comprend le remboursement de congés de maladie non utilisés et la compensation pour congés parentaux.

Banque de données : annexe B-5.

Les heures de travail

Pour l'ensemble des emplois repères, la semaine régulière des employés de l'administration québécoise compte environ un quart d'heure de plus que celle du secteur universitaire. Ainsi, le secteur universitaire est le seul à présenter une semaine régulière de travail plus courte que celle de l'administration québécoise. L'écart augmente entre les deux secteurs lorsque les heures de présence au travail sont considérées. Celui-ci s'établit à près d'une heure et quart de plus par semaine pour les employés de l'administration québécoise et équivaut, sur une base annuelle, à deux semaines de présence au travail de plus. La situation comparative de l'administration québécoise est moins bonne sur le plan des heures de présence au travail que sur celui des heures régulières en raison des débours moins importants pour les heures chômées payées dans l'administration québécoise et de la présence de l'horaire d'été dans le secteur universitaire.

La semaine régulière de travail de l'administration québécoise est plus longue que celle du secteur universitaire dans trois des cinq catégories d'emplois. L'écart le plus important entre les deux secteurs est observé chez les professionnels et les employés de bureau; il s'établit à une demi-heure de plus par semaine dans l'administration québécoise. La parité des deux secteurs est notée en ce qui concerne les heures régulières de travail chez les ouvriers, alors que la semaine régulière de travail est moins longue dans l'administration québécoise dans la catégorie des techniciens.

Dans toutes les catégories d'emplois, les heures de présence au travail sont plus nombreuses dans l'administration québécoise que dans le secteur universitaire. Les écarts entre les deux secteurs varient d'environ trois quarts d'heure par semaine chez les techniciens à près d'une heure et demie chez les employés de bureau. Dans ce dernier cas, cela représente annuellement deux semaines et demie de présence au travail de plus pour les employés de l'administration québécoise. Dans toutes les catégories d'emplois, la prise en compte des débours moins importants pour les heures chômées payées dans l'administration québécoise et

la présence de l'horaire d'été dans le secteur universitaire accentuent l'écart entre les deux secteurs lorsque les heures de présence au travail sont considérées.

Tableau 3.13
Heures hebdomadaires de travail, administration québécoise et secteur universitaire, en 2005

Catégories d'emplois	Heures régulières de travail		Heures de présence au travail	
	Adm. québ.	Secteur universitaire	Adm. québ.	Secteur universitaire
Ensemble des emplois repères	35,8	35,5	30,2	29,0
Professionnels	35,0	34,5	29,5	28,2
Techniciens	35,0	35,5	29,6	28,9
Employés de bureau	35,0	34,5	29,5	28,1
Employés de service	38,7	38,6	32,6	31,3
Ouvriers	38,8*	38,8*	32,7	31,6

* Indique la parité des deux secteurs

Banque de données : annexe C-6.

La rémunération globale

La rémunération globale de l'administration québécoise est en retard de 12,2 % sur celle du secteur universitaire dans l'ensemble des emplois repères. Au total, 46 des 47 emplois repères, regroupant 96 % de l'effectif, présentent ce statut. L'autre emploi affiche une avance de l'administration québécoise.

Toutes les catégories d'emplois montrent un retard de l'administration québécoise au chapitre de la rémunération globale. Les professionnels présentent un retard de 10 %. Tous les emplois repères étudiés dans cette catégorie affichent ce statut.

Un retard de 5,8 % est noté chez les techniciens de l'administration québécoise sur le plan de la rémunération globale. Ce statut est présent dans sept des huit emplois, comptant 75 % de l'effectif. L'autre emploi, représentant 25 % de l'effectif, montre une avance.

Les employés de bureau, les employés de service et les ouvriers de l'administration québécoise affichent un retard de la rémunération globale dans tous les emplois repères étudiés. Le retard est de 15,8 % chez les employés de bureau, de 13,8 % chez les employés de service et de 8,2 % chez les ouvriers.

Dans l'ensemble des emplois repères et dans toutes les catégories d'emplois, l'affaiblissement de la situation comparative de l'administration québécoise, du salaire à la rémunération globale, est attribuable aux heures de présence au travail plus nombreuses ainsi qu'aux coûts des avantages sociaux moins élevés dans ce secteur.

Tableau 3.14

Écarts de rémunération, méthode des débours, administration québécoise et secteur universitaire, en 2005

[Écart = (adm. québ. - marché)/adm. québ.]

Catégories d'emplois	Écarts salariaux	Écarts de la rémunération annuelle	Écarts de la rémunération globale
		%	
Ensemble des emplois repères	- 5,5	- 7,5	- 12,2
Professionnels	- 2,1	- 4,5	- 10,0
Techniciens	- 0,9	- 3,3	- 5,8
Employés de bureau	- 8,6	- 10,5	- 15,8
Employés de service	- 8,3	- 9,2	- 13,8
Ouvriers	- 3,5	- 4,9	- 8,2

Banque de données : annexes C-6, D-1, D-2 et E-6.

Les salaires

Le salaire de l'administration québécoise est en retard de 18,2 % sur l'administration fédérale dans l'ensemble des emplois repères. Toutes les catégories d'emplois et tous les emplois repères comparés affichent ce statut.

Le retard salarial observé chez les professionnels de l'administration québécoise par rapport à ceux de l'administration fédérale est de 8,3 %. Ce statut est noté dans les 16 emplois repères comparés. Six d'entre eux montrent des retards de plus de 23 %.

Les techniciens de l'administration québécoise présentent un retard salarial de 23,8 % vis-à-vis de ceux de l'administration fédérale. Ce statut est noté dans les cinq emplois repères comparés. Les retards les plus importants sont constatés dans les emplois « Techniciens en génie 1-2 et 3 » (- 47,3 % aux niveaux 1-2 et - 49,7 % au niveau 3). De plus, l'emploi « Technicien en informatique 1-2 » accuse un retard salarial de 24,5 %; il regroupe à lui seul 38 % de l'effectif de la catégorie.

Le salaire des employés de bureau de l'administration québécoise accuse un retard de 24,8 % par rapport à celui des employés de bureau de l'administration fédérale. Les 10 emplois repères montrent ce statut; les écarts varient de - 12,7 % à - 33,4 %. Le résultat de la catégorie est fortement influencé par les retards de plus de 23 % des emplois « Personnel de soutien en administration 2 » et « Personnel de secrétariat 1 et 2 » qui regroupent, ensemble, 79 % de l'effectif de la catégorie.

Les employés de service de l'administration québécoise affichent un retard salarial de 11,3 %. Ce statut est constaté dans tous les emplois repères de cette catégorie. Les écarts les plus importants sont notés dans les emplois « Cuisinier 1 » (- 33,8 %) et « Cuisinier 2 » (- 20,8 %).

Quant aux ouvriers de l'administration québécoise, ils présentent un retard salarial de 23,3 % par rapport à ceux de l'administration fédérale. Les huit emplois repères de cette catégorie montrent ce statut; trois d'entre eux affichent des retards de plus de 30 %.

Tableau 3.15

Écarts salariaux et nombre d'emplois repères selon le statut, administration québécoise et administration fédérale, en 2005

[Écart = (adm. québ. - marché)/adm. québ.]

Catégories d'emplois	Écarts salariaux %	Avance adm. québ.	Parité	Retard adm. québ.	Total des emplois repères
Ensemble des emplois repères	- 18,2	0	0	44	44
Professionnels	- 8,3	0	0	16	16
Techniciens	- 23,8	0	0	5	5
Employés de bureau	- 24,8	0	0	10	10
Employés de service	- 11,3	0	0	5	5
Ouvriers	- 23,3	0	0	8	8

Banque de données : annexes C-7, D-1, D-2 et E-7.

Les échelles salariales

Le maximum normal des échelles salariales de l'administration québécoise est en retard sur celui de l'administration fédérale dans les trois catégories d'emplois analysées. Sur le plan salarial, un retard est également constaté dans les trois catégories.

Le maximum normal des professionnels de l'administration québécoise accuse un retard de 7,7 % face à celui de l'administration fédérale. Les dix-huit emplois de cette catégorie présentent un maximum normal inférieur dans l'administration québécoise. Les retards varient de 2,0 % à 38,4 %. Dans cette catégorie, la situation comparative de l'administration québécoise est meilleure dans la comparaison du maximum normal que dans celle du salaire (retard de 8,3 %).

Chez les techniciens, le retard de l'administration québécoise face à l'administration fédérale est de 23,8 %. Ce statut est observé dans tous les emplois de la catégorie. Les écarts vont de - 13,3 % à - 50,9 %. Sur le plan salarial, les techniciens de l'administration québécoise affichent également un retard de 23,8 %.

Chez les employés de bureau, un retard du maximum normal de l'administration québécoise est

aussi noté dans l'ensemble des emplois de la catégorie. L'écart est de - 25,6 % et varie dans une fourchette allant de - 10,3 % à - 35,6 % selon les emplois. Le retard salarial affiché dans la catégorie des employés de bureau est de 24,8 %. La situation comparative de l'administration québécoise est plus avantageuse sur le plan du salaire que sur celui du maximum normal. Cela s'explique par le fait que les employés de cette catégorie occupent une position plus élevée dans leur échelle salariale que ceux de l'administration fédérale.

Ainsi, tous les emplois présentent un maximum normal moins élevé dans l'administration québécoise. Dix-neuf emplois, dont huit de la catégorie « Professionnels » et huit de la catégorie « Employés de bureau », affichent un maximum normal de l'administration québécoise inférieur au minimum des échelles salariales de l'administration fédérale. Parmi ces 19 emplois, 9 montrent une différence de plus de 4 000 \$ au désavantage de l'administration québécoise, allant même jusqu'à 11 349 \$ chez le « Technicien en génie 3 ». Quatre autres emplois en retard voient leur maximum normal dépasser de moins de 2 000 \$ le minimum de l'administration fédérale.

Tableau 3.16

Maximums normaux et positions dans l'échelle salariale, administration québécoise et administration fédérale, en 2005

	Effectif rémunéré selon une échelle salariale		Maximums normaux			Positions dans l'échelle salariale	
	Administration québécoise	Administration fédérale	Administration québécoise	Administration fédérale	Écarts ¹	Administration québécoise	Administration fédérale
	%		\$		%	%	
Professionnels	100,0	100,0	64 053	69 007	- 7,7	72,2	63,7
Techniciens	100,0	100,0	44 789	55 429	- 23,8	81,4	70,1
Employés de bureau	98,7	92,6	31 694	39 814	- 25,6	96,1	86,8

1. [Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise].

Banque de données : annexes A-7 et C-7.

Les avantages sociaux et les heures chômées payées

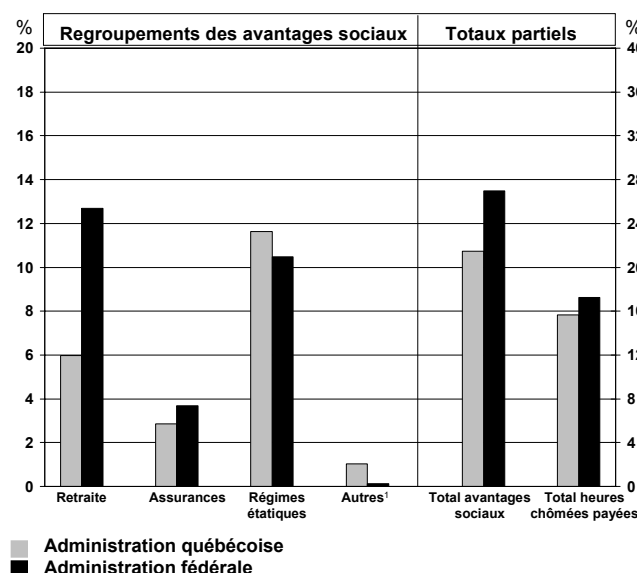
Les débours relatifs à l'ensemble des avantages sociaux et des heures chômées payées représentent un plus faible pourcentage du salaire dans l'administration québécoise que dans l'administration fédérale, soit 37,16 % contre 44,22 %. Cette différence au désavantage de l'administration québécoise provient tant des débours liés aux avantages sociaux (21,49 % contre 26,97 %) que de ceux relatifs aux heures chômées payées (15,67 % contre 17,25 %).

Les coûts moins élevés sur le plan des avantages sociaux s'expliquent principalement par les débours inférieurs liés au régime de retraite, soit 5,96 % du salaire contre 12,70 %. D'ailleurs, l'administration fédérale dépense davantage que tous les autres secteurs de comparaison pour cet élément. Les débours sont également inférieurs dans l'administration québécoise pour les régimes d'assurance, et ce, même si l'assurance-salaire n'est pas offerte dans l'administration fédérale. Par ailleurs, l'administration fédérale ne rembourse pas les congés de maladie non utilisés, ce qui explique les coûts plus élevés de l'administration québécoise pour le regroupement « autres ». Quant aux régimes étatiques, les débours sont supérieurs dans l'administration québécoise.

En ce qui concerne les heures chômées payées, l'administration québécoise dépense moins que l'administration fédérale. L'écart est attribuable aux débours moindres dans l'administration québécoise sur le plan des congés de maladie utilisés (2,15 % contre 3,83 %) et sur celui des congés sociaux (0,42 % contre 1,02 %).

Figure 3.4

Avantages sociaux et heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise et administration fédérale, pour l'ensemble des catégories d'emplois (en % du salaire)



En ce qui concerne l'administration québécoise, les données utilisées dans ce rapport font référence à la période de juillet 2002 à juin 2003 pour le regroupement « autres » et les heures chômées payées. Les données relatives au régime de retraite et aux assurances sont de 2003. Les données relatives à l'administration fédérale couvrent la période d'avril 2002 à mars 2003. Les données sur les régimes étatiques des deux secteurs sont de 2004.

1. Le regroupement « autres » comprend le remboursement de congés de maladie non utilisés et la compensation pour congés parentaux.

Banque de données : annexe B-6.

Les heures de travail

C'est dans l'administration fédérale que les heures régulières de travail sont les plus longues pour l'ensemble des emplois repères parmi tous les secteurs comparés. La semaine régulière de travail dans l'administration québécoise est plus courte d'environ deux heures et quart que celle dans l'administration fédérale. Cela équivaut annuellement à environ trois semaines et quart de travail de moins pour les employés de l'administration québécoise. Lorsque les heures de présence au travail sont considérées, l'écart se rétrécit; il s'établit à environ une heure et quart de moins par semaine dans l'administration québécoise.

Dans toutes les catégories d'emplois, l'administration québécoise a une semaine régulière de travail plus courte que l'administration fédérale. Parmi tous les secteurs considérés, c'est dans l'administration fédérale que le nombre d'heures hebdomadaires de travail est le plus élevé chez les employés de bureau, les employés de service et les ouvriers.

Dans la catégorie des employés de bureau, la semaine régulière de travail de l'administration québécoise comporte près de deux heures et trois quarts de moins que celle de l'administration fédérale. Sur une base annuelle, cela représente quatre semaines de travail de moins. Du côté des professionnels et des techniciens, les employés de l'administration québécoise ont une semaine de travail de deux heures et demie de moins par semaine que ceux de l'administration fédérale. L'écart le plus faible entre les deux secteurs au chapitre des heures régulières de travail est observé dans les catégories des employés de service et des ouvriers; il est d'environ une heure et quart par semaine.

Les heures de présence au travail sont moins nombreuses dans l'administration québécoise que dans l'administration fédérale dans trois catégories d'emplois, soit les professionnels, les techniciens et les employés de bureau. Les différences vont d'une heure et demie chez les employés de bureau à deux heures chez les professionnels. Toutefois, chez les employés de service et les ouvriers, les heures de

présence au travail sont légèrement plus nombreuses dans l'administration québécoise.

Dans l'ensemble des emplois repères et dans toutes les catégories d'emplois, l'écart entre l'administration québécoise et l'administration fédérale est moins prononcé sur le plan des heures de présence au travail que sur celui des heures régulières de travail. Cette situation s'explique par les débours moins élevés pour les heures chômées payées dans l'administration québécoise.

Tableau 3.17
Heures hebdomadaires de travail, administration québécoise et administration fédérale, en 2005

Catégories d'emplois	Heures régulières de travail		Heures de présence au travail	
	Adm. québ.	Adm. féd.	Adm. québ.	Adm. féd.
Ensemble des emplois repères	35,8	38,1	30,1	31,4
Professionnels	35,0	37,5	29,5	31,5
Techniciens	35,0	37,5	29,6	31,3
Employés de bureau	35,0	37,7	29,5	31,0
Employés de service	38,7	40,0	32,7	32,6
Ouvriers	38,8	40,0	32,7	32,6

Banque de données : annexe C-7.

La rémunération globale

La rémunération globale de l'administration québécoise est en retard de 18,9 % sur celle de l'administration fédérale dans l'ensemble des emplois repères. Ce statut est également observé dans les 44 emplois repères étudiés. L'accroissement du retard, du salaire à la rémunération globale, est attribuable aux coûts des avantages sociaux moins élevés dans l'administration québécoise, et ce, malgré le nombre d'heures de présence au travail moins important dans ce secteur.

Toutes les catégories d'emplois affichent un retard de l'administration québécoise sur le plan de la rémunération globale. Chez les professionnels, le retard est de 8,4 %, alors que chez les employés de bureau, l'administration québécoise est en retard de 25 %. Dans ces deux catégories, l'accroissement du retard, du salaire à la rémunération globale, s'explique par les coûts moins élevés des avantages sociaux dans l'administration québécoise, et ce, malgré les heures de présence au travail moins nombreuses dans ce secteur.

La rémunération globale des techniciens de l'administration québécoise affiche un retard de 21,9 % sur celle des techniciens de l'administration fédérale. Le retard sur le plan de la rémunération globale est moins élevé que celui observé sur le plan salarial en raison des heures de présence au travail moins importantes dans l'administration québécoise, et ce, malgré les débours moindres pour les avantages sociaux dans ce secteur.

Les employés de service et les ouvriers accusent des retards, de 15,9 % et de 27,2 % respectivement, sur le plan de la rémunération globale. L'accentuation du retard, du salaire à la rémunération globale, s'explique à la fois par les coûts moins élevés des avantages sociaux dans l'administration québécoise ainsi que par les heures de présence au travail plus nombreuses dans ce secteur.

Tableau 3.18

Écarts de rémunération, méthode des débours, administration québécoise et administration fédérale, en 2005

[Écart = (adm. québ. - marché)/adm. québ.]

Catégories d'emplois	Écarts salariaux	Écarts de la rémunération annuelle	Écarts de la rémunération globale
		%	
Ensemble des emplois repères	- 18,2	- 24,4	- 18,9
Professionnels	- 8,3	- 15,5	- 8,4
Techniciens	- 23,8	- 28,9	- 21,9
Employés de bureau	- 24,8	- 31,4	- 25,0
Employés de service	- 11,3	- 15,7	- 15,9
Ouvriers	- 23,3	- 27,0	- 27,2

Banque de données : annexes C-7, D-1, D-2 et E-7.

Les secteurs et la syndicalisation

Les salaires

Dans l'ensemble des emplois repères, le salaire de l'administration québécoise est en retard de 17,5 % sur celui des autres salariés québécois syndiqués. Ce statut est observé dans 54 des 59 emplois repères, représentant 91 % de l'effectif apparié. Toutes les catégories d'emplois montrent un retard de l'administration québécoise.

Les professionnels de l'administration québécoise présentent un retard salarial de 10,7 % par rapport aux autres professionnels québécois syndiqués. Tous les emplois comparés dans cette catégorie affichent ce statut. Les écarts varient de - 5,0 % à - 36,4 %.

Le salaire des techniciens de l'administration québécoise accuse un retard de 19,7 % face à celui des autres techniciens québécois syndiqués. Tous les emplois repères de cette catégorie affichent un retard. Les emplois « Techniciens en génie 1-2 et 3 », comptant 19 % de l'effectif, présentent des retards de l'administration québécoise supérieurs à 41 %. Ils ont donc un impact certain sur le résultat de la catégorie.

Les employés de bureau de l'administration québécoise présentent un retard salarial de 21 % face aux autres employés de bureau québécois syndiqués. Les 17 emplois repères étudiés affichent ce statut. Les écarts varient de - 3,1 % à - 49,0 %.

Les employés de service de l'administration québécoise accusent un retard salarial de 10,8 %. Deux emplois repères, regroupant 47 % de l'effectif de la catégorie, affichent ce statut. Il s'agit du « Journalier ou préposé aux terrains 2 » (- 39,0 %) et du « Préposé à l'entretien ménager - travaux lourds 2 » (- 28,2 %). Deux emplois de la catégorie, représentant 26 % de l'effectif, montrent une avance salariale de l'administration québécoise, les écarts étant de 5,8 % (« Gardien 2 ») et de 19,8 % (« Préposé à la cuisine et à la cafétéria 2 »). Les trois autres emplois de cette catégorie affichent, quant à eux, la parité des deux secteurs. Le résultat de cette catégorie s'explique donc par le niveau des écarts des emplois en retard, compte tenu de l'effectif qu'ils regroupent.

Quant aux ouvriers de l'administration québécoise, ils présentent un retard salarial de 41,5 % vis-à-vis des autres ouvriers québécois syndiqués. Tous les emplois repères de cette catégorie affichent ce statut; les écarts varient de - 24,6 % (« Conducteur de véhicules lourds 2 ») à - 51,0 % (« Peintre d'entretien 2 »).

Tableau 4.1
Écarts salariaux et nombre d'emplois repères selon le statut, administration québécoise et autres salariés québécois syndiqués, en 2005
[Écart = (adm. québ. - marché)/adm. québ.]

Catégories d'emplois	Écarts salariaux %	Avance adm. québ.	Parité	Retard adm. québ.	Total des emplois repères
Ensemble des emplois repères	- 17,5	2	3	54	59
Professionnels	- 10,7	0	0	16	16
Techniciens	- 19,7	0	0	9	9
Employés de bureau	- 21,0	0	0	17	17
Employés de service	- 10,8	2	3	2	7
Ouvriers	- 41,5	0	0	10	10

Banque de données : annexes C-8, D-1, D-2 et E-8.

Les échelles salariales

L'analyse du maximum normal des échelles salariales montre un retard de l'administration québécoise par rapport aux autres salariés québécois syndiqués dans les trois catégories d'emplois considérées. Sur le plan salarial, un retard de l'administration québécoise est également noté dans les trois catégories d'emplois.

Le maximum normal des professionnels de l'administration québécoise est en retard de 9,4 % face à celui des autres professionnels québécois syndiqués. Tous les emplois de professionnels présentent un maximum normal inférieur dans l'administration québécoise. Sur le plan salarial, le retard de l'administration québécoise est de 10,7 %. Toutefois, il n'y a pas de différence significative entre les écarts observés sur le plan du maximum normal et sur celui du salaire.

Les techniciens et les employés de bureau de l'administration québécoise affichent respectivement des retards de 16,7 % et 23,3 % en ce qui concerne le maximum normal. Ce statut est observé dans tous les emplois des deux catégories. Dans la catégorie des techniciens, la situation comparative est plus avantageuse sur le plan du maximum normal que sur

celui du salaire (- 19,7 %). Cela s'explique par le fait que tous les techniciens sont rémunérés selon une échelle salariale dans l'administration québécoise comparativement à 57,4 % seulement dans le cas des autres salariés québécois syndiqués¹. La situation comparative des employés de bureau de l'administration québécoise est plus avantageuse sur le plan du salaire (- 21,0 %) que sur celui du maximum normal, en raison de leur position plus élevée dans leur échelle salariale.

Le maximum normal de l'administration québécoise est inférieur au minimum des échelles des autres salariés québécois syndiqués dans quinze emplois. Parmi ces emplois, six montrent une différence de plus de 5 000 \$ au désavantage de l'administration québécoise. Dans huit autres emplois en retard, le maximum normal de l'administration québécoise dépasse de moins de 2 000 \$ le minimum des autres salariés québécois syndiqués.

1. Les salaires des employés qui ne sont pas rémunérés selon une échelle salariale peuvent influencer à la hausse ou à la baisse le salaire moyen calculé. Dans ce cas-ci, ils ont un effet à la hausse.

Tableau 4.2

Maximums normaux et positions dans l'échelle salariale, administration québécoise et autres salariés québécois syndiqués, en 2005

	Effectif rémunéré selon une échelle salariale		Maximums normaux			Positions dans l'échelle salariale	
	Administration québécoise	Autres sal. québ. synd.	Administration québécoise	Autres sal. québ. synd.	Écarts ¹	Administration québécoise	Autres sal. québ. synd.
	%		\$		%	%	
Professionnels	100,0	97,7	64 053	70 092	- 9,4	72,2*	72,8*
Techniciens	100,0	57,4	45 201	52 744	- 16,7	83,1*	82,4*
Employés de bureau	98,7	71,4	32 239	39 738	- 23,3	95,1	83,0

1. [Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise].

* Indique la parité des deux secteurs

Banque de données : annexes A-8 et C-8.

Les avantages sociaux et les heures chômées payées

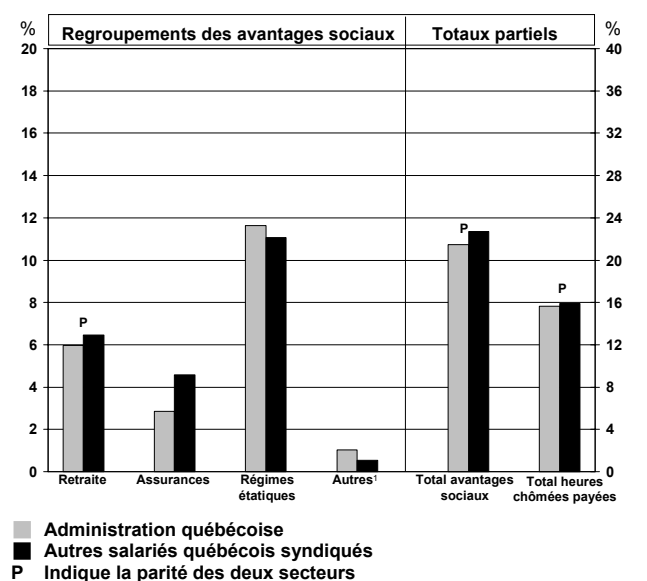
Les débours relatifs à l'ensemble des avantages sociaux et des heures chômées payées sont à parité dans l'administration québécoise et chez les autres salariés québécois syndiqués. Ce statut résulte des dépenses similaires tant pour les avantages sociaux que pour les heures chômées payées dans les deux secteurs.

La similarité des coûts des avantages sociaux provient de l'effet contraire des débours plus importants dans l'administration québécoise pour le regroupement « autres » (1,02 % contre 0,55 %) et pour les régimes étatiques (11,64 % contre 11,07 %) et des dépenses moindres pour les assurances (2,85 % contre 4,59 %). L'assurance-salaire est le seul régime d'assurance pour lequel les débours de l'administration québécoise sont plus importants (2,61 % contre 1,16 %). Les coûts du régime de retraite sont à parité dans les deux secteurs.

Les heures chômées payées sont aussi à parité dans les deux secteurs. Les débours pour les congés de maladie utilisés sont plus élevés dans l'administration québécoise (2,15 % contre 1,94 %), alors que ceux relatifs aux congés sociaux sont inférieurs dans ce secteur (0,42 % contre 0,64 %). La parité des secteurs est observée en ce qui concerne les trois autres éléments.

Figure 4.1

Avantages sociaux et heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise et autres salariés québécois syndiqués, pour l'ensemble des catégories d'emplois (en % du salaire)



En ce qui concerne l'administration québécoise, les données utilisées dans ce rapport font référence à la période de juillet 2002 à juin 2003 pour le regroupement « autres » et les heures chômées payées. Les données relatives au régime de retraite et aux assurances sont de 2003, alors que celles utilisées pour les régimes étatiques sont de 2004. Les données relatives aux autres salariés québécois couvrent l'année 2004 dans le cas du secteur privé et l'année 2003 en ce qui concerne les établissements du secteur « autre public » (à l'exception de celles sur les régimes étatiques qui sont de 2004).

1. Le regroupement « autres » comprend le remboursement de congés de maladie non utilisés et la compensation pour congés parentaux.

Banque de données : annexe B-7.

Les heures de travail

Dans l'ensemble des emplois repères, la semaine régulière de travail des employés de l'administration québécoise comporte environ trois quarts d'heure de moins que celle des autres salariés québécois syndiqués. Annuellement, cela représente environ une semaine de travail de moins pour les salariés de l'administration québécoise. Ce secteur a aussi une semaine de présence au travail moins longue que celle des autres salariés québécois syndiqués. L'écart à ce chapitre est toutefois moindre, s'établissant à un peu plus de 15 minutes.

Toutes les catégories d'emplois présentent des heures régulières de travail moins élevées dans l'administration québécoise que chez les autres salariés québécois syndiqués, à l'exception des employés de service où la parité des deux secteurs est observée. L'écart le plus important est noté chez les techniciens, soit plus d'une heure et trois quarts par semaine. Cela équivaut annuellement à environ deux semaines et trois quarts de travail de moins pour les employés de l'administration québécoise. Les professionnels de l'administration québécoise montrent, par ailleurs, le deuxième écart le plus élevé pour ce qui est des heures régulières de travail; il s'établit à une heure et demie.

Deux catégories d'emplois sur cinq ont des heures de présence au travail moins nombreuses dans l'administration québécoise que chez les autres salariés québécois syndiqués. L'écart s'établit à une heure chez les professionnels et à près d'une heure et quart chez les techniciens. Par ailleurs, il y a parité des deux secteurs chez les employés de bureau, les employés de service et les ouvriers.

Chez les professionnels et les employés de bureau, la situation comparative de l'administration québécoise est meilleure sur le plan des heures régulières que sur celui des heures de présence au travail en raison des débours pour les heures chômées payées moins importants dans l'administration québécoise.

Tableau 4.3
Heures hebdomadaires de travail, administration québécoise et autres salariés québécois syndiqués, en 2005

Catégories d'emplois	Heures régulières de travail		Heures de présence au travail	
	Adm. québ.	Autres sal. québ. synd.	Adm. québ.	Autres sal. québ. synd.
Ensemble des emplois repères	35,8	36,5	30,2	30,5
Professionnels	35,0	36,5	29,5	30,5
Techniciens	35,0	36,8	29,6	30,8
Employés de bureau	35,0	35,5	29,5*	29,4*
Employés de service	38,7*	38,5*	32,6*	32,5*
Ouvriers	38,8	39,4	32,6*	32,8*

* Indique la parité des deux secteurs

Banque de données : annexe C-8.

La rémunération globale

Dans l'ensemble des emplois repères, la rémunération globale de l'administration québécoise est en retard de 18,4 % sur celle des autres salariés québécois syndiqués. Ce statut est observé dans 52 des 58 emplois repères, représentant 87 % de l'effectif. Trois emplois, comptant 6 % de l'effectif, présentent une avance, alors que les trois autres, regroupant 7 % de l'effectif, affichent la parité des deux secteurs.

Toutes les catégories d'emplois de l'administration québécoise montrent un retard par rapport aux autres salariés québécois syndiqués quant à la rémunération globale. Chez les professionnels, l'écart est de - 10,5 %. Les 16 emplois repères de cette catégorie présentent ce statut. La situation comparative de l'administration québécoise est semblable sur le plan de la rémunération globale et sur celui des salaires. Cela s'explique par les heures de présence au travail moins nombreuses dans l'administration québécoise qui annulent l'effet des coûts des avantages sociaux moins élevés dans ce secteur.

Chez les techniciens, l'administration québécoise affiche un retard de 16,8 %. Ce statut est constaté dans huit des neuf emplois repères de la catégorie, comptant 75 % de l'effectif. La diminution du retard, du salaire à la rémunération globale, est attribuable aux heures de présence au travail moins nombreuses dans l'administration québécoise.

La rémunération globale des employés de bureau de l'administration québécoise est en retard de 24,3 % sur celle des autres employés de bureau québécois syndiqués. Les 16 emplois repères étudiés de la catégorie présentent ce statut. L'accentuation du retard, du salaire à la rémunération globale, est due aux coûts moins élevés des avantages sociaux dans l'administration québécoise.

Chez les employés de service, la rémunération globale dans l'administration québécoise accuse un retard de 11,4 %. Ce statut est constaté dans deux des sept emplois repères, comptant 47 % de l'effectif. Trois emplois repères, représentant 36 %

de l'effectif, montrent une avance et les deux autres affichent la parité des deux secteurs.

Avec un écart de - 42 %, les ouvriers de l'administration québécoise présentent le retard le plus important au chapitre de la rémunération globale. Les 10 emplois repères de cette catégorie affichent ce statut.

Tableau 4.4
Écarts de rémunération, méthode des débours,
administration québécoise et autres salariés
québécois syndiqués, en 2005
[Écart = (adm. québ. - marché)/adm. québ.]

Catégories d'emplois	Écarts salariaux	Écarts de la rémunération annuelle	Écarts de la rémunération globale
	%		
Ensemble des emplois repères	- 17,5	- 19,7	- 18,4
Professionnels	- 10,7	- 14,1	- 10,5
Techniciens	- 19,7	- 21,4	- 16,8
Employés de bureau	- 21,0	- 23,6	- 24,3
Employés de service	- 10,8	- 10,6	- 11,4
Ouvriers	- 41,5	- 42,2	- 42,0

Banque de données : annexes C-8, D-1, D-2 et E-8.

Les salaires

Dans l'ensemble des emplois repères, l'administration québécoise accuse un retard salarial de 8,8 % face aux autres salariés québécois non syndiqués. Ce statut est noté dans 32 des 56 emplois repères, représentant 65 % de l'effectif.

Dans la catégorie des professionnels, l'administration québécoise est en retard de 10,5 % sur les autres professionnels québécois non syndiqués. Quatorze des seize emplois repères, regroupant 87 % de l'effectif, affichent ce statut. L'emploi « Analyste des procédés administratifs et informaticien 2 », comptant à lui seul 45 % de l'effectif, influence le résultat de la catégorie avec un retard de 7,4 %. Cinq autres emplois montrent un retard de plus de 20 %. Deux emplois, comptant 13 % de l'effectif, sont à parité dans les deux secteurs.

Le salaire des techniciens de l'administration québécoise est à parité avec celui des autres techniciens québécois non syndiqués. Toutefois, un seul emploi, regroupant 10 % de l'effectif, affiche ce statut. Cinq des neuf emplois (57 % de l'effectif) présentent un retard salarial de l'administration québécoise, alors que les autres (33 % de l'effectif) montrent une avance. La parité résulte donc de l'effet opposé des écarts observés relativement aux emplois en retard et en avance, compte tenu de l'effectif qu'ils représentent.

Chez les employés de bureau, l'administration québécoise présente un retard salarial de 17,1 % vis-à-vis des autres salariés québécois non syndiqués. Cette catégorie a une influence marquée sur le résultat d'ensemble puisqu'elle regroupe 47 % de l'effectif de l'ensemble des emplois repères. Huit des quatorze emplois comparés, comptant 85 % de l'effectif de la catégorie, montrent des retards de l'administration québécoise. Cinq emplois de cette catégorie, regroupant 14 % de l'effectif, sont à parité dans les deux secteurs. Un seul emploi présente une avance de l'administration québécoise.

Dans la catégorie des employés de service, la comparaison montre une avance salariale de l'administration québécoise de 13,5 %. Sur les sept

emplois repères de la catégorie, cinq emplois (86 % de l'effectif) présentent une avance, alors que les deux autres sont à parité dans les deux secteurs.

Le salaire des ouvriers de l'administration québécoise est en retard de 22,9 % sur celui des autres ouvriers québécois non syndiqués. Des dix emplois comparés, cinq affichent un retard; les écarts varient de - 14,4 % à - 46,5 %. Les emplois en retard regroupent 56 % de l'effectif de la catégorie. Parmi les cinq emplois restants, quatre sont à parité dans les deux secteurs et regroupent 40 % de l'effectif. L'autre emploi présente une avance de l'administration québécoise.

Tableau 4.5
Écarts salariaux et nombre d'emplois repères selon le statut, administration québécoise et autres salariés québécois non syndiqués, en 2005

[Écart = (adm. québ. - marché)/adm. québ.]

Catégories d'emplois	Écarts salariaux %	Avance adm. québ.	Parité	Retard adm. québ.	Total des emplois repères
Ensemble des emplois repères	- 8,8	10	14	32	56
Professionnels	- 10,5	0	2	14	16
Techniciens	- 3,0*	3	1	5	9
Employés de bureau	- 17,1	1	5	8	14
Employés de service	13,5	5	2	0	7
Ouvriers	- 22,9	1	4	5	10

* Indique la parité des deux secteurs

Banque de données : annexes C-9, D-1, D-2 et E-9.

Les échelles salariales

L'analyse du maximum normal des échelles salariales montre un retard de l'administration québécoise par rapport aux autres salariés québécois non syndiqués dans les trois catégories d'emplois considérées. Sur le plan salarial, un retard de l'administration québécoise est également constaté chez les professionnels et les employés de bureau.

Le maximum normal des professionnels de l'administration québécoise est en retard de 8,6 % sur celui des autres professionnels québécois non syndiqués. Dix-sept des dix-huit emplois, regroupant 95 % de l'effectif, présentent un maximum normal inférieur dans l'administration québécoise. L'emploi restant est à parité dans les deux secteurs. La situation comparative de l'administration québécoise est meilleure sur le plan du maximum normal que sur celui du salaire.

Chez les techniciens, l'administration québécoise affiche un retard de 7,7 % du maximum normal face aux autres salariés québécois non syndiqués. Ce statut est observé dans cinq des neuf emplois, représentant 57 % de l'effectif de la catégorie. Deux emplois, comptant 28 % de l'effectif, montrent une avance de l'administration québécoise en ce qui concerne le maximum normal et deux emplois affichent la parité des deux secteurs.

Dans la catégorie des employés de bureau, le retard de l'administration québécoise est de 22,6 %. Douze des quatorze emplois de la catégorie, représentant la quasi-totalité de l'effectif, affichent ce statut. Les écarts varient de - 5,4 % à - 48,4 %. Les deux emplois restants sont à parité dans les deux secteurs.

Dans les catégories « Techniciens » (parité des deux secteurs sur le plan salarial) et « Employés de bureau » (retard salarial de 17,1 %), la situation comparative de l'administration québécoise est meilleure dans la comparaison des salaires que dans celle du maximum normal, en raison de la position plus élevée des employés de ce secteur dans leur échelle salariale.

Au total, 34 des 41 emplois, regroupant 91 % de l'effectif, présentent un maximum normal moins élevé dans l'administration québécoise. Dans sept emplois, le maximum normal de l'administration québécoise est inférieur au minimum des échelles des autres salariés québécois non syndiqués. Quatre autres emplois affichent un maximum normal dépassant de moins de 2 000 \$ le minimum des autres salariés québécois non syndiqués.

Tableau 4.6

Maximums normaux et positions dans l'échelle salariale, administration québécoise et autres salariés québécois non syndiqués, en 2005

	Effectif rémunéré selon une échelle salariale		Maximums normaux			Positions dans l'échelle salariale	
	Administration québécoise	Autres sal. québ. non synd.	Administration québécoise	Autres sal. québ. non synd.	Écarts ¹	Administration québécoise	Autres sal. québ. non synd.
	%		\$		%	%	
Professionnels	100,0	61,7	64 053	69 537	- 8,6	72,2	77,8
Techniciens	100,0	54,0	45 201	48 674	- 7,7	83,1	66,4
Employés de bureau	98,7	83,4	32 196	39 462	- 22,6	95,2	79,6

1. [Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise].

Banque de données : annexes A-9 et C-9.

Les avantages sociaux et les heures chômées payées

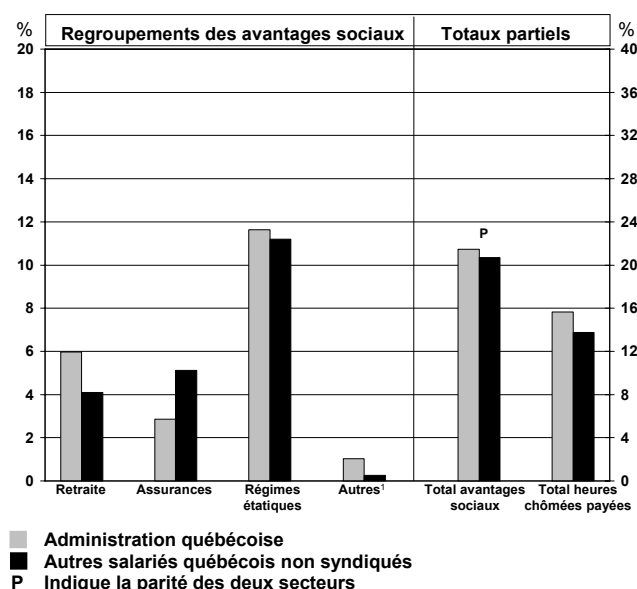
Les débours liés à l'ensemble des avantages sociaux et des heures chômées payées sont plus élevés dans l'administration québécoise que chez les autres salariés québécois non syndiqués, soit 37,16 % du salaire contre 34,45 %. Ce sont les coûts plus importants dans l'administration québécoise pour les heures chômées payées (15,67 % contre 13,74 %) qui expliquent ce résultat puisque les débours relatifs aux avantages sociaux sont similaires dans les deux secteurs.

La similarité des coûts des avantages sociaux résulte de l'effet opposé des divers régimes. En effet, l'administration québécoise dépense davantage pour le régime de retraite (5,96 % contre 4,09 %), pour les régimes étatiques (11,64 % contre 11,19 %) et pour le regroupement « autres » (1,02 % contre 0,27 %), principalement à cause du remboursement des congés de maladie non utilisés. Par contre, les débours de l'administration québécoise concernant les régimes d'assurance sont moindres que ceux observés chez les autres salariés québécois non syndiqués (2,85 % contre 5,13 %). Les coûts sont moins importants dans l'administration québécoise pour chacun des régimes d'assurance à l'exception de l'assurance-salaire (2,61 % contre 0,99 %).

Sur le plan des heures chômées payées, les débours sont plus élevés dans l'administration québécoise que chez les autres salariés québécois non syndiqués pour trois éléments : les congés annuels, les congés fériés et mobiles ainsi que les congés de maladie utilisés. Les deux secteurs sont à parité en ce qui concerne les congés parentaux et les congés sociaux.

Figure 4.2

Avantages sociaux et heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise et autres salariés québécois non syndiqués, pour l'ensemble des catégories d'emplois (en % du salaire)



En ce qui concerne l'administration québécoise, les données utilisées dans ce rapport font référence à la période de juillet 2002 à juin 2003 pour le regroupement « autres » et les heures chômées payées. Les données relatives au régime de retraite et aux assurances sont de 2003, alors que celles utilisées pour les régimes étatiques sont de 2004. Les données relatives aux autres salariés québécois couvrent l'année 2004 dans le cas du secteur privé et l'année 2003 en ce qui concerne les établissements du secteur « autre public » (à l'exception de celles sur les régimes étatiques qui sont de 2004).

1. Le regroupement « autres » comprend le remboursement de congés de maladie non utilisés et la compensation pour congés parentaux.

Banque de données : annexe B-8.

Les heures de travail

Dans l'ensemble des emplois repères, la semaine régulière de travail des employés de l'administration québécoise est plus courte d'environ une heure et demie que celle des autres salariés québécois non syndiqués. Annuellement, cela représente environ deux semaines et quart de moins pour les salariés de l'administration québécoise. L'écart entre les deux secteurs sur le plan des heures de présence au travail s'accroît par rapport à celui constaté sur le plan des heures régulières, s'établissant à un peu plus de deux heures par semaine. Cela s'explique par les coûts des heures chômées payées plus importants dans l'administration québécoise.

La semaine régulière de travail de l'administration québécoise est plus courte dans l'administration québécoise dans toutes les catégories d'emplois, à l'exception de celle des employés de service. Dans cette dernière catégorie, les employés de l'administration québécoise ont une semaine régulière plus longue d'un peu plus d'une heure et trois quarts que les autres salariés québécois non syndiqués. Dans une année, cela équivaut à près de deux semaines et demie de travail de plus dans l'administration québécoise. Dans les autres catégories d'emplois, l'écart favorable à l'administration québécoise varie de près d'une demi-heure chez les ouvriers à un peu plus de deux heures et trois quarts chez les techniciens. Ce dernier écart représente, sur une base annuelle, près de quatre semaines et quart de travail de moins pour les techniciens de l'administration québécoise.

Sauf chez les employés de service, où elles sont plus élevées, les heures de présence au travail sont moins nombreuses dans l'administration québécoise dans toutes les catégories d'emplois. L'écart varie d'un peu plus d'une heure chez les ouvriers à trois heures chez les techniciens. Pour cette dernière catégorie d'emplois, cela représente, dans une année, environ cinq semaines et quart de présence au travail de moins dans l'administration québécoise.

Dans trois des cinq catégories d'emplois, soit celles des techniciens, des employés de bureau et des employés de service, la situation comparative de l'administration québécoise est meilleure sur le plan

des heures de présence au travail que sur celui des heures régulières en raison des coûts des heures chômées payées plus importants dans l'administration québécoise.

Tableau 4.7
Heures hebdomadaires de travail, administration québécoise et autres salariés québécois non syndiqués, en 2005

Catégories d'emplois	Heures régulières de travail		Heures de présence au travail	
	Adm. québ.	Autres sal. québ. non synd.	Adm. québ.	Autres sal. québ. non synd.
Ensemble des emplois repères	35,8	37,4	30,2	32,3
Professionnels	35,0	37,7	29,5	32,2
Techniciens	35,0	37,8	29,6	32,6
Employés de bureau	35,0	37,3	29,5	32,1
Employés de service	38,7	36,9	32,6	32,0
Ouvriers	38,8	39,2	32,6	33,7

Banque de données : annexe C-9.

La rémunération globale

La rémunération globale des employés de l'administration québécoise est à parité avec celle des autres salariés québécois non syndiqués. Ce statut est observé dans 14 des 56 emplois repères, regroupant 34 % de l'effectif. Vingt-cinq emplois, comptant 40 % de l'effectif, accusent un retard, alors que les dix-sept autres sont en avance. Le passage d'un retard salarial à la parité des deux secteurs sur le plan de la rémunération globale résulte des heures de présence au travail moins nombreuses dans l'administration québécoise.

Chez les professionnels, la rémunération globale de l'administration québécoise est en retard de 3,6 % sur celle des autres salariés québécois non syndiqués. Dix des seize emplois repères, comptant 28 % de l'effectif de la catégorie, affichent ce statut. Deux emplois montrent une avance de l'administration québécoise, alors que les quatre autres emplois, regroupant 67 % de l'effectif, sont à parité dans les deux secteurs. Les heures de présence au travail moins nombreuses dans l'administration québécoise expliquent la diminution du retard, du salaire à la rémunération globale, et ce, malgré les coûts pour les avantages sociaux moins élevés dans ce secteur.

La rémunération globale des techniciens et des employés de service de l'administration québécoise est en avance sur celle des autres salariés québécois non syndiqués, avec des écarts respectifs de 7,0 % et de 12,3 %. Chez les employés de service, cinq des sept emplois repères, regroupant 74 % de l'effectif, présentent une avance de l'administration québécoise. Chez les techniciens, trois des neuf emplois repères, comptant 33 % de l'effectif, montrent ce statut. Deux emplois, représentant 43 % de l'effectif, sont à parité, alors que les trois autres présentent un retard de l'administration québécoise. Pour cette catégorie, le passage de la parité salariale à une avance au chapitre de la rémunération globale s'explique par les heures de présence au travail moins nombreuses dans l'administration québécoise.

Les employés de bureau de l'administration québécoise accusent un retard de 7 % sur le plan de la

rémunération globale par rapport aux autres salariés québécois non syndiqués. Cinq des quatorze emplois repères, regroupant 53 % de l'effectif, présentent ce statut. Quatre emplois repères, comptant 33 % de l'effectif, affichent la parité et les cinq autres sont en avance. L'amélioration de la situation comparative des employés de bureau de l'administration québécoise, du salaire à la rémunération globale, s'explique par les heures de présence au travail moins nombreuses dans ce secteur.

La rémunération globale des ouvriers de l'administration québécoise présente un retard de 17,1 % par rapport à celle des autres ouvriers québécois non syndiqués. Cinq emplois repères sur dix, comptant 75 % de l'effectif, montrent ce statut. Trois emplois, représentant, 15 % de l'effectif, affichent la parité et les deux autres sont en avance. L'amélioration de la situation comparative de l'administration québécoise, du salaire à la rémunération globale, résulte de l'effet combiné des coûts des avantages sociaux plus importants et des heures de présence au travail moins nombreuses dans ce secteur.

Tableau 4.8
Écarts de rémunération, méthode des débours, administration québécoise et autres salariés québécois non syndiqués, en 2005
 [Écart = (adm. québ. - marché)/adm. québ.]

Catégories d'emplois	Écarts salariaux	Écarts de la rémunération annuelle	Écarts de la rémunération globale
			%
Ensemble des emplois repères	- 8,8	-8,6	- 1,4*
Professionnels	- 10,5	- 12,8	- 3,6
Techniciens	- 3,0*	- 2,1*	7,0
Employés de bureau	- 17,1	- 16,3	- 7,0
Employés de service	13,5	14,3	12,3
Ouvriers	- 22,9	- 20,6	- 17,1

* Indique la parité des deux secteurs

Banque de données : annexes C-9, D-1, D-2 et E-9.

Les salaires

Dans l'ensemble des emplois repères, le salaire des employés de l'administration québécoise est en retard de 22,3 % sur celui des employés du secteur privé syndiqué. Ce statut est noté dans 40 des 49 emplois repères comparés, regroupant 87 % de l'effectif apparié.

Les salaires des professionnels de l'administration québécoise et de ceux du secteur privé syndiqué sont à parité. Deux emplois repères sur neuf, comptant 15 % de l'effectif, présentent ce statut. Six emplois repères, regroupant 79 % de l'effectif, accusent un retard salarial de l'administration québécoise. L'emploi restant affiche une avance de l'administration québécoise.

Chez les techniciens, l'administration québécoise montre un retard salarial de 21,1 %. Ce statut est constaté dans 8 des 9 emplois repères de la catégorie, comptant 95 % de l'effectif. Les écarts se situent entre - 13,8 % (« Technicien en arts appliqués et graphiques 1-2 ») et - 41,9 % (« Technicien en génie 1-2 »). Un emploi, soit le « Technicien de laboratoire 3 », est à parité dans les deux secteurs.

Le salaire des employés de bureau de l'administration québécoise accuse un retard de 32,1 % par rapport à celui du secteur privé syndiqué. Les 14 emplois repères comparés dans la catégorie affichent ce statut. Parmi les emplois analysés, sept présentent un retard de plus de 30 %. Les emplois « Magasiniers 1 et 2 » accusent même des retards de plus de 43 %.

Chez les employés de service, l'administration québécoise est en retard de 9,9 % face au secteur privé syndiqué. Deux des sept emplois repères, comptant 47 % de l'effectif, affichent ce statut; les retards sont importants, soit des écarts de - 27,7 % et - 47,1 %. Trois emplois, représentant 28 % de l'effectif, sont à parité dans les deux secteurs, alors que les deux autres présentent une avance salariale de l'administration québécoise.

Le salaire des ouvriers de l'administration québécoise est en retard de 48,7 % sur celui des ouvriers

du secteur privé syndiqué. Tous les emplois repères de cette catégorie présentent ce statut; les retards sont d'au moins 25 %. De plus, 86 % de l'effectif se trouve dans huit emplois repères accusant un retard supérieur à 43 %.

Tableau 4.9

Écarts salariaux et nombre d'emplois repères selon le statut, administration québécoise et secteur privé syndiqué, en 2005

[Écart = (adm. québ. - marché)/adm. québ.]

Catégories d'emplois	Écarts salariaux %	Avance adm. québ.	Parité	Retard adm. québ.	Total des emplois repères
Ensemble des emplois repères	- 22,3	3	6	40	49
Professionnels	- 8,3*	1	2	6	9
Techniciens	- 21,1	0	1	8	9
Employés de bureau	- 32,1	0	0	14	14
Employés de service	- 9,9	2	3	2	7
Ouvriers	- 48,7	0	0	10	10

* Indique la parité des deux secteurs

Banque de données : annexes C-10, D-1, D-2 et E-10.

Les échelles salariales

L'analyse du maximum normal des échelles salariales montre la parité des deux secteurs chez les professionnels, tandis qu'un retard de l'administration québécoise est observé chez les techniciens et les employés de bureau. Sur le plan salarial, les mêmes statuts sont constatés. Chez les professionnels et les employés de bureau, il n'y a pas de différence significative entre les écarts observés sur le plan salarial et sur celui du maximum normal. Dans le cas des techniciens, la situation de l'administration québécoise est meilleure dans la comparaison du maximum normal que dans celle des salaires, les employés de ce secteur étant moins avancés dans leur échelle salariale (83,1 % contre 94 %).

Chez les professionnels, la parité des deux secteurs est observée sur le plan du maximum normal. Un seul emploi, soit celui de « Professionnel en approvisionnement 2 », présente ce statut. Sept emplois, comptant 85 % de l'effectif, montrent un retard de l'administration québécoise, alors que les deux autres emplois affichent une avance.

Dans la catégorie des techniciens, un retard du maximum normal de 15,3 % est noté face au secteur privé syndiqué. Huit emplois sur neuf, représentant 90 % de l'effectif, accusent un retard; un emploi affiche la parité.

Le maximum normal des employés de bureau de l'administration québécoise est en retard de 34,7 % sur celui de leurs homologues du secteur privé syndiqué. Le statut de retard est observé dans tous les emplois de cette catégorie. Les écarts varient de - 18,6 % à - 74,2 % selon l'emploi comparé.

Au total, 28 des 32 emplois, regroupant 95 % de l'effectif, présentent un retard de l'administration québécoise sur le plan du maximum normal. Dans onze emplois, le maximum normal de l'administration québécoise est inférieur au minimum des échelles du secteur privé syndiqué. Parmi ces emplois, quatre montrent une différence de plus de 13 000 \$ au désavantage de l'administration québécoise, allant même jusqu'à plus de 16 000 \$. Cinq autres emplois affichent un maximum normal supérieur de moins de 2 000 \$ au minimum du secteur privé syndiqué.

Tableau 4.10

Maximums normaux et positions dans l'échelle salariale, administration québécoise et secteur privé syndiqué, en 2005

	Effectif rémunéré selon une échelle salariale		Maximums normaux			Positions dans l'échelle salariale	
	Administration québécoise	Secteur privé syndiqué	Administration québécoise	Secteur privé syndiqué	Écarts ¹	Administration québécoise	Secteur privé syndiqué
	%		\$		%	%	
Professionnels	100,0	90,3	64 816	69 361	- 7,0*	72,6*	77,7*
Techniciens	100,0	30,6	45 201	52 137	- 15,3	83,1	94,0
Employés de bureau	98,7	31,8	32 217	43 396	- 34,7	95,1	92,5

1. [Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise].

* Indique la parité des deux secteurs

Les avantages sociaux et les heures chômées payées

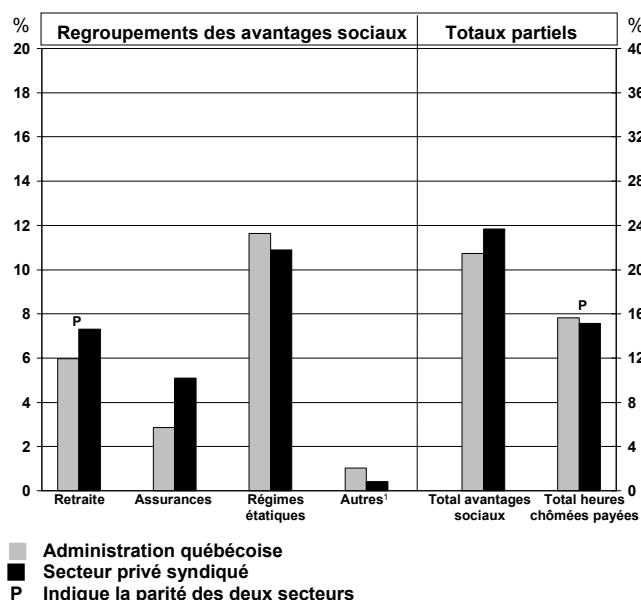
Les débours liés à l'ensemble des avantages sociaux et des heures chômées payées sont moins élevés dans l'administration québécoise que dans le secteur privé syndiqué, soit 37,16 % du salaire contre 38,84 %. Cet écart s'explique par le coût des avantages sociaux moins élevé dans l'administration québécoise (21,49 % contre 23,70 %), les débours relatifs aux heures chômées payées étant à parité dans les deux secteurs.

Les coûts moindres des avantages sociaux dans l'administration québécoise s'expliquent uniquement par les débours moins importants dans ce secteur pour les régimes d'assurance (2,85 % contre 5,09 %); les débours y sont moindres en ce qui concerne tous les régimes sauf l'assurance-salaire (2,61 % contre 1,38 %). Les coûts du régime de retraite sont à parité dans les deux secteurs. Les régimes étatiques et le regroupement « autres » sont les seuls éléments pour lesquels l'administration québécoise dépense davantage que le secteur privé syndiqué.

Quant aux heures chômées payées, la parité des deux secteurs est notée pour trois éléments, soit les congés fériés et mobiles, les congés parentaux et les congés sociaux. Les débours pour les congés annuels sont inférieurs dans l'administration québécoise (8,09 % contre 8,67 %), alors que ceux relatifs aux congés de maladie utilisés sont plus élevés dans ce secteur (2,15 % contre 0,91 %).

Figure 4.3

Avantages sociaux et heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise et secteur privé syndiqué, pour l'ensemble des catégories d'emplois (en % du salaire)



En ce qui concerne l'administration québécoise, les données utilisées dans ce rapport font référence à la période de juillet 2002 à juin 2003 pour le regroupement « autres » et les heures chômées payées. Les données relatives au régime de retraite et aux assurances sont de 2003, alors que celles utilisées pour les régimes étatiques sont de 2004. Les données relatives au secteur privé couvrent l'année 2004.

1. Le regroupement « autres » comprend le remboursement de congés de maladie non utilisés et la compensation pour congés parentaux.

Banque de données : annexe B-9.

Les heures de travail

Dans l'ensemble des emplois repères, la semaine régulière de travail des employés de l'administration québécoise comporte environ une heure et quart de moins que celle du secteur privé syndiqué. Cette différence équivaut sur une base annuelle à une semaine et trois quarts de travail de moins dans l'administration québécoise. Pour ce qui est des heures de présence au travail, l'écart entre les deux secteurs s'établit aussi à environ une heure et quart de moins pour les employés de l'administration québécoise.

Trois des cinq catégories d'emplois présentent des heures régulières de travail moins nombreuses dans l'administration québécoise que dans le secteur privé syndiqué. L'écart varie d'une heure chez les ouvriers à deux heures et demie chez les professionnels. Dans cette dernière catégorie d'emplois, cela représente annuellement près de trois semaines et trois quarts de travail de moins pour les employés de l'administration québécoise. La parité des deux secteurs est notée chez les employés de bureau et ceux de service.

Les heures de présence au travail sont moins nombreuses dans l'administration québécoise que dans le secteur privé syndiqué dans toutes les catégories d'emplois. Les écarts vont d'environ trois quarts d'heure chez les employés de service à un peu plus de deux heures chez les techniciens. Pour cette dernière catégorie, cela représente annuellement près de trois semaines et trois quarts de présence au travail de moins dans l'administration québécoise.

Chez les professionnels, les débours pour les heures chômées payées moins importants dans l'administration québécoise expliquent que la situation comparative de l'administration québécoise soit meilleure sur le plan des heures régulières de travail que sur celui des heures de présence au travail. Dans le cas des employés de service, c'est la situation inverse qui se produit, le coût des heures chômées payées étant plus important dans l'administration québécoise.

Tableau 4.11

Heures hebdomadaires de travail, administration québécoise et secteur privé syndiqué, en 2005

Catégories d'emplois	Heures régulières de travail		Heures de présence au travail	
	Adm. québ.	Secteur privé syndiqué	Adm. québ.	Secteur privé syndiqué
Ensemble des emplois repères	35,8	37,0	30,2	31,5
Professionnels	35,0	37,5	29,6	31,3
Techniciens	35,0	37,1	29,6	31,7
Employés de bureau	35,0*	35,9*	29,5	30,6
Employés de service	38,7*	38,9*	32,6	33,4
Ouvriers	38,8	39,8	32,6	33,5

* Indique la parité des deux secteurs

Banque de données : annexe C-10.

La rémunération globale

Sur le plan de la rémunération globale, l'administration québécoise est en retard de 20,5 % face au secteur privé syndiqué. Ce statut est constaté dans 34 des 44 emplois repères, regroupant 82 % de l'effectif. Quatre emplois présentent une avance, alors que les six autres, comptant 11 % de l'effectif, affichent la parité des deux secteurs. Il n'y a pas de différence significative entre les écarts observés en ce qui concerne le salaire et la rémunération globale. Ce constat s'applique également dans quatre catégories.

Les professionnels des deux secteurs sont à parité sur le plan de la rémunération globale. Ce statut est observé dans deux des six emplois repères de la catégorie, tandis que les quatre autres emplois présentent un retard de l'administration québécoise.

Chez les techniciens, l'administration québécoise est en retard de 15,6 % sur le secteur privé syndiqué au chapitre de la rémunération globale. Six des huit emplois repères, représentant 68 % de l'effectif, affichent ce statut; les deux emplois restants sont à parité. L'amoindrissement du retard, du salaire à la rémunération globale, est dû aux heures de présence au travail moins nombreuses dans l'administration québécoise.

Les employés de bureau affichent un retard de l'administration québécoise de 29,3 % face au secteur privé syndiqué. Douze des treize emplois, regroupant 98 % de l'effectif, présentent ce statut; le dernier emploi est à parité dans les deux secteurs.

La rémunération globale des employés de service de l'administration québécoise est en retard de 6,6 % sur celle de leurs homologues du secteur privé syndiqué. Deux emplois repères sur sept, comptant 47 % de l'effectif, affichent ce statut. Quatre emplois de la catégorie, regroupant 40 % de l'effectif, présentent une avance, alors que le dernier emploi affiche la parité des deux secteurs. L'importance des écarts notés dans les emplois en retard explique le résultat de la catégorie.

Le retard le plus élevé sur le plan de la rémunération globale est constaté chez les ouvriers, avec un écart de - 46,5 %. Les 10 emplois de cette catégorie affichent ce statut. Ce retard est d'ailleurs le plus important parmi toutes les catégories, et ce, pour l'ensemble des secteurs étudiés.

Tableau 4.12
Écarts de rémunération, méthode des débours, administration québécoise et secteur privé syndiqué, en 2005
[Écart = (adm. québ. - marché)/adm. québ.]

Catégories d'emplois	Écarts salariaux	Écarts de la rémunération annuelle	Écarts de la rémunération globale
			%
Ensemble des emplois repères	- 22,3	- 25,3	- 20,5
Professionnels	- 8,3*	- 17,3	- 10,8*
Techniciens	- 21,1	- 23,7	- 15,6
Employés de bureau	- 32,1	- 33,1	- 29,3
Employés de service	- 9,9	- 9,3	- 6,6
Ouvriers	- 48,7	- 49,0	- 46,5

* Indique la parité des deux secteurs

Banque de données : annexes C-10, D-1, D-2 et E-10.

Les salaires

Dans l'ensemble des emplois repères comparés, le salaire de l'administration québécoise est en retard de 8,5 % sur celui du secteur privé non syndiqué. Ce statut est constaté dans 33 des 55 emplois repères, comptant les deux tiers de l'effectif.

Le salaire des professionnels de l'administration québécoise accuse un retard de 10,8 % par rapport à celui des professionnels du secteur privé non syndiqué. Quinze des seize emplois repères, regroupant 95 % de l'effectif, présentent un retard de l'administration québécoise, tandis que l'emploi restant est à parité dans les deux secteurs. L'emploi « Analyste des procédés administratifs et informaticien 2 », qui montre un retard de 7,6 % et compte à lui seul 45 % de l'effectif, a une grande influence sur le résultat de la catégorie.

Le salaire des techniciens de l'administration québécoise est à parité avec celui des techniciens du secteur privé non syndiqué. Toutefois, un seul emploi affiche ce statut. Cinq emplois sur neuf, regroupant 57 % de l'effectif apparié, présentent un retard salarial de l'administration québécoise. Les trois emplois restants, comptant le tiers de l'effectif, montrent une avance. Parmi ceux-ci, l'emploi « Technicien de laboratoire 1-2 », qui regroupe 25 % de l'effectif de la catégorie, affiche une avance de 19,2 %. La parité résulte donc de l'effet opposé des écarts observés relativement aux emplois en retard et en avance, compte tenu de l'effectif qu'ils représentent.

Dans la catégorie « Employés de bureau », l'administration québécoise accuse un retard salarial de 17 % face au secteur privé non syndiqué. Ce statut est noté dans 8 des 14 emplois comparés, regroupant 85 % de l'effectif de la catégorie. Les écarts varient de - 5,7 % (« Opérateur en informatique 2 ») à - 45,0 % (« Magasinier 2 »). Les retards observés aux niveaux 1 et 2 de l'emploi « Personnel de secrétariat » (- 15,8 % et - 24,9 % respectivement) ont un impact certain sur le résultat de la catégorie, puisque ces emplois représentent 39 % de l'effectif apparié dans celle-ci. Par ailleurs, un des emplois (« Opérateur en informatique 1 ») présente une

avance de l'administration québécoise (11,7 %), alors que les cinq autres affichent la parité des deux secteurs.

Une avance salariale de 15,2 % de l'administration québécoise est observée chez les employés de service. Cinq emplois, représentant 86 % de l'effectif, affichent ce statut, alors que les deux autres emplois sont à parité dans les deux secteurs.

Le salaire des ouvriers de l'administration québécoise est en retard de 25,6 % par rapport à celui des ouvriers du secteur privé non syndiqué. Cinq des neuf emplois repères, comptant 62 % de l'effectif, présentent ce statut. Deux emplois affichent la parité des deux secteurs, alors que les deux autres présentent une avance de l'administration québécoise.

Tableau 4.13
Écarts salariaux et nombre d'emplois repères selon le statut, administration québécoise et secteur privé non syndiqué, en 2005
[Écart = (adm. québ. - marché)/adm. québ.]

Catégories d'emplois	Écarts salariaux %	Avance adm. québ.	Parité	Retard adm. québ.	Total des emplois repères
Ensemble des emplois repères	- 8,5	11	11	33	55
Professionnels	- 10,8	0	1	15	16
Techniciens	- 2,6*	3	1	5	9
Employés de bureau	- 17,0	1	5	8	14
Employés de service	15,2	5	2	0	7
Ouvriers	- 25,6	2	2	5	9

* Indique la parité des deux secteurs

Banque de données : annexes C-11, D-1, D-2 et E-11.

Les échelles salariales

Le maximum normal des échelles salariales de l'administration québécoise est inférieur à celui du secteur privé non syndiqué dans les trois catégories d'emplois considérées. Chez les professionnels, la situation comparative de l'administration québécoise est meilleure sur le plan du maximum normal que sur celui du salaire en raison de la position moins élevée dans leur échelle salariale des employés de ce secteur. La situation inverse est observée en ce qui concerne les techniciens et les employés de bureau, la position des employés dans leur échelle salariale étant nettement plus élevée dans l'administration québécoise.

Les professionnels affichent un retard de l'administration québécoise de 8,3 % sur le plan du maximum normal. Ce statut est constaté dans 16 des 18 emplois, comptant 87 % de l'effectif de la catégorie. Par ailleurs, deux emplois, représentant 13 % de l'effectif, affichent la parité des deux secteurs.

Chez les techniciens, le maximum normal de l'administration québécoise est inférieur à celui observé dans le secteur privé non syndiqué; l'écart est de - 7,5 %. Cinq des neuf emplois, regroupant 57 % de l'effectif, accusent un retard. Les écarts vont de - 6,4 % à - 41,6 %. Deux autres emplois, comptant 28 % de l'effectif de la catégorie, affichent une

avance de l'administration québécoise. Quant aux deux autres emplois, ils affichent la parité des deux secteurs.

En ce qui concerne les employés de bureau, le maximum normal de l'administration québécoise est inférieur de 22,5 % à celui du secteur privé non syndiqué. Douze des quatorze emplois, comptant la presque totalité de l'effectif, affichent un maximum normal inférieur dans l'administration québécoise. Les deux autres emplois sont à parité dans les deux secteurs.

Par ailleurs, 87 % des professionnels du secteur privé non syndiqué rémunérés selon une échelle salariale bénéficient d'un maximum au mérite dont la valeur moyenne est de 81 812 \$. En ce qui concerne les techniciens et les employés de bureau, les proportions sont respectivement de 71 % et de 75 %; pour sa part, la valeur moyenne du maximum au mérite est, respectivement, de 59 412 \$ et 45 203 \$.

Au total, 33 emplois sur 41, soit 89 % de l'effectif, affichent un retard de l'administration québécoise sur le plan du maximum normal. Le maximum normal de l'administration québécoise est moins élevé que le minimum observé chez les employés du secteur privé non syndiqué dans six emplois. De plus, dans quatre emplois, le maximum normal de l'administration québécoise dépasse le minimum du secteur privé non syndiqué de moins de 2 000 \$.

Tableau 4.14

Maximums normaux et positions dans l'échelle salariale, administration québécoise et secteur privé non syndiqué, en 2005

	Effectif rémunéré selon une échelle salariale		Maximums normaux			Positions dans l'échelle salariale	
	Administration québécoise	Secteur privé non syndiqué	Administration québécoise	Secteur privé non syndiqué	Écarts ¹	Administration québécoise	Secteur privé non syndiqué
	%		\$		%	%	
Professionnels	100,0	60,5	64 053	69 392	- 8,3	72,2	80,6
Techniciens	100,0	53,8	45 201	48 604	- 7,5	83,1	65,5
Employés de bureau	98,7	83,2	32 196	39 426	- 22,5	95,2	79,5

1. [Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise].

Banque de données : annexes A-11 et C-11.

Les avantages sociaux et les heures chômées payées

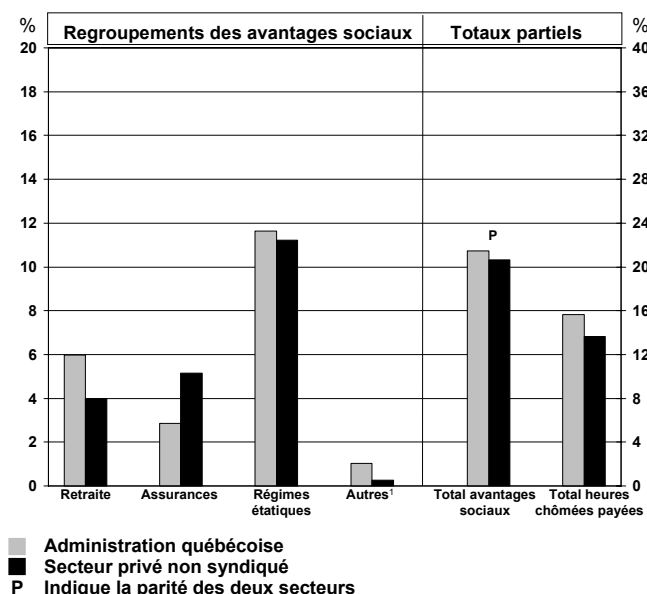
Les débours relatifs à l'ensemble des avantages sociaux et des heures chômées payées sont plus élevés dans l'administration québécoise que dans le secteur privé non syndiqué, soit 37,16 % du salaire contre 34,27 %. Les coûts sont supérieurs dans l'administration québécoise en ce qui concerne les heures chômées payées (15,67 % contre 13,62 %) et ils sont similaires dans les deux secteurs pour les avantages sociaux.

La parité des deux secteurs observée sur le plan des avantages sociaux s'explique par l'effet opposé des divers régimes. En effet, l'administration québécoise dépense davantage pour le régime de retraite (5,96 % contre 4,00 %), pour les régimes étatiques (11,64 % contre 11,22 %) et pour le regroupement « autres » (1,02 % contre 0,25 %, principalement à cause du remboursement des congés de maladie non utilisés). Par contre, les débours de l'administration québécoise concernant les régimes d'assurance sont moindres que ceux observés dans le secteur privé non syndiqué (2,85 % contre 5,16 %). Cependant, au chapitre des assurances, l'administration québécoise dépense des montants plus importants pour l'assurance-salaire (2,61 % contre 0,96 %), alors que les employeurs du secteur privé non syndiqué déboursent une plus grande part du salaire pour chacun des autres types d'assurance.

Sur le plan des heures chômées payées, les coûts sont plus élevés dans l'administration québécoise que dans le secteur privé non syndiqué. Cette situation est observée relativement à trois éléments, soit les congés annuels, les congés fériés et mobiles et les congés de maladie utilisés. Les deux secteurs sont à parité en ce qui concerne les congés parentaux et les congés sociaux.

Figure 4.4

Avantages sociaux et heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise et secteur privé non syndiqué, pour l'ensemble des catégories d'emplois (en % du salaire)



En ce qui concerne l'administration québécoise, les données utilisées dans ce rapport font référence à la période de juillet 2002 à juin 2003 pour le regroupement « autres » et les heures chômées payées. Les données relatives au régime de retraite et aux assurances sont de 2003, alors que celles utilisées pour les régimes étatiques sont de 2004. Les données relatives au secteur privé couvrent l'année 2004.

1. Le regroupement « autres » comprend le remboursement de congés de maladie non utilisés et la compensation pour congés parentaux.

Banque de données : annexe B-10.

Les heures de travail

L'administration québécoise a une semaine régulière de travail moins longue d'environ une heure et trois quarts que celle du secteur privé non syndiqué. L'écart entre les deux secteurs sur le plan des heures de présence au travail est plus élevé, se situant à près de deux heures et quart par semaine. Dans une année, cette différence représente environ trois semaines et trois quarts de présence au travail de moins pour les employés de l'administration québécoise. Cette accentuation de l'écart entre les heures régulières de travail et les heures de présence au travail s'explique par les débours pour les heures chômées payées plus importants dans l'administration québécoise.

À l'exception des employés de service qui affichent une semaine régulière de travail plus longue de près de deux heures dans l'administration québécoise, toutes les catégories d'emplois présentent des heures régulières de travail moins élevées dans ce secteur que dans le secteur privé syndiqué. Les écarts varient de près d'une demi-heure chez les ouvriers à environ deux heures et trois quarts chez les professionnels et les techniciens. Dans ces deux catégories d'emplois, la différence équivaut annuellement à près de quatre semaines et quart de travail de moins dans l'administration québécoise.

Dans toutes les catégories d'emplois, sauf celle des employés de service, les heures de présence au travail sont moins nombreuses dans l'administration québécoise. Les techniciens présentent l'écart le plus élevé, soit un peu plus de trois heures. Dans les catégories des professionnels, des techniciens et des employés de service, la situation comparative de l'administration québécoise est meilleure sur le plan des heures de présence au travail que sur celui des heures régulières en raison des débours pour les heures chômées payées plus importants dans l'administration québécoise.

Tableau 4.15

Heures hebdomadaires de travail, administration québécoise et secteur privé non syndiqué, en 2005

Catégories d'emplois	Heures régulières de travail		Heures de présence au travail	
	Adm. québ.	Secteur privé non syndiqué	Adm. québ.	Secteur privé non syndiqué
Ensemble des emplois repères	35,8	37,5	30,2	32,4
Professionnels	35,0	37,8	29,5	32,5
Techniciens	35,0	37,8	29,6	32,7
Employés de bureau	35,0	37,4	29,5	32,2
Employés de service	38,7	36,8	32,6	32,0
Ouvriers	38,8	39,2	32,6	34,7

Banque de données : annexe C-11.

La rémunération globale

Sur le plan de la rémunération globale, l'administration québécoise est à parité avec le secteur privé non syndiqué dans l'ensemble des emplois repères. Ce statut est observé dans 12 des 54 emplois repères, comptant 34 % de l'effectif. Vingt-trois emplois, regroupant 39 % de l'effectif, accusent un retard. Les 19 emplois restants, comptant 27 % de l'effectif, sont en avance. Le passage d'un retard salarial à la parité au chapitre de la rémunération globale s'explique par les heures de présence au travail moins nombreuses dans l'administration québécoise.

Chez les professionnels, l'administration québécoise présente un retard de 3 % pour la rémunération globale. Dix des seize emplois repères, regroupant 28 % de l'effectif, affichent ce statut. Quatre emplois, représentant 67 % de l'effectif, sont à parité dans les deux secteurs, alors que les deux autres emplois sont en avance. Les heures de présence au travail moins nombreuses dans l'administration québécoise expliquent la diminution du retard, du salaire à la rémunération globale, et ce, malgré les coûts pour les avantages sociaux moins élevés dans ce secteur.

La rémunération globale des techniciens de l'administration québécoise est en avance de 7,9 % sur celle du secteur privé non syndiqué. Trois des neuf emplois, regroupant 33 % de l'effectif, présentent ce statut. Deux emplois, comptant 43 % de l'effectif, affichent la parité, alors que les quatre autres sont en retard. Le niveau important de l'avance dans les trois emplois affichant ce statut explique le résultat de la catégorie.

Les employés de bureau de l'administration québécoise accusent un retard de 6,6 % sur le plan de la rémunération globale. Au total, 5 des 14 emplois repères, regroupant 53 % de l'effectif, présentent ce statut. Cinq emplois sont en avance; les quatre emplois restants, comptant 33 % de l'effectif, affichent la parité des deux secteurs.

Chez les ouvriers, l'administration québécoise accuse un retard de 17,6 % sur le plan de la rémunération globale. Ce statut est noté dans trois des

huit emplois repères, représentant 64 % de l'effectif. Quatre emplois sont en avance, alors que le dernier emploi est à parité dans les deux secteurs.

En ce qui concerne ces trois dernières catégories, l'amélioration de la situation comparative de l'administration québécoise, du salaire à la rémunération globale, s'explique par les heures de présence au travail moins nombreuses dans ce secteur.

Quant aux employés de service, une avance de l'administration québécoise de 14,2 % sur le plan de la rémunération globale est constatée. Cinq emplois repères sur sept, représentant 74 % de l'effectif, affichent ce statut. Un emploi est à parité, alors que le dernier emploi, comptant 22 % de l'effectif, présente un retard.

Tableau 4.16
Écarts de rémunération, méthode des débours, administration québécoise et secteur privé non syndiqué, en 2005

[Écart = (adm. québ. - marché)/adm. québ.]

Catégories d'emplois	Écarts salariaux	Écarts de la rémunération annuelle	Écarts de la rémunération globale
		%	
Ensemble des emplois repères	- 8,5	- 8,3	- 0,5*
Professionnels	- 10,8	- 13,2	- 3,0
Techniciens	- 2,6*	- 1,6*	7,9
Employés de bureau	- 17,0	- 16,3	- 6,6
Employés de service	15,2	16,3	14,2
Ouvriers	- 25,6	- 24,9	- 17,6

* Indique la parité des deux secteurs

Banque de données : annexes C-11, D-1, D-2 et E-11.

L'évolution des écarts de rémunération

Ce chapitre présente l'analyse de l'évolution de la situation comparative de l'administration québécoise par rapport aux différents secteurs de comparaison entre 2004 et 2005. La même analyse est aussi effectuée pour la comparaison des écarts entre 1999 et 2005. La première partie traite des salaires tandis que la seconde examine la rémunération globale. Les tableaux présentent les écarts observés dans les deux années de comparaison (deux premières colonnes) et la valeur de la différence brute entre ces écarts (troisième colonne).

Lorsque le test statistique montre la stabilité des écarts entre les deux années de comparaison, un dièse est ajouté à la valeur de la différence brute. On ne peut alors conclure ni à une amélioration ni à un affaiblissement de la situation comparative de l'administration québécoise.

Dans l'analyse de l'évolution de la situation comparative par rapport à l'administration municipale¹, seule l'analyse en ce qui concerne les salaires est disponible. En effet, seul le volet salarial a fait l'objet de l'enquête en 2004 et 2005 dans ce secteur.

Enfin, l'analyse du secteur « entreprises publiques » n'est disponible que pour la période entre 2004 et 2005, aucune comparaison spécifique n'ayant été faite avec ce secteur en 1999.

1. L'évolution de la situation comparative de l'administration québécoise par rapport à l'administration municipale entre 1999 et 2005 doit être interprétée avec prudence puisque l'univers dans ce dernier secteur est sensiblement différent pour chacune de ces années. La section sur la méthodologie, au début du rapport, fournit plus de détails sur cette situation.

L'analyse générale des secteurs

Le tableau 5.1 montre que la situation comparative de l'administration québécoise s'est affaiblie sur le plan salarial par rapport à l'ensemble des autres salariés québécois entre 2004 et 2005, dans l'ensemble des emplois repères (- 2,9 points de pourcentage). Le même constat est fait par rapport à tous les secteurs. Les différences d'écarts vont de - 1,2 point de pourcentage dans la comparaison avec le secteur universitaire à - 7,1 points dans la comparaison avec l'administration fédérale.

Lorsque les années 1999 et 2005 sont considérées, la situation comparative de l'administration québécoise s'affaiblit vis-à-vis de presque tous les secteurs. Les seules exceptions sont l'administration municipale, face à laquelle une amélioration de 4,8 points de pourcentage est notée, et le secteur privé syndiqué, par rapport auquel la stabilité des écarts est observée. En ce qui concerne les secteurs vis-à-vis desquels un affaiblissement est noté, les différences vont de - 4,3 points de pourcentage dans la comparaison avec le secteur universitaire à - 16,0 points de pourcentage dans la comparaison avec l'administration fédérale. Face à l'ensemble des autres salariés québécois, l'affaiblissement est de 5,7 points de pourcentage.

Tableau 5.1

Comparaison des écarts de 2005 et 2004 et de 2005 et 1999 pour les salaires, administration québécoise et tous les secteurs, ensemble des emplois repères

Secteur	Écart 2005 %	Écart 2004 %	Différence points de %	Écart 2005 %	Écart 1999 %	Différence points de %
Autres salariés québécois	- 15,0	- 12,1	- 2,9	- 15,0	- 9,3	- 5,7
Privé	- 15,5	- 12,3	- 3,2	- 15,5	- 10,8	- 4,7
« Autre public »	- 15,4	- 12,7	- 2,7	- 15,4	- 7,9	- 7,5
Administration municipale	- 13,7	- 11,4	- 2,3	- 13,7	- 18,5	4,8
« Entreprises publiques »	- 21,7	- 19,0	- 2,7	- 21,7	..	...
Universitaire	- 5,5	- 4,3	- 1,2	- 5,5	- 1,2	- 4,3
Administration fédérale	- 18,2	- 11,1	- 7,1	- 18,2	- 2,2	- 16,0
Secteurs et syndicalisation						
Autres salariés québécois syndiqués	- 17,5	- 13,9	- 3,6	- 17,5	- 11,5	- 6,0
Autres salariés québécois non syndiqués	- 8,8	- 6,4	- 2,4	- 8,8	- 3,7	- 5,1
Privé syndiqué	- 22,3	- 16,3	- 6,0	- 22,3	- 18,2	- 4,1 [#]
Privé non syndiqué	- 8,5	- 5,8	- 2,7	- 8,5	- 3,4	- 5,1

[#] Indique que la différence n'est pas statistiquement significative

.. Donnée non disponible

... N'a pas lieu de figurer

L'ensemble des autres salariés québécois : les catégories d'emplois

Entre 2004 et 2005, la situation comparative de l'administration québécoise s'est affaiblie quant au salaire par rapport aux autres salariés québécois dans trois catégories d'emplois, soit les professionnels (- 2,5 points de pourcentage), les employés de bureau (- 3,3 points de pourcentage) et les ouvriers (- 4,4 points de pourcentage). La situation est demeurée stable entre les deux années chez les techniciens et les employés de service.

Entre 1999 et 2005, un affaiblissement marqué de la situation comparative de l'administration québécoise est noté chez les professionnels, soit - 10,4 points de pourcentage. La situation s'est aussi affaiblie en ce qui concerne les employés de bureau (- 7,5 points de pourcentage). La stabilité est par contre notée entre ces deux années chez les techniciens, les employés de service et les ouvriers.

Tableau 5.2

Comparaison des écarts de 2005 et 2004 et de 2005 et 1999 pour les salaires, administration québécoise et autres salariés québécois, par catégorie d'emplois

Catégorie d'emplois	Écart 2005	Écart 2004	Différence points de %	Écart 2005	Écart 1999	Différence points de %
	%	%		%	%	
Ensemble des emplois repères	- 15,0	- 12,1	- 2,9	- 15,0	- 9,3	- 5,7
Professionnels ¹	- 10,6	- 8,1	- 2,5	- 10,6	- 0,2*	- 10,4
Techniciens	- 11,4	- 10,6	- 0,8 [#]	- 11,4	- 10,7	- 0,7 [#]
Employés de bureau	- 19,7	- 16,4	- 3,3	- 19,7	- 12,2	- 7,5
Employés de service ²	- 7,9	- 3,1	- 4,8 [#]	- 7,9	- 6,7	- 1,2 [#]
Ouvriers ²	- 41,1	- 36,7	- 4,4	- 41,1	- 34,3	- 6,8 [#]

1. Dans le cadre de l'ERG 2002, un resserrement des critères d'appariement des emplois professionnels de niveau spécialiste a été effectué. Ce changement a entraîné un affaiblissement de la situation comparative de l'administration québécoise entre 2001 et 2002 pour cette catégorie. Le document *Rémunération des salariés : état et évolution comparés 2002 – Étude de sensibilité*, disponible sur le site Web de l'Institut, donne plus de précisions à ce sujet. La comparaison des écarts de 1999 avec ceux de 2005 inclut l'effet de ce resserrement des critères d'appariement.

2. Les employés de service et les ouvriers étaient regroupés dans une seule catégorie dans la comparaison de 1999. Les écarts pour l'année 1999 ont été recalculés sur la base des deux catégories actuelles.

* Indique la parité de l'administration québécoise et du secteur comparé

[#] Indique que la différence n'est pas statistiquement significative

Le secteur privé : les catégories d'emplois

La situation comparative de l'administration québécoise quant au salaire s'est affaiblie par rapport au secteur privé entre 2004 et 2005 chez les professionnels (- 2,8 points de pourcentage), les employés de bureau (- 4,1 point de pourcentage) et les ouvriers (- 4,7 points de pourcentage). Dans l'analyse effectuée pour les catégories « Techniciens » et « Employés de service », la stabilité des écarts de rémunération est observée.

Lorsque la période 1999-2005 est considérée, les résultats sont un peu différents. Un affaiblissement de la situation comparative est noté entre les deux années dans deux catégories d'emplois; il est particulièrement important chez les professionnels (- 11,6 points de pourcentage). La différence est de - 6,5 points de pourcentage chez les employés de bureau. Dans les trois autres catégories d'emplois, la situation comparative est demeurée stable.

Tableau 5.3

Comparaison des écarts de 2005 et 2004 et de 2005 et 1999 pour les salaires, administration québécoise et secteur privé, par catégorie d'emplois

Catégorie d'emplois	Écart 2005 %	Écart 2004 %	Différence points de %	Écart 2005 %	Écart 1999 %	Différence points de %
Ensemble des emplois repères	- 15,5	- 12,3	- 3,2	- 15,5	- 10,8	- 4,7
Professionnels ¹	- 10,8	- 8,0	- 2,8	- 10,8	0 8*	- 11,6
Techniciens	- 9,6	- 9,3	- 0,3 [#]	- 9,6	- 11,0	1,4 [#]
Employés de bureau	- 21,9	- 17,8	- 4,1	- 21,9	- 15,4	- 6,5
Employés de service ²	- 5,9	- 1,3*	- 4,6 [#]	- 5,9	- 7,1	1,2 [#]
Ouvriers ²	- 47,5	- 42,8	- 4,7	- 47,5	- 39,7	- 7,8 [#]

1. Dans le cadre de l'ERG 2002, un resserrement des critères d'appariement des emplois professionnels de niveau spécialiste a été effectué. Ce changement a entraîné un affaiblissement de la situation comparative de l'administration québécoise entre 2001 et 2002 pour cette catégorie. Le document *Rémunération des salariés : état et évolution comparés 2002 – Étude de sensibilité*, disponible sur le site Web de l'Institut, donne plus de précisions à ce sujet. La comparaison des écarts de 1999 avec ceux de 2005 inclut l'effet de ce resserrement des critères d'appariement.

2. Les employés de service et les ouvriers étaient regroupés dans une seule catégorie dans la comparaison de 1999. Les écarts pour l'année 1999 ont été recalculés sur la base des deux catégories actuelles.

* Indique la parité de l'administration québécoise et du secteur comparé

[#] Indique que la différence n'est pas statistiquement significative

L'analyse générale des secteurs

L'analyse des différences d'écarts de rémunération globale entre 2004 et 2005 révèle que la situation comparative de l'administration québécoise s'est affaiblie par rapport à l'ensemble des autres salariés québécois, qu'ils soient syndiqués ou non. Le même constat est fait dans la comparaison avec la majorité des secteurs. Les différences d'écarts vont de - 1,2 point de pourcentage dans la comparaison avec le secteur universitaire à - 9,2 points de pourcentage dans la comparaison avec le secteur privé syndiqué.

La situation comparative de l'administration québécoise est toutefois demeurée stable face au secteur privé non syndiqué.

La période comprise entre 1999 et 2005 montre également un affaiblissement de la situation comparative de l'administration québécoise par rapport aux autres salariés québécois; il se chiffre à 5,7 points de pourcentage. Un affaiblissement est constaté dans la comparaison avec tous les secteurs. Les différences varient entre - 6,3 et - 17,5 points de pourcentage; ce dernier affaiblissement est noté face à l'administration fédérale.

Tableau 5.4

Comparaison des écarts de 2005 et 2004 et de 2005 et 1999 pour la rémunération globale, administration québécoise et tous les secteurs, ensemble des emplois repères

Secteur	Écart 2005 %	Écart 2004	Différence points de %	Écart 2005 %	Écart 1999	Différence points de %
Autres salariés québécois	- 11,8	- 7,6	- 4,2	- 11,8	- 6,1	- 5,7
Privé	- 8,2	- 3,5	- 4,7	- 8,2	- 1,7*	- 6,5
« Autre public »	- 18,8	- 16,0	- 2,8	- 18,8	- 11,6	- 7,2
« Entreprises publiques »	- 20,4	- 17,8	- 2,6	- 20,4	..	...
Universitaire	- 12,2	- 11,0	- 1,2	- 12,2	- 3,5	- 8,7
Administration fédérale	- 18,9	- 11,9	- 7,0	- 18,9	- 1,4	- 17,5
Secteurs et syndicalisation						
Autres salariés québécois syndiqués	- 18,4	- 13,5	- 4,9	- 18,4	- 11,3	- 7,1
Autres salariés québécois non syndiqués	- 1,4*	1,4*	- 2,8	- 1,4*	4,9	- 6,3
Privé syndiqué	- 20,5	- 11,3	- 9,2	- 20,5	- 13,4	- 7,1
Privé non syndiqué	- 0,5*	3,3*	- 3,8 [#]	- 0,5*	6,5	- 7,0

* Indique la parité de l'administration québécoise et du secteur comparé

[#] Indique que la différence n'est pas statistiquement significative

.. Donnée non disponible

... N'a pas lieu de figurer

L'ensemble des autres salariés québécois : les catégories d'emplois

L'analyse du tableau 5.5 fait ressortir que sur le plan de la rémunération globale, la situation comparative de l'administration québécoise s'est affaiblie par rapport à l'ensemble des autres salariés québécois entre 2004 et 2005, et ce, dans quatre catégories d'emplois. L'affaiblissement le plus important est noté face aux employés de service (- 9,3 points de pourcentage). Chez les techniciens, la stabilité des écarts est plutôt notée.

Entre 1999 et 2005, la situation comparative de l'administration québécoise s'est également affaiblie par rapport aux autres salariés québécois chez les professionnels (- 9,6 points de pourcentage), les employés de bureau (- 7,6 points de pourcentage) et les ouvriers (- 8,8 points de pourcentage). La stabilité des écarts de rémunération globale est constatée chez les techniciens et les employés de service.

Tableau 5.5

Comparaison des écarts de 2005 et 2004 et de 2005 et 1999 pour la rémunération globale, administration québécoise et autres salariés québécois, par catégorie d'emplois

Catégorie d'emplois	Écart 2005	Écart 2004	Différence points de %	Écart 2005	Écart 1999	Différence points de %
	%	%		%	%	
Ensemble des emplois repères	- 11,8	- 7,6	- 4,2	- 11,8	- 6,1	- 5,7
Professionnels ¹	- 6,0	- 2,0	- 4,0	- 6,0	3,6	- 9,6
Techniciens	- 4,3	- 3,8	- 0,5 [#]	- 4,3	- 4,1	- 0,2 [#]
Employés de bureau	- 17,4	- 13,3	- 4,1	- 17,4	- 9,8	- 7,6
Employés de service ²	- 8,3	1,0*	- 9,3	- 8,3	- 5,2	- 3,1 [#]
Ouvriers ²	- 40,9	- 36,0	- 4,9	- 40,9	- 32,1	- 8,8

1. Dans le cadre de l'ERG 2002, un resserrement des critères d'appariement des emplois professionnels de niveau spécialiste a été effectué. Ce changement a entraîné un affaiblissement de la situation comparative de l'administration québécoise entre 2001 et 2002 pour cette catégorie. Le document *Rémunération des salariés : état et évolution comparés 2002 – Étude de sensibilité*, disponible sur le site Web de l'Institut, donne plus de précisions à ce sujet. La comparaison des écarts de 1999 avec ceux de 2005 inclut l'effet de ce resserrement des critères d'appariement.

2. Les employés de service et les ouvriers étaient regroupés dans une seule catégorie dans la comparaison de 1999. Les écarts pour l'année 1999 ont été recalculés sur la base des deux catégories actuelles.

* Indique la parité de l'administration québécoise et du secteur comparé

[#] Indique que la différence n'est pas statistiquement significative

Le secteur privé : les catégories d'emplois

L'analyse du tableau 5.6 révèle qu'entre 2004 et 2005, la situation comparative de l'administration québécoise sur le plan de la rémunération globale s'est affaiblie par rapport au secteur privé, et ce, dans la majorité des catégories d'emplois; les écarts vont de - 4,5 points de pourcentage chez les employés de bureau à - 9,6 points de pourcentage chez les employés de service. Seuls les techniciens affichent la stabilité des écarts.

Lorsque l'analyse porte sur la période allant de 1999 à 2005, elle montre un affaiblissement de la situation comparative de l'administration québécoise sur le plan de la rémunération globale par rapport au secteur privé dans trois catégories d'emplois, soit les professionnels (- 14,1 points de pourcentage), les employés de bureau (- 7,4 points de pourcentage) et les ouvriers (- 12,5 points de pourcentage). La stabilité des écarts est constatée chez les techniciens et les employés de service.

Tableau 5.6
Comparaison des écarts de 2005 et 2004 et de 2005 et 1999 pour la rémunération globale, administration québécoise et secteur privé, par catégorie d'emplois

Catégorie d'emplois	Écart 2005 %	Écart 2004	Différence points de %	Écart 2005 %	Écart 1999	Différence points de %
Ensemble des emplois repères	- 8,2	- 3,5	- 4,7	- 8,2	- 1,7*	- 6,5
Professionnels ¹	- 3,3	1,3*	- 4,6	- 3,3	10,8	- 14,1
Techniciens	0,1*	1,4*	- 1,3 [#]	0,1*	0,3*	- 0,2 [#]
Employés de bureau	- 13,6	- 9,1	- 4,5	- 13,6	- 6,2	- 7,4
Employés de service ²	- 3,0*	6,6	- 9,6	- 3,0*	- 1,3	- 1,7 [#]
Ouvriers ²	- 44,6	- 38,6	- 6,0	- 44,6	- 32,1	- 12,5

1. Dans le cadre de l'ERG 2002, un resserrement des critères d'appariement des emplois professionnels de niveau spécialiste a été effectué. Ce changement a entraîné un affaiblissement de la situation comparative de l'administration québécoise entre 2001 et 2002 pour cette catégorie. Le document *Rémunération des salariés : état et évolution comparés 2002 – Étude de sensibilité*, disponible sur le site Web de l'Institut, donne plus de précisions à ce sujet. La comparaison des écarts de 1999 avec ceux de 2005 inclut l'effet de ce resserrement des critères d'appariement.

2. Les employés de service et les ouvriers étaient regroupés dans une seule catégorie dans la comparaison de 1999. Les écarts pour l'année 1999 ont été recalculés sur la base des deux catégories actuelles.

* Indique la parité de l'administration québécoise et du secteur comparé

[#] Indique que la différence n'est pas statistiquement significative

Le contexte économique et les tendances salariales

L'environnement économique et le marché du travail

L'analyse du comportement des diverses variables qui déterminent l'évolution générale de la production et des prix, de même que le niveau d'emploi, aide à mieux percevoir les pressions qui s'exercent sur les mouvements de la rémunération. C'est dans cette optique que l'ISQ examine, dans ce chapitre, l'impact des décisions prises par les différents agents économiques que sont les consommateurs, les investisseurs et les gouvernements. De manière à cerner l'évolution conjoncturelle de l'économie, cette analyse est effectuée à partir des principaux indicateurs globaux et complétée par un aperçu des échanges interprovinciaux et internationaux ainsi que par un survol de la politique monétaire. Les conditions prévalant sur le marché du travail sont présentées dans un deuxième temps.

Dans ce chapitre, l'accent est mis sur les mouvements de l'économie et du marché du travail pour l'année en cours en regard des dernières années; les prévisions pour l'ensemble de 2005 et pour 2006 sont aussi fournies.

L'environnement économique¹

Après le ralentissement noté en 2003, la croissance économique accélère en 2004. En effet, à la suite des hausses² de 3,5 % en 2002 et de 1,8 % en 2003, le PIB réel³ s'accroît de 2,4 % en 2004. En 2005, la croissance du PIB se poursuit au même rythme, se situant à 2,3 % au premier semestre. Sur une base trimestrielle, le PIB augmente de 0,5 % à chacun des deux premiers trimestres. La conjoncture récente montre une croissance plutôt stable de l'économie; en effet, la croissance trimestrielle moyenne est de 0,6 % depuis le début de 2004 (2,2 % sur une base annualisée).

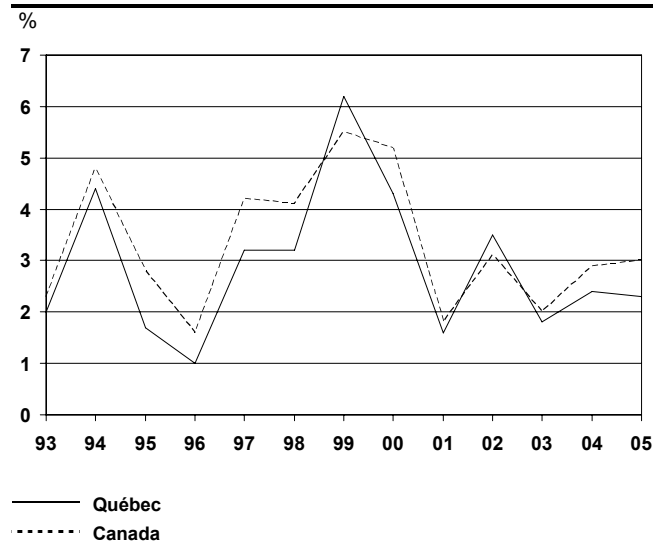
En 2004, l'accélération de l'économie provient surtout des investissements des entreprises dont la croissance passe de 6,6 % en 2003 à 11,6 % en 2004. Le commerce extérieur agit encore comme un frein à la croissance, mais de façon moins prononcée qu'en 2003. La faiblesse de l'économie américaine en 2002 ainsi que la vigueur du dollar canadien par la suite expliquent en bonne partie ce phénomène.

Les dépenses de consommation augmentent de 3,3 % en 2004, soit à un rythme semblable à 2002 (3,2 %) et en ralentissement par rapport à 2003 (3,8 %). En 2005, la croissance accélère avec une hausse de 4,5 % au premier semestre, soit la plus élevée depuis 1985 (4,9 %). Sur une base trimestrielle, les dépenses de consommation progressent de 1,7 % au premier trimestre de l'année et de 0,4 % au deuxième.

1. Les séries chronologiques portant sur l'environnement économique sont fournies à l'annexe F.
2. Les taux de croissance sont exprimés en fonction de la période correspondante de l'année précédente sauf en cas de mention contraire. Les taux de croissance trimestrielle sont calculés par rapport au trimestre précédent.
3. Les données annuelles du PIB réel pour les années 2001 à 2004 ainsi que les données trimestrielles proviennent des *Comptes économiques du Québec* publiés par l'Institut de la statistique du Québec. Les données des années antérieures à 2001 sont tirées des *Comptes économiques provinciaux* de Statistique Canada.

Figure 6.1

Croissance du PIB réel¹, au Québec et au Canada, de 1993 à 2005²



1. Au prix du marché, \$ enchaînés de 1997.

2. Pour les six premiers mois de 2005, en fonction de la période correspondante de l'année précédente.

Les dépenses publiques courantes augmentent de 2,6 % en 2003 et de 2,8 % en 2004. Au premier semestre de 2005, leur croissance ralentit à 1,2 %. Faisant suite à cinq années de baisses (1993 à 1997), ces dépenses progressent pour une huitième année consécutive en 2005; le taux de croissance de cette année est toutefois le plus faible en huit ans.

En 2005, la croissance de l'économie est soutenue, principalement, par les dépenses de consommation. Toutefois, au premier semestre, la demande intérieure augmente moins vite qu'en 2004. Quant au commerce extérieur, il constitue de nouveau un frein à la croissance puisque les importations augmentent plus vite que les exportations. Profitant de la vigueur de l'économie américaine et du recul du dollar canadien, les exportations progressent de 4,3 % au cours des 6 premiers mois de l'année. Quant aux importations, elles sont en hausse de 7,8 % au premier semestre, soutenues, entre autres, par les investissements des entreprises en machines et matériel (hausse de 7,8 %).

Après quatre années de croissance soutenue, il y a un changement de tendance dans les mises en chantier

en 2005. En effet, après neuf mois, les mises en chantier se situent à 52 700 sur une base annualisée, soit une baisse de 8,8 % par rapport à la période correspondante de 2004. Pour l'ensemble de 2004, elles s'étaient fixées à 58 448 unités, leur plus haut niveau depuis 1987.

Pour les neuf premiers mois de 2005 (2,3 %), l'inflation est en hausse par rapport à 2004 (1,9 %). Plutôt stables en première partie d'année, les prix augmentent par la suite en raison de la flambée des prix de l'énergie. La croissance de l'IPC, qui se situe à 2,2 % au premier trimestre et à 2,0 % au deuxième, grimpe à 2,8 % au troisième trimestre.

Le taux des bons du Trésor à trois mois atteint un plancher de 2,1 % au premier trimestre de 2002, son plus bas niveau en plus de 40 ans. Le taux augmente par la suite et atteint 3,2 % au deuxième trimestre de 2003 pour redescendre à nouveau à la suite du ralentissement économique de 2003. Il atteint un nouveau plancher (2 %) au deuxième trimestre de 2004. Pour l'ensemble de l'année 2004, le taux se situe à 2,2 %, le plus bas depuis 1955. Pour les neuf premiers mois de 2005, il remonte à 2,5 %. Les nouveaux sommets atteints par le taux d'endettement pourraient affecter la marge de manœuvre des consommateurs si les taux d'intérêt continuent de monter.

En 2003 et 2004, le dollar s'apprécie de façon importante; il passe de 63,7 cents américains en 2002 à 71,4 cents en 2003 et à 76,8 cents en 2004, son niveau le plus haut depuis 1993 (77,5 cents). Le dollar atteint 81,9 cents au quatrième trimestre de 2004. Il descend par la suite à 81,5 cents au premier trimestre de 2005 et à 80,4 cents au deuxième. Ce recul n'est que temporaire puisque le dollar remonte à 83,2 cents au troisième trimestre de l'année. Le 30 septembre 2005, il clôture à 86,0 cents, son plus haut niveau en plus de 13 ans (janvier 1992). Par rapport à la fin de décembre 2002 (63,4 cents), la hausse est de 35,6 %. Pour l'ensemble des neuf premiers mois de l'année 2005, le dollar se situe à 81,7 cents américains.

Une approche différente

Les résultats de l'analyse des taux de croissance d'un trimestre par rapport au trimestre précédent varient de ceux obtenus lorsque l'analyse est effectuée par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente. Dans le premier cas, l'analyse se fait sur une courte période et des variations dues à des changements conjoncturels peuvent être relevées. C'est cette approche qui a été privilégiée dans le présent rapport. L'analyse effectuée dans le second cas met en perspective une plus longue période, et des effets de plus long terme peuvent alors être constatés. Les récents résultats trimestriels calculés sur cette base (fin 2004 et début 2005) sont reproduits ci-dessous pour permettre d'avoir une idée plus complète de la situation de l'économie québécoise.

Taux de croissance de certains indicateurs économiques du Québec¹

Indicateur	Trimestre		
	IV - 2004	I - 2005	II - 2005
PIB au prix du marché	2,4	2,4	2,2
Consommation	4,2	4,5	4,6
Investissements	7,9	4,9	4,1
administrations publiques	3,8	2,8	2,2
entreprises	8,6	5,3	4,4
Dépenses publiques courantes en biens et services	2,0	1,7	0,7
Revenu personnel disponible			
nominal	4,2	3,2	2,8
réel ²	2,3	1,7	1,3

1. Taux de croissance d'un trimestre par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente. Les taux sont généralement exprimés en termes réels (\$ enchaînés de 1997).

2. L'indice implicite des prix des dépenses personnelles en biens et services est utilisé pour obtenir le revenu personnel disponible réel.

Les analystes s'attendent à une croissance plus forte l'année prochaine grâce, notamment, à la vigueur de l'économie américaine et à une contribution positive du commerce extérieur. Ainsi, selon les prévisionnistes, les taux de croissance du PIB attendus pour 2005 varient de 2,1 % à 2,5 % et, pour 2006, de 2,4 % à 2,9 %⁴.

4. Les prévisions pour le Canada sont présentées à l'annexe J.

Tableau 6.1

Prévisions de divers organismes pour les principaux indicateurs économiques du Québec, pour 2005 et 2006

	BRC (Octobre 2005)		CBC (Octobre 2005)		CCPEDQ (Octobre 2005)		TD (Octobre 2005)	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
PIB et ses composantes¹								
PIB (au prix du marché)	2,5	2,9	2,4	2,6	2,1	2,4	2,4	2,6
Consommation	..	..	4,2	2,8	4,1	2,5	..	..
Investissements	..	..	2,6	0,8	..	..	..	..
administrations publiques	..	..	4,2	5,6	..	..	..	..
entreprises	..	..	2,3	- 0,1	6,3	3,8	..	..
Dépenses publiques courantes	..	..	..	..	..	..	..	..
en biens et services	..	..	1,4	2,5	1,8	3,1	..	..
Exportations	..	..	..	..	4,3	3,6	..	..
Importations	..	..	..	..	6,2	3,3	..	..
Indicateurs monétaires								
IPC (1992 = 100) ²	2,1	1,8	2,3	2,0	2,4	2,6	2,3	1,8
Taux d'intérêt (% bons du Trésor 90 jours)	..	..	2,7	3,3	2,8	3,5	2,8	3,8
Taux de change (huard en cents américains)	85,5	82,0	81,9	80,5	84,0	85,9	83,8	84,8
Indicateurs du marché du travail								
Emploi ²	1,0	1,6	0,9	1,8	0,9	1,7	0,9	1,0
Taux de chômage (%)	8,2	7,6	8,3	8,1	8,3	8,0	8,3	8,4
Rémunération hebdomadaire moyenne ²	..	..	2,5	2,4	1,9	2,0	..	..
Autres indicateurs								
Revenu personnel disponible ¹	..	..	3,6	5,2	1,8	2,2	..	..
Livraisons manufacturières ¹	..	..	..	..	1,3	0,9	..	..
Bénéfices des corporations avant impôts ²	..	..	9,1	3,2	..	..	..	..
Ventes au détail ²	8,0	6,0	8,1	4,5	7,3	3,5	..	..
Mises en chantier (k)	53,1	41,4	50,8	39,8	53,0	43,0	52,0	44,0

1. Taux annuel réel de croissance.

2. Taux annuel de croissance.

BRC : Banque Royale du Canada; CBC : Conference Board du Canada; CCPEDQ : Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec; TD : Banque Toronto-Dominion.

Les consommateurs

Les dépenses de consommation, qui représentent environ 60 % du PIB, augmentent de 3,3 % en 2004, en ralentissement par rapport à 2003 (3,8 %) mais à un rythme semblable à 2002 (3,2 %). En 2005, la croissance accélère avec une hausse de 4,5 % au premier semestre, soit la plus élevée depuis 1985 (4,9 %). Sur une base trimestrielle, les dépenses de consommation progressent fortement au premier trimestre (1,7 %), et nettement plus lentement (0,4 %) au deuxième.

En 2004, la croissance des dépenses en services (3,8 %) est supérieure à celle des dépenses en biens (2,9 %). De plus, le ralentissement des dépenses de consommation dans leur ensemble, en 2004, pro-

vient davantage des dépenses en biens dont la croissance passe de 3,6 % en 2003 à 2,9 % en 2004, tandis que celle des dépenses en services passe de 4,0 % en 2003 à 3,8 % en 2004. À l'inverse, l'accélération de la croissance des dépenses de consommation au premier semestre 2005 provient davantage des biens (5,1 %) que des services (4,2 %).

Tant en 2003 qu'en 2004, la croissance des dépenses en biens est surtout attribuable aux achats de biens durables (automobiles, meubles, appareils ménagers, etc.) et semi-durables (vêtement, chaussures, etc.). Stimulées par les niveaux historiquement faibles des taux d'intérêt, les dépenses en biens durables augmentent de 4,9 % en 2003 et de 3,4 % en 2004. Au premier semestre de 2005, leur croissance est de

6,5 %. La consommation de biens semi-durables croît de 3,8 % en 2003, de 5,4 % en 2004 et de 7,5 % au premier semestre de 2005. Si la tendance se maintient, ce sera la plus forte hausse depuis 1984 (8,0 %). Quant à la consommation de biens non durables (aliments, boissons, etc.), elle connaît une hausse de 2,7 % en 2003, de 1,7 % en 2004 et de 3,1 % au premier semestre de 2005.

Indicateur de tendance de la consommation, les ventes au détail augmentent de 4,5 % en 2003 et de 4,2 % en 2004. Le groupe qui contribue le plus à la progression des ventes au détail est celui des centres de rénovation et quincailleries avec des hausses de 20,6 % en 2003 et de 19,5 % en 2004.

Il y a accélération de la croissance des ventes au détail en 2005 avec une augmentation de 7,6 % pour les huit premiers mois en comparaison avec les mêmes mois de 2004. Cette croissance est surtout attribuable, comme au cours des deux années précédentes, aux ventes des centres de rénovations et quincailleries qui augmentent de 14,4 %. À cela s'ajoutent les ventes des supermarchés d'alimentation avec une hausse de 11,8 %.

Le revenu personnel disponible réel⁵ augmente de 3,0 % en 2002, de 2,0 % en 2003 et de 2,5 % en 2004. Au premier semestre de 2005, le revenu personnel disponible réel croît de 1,5 %. Si la tendance se maintient, ce sera la plus faible augmentation depuis 1997 (0,1 %). Le revenu personnel disponible étant la différence entre le revenu personnel et les impôts directs, le ralentissement en 2005 est dû surtout aux impôts directs qui progressent de 6,8 %. Sur une base trimestrielle, le revenu personnel disponible réel est stable au premier trimestre de 2005 et augmente de 0,9 % au deuxième.

Dans les années 1990, la croissance du revenu personnel disponible est ralentie par les impôts directs qui augmentent plus vite que le revenu personnel. Ainsi, de 1989 à 2000, le revenu

personnel progresse de 48,4 %, tandis que les impôts directs connaissent une croissance de 79,6 %. Il s'ensuit que le revenu personnel disponible croît de 40,0 %. Le ratio des impôts directs sur le revenu personnel passe de 21,2 % en 1989 à un sommet de 25,6 % en 2000. Il y a un changement de tendance par la suite. En effet, ce ratio descend à 25,3 % en 2001, à 24,0 % en 2002 et à 23,9 % en 2003. La baisse s'arrête là. En 2004 et en 2005, les impôts directs augmentent plus vite que le revenu personnel, si bien que le ratio remonte à 24,2 % en 2004 et se fixe à 24,7 % au premier semestre de 2005.

De 1995 à 1999, le taux d'épargne⁶ diminue fortement; il passe de 10,3 % en 1995 à 3,4 % en 1999. Il se redresse par la suite, la bonne tenue du revenu personnel disponible permettant aux ménages de maintenir leur consommation tout en reconstituant leur épargne. Ainsi, le taux d'épargne remonte à 4,1 % en 2001 et en 2002. Il tombe ensuite à 2,5 % en 2003 et à 1,7 % en 2004, le revenu personnel disponible augmentant moins vite que la consommation. La remontée de 2001 et de 2002 semble n'avoir été qu'une pause dans une tendance à la baisse. Les faibles taux d'intérêt des dernières années incitent davantage à emprunter qu'à épargner. Ainsi, le taux d'épargne devient même négatif au premier semestre de 2005 (- 0,9 %). Depuis que les données existent sur la base actuelle (1981), c'est la première fois que le taux d'épargne devient négatif.

Le taux d'endettement⁷ atteint un sommet de 83,3 % en 1998. Il descend à 80,6 % en 2001. Par la suite, il monte en flèche et atteint 93,8 % en 2004. Selon les estimations de la CCPEDQ, cette tendance à la hausse se poursuivrait en 2005 et 2006. Le taux d'endettement se fixerait à 98,8 % et 101,0 % respectivement au cours de ces deux années. Cette augmentation provient à la fois du crédit à la consommation et du crédit hypothécaire. De 2001 à

5. L'indice implicite des prix des dépenses personnelles en biens et services est utilisé pour obtenir le revenu personnel disponible réel.

6. Le taux d'épargne des ménages représente la part du revenu personnel disponible qui n'est pas dépensée pour la consommation.

7. Le ratio de l'endettement est calculé en regard du revenu personnel disponible. Les données ont été fournies par la CCPEDQ et sont des estimations pour l'ensemble de l'année 2005 et 2006.

2006, le taux d'endettement à la consommation passerait de 25,0 % à 31,5 %, tandis que celui de l'endettement hypothécaire passerait de 55,6 % à 69,5 %. Ces nouveaux sommets pourraient affecter la marge de manœuvre des consommateurs dans l'éventualité d'une hausse importante des taux d'intérêt.

En plus de l'endettement, la forte augmentation de la valeur des actifs financiers à la fin des années 1990 a favorisé le maintien d'un haut niveau de consommation. Cependant, à partir de la deuxième moitié de l'année 2000, on enregistre une dégringolade des indices boursiers à la suite de l'écroulement de la bulle technologique, des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis et des nombreux cas de malversations comptables. Ainsi, l'indice boursier de Toronto, représenté par le S&P/TSX, après une hausse de 36,1 % en 2000, diminue de 19,5 % en 2001 et de 9,0 % en 2002. À la fin de 2002, il y a un changement de tendance et les actifs financiers recommencent à monter. L'indice croît de 1,8 % en 2003, de 20,7 % en 2004 et, au cours des neuf premiers mois de 2005, il augmente de 16,8 % par rapport à la période correspondante de 2004. À la fin de septembre 2005, l'indice se situe à 11 011,8, soit 93,9 % au-dessus du creux de 5 678,3 d'octobre 2002, mais encore 3,6 % sous le sommet de 11 423,7 observé en septembre 2000. Cette remontée pourrait avoir un effet positif sur la confiance des consommateurs et sur leur capacité de dépenser.

Après une baisse de 9,9 % en 2002, le nombre de faillites⁸ personnelles augmente de 3,7 % en 2003 et de 2,7 % en 2004. En 2004, le volume de faillites personnelles (23 145) revient à un niveau semblable à celui de 2000 (23 159) mais demeure de 14,2 % inférieur à celui de 1997 (26 970). En 2005, le nombre de faillites recule légèrement car, après huit mois, il se situe à 15 441, alors qu'il était de 15 531 pour la même période en 2004 (baisse de 0,6 %).

8. Les données sur les faillites proviennent du Bureau du Surintendant des faillites.

À la suite de la baisse enregistrée en 2001, l'indice de confiance des consommateurs⁹ du Conference Board bondit en 2002, atteignant un niveau inégalé depuis 1991; il passe ainsi de 115,3 en 2001 à 131,7 en 2002. Cependant, en 2003, il diminue de 7,8 % et se situe à 121,5. Il se maintient à ce niveau en 2004 (121,0). Depuis le début de 2003, l'indice fluctue en fait dans une fourchette entre 116,5 et 125,3. En 2005, l'indice, qui se situe à 123,3 au premier trimestre et à 122,2 au deuxième, plonge à 99,3 (-18,7 %) au troisième trimestre, son plus bas niveau depuis 1996. La confiance des consommateurs semble avoir été ébranlée par la flambée des prix de l'énergie. Si ce bas niveau de confiance se maintenait, il aurait un impact négatif sur la consommation.

Les analystes prévoient un ralentissement des dépenses de consommation l'année prochaine. Ainsi, les prévisions de croissance de la consommation varient de 4,1 % à 4,2 % en 2005 et de 2,5 % à 2,8 % en 2006. Il y aurait par contre accélération de la croissance du revenu personnel disponible. En termes réels, il croîtrait de 1,8 % à 3,6 % en 2005 et de 2,2 % à 5,2 % en 2006.

Les investisseurs

La croissance des investissements ralentit en 2005. En effet, après une hausse de 10,3 % en 2004, ils augmentent de 4,5 % au premier semestre de 2005. Le ralentissement provient surtout des investissements des entreprises en construction résidentielle. Sur une base trimestrielle, les investissements, dans leur ensemble, progressent de 0,7 % au premier trimestre et diminuent de 0,4 % au deuxième.

Tant les administrations publiques que les entreprises voient leurs investissements ralentir en 2005. La croissance des investissements des administrations publiques passe de 3,4 % en 2004 à 2,5 % au premier semestre de 2005, tandis que celle des entreprises passe de 11,6 % à 4,8 % au cours des mêmes périodes. En 2004, les investissements avaient connu une croissance plus forte (10,3 %) que

9. Cet indice de confiance est calculé mensuellement par le Conference Board et a 1991 pour année de base.

celle enregistrée en 2003 (5,8 %), imputable surtout aux entreprises.

Après de fortes hausses de 14,0 % en 2002 et de 14,6 % en 2001 en raison de l'accélération des travaux d'investissement pour atténuer les effets négatifs des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, les investissements des administrations publiques ont nettement ralenti par la suite, progressant de 2,3 % en 2003, de 3,4 % en 2004 et de 2,5 % au premier semestre de 2005. Sur une base trimestrielle, les investissements des administrations publiques augmentent de 0,7 % au premier trimestre de 2005 et reculent de 0,3 % au second.

Le ralentissement de la croissance des investissements des entreprises en 2005 touche chacune des composantes de ces derniers, soit principalement la construction résidentielle, mais aussi la construction non résidentielle ainsi que les machines et le matériel. Sur une base trimestrielle, les investissements des entreprises augmentent de 0,7 % au premier trimestre et diminuent de 0,4 % au deuxième.

Pour une troisième année consécutive, les investissements des entreprises en machines et matériel connaissent une bonne croissance. Auparavant, atteints par l'apathie du secteur de la haute technologie, les investissements des entreprises en machines et matériel avaient diminué de 11,0 % en 2001 et de 3,7 % en 2002. Il y a eu un renversement depuis car ces investissements augmentent de 4,6 % en 2003, de 12,0 % en 2004 et de 7,8 % au premier semestre de 2005. La forte hausse du dollar canadien vis-à-vis de la devise américaine depuis 2003, facilitant l'achat d'équipement aux États-Unis, ainsi que la progression des bénéfices des sociétés en 2004 (17,3 %) et dans une moindre mesure en 2005 (5,4 %), ne sont sûrement pas étrangères à ce retournement. Sur une base trimestrielle, les investissements des entreprises en machines et matériel augmentent de 2,8 % au premier trimestre de 2005 et demeurent stables au deuxième.

La croissance se poursuit dans la construction non résidentielle. Après une baisse de 2,7 % en 2002, les

investissements en construction non résidentielle augmentent de 6,2 % en 2003, de 3,5 % en 2004 et de 3,1 % au premier semestre de 2005. En 2005, la faiblesse dans la construction industrielle, en raison du parachèvement de travaux majeurs dans les secteurs de l'aluminium et des raffineries, est compensée par la vigueur de la construction institutionnelle et commerciale ainsi que des travaux de génie. Sur une base trimestrielle, ces investissements diminuent de 0,3 % au premier trimestre et augmentent de 4,2 % au deuxième.

La croissance des investissements en construction résidentielle ralentit fortement, passant de 14,9 % en 2004 à 2,1 % au premier semestre de 2005. La faible hausse cette année fait suite à quatre années de croissance annuelle se situant entre 8,5 % et 22,7 %. Cette industrie semble avoir atteint un plafond au quatrième trimestre de 2004. Sur une base trimestrielle, les investissements en construction résidentielle diminuent de 1,3 % au premier trimestre de 2005 et de 2,9 % au deuxième.

Les investissements en construction résidentielle se divisent en trois composantes. C'est la construction neuve, représentant environ la moitié de la construction résidentielle, qui explique surtout le ralentissement en 2005. En effet, après une hausse de 22,3 % en 2004, la construction neuve diminue de 0,4 % au premier semestre de 2005. La croissance des investissements en améliorations et modifications est de 10,2 % en 2004 et de 5,7 % au premier semestre de 2005. Quant aux commissions sur les reventes de maisons, elles diminuent de 2,6 % en 2004 et augmentent de 0,2 % au premier semestre de 2005.

Après quatre années de croissance soutenue, il y a un changement de tendance dans les mises en chantier en 2005. En effet, le nombre de mises en chantier est passé de 24 695 en 2000 à 58 448 en 2004, soit une hausse de 136,7 %; il s'agit du nombre le plus élevé depuis 1987 (74 179). En 2005, après neuf mois, les mises en chantier se situent à 52 700 sur une base annualisée, soit une baisse de 8,8 % par rapport à la période correspondante de 2004. Elles semblent avoir atteint un plafond au quatrième trimestre de 2004. Sur une base annualisée, les mises en chantier

s'élèvent à 60 600 au quatrième trimestre de 2004, à 55 100 au premier trimestre de 2005, à 52 600 au deuxième et à 50 300 au troisième trimestre.

En 2003, affectés par la brusque hausse du dollar canadien, les bénéfices des sociétés diminuent de 0,8 %. En 2004, ils bondissent de 17,3 %. Cependant, ils ralentissent en fin d'année sous l'effet de la montée rapide du dollar canadien. Ainsi, en 2004, sur une base trimestrielle, les bénéfices des sociétés augmentent de 5,0 % au premier trimestre et de 9,4 % au deuxième, mais de seulement 0,1 % au troisième trimestre de l'année et de 0,2 % au quatrième. Pour les six premiers mois de 2005, les bénéfices des sociétés augmentent de 5,4 % par rapport à la période correspondante de 2004. Sur une base trimestrielle, ils progressent de 0,4 % au premier trimestre et de 0,5 % au deuxième. La montée rapide du dollar canadien, cette année encore, ainsi que la hausse des coûts de l'énergie en deuxième moitié d'année pourraient ralentir la progression des bénéfices des entreprises.

Les bénéfices des sociétés en pourcentage du PIB passent d'un creux de 4,1 % en 1992 à un sommet de 10,9 % en 1999. Au cours des cinq années suivantes, cette part oscille entre 9,3 % et 10,7 %. Au premier semestre de 2005, elle se situe à 10,7 %, soit au même niveau qu'en 2004.

Les livraisons manufacturières diminuent de 3,8 % en 2001, de 0,3 % en 2002 et de 1,2 % en 2003. Ces reculs sont dus au marasme qui a frappé le secteur technologique à l'automne 2000, aux difficultés qu'a connues l'industrie du matériel de transport à la suite des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis et à la montée rapide du dollar canadien en 2003.

La tendance redevient positive dans les livraisons manufacturières en 2004 grâce, entre autres, à la vigueur de l'économie américaine. Ainsi, les livraisons manufacturières augmentent de 6,8 % en 2004 et, pour les huit premiers mois de 2005, de 4,1 % par rapport à la période correspondante de 2004. Ce retournement est largement dû au groupe des produits informatiques et électroniques ainsi qu'à celui du matériel de transport dont les livraisons avaient diminué chaque année de 2001 à 2003.

Le nombre de faillites commerciales continue de baisser, passant de 2 193 en 2003 à 1 963 en 2004 (-10,5 %). La baisse de 2004 est la huitième consécutive; par rapport au sommet de 1996 (5 771), le recul est de 66,0 %. En 2005, après huit mois, cette tendance se poursuit puisqu'une diminution de 14,0 % est observée (1 143 par rapport à 1 329 pour la même période de 2004).

Après une hausse de 12,2 % en 2003, la valeur des faillites commerciales diminue de 26,8 % en 2004, passant de 774,3 millions de dollars à 566,3 millions de dollars. Le passif total des entreprises en faillites en 2004 est inférieur de 82,3 % à celui du sommet atteint en 1992 (3,2 milliards de dollars). Il y a une remontée en 2005 car, après huit mois, le passif total (516,7 millions de dollars) augmente de 44,6 % en regard de la période correspondante de 2004 (357,3 millions de dollars).

Selon les analystes, les investissements connaîtraient un ralentissement l'an prochain. Ainsi, la croissance des investissements des entreprises de situerait entre 2,3 % et 6,3 % pour l'ensemble de 2005 et entre -0,1 % et 3,8 % en 2006. Quant aux mises en chantier, elles devraient diminuer de nouveau l'an prochain. Selon les analystes, leur nombre se situerait entre 50 800 et 53 100 en 2005 et entre 39 800 et 44 000 en 2006.

Les gouvernements

Les dépenses en biens et services des administrations publiques¹⁰ augmentent de 2,6 % en 2003 et de 2,8 % en 2004. Au premier semestre de 2005, leur croissance ralentit à 1,2 %. Faisant suite à cinq années de baisses (1993 à 1997), ces dépenses progressent pour une huitième année consécutive en 2005; le taux de croissance de cette année est toutefois le plus faible en huit ans.

La part relative des dépenses publiques en biens et services dans le PIB atteint un sommet de 26,5 % en

10. Dépenses des administrations provinciale et locales (municipalités et commissions scolaires) de même que celles du gouvernement fédéral au Québec. Les dépenses incluent aussi celles du régime des rentes du Québec.

1992. Cette part descend à 20,8 % en 1999. Elle remonte jusqu'à 22,2 % en 2003 et en 2004. Au premier semestre de 2005, elle se situe à 22,1 %, soit pratiquement au même niveau.

En raison de la lutte au déficit et de la croissance économique, le déficit de l'administration provinciale (sur la base du système de comptabilité nationale), qui avait atteint un sommet de 7,6 milliards de dollars en 1994¹¹, se transforme en surplus de 149 millions de dollars en 2000. L'année 2000 est la seule où l'on enregistre un surplus. Par la suite, c'est le retour au déficit.

En pourcentage du PIB, le déficit de l'administration provinciale atteint un sommet de 4,5 % en 1992. En 2004, il se situe à 2,4 % du PIB.

Les analystes s'attendent à une accélération des dépenses publiques l'an prochain. Ainsi, l'augmentation des dépenses publiques se situerait entre 1,4 % et 1,8 % pour l'ensemble de 2005 et entre 2,5 % et 3,1 % en 2006.

Les échanges extérieurs

Au cours des années 1990, l'influence du commerce extérieur sur l'économie du Québec a été de plus en plus grande. En effet, la part des exportations dans le PIB est passée de 45,3 % en 1992 à un sommet de 62,9 % en 2000. Il y a un changement de tendance par la suite en raison, surtout, de la faiblesse de l'économie américaine et, à partir de 2003, de la montée rapide du dollar canadien vis-à-vis de la devise américaine. Ainsi, la part des exportations dans le PIB descend à 56,4 % en 2004. Au premier semestre de 2005, cette part remonte à 57,4 %.

La forte progression des exportations sur la période 1992-2004 (malgré les reculs enregistrés de 2001 à 2003) est surtout attribuable aux exportations internationales. En effet, celles-ci augmentent plus rapidement que les exportations interprovinciales. Au cours de cette période, les exportations vers les autres pays, particulièrement les États-Unis,

augmentent de 113,7 % alors que celles vers les autres provinces progressent de 32,5 %. Ainsi, les exportations internationales voient leur part des exportations totales passer de 53,6 % en 1992 à 65,1 % en 2004.

De 1993 à 2000, les exportations et les importations progressent à un rythme soutenu. Au cours des trois années suivantes, il y a un changement marqué. En 2001, les exportations et les importations diminuent pour la première fois, depuis 1991 dans le cas des exportations et depuis 1992 dans celui des importations. L'année 2001 est marquée par le ralentissement de l'économie mondiale et la récession qui frappe l'économie américaine. Toutefois, comme les exportations (- 2,6 %) diminuent moins vite que les importations (- 4,5 %), les exportations nettes ont un impact positif sur le PIB.

Les exportations diminuent de nouveau en 2002 (- 0,3 %) et en 2003 (- 0,9 %) en raison de la faiblesse de l'économie américaine et de la montée rapide du dollar canadien, ce qui rend nos produits exportés plus chers. Cette tendance à la baisse s'inverse en 2004. En effet, malgré la force du dollar canadien, les exportations augmentent de 2,3 % cette année-là grâce, entre autres, à la vigueur de l'économie américaine.

À la suite de la baisse notée en 2001, les importations connaissent une remontée; elles augmentent de 0,6 % en 2002, de 3,9 % en 2003 et de 5,4 % en 2004. La vigueur du dollar canadien, rendant les produits importés moins chers, n'est sûrement pas étrangère à cette situation. La croissance des importations en 2004 est surtout due aux importations en provenance d'autres pays, qui augmentent de 8,5 %, alors que celles en provenance des autres provinces augmentent de 0,7 %.

En 2005, le commerce extérieur constitue de nouveau un frein à la croissance puisque les importations augmentent plus vite que les exportations. Au premier semestre, profitant de la vigueur de l'économie américaine et du recul du

11. Les données proviennent des *Comptes économiques du Québec* publiés par l'Institut de la statistique du Québec.

dollar canadien, les exportations progressent de 4,3 %. Quant aux importations, elles sont en hausse de 7,8 % au premier semestre, soutenues, entre autres, par les investissements des entreprises en machines et matériel (croissance de 7,8 %). Dans les deux cas, il s'agit de la plus forte croissance depuis 2000.

Pour l'ensemble de l'année 2005, les analystes prévoient une croissance de 4,3 % pour les exportations et de 6,8 % pour les importations. Un ralentissement est attendu l'an prochain, les taux prévus étant respectivement de 3,6 % et 3,3 %. Toutefois, le commerce extérieur pourrait contribuer à la croissance économique, les importations augmentant moins que les exportations.

La politique monétaire

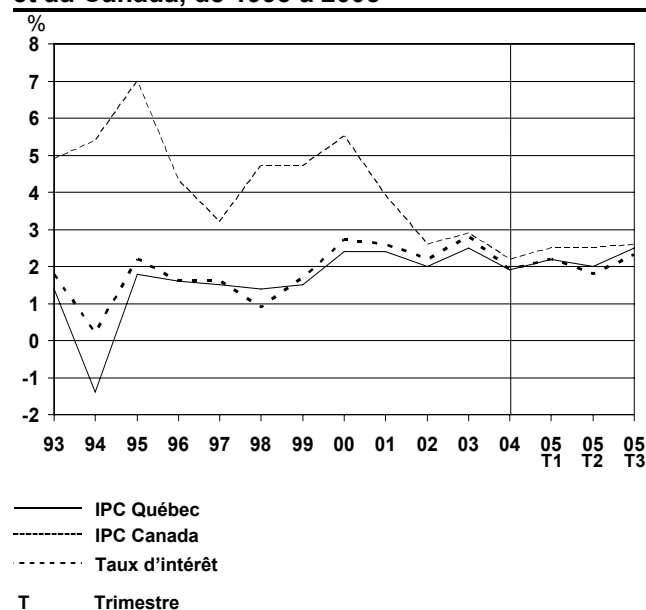
L'inflation, qui s'était maintenue en deçà de 2 % de 1992 à 1999, oscille entre 2,0 % et 2,5 % de 2000 à 2003, puis redescend à 1,9 % en 2004. Pour les neuf premiers mois de 2005, la croissance de l'IPC au Québec remonte à 2,3 %. Plutôt stables en première partie d'année, les prix augmentent par la suite en raison de la flambée des prix de l'énergie. Ceux-ci s'emballent à cause de la fermeture de plusieurs raffineries dans le golfe du Mexique à la suite des ouragans Katrina et Rita en août et en septembre. La croissance de l'IPC, qui se situe à 2,2 % au premier trimestre et à 2,0 % au deuxième, grimpe à 2,8 % au troisième trimestre. En septembre, l'indice d'ensemble augmente de 3,6 % et celui sans l'énergie, de 1,8 %.

Le rendement des bons du Trésor à trois mois, qui se situe à 5,5 % en 2000, diminue à 3,9 % en 2001 et à 2,6 % en 2002; il remonte à 2,9 % en 2003. La tendance à la baisse en 2001 est accentuée par les attentats du 11 septembre aux États-Unis. Ainsi, le taux des bons du Trésor à trois mois atteint un plancher de 2,1 % au premier trimestre de 2002, son plus bas niveau en plus de 40 ans. Le taux remonte par la suite et atteint 3,2 % au deuxième trimestre de 2003; il redescend à nouveau à la suite du ralentissement économique enregistré en 2003. Il atteint ainsi un nouveau plancher au deuxième trimestre de 2004 (2,0 %). En 2004, le taux se situe à

2,2 %, son plus bas niveau depuis 1955. Pour les neuf premiers mois de 2005, il remonte à 2,5 %.

Aux États-Unis, après le resserrement de la politique monétaire qui a pris fin en mai 2000, on assiste à un assouplissement à partir du début de 2001. De janvier 2001 à juin 2003, le taux interbancaire américain diminue à 13 reprises, passant de 6,5 % à 1,0 %, son plus bas niveau en 45 ans, soit depuis juillet 1958. Ces baisses répétées font suite à l'éclatement de la bulle financière en deuxième moitié de 2000, aux attentats du 11 septembre 2001 et à la récession qui a frappé les États-Unis en 2001, récession suivie d'une reprise anémique. En 2004, la croissance se faisant plus soutenue et l'inflation plus élevée, le taux interbancaire américain recommence à monter. À partir de juin 2004, il augmente à 11 reprises et se situe à 3,75 % en septembre 2005.

Figure 6.2
Évolution du taux d'intérêt et de l'IPC¹, au Québec et au Canada, de 1993 à 2005



1. Pour l'IPC, les taux de croissance trimestriels sont exprimés en fonction des trimestres correspondants de l'année précédente (1992 = 100).

Pendant ce temps, on assiste à une forte détente monétaire au Canada à la suite du ralentissement économique et des effets négatifs des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Ainsi, le taux cible de financement à un jour diminue à 10 reprises, passant de 6,00 % au début de 2001 à 2,00 % le

15 janvier 2002, son plus bas niveau depuis septembre 1960.

Par la suite, contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, les taux sont à la hausse au Canada. En effet, en raison d'une reprise économique plus forte que prévu et de l'importante détente monétaire, le taux cible monte à cinq reprises et atteint 3,25 % le 15 avril 2003. Cependant, à la suite d'un ralentissement économique au Canada, le taux diminue à cinq reprises et atteint 2,00 % le 13 avril 2004, soit le niveau de janvier 2002 et le plus bas depuis 1960. Le taux remonte à deux reprises en septembre et octobre 2004 (2,25 % et 2,50 % respectivement) en raison d'une demande extérieure plus vigoureuse qu'anticipé et pour réduire les pressions inflationnistes. Par la suite, il faudra près d'un an avant que la Banque du Canada n'augmente de nouveau le taux en raison des risques d'inflation à la suite de la montée rapide des cours mondiaux de l'énergie. Ainsi, le taux cible augmente à 2,75 % le 7 septembre 2005 et à 3,00 % le 18 octobre.

En 1999 et 2000, le dollar canadien se situe à 67,3 cents américains. Il diminue à 64,6 cents en 2001 et à 63,7 cents en 2002. Au début de 2002, il avait atteint un creux historique de 61,8 cents. Par la suite, le dollar s'apprécie de façon importante; il grimpe à 71,4 cents en 2003 et à 76,8 cents en 2004, son niveau le plus haut depuis 1993 (77,5 cents). Le dollar atteint 81,9 cents au quatrième trimestre de 2004. Il descend par la suite à 81,5 cents au premier trimestre de 2005 et à 80,4 cents au deuxième trimestre. Ce recul n'est que temporaire puisque le dollar remonte à 83,2 cents au troisième trimestre. Le 30 septembre 2005, il clôture à 86,0 cents, son plus haut niveau en plus de 13 ans (janvier 1992). Par rapport à la fin de décembre 2002 (63,4 cents), la hausse est de 35,6 %. Pour l'ensemble des neuf premiers mois de l'année 2005, le dollar se situe à 81,7 cents américains.

Au cours des trois premiers trimestres de 2005, l'indice de référence¹² au Canada se situe sous la

cible de 2 % fixée par la Banque du Canada, ce qui dénote peu de pressions inflationnistes. Celles-ci pourraient cependant ressurgir avec la flambée des prix du pétrole.

Selon les prévisions, il y aurait une hausse des taux d'intérêt. En effet, les analystes situent les taux d'intérêt à court terme entre 2,7 % et 2,8 % en 2005 et entre 3,3 % et 3,8 % en 2006. Quant au taux d'inflation et au taux de change, les analystes sont partagés. Le taux d'inflation se situerait entre 2,1 % et 2,4 % en 2005 et entre 1,8 % et 2,6 % en 2006. Quant au taux de change, les prévisions évaluent le dollar entre 81,9 cents et 85,5 cents américains en 2005 et entre 80,5 cents et 85,9 cents américains en 2006.

12. L'indice de référence est l'indice utilité par la Banque du Canada; il exclut de l'IPC global les huit composantes les plus volatiles ainsi que l'effet des taxes indirectes.

IMPACT NET DES ÉLÉMENTS DU PIB

Le tableau ci-dessous permet de connaître la contribution nette qu'ont pu avoir sur la variation du PIB les différents éléments qui le composent. Ce tableau montre comment chaque composante a pu augmenter ou diminuer la croissance du PIB au Québec en 2003 et 2004 selon son poids. Ainsi, deux groupes d'éléments s'y retrouvent. Le premier concerne la demande intérieure finale (consommation, investissements, dépenses publiques) et le second regroupe les exportations nettes (exportations moins importations), la variation des stocks et la divergence statistique. En 2004, la contribution de la demande intérieure finale à la variation du PIB a été de 4,40 % alors qu'elle était de 3,77 % en 2003. La contribution des autres éléments à la croissance du PIB était négative tant en 2004 (- 1,96 %) qu'en 2003 (- 1,94 %).

**Contribution¹ à la variation en pourcentage du PIB aux prix du marché, Québec, 2003 et 2004
(en \$ enchaînés de 1997)**

	2003	2004
	%	
Éléments A		
<u>Demande intérieure finale</u>		
Dépenses de consommation	1,94	1,98
Dépenses publiques courantes	0,56	0,58
Investissements des administrations publiques	0,27	0,10
Investissements des entreprises	0,89	1,82
Total (Éléments A)	3,77	4,40
Éléments B		
<u>Autres éléments</u>		
Variation des stocks	0,33	0,29
Exportations nettes	- 2,46	- 1,75
Divergence statistique	0,34	- 0,32
Total (Éléments B)	- 1,94	- 1,96
PIB (Éléments A + Éléments B)	1,83	2,44

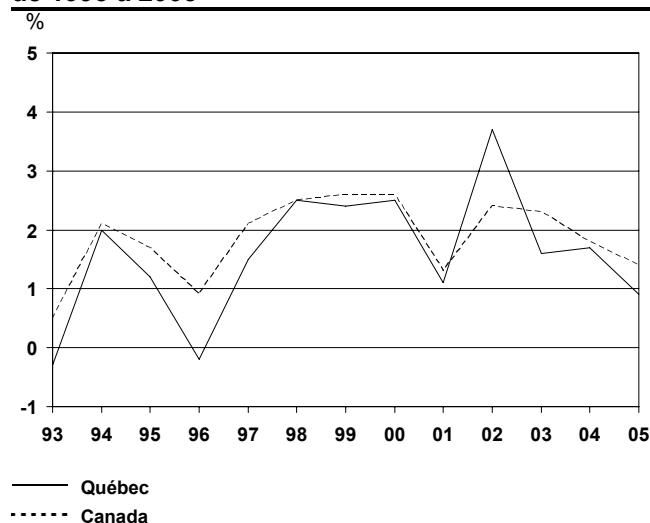
1. La contribution de chaque élément à la variation en pourcentage du PIB est calculée par l'Institut de la statistique du Québec. Ce calcul est nécessaire depuis que l'indice en chaîne de Fisher est utilisé pour déflater le PIB et ses composantes. Par cette méthode, la somme des composantes peut différer des totaux partiels et des totaux à cause de la fréquence de l'enchaînement.

Le marché du travail¹³

L'emploi et le chômage

L'emploi au Québec a connu une faible croissance en 2005, presque deux fois moindre que celle observée en 2004. Ainsi, au cours des neuf premiers mois de 2005, le nombre d'emplois a augmenté de 34 500 (0,9 %) par rapport à la même période de 2004, pour se fixer à un sommet historique de 3 712 700 en données désaisonnalisées. En 2004, l'emploi s'élevait à 3 685 900 avec la création de 60 800 emplois (1,7 %). Le rythme de croissance de l'emploi observé en 2003 (1,6 %), en 2004 et durant les neuf premiers mois de 2005 est beaucoup plus faible que celui enregistré en 2002 (3,7 %) ; 127 800 emplois s'étaient en effet rajoutés au cours de cette année exceptionnelle. Il faut remonter à 2001 pour voir une croissance de l'emploi (1,1 %; 38 000) relativement du même ordre que celle des trois premiers trimestres de 2005.

Figure 6.3
Croissance de l'emploi, au Québec et au Canada, de 1993 à 2005¹



1. Pour les neuf premiers mois de 2005, en fonction de la période correspondante de l'année précédente.

Pour les neuf premiers mois de 2005, le taux de croissance de l'emploi au Québec est plus faible que

celui enregistré au Canada (1,4 %, soit 219 800 emplois additionnels). En 2004, la situation était différente, la croissance en pourcentage de l'emploi au Québec (1,7 %) se rapprochant de celle enregistrée au Canada (1,8 %, soit 284 600 emplois).

La création d'emplois en 2005 s'est essentiellement faite au troisième trimestre (0,9 %), une stagnation étant notée au premier trimestre (0,1 %) et un recul au deuxième (- 0,5 %). En août 2005, l'emploi a franchi un seuil historique, se fixant à 3 735 600. Il recule toutefois en septembre (3 727 800 emplois). Ainsi, lorsque comparé au mois de décembre de l'année précédente, l'emploi au Québec s'accroît de 23 900 (0,6 %) au cours des neuf premiers mois de 2005. Au Canada, il augmente à un rythme légèrement plus élevé, soit de 0,8 % ou de 135 300.

La création nette d'emplois au cours des trois premiers trimestres de 2005 par rapport à la même période de 2004 se retrouve à la fois dans le secteur des services¹⁴ (18 600 emplois de plus) et le secteur des biens (15 700 emplois additionnels)¹⁵. La situation dans le secteur des biens tranche avec celle des deux années précédentes où des baisses avaient été notées. Sur une base annuelle, la croissance de l'emploi dans ce secteur a été de seulement 2,1 % entre 1976 et 2004, alors que celle dans les services a été de 68,1 %. En conséquence, la part des emplois du secteur des biens s'est rétrécie fortement, passant d'un peu plus du tiers (35,2 %) à moins du quart des emplois (24,8 %) durant cette période.

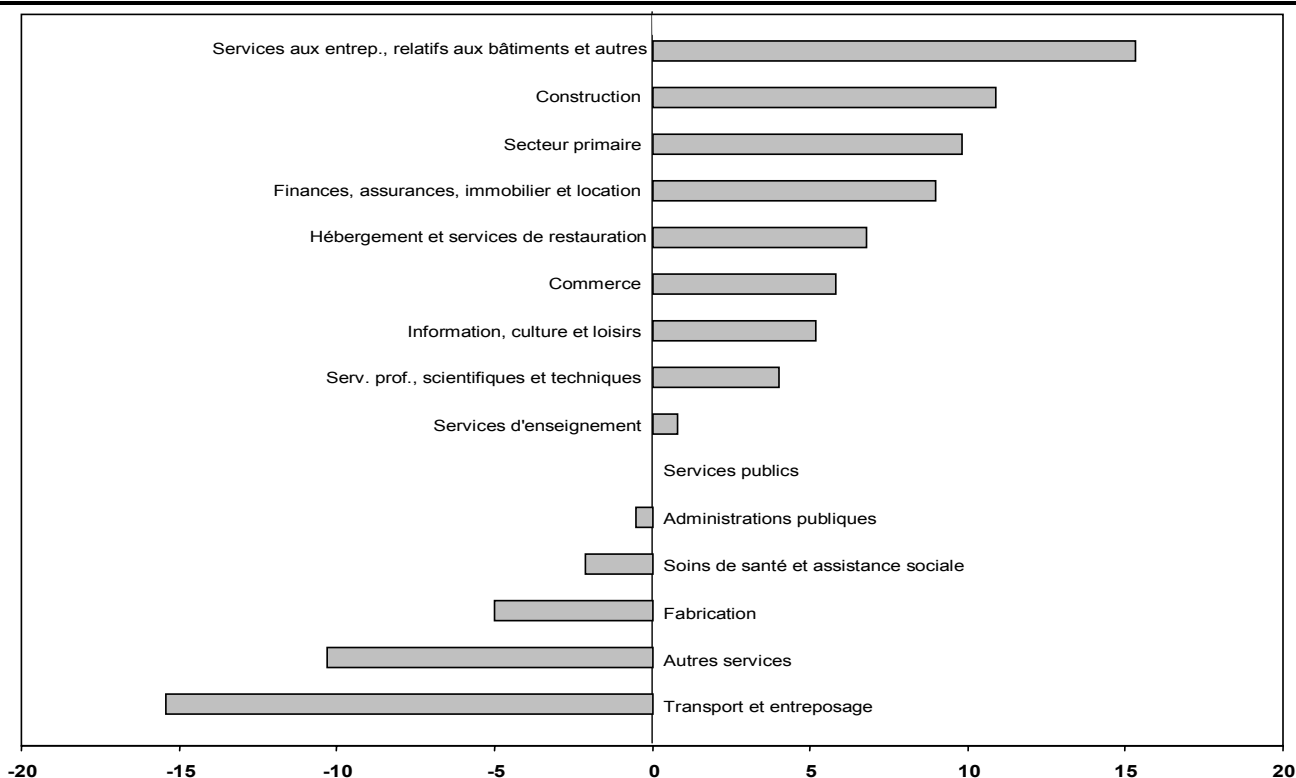
Comme le montre la figure 6.4, pour les neuf premiers mois de 2005, les pertes d'emplois les plus importantes se concentrent dans le secteur du transport et de l'entreposage (- 15 400), dans le secteur des autres services (- 10 300) et, dans une moindre mesure, dans celui de la fabrication (- 5 000). Les principaux gains d'emplois se

14. La variation de l'emploi selon le secteur d'activité doit être interprétée avec prudence compte tenu de la variabilité des données, même si celles-ci sont désaisonnalisées.

15. En raison de l'arrondissement des données le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

13. Les données sur le marché du travail sont fournies à l'annexe G.

Figure 6.4

Variation de l'emploi au Québec, par secteur d'activité, neuf premiers mois de 2005¹ (en milliers)

1. Variation calculée en fonction de la période correspondante de l'année précédente.

retrouvent dans le secteur des services aux entreprises, relatifs aux bâtiments et autres services (15 300), dans la construction (10 900), dans le secteur primaire (9 800) et dans le secteur de la finance, des assurances, de l'immobilier et de la location (9 000).

En 2004, la création d'emplois se retrouvait uniquement dans le secteur des services (66 500) puisque l'on observait un recul de 5 700 emplois dans le secteur des biens; cette baisse est uniquement attribuable au secteur primaire (- 8 700). Pour sa part, l'emploi dans le secteur de la fabrication s'était maintenu en 2004 (seulement 500 emplois additionnels), après une baisse importante en 2003 (- 21 700). En raison du recul de 5 000 emplois dans la fabrication depuis le début de l'année, la moyenne des neuf premiers mois de 2005 est de 623 700 emplois dans ce secteur, soit 16,8 % de l'emploi total, un niveau plancher par rapport au sommet du début de la série chronologique en 1976 (23,2 %).

La baisse de la représentativité du secteur de la fabrication résulte d'un rythme de croissance plus faible dans celui-ci que dans les autres secteurs regroupant un nombre important de travailleurs. Il convient toutefois de noter que, pour les neuf premiers mois de 2005, la fabrication est l'un des deux secteurs les plus peuplés en termes d'emplois avec celui du commerce (16,7 %).

Plusieurs secteurs connaissent des gains d'emplois au cours des trois premiers trimestres de 2005 qui s'ajoutent à ceux de 2004. Il s'agit des secteurs de la construction, du commerce, de la finance, des assurances, de l'immobilier et de la location, des services professionnels, scientifiques et techniques ainsi que de celui l'information, culture et loisirs. La situation diffère dans les secteurs du transport et de l'entreposage, des soins de santé et de l'assistance sociale, dans celui des autres services et dans les administrations publiques où les gains réalisés en 2004 sont contrebalancés par des pertes pour les

neuf premiers mois de 2005. Enfin, il convient de noter que, contrairement aux pertes observées en 2004 dans le secteur primaire, dans les services d'enseignement et dans le secteur de l'hébergement et des services de restauration, des gains sont enregistrés dans ces secteurs pour les neuf premiers mois de 2005.

Parmi les variations sectorielles du nombre d'emplois, certaines sont plus importantes à suivre que d'autres, compte tenu du poids en termes d'emplois que les secteurs concernés représentent par rapport à l'emploi total. Cela est particulièrement le cas des secteurs de la fabrication, du commerce ainsi que des soins de santé et de l'assistance sociale qui, ensemble, emploient près de la moitié (45,8 %) des travailleurs en 2004. Cette situation est moins prononcée dans l'ensemble du Canada, où 41,0 % de l'emploi total se retrouve dans ces trois secteurs.

Pour les neuf premiers mois de 2005, l'emploi à temps plein augmente de 1,3 % (40 000), alors que l'emploi à temps partiel diminue de 0,8 % (- 5 500). En 2005, l'emploi à temps plein atteint même son niveau le plus élevé depuis le début de la série chronologique en 1976 avec 3 044 700 emplois. La croissance de l'emploi à temps plein en 2005 fait suite à celle de 2004 (2,1 %); tous les emplois créés étaient alors à temps plein, tandis que l'emploi à temps partiel stagnait (0,0 %). Les années 2004 et 2005 diffèrent de la période 2001 à 2003 au cours de laquelle tant l'emploi à temps plein que celui à temps partiel progressaient. Ce dernier connaissait de plus des taux de croissance (3,3 % à 8,2 %) supérieurs à ceux de l'emploi à temps plein (0,7 % à 2,8 %).

Parmi les nouveaux emplois créés en 2005, un peu plus de la moitié vont aux femmes. Ainsi, pour les neuf premiers mois de l'année, par rapport à la même période de 2004, l'emploi augmente de 1,1 % (19 700 emplois additionnels) chez les femmes et de 0,8 % (14 800 emplois de plus) chez les hommes. La création d'emplois est toujours plus forte chez les femmes depuis un certain nombre d'années. Ainsi, entre 1999 et 2004, elle se situe dans une fourchette annuelle de 1,5 % à 4,7 %, alors que celle des hommes varie de 0,4 % à 2,9 %. Pour les trois

premiers trimestres de 2005, l'emploi à temps plein chez les femmes progresse de 2,5 % (31 600 emplois additionnels), tandis que l'emploi à temps partiel recule (- 2,6 % ou 11 900 emplois de moins). La croissance de l'emploi à temps plein chez les hommes est beaucoup moins importante que chez les femmes (0,5 % avec 8 400 emplois nouveaux); toutefois, à la différence de ce qui est observé chez celles-ci, l'emploi à temps partiel augmente (3 % ou 6 500 de plus). En 2004, la situation est la même pour ce qui est de l'emploi à temps plein avec des hausses respectives de 3,0 % et 1,4 % chez les femmes et les hommes; ces hausses sont combinées à de faibles variations dans l'emploi à temps partiel, soit de 0,3 % chez les hommes et de - 0,2 % chez les femmes. Entre 2000 et 2004, l'emploi à temps plein chez les hommes s'est accru de 71 900 comparativement à 114 200 chez les femmes. Parmi l'ensemble des emplois féminins qui se sont ajoutés durant cette période, un peu plus de 6 sur 10 étaient à temps plein.

Pour les neuf premiers mois de 2005, l'emploi des personnes âgées de 25 ans et plus connaît une croissance de 1,3 %, alors que celui des personnes âgées de 15 à 24 ans recule (- 1,1 %). Ainsi, les travailleurs âgés de 25 ans et plus gagnent 40 400 emplois. Cette création nette résulte d'une augmentation de 45 400 emplois à temps plein alors qu'il s'en est perdu 5 000 à temps partiel. En 2004, les travailleurs âgés de 25 ans et plus profitaient de 70 400 nouveaux emplois, également tous à temps plein. Les jeunes, quant à eux, subissent une légère perte d'emplois (- 6 000) au cours des neuf premiers mois de 2005, principalement à temps plein. Cette baisse fait suite à celle de 9 600 emplois, tous à temps plein, subie par ce groupe en 2004. Compte tenu de ces pertes d'emplois, les jeunes voient leur part dans l'emploi total passer de 15,5 % en 2003, à 15,0 % en 2004 et à 14,6 % pour les neuf premiers mois de 2005.

Lorsque le sexe est pris en considération dans l'analyse, la répartition de la création d'emplois entre les deux groupes d'âge est sensiblement la même. Tant en 2004 qu'en 2005 (9 premiers mois), ce sont les personnes âgées de 25 ans et plus qui bénéficient des nouveaux emplois alors que les

jeunes enregistrent des pertes. Celles-ci sont toutefois plus importantes dans le cas des hommes.

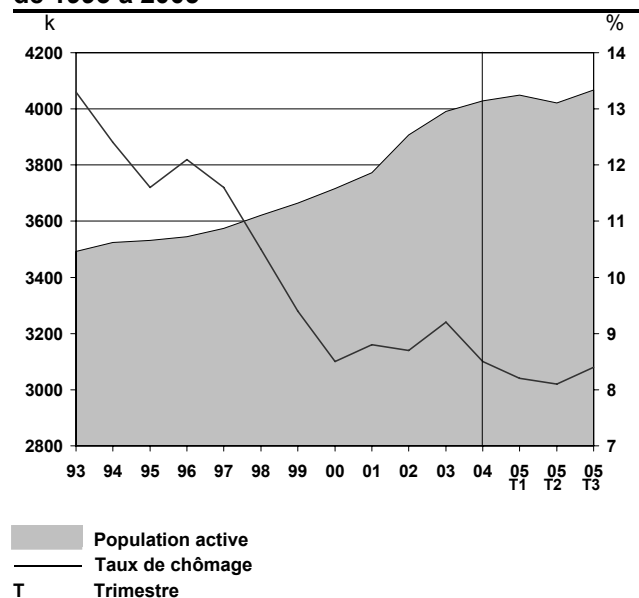
Après s'être maintenu sous la barre des 9 % durant les années 2000, 2001 et 2002 (respectivement 8,5 %, 8,8 % et 8,7 %), le taux de chômage s'élève à 9,2 % en 2003 en raison de la croissance de la population active plus forte que celle de l'emploi. Toutefois, la situation s'inverse en 2004; l'emploi augmente (1,7 %) à un rythme supérieur à celui de la population active (0,9 %), ce qui entraîne une baisse importante du nombre de chômeurs (- 6,6 %). Le taux de chômage diminue en conséquence pour s'établir à 8,5 % en 2004. Il égalise ainsi le niveau de 2000 qui est le plus bas enregistré sur une base annuelle depuis le début de la série chronologique en 1976. Pour les neuf premiers mois de 2005, la baisse du taux de chômage se poursuit, résultant cette année encore d'une augmentation plus forte de l'emploi (0,9 %) que de la population active (0,7 %). Le taux de chômage se fixe ainsi à 8,2 % pour la période. Si ce taux se maintenait pour l'ensemble de l'année, cela constituerait un nouveau seuil historique. En 2005, le taux de chômage mensuel le plus bas est observé en avril (7,9 %), rejoignant presque le niveau record atteint en mars 1976 (7,8 %).

Comme l'illustre la figure 6.5, la baisse du taux de chômage observée au cours de 2005 a surtout lieu au premier trimestre et, dans une moindre mesure, au deuxième trimestre. Au cours des trois premiers mois de l'année, une baisse de la population active est observée (- 0,4 %) alors que l'emploi stagne (0,1 %), nombre de chômeurs se retirant du marché du travail. Le taux de chômage diminue à 8,2 %, alors qu'il était de 8,7 % au quatrième trimestre de 2004. Le recul du taux de chômage se poursuit au deuxième trimestre de l'année (8,1 %), l'emploi et la population active étant tous les deux en baisse (- 0,5 % et - 0,7 % respectivement). Ces diminutions du taux de chômage au cours du premier semestre de 2005 sont donc le reflet d'un marché du travail léthargique. La situation change toutefois au troisième trimestre de l'année. Tant l'emploi (0,9 %) que la population active (1,2 %) renouent avec la croissance. Certains chercheurs d'emplois, encouragés, reviennent sur le marché du travail, entraînant à la hausse le taux de chômage; il augmente ainsi de

0,3 point de pourcentage par rapport au trimestre précédent, pour se fixer à 8,4 %.

La baisse de la population active entre le dernier trimestre de 2004 (4 064 100) et le deuxième trimestre de 2005 (4 021 100) est importante (- 1,1 % ou 43 000 personnes de moins). La population active se maintient toutefois au-dessus du seuil des quatre millions de personnes, niveau enregistré pour la première fois au troisième trimestre de 2003. La croissance de 1,2 % observée au troisième trimestre de 2005 permet à la population active d'atteindre le niveau de 4 067 500 personnes. En août 2005, elle se fixe même à 4 076 000 personnes, rejoignant pratiquement son sommet historique mensuel de novembre 2004 (4 076 900 personnes). Pour l'ensemble des neuf premiers mois de 2005, la population active s'élève à 4 045 600 personnes en moyenne, demeurant ainsi au-dessus du sommet historique annuel de 4 027 500 personnes enregistré en 2004.

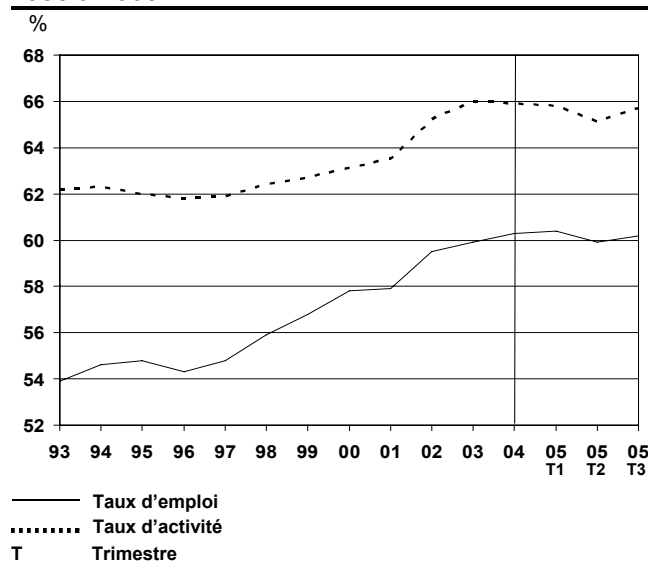
Figure 6.5
Population active et taux de chômage, au Québec, de 1993 à 2005



Le taux d'emploi (proportion de personnes de 15 ans et plus ayant un emploi) est en progression constante depuis 1996 (54,3 %). En 2004, il atteint son niveau le plus élevé depuis le début de la série chronologique en 1976, soit 60,3 %, augmentant de 0,4 point

par rapport à 2003. En avril et octobre 2004, le taux d'emploi enregistre un sommet à 60,6 %. Il se maintient au-dessus de la barre des 60 % pour les neuf premiers mois de 2005, s'établissant à 60,1 %. Sur une base trimestrielle, le taux d'emploi demeure élevé au premier trimestre de l'année (60,4 %), recule au deuxième (59,9 %) et progresse à nouveau au troisième trimestre (60,2 %). Il est à noter qu'en 2002, l'écart entre le taux d'emploi du Québec (59,5 %) et celui du Canada (61,7 %) s'établit à 2,2 points de pourcentage, ce qui constitue un record depuis le début de la série chronologique de 1976. Historiquement, cet écart a toujours été supérieur à 3 points. Les années 2003 et 2004 montrent également des écarts de moindre amplitude par rapport aux années antérieures à 2002, soit de 2,5 et 2,4 points de pourcentage respectivement. Pour les neuf premiers mois de 2005, la différence entre les deux taux est de 2,6 points.

Figure 6.6
Taux d'emploi et taux d'activité, au Québec, de 1993 à 2005



Le taux d'activité (proportion des personnes de 15 ans et plus ayant un emploi ou étant au chômage) est en légère baisse en 2004 (65,9 %) par rapport à 2003 après une période de croissance continue sur sept ans. Il était ainsi passé de 61,8 % en 1996 à 63,5 % en 2001 et à 65,2 % en 2002 pour finalement s'établir à 66,0 % en 2003, un record historique depuis 1976. La baisse observée en 2004 se poursuit

en 2005 alors que le taux d'activité est de 65,5 % pour les neuf premiers mois de l'année. Sur une base trimestrielle, le taux d'activité s'est maintenu à un niveau élevé au premier trimestre de l'année (65,8 %) et a fortement reculé au second (65,1 %) pour augmenter à nouveau au troisième (65,7 %). L'écart entre le taux d'activité du Québec et celui du Canada se maintient en dessous des deux points de pourcentage pour les neuf premiers mois de 2005 (1,8 point de pourcentage). C'est en 2002 qu'il était passé pour la première fois sous cette barre et il y demeure depuis. En 2003, l'écart le plus faible depuis 1976 était noté, à 1,5 point de pourcentage.

Pour l'ensemble de 2005, les analystes prévoient une croissance de l'emploi variant de 0,9 % à 1,0 %. Le taux de chômage se fixerait entre 8,2 % et 8,3 %. Cela constituerait un nouveau record historique. En 2006, les prévisionnistes s'attendent à une accélération de la création d'emplois, le taux de croissance attendu variant entre 1,0 % et 1,8 %. Les avis sont plus partagés en ce qui concerne l'évolution du taux de chômage en 2006; il se situerait dans une fourchette allant de 7,6 % à 8,4 %.

La rémunération

Le taux de croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne (en termes nominaux) s'établit à 1,8 % en 2004 faisant suite à des augmentations de 2,9 % et 2,0 % respectivement en 2002 et 2003. Les taux observés de 2001 (1,8 %) à 2004 sont les plus élevés depuis 1992 (3,9 %). Pour les huit premiers mois de l'année 2005, la croissance est de 2,2 % lorsque comparée à la même période de l'année précédente. Sur une base trimestrielle, la rémunération hebdomadaire moyenne augmente légèrement au premier trimestre (0,5 %) et la croissance s'accélère au deuxième (2,0 %).

En termes réels¹⁶, la croissance de 0,5 % observée en 2004 est légèrement supérieure à celle notée en 2003 (0,3 %). Elle demeure cependant nettement moins importante que la hausse observée en 2002 (1,5 %).

16. Comme cela est précisé à l'annexe G, les calculs en termes réels sont réalisés en utilisant l'indice implicite des prix des dépenses personnelles en biens et services.

Une croissance est en fait notée depuis 2001 (0,5 %), faisant suite à cinq années de recul (de 1996 à 2000). La rémunération hebdomadaire moyenne réelle augmente au cours des huit premiers mois de 2005 (0,6 %). Sur une base trimestrielle, on note une faible hausse au premier trimestre de l'année (0,2 %), suivie d'une croissance plus forte au deuxième trimestre (1,5 %).

Le nombre d'heures hebdomadaires travaillées par les employés salariés, en excluant le temps supplémentaire, demeure stable en 2004 (37,8 heures) par rapport à 2003. Ce nombre est passé de 35,5 heures en 1995 à 37,9 heures en 2001 et 2002, niveau le plus haut atteint depuis le début de la série statistique (1984). Un léger recul à 37,5 heures est enregistré en 2005 pour les huit premiers mois de l'année. Une certaine tendance à la hausse semble se dessiner au cours du troisième trimestre puisque ce nombre se fixe à 37,4 heures pour chacun des deux premiers trimestres de l'année.

Selon les prévisions, l'augmentation de la rémunération hebdomadaire moyenne (en termes nominaux) se situerait entre 1,9 % et 2,5 % pour l'ensemble de l'année 2005. Le taux de croissance serait du même ordre en 2006, variant de 2,0 % à 2,4 %.

Ce chapitre présente les tendances concernant les taux de croissance salariale octroyés aux travailleurs québécois. Il se divise en trois sections. La première porte sur les taux d'augmentation en vigueur, d'une part pour les employés syndiqués et d'autre part pour les non-syndiqués¹. Dans la deuxième section, il est question du pouvoir d'achat, alors que la troisième fournit de l'information sur les perspectives salariales en deux volets. Le premier aborde les taux d'augmentation accordés dans les conventions collectives selon leur date de signature; une attention particulière est portée aux années 2004 et 2005, et une analyse des conventions signées entre 1989 et 2005 est également présentée. Le deuxième volet aborde les perspectives salariales calculées par l'Institut pour l'ensemble de 2005 et pour 2006 sur la base des clauses salariales en vigueur.

1. Les méthodologies relatives aux calculs des taux de croissance chez les travailleurs syndiqués et les non-syndiqués sont différentes. La comparaison des résultats doit donc se faire en tenant compte de cette limite.

La croissance salariale observée

L'analyse de la croissance salariale observée concerne, d'une part, les augmentations salariales accordées aux employés syndiqués et, d'autre part, les augmentations salariales octroyées aux employés non syndiqués. Les résultats de 2005 ainsi que ceux de 2004 sont présentés et mis en relation avec ceux des années précédentes. L'analyse porte surtout sur les deux dernières années, soit 2004 et les trois premiers trimestres de 2005, mais englobe aussi la décennie 1990 et le début des années 2000. Les figures comprennent les résultats de 1989 à 2005² en ce qui concerne les employés syndiqués.

Les salariés syndiqués*La croissance salariale en 2004 et 2005*

L'analyse des taux d'augmentation des clauses salariales en vigueur³ permet de mesurer, pour une année donnée, les augmentations attribuées aux échelles salariales dans les conventions collectives sans tenir compte de la date de signature. Ainsi, toutes les conventions collectives en vigueur, peu importe l'année de signature, sont prises en compte. Cette analyse distingue les employés syndiqués de l'administration québécoise et les autres salariés québécois syndiqués des différents secteurs du marché du travail⁴ (voir tableau 7.1).

Les résultats de 2005 sont préliminaires⁵. Ils se rapportent aux conventions collectives déposées au ministère du Travail, enregistrées dans la banque de données durant les trois premiers trimestres de 2005

et ayant une clause salariale en vigueur au 15 décembre 2005. Certaines conventions collectives ne font donc plus partie de la banque, ayant expiré avant le 15 décembre 2005.

Tableau 7.1
Croissance nominale en vigueur, employés syndiqués québécois, en 2004 et 2005¹

	2004	2005
	%	
Ensemble des salariés québécois	2,1	2,5
Administration québécoise	.. ²	.. ²
Autres salariés québécois	2,1	2,5
Privé	1,9 ³	2,5
« Autre public »	2,4	2,3
Entreprises publiques québécoises	2,1	2,2
Universitaire	6,9 ⁴	2,0 ⁴
Municipal	2,2	2,3
Fédéral	2,4	2,4

1. Les données considérées sont celles incluses dans la banque de données du ministère du Travail au cours des trois premiers trimestres de 2005 (données préliminaires).

2. Toutes les clauses salariales ont expiré avant le 15 décembre 2004 dans ce secteur.

3. Ce taux est influencé par les conventions en vigueur dans le secteur de la construction. Sans ces conventions, le taux du secteur privé serait de 2,5 %.

4. Résultat qui repose sur un nombre limité de salariés.

En 2005, les données de la banque de conventions collectives du Ministère prennent en compte 335 627 salariés, soit seulement 38,2 % de l'ensemble des salariés potentiellement couverts par la banque. Cette situation est similaire à celle qui prévalait en 2004. Tant en 2004 qu'en 2005, cela s'explique par le fait que la majorité des conventions collectives de l'administration québécoise sont venues à échéance le 30 juin 2003. Ainsi, les données de 2004 et 2005 ne couvrent que les employés autres que ceux de l'administration québécoise. Compte tenu de cette situation, l'analyse relative à 2004 et à 2005 ne portera pas sur l'ensemble des salariés syndiqués mais sur les autres salariés québécois syndiqués.

Le taux nominal d'augmentation moyen des clauses salariales en 2005 chez les autres salariés québécois syndiqués est supérieur à celui observé en 2004 (2,5 % contre 2,1 %). Les données de 2004 prennent en compte un plus grand pourcentage des autres

2. Pour les annexes, la période choisie débute en 1986 puisque les données de l'administration québécoise ne sont disponibles qu'à partir de cette année-là.

3. Les résultats détaillés sont présentés à l'annexe K.

4. Les différents secteurs pour lesquels des résultats sont fournis sont définis à la section sur la méthodologie au début du rapport.

5. Le tableau V de la section sur la méthodologie présente le nombre de conventions collectives, le nombre de salariés sur lesquels sont basés ces résultats ainsi que la représentativité de ces données.

salariés québécois syndiqués potentiellement couverts par la banque (97,5 % en 2004 contre 83,7 % en 2005).

Les clauses salariales des ententes du secteur privé accordent aussi un taux nominal d'augmentation moyen plus fort en 2005 qu'en 2004, soit 2,5 % contre 1,9 %. Le taux inférieur de 2004 s'explique par quatre conventions du secteur de la construction qui comptent 27,8 % de l'effectif du secteur privé et qui comportent des gels salariaux ou de faibles augmentations. Par ailleurs, les résultats de 2004 prennent en compte 102,7 % de l'effectif syndiqué potentiellement couvert par la banque de conventions collectives dans le secteur privé, contre 84,2 % en 2005.

Le secteur « autre public » affiche des taux similaires en 2004 et 2005 (2,4 % en 2004 et 2,3 % en 2005). Les données de 2005 prennent en compte 99 779 employés, soit 82,6 % de l'effectif potentiellement couvert par la banque⁶ dans ce secteur.

Parmi les sous-secteurs composant le secteur « autre public », trois affichent en 2005 une croissance de leur échelle salariale similaire à celle de 2004. Il s'agit des entreprises publiques québécoises (2,2 % en 2005 et 2,1 % en 2004), du secteur municipal (2,3 % et 2,2 %) et du secteur fédéral (2,4 % en 2004 et 2005). Un taux d'augmentation salariale plus faible en 2005 (2,0 %) qu'en 2004 (6,9 %)⁷ est enregistré dans le secteur universitaire.

6. En 2005, les couvertures des composantes du secteur « autre public » sont de 25,7 % dans le secteur des entreprises publiques québécoises, de 43,7 % dans le secteur municipal et de 30,1 % dans le secteur fédéral. Dans le secteur universitaire, la représentativité des données est très faible. Plusieurs conventions collectives des universités sont déjà signées mais prévoient que, sur le plan salarial, les augmentations seront octroyées en fonction de ce qui sera accordé au terme des négociations dans l'administration québécoise. Pour les périodes visées, le taux de croissance ne peut être calculé dans ces conventions. C'est pourquoi l'analyse se rapportant à ce secteur demeure limitée.

7. Ce taux s'explique par la présence de trois conventions collectives octroyant des augmentations salariales supérieures à 8 % en raison d'une restructuration des échelles salariales.

L'évolution de la croissance salariale

De 1992 à 1994, les salariés syndiqués des secteurs considérés ont généralement vu la croissance nominale de leur salaire s'affaiblir (voir figures 7.1a et 7.1b). Au cours des années suivantes, un regain est observé dans la majorité des secteurs, particulièrement dans les secteurs privé et municipal. En 1998, un fléchissement est noté dans plusieurs secteurs. Les secteurs « entreprises publiques québécoises » et universitaire ont toutefois connu une situation différente puisque la croissance était très faible de 1995 à 1997, ne montrant pas de signe de relance. Le regain ne s'est donc amorcé qu'en 1998 dans ces deux secteurs. Pour la plupart des secteurs étudiés, la tendance est à la hausse en 1999 et 2000. À partir de 2001, la croissance salariale est relativement stable dans la majorité des secteurs, se situant presque toujours aux environs de 2 % à 3 %.

En 1990 et 1991, l'administration québécoise affiche les taux d'augmentation salariale les plus importants parmi les secteurs considérés. Ces augmentations étaient respectivement de 6,9 % et de 7,3 % en incluant les relativités salariales (et autres rajustements salariaux). Lorsque ces rajustements ne sont pas pris en compte, les augmentations de base observées sont plutôt de 5,1 % et de 6,0 %. Ces croissances (avec ou sans relativités salariales) surpassent celles de 4,9 % notées dans le secteur privé pour ces deux années. De 1992 à 1998, la situation inverse se produit, les taux de croissance du secteur privé étant toujours plus élevés que ceux observés dans l'administration québécoise.

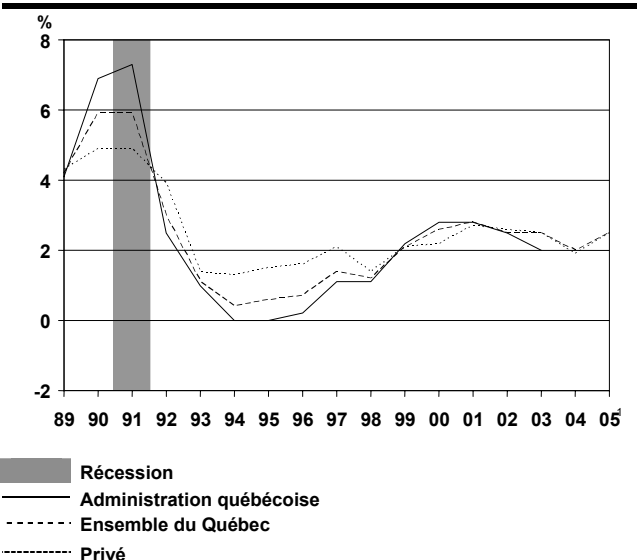
Par contre, de 1999 à 2001, la croissance salariale (incluant divers rajustements) redevient plus élevée dans l'administration québécoise que dans le secteur privé. Pour ces années, l'administration québécoise affiche également des taux plus élevés que ceux observés dans chacun des autres secteurs, à l'exception des secteurs universitaire et fédéral en 2000 et du secteur fédéral en 2001. En 2002 et 2003, le secteur privé octroie des taux d'augmentation salariale plus importants que ceux constatés dans l'administration québécoise. De plus, au cours de cette période, l'administration québécoise affiche les taux les plus bas parmi tous les secteurs étudiés, à

l'exception du secteur universitaire en 2002 et du secteur municipal en 2003. En 2004 et 2005, aucune clause salariale n'est en vigueur dans l'administration québécoise.

Pour mieux comprendre cette analyse comparative de la croissance salariale entre les divers secteurs, il faut se rappeler que les échelles salariales dans l'administration québécoise ont été gelées de 1994 à 1996 inclusivement. Entre le 1^{er} juillet 1993 et le 30 juin 1995, les employés de ce secteur ont été soumis à la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal (L.Q. 1993, chap. 37) qui prévoyait un gel des échelles salariales de deux ans ainsi qu'une réduction de la masse salariale de 1 %. Cette réduction concerne également le secteur universitaire, la plupart des entreprises publiques québécoises et plusieurs municipalités. Les résultats de 1993 à 1996 ne prennent pas en compte cette réduction puisqu'elle n'était pas intégrée aux échelles salariales⁸.

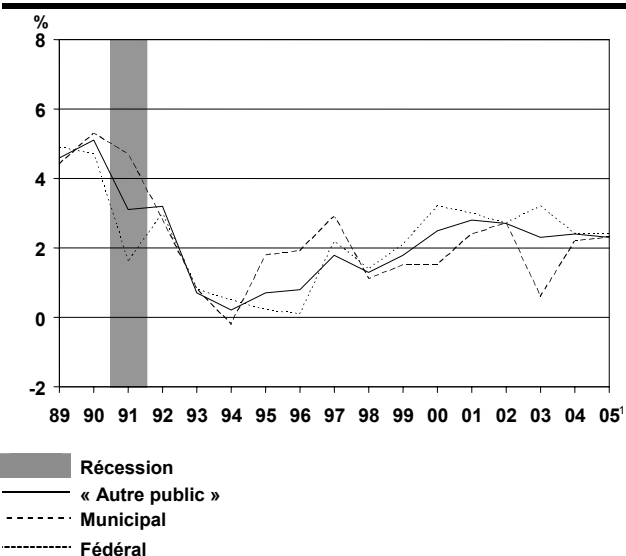
8. Le montant forfaitaire de 0,5 % accordé en avril 1996 est également exclu du taux de 1996 parce qu'il vise à compenser les mesures de récupération appliquées d'octobre 1995 à mars 1996.

Figure 7.1a
Évolution de la croissance salariale nominale en vigueur, employés syndiqués québécois, de 1989 à 2005¹



1. Les données considérées sont celles incluses dans la banque de données aux trois premiers trimestres de 2005 (données préliminaires).

Figure 7.1b
Évolution de la croissance salariale nominale en vigueur, employés syndiqués québécois, de 1989 à 2005¹



1. Les données considérées sont celles incluses dans la banque de données aux trois premiers trimestres de 2005 (données préliminaires).

Les salariés non syndiqués

Les résultats présentés dans cette section sont tirés de données provenant de différentes enquêtes de planification salariale. Ces dernières couvrent surtout les employés non syndiqués du secteur privé. Les données relatives à 2005 ont été recueillies auprès de cinq maisons d'experts-conseils⁹. Les taux d'augmentation moyens sont calculés pour les échelles salariales et les salaires versés (voir tableau 7.2); ils touchent l'ensemble des catégories d'emplois considérées dans la partie I de ce rapport (professionnels, techniciens, employés de bureau, employés de service et ouvriers). Il faut mentionner qu'une hausse de l'échelle salariale correspond à l'augmentation de base octroyée aux employés. Pour sa part, une hausse des salaires versés regroupe toute croissance salariale provenant de révisions d'échelles, le cas échéant, et d'ajustements individuels (par exemple : progression dans les échelles, augmentation de salaire pour les employés non couverts par une échelle salariale, rémunération selon le rendement, bonis, montants forfaitaires, etc.).

En 2005, comme en 2004, les salariés non syndiqués des catégories d'emplois considérées dans ce rapport bénéficient d'augmentations moyennes à leurs échelles salariales se situant entre 2,0 % et 2,4 %. Les taux d'augmentation des échelles salariales de 2005 sont les mêmes que ceux de 2004 selon deux des quatre sources consultées.

Un examen de la décennie 1990 montre que les augmentations moyennes des échelles salariales ont diminué de 1990 à 1995. D'un maximum de 5,0 % en 1990, les hausses ont chuté à un minimum de 1,2 % en 1995. De 1996 à 2001, une reprise est notée puisque les augmentations moyennes atteignent un maximum de 2,7 %. Cette tendance à la hausse ne se maintient pas en 2002. Selon chaque source, les augmentations octroyées cette année-là sont inférieures à celles de 2001. Par contre, en 2003, les augmentations sont plus élevées qu'en

2002 selon trois des quatre sources consultées. Les taux sont relativement stables depuis.

En ce qui concerne les salaires versés, les taux d'augmentation observés en 2005 varient de 2,9 % à 3,2 %. Les hausses salariales allaient de 2,8 % à 3,2 % en 2004. Les résultats de 2005 pour les taux d'augmentation moyens des salaires versés sont, selon toutes les sources, similaires à ceux de 2004.

Comme pour les augmentations relatives aux échelles de salaire, une tendance à la baisse est observée dans les hausses des salaires versés au cours de la période 1990-1994. Ces dernières sont passées d'un maximum de 5,9 % en 1990 à un minimum de 1,9 % en 1994. Une tendance à la hausse semble se dessiner par la suite, de 1995 à 2001. En 2002, une baisse notable est observée : les écarts entre les taux de 2001 et 2002 vont de 0,5 à 1,3 point de pourcentage. Les taux d'augmentation moyens des salaires versés en 2003 sont supérieurs à ceux de 2002.

Même si les cadres ne font pas l'objet de la comparaison, il est intéressant de compléter avec les hausses qui leur sont accordées et ainsi présenter le portrait général des salariés non syndiqués. En 2005, tout comme en 2004, les augmentations d'échelles salariales varient entre 2,0 % et 2,4 % chez les cadres. Pour ce qui est des salaires, les augmentations versées en 2005 vont de 3,1 % à 4,4 %. En moyenne, pour les échelles salariales, les taux d'augmentation accordés aux cadres sont similaires à ceux des autres salariés non syndiqués. En ce qui a trait aux salaires versés, la hausse moyenne est supérieure chez les cadres.

9. Les données pour la province de Québec fournies par la maison de prévisions Morneau-Sobeco ne couvrent pas l'année en cours mais se rapportent uniquement à l'année suivante (2006).

Tableau 7.2

Évolution des taux d'augmentation moyens des échelles salariales et des salaires versés, selon les enquêtes de planification salariale¹, au Québec, de 1990 à 2005

	Échelles salariales					Salaires versés				
	Conference Board du Canada	AON	Towers Perrin	William M. Mercer	Morneau Sobeco	Conference Board du Canada	AON	Towers Perrin	William M. Mercer	Morneau Sobeco
	%									
1990	5,0	..	5,0	5,0	..	5,4	..	5,9	5,8	..
1991	4,6	..	4,5	4,2	..	4,8	..	5,3	5,1	..
1992	2,8	..	3,1	3,3	..	3,5	3,3	4,0	3,9	..
1993	1,6	..	1,8	2,6	..	2,3	2,0	2,4	3,1	..
1994	1,3	..	1,4	1,3	..	1,9	2,1	2,2	1,9	..
1995	1,2	..	1,3	1,6	..	2,0	2,3	2,4	2,5	..
1996	1,7	1,6	1,5	1,8	..	2,3	2,3	2,6	2,6	..
1997	1,8	2,1	1,5	1,5	1,8	2,4	2,6	2,6	2,4	2,5
1998	2,1	2,3 ²	2,1	2,0	2,5	2,8	2,9 ²	3,0	2,8	3,0
1999	2,1	2,0 ²	1,9	2,4 ^{2,3}	2,0	3,2	2,9 ²	3,3	3,0 ^{2,3}	3,0
2000	2,2	2,6 ²	2,4	2,4 ^{2,3}	2,5	3,3	3,4 ²	3,3	3,5 ^{2,3}	3,3
2001	2,7	2,7 ²	2,6	2,7 ^{2,3}	2,6	3,6	3,5 ²	3,8	3,6 ^{2,3}	3,5
2002	2,1	2,5	1,6	2,3 ^{2,3}	..	2,6	3,0	2,5	3,1 ^{2,3}	..
2003	1,9	2,8 ⁴	2,0	2,5 ^{2,3}	..	2,7	3,3 ⁴	3,1	3,2 ^{2,3}	..
2004	2,0	2,3 ³	2,0	2,4 ³	..	2,8	3,2 ³	3,2	3,2 ³	..
2005	2,0	2,1 ³	2,2	2,4 ³	..	2,9	3,1 ³	3,1	3,2 ³	..

1. Les résultats touchent principalement les salariés québécois non syndiqués du secteur privé. Pour chacune des sources, les taux d'augmentation moyens représentent une moyenne arithmétique des pourcentages d'augmentation effectuée pour l'ensemble des catégories d'emplois considérées par l'Institut.

2. Ce résultat ne prend pas en compte le taux d'augmentation moyen pour les postes de professionnels et de techniciens exclusifs au domaine de l'informatique.

3. Ce résultat exclut les gels des échelles.

4. Ce résultat touche uniquement les entreprises de la grande région de Montréal.

Le pouvoir d'achat des salariés

Cette section met en relation les augmentations aux échelles salariales et l'inflation. Ce lien permet de faire ressortir la croissance réelle des structures salariales, soit les pertes ou les gains de pouvoir d'achat¹⁰. Une perte de pouvoir d'achat touche tant les salariés subissant un gel ou une baisse de salaire que ceux obtenant une augmentation inférieure à la croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC). À l'inverse, tous les employés qui profitent d'une augmentation supérieure à la croissance de l'IPC voient leur pouvoir d'achat augmenter.

En premier lieu, pour chacun des secteurs analysés, le pouvoir d'achat en 2004 et 2005 (voir tableau 7.3) ainsi que la distribution des salariés syndiqués (voir figure 7.2) selon différents niveaux d'augmentation (gel ou diminution de salaire, hausse salariale inférieure à l'IPC et augmentation salariale égale ou supérieure à celle de l'IPC) sont présentés¹¹. Dans un deuxième temps, le pouvoir d'achat de 1986 à 2005 est analysé.

Le pouvoir d'achat en 2004 et 2005

La croissance de l'IPC est de 2,3 % pour les neuf premiers mois de 2005 par rapport à la même période en 2004. Il s'agit d'un taux plus élevé que celui observé pour l'année 2004 (1,9 %). Cette situation s'explique en partie par la hausse du prix de l'essence.

L'analyse de cette section porte essentiellement sur les autres salariés québécois syndiqués, c'est-à-dire excluant ceux de l'administration québécoise. En effet, dans ce dernier secteur, aucun taux de croissance salariale ne peut être pris en compte pour l'année 2004 et les neuf premiers mois de 2005 puisqu'aucune clause salariale n'était en vigueur le 15 décembre 2004.

10. Les taux de croissance salariale réelle des salariés des secteurs étudiés sont présentés à l'annexe K.

11. Les résultats détaillés de la distribution des salariés syndiqués sont présentés à l'annexe L.

Tableau 7.3
Pouvoir d'achat des salariés, en 2004 et 2005¹

	2004	2005
	%	
Administration québécoise	.. ²	.. ²
Autres salariés québécois (syndiqués)	0,2	0,2
Privé	0,0	0,2
« Autre public »	0,5	0,0
Entreprises publiques québécoises	0,2	- 0,1
Universitaire	5,0 ³	- 0,3 ³
Municipal	0,3	0,0
Fédéral	0,5	0,1
Non-syndiqués (privé)	0,1 à 0,5	- 0,3 à 0,1
Croissance de l'IPC	1,9	2,3 ⁴

1. Les données considérées sont celles incluses dans la banque de données du ministère du Travail au cours des trois premiers trimestres de 2005 (données préliminaires).

2. Toutes les clauses salariales ont expiré avant le 15 décembre 2004 dans ce secteur.

3. Résultat qui repose sur un nombre limité de salariés.

4. Croissance de l'IPC pour les neuf premiers mois de 2005 par rapport aux neuf premiers mois de 2004.

Tous les secteurs ont eu une croissance nominale égale ou supérieure à celle de l'IPC en 2004 et 2005, sauf les secteurs « entreprises publiques québécoises » et universitaire en 2005. En 2005, les gains de pouvoir d'achat ne sont toutefois que de 0,1 % ou 0,2 %, dans les secteurs qui en bénéficient.

Les autres salariés québécois syndiqués affichent le même gain de pouvoir d'achat en 2004 et 2005 (0,2 %). Pour leur part, les salariés syndiqués du secteur privé bénéficient d'un gain de pouvoir d'achat de 0,2 % en 2005, alors qu'en 2004, la stabilité du pouvoir d'achat était constatée.

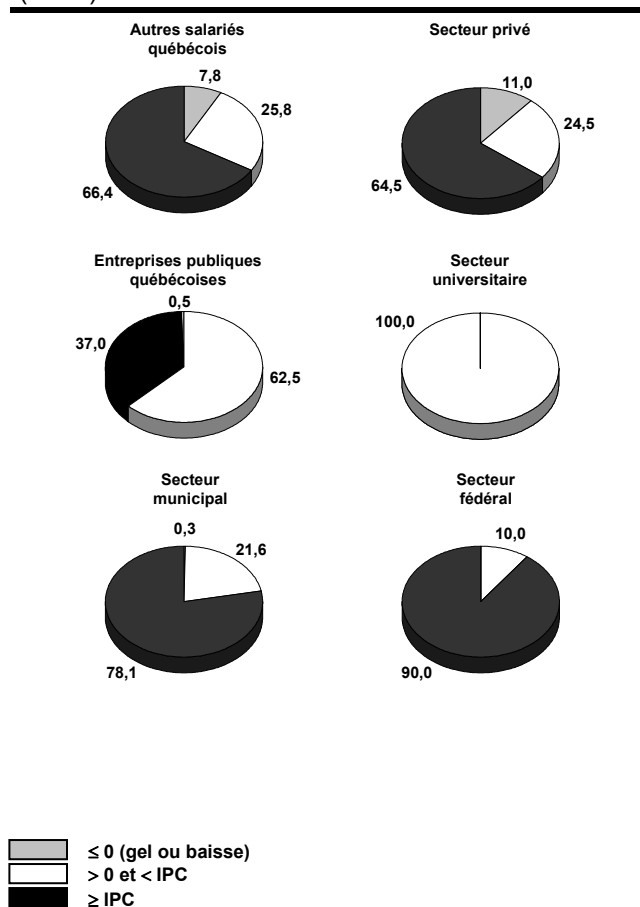
Les salariés du secteur « autre public » maintiennent leur pouvoir d'achat au cours des neuf premiers mois de 2005. En 2004, un gain de pouvoir d'achat d'un demi-point de pourcentage était constaté. Lorsqu'on prend en compte les sous-secteurs du secteur « autre public », deux connaissent une perte de pouvoir d'achat en 2005, soit les entreprises publiques québécoises (- 0,1 %) et le secteur universitaire (- 0,3 %). La stabilité du pouvoir d'achat est observée dans le secteur municipal, alors que le secteur fédéral connaît un gain de 0,1 % au cours des neuf premiers mois de 2005. En 2004, tous les sous-secteurs qui composent le secteur « autre public »

connaissaient des gains de pouvoir d'achat, variant de 0,2 % à 5,0 %.

La distribution des autres salariés québécois syndiqués selon la croissance salariale en vigueur montre que 66,4 % des salariés se voient octroyer en 2005 des augmentations salariales égales ou supérieures à la croissance de l'IPC. Il s'agit d'une diminution par rapport à 2004 (73,9 %). La proportion des autres salariés québécois recevant des augmentations de leur échelle salariale inférieures à la croissance de l'IPC est de 25,8 %; elle est plus de trois fois supérieure à celle de 2004 (8,4 %). Cependant, le pourcentage des autres salariés québécois qui subissent un gel ou une baisse de salaire en 2005 (7,8 %) a diminué de plus de moitié par rapport à celui observé en 2004 (17,7 %)¹².

Les proportions des autres salariés québécois syndiqués obtenant des augmentations salariales égales ou supérieures à la croissance de l'IPC sont plus faibles en 2005 qu'en 2004 dans tous les secteurs étudiés. La diminution la plus importante est enregistrée chez les salariés du secteur universitaire puisqu'aucun d'entre eux ne se voit octroyer une augmentation salariale égale ou supérieure au taux d'inflation en 2005, alors que cette proportion était de 98,3 % en 2004¹³. Une forte baisse est aussi notée dans le secteur « entreprises publiques québécoises », le pourcentage étant de 96,9 % en 2004 contre seulement 37,0 % en 2005. Quant aux secteurs privé, fédéral et municipal, les différences entre les deux années vont de seulement 1,3 point de pourcentage (privé) à 15 points de pourcentage (municipal).

Figure 7.2
Distribution des salariés syndiqués au Québec selon la croissance salariale en vigueur en 2005¹ (en %)



1. Les données considérées sont celles incluses dans la banque de données aux neuf premiers mois de 2005 (données préliminaires).

Banque de données : annexe L.

La situation inverse est observée en ce qui concerne les salariés recevant des augmentations de leur échelle salariale plus faibles que l'IPC, les proportions observées étant beaucoup plus importantes en 2005 qu'en 2004 dans tous les secteurs analysés. Dans le secteur privé, la proportion a plus que doublé en 2005 par rapport à 2004 (24,5 % contre 10,2 %). Pour leur part, les salariés des universités ont tous reçu des augmentations salariales inférieures à l'IPC, alors qu'en 2004, la quasi-totalité d'entre eux bénéficiaient d'augmentations plus élevées que la croissance de l'IPC. Quant aux secteurs « entreprises publiques québécoises », municipal et fédéral,

12. La proportion de gels et baisses de salaire observée en 2004 dans le secteur privé est attribuable à deux conventions collectives du secteur de la construction. Celles-ci couvrent 17,6 % de l'effectif syndiqué du secteur privé et près des trois quarts de tous les employés visés par des gels ou baisses de salaire dans ce secteur.

13. Il est bon de rappeler que le résultat de 2005 ne couvre que deux conventions (432 salariés).

les proportions en 2005 sont respectivement de 62,5 %, 21,6 % et 10,0 %. Il s'agit d'une augmentation importante par rapport à 2004; elles étaient alors de 2,5 %, 6,6 % et 0,8 %.

La proportion des salariés du secteur privé ayant subi un gel ou une baisse de salaire a diminué de plus de la moitié en 2005 par rapport à l'année précédente (11,0 % contre 24,0 %). Dans les secteurs « entreprises publiques québécoises » et municipal, peu de salariés ont connu des gels ou baisses de salaire, tant en 2005 qu'en 2004; les pourcentages sont, respectivement, de 0,5 % et 0,3 % en 2005. Quant aux salariés des secteurs universitaire et fédéral, aucun n'est affecté par un gel ou une baisse de salaire en 2005.

En 2005, selon les sources consultées (en ce qui concerne les augmentations aux échelles salariales), la situation des salariés non syndiqués des catégories d'emplois considérées par l'Institut varie d'une perte de pouvoir d'achat de 0,3 % à un gain de 0,1 %. En 2004, toutes les sources consultées indiquaient un gain de pouvoir d'achat; ces gains variaient de 0,1 % à 0,5 %.

Le pouvoir d'achat de 1986 à 2005

Cette section présente le pouvoir d'achat des salariés syndiqués québécois selon deux périodes couvrant plusieurs années à partir des clauses salariales en vigueur (voir annexes K et L). Le pouvoir d'achat des salariés pour la période de 1996 à 2005 est comparé à celui de la décennie de 1986 à 1995¹⁴. Cependant, dans l'administration québécoise et le secteur universitaire, le nombre de salariés couverts par une convention collective en vigueur au 15 décembre 2003, au 15 décembre 2004 et/ou au 15 décembre 2005 est limité par rapport à l'effectif potentiellement couvert par la banque de conventions collectives du ministère du Travail. Ainsi, le tableau 7.4 présente également le pouvoir d'achat des salariés pour la période de 1996 à 2002, année la

plus récente pour laquelle des données sont disponibles dans tous les secteurs.

L'analyse montre que tous les secteurs bénéficient de gains de pouvoir d'achat peu importe la période considérée, à l'exception du secteur fédéral pour la période 1986-1995. Dans tous les secteurs qui connaissent des gains au cours des deux premières périodes analysées, les gains de 1986 à 1995 sont plus importants que ceux de la période 1996-2002, sauf dans le secteur « autre public ». Lorsque la période 1996-2005 peut être étudiée, les salariés des secteurs concernés connaissent une amélioration de leur situation par rapport à la période 1996-2002, sauf le secteur municipal.

Tableau 7.4
Pouvoir d'achat¹, selon les clauses salariales en vigueur, pour les périodes de 1986 à 1995 et de 1996 à 2005

	1986 à 1995	1996 à 2002	1996 à 2005
	%		
Ensemble des salariés syndiqués	7,5	2,4	.. ²
Administration québécoise avec rajustements salariaux	8,2	1,7	.. ²
Autres salariés québécois (syndiqués)	6,9	3,5	4,5
Privé	9,9	4,0	4,7
« Autre public »	1,9	2,8	3,6
Entreprises publiques québécoises	3,3	1,4	2,3
Universitaire	1,1	0,9	.. ²
Municipal	6,5	3,2	1,7
Fédéral	- 1,9	3,9	6,0

1. L'année de base pour l'IPC est 1992.

2. Les données disponibles pour 2003, 2004 et/ou 2005 sont insuffisantes.

Les salariés syndiqués québécois affichent, dans leur ensemble, un gain de pouvoir d'achat de 7,5 % pour la période 1986-1995. Un gain de pouvoir d'achat est aussi observé pour la période 1996-2002 (2,4 %), mais le taux chute de 5,1 points de pourcentage par rapport à la période précédente.

Les salariés de l'administration québécoise connaissent un gain de pouvoir d'achat de 8,2 % pour la période 1986-1995. Pour la période 1996-2002, le gain observé est beaucoup plus faible, soit 1,7 %. Il faut se rappeler que la donnée pour la période 1986-

14. L'analyse porte sur 1986 à 2005 car les données sont disponibles depuis 1986. Le choix des périodes a été déterminé de façon à comparer des périodes de durée similaire.

1995 tient compte de divers rajustements salariaux accordés. En effet, à ce moment (entre 1989 et 1992), l'administration québécoise avait réalisé un exercice de relativités salariales et accordé des rajustements salariaux.

Pour leur part, les autres salariés québécois syndiqués bénéficient d'un gain de pouvoir d'achat de 6,9 % pour la période 1986-1995; ce gain chute de près de la moitié pour celle de 1996 à 2002 (3,5 %). Le gain de pouvoir d'achat des autres salariés québécois syndiqués est plus important lorsque la période 1996-2005 est analysée; le taux s'élève à 4,5 %.

Les salariés du secteur privé profitent des gains de pouvoir d'achat les plus élevés de tous les secteurs étudiés pour les deux premières périodes analysées. Le gain se chiffre à 9,9 % pour la période 1986-1995 et à 4,0 % pour la période 1996-2002. Par ailleurs, parmi les secteurs où se retrouvent les autres salariés québécois, c'est dans le secteur privé que la différence de gain de pouvoir d'achat est la plus marquée entre les périodes 1986-1995 et 1996-2002. Pour la période 1996-2005, un gain de pouvoir d'achat est aussi constaté; il est de 4,7 %.

Les salariés des entreprises publiques québécoises bénéficient d'un gain de pouvoir d'achat pour toutes les périodes. Par contre, le gain est moindre au cours de la deuxième période; il se chiffre ainsi à 3,3 % pour la période 1986-1995 et diminue de 1,9 point de pourcentage au cours de la deuxième période (1,4 %). Pour la période 1996-2005, un gain de pouvoir d'achat de 2,3 % est constaté.

Quant au secteur universitaire, il montre le gain de pouvoir d'achat le plus faible de tous les secteurs étudiés pour les deux premières périodes, soit 1,1 % pour celle de 1986 à 1995 et 0,9 % pour la période 1996-2002.

Le secteur municipal affiche un gain de pouvoir d'achat pour les trois périodes analysées. Pour la période 1986-1995, il est de 6,5 %. Le gain diminue de moitié au cours de la période 1996-2002 (3,2 %). Lorsque la période 1996-2005 est analysée, les salariés du secteur municipal affichent un gain de

pouvoir d'achat (1,7 %) moins élevé que dans la période précédente.

Finalement, le secteur fédéral connaît une amélioration de sa situation d'une période à l'autre. Une perte de pouvoir d'achat de 1,9 % est enregistrée pour la première période, alors que les salariés de ce secteur bénéficient d'un gain de 3,9 % de 1996 à 2002; lorsque la période 1996-2005 est analysée, le gain de pouvoir d'achat grimpe à 6,0 %. Il s'agit du gain le plus élevé de tous les secteurs pour les périodes 1996-2002 et 1996-2005.

Les perspectives salariales

Quelles seront les augmentations pour l'ensemble de l'année 2005 et pour 2006? Cette section répond à cette question à l'aide de deux types d'information. D'une part, les dernières conventions signées permettent de dégager une tendance quant aux taux d'augmentation accordés récemment aux travailleurs syndiqués. D'autre part, les perspectives salariales pour l'ensemble de 2005 et pour 2006 peuvent être calculées à partir des conventions collectives déjà en vigueur pour les salariés syndiqués. Les enquêtes de planification salariale fournissent, quant à elles, les taux d'augmentation des échelles salariales en 2005 et les taux prévus pour l'année 2006 en ce qui concerne les employés non syndiqués du secteur privé.

Les augmentations salariales selon la date de signature des conventions collectives

La section précédente a mis en lumière la croissance salariale en vigueur chez les salariés syndiqués depuis 1989. Les augmentations sont maintenant présentées selon l'année de signature des conventions collectives¹⁵.

Les conventions collectives signées en 2004 et 2005

Les conventions collectives signées en 2004 et au cours des trois premiers trimestres de 2005 donnent de l'information sur les derniers règlements salariaux intervenus sur le marché du travail québécois¹⁶. Un taux d'augmentation annuel moyen est calculé pour la durée de la convention collective.

Les résultats présentés dans cette section sont basés sur l'indicateur des gains (voir tableau 7.5). Cet indicateur tient compte du moment où les hausses salariales sont accordées dans le cadre de la convention collective. Un autre indicateur, celui des taux, est fourni à titre de complément à l'indicateur

des gains. Il reflète l'évolution des structures salariales sans tenir compte du moment où sont versées les augmentations. L'indicateur des taux est présenté en annexe.

Tableau 7.5
Croissance salariale selon la date de signature des conventions collectives, employés syndiqués québécois, en 2004 et 2005¹

	2004	2005
	%	
Ensemble des salariés québécois	2,3	2,3
Administration québécoise	.. ²	.. ²
Autres salariés québécois	2,3	2,3
Privé	2,2	2,0
« Autre public »	3,5	2,6
Entreprises publiques québécoises	2,4	1,8
Universitaire	6,2	0,4 ³
Municipal	1,6	3,0
Fédéral	3,1	2,8

1. Les données considérées sont celles incluses dans la banque de données du ministère du Travail au cours des trois premiers trimestres de 2005 (données préliminaires).

2. Aucune convention n'a été signée dans ce secteur.

3. Une seule convention collective a été signée dans ce secteur.

L'analyse porte essentiellement sur les salariés québécois syndiqués autres que ceux de l'administration québécoise plutôt que sur l'ensemble des salariés syndiqués, car aucune convention collective n'a été signée dans l'administration québécoise en 2004 et 2005.

En ce qui concerne l'ensemble des autres salariés québécois syndiqués, les ententes signées en 2004 et au cours des trois premiers trimestres de 2005 octroient un taux de croissance identique (2,3 %)¹⁷. Par contre, tous les secteurs faisant partie des « autres salariés québécois » connaissent une baisse de leur croissance salariale en 2005 par rapport à 2004, à l'exception du secteur municipal. La similarité des résultats de 2004 et 2005 pour l'ensemble des autres salariés québécois syndiqués s'explique donc essentiellement par les changements importants dans les pourcentages de salariés

15. Les résultats détaillés sont présentés aux annexes M et N.

16. Un tableau présentant le nombre de conventions et de salariés sur lesquels sont basés ces résultats se trouve dans la section sur la méthodologie.

17. Le résultat de 2004 porte sur 220 conventions collectives, alors que celui des neuf premiers mois de 2005 provient de 143 nouvelles conventions.

couverts par les nouvelles ententes. Ainsi, en 2004, près de 90 % des salariés provenaient du secteur privé, alors qu'en 2005, ils ne représentent plus que 56 % de l'ensemble.

Le secteur privé affiche en 2005 un taux annuel moyen d'augmentation de 2,0 %, plus faible que celui observé en 2004 (2,2 %). Ces résultats concernent 189 conventions en 2004 et 121 en 2005.

Le taux de croissance annuelle moyen observé dans les conventions signées en 2005 dans le secteur « autre public » est nettement inférieur à celui de l'année précédente. En effet, l'augmentation moyenne est de 2,6 %, alors qu'elle était de 3,5 % dans les conventions signées en 2004. Le taux observé en 2005 est fortement influencé par les conventions signées dans le secteur fédéral.

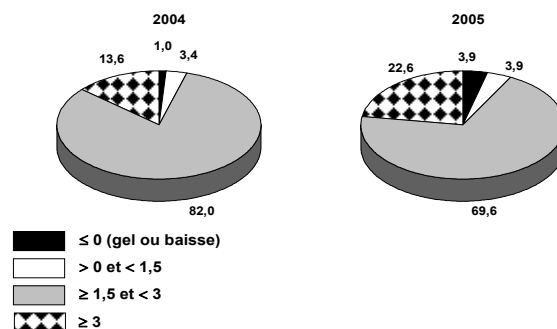
Dans les entreprises publiques québécoises, les ententes signées au cours des trois premiers trimestres de 2005 présentent une croissance inférieure à celle des conventions signées en 2004 (1,8 % contre 2,4 %). De la même façon, dans le secteur fédéral, les conventions signées durant les neuf premiers mois de 2005 octroient un taux annuel moyen inférieur à celui constaté en 2004 (2,8 % contre 3,1 %). Quant au secteur universitaire, il affiche un taux moyen d'augmentation de 0,4 % en 2005, soit le taux le plus faible de tous les secteurs étudiés. Ce pourcentage contraste avec celui observé en 2004. En effet, le taux annuel moyen des conventions signées en 2004 dans ce secteur était de 6,2 %. Le taux de 2005 repose toutefois sur une seule entente. Dans le secteur municipal, le taux moyen d'augmentation de 2005 est nettement supérieur à celui observé en 2004. En effet, l'augmentation moyenne est de 3,0 %, alors qu'elle était de 1,6 % en 2004. Le taux inférieur constaté en 2004 s'explique par le fait qu'une convention signée cette année-là, touchant 69,6 % des salariés du secteur municipal couverts par les ententes nouvellement signées, accorde une augmentation salariale moyenne de 1,4 % seulement.

Selon les conventions signées au cours des trois premiers trimestres de 2005, 92,2 % des salariés syndiqués autres que ceux de l'administration

québécoise ont obtenu une augmentation salariale égale ou supérieure à 1,5 %. Il s'agit d'une baisse par rapport aux ententes signées en 2004 (95,6 %). Dans les ententes signées en 2005, les proportions des autres salariés québécois recevant des augmentations inférieures à 1,5 % et de ceux subissant un gel ou une baisse de salaire sont identiques (3,9 %). Par contre, on constate en 2005 un pourcentage plus important de salariés recevant des augmentations égales ou supérieures à 3 % (13,6 % en 2004 contre 22,6 % en 2005), comme le révèle la distribution présentée à la figure 7.3.

Figure 7.3

Distribution des « autres salariés québécois syndiqués » selon les taux d'augmentation accordés dans les conventions collectives nouvellement signées en 2004 et 2005¹ (en %)



1. Les données considérées sont celles incluses dans la banque de données aux trois premiers trimestres de 2005 (données préliminaires).

Ce dernier résultat, pour 2005, est surtout attribuable au secteur privé. En effet, près des deux tiers des autres salariés québécois syndiqués ayant bénéficié d'augmentations moyennes de 3 % ou plus proviennent de ce secteur. D'ailleurs, la proportion de salariés du secteur privé ayant obtenu ce niveau d'augmentation est plus importante en 2005 (31,6 %) qu'en 2004 (9,4 %)¹⁸. Cette hausse observée dans les croissances salariales de 3 % ou plus s'effectue au détriment de celles situées entre

18. Cette variation est attribuable à quatre conventions signées dans le secteur de la construction en 2004 qui octroient des augmentations annuelles moyennes variant entre 1,7 % et 2,5 %.

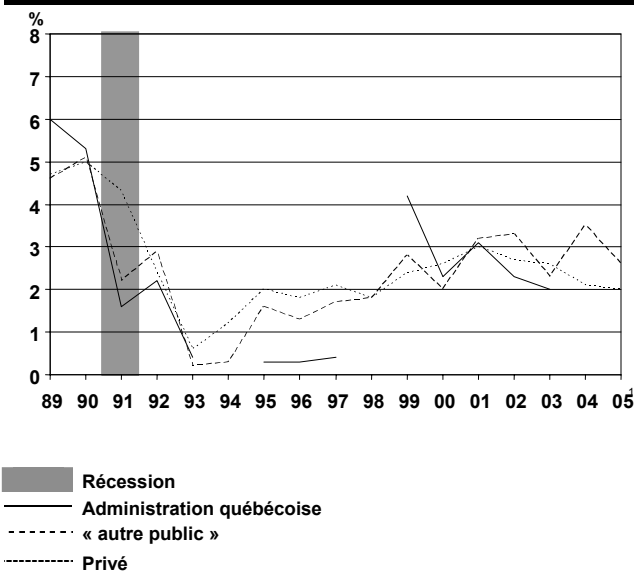
1,5 % et 3 % (53,4 % des salariés en 2005 contre 87,5 % en 2004). Les gels ou baisses de salaire ainsi que les augmentations inférieures à 1,5 % touchent plus de salariés en 2005 qu'en 2004 soit, respectivement, 6,8 % contre 1,1 % et 8,2 % contre 2,0 %.

Parmi les ententes signées au cours des neuf premiers mois de 2005 dans le secteur « autre public », 98 % des salariés obtiennent des croissances moyennes d'au moins 1,5 %. Il s'agit d'une augmentation par rapport à 2004 (85 %). Cette augmentation entre 2004 et 2005 est principalement attribuable au secteur fédéral, dont le poids (salariés couverts par les nouvelles ententes) a presque doublé en 2005; dans ce secteur, tous les salariés bénéficient de croissances moyennes d'au moins 1,5 %, tant en 2005 qu'en 2004. Le secteur municipal affiche, en 2005, environ trois fois plus d'augmentations de ce niveau (96,1 %) qu'en 2004 (30,4 %). Par contre, dans tous les sous-secteurs du regroupement « autre public », à l'exception du secteur municipal, les proportions de salariés couverts par des hausses salariales de 3 % ou plus ont diminué.

Les conventions collectives signées de 1989 à 2005

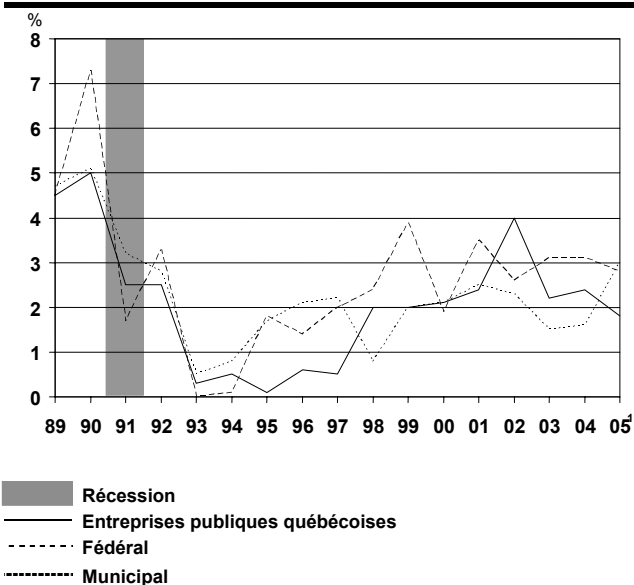
À partir de 1990, une tendance à la baisse est observée jusqu'en 1993 en ce qui a trait aux taux d'augmentation moyens offerts par les conventions collectives signées durant cette période (voir figures 7.4a et 7.4b). Par la suite, à partir de 1994 ou 1995, une tendance à la hausse se dessine dans trois secteurs (privé, municipal et fédéral). Cette tendance se poursuit jusqu'en 1999 dans le secteur fédéral et jusqu'en 2001 dans les secteurs privé et municipal. Il est à noter que, pour la période allant de 1993 à 1997, la tendance des augmentations accordées dans l'administration québécoise, les entreprises publiques québécoises et le secteur universitaire est linéaire et avoisine le zéro. À partir, respectivement, de 1999, 1998 et 2000, les taux moyens négociés dans ces secteurs sont nettement plus élevés. Une tendance légèrement à la baisse se remarque depuis 2002 dans les secteurs privé et municipal, de même que dans l'administration québécoise.

Figure 7.4a
Évolution des augmentations salariales selon la date de signature des ententes, de 1989 à 2005¹



1. Les données considérées sont celles incluses dans la banque de données aux trois premiers trimestres de 2005 (données préliminaires).

Figure 7.4b
Évolution des augmentations salariales selon la date de signature des ententes, de 1989 à 2005¹



1. Les données considérées sont celles incluses dans la banque de données aux trois premiers trimestres de 2005 (données préliminaires).

Les perspectives salariales pour l'ensemble de 2005 et pour 2006

L'Institut a établi des perspectives à partir des données préliminaires des clauses salariales des conventions collectives en vigueur en 2005 et 2006.

Les perspectives salariales portent essentiellement sur les autres salariés québécois syndiqués étant donné que, dans l'administration québécoise, aucune convention n'est en vigueur en 2005 et 2006, les négociations étant en cours dans ce secteur¹⁹.

Selon les perspectives salariales, le taux de croissance des échelles salariales prévu chez les autres salariés québécois syndiqués serait plus élevé en 2006 qu'en 2005 (2,7 % contre 2,5 %)²⁰. La même tendance est anticipée dans les secteurs privé et fédéral. Dans le secteur privé, la perspective salariale serait de 2,9 % pour 2006, alors que celle prévue pour 2005 est de quatre dixièmes de point de pourcentage plus basse (2,5 %). En ce qui a trait au secteur fédéral, les perspectives sont de 2,4 % et 2,6 % respectivement pour 2005 et 2006.

Dans les entreprises publiques québécoises, le taux de croissance attendu pour 2006 est un peu plus faible que celui prévu pour 2005 (2,1 % contre 2,2 %). Quant au secteur municipal, la perspective est la même en 2005 et 2006, soit 2,3 %.

Chez les employés non syndiqués, la croissance anticipée en ce qui a trait aux échelles salariales varie, selon les sources consultées²¹, entre 2,0 % et

2,4 %, en 2006 comme en 2005²². La croissance moyenne prévue est de 2,2 % dans les deux cas.

En ce qui concerne les autres salariés québécois dans leur ensemble (syndiqués et non syndiqués), l'Institut prévoit une croissance moyenne des échelles salariales relativement similaire en 2005 et 2006 (respectivement de 2,3 % et 2,4 %).

Ces perspectives salariales permettent de prévoir, pour l'ensemble des autres salariés québécois, un maintien de pouvoir d'achat en 2005 et un gain de 0,3 % en 2006. Des gains de pouvoir d'achat sont prévus en 2005 et 2006 chez les salariés syndiqués dans tous les secteurs analysés, à l'exception des entreprises publiques québécoises (pour les deux années) et du secteur municipal en 2005; les gains vont de 0,1 % à 0,8 % selon l'année et le secteur. Chez les non-syndiqués, les perspectives indiquent une perte de pouvoir d'achat de 0,1 % en 2005 et un gain de pouvoir d'achat de 0,1 % en 2006.

Tableau 7.6
Perspectives salariales pour 2005 et 2006¹

	2005	2006
	%	
Autres salariés québécois ²	2,3	2,4
Autres salariés québécois (syndiqués)	2,5	2,7
Privé	2,5	2,9
Entreprises publiques québécoises	2,2	2,1
Universitaire	.. ³	.. ³
Municipal	2,3	2,3
Fédéral	2,4	2,6 ⁴
Non-syndiqués	2,0 à 2,4	2,0 à 2,4
Croissance de l'IPC prévue	2,3	2,1

1. Les perspectives salariales représentent des taux nominaux de croissance.

2. Le taux de syndicalisation des six premiers mois de 2005 est de 40,4 %.

3. Les données ne permettent pas d'établir une perspective salariale dans ce secteur.

4. Cette perspective est basée sur environ 58 % de l'effectif potentiellement couvert par la banque de conventions collectives (moyenne des cinq dernières années).

19. En général, les salariés de l'administration québécoise représentent environ la moitié de l'effectif syndiqué couvert par la banque de conventions collectives.

20. Pour 2005, les résultats couvrent 335 627 salariés québécois syndiqués autres que ceux de l'administration québécoise.

21. Les données pour 2006 ont été recueillies auprès de six maisons d'experts-conseils.

22. Même si la majorité des enquêtes de planification salariale couvrent des employés du secteur privé, l'Institut émet l'hypothèse que les perspectives seront semblables pour l'ensemble des salariés québécois non syndiqués.

Annexe A-1

Minimums, maximums et écarts, positions dans l'échelle et ratios comparatifs, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et autres salariés québécois, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ /catégorie	Effectif adm. québ.	Effectif rémunéré selon échelle	Maximums normaux			Minimums		
			Marché		Écarts	Marché		Écarts
			Adm. québ.	Marché		Adm. québ.	Marché	
			%	\$	%	\$		%
Professionnels								
Professionnel communic. 1	117	97,1	43 014	50 083	-16,4	34 428	42 303	-22,9
Professionnel communic. 2	698	91,4	64 622	66 266	-2,5	45 514	52 150	-14,6
Professionnel communic. 3	53	87,6	70 005	81 210	-16,0	50 380	67 924	-34,8
Professionnel approuvis. 1	...	99,5	41 583	50 772	-22,1	33 931	42 389	-24,9
Professionnel approuvis. 2	5	90,6	62 475	67 024	-7,3	43 793	53 359	-21,8
Professionnel approuvis. 3	...	88,7	65 599	82 911	-26,4	47 625	69 889	-46,7
Professionnel gest. fin. 1	95	81,9	41 583	48 342	-16,3	33 931	38 311	-12,9
Professionnel gest. fin. 2	1 014	75,0	62 475	64 467	-3,2	43 793	48 572	-10,9
Professionnel gest. fin. 3	114	85,9	66 848	85 241	-27,5	47 625	66 119	-38,8
Analyste proc. adm./inform. 1	353	24,8	43 789	52 996	-21,0	35 126	39 711	-13,1
Analyste proc. adm./inform. 2	3 672	55,7	64 870	67 781	-4,5	46 241	50 551	-9,3
Analyste proc. adm./inform. 3	784	39,6	69 411	79 813	-15,0	50 404	62 940	-24,9
Ingénieur 1	42	85,0	43 314	57 192	-32,0	34 964	41 364	-18,3
Ingénieur 2	476	83,0	68 437	81 764	-19,5	48 274	55 441	-14,8
Ingénieur 3	269	89,8	76 002	96 565	-27,1	..	76 137	..
Professionnel sc. phys. 1	28	90,9	44 233	59 461	-34,4	35 347	43 407	-22,8
Professionnel sc. phys. 2	372	96,9	67 183	71 093	-5,8	47 306	52 786	-11,6
Moyenne	...	71,2	64 053	69 577	-8,6	45 599	51 762	-13,5
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1-2	229	93,7	42 430	42 980	-1,3 *	29 946	31 597	-5,5
Techn. arts appl. graph. 3	28	100,0	47 100	58 192	-23,5	43 649	43 229	1,0 *
Techn. documentation 1-2	774	95,5	41 519	44 311	-6,7	27 934	34 703	-24,2
Techn. laboratoire 1-2	1 983	59,9	46 235	44 967	2,7 *	31 777	33 906	-6,7 *
Techn. laboratoire 3	421	77,3	48 995	53 187	-8,6	35 103	40 572	-15,6
Technicien génie 1-2	1 317	50,4	43 280	59 019	-36,4	30 930	39 574	-27,9
Technicien génie 3	197	89,7	47 147	67 408	-43,0	43 873	53 400	-21,7
Techn. informatique 1-2	2 665	45,5	45 237	49 948	-10,4	31 644	37 514	-18,5
Techn. informatique 3	397	86,9	49 858	58 775	-17,9	38 681	47 315	-22,3
Moyenne	...	55,8	45 201	50 528	-11,8	32 025	37 575	-17,3
Employés de bureau								
Op. saisie données 1-2	78	73,4	27 403	31 332	-14,3	26 264	23 523	10,4
Magasinier 1	303	20,3	27 878	40 703	-46,0	25 979	34 793	-33,9
Magasinier 2	942	30,3	32 360	44 913	-38,8	28 163	34 300	-21,8
Magasinier 3	47	56,7	39 477	44 953	-13,9	32 522	35 473	-9,1
Op. duplicateur 1-2	151	63,9	31 625	39 567	-25,1	26 177	30 194	-15,3
Op. informatique 1	38	100,0	31 743	38 392	-20,9	27 461	29 615	-7,8
Op. informatique 2	210	70,8	34 913	41 960	-20,2	28 917	32 604	-12,8
Personnel soutien adm. 1	2 947	91,8	28 965	32 391	-11,8	26 504	24 617	7,1
Personnel soutien adm. 2	7 304	83,0	31 908	39 582	-24,1	28 353	31 943	-12,7
Personnel soutien adm. 3	2 374	88,9	37 823	47 483	-25,5	32 434	35 252	-8,7
Personnel secrétariat 1	3 851	86,8	30 266	37 291	-23,2	26 245	29 000	-10,5
Personnel secrétariat 2	5 791	86,9	33 509	41 183	-22,9	31 215	31 810	-1,9
Préposé télécomm. 1-2	15	30,7	29 747	40 825	-37,2	27 721	32 709	-18,0
Téléphoniste-récept. 2	495	58,9	27 462	31 881	-16,1	26 223	24 708	5,8
Moyenne	...	76,5	32 238	39 685	-23,1	28 848	30 940	-7,3

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui présenté dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Positions dans l'échelle		Ratios comparatifs		Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	
%		%		
Professionnels				
62,7 *	63,1 *	92,6	93,5	Professionnel communic. 1
75,4	72,5	92,7	94,0	Professionnel communic. 2
89,7	85,2	97,1	97,8	Professionnel communic. 3
...	56,6	...	93,1	Professionnel approuvis. 1
85,2	74,1	95,6 *	94,8 *	Professionnel approuvis. 2
...	69,5	...	96,6	Professionnel approuvis. 3
58,8	51,2	92,4 *	91,4 *	Professionnel gest. fin. 1
62,7	71,8	88,8	92,7	Professionnel gest. fin. 2
87,2	72,8	96,3	93,4	Professionnel gest. fin. 3
57,8 *	59,7 *	91,7	89,6	Analyste proc. adm./inform. 1
73,1	80,2	92,3	95,0	Analyste proc. adm./inform. 2
...	77,3	...	95,5	Analyste proc. adm./inform. 3
69,7 *	72,1 *	94,2	92,0	Ingénieur 1
79,1 *	76,6 *	93,8	91,5	Ingénieur 2
...	96,6	95,1	98,9	Ingénieur 3
58,7	x	91,7	x	Professionnel sc. phys. 1
85,9	70,7	95,8	91,9	Professionnel sc. phys. 2
72,2	75,7	92,3	93,8	Moyenne
Techniciens				
88,9	83,9	96,8 *	96,3 *	Techn. arts appl. graph. 1-2
98,1	83,7	99,9	96,2	Techn. arts appl. graph. 3
91,5	78,8	97,2	95,6	Techn. documentation 1-2
97,5	62,3	99,2	89,5	Techn. laboratoire 1-2
98,5	54,7	99,6	86,3	Techn. laboratoire 3
85,4 *	87,7 *	95,8 *	95,6 *	Technicien génie 1-2
97,1 *	99,1 *	99,8 *	99,2 *	Technicien génie 3
63,4	69,4	89,0	92,5	Techn. informatique 1-2
90,3 *	87,7 *	97,9 *	97,3 *	Techn. informatique 3
83,1	72,9	95,0	92,8	Moyenne
Employés de bureau				
100,0	77,3	100,0	93,4	Op. saisie données 1-2
97,2	89,9	99,8	96,3	Magasinier 1
94,0 *	91,6 *	99,2	97,5	Magasinier 2
92,7 *	101,8 *	98,7 *	97,7 *	Magasinier 3
99,3 *	87,3 *	99,9 *	96,5 *	Op. duplicateur 1-2
97,3	79,7	99,6	94,4	Op. informatique 1
84,5 *	85,7 *	97,4	96,1	Op. informatique 2
96,0	74,9	99,7	93,5	Personnel soutien adm. 1
96,6	78,9	99,6	95,4	Personnel soutien adm. 2
86,5	81,7	98,1	95,2	Personnel soutien adm. 3
96,5	76,6	99,5	93,9	Personnel secrétariat 1
95,6	89,9	99,7	97,2	Personnel secrétariat 2
95,4	73,9	99,7	93,4	Préposé télécomm. 1-2
98,3	77,9	99,9	94,6	Téléphoniste-récept. 2
95,1	81,8	99,4	95,5	Moyenne

Annexe A-2

Minimums, maximums et écarts, positions dans l'échelle et ratios comparatifs, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur privé, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ /catégorie	Effectif adm. québ.	Effectif rémunéré selon échelle	Maximums normaux			Minimums		
			Marché		Écarts	Adm. québ.		Écarts
			Marché	Adm. québ.		Marché	Adm. québ.	
			%	\$	%	\$	%	%
Professionnels								
Professionnel communic. 1	117	100,0	43 014	47 524	-10,5	34 428	35 754	-3,9 *
Professionnel communic. 2	698	72,0	64 622	65 891	-2,0 *	45 514	50 664	-11,3
Professionnel communic. 3	53	65,8	70 005	86 300	-23,3	50 380	67 330	-33,6
Professionnel approuvis. 1	...	98,2	41 583	48 829	-17,4	33 931	37 244	-9,8
Professionnel approuvis. 2	5	86,6	62 475	66 523	-6,5	43 793	51 802	-18,3
Professionnel approuvis. 3	...	70,0	65 599	85 705	-30,6	47 625	65 506	-37,5
Professionnel gest. fin. 1	95	77,9	41 583	46 044	-10,7	33 931	37 478	-10,5
Professionnel gest. fin. 2	1 014	70,0	62 475	63 213	-1,2 *	43 793	48 458	-10,7
Professionnel gest. fin. 3	114	82,7	66 848	87 657	-31,1	47 625	68 076	-42,9
Analyste proc. adm./inform. 1	353	13,5	43 789	52 517	-19,9	35 126	38 160	-8,6
Analyste proc. adm./inform. 2	3 672	35,8	64 870	67 648	-4,3	46 241	50 754	-9,8
Analyste proc. adm./inform. 3	784	10,5	69 411	80 818	-16,4	50 404	62 720	-24,4
Ingénieur 1	42	83,9	43 314	57 328	-32,4	34 964	40 994	-17,2
Ingénieur 2	476	80,0	68 437	82 357	-20,3	48 274	55 102	-14,1
Ingénieur 3	269	88,5	76 002	98 952	-30,2	..	74 984	..
Professionnel sc. phys. 2	372	94,3	67 183	69 029	-2,7	47 306	49 256	-4,1 *
Moyenne	...	61,5	64 053	69 427	-8,4	45 599	51 213	-12,3
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1-2	229	92,4	42 430	42 518	-0,2 *	29 946	31 159	-4,0
Techn. arts appl. graph. 3	28	100,0	47 100	58 354	-23,9	43 649	43 242	0,9 *
Techn. documentation 1-2	774	89,5	41 519	41 299	0,5 *	27 934	29 725	-6,4
Techn. laboratoire 1-2	1 983	55,5	46 235	43 903	5,0 *	31 777	33 232	-4,6 *
Technicien génie 1-2	1 317	39,5	43 280	57 909	-33,8	30 930	40 776	-31,8
Technicien génie 3	197	86,5	47 147	66 404	-40,8	43 873	51 063	-16,4
Techn. informatique 1-2	2 665	32,1	45 237	48 430	-7,1	31 644	36 953	-16,8
Techn. informatique 3	397	82,8	49 858	61 164	-22,7	38 681	48 014	-24,1
Moyenne	...	44,5	45 201	49 272	-9,0	32 025	36 664	-14,5
Employés de bureau								
Op. saisie données 1-2	78	70,7	27 403	30 928	-12,9	26 264	22 899	12,8
Magasinier 1	303	19,3	27 878	40 951	-46,9	25 979	35 486	-36,6
Magasinier 2	942	14,9	32 360	49 801	-53,9	28 163	37 517	-33,2
Magasinier 3	47	69,1	39 477	44 931	-13,8	32 522	35 474	-9,1
Op. duplicateur 1-2	151	85,3	31 625	40 875	-29,3	26 177	30 883	-18,0
Op. informatique 1	38	100,0	31 743	32 517	-2,4 *	27 461	24 737	9,9
Op. informatique 2	210	62,5	34 913	41 750	-19,6	28 917	30 525	-5,6 *
Personnel soutien adm. 1	2 947	89,2	28 965	32 304	-11,5	26 504	24 429	7,8
Personnel soutien adm. 2	7 304	70,2	31 908	39 461	-23,7	28 353	29 533	-4,2
Personnel soutien adm. 3	2 374	72,0	37 823	49 793	-31,6	32 434	35 473	-9,4
Personnel secrétariat 1	3 851	76,7	30 266	38 399	-26,9	26 245	29 324	-11,7
Personnel secrétariat 2	5 791	81,3	33 509	42 031	-25,4	31 215	32 103	-2,8
Téléphoniste-récept. 2	495	50,8	27 462	31 612	-15,1	26 223	24 338	7,2
Moyenne	...	65,8	32 216	40 408	-25,4	28 826	30 408	-5,5

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui présenté dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Positions dans l'échelle		Ratios comparatifs		Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	
%		%		
62,7	112,3	92,6 *	100,5 *	Professionnels
75,4 *	73,8 *	92,7	93,8	Professionnel communic. 1
89,7 *	91,6 *	97,1 *	98,0 *	Professionnel communic. 2
...	x	...	x	Professionnel communic. 3
85,2 *	80,4 *	95,6 *	94,8 *	Professionnel approuvis. 1
...	104,3	...	100,3	Professionnel approuvis. 2
58,8 *	52,2 *	92,4 *	93,3 *	Professionnel approuvis. 3
62,7	72,9	88,8	93,1	Professionnel gest. fin. 1
87,2	75,4	96,3 *	93,5 *	Professionnel gest. fin. 2
57,8 *	60,5 *	91,7	88,9	Professionnel gest. fin. 3
73,1	86,5	92,3	95,9	Analyste proc. adm./inform. 1
...	93,3	...	98,4	Analyste proc. adm./inform. 2
69,7 *	73,6 *	94,2	92,0	Analyste proc. adm./inform. 3
79,1 *	75,4 *	93,8	90,7	Ingénieur 1
...	98,8	95,1	99,0	Ingénieur 2
85,9	72,7	95,8	90,2	Ingénieur 3
				Professionnel sc. phys. 2
72,2	80,4	92,3	94,3	Moyenne
Techniciens				
88,9 *	85,1 *	96,8 *	96,7 *	Techn. arts appl. graph. 1-2
98,1	83,4	99,9	96,2	Techn. arts appl. graph. 3
91,5 *	85,9 *	97,2 *	96,2 *	Techn. documentation 1-2
97,5	61,3	99,2	89,0	Techn. laboratoire 1-2
85,4 *	84,4 *	95,8	94,1	Technicien génie 1-2
97,1 *	102,1 *	99,8 *	99,4 *	Technicien génie 3
63,4	71,6	89,0	93,3	Techn. informatique 1-2
90,3 *	84,7 *	97,9 *	96,6 *	Techn. informatique 3
83,1	72,2	95,0	92,3	Moyenne
Employés de bureau				
100,0	75,9	100,0	92,9	Op. saisie données 1-2
97,2 *	90,2 *	99,8	96,3	Magasinier 1
94,0 *	91,6 *	99,2 *	96,9 *	Magasinier 2
92,7 *	102,3 *	98,7 *	97,8 *	Magasinier 3
99,3 *	88,7 *	99,9 *	96,8 *	Op. duplicateur 1-2
97,3	48,1	99,6	87,0	Op. informatique 1
84,5 *	82,5 *	97,4	94,6	Op. informatique 2
96,0	77,3	99,7	94,1	Personnel soutien adm. 1
96,6	75,1	99,6	93,1	Personnel soutien adm. 2
86,5 *	87,9 *	98,1 *	96,1 *	Personnel soutien adm. 3
96,5	73,0	99,5	92,9	Personnel secrétariat 1
95,6 *	94,8 *	99,7 *	98,1 *	Personnel secrétariat 2
98,3	79,8	99,9	95,0	Téléphoniste-récept. 2
95,2	82,0	99,4	94,9	Moyenne

Annexe A-3

Minimums, maximums et écarts, positions dans l'échelle et ratios comparatifs, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur « autre public », en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ /catégorie	Effectif adm. québ.	Effectif rémunéré selon échelle	Maximums normaux			Minimums		
			Marché	Adm. québ.	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts
			%	\$	%	\$		%
Professionnels								
Professionnel communic. 1	117	96,9	43 014	50 322	-17,0	34 428	42 914	-24,6
Professionnel communic. 2	698	97,3	64 622	66 400	-2,8	45 514	52 688	-15,8
Professionnel communic. 3	53	91,0	70 005	80 443	-14,9	50 380	68 013	-35,0
Professionnel approuvis. 1	...	100,0	41 583	51 678	-24,3	33 931	44 787	-32,0
Professionnel approuvis. 2	5	100,0	62 475	68 267	-9,3	43 793	57 228	-30,7
Professionnel approuvis. 3	...	96,9	65 599	81 731	-24,6	47 625	71 740	-50,6
Professionnel gest. fin. 1	95	96,3	41 583	57 123	-37,4	33 931	41 193	-21,4
Professionnel gest. fin. 2	1 014	92,5	62 475	68 848	-10,2	43 793	48 973	-11,8
Professionnel gest. fin. 3	114	89,6	66 848	82 127	-22,9	47 625	63 458	-33,2
Analyste proc. adm./inform. 1	353	100,0	43 789	53 607	-22,4	35 126	41 687	-18,7
Analyste proc. adm./inform. 2	3 672	99,5	64 870	67 931	-4,7	46 241	50 317	-8,8
Analyste proc. adm./inform. 3	784	94,5	69 411	79 571	-14,6	50 404	62 993	-25,0
Ingénieur 2	476	99,5	68 437	79 142	-15,6	48 274	56 935	-17,9
Professionnel sc. phys. 1	28	100,0	44 233	x	x	35 347	x	x
Professionnel sc. phys. 2	372	100,0	67 183	73 956	-10,1	47 306	57 683	-21,9
Moyenne	...	97,4	64 053	70 040	-9,3	45 599	52 272	-14,6
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1-2	229	99,4	42 430	46 997	-10,8	29 946	35 493	-18,5
Techn. arts appl. graph. 3	28	100,0	47 100	53 950	-14,5	43 649	42 901	1,7
Techn. documentation 1-2	774	96,2	41 519	44 856	-8,0	27 934	35 603	-27,5
Techn. laboratoire 1-2	1 983	99,6	46 235	50 319	-8,8	31 777	37 299	-17,4
Techn. laboratoire 3	421	98,2	48 995	55 760	-13,8	35 103	46 978	-33,8
Technicien génie 1-2	1 317	93,2	43 280	60 931	-40,8	30 930	37 488	-21,2
Technicien génie 3	197	95,0	47 147	68 889	-46,1	43 873	56 845	-29,6
Techn. informatique 1-2	2 665	98,8	45 237	52 542	-16,1	31 644	38 474	-21,6
Techn. informatique 3	397	98,4	49 858	52 433	-5,2	38 681	45 457	-17,5
Moyenne	...	95,8	45 201	53 041	-17,3	32 025	38 920	-21,5
Employés de bureau								
Op. saisie données 1-2	78	89,2	27 403	33 374	-21,8	26 264	26 673	-1,6
Magasinier 1	303	27,6	27 878	38 688	-38,8	25 979	29 153	-12,2
Magasinier 2	942	60,1	32 360	41 207	-27,3	28 163	31 862	-13,1
Op. duplicateur 1-2	151	45,2	31 625	37 195	-17,6	26 177	28 942	-10,6
Op. informatique 1	38	100,0	31 743	39 586	-24,7	27 461	30 606	-11,5
Op. informatique 2	210	88,3	34 913	42 342	-21,3	28 917	36 395	-25,9
Personnel soutien adm. 1	2 947	98,4	28 965	32 621	-12,6	26 504	25 112	5,3
Personnel soutien adm. 2	7 304	98,2	31 908	39 698	-24,4	28 353	34 239	-20,8
Personnel soutien adm. 3	2 374	98,5	37 823	46 187	-22,1	32 434	35 128	-8,3
Personnel secrétariat 1	3 851	96,8	30 266	36 202	-19,6	26 245	28 682	-9,3
Personnel secrétariat 2	5 791	95,0	33 509	39 904	-19,1	31 215	31 368	-0,5 *
Préposé télécomm. 1-2	15	71,9	29 747	40 825	-37,2	27 721	32 709	-18,0
Téléphoniste-récept. 2	495	91,9	27 462	32 620	-18,8	26 223	25 740	1,8
Moyenne	...	93,4	32 239	38 996	-21,0	28 848	31 428	-8,9

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui présenté dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Positions dans l'échelle		Ratios comparatifs		Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	
%		%		
62,7	59,4	92,6	93,0	Professionnels
75,4	72,1	92,7	94,0	Professionnel communic. 1
89,7	84,3	97,1	97,8	Professionnel communic. 2
...	x	...	x	Professionnel communic. 3
85,2	59,8	95,6	94,6	Professionnel approvis. 1
...	55,9	...	95,1	Professionnel approvis. 2
58,8	48,3	92,4	85,7	Professionnel approvis. 3
62,7	68,0	88,8	91,1	Professionnel gest. fin. 1
87,2	69,7	96,3	93,2	Professionnel gest. fin. 2
57,8 *	58,7 *	91,7	90,4	Professionnel gest. fin. 3
73,1 *	73,1 *	92,3	93,9	Analyste proc. adm./inform. 1
...	73,5	...	94,8	Analyste proc. adm./inform. 2
79,1	81,9	93,8	95,1	Analyste proc. adm./inform. 3
58,7	58,2	91,7	92,6	Ingénieur 2
85,9	68,1	95,8	94,1	Professionnel sc. phys. 1
				Professionnel sc. phys. 2
72,2 *	71,2 *	92,3	93,3	Moyenne
88,9	73,6	96,8	93,2	Techniciens
98,1	x	99,9	x	Techn. arts appl. graph. 1-2
91,5	77,8	97,2	95,5	Techn. arts appl. graph. 3
97,5	67,0	99,2	92,0	Techn. documentation 1-2
98,5	88,2	99,6	97,5	Techn. laboratoire 1-2
85,4	93,1	95,8	98,0	Techn. laboratoire 3
97,1	95,1	99,8	98,9	Technicien génie 1-2
63,4	66,0	89,0	91,3	Technicien génie 3
90,3	95,0	97,9	99,0	Techn. informatique 1-2
				Techn. informatique 3
83,1	75,5	95,0	93,9	Moyenne
100,0	84,7	100,0	96,4	Employés de bureau
97,2	86,7	99,8	96,8	Op. saisie données 1-2
94,0	91,6	99,2	97,9	Magasinier 1
99,3	83,6	99,9	95,9	Magasinier 2
97,3	87,1	99,6	96,2	Op. duplicateur 1-2
84,5	91,0	97,4	98,5	Op. informatique 1
96,0	68,1	99,7	91,7	Op. informatique 2
96,6	82,5	99,6	97,6	Personnel soutien adm. 1
86,5	78,0	98,1	94,7	Personnel soutien adm. 2
96,5	80,2	99,5	95,0	Personnel soutien adm. 3
95,6	82,4	99,7	95,8	Personnel secrétariat 1
95,4	73,9	99,7	93,4	Personnel secrétariat 2
98,3	72,3	99,9	93,5	Préposé télécomm. 1-2
				Téléphoniste-récept. 2
95,1	80,4	99,4	95,7	Moyenne

Annexe A-4

Minimums, maximums et écarts, positions dans l'échelle et ratios comparatifs, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et administration municipale, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ /catégorie	Effectif adm. québ.	Effectif rémunéré selon échelle	Maximums normaux			Minimums		
			Marché		Écarts	Marché		Écarts
			Adm. québ.	Marché		Adm. québ.	Marché	
			%	\$	%	\$		%
Professionnels								
Professionnel communic. 1	117	100,0	43 014	46 828	-8,9	34 428	34 711	-0,8
Professionnel communic. 2	698	97,3	64 622	68 361	-5,8	45 514	43 100	5,3
Professionnel approvis. 2	5	100,0	62 475	67 556	-8,1	43 793	50 328	-14,9
Professionnel gest. fin. 2	1 014	96,3	62 475	73 919	-18,3	43 793	48 245	-10,2
Analyste proc. adm./inform. 1	353	100,0	43 789	53 104	-21,3	35 126	36 861	-4,9
Analyste proc. adm./inform. 2	3 672	99,2	64 870	71 017	-9,5	46 241	45 157	2,3
Ingénieur 2	476	96,9	68 437	75 270	-10,0	48 274	49 425	-2,4
Moyenne	...	98,0	64 131	72 454	-13,0	45 641	48 044	-5,3
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1-2	229	100,0	42 430	47 674	-12,4	29 946	34 827	-16,3
Techn. documentation 1-2	774	92,6	41 519	42 998	-3,6	27 934	32 725	-17,1
Techn. laboratoire 1-2	1 983	100,0	46 235	49 487	-7,0	31 777	36 534	-15,0
Technicien génie 1-2	1 317	90,5	43 280	52 482	-21,3	30 930	39 300	-27,1
Techn. informatique 1-2	2 665	97,1	45 237	51 580	-14,0	31 644	38 598	-22,0
Techn. informatique 3	397	100,0	49 858	56 788	-13,9	38 681	42 915	-10,9
Moyenne	...	94,3	44 990	50 716	-12,7	31 854	37 796	-18,7
Employés de bureau								
Op. saisie données 1-2	78	100,0	27 403	32 234	-17,6	26 264	22 761	13,3
Magasinier 1	303	73,4	27 878	41 364	-48,4	25 979	28 480	-9,6
Magasinier 2	942	79,6	32 360	45 209	-39,7	28 163	34 356	-22,0
Op. duplicateur 1-2	151	100,0	31 625	41 593	-31,5	26 177	29 525	-12,8
Op. informatique 2	210	100,0	34 913	47 055	-34,8	28 917	34 241	-18,4
Personnel soutien adm. 1	2 947	98,2	28 965	32 367	-11,7	26 504	24 095	9,1
Personnel soutien adm. 2	7 304	94,6	31 908	38 171	-19,6	28 353	28 596	-0,9
Personnel secrétariat 1	3 851	97,9	30 266	36 040	-19,1	26 245	26 335	-0,3 *
Personnel secrétariat 2	5 791	91,3	33 509	39 454	-17,7	31 215	29 940	4,1
Téléphoniste-récept. 2	495	93,3	27 462	33 546	-22,2	26 223	25 068	4,4
Moyenne	...	94,7	32 215	38 869	-20,7	28 834	29 101	-0,9

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui présenté dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Positions dans l'échelle		Ratios comparatifs		Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	
%		%		
62,7	x	92,6	x	Professionnels
75,4	67,0	92,7	87,9	Professionnel communic. 1
85,2	57,4	95,6	88,5	Professionnel communic. 2
62,7	74,8	88,8	91,5	Professionnel approvis. 2
57,8	86,8	91,7	96,0	Professionnel gest. fin. 2
73,1	84,2	92,3	94,2	Analyste proc. adm./inform. 1
79,1	77,6	93,8	92,6	Analyste proc. adm./inform. 2
				Ingénieur 2
72,1	79,6	92,2	92,9	Moyenne
88,9	71,9	96,8	92,8	Techniciens
91,5	73,7	97,2	93,6	Techn. arts appl. graph. 1-2
97,5	69,3	99,2	92,5	Techn. documentation 1-2
85,4	80,9	95,8	95,2	Techn. laboratoire 1-2
63,4	66,5	89,0	91,4	Technicien génie 1-2
90,3	79,4	97,9	94,8	Techn. informatique 1-2
				Techn. informatique 3
82,2	71,8	94,7	92,9	Moyenne
100,0	x	100,0	x	Employés de bureau
97,2	87,6	99,8	96,1	Op. saisie données 1-2
94,0	76,5	99,2	94,3	Magasinier 1
99,3	85,2	99,9	96,1	Magasinier 2
84,5	77,2	97,4	94,4	Op. duplicateur 1-2
96,0	62,2	99,7	89,8	Op. informatique 2
96,6	75,8	99,6	93,8	Personnel soutien adm. 1
96,5	73,4	99,5	92,4	Personnel soutien adm. 2
95,6	76,7	99,7	94,1	Personnel secrétariat 1
98,3	67,1	99,9	91,8	Personnel secrétariat 2
				Téléphoniste-récept. 2
95,1	73,7	99,4	93,2	Moyenne

Annexe A-5

Minimums, maximums et écarts, positions dans l'échelle et ratios comparatifs, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur « entreprises publiques », en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ /catégorie	Effectif adm. québ.	Effectif rémunéré selon échelle	Maximums normaux			Minimums		
			Marché	Adm. québ.	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts
			%	\$	%	\$		%
Professionnels								
Professionnel communic. 1	117	71,9	43 014	50 010	-16,3	34 428	41 655	-21,0
Professionnel communic. 2	698	90,2	64 622	66 696	-3,2	45 514	47 294	-3,9
Professionnel approuvis. 2	5	100,0	62 475	68 188	-9,1	43 793	48 791	-11,4
Professionnel gest. fin. 1	95	58,2	41 583	48 850	-17,5	33 931	36 649	-8,0
Professionnel gest. fin. 2	1 014	79,4	62 475	67 135	-7,5	43 793	47 698	-8,9
Professionnel gest. fin. 3	114	67,2	66 848	82 708	-23,7	47 625	58 210	-22,2
Analyste proc. adm./inform. 1	353	100,0	43 789	49 488	-13,0	35 126	36 955	-5,2
Analyste proc. adm./inform. 2	3 672	98,9	64 870	69 562	-7,2	46 241	48 473	-4,8
Analyste proc. adm./inform. 3	784	67,5	69 411	79 990	-15,2	50 404	56 653	-12,4
Moyenne	...	92,6	64 053	70 620	-10,3	45 599	49 390	-8,3
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1-2	229	100,0	42 430	46 685	-10,0	29 946	36 590	-22,2
Techn. documentation 1-2	774	71,4	41 519	43 246	-4,2	27 934	31 680	-13,4
Techn. informatique 1-2	2 665	98,0	45 237	55 053	-21,7	31 644	36 246	-14,5
Moyenne	...	93,3	45 201	56 189	-24,3	32 025	36 581	-14,2
Employés de bureau								
Magasinier 1	303	14,4	27 878	37 442	-34,3	25 979	29 858	-14,9
Magasinier 2	942	86,6	32 360	40 643	-25,6	28 163	31 397	-11,5
Personnel soutien adm. 1	2 947	99,0	28 965	35 289	-21,8	26 504	27 679	-4,4
Personnel soutien adm. 2	7 304	96,1	31 908	39 726	-24,5	28 353	31 412	-10,8
Personnel secrétariat 1	3 851	87,0	30 266	37 146	-22,7	26 245	29 820	-13,6
Personnel secrétariat 2	5 791	94,4	33 509	41 251	-23,1	31 215	33 265	-6,6
Téléphoniste-récept. 2	495	79,7	27 462	31 284	-13,9	26 223	27 635	-5,4
Moyenne	...	88,7	32 221	39 438	-22,4	28 839	31 394	-8,9

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui présenté dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Positions dans l'échelle		Ratios comparatifs		Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	
%		%		
62,7 *	66,8 *	92,6	94,3	Professionnels
75,4 *	72,8 *	92,7 *	92,5 *	Professionnel communic. 1
85,2 *	84,2 *	95,6 *	95,6 *	Professionnel communic. 2
58,8	x	92,4	x	Professionnel approvis. 2
62,7	75,7	88,8	93,1	Professionnel gest. fin. 1
87,2 *	86,3 *	96,3	95,8	Professionnel gest. fin. 2
57,8	73,2	91,7 *	92,6 *	Professionnel gest. fin. 3
73,1	88,7	92,3	96,6	Analyste proc. adm./inform. 1
...	98,9	...	99,6	Analyste proc. adm./inform. 2
				Analyste proc. adm./inform. 3
72,3	83,9	92,3	95,4	Moyenne
				Techniciens
88,9	80,5	96,8	95,0	Techn. arts appl. graph. 1-2
91,5	82,6	97,2	95,7	Techn. documentation 1-2
63,4	76,0	89,0	92,0	Techn. informatique 1-2
83,1 *	86,5 *	95,0 *	95,6 *	Moyenne
				Employés de bureau
97,2	93,4	99,8	98,8	Magasinier 1
94,0	95,8	99,2	99,0	Magasinier 2
96,0 *	96,3 *	99,7 *	99,5 *	Personnel soutien adm. 1
96,6	93,8	99,6	98,7	Personnel soutien adm. 2
96,5 *	90,0 *	99,5	98,3	Personnel secrétariat 1
95,6	96,3	99,7	99,2	Personnel secrétariat 2
98,3	101,1	99,9	100,1	Téléphoniste-récept. 2
95,1 *	93,7 *	99,4	98,7	Moyenne

Annexe A-6

Minimums, maximums et écarts, positions dans l'échelle et ratios comparatifs, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur universitaire, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ /catégorie	Effectif adm. québ.	Effectif rémunéré selon échelle	Maximums normaux			Minimums		
			Marché	Adm. québ.	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts
			%	\$	%	\$		%
Professionnels								
Professionnel communic. 1	117	100,0	43 014	51 294	-19,3	34 428	37 957	-10,3
Professionnel communic. 2	698	100,0	64 622	63 676	1,5	45 514	43 779	3,8
Professionnel approuvis. 2	5	100,0	62 475	64 122	-2,6	43 793	44 024	-0,5 *
Professionnel gest. fin. 2	1 014	98,2	62 475	64 873	-3,8	43 793	45 295	-3,4
Analyste proc. adm./inform. 1	353	100,0	43 789	55 154	-26,0	35 126	40 231	-14,5
Analyste proc. adm./inform. 2	3 672	99,6	64 870	67 436	-4,0	46 241	47 085	-1,8
Ingénieur 2	476	100,0	68 437	66 683	2,6	48 274	46 119	4,5
Moyenne	...	99,6	64 075	65 656	-2,5	45 595	45 310	0,6 *
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1-2	229	96,8	42 430	46 488	-9,6	29 946	34 181	-14,1
Techn. documentation 1-2	774	100,0	41 519	41 903	-0,9	27 934	30 910	-10,7
Techn. laboratoire 1-2	1 983	99,1	46 235	47 107	-1,9	31 777	35 025	-10,2
Techn. laboratoire 3	421	97,8	48 995	52 768	-7,7	35 103	44 037	-25,5
Technicien génie 1-2	1 317	80,5	43 280	46 318	-7,0	30 930	35 296	-14,1
Technicien génie 3	197	89,9	47 147	54 585	-15,8	43 873	43 834	0,1 *
Techn. informatique 1-2	2 665	100,0	45 237	46 824	-3,5	31 644	34 306	-8,4
Techn. informatique 3	397	98,1	49 858	51 776	-3,8	38 681	46 021	-19,0
Moyenne	...	96,7	45 195	47 075	-4,2	31 985	35 646	-11,4
Employés de bureau								
Op. saisie données 1-2	78	96,0	27 403	32 522	-18,7	26 264	28 290	-7,7
Magasinier 1	303	95,7	27 878	35 038	-25,7	25 979	29 661	-14,2
Magasinier 2	942	100,0	32 360	36 725	-13,5	28 163	30 155	-7,1
Op. duplicateur 1-2	151	35,0	31 625	34 031	-7,6	26 177	28 972	-10,7
Op. informatique 2	210	73,3	34 913	40 021	-14,6	28 917	33 366	-15,4
Personnel soutien adm. 1	2 947	98,9	28 965	32 556	-12,4	26 504	27 415	-3,4
Personnel soutien adm. 2	7 304	98,7	31 908	36 033	-12,9	28 353	29 285	-3,3
Personnel secrétariat 1	3 851	99,4	30 266	35 664	-17,8	26 245	29 320	-11,7
Personnel secrétariat 2	5 791	100,0	33 509	38 889	-16,1	31 215	30 196	3,3
Téléphoniste-récept. 2	495	100,0	27 462	31 706	-15,5	26 223	25 765	1,7
Moyenne	...	98,1	32 184	36 382	-13,0	28 812	29 118	-1,1

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui présenté dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Positions dans l'échelle		Ratios comparatifs		Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	
%		%		
62,7	x	92,6	x	Professionnels
75,4	64,6	92,7	89,3	Professionnel communic. 1
85,2	71,9	95,6	91,3	Professionnel communic. 2
62,7	56,3	88,8	87,1	Professionnel approvis. 2
57,8	30,7	91,7	81,2	Professionnel gest. fin. 2
73,1	67,3	92,3	90,5	Analyste proc. adm./inform. 1
79,1 *	78,9 *	93,8 *	93,9 *	Analyste proc. adm./inform. 2
				Ingénieur 2
72,1	63,9	92,2	89,5	Moyenne
				Techniciens
88,9	59,8	96,8	89,0	Techn. arts appl. graph. 1-2
91,5	83,4	97,2	95,5	Techn. documentation 1-2
97,5	58,0	99,2	88,6	Techn. laboratoire 1-2
98,5	86,4	99,6	97,1	Techn. laboratoire 3
85,4	77,7	95,8	94,2	Technicien génie 1-2
97,1	95,0	99,8	98,0	Technicien génie 3
63,4 *	62,5 *	89,0	90,0	Techn. informatique 1-2
90,3	97,3	97,9	99,6	Techn. informatique 3
83,0	69,6	95,0	91,9	Moyenne
				Employés de bureau
100,0	96,9	100,0	99,4	Op. saisie données 1-2
97,2	77,2	99,8	95,4	Magasinier 1
94,0	84,7	99,2	96,2	Magasinier 2
99,3	91,4	99,9	98,7	Op. duplicateur 1-2
84,5	92,8	97,4	98,7	Op. informatique 2
96,0	78,4	99,7	95,8	Personnel soutien adm. 1
96,6	82,3	99,6	96,0	Personnel soutien adm. 2
96,5	81,8	99,5	95,5	Personnel secrétariat 1
95,6	74,0	99,7	93,8	Personnel secrétariat 2
98,3	67,3	99,9	93,5	Téléphoniste-récept. 2
95,2	80,9	99,5	95,6	Moyenne

Annexe A-7

Minimums, maximums et écarts, positions dans l'échelle et ratios comparatifs, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et administration fédérale, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ /catégorie	Effectif adm. québ.	Effectif rémunéré selon échelle	Maximums normaux			Minimums		
			Marché	Adm. québ.	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts
			%	\$	%	\$		%
Professionnels								
Professionnel communic. 1	117	100,0	43 014	50 533	-17,5	34 428	46 814	-36,0
Professionnel communic. 2	698	100,0	64 622	66 355	-2,7	45 514	61 388	-34,9
Professionnel communic. 3	53	100,0	70 005	79 069	-12,9	50 380	73 294	-45,5
Professionnel approuv. 1	...	100,0	41 583	51 717	-24,4	33 931	45 047	-32,8
Professionnel approuv. 2	5	100,0	62 475	68 450	-9,6	43 793	60 653	-38,5
Professionnel approuv. 3	...	100,0	65 599	81 642	-24,5	47 625	72 680	-52,6
Professionnel gest. fin. 1	95	100,0	41 583	57 561	-38,4	33 931	41 854	-23,4
Professionnel gest. fin. 2	1 014	100,0	62 475	68 054	-8,9	43 793	51 027	-16,5
Professionnel gest. fin. 3	114	100,0	66 848	81 475	-21,9	47 625	64 466	-35,4
Analyste proc. adm./inform. 1	353	100,0	43 789	54 345	-24,1	35 126	43 618	-24,2
Analyste proc. adm./inform. 2	3 672	100,0	64 870	66 155	-2,0	46 241	53 965	-16,7
Analyste proc. adm./inform. 3	784	100,0	69 411	79 523	-14,6	50 404	63 917	-26,8
Ingénieur 1	42	100,0	43 314	54 322	-25,4	34 964	46 695	-33,6
Ingénieur 2	476	100,0	68 437	77 062	-12,6	48 274	64 062	-32,7
Ingénieur 3	269	100,0	76 002	90 750	-19,4	..	75 920	..
Professionnel sc. phys. 1	28	100,0	44 233	56 467	-27,7	35 347	46 479	-31,5
Professionnel sc. phys. 2	372	100,0	67 183	73 239	-9,0	47 306	60 557	-28,0
Professionnel sc. phys. 3	73	100,0	70 005	90 905	-29,9	50 380	77 370	-53,6
Moyenne	...	100,0	64 053	69 007	-7,7	45 599	55 861	-22,5
Techniciens								
Techn. documentation 1-2	774	100,0	41 519	49 508	-19,2	27 934	43 112	-54,3
Techn. laboratoire 1-2	1 983	100,0	46 235	52 369	-13,3	31 777	43 045	-35,5
Technicien génie 1-2	1 317	100,0	43 280	62 274	-43,9	30 930	51 185	-65,5
Technicien génie 3	197	100,0	47 147	71 166	-50,9	43 873	58 496	-33,3
Techn. informatique 1-2	2 665	100,0	45 237	54 876	-21,3	31 644	43 470	-37,4
Moyenne	...	100,0	44 789	55 429	-23,8	31 480	45 203	-43,6
Employés de bureau								
Op. saisie données 1-2	78	100,0	27 403	37 158	-35,6	26 264	34 113	-29,9
Op. informatique 1	38	100,0	31 743	35 005	-10,3	27 461	33 018	-20,2
Op. informatique 2	210	100,0	34 913	41 819	-19,8	28 917	39 422	-36,3
Op. informatique 3	44	100,0	43 576	48 565	-11,4	35 203	45 764	-30,0
Personnel soutien adm. 1	2 947	100,0	28 965	33 269	-14,9	26 504	31 132	-17,5
Personnel soutien adm. 2	7 304	100,0	31 908	40 914	-28,2	28 353	37 912	-33,7
Personnel secrétariat 1	3 851	100,0	30 266	39 563	-30,7	26 245	36 531	-39,2
Personnel secrétariat 2	5 791	100,0	33 509	41 602	-24,2	31 215	38 302	-22,7
Moyenne	...	92,6	31 694	39 814	-25,6	28 535	36 846	-29,1

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui présenté dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Positions dans l'échelle		Ratios comparatifs		Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	
%		%		
62,7	69,8	92,6	97,8	Professionnels
75,4	75,9	92,7	98,2	Professionnel communic. 1
89,7	83,8	97,1	98,8	Professionnel communic. 2
...	54,1	...	94,3	Professionnel communic. 3
85,2	51,9	95,6	94,5	Professionnel approuvis. 1
...	53,9	...	94,9	Professionnel approuvis. 2
58,8	47,7	92,4	85,7	Professionnel approuvis. 3
62,7	61,6	88,8	90,4	Professionnel gest. fin. 1
87,2	62,4	96,3	92,1	Professionnel gest. fin. 2
57,8	62,3	91,7	92,3	Professionnel gest. fin. 3
73,1	61,4	92,3	92,9	Analyste proc. adm./inform. 1
...	70,2	...	94,2	Analyste proc. adm./inform. 2
69,7	45,6	94,2	92,4	Analyste proc. adm./inform. 3
79,1	74,8	93,8	95,6	Ingénieur 1
...	87,6	95,1	98,0	Ingénieur 2
58,7	58,2	91,7	92,6	Ingénieur 3
85,9	58,7	95,8	92,8	Professionnel sc. phys. 1
92,6	63,7	97,9	94,6	Professionnel sc. phys. 2
				Professionnel sc. phys. 3
72,2	63,7	92,3	93,2	Moyenne
				Techniciens
91,5	75,6	97,2	96,8	Techn. documentation 1-2
97,5	68,9	99,2	94,5	Techn. laboratoire 1-2
85,4	89,1	95,8	98,1	Technicien génie 1-2
97,1	94,3	99,8	99,0	Technicien génie 3
63,4	58,3	89,0	91,3	Techn. informatique 1-2
81,4	70,1	94,5	94,3	Moyenne
				Employés de bureau
100,0	66,7	100,0	97,4	Op. saisie données 1-2
97,3	...	99,6	...	Op. informatique 1
84,5	93,2	97,4	99,6	Op. informatique 2
93,0	96,9	98,7	99,8	Op. informatique 3
96,0	94,5	99,7	99,6	Personnel soutien adm. 1
96,6	81,0	99,6	98,6	Personnel soutien adm. 2
96,5	86,2	99,5	99,0	Personnel secrétariat 1
95,6	90,8	99,7	99,3	Personnel secrétariat 2
96,1	86,8	99,6	99,0	Moyenne

Annexe A-8

Minimums, maximums et écarts, positions dans l'échelle et ratios comparatifs, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et autres salariés québécois syndiqués, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ /catégorie	Effectif adm. québ.	Effectif rémunéré selon échelle	Maximums normaux			Minimums		
			Marché	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	Écarts
			%	\$	%	\$		%
Professionnels								
Professionnel communic. 1	117	100,0	43 014	49 481	-15,0	34 428	44 043	-27,9
Professionnel communic. 2	698	99,7	64 622	66 356	-2,7	45 514	53 382	-17,3
Professionnel approuv. 2	5	97,0	62 475	67 779	-8,5	43 793	57 105	-30,4
Professionnel gest. fin. 1	95	94,1	41 583	56 292	-35,4	33 931	41 434	-22,1
Professionnel gest. fin. 2	1 014	97,3	62 475	67 693	-8,4	43 793	48 877	-11,6
Analyste proc. adm./inform. 1	353	100,0	43 789	53 156	-21,4	35 126	41 446	-18,0
Analyste proc. adm./inform. 2	3 672	98,4	64 870	67 720	-4,4	46 241	50 429	-9,1
Analyste proc. adm./inform. 3	784	94,4	69 411	79 528	-14,6	50 404	62 957	-24,9
Ingénieur 2	476	99,7	68 437	82 477	-20,5	48 274	58 444	-21,1
Ingénieur 3	269	94,2	76 002	94 144	-23,9	..	81 778	..
Professionnel sc. phys. 1	28	100,0	44 233	x	x	35 347	x	x
Professionnel sc. phys. 2	372	100,0	67 183	73 753	-9,8	47 306	57 272	-21,1
Moyenne	...	97,7	64 053	70 092	-9,4	45 599	52 395	-14,9
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1-2	229	99,8	42 430	47 521	-12,0	29 946	31 877	-6,4
Techn. arts appl. graph. 3	28	100,0	47 100	51 278	-8,9	43 649	31 012	29,0
Techn. documentation 1-2	774	97,3	41 519	44 546	-7,3	27 934	34 993	-25,3
Techn. laboratoire 1-2	1 983	39,7	46 235	50 963	-10,2	31 777	40 245	-26,6
Techn. laboratoire 3	421	75,8	48 995	56 047	-14,4	35 103	47 367	-34,9
Technicien génie 1-2	1 317	44,5	43 280	59 662	-37,9	30 930	40 028	-29,4
Technicien génie 3	197	87,5	47 147	68 206	-44,7	43 873	55 985	-27,6
Techn. informatique 1-2	2 665	92,3	45 237	51 715	-14,3	31 644	37 842	-19,6
Techn. informatique 3	397	98,5	49 858	53 512	-7,3	38 681	45 618	-17,9
Moyenne	...	57,4	45 201	52 744	-16,7	32 025	39 659	-23,8
Employés de bureau								
Op. saisie données 1-2	78	49,1	27 403	34 884	-27,3	26 264	25 509	2,9
Magasinier 1	303	16,8	27 878	46 900	-68,2	25 979	42 037	-61,8
Magasinier 2	942	26,5	32 360	43 622	-34,8	28 163	34 529	-22,6
Op. duplicateur 1-2	151	52,1	31 625	40 082	-26,7	26 177	30 191	-15,3
Op. informatique 1	38	100,0	31 743	39 586	-24,7	27 461	30 606	-11,5
Op. informatique 2	210	63,3	34 913	43 291	-24,0	28 917	34 559	-19,5
Personnel soutien adm. 1	2 947	92,5	28 965	34 284	-18,4	26 504	26 370	0,5 *
Personnel soutien adm. 2	7 304	82,2	31 908	40 409	-26,6	28 353	34 303	-21,0
Personnel soutien adm. 3	2 374	97,5	37 823	47 538	-25,7	32 434	35 386	-9,1
Personnel secrétariat 1	3 851	85,1	30 266	36 861	-21,8	26 245	29 197	-11,2
Personnel secrétariat 2	5 791	93,0	33 509	39 454	-17,7	31 215	30 704	1,6
Préposé télécomm. 1-2	15	30,7	29 747	40 825	-37,2	27 721	32 709	-18,0
Téléphoniste-récept. 2	495	41,9	27 462	32 614	-18,8	26 223	25 687	2,0
Moyenne	...	71,4	32 239	39 738	-23,3	28 848	31 767	-10,1

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui présenté dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Positions dans l'échelle		Ratios comparatifs		Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	
%		%		
62,7	68,1	92,6	96,4	Professionnels
75,4	74,0	92,7	94,8	Professionnel communic. 1
85,2	60,2	95,6	94,8	Professionnel communic. 2
58,8	48,5	92,4	87,1	Professionnel approvis. 2
62,7	68,1	88,8	91,6	Professionnel gest. fin. 1
57,8	62,6	91,7 *	91,9 *	Professionnel gest. fin. 2
73,1	75,2	92,3	94,5	Analyste proc. adm./inform. 1
...	73,7	...	94,8	Analyste proc. adm./inform. 2
79,1 *	80,8 *	93,8 *	94,5 *	Analyste proc. adm./inform. 3
...	x	95,1	x	Ingénieur 2
58,7	58,2	91,7	92,6	Ingénieur 3
85,9	66,1	95,8	93,3	Professionnel sc. phys. 1
				Professionnel sc. phys. 2
72,2 *	72,8 *	92,3	93,9	Moyenne
Techniciens				
88,9 *	88,9 *	96,8 *	97,0 *	Techn. arts appl. graph. 1-2
98,1	94,3	99,9	97,6	Techn. arts appl. graph. 3
91,5	79,0	97,2	95,7	Techn. documentation 1-2
97,5	86,9	99,2	96,4	Techn. laboratoire 1-2
98,5	88,6	99,6	97,6	Techn. laboratoire 3
85,4	92,0	95,8	97,9	Technicien génie 1-2
97,1	95,1	99,8	98,9	Technicien génie 3
63,4	70,6	89,0	92,4	Techn. informatique 1-2
90,3	95,5	97,9	99,1	Techn. informatique 3
83,1 *	82,4 *	95,0 *	95,5 *	Moyenne
Employés de bureau				
100,0	90,7	100,0	97,8	Op. saisie données 1-2
97,2	95,4	99,8	99,5	Magasinier 1
94,0	92,7	99,2	98,2	Magasinier 2
99,3	90,7	99,9	97,7	Op. duplicateur 1-2
97,3	87,1	99,6	96,2	Op. informatique 1
84,5	89,3	97,4 *	97,2 *	Op. informatique 2
96,0	78,5	99,7	94,4	Personnel soutien adm. 1
96,6	83,5	99,6	97,6	Personnel soutien adm. 2
86,5	81,0	98,1	95,3	Personnel soutien adm. 3
96,5	81,2	99,5	95,2	Personnel secrétariat 1
95,6	84,2	99,7	96,2	Personnel secrétariat 2
95,4	73,9	99,7	93,4	Préposé télécomm. 1-2
98,3	71,0	99,9	94,5	Téléphoniste-récept. 2
95,1	83,0	99,4	96,3	Moyenne

Annexe A-9

Minimums, maximums et écarts, positions dans l'échelle et ratios comparatifs, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et autres salariés québécois non syndiqués, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ /catégorie	Effectif adm. québ.	Effectif rémunéré selon échelle	Maximums normaux			Minimums		
			Marché		Écarts	Marché		Écarts
			Adm. québ.	Marché		Adm. québ.	Marché	
			%	\$	%	\$		%
Professionnels								
Professionnel communic. 1	117	91,2	43 014	51 321	-19,3	34 428	38 725	-12,5
Professionnel communic. 2	698	76,3	64 622	66 105	-2,3	45 514	49 996	-9,8
Professionnel communic. 3	53	88,8	70 005	80 975	-15,7	50 380	70 301	-39,5
Professionnel approuv. 1	...	98,3	41 583	49 047	-18,0	33 931	37 408	-10,2
Professionnel approuv. 2	5,0	87,4	62 475	66 674	-6,7	43 793	51 623	-17,9
Professionnel approuv. 3	...	70,4	65 599	86 680	-32,1	47 625	66 469	-39,6
Professionnel gest. fin. 1	95	78,7	41 583	46 371	-11,5	33 931	37 457	-10,4
Professionnel gest. fin. 2	1 014	69,8	62 475	63 602	-1,8	43 793	48 491	-10,7
Professionnel gest. fin. 3	114	82,1	66 848	87 249	-30,5	47 625	67 710	-42,2
Analyste proc. adm./inform. 1	353	16,8	43 789	52 920	-20,9	35 126	38 878	-10,7
Analyste proc. adm./inform. 2	3 672	37,8	64 870	67 832	-4,6	46 241	50 651	-9,5
Analyste proc. adm./inform. 3	784	11,2	69 411	80 902	-16,6	50 404	62 875	-24,7
Ingénieur 1	42	82,8	43 314	56 191	-29,7	34 964	40 496	-15,8
Ingénieur 2	476	79,3	68 437	81 571	-19,2	48 274	54 626	-13,2
Ingénieur 3	269	87,7	76 002	97 857	-28,8	..	73 126	..
Professionnel sc. phys. 2	372	94,3	67 183	69 063	-2,8 *	47 306	49 361	-4,3 *
Moyenne	...	61,7	64 053	69 537	-8,6	45 599	51 198	-12,3
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1-2	229	84,4	42 430	39 675	6,5	29 946	31 394	-4,8
Techn. arts appl. graph. 3	28	100,0	47 100	61 190	-29,9	43 649	48 528	-11,2
Techn. documentation 1-2	774	78,8	41 519	41 498	0,1 *	27 934	31 234	-11,8
Techn. laboratoire 1-2	1 983	79,8	46 235	42 030	9,1	31 777	30 802	3,1 *
Technicien génie 1-2	1 317	62,2	43 280	58 118	-34,3	30 930	38 941	-25,9
Technicien génie 3	197	91,6	47 147	66 791	-41,7	43 873	51 401	-17,2
Techn. informatique 1-2	2 665	27,7	45 237	48 122	-6,4	31 644	37 176	-17,5
Techn. informatique 3	397	82,5	49 858	61 046	-22,4	38 681	48 047	-24,2
Moyenne	...	54,0	45 201	48 674	-7,7	32 025	35 986	-12,4
Employés de bureau								
Op. saisie données 1-2	78	89,5	27 403	30 169	-10,1	26 264	22 873	12,9
Magasinier 1	303	36,1	27 878	29 397	-5,4	25 979	21 576	16,9
Magasinier 2	942	59,0	32 360	48 037	-48,4	28 163	33 747	-19,8
Magasinier 3	47	71,9	39 477	40 771	-3,3 *	32 522	29 399	9,6
Op. duplicateur 1-2	151	87,2	31 625	38 958	-23,2	26 177	30 197	-15,4
Op. informatique 1	38	100,0	31 743	32 517	-2,4 *	27 461	24 737	9,9
Op. informatique 2	210	95,5	34 913	38 970	-11,6	28 917	28 214	2,4 *
Personnel soutien adm. 1	2 947	91,3	28 965	30 912	-6,7	26 504	23 247	12,3
Personnel soutien adm. 2	7 304	84,2	31 908	38 477	-20,6	28 353	28 785	-1,5 *
Personnel soutien adm. 3	2 374	62,1	37 823	47 242	-24,9	32 434	34 665	-6,9
Personnel secrétariat 1	3 851	89,4	30 266	37 828	-25,0	26 245	28 754	-9,6
Personnel secrétariat 2	5 791	82,5	33 509	42 456	-26,7	31 215	32 625	-4,5
Téléphoniste-récept. 2	495	78,1	27 462	31 503	-14,7	26 223	24 210	7,7
Moyenne	...	83,4	32 196	39 462	-22,6	28 814	29 670	-3,0

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui présenté dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Positions dans l'échelle		Ratios comparatifs		Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	
%		%		
Professionnels				
62,7 *	50,2 *	92,6	86,2	Professionnel communic. 1
75,4	69,6	92,7 *	92,4 *	Professionnel communic. 2
89,7	82,8	97,1	97,7	Professionnel communic. 3
...	61,5	...	90,6	Professionnel approuvis. 1
85,2 *	81,2 *	95,6 *	94,8 *	Professionnel approuvis. 2
...	101,5	...	100,0	Professionnel approuvis. 3
58,8 *	52,1 *	92,4 *	92,8 *	Professionnel gest. fin. 1
62,7	72,8	88,8	93,0	Professionnel gest. fin. 2
87,2	74,2	96,3 *	93,3 *	Professionnel gest. fin. 3
57,8 *	58,2 *	91,7	88,4	Analyste proc. adm./inform. 1
73,1	84,5	92,3	95,3	Analyste proc. adm./inform. 2
...	91,1	...	98,0	Analyste proc. adm./inform. 3
69,7 *	74,8 *	94,2 *	92,5 *	Ingénieur 1
79,1 *	75,4 *	93,8	90,7	Ingénieur 2
...	98,9	95,1	98,9	Ingénieur 3
85,9	74,5	95,8	90,8	Professionnel sc. phys. 2
72,2	77,8	92,3	93,6	Moyenne
Techniciens				
88,9	80,8	96,8 *	95,9 *	Techn. arts appl. graph. 1-2
98,1	79,3	99,9	95,7	Techn. arts appl. graph. 3
91,5	76,6	97,2 *	93,7 *	Techn. documentation 1-2
97,5	48,9	99,2	85,8	Techn. laboratoire 1-2
85,4 *	81,5 *	95,8	92,2	Technicien génie 1-2
97,1 *	102,2 *	99,8 *	99,5 *	Technicien génie 3
63,4	68,1	89,0	92,6	Techn. informatique 1-2
90,3 *	84,0 *	97,9 *	96,5 *	Techn. informatique 3
83,1	66,4	95,0	90,6	Moyenne
Employés de bureau				
100,0	72,9	100,0	92,0	Op. saisie données 1-2
97,2	78,8	99,8	90,1	Magasinier 1
94,0 *	89,1 *	99,2 *	95,8 *	Magasinier 2
92,7 *	105,7 *	98,7 *	96,8 *	Magasinier 3
99,3 *	83,5 *	99,9 *	95,3 *	Op. duplicateur 1-2
97,3	48,1	99,6	87,0	Op. informatique 1
84,5 *	78,2 *	97,4	93,6	Op. informatique 2
96,0	72,0	99,7	92,8	Personnel soutien adm. 1
96,6	72,8	99,6	92,4	Personnel soutien adm. 2
86,5 *	84,5 *	98,1 *	94,8 *	Personnel soutien adm. 3
96,5	71,0	99,5	92,4	Personnel secrétariat 1
95,6 *	94,0 *	99,7	97,9	Personnel secrétariat 2
98,3	81,0	99,9	94,7	Téléphoniste-récept. 2
95,2	79,6	99,4	94,2	Moyenne

Annexe A-10

Minimums, maximums et écarts, positions dans l'échelle et ratios comparatifs, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur privé syndiqué, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ /catégorie	Effectif adm. québ.	Effectif rémunéré selon échelle	Maximums normaux			Minimums			
			Marché	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts
Professionnels									
Professionnel approvis. 2	5	83,6	62 475	64 990	-4,0 *	43 793	54 179	-23,7	
Professionnel gest. fin. 2	1 014	81,4	62 475	58 408	6,5	43 793	49 065	-12,0	
Analyste proc. adm./inform. 2	3 672	74,2	64 870	67 169	-3,5	46 241	53 461	-15,6	
Moyenne	...	90,3	64 816	69 361	-7,0 *	45 721	52 617	-15,1	
Techniciens									
Techn. arts appl. graph. 1-2	229	100,0	42 430	47 676	-12,4	29 946	30 759	-2,7 *	
Techn. laboratoire 1-2	1 983	24,8	46 235	51 588	-11,6	31 777	43 195	-35,9	
Technicien génie 1-2	1 317	22,9	43 280	57 474	-32,8	30 930	44 293	-43,2	
Techn. informatique 1-2	2 665	75,4	45 237	49 385	-9,2	31 644	36 147	-14,2	
Moyenne	...	30,6	45 201	52 137	-15,3	32 025	40 346	-26,0	
Employés de bureau									
Magasinier 1	303	15,0	27 878	48 575	-74,2	25 979	44 665	-71,9	
Magasinier 2	942	5,3	32 360	53 517	-65,4	28 163	45 458	-61,4	
Op. duplicateur 1-2	151	80,4	31 625	45 585	-44,1	26 177	32 571	-24,4 *	
Op. informatique 2	210	45,4	34 913	44 286	-26,8	28 917	32 634	-12,9 *	
Personnel soutien adm. 1	2 947	82,1	28 965	36 953	-27,6	26 504	28 408	-7,2 *	
Personnel soutien adm. 2	7 304	33,9	31 908	45 007	-41,1	28 353	34 049	-20,1	
Personnel secrétariat 1	3 851	33,8	30 266	41 966	-38,7	26 245	33 338	-27,0	
Personnel secrétariat 2	5 791	79,7	33 509	40 497	-20,9	31 215	29 900	4,2 *	
Téléphoniste-récept. 2	495	14,0	27 462	32 564	-18,6	26 223	25 734	1,9 *	
Moyenne	...	31,8	32 217	43 396	-34,7	28 828	32 898	-14,1	

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui présenté dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Positions dans l'échelle		Ratios comparatifs		Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	
%		%		
85,2 *	66,5 *	95,6 *	94,9 *	Professionnels
62,7 *	67,1 *	88,8	95,1	Professionnel approuv. 2
73,1	86,3	92,3	97,3	Professionnel gest. fin. 2
				Analyste proc. adm./inform. 2
72,6 *	77,7 *	92,1	94,9	Moyenne
				Techniciens
88,9	94,9	96,8	98,6	Techn. arts appl. graph. 1-2
97,5 *	106,4 *	99,2 *	100,7 *	Techn. laboratoire 1-2
85,4	89,9	95,8	97,6	Technicien génie 1-2
63,4	83,3	89,0	95,5	Techn. informatique 1-2
83,1	94,0	95,0	98,2	Moyenne
				Employés de bureau
97,2	x	99,8	x	Magasinier 1
94,0	98,4	99,2	99,7	Magasinier 2
99,3 *	98,9 *	99,9 *	99,8 *	Op. duplicateur 1-2
84,5 *	87,2 *	97,4 *	95,6 *	Op. informatique 2
96,0 *	94,4 *	99,7	98,5	Personnel soutien adm. 1
96,6	91,0	99,6	97,9	Personnel soutien adm. 2
96,5	89,4	99,5	97,2	Personnel secrétariat 1
95,6 *	96,6 *	99,7	99,0	Personnel secrétariat 2
98,3	69,8	99,9	98,5	Téléphoniste-récept. 2
95,1	92,5	99,4	98,2	Moyenne

Annexe A-11

Minimums, maximums et écarts, positions dans l'échelle et ratios comparatifs, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur privé non syndiqué, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ /catégorie	Effectif adm. québ.	Effectif rémunéré selon échelle	Maximums normaux			Minimums		
			Marché	Adm. québ.	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts
			%	\$	%	\$		%
Professionnels								
Professionnel communic. 1	117	100,0	43 014	47 524	-10,5	34 428	35 754	-3,9 *
Professionnel communic. 2	698	71,8	64 622	65 870	-1,9 *	45 514	50 666	-11,3
Professionnel communic. 3	53	65,8	70 005	86 300	-23,3	50 380	67 330	-33,6
Professionnel approuvis. 1	...	98,2	41 583	48 829	-17,4	33 931	37 244	-9,8
Professionnel approuvis. 2	5	86,9	62 475	66 641	-6,7	43 793	51 620	-17,9
Professionnel approuvis. 3	...	68,8	65 599	86 788	-32,3	47 625	66 187	-39,0
Professionnel gest. fin. 1	95	78,7	41 583	46 113	-10,9	33 931	37 387	-10,2
Professionnel gest. fin. 2	1 014	69,8	62 475	63 398	-1,5	43 793	48 435	-10,6
Professionnel gest. fin. 3	114	82,7	66 848	87 657	-31,1	47 625	68 076	-42,9
Analyste proc. adm./inform. 1	353	13,5	43 789	52 517	-19,9	35 126	38 160	-8,6
Analyste proc. adm./inform. 2	3 672	34,8	64 870	67 684	-4,3	46 241	50 555	-9,3
Analyste proc. adm./inform. 3	784	10,5	69 411	80 818	-16,4	50 404	62 720	-24,4
Ingénieur 1	42	82,8	43 314	56 191	-29,7	34 964	40 496	-15,8
Ingénieur 2	476	79,2	68 437	81 649	-19,3	48 274	54 621	-13,1
Ingénieur 3	269	87,4	76 002	98 071	-29,0	..	73 182	..
Professionnel sc. phys. 2	372	94,3	67 183	69 066	-2,8 *	47 306	49 365	-4,4 *
Moyenne	...	60,5	64 053	69 392	-8,3	45 599	51 090	-12,0
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1-2	229	84,2	42 430	39 635	6,6	29 946	31 382	-4,8
Techn. arts appl. graph. 3	28	100,0	47 100	61 190	-29,9	43 649	48 528	-11,2
Techn. documentation 1-2	774	90,8	41 519	40 682	2,0 *	27 934	31 042	-11,1 *
Techn. laboratoire 1-2	1 983	79,8	46 235	42 022	9,1	31 777	30 793	3,1 *
Technicien génie 1-2	1 317	62,1	43 280	58 136	-34,3	30 930	38 940	-25,9
Technicien génie 3	197	91,5	47 147	66 766	-41,6	43 873	51 359	-17,1
Techn. informatique 1-2	2 665	27,3	45 237	48 139	-6,4	31 644	37 199	-17,6
Techn. informatique 3	397	82,2	49 858	61 136	-22,6	38 681	48 043	-24,2
Moyenne	...	53,8	45 201	48 604	-7,5	32 025	35 971	-12,3
Employés de bureau								
Op. saisie données 1-2	78	89,5	27 403	30 166	-10,1	26 264	22 868	12,9
Magasinier 1	303	36,1	27 878	29 397	-5,4	25 979	21 576	16,9
Magasinier 2	942	59,0	32 360	48 037	-48,4	28 163	33 747	-19,8
Magasinier 3	47	73,1	39 477	40 771	-3,3 *	32 522	29 399	9,6
Op. duplicateur 1-2	151	87,2	31 625	38 958	-23,2	26 177	30 197	-15,4
Op. informatique 1	38	100,0	31 743	32 517	-2,4 *	27 461	24 737	9,9
Op. informatique 2	210	95,5	34 913	38 970	-11,6	28 917	28 214	2,4 *
Personnel soutien adm. 1	2 947	91,2	28 965	30 900	-6,7	26 504	23 228	12,4
Personnel soutien adm. 2	7 304	83,8	31 908	38 482	-20,6	28 353	28 736	-1,4 *
Personnel soutien adm. 3	2 374	61,5	37 823	47 280	-25,0	32 434	34 668	-6,9
Personnel secrétariat 1	3 851	91,5	30 266	37 869	-25,1	26 245	28 727	-9,5
Personnel secrétariat 2	5 791	81,5	33 509	42 265	-26,1	31 215	32 439	-3,9
Téléphoniste-récept. 2	495	78,6	27 462	31 490	-14,7	26 223	24 159	7,9
Moyenne	...	83,2	32 196	39 426	-22,5	28 814	29 604	-2,7

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui présenté dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Positions dans l'échelle		Ratios comparatifs		Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	
%		%		
				Professionnels
62,7	112,3	92,6 *	100,5 *	Professionnel communic. 1
75,4 *	73,5 *	92,7	93,8	Professionnel communic. 2
89,7 *	91,6 *	97,1 *	98,0 *	Professionnel communic. 3
...	x	...	x	Professionnel approuvis. 1
85,2 *	81,6 *	95,6 *	94,8 *	Professionnel approuvis. 2
...	104,3	...	100,3	Professionnel approuvis. 3
58,8 *	52,7 *	92,4 *	93,2 *	Professionnel gest. fin. 1
62,7	73,1	88,8	93,1	Professionnel gest. fin. 2
87,2	75,4	96,3 *	93,5 *	Professionnel gest. fin. 3
57,8 *	60,5 *	91,7	88,9	Analyste proc. adm./inform. 1
73,1	86,5	92,3	95,8	Analyste proc. adm./inform. 2
...	93,3	...	98,4	Analyste proc. adm./inform. 3
69,7 *	74,8 *	94,2 *	92,5 *	Ingénieur 1
79,1 *	75,5 *	93,8	90,7	Ingénieur 2
...	99,2	95,1	99,0	Ingénieur 3
85,9	74,6	95,8	90,8	Professionnel sc. phys. 2
72,2	80,6	92,3	94,3	Moyenne
				Techniciens
88,9	80,8	96,8 *	95,9 *	Techn. arts appl. graph. 1-2
98,1	79,3	99,9	95,7	Techn. arts appl. graph. 3
91,5	68,2	97,2	91,5	Techn. documentation 1-2
97,5	48,8	99,2	85,8	Techn. laboratoire 1-2
85,4 *	81,5 *	95,8	92,2	Technicien génie 1-2
97,1 *	102,3 *	99,8 *	99,5 *	Technicien génie 3
63,4	67,9	89,0	92,5	Techn. informatique 1-2
90,3 *	83,7 *	97,9 *	96,4 *	Techn. informatique 3
83,1	65,5	95,0	90,4	Moyenne
				Employés de bureau
100,0	72,9	100,0	92,0	Op. saisie données 1-2
97,2	78,8	99,8	90,1	Magasinier 1
94,0 *	89,1 *	99,2 *	95,8 *	Magasinier 2
92,7 *	105,7 *	98,7 *	96,8 *	Magasinier 3
99,3 *	83,5 *	99,9 *	95,3 *	Op. duplicateur 1-2
97,3	48,1	99,6	87,0	Op. informatique 1
84,5 *	78,2 *	97,4	93,6	Op. informatique 2
96,0	71,8	99,7	92,7	Personnel soutien adm. 1
96,6	72,3	99,6	92,2	Personnel soutien adm. 2
86,5 *	84,1 *	98,1 *	94,7 *	Personnel soutien adm. 3
96,5	70,6	99,5	92,3	Personnel secrétariat 1
95,6 *	94,5 *	99,7 *	98,0 *	Personnel secrétariat 2
98,3	80,8	99,9	94,6	Téléphoniste-récept. 2
95,2	79,5	99,4	94,1	Moyenne

Annexe B-1

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, par catégorie d'emplois et pour l'ensemble des catégories, administration québécoise et autres salariés québécois
 (en % du salaire)

Avantages sociaux et heures chômées payées	Professionnels		Techniciens		Employés de bureau		Employés de service		Ouvriers		Ensemble des catégories	
	Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.	
Avantages sociaux												
Autre rémunération directe												
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,41	0,13	0,95	0,13	0,78	0,35	1,25	0,89	1,03	0,20	0,78	0,32
Rémunération indirecte												
Régime de retraite	6,09 *	6,35 *	5,94 *	5,32 *	5,93	5,22	5,81	3,49	5,95 *	6,25 *	5,96 *	5,32 *
Assurance-vie	0,06	0,36	0,02	0,41	0,03	0,37	0,03	0,21	0,02	0,43	0,03	0,36
Assurance maladie	0,08	1,17	0,07	1,62	0,10	1,94	0,12	1,30	0,09	1,77	0,09	1,61
Assurance-soins dentaires	0,00	0,84	0,00	0,82	0,00	1,00	0,00	0,47	0,00	0,71	0,00	0,86
Assurance-soins optiques	0,00	0,13	0,00	0,17	0,00	0,27	0,00	0,09	0,00	0,17	0,00	0,19
Assurance-salaire	1,15	0,77	2,28	1,17	3,16	1,30	4,08	1,02	3,51	2,01	2,61	1,15
Assurance-invalidité de longue durée	0,00	0,55	0,09	0,59	0,10	0,70	0,27	0,52	0,25	0,84	0,10	0,63
Total partiel des assurances ¹	1,30	3,85	2,49	4,80	3,40	5,60	4,51 *	3,65 *	3,89	5,95	2,85	4,82
Compensation pour congés parentaux	0,36	0,19	0,33	0,09	0,20	0,14	0,03 *	0,05 *	0,03 *	0,05 *	0,24	0,13
Régime de rentes du Québec	3,05	2,71	4,12	3,44	4,41	4,06	4,37 *	4,30 *	4,46	3,50	4,03	3,64
Assurance-emploi	1,62	1,46	2,22	1,89	2,52	2,27	2,52 *	2,56 *	2,62	1,92	2,26	2,03
Assurance maladie du Québec	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *
CSST	0,77 *	0,74 *	1,14 *	1,21 *	1,08 *	1,06 *	1,43	1,85	1,54 *	1,61 *	1,08 *	1,13 *
Total partiel des régimes étatiques ¹	9,71	9,18	11,75	10,80	12,28	11,65	12,58	12,99	12,89	11,30	11,64	11,07
Total rémunération indirecte ¹	17,49	19,58	20,53 *	21,03 *	21,83	22,62	22,95	20,18	22,77 *	23,57 *	20,71 *	21,35 *
Total des avantages sociaux¹	17,90	19,71	21,48 *	21,17 *	22,61 *	22,97 *	24,20	21,08	23,80 *	23,77 *	21,49 *	21,68 *
Heures chômées payées												
Congés annuels	8,03	7,54	7,92 *	7,80 *	8,32	7,56	7,78 *	7,33 *	7,95	8,73	8,09	7,60
Congés fériés et mobiles	4,98 *	4,97 *	4,98 *	4,97 *	4,98 *	5,06 *	4,98	4,49	4,98 *	5,31 *	4,98 *	4,96 *
Congés de maladie utilisés	2,25	1,83	2,05	1,40	2,15 *	1,97 *	2,07	1,25	2,17	1,07	2,15	1,73
Congés parentaux	0,03 *	0,02 *	0,02 *	0,02 *	0,00	0,01	0,01 *	0,02 *	0,01 *	0,01 *	0,01 *	0,02 *
Congés sociaux	0,26	0,54	0,47	0,64	0,36	0,57	0,79	0,50	0,68 *	0,76 *	0,42	0,57
Total des heures chômées payées¹	15,57	14,92	15,46	14,85	15,83	15,19	15,65	13,60	15,80 *	15,91 *	15,67	14,90
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées¹	33,47	34,64	36,94 *	36,02 *	38,44 *	38,17 *	39,86	34,69	39,61 *	39,69 *	37,16 *	36,58 *

1. Le total des éléments peut être différent de la somme à cause des arrondissements.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Annexe B-2

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, par catégorie d'emplois et pour l'ensemble des catégories, administration québécoise et secteur privé (en % du salaire)

Avantages sociaux et heures chômées payées	Professionnels		Techniciens		Employés de bureau		Employés de service		Ouvriers		Ensemble des catégories	
	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché
Avantages sociaux												
Autre rémunération directe												
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,41	0,09	0,95	0,11	0,78	0,26	1,25	0,87	1,03	0,03	0,78	0,26
Rémunération indirecte												
Régime de retraite	6,09 *	5,74 *	5,94 *	5,35 *	5,93	4,21	5,81	2,95	5,95 *	6,47 *	5,96	4,66
Assurance-vie	0,06	0,39	0,02	0,41	0,03	0,37	0,03	0,14	0,02	0,43	0,03	0,36
Assurance maladie	0,08	1,29	0,07	1,84	0,10	2,25	0,12	1,16	0,09	1,72	0,09	1,80
Assurance-soins dentaires	0,00	0,89	0,00	0,91	0,00	1,20	0,00	0,44	0,00	0,72	0,00	0,97
Assurance-soins optiques	0,00	0,13	0,00	0,19	0,00	0,29	0,00	0,10	0,00	0,18	0,00	0,21
Assurance-salaire	1,15	0,95	2,28	1,14	3,16	1,25	4,08	0,71	3,51	2,03	2,61	1,13
Assurance-invalidité de longue durée	0,00	0,47	0,09	0,52	0,10	0,70	0,27 *	0,40 *	0,25	0,79	0,10	0,59
Total partiel des assurances ¹	1,30	4,16	2,49	5,04	3,40	6,08	4,51	2,98	3,89	5,89	2,85	5,07
Compensation pour congés parentaux	0,36	0,14	0,33	0,06	0,20	0,09	0,03 *	0,03 *	0,03 *	0,04 *	0,24	0,09
Régime de rentes du Québec	3,05	2,71	4,12	3,47	4,41	3,99	4,37 *	4,41 *	4,46	3,25	4,03	3,61
Assurance-emploi	1,62	1,46	2,22	1,92	2,52	2,24	2,52 *	2,68 *	2,62	1,79	2,26	2,03
Assurance maladie du Québec	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *
CSST	0,77 *	0,76 *	1,14 *	1,32 *	1,08 *	1,10 *	1,43	2,04	1,54 *	1,56 *	1,08 *	1,18 *
Total partiel des régimes étatiques ¹	9,71	9,21	11,75	10,98	12,28	11,60	12,58	13,40	12,89	10,88	11,64	11,10
Total rémunération indirecte ¹	17,49	19,27	20,53 *	21,44 *	21,83 *	22,00 *	22,95	19,38	22,77 *	23,30 *	20,71 *	20,94 *
Total des avantages sociaux¹	17,90	19,36	21,48 *	21,55 *	22,61 *	22,26 *	24,20	20,25	23,80 *	23,34 *	21,49 *	21,21 *
Heures chômées payées												
Congés annuels	8,03	7,27	7,92 *	7,66 *	8,32	7,22	7,78	7,00	7,95	8,81	8,09	7,33
Congés fériés et mobiles	4,98 *	4,85 *	4,98 *	4,90 *	4,98 *	4,88 *	4,98	4,25	4,98 *	5,34 *	4,98 *	4,82 *
Congés de maladie utilisés	2,25	1,48	2,05	1,12	2,15	1,62	2,07	0,86	2,17	0,72	2,15	1,39
Congés parentaux	0,03	0,02	0,02 *	0,01 *	0,00	0,01	0,01 *	0,01 *	0,01 *	0,01 *	0,01 *	0,01 *
Congés sociaux	0,26	0,52	0,47 *	0,58 *	0,36	0,53	0,79	0,40	0,68 *	0,75 *	0,42 *	0,53 *
Total des heures chômées payées¹	15,57	14,15	15,46	14,29	15,83	14,28	15,65	12,54	15,80 *	15,64 *	15,67	14,10
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées¹	33,47 *	33,52 *	36,94 *	35,85 *	38,44	36,55	39,86	32,80	39,61 *	38,99 *	37,16	35,31

1. Le total des éléments peut être différent de la somme à cause des arrondissements.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Annexe B-3

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, par catégorie d'emplois et pour l'ensemble des catégories, administration québécoise et secteur « autre public »
(en % du salaire)

Avantages sociaux et heures chômées payées	Professionnels		Techniciens		Employés de bureau		Employés de service		Ouvriers		Ensemble des catégories	
	Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.	
Avantages sociaux												
Autre rémunération directe												
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,41	0,18	0,95	0,22	0,78	0,52	1,25	0,98	1,03 *	0,91 *	0,78	0,47
Rémunération indirecte												
Régime de retraite	6,09 *	7,44 *	5,94 *	5,21 *	5,93	7,36	5,81 *	5,25 *	5,95 *	5,27 *	5,96 *	6,64 *
Assurance-vie	0,06	0,31	0,02	0,42	0,03	0,37	0,03	0,43	0,02	0,40	0,03	0,37
Assurance maladie	0,08	0,93	0,07	0,90	0,10	1,42	0,12	1,91	0,09	1,63	0,09	1,29
Assurance-soins dentaires	0,00	0,75	0,00	0,54	0,00	0,64	0,00	0,61	0,00	0,54	0,00	0,65
Assurance-soins optiques	0,00	0,13	0,00	0,09	0,00	0,24	0,00	0,09	0,00	0,08	0,00	0,16
Assurance-salaire	1,15	0,45	2,28	1,28	3,16	1,40	4,08	2,03	3,51	1,93	2,61	1,27
Assurance-invalidité de longue durée	0,00	0,67	0,09	0,82	0,10	0,70	0,27	0,93	0,25	1,08	0,10	0,76
Total partiel des assurances ¹	1,30	3,27	2,49	4,06	3,40	4,80	4,51	6,03	3,89	5,68	2,85	4,52
Compensation pour congés parentaux	0,36	0,26	0,33	0,21	0,20 *	0,23 *	0,03	0,11	0,03	0,08	0,24 *	0,21 *
Régime de rentes du Québec	3,05	2,70	4,12	3,36	4,41	4,26	4,37 *	4,37 *	4,46	3,96	4,03	3,74
Assurance-emploi	1,62	1,44	2,22	1,80	2,52	2,36	2,52	2,41	2,62	2,12	2,26	2,04
Assurance maladie du Québec	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *
CSST	0,77 *	0,71 *	1,14	0,86	1,08	1,00	1,43 *	1,41 *	1,54 *	1,54 *	1,08 *	0,99 *
Total partiel des régimes étatiques ¹	9,71	9,12	11,75	10,29	12,28	11,89	12,58 *	12,46 *	12,89	11,88	11,64	11,04
Total rémunération indirecte ¹	17,49	20,11	20,53 *	19,80 *	21,83	24,29	22,95 *	23,87 *	22,77 *	22,92 *	20,71	22,43
Total des avantages sociaux¹	17,90	20,30	21,48 *	20,02 *	22,61	24,82	24,20 *	24,85 *	23,80 *	23,84 *	21,49 *	22,91 *
Heures chômées payées												
Congés annuels	8,03 *	8,03 *	7,92	8,30	8,32 *	8,27 *	7,78	8,40	7,95	8,37	8,09 *	8,24 *
Congés fériés et mobiles	4,98	5,18	4,98	5,22	4,98	5,43	4,98	5,28	4,98	5,19	4,98	5,31
Congés de maladie utilisés	2,25	2,45	2,05	2,40	2,15	2,72	2,07	2,51	2,17	2,66	2,15	2,57
Congés parentaux	0,03 *	0,03 *	0,02	0,05	0,00	0,02	0,01	0,04	0,01	0,04	0,01 *	0,03 *
Congés sociaux	0,26	0,58	0,47	0,83	0,36	0,66	0,79 *	0,80 *	0,68 *	0,81 *	0,42	0,70
Total des heures chômées payées¹	15,57	16,29	15,46	16,82	15,83	17,12	15,65	17,06	15,80	17,10	15,67	16,86
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées¹	33,47	36,60	36,94 *	36,85 *	38,44	41,94	39,86	41,92	39,61	40,94	37,16	39,78

1. Le total des éléments peut être différent de la somme à cause des arrondissements.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Annexe B-4

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, par catégorie d'emplois et pour l'ensemble des catégories, administration québécoise et secteur « entreprises publiques » (en % du salaire)

Avantages sociaux et heures chômées payées	Professionnels		Techniciens		Employés de bureau		Employés de service		Ouvriers		Ensemble des catégories	
	Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.	
Avantages sociaux												
Autre rémunération directe												
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,41	0,02	0,95	0,09	0,78	0,27	1,25 *	0,85 *	1,03 *	0,72 *	0,78	0,29
Rémunération indirecte												
Régime de retraite	6,09	1,16	5,94	1,30	5,93	2,46	5,81	1,84	5,95	2,69	5,96	1,86
Assurance-vie	0,06	0,48	0,02	0,52	0,03	0,45	0,03	0,46	0,02	0,42	0,03	0,47
Assurance maladie	0,08	0,79	0,07	0,82	0,10	1,16	0,12	1,03	0,09	1,08	0,09	0,99
Assurance-soins dentaires	0,00	0,19	0,00	0,34	0,00	0,48	0,00	0,38	0,00	0,36	0,00	0,36
Assurance-soins optiques	0,00	0,04	0,00	0,04	0,00	0,16	0,00	0,04	0,00	0,04	0,00	0,08
Assurance-salaire	1,15	0,84	2,28	1,65	3,16	2,34	4,08	2,67	3,51	2,28	2,61	1,92
Assurance-invalidité de longue durée	0,00	0,77	0,09	0,89	0,10	0,73	0,27	0,70	0,25	0,81	0,10	0,76
Total partiel des assurances ¹	1,30	3,12	2,49	4,28	3,40	5,34	4,51 *	5,30 *	3,89	5,02	2,85	4,61
Compensation pour congés parentaux	0,36 *	0,37 *	0,33 *	0,26 *	0,20	0,36	0,03	0,11	0,03	0,07	0,24 *	0,30 *
Régime de rentes du Québec	3,05	2,52	4,12	3,05	4,41	4,20	4,37 *	4,20 *	4,46	3,81	4,03	3,58
Assurance-emploi	1,62	1,34	2,22	1,63	2,52	2,29	2,52	2,26	2,62	2,03	2,26	1,93
Assurance maladie du Québec	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *
CSST	0,77 *	0,74 *	1,14	0,85	1,08 *	0,99 *	1,43 *	1,32 *	1,54 *	1,67 *	1,08 *	0,98 *
Total partiel des régimes étatiques ¹	9,71	8,86	11,75	9,80	12,28	11,76	12,58 *	12,05 *	12,89	11,78	11,64	10,76
Total rémunération indirecte ¹	17,49	13,52	20,53	15,65	21,83	19,93	22,95	19,32	22,77	19,59	20,71	17,55
Total des avantages sociaux¹	17,90	13,54	21,48	15,75	22,61	20,21	24,20	20,17	23,80	20,31	21,49	17,84
Heures chômées payées												
Congés annuels	8,03	8,45	7,92	8,44	8,32 *	8,14 *	7,78	8,11	7,95 *	8,07 *	8,09 *	8,26 *
Congés fériés et mobiles	4,98 *	5,12 *	4,98 *	5,07 *	4,98 *	5,10 *	4,98 *	4,94 *	4,98 *	4,92 *	4,98 *	5,07 *
Congés de maladie utilisés	2,25	1,98	2,05	2,29	2,15	2,36	2,07	2,76	2,17	2,77	2,15 *	2,34 *
Congés parentaux	0,03	0,07	0,02	0,09	0,00	0,02	0,01	0,05	0,01 *	0,04 *	0,01 *	0,05 *
Congés sociaux	0,26	0,52	0,47	0,96	0,36	0,64	0,79 *	0,87 *	0,68 *	0,84 *	0,42	0,71
Total des heures chômées payées¹	15,57	16,17	15,46	16,86	15,83	16,29	15,65	16,74	15,80	16,65	15,67	16,44
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées¹	33,47	29,72	36,94	32,62	38,44	36,50	39,86	36,92	39,61	36,96	37,16	34,29

1. Le total des éléments peut être différent de la somme à cause des arrondissements.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Annexe B-5

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, par catégorie d'emplois et pour l'ensemble des catégories, administration québécoise et secteur universitaire
 (en % du salaire)

Avantages sociaux et heures chômées payées	Professionnels		Techniciens		Employés de bureau		Employés de service		Ouvriers		Ensemble des catégories	
	Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.	
Avantages sociaux												
Autre rémunération directe												
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,41	0,00	0,95	0,18	0,78	0,14	1,25	0,12	1,03	0,23	0,78	0,11
Rémunération indirecte												
Régime de retraite	6,09	7,93	5,94	7,78	5,93	7,62	5,81	7,51	5,95	7,39	5,96	7,68
Assurance-vie	0,06	0,36	0,02	0,35	0,03	0,30	0,03	0,38	0,02	0,36	0,03	0,34
Assurance maladie	0,08	0,88	0,07	1,22	0,10	1,54	0,12	1,68	0,09	1,39	0,09	1,35
Assurance-soins dentaires	0,00	0,39	0,00	0,30	0,00	0,21	0,00	0,47	0,00	0,30	0,00	0,31
Assurance-soins optiques	0,00	0,05	0,00	0,09	0,00	0,11	0,00	0,16	0,00	0,12	0,00	0,10
Assurance-salaire	1,15	0,71	2,28	1,80	3,16	1,91	4,08	2,85	3,51	2,72	2,61	1,82
Assurance-invalidité de longue durée	0,00	0,39	0,09	0,94	0,10	1,01	0,27	0,65	0,25	1,17	0,10	0,81
Total partiel des assurances ¹	1,30	2,81	2,49	4,73	3,40	5,11	4,51	6,21	3,89	6,07	2,85	4,76
Compensation pour congés parentaux	0,36 *	0,38 *	0,33	0,20	0,20 *	0,20 *	0,03	0,25	0,03	0,14	0,24 *	0,24 *
Régime de rentes du Québec	3,05 *	3,14 *	4,12	4,07	4,41 *	4,31 *	4,37 *	4,40 *	4,46 *	4,37 *	4,03 *	4,03 *
Assurance-emploi	1,62 *	1,67 *	2,22	2,19	2,52	2,42	2,52 *	2,48 *	2,62	2,37	2,26 *	2,22 *
Assurance maladie du Québec	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *
CSST	0,77	0,67	1,14	0,70	1,08	0,60	1,43	0,56	1,54	0,71	1,08	0,64
Total partiel des régimes étatiques ¹	9,71 *	9,76 *	11,75	11,23	12,28	11,61	12,58	11,71	12,89	11,73	11,64	11,16
Total rémunération indirecte ¹	17,49	20,88	20,53	23,95	21,83	24,55	22,95	25,68	22,77	25,34	20,71	23,85
Total des avantages sociaux¹	17,90	20,88	21,48	24,14	22,61	24,69	24,20	25,81	23,80	25,57	21,49	23,97
Heures chômées payées												
Congés annuels	8,03	8,59	7,92	8,51	8,32	8,47	7,78	8,51	7,95	8,19	8,09	8,50
Congés fériés et mobiles	4,98	5,70	4,98	5,73	4,98	5,74	4,98	5,74	4,98	5,74	4,98	5,73
Congés de maladie utilisés	2,25	1,92	2,05	1,74	2,15	2,00	2,07 *	2,03 *	2,17	1,96	2,15	1,95
Congés parentaux	0,03	0,01	0,02 *	0,01 *	0,00 *	0,00 *	0,01 *	0,01 *	0,01 *	0,03 *	0,01	0,01
Congés sociaux	0,26	0,41	0,47	0,84	0,36	0,77	0,79 *	0,90 *	0,68	0,90	0,42	0,73
Total des heures chômées payées¹	15,57	16,64	15,46	16,85	15,83	17,00	15,65	17,22	15,80	16,84	15,67	16,94
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées¹	33,47	37,53	36,94	40,99	38,44	41,70	39,86	43,03	39,61	42,42	37,16	40,91

1. Le total des éléments peut être différent de la somme à cause des arrondissements.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Annexe B-6

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, par catégorie d'emplois et pour l'ensemble des catégories, administration québécoise et administration fédérale
(en % du salaire)

Avantages sociaux et heures chômées payées	Professionnels		Techniciens		Employés de bureau		Employés de service		Ouvriers		Ensemble des catégories	
	Adm. Québec.	Marché québ.	Adm. Québec.	Marché québ.	Adm. Québec.	Marché québ.	Adm. Québec.	Marché québ.	Adm. Québec.	Marché québ.	Adm. Québec.	Marché québ.
Avantages sociaux												
Autre rémunération directe												
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,41	0,00	0,95	0,00	0,78	0,00	1,25	0,00	1,03	0,00	0,78	0,00
Rémunération indirecte												
Régime de retraite	6,09	12,70	5,94	12,69	5,93	12,70	5,81	12,70	5,95	12,70	5,96	12,70
Assurance-vie	0,06	0,14	0,02	0,14	0,03	0,14	0,03	0,14	0,02	0,14	0,03	0,14
Assurance maladie	0,08	0,95	0,07	0,70	0,10	1,35	0,12	1,20	0,09	0,92	0,09	1,11
Assurance-soins dentaires	0,00	1,33	0,00	1,30	0,00	1,29	0,00	1,56	0,00	1,19	0,00	1,34
Assurance-soins optiques	0,00	0,25	0,00	0,24	0,00	0,57	0,00	0,56	0,00	0,42	0,00	0,43
Assurance-salaire	1,15	0,00	2,28	0,00	3,16	0,00	4,08	0,00	3,51	0,00	2,61	0,00
Assurance-invalidité de longue durée	0,00	0,63	0,09	0,63	0,10	0,63	0,27	0,63	0,25	0,63	0,10	0,63
Total partiel des assurances ¹	1,30	3,32	2,49	3,02	3,40	3,99	4,51	4,10	3,89	3,32	2,85	3,67
Compensation pour congés parentaux	0,36	0,16	0,33	0,12	0,20	0,15	0,03	0,00	0,03	0,00	0,24	0,12
Régime de rentes du Québec	3,05	2,75	4,12	3,25	4,41	4,16	4,37	3,95	4,46	3,72	4,03	3,63
Assurance-emploi	1,62	1,46	2,22	1,73	2,52	2,30	2,52	2,21	2,62	2,01	2,26	1,99
Assurance maladie du Québec	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *
CSST	0,77	0,54	1,14	0,59	1,08	0,63	1,43	0,49	1,54	0,58	1,08	0,58
Total partiel des régimes étatiques ¹	9,71	9,02	11,75	9,84	12,28	11,36	12,58	10,92	12,89	10,58	11,64	10,47
Total rémunération indirecte ¹	17,49	25,22	20,53	25,69	21,83	28,20	22,95	27,73	22,77	26,61	20,71	26,97
Total des avantages sociaux¹	17,90	25,22	21,48	25,69	22,61	28,20	24,20	27,73	23,80	26,61	21,49	26,97
Heures chômées payées												
Congés annuels	8,03	7,37	7,92	7,53	8,32	7,32	7,78	7,49	7,95	7,49	8,09	7,40
Congés fériés et mobiles	4,98 *	4,98 *	4,98 *	4,98 *	4,98 *	4,98 *	4,98 *	4,98 *	4,98 *	4,98 *	4,98 *	4,98 *
Congés de maladie utilisés	2,25	3,01	2,05	3,17	2,15	4,24	2,07	4,69	2,17	4,69	2,15	3,83
Congés parentaux	0,03	0,00	0,02	0,00	0,00 *	0,00 *	0,01	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00
Congés sociaux	0,26	0,72	0,47	0,77	0,36	1,16	0,79	1,33	0,68	1,33	0,42	1,02
Total des heures chômées payées¹	15,57	16,11	15,46	16,47	15,83	17,72	15,65	18,51	15,80	18,51	15,67	17,25
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées¹	33,47	41,33	36,94	42,17	38,44	45,93	39,86	46,24	39,61	45,12	37,16	44,22

1. Le total des éléments peut être différent de la somme à cause des arrondissements.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Annexe B-7

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, par catégorie d'emplois et pour l'ensemble des catégories, administration québécoise et autres salariés québécois syndiqués (en % du salaire)

Avantages sociaux et heures chômées payées	Professionnels		Techniciens		Employés de bureau		Employés de service		Ouvriers		Ensemble des catégories	
	Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.	
Avantages sociaux												
Autre rémunération directe												
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,41	0,14	0,95	0,16	0,78	0,51	1,25	0,93	1,03	0,21	0,78	0,40
Rémunération indirecte												
Régime de retraite	6,09 *	7,50 *	5,94 *	6,24 *	5,93	6,77	5,81	3,56	5,95 *	6,45 *	5,96 *	6,45 *
Assurance-vie	0,06	0,30	0,02	0,41	0,03	0,36	0,03	0,20	0,02	0,45	0,03	0,34
Assurance maladie	0,08	0,91	0,07	1,65	0,10	1,74	0,12	1,26	0,09	1,77	0,09	1,46
Assurance-soins dentaires	0,00	0,74	0,00	0,63	0,00	0,77	0,00	0,45	0,00	0,71	0,00	0,70
Assurance-soins optiques	0,00	0,13	0,00	0,17	0,00	0,27	0,00	0,09	0,00	0,17	0,00	0,19
Assurance-salaire	1,15	0,44	2,28	1,48	3,16	1,42	4,08	1,05	3,51	2,05	2,61	1,16
Assurance-invalidité de longue durée	0,00	0,70	0,09	0,77	0,10	0,75	0,27	0,52	0,25	0,86	0,10	0,71
Total partiel des assurances ¹	1,30	3,24	2,49	5,13	3,40	5,33	4,51 *	3,60 *	3,89	6,03	2,85	4,59
Compensation pour congés parentaux	0,36	0,25	0,33	0,10	0,20	0,15	0,03 *	0,05 *	0,03 *	0,06 *	0,24	0,15
Régime de rentes du Québec	3,05	2,67	4,12	3,33	4,41	4,11	4,37 *	4,27 *	4,46	3,52	4,03	3,63
Assurance-emploi	1,62	1,42	2,22	1,81	2,52	2,28	2,52 *	2,55 *	2,62	1,93	2,26	2,01
Assurance maladie du Québec	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *
CSST	0,77 *	0,67 *	1,14 *	1,32 *	1,08 *	1,13 *	1,43	1,85	1,54 *	1,56 *	1,08 *	1,16 *
Total partiel des régimes étatiques ¹	9,71	9,03	11,75	10,73	12,28	11,79	12,58 *	12,93 *	12,89	11,29	11,64	11,07
Total rémunération indirecte ¹	17,49	20,03	20,53	22,22	21,83	24,06	22,95	20,15	22,77	23,84	20,71	22,28
Total des avantages sociaux¹	17,90	20,18	21,48 *	22,39 *	22,61	24,58	24,20	21,08	23,80 *	24,06 *	21,49 *	22,69 *
Heures chômées payées												
Congés annuels	8,03 *	7,99 *	7,92	8,63	8,32 *	8,27 *	7,78 *	7,37 *	7,95	8,75	8,09 *	8,16 *
Congés fériés et mobiles	4,98	5,15	4,98 *	5,11 *	4,98	5,25	4,98	4,54	4,98 *	5,39 *	4,98 *	5,12 *
Congés de maladie utilisés	2,25	2,48	2,05	1,41	2,15 *	2,09 *	2,07	1,28	2,17	1,07	2,15	1,94
Congés parentaux	0,03 *	0,04 *	0,02 *	0,03 *	0,00	0,01	0,01 *	0,01 *	0,01 *	0,02 *	0,01 *	0,02 *
Congés sociaux	0,26	0,61	0,47	0,64	0,36	0,69	0,79	0,51	0,68 *	0,78 *	0,42	0,64
Total des heures chômées payées¹	15,57	16,27	15,46 *	15,83 *	15,83	16,34	15,65	13,73	15,80 *	16,02 *	15,67 *	15,90 *
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées¹	33,47	36,46	36,94 *	38,23 *	38,44	40,92	39,86	34,82	39,61 *	40,08 *	37,16 *	38,59 *

1. Le total des éléments peut être différent de la somme à cause des arrondissements.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Annexe B-8

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, par catégorie d'emplois et pour l'ensemble des catégories, administration québécoise et autres salariés québécois non syndiqués (en % du salaire)

Avantages sociaux et heures chômées payées	Professionnels		Techniciens		Employés de bureau		Employés de service		Ouvriers		Ensemble des catégories	
	Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.	
Avantages sociaux												
Autre rémunération directe												
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,41	0,12	0,95	0,10	0,78	0,18	1,25	0,29	1,03	0,05	0,78	0,16
Rémunération indirecte												
Régime de retraite	6,09 *	5,86 *	5,94	4,31	5,93	3,71	5,81	2,15	5,95	4,33	5,96	4,09
Assurance-vie	0,06	0,39	0,02	0,41	0,03	0,38	0,03	0,32	0,02	0,22	0,03	0,38
Assurance maladie	0,08	1,28	0,07	1,57	0,10	2,22	0,12	2,35	0,09	1,82	0,09	1,87
Assurance-soins dentaires	0,00	0,89	0,00	1,08	0,00	1,29	0,00	1,11	0,00	0,78	0,00	1,12
Assurance-soins optiques	0,00	0,14	0,00	0,17	0,00	0,26	0,00	0,15	0,00	0,18	0,00	0,20
Assurance-salaire	1,15	0,92	2,28	0,84	3,16	1,18	4,08	0,50	3,51	1,61	2,61	0,99
Assurance-invalidité de longue durée	0,00	0,48	0,09	0,39	0,10	0,65	0,27	0,54	0,25	0,63	0,10	0,56
Total partiel des assurances ¹	1,30	4,11	2,49	4,49	3,40	6,01	4,51	4,99	3,89	5,25	2,85	5,13
Compensation pour congés parentaux	0,36	0,16	0,33	0,09	0,20	0,12	0,03	0,00	0,03	0,00	0,24	0,11
Régime de rentes du Québec	3,05	2,73	4,12	3,60	4,41	4,05	4,37	5,13	4,46	3,43	4,03	3,74
Assurance-emploi	1,62	1,47	2,22	2,01	2,52	2,28	2,52	2,97	2,62	1,89	2,26	2,09
Assurance maladie du Québec	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *
CSST	0,77 *	0,77 *	1,14 *	1,05 *	1,08 *	0,97 *	1,43	1,97	1,54	2,19	1,08 *	1,09 *
Total partiel des régimes étatiques ¹	9,71	9,25	11,75	10,93	12,28	11,58	12,58	14,35	12,89	11,78	11,64	11,19
Total rémunération indirecte ¹	17,49	19,39	20,53 *	19,83 *	21,83 *	21,43 *	22,95	21,49	22,77	21,36	20,71 *	20,54 *
Total des avantages sociaux¹	17,90	19,51	21,48	19,93	22,61	21,62	24,20	21,79	23,80	21,42	21,49 *	20,70 *
Heures chômées payées												
Congés annuels	8,03	7,35	7,92	6,89	8,32	6,87	7,78	6,57	7,95 *	8,51 *	8,09	6,99
Congés fériés et mobiles	4,98 *	4,89 *	4,98 *	4,81 *	4,98 *	4,87 *	4,98	3,59	4,98	4,58	4,98	4,69
Congés de maladie utilisés	2,25	1,54	2,05	1,40	2,15 *	1,85 *	2,07	0,62	2,17	1,11	2,15	1,53
Congés parentaux	0,03	0,02	0,02 *	0,01 *	0,00	0,01	0,01	0,07	0,01 *	0,01 *	0,01 *	0,02 *
Congés sociaux	0,26	0,51	0,47 *	0,63 *	0,36 *	0,46 *	0,79	0,32	0,68 *	0,59 *	0,42 *	0,48 *
Total des heures chômées payées¹	15,57	14,33	15,46	13,77	15,83	14,08	15,65	11,20	15,80 *	14,82 *	15,67	13,74
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées¹	33,47 *	33,85 *	36,94	33,70	38,44	35,70	39,86	32,99	39,61	36,25	37,16	34,45

1. Le total des éléments peut être différent de la somme à cause des arrondissements.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Annexe B-9

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, par catégorie d'emplois et pour l'ensemble des catégories, administration québécoise et secteur privé syndiqué
 (en % du salaire)

Avantages sociaux et heures chômées payées	Professionnels		Techniciens		Employés de bureau		Employés de service		Ouvriers		Ensemble des catégories	
	Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.	
Avantages sociaux												
Autre rémunération directe												
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,41	0,00	0,95	0,13	0,78	0,47	1,25	0,91	1,03	0,03	0,78	0,34
Rémunération indirecte												
Régime de retraite	6,09	13,40	5,94 *	7,00 *	5,93 *	5,44 *	5,81	3,03	5,95 *	6,75 *	5,96 *	7,30 *
Assurance-vie	0,06 *	0,12 *	0,02	0,41	0,03	0,35	0,03	0,13	0,02	0,46	0,03	0,28
Assurance maladie	0,08	1,06	0,07	2,10	0,10	2,15	0,12	1,11	0,09	1,72	0,09	1,75
Assurance-soins dentaires	0,00	0,45	0,00	0,67	0,00	0,92	0,00	0,41	0,00	0,72	0,00	0,70
Assurance-soins optiques	0,00	0,08	0,00	0,22	0,00	0,32	0,00	0,10	0,00	0,18	0,00	0,22
Assurance-salaire	1,15 *	1,14 *	2,28	1,62	3,16	1,53	4,08	0,73	3,51	2,08	2,61	1,38
Assurance-invalidité de longue durée	0,00	0,77	0,09	0,74	0,10	0,81	0,27 *	0,39 *	0,25	0,81	0,10	0,74
Total partiel des assurances ¹	1,30	3,64	2,49	5,79	3,40	6,12	4,51	2,90	3,89	6,00	2,85	5,09
Compensation pour congés parentaux	0,36	0,10	0,33	0,02	0,20	0,05	0,03 *	0,04 *	0,03 *	0,05 *	0,24	0,06
Régime de rentes du Québec	3,05	2,55	4,12	3,24	4,41	3,81	4,37 *	4,40 *	4,46	3,26	4,03	3,46
Assurance-emploi	1,62	1,39	2,22	1,78	2,52	2,12	2,52 *	2,69 *	2,62	1,80	2,26	1,94
Assurance maladie du Québec	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *
CSST	0,77	0,44	1,14	1,60	1,08	1,29	1,43	2,05	1,54 *	1,49 *	1,08 *	1,22 *
Total partiel des régimes étatiques ¹	9,71	8,65	11,75	10,89	12,28	11,49	12,58	13,41	12,89	10,83	11,64	10,89
Total rémunération indirecte ¹	17,49	25,80	20,53	23,71	21,83	23,12	22,95	19,39	22,77 *	23,64 *	20,71	23,35
Total des avantages sociaux¹	17,90	25,80	21,48	23,84	22,61	23,59	24,20	20,30	23,80 *	23,68 *	21,49	23,70
Heures chômées payées												
Congés annuels	8,03	10,17	7,92	8,87	8,32 *	8,24 *	7,78	7,03	7,95	8,84	8,09	8,67
Congés fériés et mobiles	4,98 *	5,23 *	4,98 *	5,03 *	4,98 *	4,95 *	4,98	4,30	4,98 *	5,44 *	4,98 *	4,97 *
Congés de maladie utilisés	2,25	0,92	2,05	0,70	2,15	1,00	2,07	0,88	2,17	0,67	2,15	0,91
Congés parentaux	0,03	0,02	0,02 *	0,01 *	0,00	0,01	0,01 *	0,00 *	0,01 *	0,01 *	0,01 *	0,01 *
Congés sociaux	0,26	0,35	0,47 *	0,50 *	0,36	0,72	0,79	0,41	0,68 *	0,77 *	0,42 *	0,56 *
Total des heures chômées payées¹	15,57	16,70	15,46 *	15,13 *	15,83	14,93	15,65	12,65	15,80 *	15,75 *	15,67 *	15,13 *
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées¹	33,47	42,51	36,94	38,97	38,44 *	38,53 *	39,86	32,96	39,61 *	39,43 *	37,16	38,84

1. Le total des éléments peut être différent de la somme à cause des arrondissements.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Annexe B-10

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, par catégorie d'emplois et pour l'ensemble des catégories, administration québécoise et secteur privé non syndiqué (en % du salaire)

Avantages sociaux et heures chômées payées	Professionnels		Techniciens		Employés de bureau		Employés de service		Ouvriers		Ensemble des catégories	
	Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.		Adm. Marché québ.	
Avantages sociaux												
Autre rémunération directe												
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,41	0,09	0,95	0,09	0,78	0,18	1,25	0,28	1,03	0,04	0,78	0,15
Rémunération indirecte												
Régime de retraite	6,09 *	5,65 *	5,94	4,28	5,93	3,72	5,81	1,77	5,95	4,29	5,96	4,00
Assurance-vie	0,06	0,39	0,02	0,41	0,03	0,38	0,03	0,30	0,02	0,21	0,03	0,37
Assurance maladie	0,08	1,30	0,07	1,58	0,10	2,29	0,12	2,41	0,09	1,81	0,09	1,91
Assurance-soins dentaires	0,00	0,90	0,00	1,09	0,00	1,34	0,00	1,20	0,00	0,78	0,00	1,15
Assurance-soins optiques	0,00	0,14	0,00	0,16	0,00	0,26	0,00	0,10	0,00	0,17	0,00	0,19
Assurance-salaire	1,15	0,95	2,28	0,83	3,16	1,14	4,08	0,36	3,51	1,60	2,61	0,96
Assurance-invalidité de longue durée	0,00	0,47	0,09	0,39	0,10	0,65	0,27	0,51	0,25	0,62	0,10	0,55
Total partiel des assurances ¹	1,30	4,17	2,49	4,48	3,40	6,09	4,51	4,91	3,89	5,22	2,85	5,16
Compensation pour congés parentaux	0,36	0,15	0,33	0,09	0,20	0,11	0,03	0,00	0,03	0,00	0,24	0,10
Régime de rentes du Québec	3,05	2,72	4,12	3,59	4,41	4,07	4,37	5,21	4,46	3,40	4,03	3,74
Assurance-emploi	1,62	1,47	2,22	2,01	2,52	2,30	2,52	3,02	2,62	1,87	2,26	2,10
Assurance maladie du Québec	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *	4,26 *
CSST	0,77 *	0,77 *	1,14 *	1,05 *	1,08 *	0,99 *	1,43	2,08	1,54	2,19	1,08 *	1,11 *
Total partiel des régimes étatiques ¹	9,71	9,22	11,75	10,92	12,28	11,63	12,58	14,58	12,89	11,73	11,64	11,22
Total rémunération indirecte ¹	17,49	19,21	20,53 *	19,80 *	21,83 *	21,56 *	22,95	21,27	22,77	21,26	20,71 *	20,49 *
Total des avantages sociaux¹	17,90	19,31	21,48	19,89	22,61	21,74	24,20	21,56	23,80	21,31	21,49 *	20,65 *
Heures chômées payées												
Congés annuels	8,03	7,24	7,92	6,88	8,32	6,82	7,78	6,49	7,95 *	8,52 *	8,09	6,93
Congés fériés et mobiles	4,98 *	4,84 *	4,98 *	4,81 *	4,98 *	4,86 *	4,98	3,46	4,98	4,56	4,98	4,66
Congés de maladie utilisés	2,25	1,48	2,05	1,40	2,15 *	1,86 *	2,07	0,53	2,17	1,10	2,15	1,51
Congés parentaux	0,03	0,02	0,02 *	0,01 *	0,00	0,01	0,01	0,07	0,01 *	0,01 *	0,01 *	0,02 *
Congés sociaux	0,26	0,52	0,47 *	0,63 *	0,36 *	0,46 *	0,79	0,29	0,68 *	0,59 *	0,42 *	0,48 *
Total des heures chômées payées¹	15,57	14,12	15,46	13,75	15,83	14,03	15,65	10,86	15,80 *	14,80 *	15,67	13,62
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées¹	33,47 *	33,43 *	36,94	33,65	38,44	35,77	39,86	32,42	39,61	36,12	37,16	34,27

1. Le total des éléments peut être différent de la somme à cause des arrondissements.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Annexe C-1

Rémunération et écarts de rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et autres salariés québécois, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Effectif adm. québ.	Rémunération directe (C)								Rémunération indirecte (D)	
		Salaires (A)			Autre rémunération directe (B)		Total rémunération directe (A + B) = (C)				
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché
		\$		%	\$		\$		%	\$	
Professionnels											
Professionnel communic. 1	117	39 845	46 814	-17,5	43	55	39 889	46 869	-17,5	7 632	12 590
Professionnel communic. 2	698	59 908	62 027	-3,5	163	211	60 071	62 238	-3,6	10 330	13 698
Professionnel communic. 3	53	67 980	79 199	-16,5	60	22	68 039	79 221	-16,4	11 188	15 599
Professionnel approvis. 2	5	59 717	63 243	-5,9	52	82	59 769	63 325	-5,9	10 303	12 343
Professionnel gest. fin. 1	95	38 429	42 991	-11,9	154	31	38 582	43 022	-11,5	7 540	9 337
Professionnel gest. fin. 2	1 014	55 498	61 202	-10,3	517	157	56 015	61 359	-9,5	10 370	12 699
Professionnel gest. fin. 3	114	64 383	80 274	-24,7	56	86	64 440	80 360	-24,7	10 737	15 916
Analyste proc. adm./inform. 1	353	40 137	48 542	-20,9	71	59	40 208	48 602	-20,9	7 716	10 956
Analyste proc. adm./inform. 2	3 672	59 857	64 209	-7,3	202	145	60 059	64 354	-7,2	10 429	13 248
Analyste proc. adm./inform. 3	784	67 899	78 897	-16,2	60	66	67 958	78 963	-16,2	11 134	16 760
Ingénieur 1	42	40 769	51 363	-26,0	36	55	40 805	51 418	-26,0	7 746	9 609
Ingénieur 2	476	64 228	74 217	-15,6	67	95	64 295	74 312	-15,6	10 672	13 518
Ingénieur 3	269	74 811	95 562	-27,7	66	54	74 877	95 616	-27,7	12 126	15 293
Professionnel sc. phys. 1	28	40 691	52 381	-28,7	78	0	40 769	52 381	-28,5	7 857	14 791
Professionnel sc. phys. 2	372	64 323	65 888	-2,4 *	536	21	64 860	65 909	-1,6 *	11 414	14 394
Moyenne	...	59 684	66 010	-10,6	..	..	59 897	66 133	-10,4	..	..
Techniciens											
Techn. arts appl. graph. 1-2	229	41 064	41 005	0,1 *	95	168	41 159	41 173	0,0 *	8 120	7 205
Techn. arts appl. graph. 3	28	47 036	55 967	-19,0	54	66	47 090	56 033	-19,0	8 937	12 100
Techn. documentation 1-2	774	40 362	42 814	-6,1	313	315	40 675	43 129	-6,0	8 327	10 349
Techn. laboratoire 1-2	1 983	45 881	44 739	2,5 *	825	32	46 706	44 771	4,1 *	9 901	10 197
Techn. laboratoire 3	421	48 776	45 839	6,0 *	870	111	49 647	45 950	7,4	10 397	9 730
Technicien génie 1-2	1 317	41 478	57 138	-37,8	265	64	41 744	57 202	-37,0	8 414	12 091
Technicien génie 3	197	47 054	67 071	-42,5	54	24	47 108	67 095	-42,4	8 940	12 623
Techn. informatique 1-2	2 665	40 264	44 955	-11,6	199	98	40 464	45 053	-11,3	8 065	9 859
Techn. informatique 3	397	48 807	57 488	-17,8	322	58	49 129	57 545	-17,1	9 552	10 865
Moyenne	...	42 948	47 835	-11,4	..	..	43 358	47 930	-10,5	..	..
Employés de bureau											
Op. saisie données 1-2	78	27 413	31 273	-14,1	103	122	27 517	31 395	-14,1	5 709	7 429
Magasinier 1	303	29 601	39 893	-34,8	269	144	29 870	40 036	-34,0	6 422	8 624
Magasinier 2	942	32 100	47 639	-48,4	358	206	32 457	47 845	-47,4	7 203	11 984
Magasinier 3	47	38 977	45 695	-17,2	271	52	39 248	45 748	-16,6	8 600	9 968
Op. duplicateur 1-2	151	31 606	37 283	-18,0	301	128	31 907	37 411	-17,3	6 988	8 048
Op. informatique 1	38	31 818	36 149	-13,6	126	440	31 944	36 590	-14,5	6 714	7 979
Op. informatique 2	210	34 022	40 108	-17,9	270	142	34 292	40 250	-17,4	7 462	9 970
Personnel soutien adm. 1	2 947	28 699	30 280	-5,5	389	132	29 088	30 412	-4,6	6 518	7 149
Personnel soutien adm. 2	7 304	31 783	38 034	-19,7	212	118	31 996	38 151	-19,2	6 858	9 385
Personnel soutien adm. 3	2 374	37 099	45 924	-23,8	315	353	37 414	46 277	-23,7	8 300	10 135
Personnel secrétariat 1	3 851	30 124	35 563	-18,1	348	195	30 472	35 758	-17,3	6 750	8 505
Personnel secrétariat 2	5 791	33 405	40 408	-21,0	151	199	33 556	40 607	-21,0	7 094	9 027
Préposé télécomm. 1-2	15	29 659	36 772	-24,0	30	560	29 690	37 332	-25,7	6 068	8 560
Téléphoniste-récept. 2	495	27 445	29 989	-9,3	237	140	27 683	30 129	-8,8	5 965	6 540
Moyenne	...	32 007	38 306	-19,7	..	..	32 259	38 493	-19,3	..	..

Rémunération annuelle (C+D)=(E)			Heures de présence au travail ² (heures rémunérées - heures chômées payées) (F)			Rémunération globale ³ (G)			Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	
\$		%	nombre		%	\$/heure		%	
47 520	59 459	-25,1	1 537,6	1 585,2	-3,1	30,91	37,48	-21,3	Professionnels
70 400	75 935	-7,9	1 540,9	1 600,4	-3,9	45,69	47,43	-3,8	Professionnel communic. 1
79 228	94 820	-19,7	1 537,2	1 600,3	-4,1	51,54	59,20	-14,9	Professionnel communic. 2
70 072	75 667	-8,0	1 537,2	1 680,8	-9,3	45,58	45,14	1,0 *	Professionnel communic. 3
46 122	52 360	-13,5	1 541,0	1 701,2	-10,4	29,92	31,03	-3,7 *	Professionnel approvis. 2
66 385	74 058	-11,6	1 548,7	1 665,0	-7,5	42,86	44,74	-4,4	Professionnel gest. fin. 1
75 176	96 276	-28,1	1 537,2	1 651,9	-7,5	48,90	58,41	-19,4	Professionnel gest. fin. 2
47 924	59 558	-24,3	1 538,5	1 702,6	-10,7	31,15	35,04	-12,5	Professionnel gest. fin. 3
70 488	77 603	-10,1	1 541,2	1 649,2	-7,0	45,73	47,18	-3,2	Analyste proc. adm./inform. 1
79 092	95 723	-21,0	1 537,2	1 667,4	-8,5	51,45	57,49	-11,7	Analyste proc. adm./inform. 2
48 550	61 027	-25,7	1 537,2	1 709,5	-11,2	31,58	35,80	-13,4	Analyste proc. adm./inform. 3
74 967	87 830	-17,2	1 537,7	1 685,1	-9,6	48,75	52,34	-7,4	Ingénieur 1
87 003	110 909	-27,5	1 537,2	1 666,0	-8,4	56,59	66,65	-17,8	Ingénieur 2
48 626	67 172	-38,1	1 538,4	1 677,0	-9,0	31,60	40,06	-26,8	Ingénieur 3
76 274	80 303	-5,3	1 546,3	1 656,4	-7,1	49,31	48,66	1,3 *	Professionnel sc. phys. 1
									Professionnel sc. phys. 2
70 295	79 749	-13,4	1 541,3	1 653,7	-7,3	45,61	48,36	-6,0	Moyenne
49 279	48 378	1,8 *	1 533,2	1 627,6	-6,2	32,13	29,73	7,5	Techniciens
56 027	68 133	-21,6	1 529,6	1 591,5	-4,1	36,64	42,87	-17,0	Techn. arts appl. graph. 1-2
49 002	53 478	-9,1	1 546,4	1 534,7	0,8	31,67	34,69	-9,5	Techn. arts appl. graph. 3
56 607	54 969	2,9 *	1 552,0	1 711,0	-10,2	36,47	32,24	11,6	Techn. documentation 1-2
60 043	55 680	7,3 *	1 552,0	1 649,7	-6,3	38,69	34,20	11,6	Techn. laboratoire 1-2
50 158	69 292	-38,1	1 567,0	1 692,8	-8,0	31,99	41,22	-28,9	Techn. laboratoire 3
56 048	79 718	-42,2	1 529,6	1 657,1	-8,3	36,64	48,44	-32,2	Technicien génie 1-2
48 529	54 912	-13,2	1 528,2	1 662,4	-8,8	31,76	33,26	-4,7	Technicien génie 3
58 681	68 411	-16,6	1 546,7	1 647,4	-6,5	37,93	41,85	-10,3	Techn. informatique 1-2
									Techn. informatique 3
52 183	58 330	-11,8	1 544,6	1 664,3	-7,8	33,77	35,24	-4,3	Moyenne
33 226	38 824	-16,8	1 523,3	1 621,1	-6,4	21,81	23,91	-9,6	Employés de bureau
36 292	48 661	-34,1	1 590,3	1 776,0	-11,7	22,80	27,50	-20,6	Op. saisie données 1-2
39 660	59 829	-50,9	1 548,4	1 682,3	-8,7	25,62	35,56	-38,8	Magasinier 1
47 849	55 716	-16,4	1 550,4	1 770,7	-14,2	30,87	31,60	-2,4 *	Magasinier 2
38 895	45 459	-16,9	1 562,3	1 604,8	-2,7	24,89	28,63	-15,0	Magasinier 3
38 659	44 569	-15,3	1 615,5	1 658,6	-2,7 *	23,93	27,23	-13,8	Op. duplicateur 1-2
41 755	50 220	-20,3	1 561,0	1 573,2	-0,8 *	26,74	32,24	-20,6	Op. informatique 1
35 606	37 561	-5,5	1 547,9	1 607,1	-3,8	23,00	23,56	-2,4 *	Op. informatique 2
38 854	47 536	-22,3	1 533,7	1 614,7	-5,3	25,33	29,61	-16,9	Personnel soutien adm. 1
45 714	56 412	-23,4	1 540,6	1 515,0	1,7 *	29,66	37,48	-26,4	Personnel soutien adm. 2
37 221	44 263	-18,9	1 543,0	1 563,0	-1,3 *	24,12	28,43	-17,9	Personnel soutien adm. 3
40 650	49 634	-22,1	1 527,9	1 597,7	-4,6	26,60	31,25	-17,5	Personnel secrétariat 1
35 757	45 892	-28,3	1 617,9	1 725,5	-6,6	22,09	26,71	-20,9	Personnel secrétariat 2
33 648	36 668	-9,0	1 534,4	1 647,6	-7,4	21,93	22,41	-2,2 *	Préposé télécomm. 1-2
									Téléphoniste-récept. 2
39 254	47 492	-21,0	1 539,0	1 597,6	-3,8	25,51	29,94	-17,4	Moyenne

Annexe C-1

Rémunération et écarts de rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et autres salariés québécois, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Effectif adm. québ.		Rémunération directe (C)							Rémunération indirecte (D)		
			Salaires (A)			Autre rémunération directe (B)		Total rémunération directe (A + B) = (C)				
			Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché			Écarts
\$		%		\$		\$		%		\$		
Employés de service												
Cuisinier 1	330	32 219	30 387	5,7	423	142	32 642	30 528	6,5	7 480	6 134	
Cuisinier 2	973	36 828	36 927	-0,3 *	467	239	37 295	37 166	0,3 *	8 699	7 134	
Gardien 2	317	29 697	28 164	5,2	356	290	30 053	28 454	5,3	6 753	4 609	
Journalier/préposé terr. 2	1 503	30 099	41 264	-37,1	281	455	30 380	41 719	-37,3	6 566	10 931	
Préposé cuisine/cafét. 2	2 054	29 555	23 733	19,7	391	48	29 946	23 781	20,6	6 821	5 735	
Préposé entretien lourd 2	2 852	29 436	36 335	-23,4	396	311	29 832	36 647	-22,8	6 814	8 654	
Préposé entretien léger 2	1 262	29 860	28 907	3,2 *	398	265	30 258	29 172	3,6 *	6 907	5 913	
Moyenne	...	30 509	32 910	-7,9	..	..	30 892	33 165	-7,4	..	..	
Ouvriers												
Conducteur véh. légers 2	62	30 876	42 349	-37,2	206	362	31 082	42 711	-37,4	6 534	10 918	
Conducteur véh. lourds 2	167	35 118	44 985	-28,1	330	165	35 448	45 149	-27,4	7 795	10 142	
Electricien entretien 2	359	40 688	57 924	-42,4	438	193	41 127	58 117	-41,3	9 370	13 113	
Electricien entretien 3	10	42 603	55 865	-31,1	113	349	42 716	56 214	-31,6	8 586	11 233	
Mécanicien véh. motor. 1	71	38 171	46 611	-22,1	139	88	38 309	46 699	-21,9	7 913	12 012	
Mécanicien véh. motor. 2	93	40 076	52 027	-29,8	155	462	40 231	52 490	-30,5	8 339	11 815	
Mécanicien entret. Millwright 2	189	40 076	58 689	-46,4	539	38	40 615	58 727	-44,6	9 622	13 259	
Menuisier entretien 2	285	38 337	53 037	-38,3	463	250	38 800	53 287	-37,3	8 997	12 964	
Peintre entretien 2	167	35 546	53 377	-50,2	427	372	35 973	53 750	-49,4	8 185	13 056	
Plombier entretien 2	316	40 076	59 587	-48,7	456	81	40 532	59 668	-47,2	9 305	15 261	
Moyenne	...	38 598	54 445	-41,1	..	..	39 005	54 642	-40,1	..	..	
Ensemble des emplois repères												
Moyenne	...	37 990	43 695	-15,0	..	..	38 294	43 874	-14,6	..	..	

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui présenté dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

2. Pour obtenir la moyenne sur une base hebdomadaire, chaque moyenne annuelle doit être divisée par 52,18 semaines.

3. Le taux de rémunération globale figurant ici peut différer du ratio (rémunération annuelle/nombre d'heures de présence au travail) du fait d'un effectif apparié potentiellement différent entre le volet salarial et celui de la rémunération globale.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Rémunération annuelle (C+D)=(E)			Heures de présence au travail ² (heures rémunérées - heures chômées payées) (F)			Rémunération globale ³ (G)			Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	
\$		%	nombre		%	\$/heure		%	
Employés de service									
40 122	36 662	8,6	1 705,0	1 796,2	-5,3	23,53	20,69	12,1	Cuisinier 1
45 994	44 300	3,7	1 701,7	1 781,5	-4,7	27,03	24,97	7,6	Cuisinier 2
36 806	33 063	10,2	1 685,7	1 846,6	-9,5	21,84	18,07	17,3	Gardien 2
36 947	52 650	-42,5	1 709,4	1 686,2	1,4	21,62	31,27	-44,6	Journalier/préposé terr. 2
36 766	29 516	19,7	1 704,0	1 631,7	4,2	21,58	18,15	15,9	Préposé cuisine/café. 2
36 646	45 301	-23,6	1 701,7	1 678,7	1,3	21,53	27,02	-25,5	Préposé entretien lourd 2
37 165	35 084	5,6 *	1 703,7	1 717,1	-0,8 *	21,82	20,45	6,3	Préposé entretien léger 2
37 900	40 783	-7,6	1 703,3	1 695,4	0,5 *	22,25	24,11	-8,3	Moyenne
Ouvriers									
37 616	53 630	-42,6	1 698,2	1 700,3	-0,1 *	22,15	31,63	-42,8	Conducteur véh. légers 2
43 243	55 291	-27,9	1 703,7	1 796,3	-5,4	25,38	31,28	-23,2	Conducteur véh. lourds 2
50 496	71 230	-41,1	1 705,0	1 707,0	-0,1 *	29,61	41,88	-41,4	Electricien entretien 2
51 302	67 446	-31,5	1 672,0	1 730,9	-3,5	30,68	39,04	-27,2	Electricien entretien 3
46 223	58 711	-27,0	1 676,9	1 745,5	-4,1	27,57	33,91	-23,0	Mécanicien véh. motor. 1
48 570	64 304	-32,4	1 680,0	1 717,0	-2,2	28,91	37,51	-29,7	Mécanicien véh. motor. 2
50 237	71 987	-43,3	1 704,4	1 737,4	-1,9	29,48	41,62	-41,2	Mécanicien entret. Millwright 2
47 797	66 252	-38,6	1 706,3	1 723,9	-1,0	28,01	38,43	-37,2	Menuisier entretien 2
44 159	66 805	-51,3	1 706,9	1 672,2	2,0	25,87	39,98	-54,5	Peintre entretien 2
49 837	74 929	-50,3	1 707,9	1 690,5	1,0 *	29,18	44,48	-52,4	Plombier entretien 2
47 838	67 641	-41,4	1 702,8	1 717,4	-0,9 *	28,09	39,59	-40,9	Moyenne
Ensemble des emplois repères									
46 169	53 700	-16,3	1 575,0	1 638,1	-4,0	29,44	32,93	-11,8	Moyenne

Annexe C-2

Rémunération et écarts de rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur privé, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ^{1/} catégorie	Effectif adm. québ.	Rémunération directe (C)								Rémunération indirecte (D)	
		Salaires (A)			Autre rémunération directe (B)		Total rémunération directe (A + B) = (C)				
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché
		\$		%	\$		\$		%	\$	
Professionnels											
Professionnel communic. 1	117	39 845	46 749	-17,3	43	0	39 889	46 749	-17,2	7 632	11 566
Professionnel communic. 2	698	59 908	61 483	-2,6	163	72	60 071	61 555	-2,5	10 330	13 259
Professionnel communic. 3	53	67 980	81 040	-19,2	60	0	68 039	81 040	-19,1	11 188	14 811
Professionnel approvis. 2	5	59 717	62 708	-5,0	52	112	59 769	62 820	-5,1	10 303	11 029
Professionnel gest. fin. 1	95	38 429	41 425	-7,8	154	19	38 582	41 443	-7,4	7 540	8 240
Professionnel gest. fin. 2	1 014	55 498	60 970	-9,9	517	88	56 015	61 058	-9,0	10 370	12 441
Professionnel gest. fin. 3	114	64 383	82 899	-28,8	56	3	64 440	82 902	-28,7	10 737	16 029
Analyste proc. adm./inform. 1	353	40 137	48 552	-21,0	71	75	40 208	48 627	-20,9	7 716	10 611
Analyste proc. adm./inform. 2	3 672	59 857	64 351	-7,5	202	132	60 059	64 483	-7,4	10 429	13 200
Analyste proc. adm./inform. 3	784	67 899	80 499	-18,6	60	143	67 958	80 642	-18,7	11 134	15 323
Ingénieur 1	42	40 769	51 379	-26,0	36	61	40 805	51 440	-26,1	7 746	9 706
Ingénieur 2	476	64 228	74 013	-15,2	67	60	64 295	74 073	-15,2	10 672	13 929
Ingénieur 3	269	74 811	97 921	-30,9	66	0	74 877	97 921	-30,8	12 126	15 587
Professionnel sc. phys. 1	28	40 691	52 427	-28,8	78	0	40 769	52 427	-28,6	7 857	15 035
Professionnel sc. phys. 2	372	64 323	63 064	2,0 *	536	3	64 860	63 068	2,8 *	11 414	13 942
Moyenne	...	59 684	66 146	-10,8	..	..	59 897	66 243	-10,6	..	..
Techniciens											
Techn. arts appl. graph. 1-2	229	41 064	40 658	1,0 *	95	154	41 159	40 812	0,8 *	8 120	6 837
Techn. arts appl. graph. 3	28	47 036	56 084	-19,2	54	0	47 090	56 084	-19,1	8 937	12 210
Techn. documentation 1-2	774	40 362	40 578	-0,5 *	313	552	40 675	41 129	-1,1 *	8 327	7 030
Techn. laboratoire 1-2	1 983	45 881	44 535	2,9 *	825	25	46 706	44 560	4,6 *	9 901	10 090
Techn. laboratoire 3	421	48 776	41 535	14,8	870	89	49 647	41 624	16,2	10 397	8 128
Technicien génie 1-2	1 317	41 478	56 574	-36,4	265	48	41 744	56 622	-35,6	8 414	12 619
Technicien génie 3	197	47 054	66 599	-41,5	54	4	47 108	66 603	-41,4	8 940	11 321
Techn. informatique 1-2	2 665	40 264	44 238	-9,9	199	73	40 464	44 311	-9,5	8 065	9 641
Techn. informatique 3	397	48 807	59 416	-21,7	322	34	49 129	59 450	-21,0	9 552	10 311
Moyenne	...	42 948	47 085	-9,6	..	..	43 358	47 188	-8,8	..	..
Employés de bureau											
Op. saisie données 1-2	78	27 413	31 088	-13,4	103	122	27 517	31 210	-13,4	5 709	7 313
Magasinier 1	303	29 601	39 716	-34,2	269	95	29 870	39 812	-33,3	6 422	8 538
Magasinier 2	942	32 100	51 164	-59,4	358	255	32 457	51 419	-58,4	7 203	13 335
Magasinier 3	47	38 977	45 064	-15,6	271	72	39 248	45 136	-15,0	8 600	7 444
Op. duplicateur 1-2	151	31 606	37 935	-20,0	301	128	31 907	38 063	-19,3	6 988	7 071
Op. informatique 1	38	31 818	28 092	11,7	126	0	31 944	28 092	12,1	6 714	6 291
Op. informatique 2	210	34 022	39 505	-16,1	270	121	34 292	39 626	-15,6	7 462	9 697
Personnel soutien adm. 1	2 947	28 699	30 398	-5,9	389	53	29 088	30 451	-4,7	6 518	7 008
Personnel soutien adm. 2	7 304	31 783	37 412	-17,7	212	112	31 996	37 524	-17,3	6 858	8 508
Personnel soutien adm. 3	2 374	37 099	48 733	-31,4	315	34	37 414	48 768	-30,3	8 300	9 175
Personnel secrétariat 1	3 851	30 124	36 615	-21,5	348	148	30 472	36 763	-20,6	6 750	8 214
Personnel secrétariat 2	5 791	33 405	41 610	-24,6	151	154	33 556	41 764	-24,5	7 094	9 135
Préposé télécomm. 1-2	15	29 659	34 472	-16,2	30	388	29 690	34 860	-17,4	6 068	7 448
Téléphoniste-récept. 2	495	27 445	29 851	-8,8	237	95	27 683	29 946	-8,2	5 965	6 323
Moyenne	...	31 984	38 974	-21,9	..	..	32 221	39 052	-21,2	..	..

Rémunération annuelle (C+D)=(E)			Heures de présence au travail ² (heures rémunérées - heures chômées payées) (F)			Rémunération globale ³ (G)			Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	
\$		%	nombre		%	\$/heure		%	
47 520	58 315	-22,7	1 537,6	1 693,5	-10,1	30,91	34,52	-11,7	Professionnels
70 400	74 814	-6,3	1 540,9	1 656,4	-7,5	45,69	45,10	1,3 *	Professionnel communic. 1
79 228	95 851	-21,0	1 537,2	1 655,1	-7,7	51,54	57,74	-12,0	Professionnel communic. 2
70 072	73 850	-5,4	1 537,2	1 713,6	-11,5	45,58	43,19	5,2	Professionnel communic. 3
46 122	49 684	-7,7	1 541,0	1 731,9	-12,4	29,92	28,84	3,6 *	Professionnel approuv. 2
66 385	73 499	-10,7	1 548,7	1 692,2	-9,3	42,86	43,66	-1,9 *	Professionnel gest. fin. 1
75 176	98 931	-31,6	1 537,2	1 699,0	-10,5	48,90	58,35	-19,3	Professionnel gest. fin. 2
47 924	59 237	-23,6	1 538,5	1 725,3	-12,1	31,15	34,37	-10,3	Professionnel gest. fin. 3
70 488	77 683	-10,2	1 541,2	1 691,7	-9,8	45,73	46,00	-0,6 *	Analyste proc. adm./inform. 1
79 092	95 965	-21,3	1 537,2	1 706,2	-11,0	51,45	56,33	-9,5	Analyste proc. adm./inform. 2
48 550	61 146	-25,9	1 537,2	1 723,4	-12,1	31,58	35,55	-12,6	Analyste proc. adm./inform. 3
74 967	88 001	-17,4	1 537,7	1 713,6	-11,4	48,75	51,52	-5,7	Ingénieur 1
87 003	113 508	-30,5	1 537,2	1 712,0	-11,4	56,59	66,34	-17,2	Ingénieur 2
48 626	67 462	-38,7	1 538,4	1 698,9	-10,4	31,60	39,73	-25,7	Ingénieur 3
76 274	77 010	-1,0 *	1 546,3	1 690,9	-9,3	49,31	45,65	7,4	Professionnel sc. phys. 1
70 295	79 640	-13,3	1 541,3	1 694,1	-9,9	45,61	47,09	-3,3	Professionnel sc. phys. 2
49 279	47 649	3,3 *	1 533,2	1 639,0	-6,9	32,13	29,04	9,6	Techniciens
56 027	68 294	-21,9	1 529,6	1 595,2	-4,3	36,64	42,86	-17,0	Techn. arts appl. graph. 1-2
49 002	48 159	1,7 *	1 546,4	1 514,0	2,1 *	31,67	31,59	0,3 *	Techn. arts appl. graph. 3
56 607	54 651	3,5 *	1 552,0	1 733,5	-11,7	36,47	31,58	13,4	Techn. documentation 1-2
60 043	49 752	17,1	1 552,0	1 726,7	-11,3	38,69	28,74	25,7	Techn. laboratoire 1-2
50 158	69 240	-38,0	1 567,0	1 742,3	-11,2	31,99	39,87	-24,6	Techn. laboratoire 3
56 048	77 924	-39,0	1 529,6	1 714,2	-12,1	36,64	45,72	-24,8	Technicien génie 1-2
48 529	53 952	-11,2	1 528,2	1 691,9	-10,7	31,76	32,06	-0,9 *	Technicien génie 3
58 681	69 761	-18,9	1 546,7	1 704,2	-10,2	37,93	41,17	-8,5	Techn. informatique 1-2
52 183	57 101	-9,4	1 544,6	1 694,4	-9,7	33,77	33,74	0,1 *	Techn. informatique 3
33 226	38 524	-15,9	1 523,3	1 634,1	-7,3	21,81	23,52	-7,8	Employés de bureau
36 292	48 350	-33,2	1 590,3	1 792,3	-12,7	22,80	27,08	-18,8	Op. saisie données 1-2
39 660	64 754	-63,3	1 548,4	1 738,2	-12,3	25,62	37,37	-45,9	Magasinier 1
47 849	52 579	-9,9 *	1 550,4	1 820,9	-17,4	30,87	28,93	6,3 *	Magasinier 2
38 895	45 134	-16,0	1 562,3	1 694,4	-8,5	24,89	27,34	-9,8 *	Magasinier 3
38 659	34 382	11,1	1 615,5	1 770,4	-9,6	23,93	19,40	18,9	Op. duplicateur 1-2
41 755	49 323	-18,1	1 561,0	1 575,2	-0,9 *	26,74	31,80	-18,9	Op. informatique 1
35 606	37 459	-5,2	1 547,9	1 652,5	-6,8	23,00	22,82	0,8 *	Op. informatique 2
38 854	46 033	-18,5	1 533,7	1 666,8	-8,7	25,33	27,81	-9,8	Personnel soutien adm. 1
45 714	57 943	-26,8	1 540,6	1 612,9	-4,7 *	29,66	36,30	-22,4	Personnel soutien adm. 2
37 221	44 977	-20,8	1 543,0	1 635,4	-6,0	24,12	27,65	-14,6	Personnel soutien adm. 3
40 650	50 899	-25,2	1 527,9	1 665,9	-9,0	26,60	30,82	-15,9	Personnel secrétariat 1
35 757	42 307	-18,3	1 617,9	1 795,9	-11,0	22,09	23,59	-6,8	Personnel secrétariat 2
33 648	36 269	-7,8	1 534,4	1 685,3	-9,8	21,93	21,60	1,5 *	Préposé télécomm. 1-2
39 211	47 679	-21,6	1 538,0	1 659,2	-7,9	25,49	28,95	-13,6	Téléphoniste-récept. 2
									Moyenne

Annexe C-2

Rémunération et écarts de rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur privé, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Effectif adm. québ.	Rémunération directe (C)								Rémunération indirecte (D)	
		Salaires (A)			Autre rémunération directe (B)		Total rémunération directe (A + B) = (C)				
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché
		\$		%	\$		\$		%	\$	
Employés de service											
Cuisinier 1	330	32 219	29 096	9,7	423	165	32 642	29 261	10,4	7 480	5 509
Cuisinier 2	973	36 828	36 467	1,0 *	467	268	37 295	36 736	1,5 *	8 699	6 682
Gardien 2	317	29 697	27 803	6,4	356	293	30 053	28 096	6,5	6 753	4 307
Journalier/préposé terr. 2	1 503	30 099	42 994	-42,8	281	557	30 380	43 551	-43,4	6 566	13 209
Préposé cuisine/café. 2	2 054	29 555	21 569	27,0	391	126	29 946	21 695	27,6	6 821	3 962
Préposé entretien lourd 2	2 852	29 436	35 448	-20,4	396	130	29 832	35 578	-19,3	6 814	8 238
Préposé entretien léger 2	1 262	29 860	28 676	4,0 *	398	252	30 258	28 928	4,4 *	6 907	5 801
Moyenne	...	30 509	32 301	-5,9	..	..	30 892	32 537	-5,3	..	..
Ouvriers											
Conducteur véh. légers 2	62	30 876	41 127	-33,2	206	0	31 082	41 127	-32,3	6 534	8 918
Conducteur véh. lourds 2	167	35 118	45 554	-29,7	330	35	35 448	45 590	-28,6	7 795	9 707
Electricien entretien 2	359	40 688	60 424	-48,5	438	60	41 127	60 484	-47,1	9 370	13 782
Electricien entretien 3	10	42 603	61 095	-43,4	113	568	42 716	61 663	-44,4	8 586	13 124
Mécanicien véh. motor. 1	71	38 171	47 260	-23,8	139	0	38 309	47 260	-23,4	7 913	12 391
Mécanicien véh. motor. 2	93	40 076	56 088	-40,0	155	24	40 231	56 112	-39,5	8 339	13 430
Mécanicien entret. Millwright 2	189	40 076	59 027	-47,3	539	22	40 615	59 049	-45,4	9 622	13 502
Menuisier entretien 2	285	38 337	57 209	-49,2	463	33	38 800	57 242	-47,5	8 997	13 533
Peintre entretien 2	167	35 546	60 104	-69,1	427	109	35 973	60 214	-67,4	8 185	14 229
Plombier entretien 2	316	40 076	61 148	-52,6	456	13	40 532	61 161	-50,9	9 305	15 707
Moyenne	...	38 598	56 924	-47,5	..	..	39 005	56 966	-46,0	..	..
Ensemble des emplois repères											
Moyenne	...	38 003	43 912	-15,5	..	..	38 301	44 028	-15,0	..	..

- Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui présenté dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.
 - Pour obtenir la moyenne sur une base hebdomadaire, chaque moyenne annuelle doit être divisée par 52,18 semaines.
 - Le taux de rémunération globale figurant ici peut différer du ratio (rémunération annuelle/nombre d'heures de présence au travail) du fait d'un effectif apparié potentiellement différent entre le volet salarial et celui de la rémunération globale.
- * Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Rémunération annuelle (C+D)=(E)			Heures de présence au travail ² (heures rémunérées - heures chômées payées) (F)			Rémunération globale ³ (G)			Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	
\$		%	nombre		%	\$/heure		%	
Employés de service									
40 122	34 770	13,3	1 705,0	1 846,1	-8,3	23,53	18,94	19,5	Cuisinier 1
45 994	43 417	5,6	1 701,7	1 825,9	-7,3	27,03	23,78	12,0	Cuisinier 2
36 806	32 403	12,0	1 685,7	1 857,5	-10,2	21,84	17,53	19,7	Gardien 2
36 947	56 760	-53,6	1 709,4	1 771,3	-3,6	21,62	32,07	-48,3	Journalier/préposé terr. 2
36 766	25 657	30,2	1 704,0	1 688,6	0,9 *	21,58	15,31	29,1	Préposé cuisine/café. 2
36 646	43 816	-19,6	1 701,7	1 709,4	-0,5 *	21,53	25,60	-18,9	Préposé entretien lourd 2
37 165	34 729	6,6 *	1 703,7	1 725,1	-1,3 *	21,82	20,13	7,7	Préposé entretien léger 2
37 900	39 909	-5,3	1 703,3	1 739,0	-2,1	22,25	22,93	-3,0 *	Moyenne
Ouvriers									
37 616	50 046	-33,0	1 698,2	1 786,7	-5,2	22,15	28,02	-26,5	Conducteur véh. légers 2
43 243	55 297	-27,9	1 703,7	1 854,9	-8,9	25,38	30,29	-19,3	Conducteur véh. lourds 2
50 496	74 265	-47,1	1 705,0	1 716,5	-0,7 *	29,61	43,51	-46,9	Electricien entretien 2
51 302	74 787	-45,8	1 672,0	1 819,8	-8,8	30,68	41,16	-34,2	Electricien entretien 3
46 223	59 652	-29,1	1 676,9	1 800,2	-7,3	27,57	33,36	-21,0 *	Mécanicien véh. motor. 1
48 570	69 542	-43,2	1 680,0	1 799,9	-7,1	28,91	38,61	-33,6	Mécanicien véh. motor. 2
50 237	72 551	-44,4	1 704,4	1 744,1	-2,3	29,48	41,81	-41,8	Mécanicien entret. Millwright 2
47 797	70 775	-48,1	1 706,3	1 772,3	-3,9	28,01	40,04	-42,9	Menuisier entretien 2
44 159	74 443	-68,6	1 706,9	1 705,1	0,1 *	25,87	43,84	-69,5	Peintre entretien 2
49 837	76 868	-54,2	1 707,9	1 696,5	0,7 *	29,18	45,53	-56,0	Plombier entretien 2
47 838	70 421	-47,2	1 702,8	1 748,5	-2,7	28,09	40,61	-44,6	Moyenne
Ensemble des emplois repères									
46 177	53 542	-16,0	1 574,7	1 687,5	-7,2	29,45	31,86	-8,2	Moyenne

Annexe C-3

Rémunération et écarts de rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur « autre public », en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Effectif adm. québ.	Rémunération directe (C)								Rémunération indirecte (D)	
		Salaires (A)			Autre rémunération directe (B)		Total rémunération directe (A + B) = (C)				
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché
Professionnels											
Professionnel communic. 1	117	39 845	46 819	-17,5	43	58	39 889	46 876	-17,5	7 632	12 640
Professionnel communic. 2	698	59 908	62 251	-3,9	163	242	60 071	62 493	-4,0	10 330	13 818
Professionnel communic. 3	53	67 980	78 866	-16,0	60	23	68 039	78 889	-15,9	11 188	15 617
Professionnel approvis. 2	5	59 717	64 627	-8,2	52	27	59 769	64 654	-8,2	10 303	14 820
Professionnel gest. fin. 1	95	38 429	48 823	-27,0	154	68	38 582	48 891	-26,7	7 540	12 809
Professionnel gest. fin. 2	1 014	55 498	62 208	-12,1	517	322	56 015	62 530	-11,6	10 370	13 407
Professionnel gest. fin. 3	114	64 383	76 748	-19,2	56	182	64 440	76 930	-19,4	10 737	15 690
Analyste proc. adm./inform. 1	353	40 137	48 472	-20,8	71	7	40 208	48 479	-20,6	7 716	12 143
Analyste proc. adm./inform. 2	3 672	59 857	63 839	-6,7	202	160	60 059	63 999	-6,6	10 429	13 263
Analyste proc. adm./inform. 3	784	67 899	75 815	-11,7	60	17	67 958	75 831	-11,6	11 134	17 200
Ingénieur 2	476	64 228	75 319	-17,3	67	201	64 295	75 520	-17,5	10 672	12 362
Professionnel sc. phys. 1	28	40 691	52 300	-28,5	78	0	40 769	52 300	-28,3	7 857	14 497
Professionnel sc. phys. 2	372	64 323	69 760	-8,5	536	43	64 860	69 803	-7,6	11 414	15 032
Moyenne	...	59 684	65 744	-10,2	..	..	59 897	65 900	-10,0	..	..
Techniciens											
Techn. arts appl. graph. 1-2	229	41 064	43 863	-6,8	95	274	41 159	44 137	-7,2	8 120	10 105
Techn. documentation 1-2	774	40 362	43 172	-7,0	313	271	40 675	43 443	-6,8	8 327	10 943
Techn. laboratoire 1-2	1 983	45 881	46 545	-1,4 *	825	72	46 706	46 617	0,2 *	9 901	10 986
Techn. laboratoire 3	421	48 776	55 081	-12,9	870	147	49 647	55 228	-11,2	10 397	12 525
Technicien génie 1-2	1 317	41 478	59 383	-43,2	265	111	41 744	59 494	-42,5	8 414	10 634
Technicien génie 3	197	47 054	67 792	-44,1	54	49	47 108	67 840	-44,0	8 940	14 225
Techn. informatique 1-2	2 665	40 264	48 054	-19,3	199	164	40 464	48 218	-19,2	8 065	10 695
Techn. informatique 3	397	48 807	51 887	-6,3	322	117	49 129	52 004	-5,9	9 552	12 136
Moyenne	...	42 948	50 009	-16,4	..	..	43 358	50 150	-15,7	..	..
Employés de bureau											
Op. saisie données 1-2	78	27 413	32 490	-18,5	103	119	27 517	32 609	-18,5	5 709	8 265
Magasinier 1	303	29 601	41 390	-39,8	269	444	29 870	41 834	-40,1	6 422	9 246
Magasinier 2	942	32 100	40 389	-25,8	358	122	32 457	40 511	-24,8	7 203	9 440
Op. duplicateur 1-2	151	31 606	36 623	-15,9	301	127	31 907	36 751	-15,2	6 988	8 454
Op. informatique 1	38	31 818	38 047	-19,6	126	489	31 944	38 536	-20,6	6 714	8 391
Op. informatique 2	210	34 022	41 458	-21,9	270	167	34 292	41 625	-21,4	7 462	10 438
Personnel soutien adm. 1	2 947	28 699	29 921	-4,3	389	294	29 088	30 215	-3,9	6 518	7 411
Personnel soutien adm. 2	7 304	31 783	38 811	-22,1	212	123	31 996	38 935	-21,7	6 858	10 285
Personnel soutien adm. 3	2 374	37 099	43 860	-18,2	315	420	37 414	44 280	-18,4	8 300	10 063
Personnel secrétariat 1	3 851	30 124	34 274	-13,8	348	234	30 472	34 509	-13,2	6 750	8 680
Personnel secrétariat 2	5 791	33 405	38 312	-14,7	151	247	33 556	38 559	-14,9	7 094	8 745
Préposé télécomm. 1-2	15	29 659	40 265	-35,8	30	710	29 690	40 975	-38,0	6 068	9 784
Téléphoniste-récept. 2	495	27 445	30 677	-11,8	237	307	27 683	30 984	-11,9	5 965	7 381
Moyenne	...	32 007	37 378	-16,8	..	..	32 259	37 612	-16,6	..	..

Rémunération annuelle (C+D)=(E)			Heures de présence au travail ² (heures rémunérées - heures chômées payées) (F)			Rémunération globale ³ (G)			Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	
\$		%	nombre		%	\$/heure		%	
47 520	59 516	-25,2	1 537,6	1 578,9	-2,7	30,91	37,65	-21,8	Professionnels
70 400	76 310	-8,4	1 540,9	1 581,9	-2,7	45,69	48,20	-5,5	Professionnel communic. 1
79 228	94 506	-19,3	1 537,2	1 593,8	-3,7	51,54	59,28	-15,0	Professionnel communic. 2
70 072	79 474	-13,4	1 537,2	1 616,0	-5,1	45,58	49,17	-7,9	Professionnel communic. 3
46 122	61 700	-33,8	1 541,0	1 596,9	-3,6	29,92	38,63	-29,1	Professionnel approuv. 2
66 385	75 937	-14,4	1 548,7	1 570,8	-1,4	42,86	48,38	-12,9	Professionnel gest. fin. 1
75 176	92 620	-23,2	1 537,2	1 589,6	-3,4	48,90	58,31	-19,2	Professionnel gest. fin. 2
47 924	60 622	-26,5	1 538,5	1 584,1	-3,0	31,15	38,22	-22,7	Professionnel gest. fin. 3
70 488	77 261	-9,6	1 541,2	1 570,2	-1,9	45,73	49,26	-7,7	Analyste proc. adm./inform. 1
79 092	93 031	-17,6	1 537,2	1 622,6	-5,6	51,45	57,36	-11,5	Analyste proc. adm./inform. 2
74 967	87 882	-17,2	1 537,7	1 554,9	-1,1	48,75	56,56	-16,0	Analyste proc. adm./inform. 3
48 626	66 797	-37,4	1 538,4	1 641,4	-6,7	31,60	40,70	-28,8	Ingénieur 2
76 274	84 834	-11,2	1 546,3	1 607,7	-4,0	49,31	52,78	-7,0	Professionnel sc. phys. 1
									Professionnel sc. phys. 2
70 295	79 663	-13,3	1 541,3	1 579,0	-2,4	45,61	50,47	-10,7	Moyenne
49 279	54 242	-10,1	1 533,2	1 535,7	-0,2 *	32,13	35,37	-10,1	Techniciens
49 002	54 387	-11,0	1 546,4	1 538,7	0,5	31,67	35,26	-11,3	Techn. arts appl. graph. 1-2
56 607	57 602	-1,8	1 552,0	1 535,8	1,0	36,47	37,50	-2,8	Techn. documentation 1-2
60 043	67 753	-12,8	1 552,0	1 518,5	2,2	38,69	44,82	-15,8	Techn. laboratoire 1-2
50 158	70 128	-39,8	1 567,0	1 509,5	3,7	31,99	46,75	-46,1	Techn. laboratoire 3
56 048	82 066	-46,4	1 529,6	1 574,6	-2,9	36,64	52,21	-42,5	Technicien génie 1-2
48 529	58 913	-21,4	1 528,2	1 559,9	-2,1	31,76	37,76	-18,9	Technicien génie 3
58 681	64 140	-9,3	1 546,7	1 485,1	4,0	37,93	43,24	-14,0	Techn. informatique 1-2
									Techn. informatique 3
52 183	61 167	-17,2	1 544,6	1 537,2	0,5 *	33,77	39,88	-18,1	Moyenne
33 226	40 874	-23,0	1 523,3	1 530,3	-0,5 *	21,81	26,63	-22,1	Employés de bureau
36 292	51 080	-40,7	1 590,3	1 666,8	-4,8	22,80	30,57	-34,1	Op. saisie données 1-2
39 660	49 951	-25,9	1 548,4	1 574,1	-1,7 *	25,62	31,89	-24,5	Magasinier 1
38 895	45 205	-16,2	1 562,3	1 545,3	1,1	24,89	29,21	-17,4	Magasinier 2
38 659	46 927	-21,4	1 615,5	1 643,3	-1,7 *	23,93	28,91	-20,8	Op. duplicateur 1-2
41 755	52 063	-24,7	1 561,0	1 595,7	-2,2	26,74	32,71	-22,3	Op. informatique 1
35 606	37 626	-5,7	1 547,9	1 490,4	3,7	23,00	25,28	-9,9	Op. informatique 2
38 854	49 220	-26,7	1 533,7	1 557,8	-1,6	25,33	31,56	-24,6	Personnel soutien adm. 1
45 714	54 343	-18,9	1 540,6	1 473,8	4,3	29,66	36,86	-24,3	Personnel soutien adm. 2
37 221	43 189	-16,0	1 543,0	1 487,0	3,6	24,12	29,07	-20,5	Personnel soutien adm. 3
40 650	47 304	-16,4	1 527,9	1 495,2	2,1	26,60	31,64	-18,9	Personnel secrétariat 1
35 757	50 759	-42,0	1 617,9	1 659,3	-2,6	22,09	30,48	-38,0	Personnel secrétariat 2
33 648	38 365	-14,0	1 534,4	1 488,6	3,0	21,93	25,86	-17,9	Préposé télécomm. 1-2
									Téléphoniste-récept. 2
39 254	46 806	-19,2	1 539,0	1 518,0	1,4	25,51	30,84	-20,9	Moyenne

Annexe C-3

Rémunération et écarts de rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur « autre public », en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Effectif adm. québ.	Rémunération directe (C)								Rémunération indirecte (D)	
		Salaires (A)			Autre rémunération directe (B)		Total rémunération directe (A + B) = (C)				
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché
		\$		%	\$		\$		%	\$	
Employés de service											
Cuisinier 1	330	32 219	35 316	-9,6 *	423	0	32 642	35 316	-8,2 *	7 480	9 197
Cuisinier 2	973	36 828	38 864	-5,5 *	467	4	37 295	38 868	-4,2 *	8 699	10 284
Gardien 2	317	29 697	38 192	-28,6	356	291	30 053	38 483	-28,1	6 753	10 005
Journalier/préposé terr. 2	1 503	30 099	39 735	-32,0	281	387	30 380	40 122	-32,1	6 566	9 396
Préposé cuisine/café. 2	2 054	29 555	31 596	-6,9	391	0	29 946	31 596	-5,5	6 821	8 593
Préposé entretien lourd 2	2 852	29 436	37 798	-28,4	396	504	29 832	38 302	-28,4	6 814	9 214
Préposé entretien léger 2	1 262	29 860	32 048	-7,3	398	429	30 258	32 478	-7,3	6 907	7 367
Moyenne	...	30 509	35 996	-18,0	..	..	30 892	36 282	-17,4	..	..
Ouvriers											
Conducteur véh. légers 2	62	30 876	42 381	-37,3	206	369	31 082	42 750	-37,5	6 534	10 959
Conducteur véh. lourds 2	167	35 118	43 467	-23,8	330	489	35 448	43 956	-24,0	7 795	11 214
Electricien entretien 2	359	40 688	49 828	-22,5	438	505	41 127	50 333	-22,4	9 370	11 035
Electricien entretien 3	10	42 603	52 866	-24,1	113	267	42 716	53 133	-24,4	8 586	10 344
Mécanicien véh. motor. 1	71	38 171	44 990	-17,9	139	509	38 309	45 499	-18,8	7 913	10 583
Mécanicien véh. motor. 2	93	40 076	48 629	-21,3	155	649	40 231	49 278	-22,5	8 339	10 725
Mécanicien entret. Millwright 2	189	40 076	52 608	-31,3	539	237	40 615	52 845	-30,1	9 622	9 767
Menuisier entretien 2	285	38 337	45 417	-18,5	463	510	38 800	45 927	-18,4	8 997	11 668
Peintre entretien 2	167	35 546	43 094	-21,2	427	558	35 973	43 653	-21,3	8 185	10 933
Plombier entretien 2	316	40 076	47 281	-18,0	456	411	40 532	47 693	-17,7	9 305	11 882
Moyenne	...	38 598	47 147	-22,1	..	..	39 005	47 611	-22,1	..	..
Ensemble des emplois repères											
Moyenne	...	37 990	43 856	-15,4	..	..	38 294	44 085	-15,1	..	..

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui présenté dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.
 2. Pour obtenir la moyenne sur une base hebdomadaire, chaque moyenne annuelle doit être divisée par 52,18 semaines.
 3. Le taux de rémunération globale figurant ici peut différer du ratio (rémunération annuelle/nombre d'heures de présence au travail) du fait d'un effectif apparié potentiellement différent entre le volet salarial et celui de la rémunération globale.
- * Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Rémunération annuelle (C+D)=(E)			Heures de présence au travail ² (heures rémunérées - heures chômées payées) (F)			Rémunération globale ³ (G)			Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	
\$		%	nombre		%	\$/heure		%	
Employés de service									
40 122	44 513	-10,9	1 705,0	1 556,5	8,7	23,53	28,41	-20,7	Cuisinier 1
45 994	49 152	-6,9 *	1 701,7	1 548,5	9,0	27,03	31,61	-16,9	Cuisinier 2
36 806	48 488	-31,7	1 685,7	1 629,9	3,3	21,84	29,90	-36,9	Gardien 2
36 947	49 517	-34,0	1 709,4	1 619,6	5,3	21,62	30,70	-42,0	Journalier/préposé terr. 2
36 766	40 189	-9,3	1 704,0	1 632,8	4,2	21,58	24,65	-14,2	Préposé cuisine/café. 2
36 646	47 516	-29,7	1 701,7	1 640,7	3,6	21,53	29,04	-34,9	Préposé entretien lourd 2
37 165	39 845	-7,2	1 703,7	1 605,6	5,8	21,82	24,80	-13,7	Préposé entretien léger 2
37 900	45 276	-19,5	1 703,3	1 617,7	5,0	22,25	28,04	-26,0	Moyenne
Ouvriers									
37 616	53 709	-42,8	1 698,2	1 698,6	0,0 *	22,15	31,70	-43,1	Conducteur véh. légers 2
43 243	55 170	-27,6	1 703,7	1 638,4	3,8	25,38	33,79	-33,1	Conducteur véh. lourds 2
50 496	61 368	-21,5	1 705,0	1 678,7	1,5	29,61	36,63	-23,7	Électricien entretien 2
51 302	63 477	-23,7	1 672,0	1 686,1	-0,8 *	30,68	37,81	-23,2	Électricien entretien 3
46 223	56 082	-21,3	1 676,9	1 591,2	5,1	27,57	35,52	-28,8	Mécanicien véh. motor. 1
48 570	60 003	-23,5	1 680,0	1 658,9	1,3	28,91	36,29	-25,5	Mécanicien véh. motor. 2
50 237	62 613	-24,6	1 704,4	1 635,9	4,0	29,48	38,40	-30,3	Mécanicien entret. Millwright 2
47 797	57 595	-20,5	1 706,3	1 651,9	3,2	28,01	34,97	-24,8	Menuisier entretien 2
44 159	54 586	-23,6	1 706,9	1 630,7	4,5	25,87	33,57	-29,8	Peintre entretien 2
49 837	59 574	-19,5	1 707,9	1 643,7	3,8	29,18	36,29	-24,4	Plombier entretien 2
47 838	58 732	-22,8	1 702,8	1 650,6	3,1	28,09	35,68	-27,0	Moyenne
Ensemble des emplois repères									
46 169	54 306	-17,6	1 575,0	1 552,8	1,4	29,44	34,98	-18,8	Moyenne

Annexe C-4

Rémunération et écarts de rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et administration municipale¹, en 2005
 [Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ² / catégorie	Effectif adm. québ.	Rémunération directe (C)								Rémunération indirecte (D)	
		Salaires (A)			Autre rémunération directe (B)		Total rémunération directe (A + B) = (C)				
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché
		\$		%	\$		\$		%	\$	
Professionnels											
Professionnel communic. 2	698	59 908	60 215	-0,5 *	...	...	...	...	...	...	...
Professionnel approvis. 2	5	59 717	59 692	0,0 *	...	...	...	...	...	...	...
Professionnel gest. fin. 2	1 014	55 498	67 346	-21,3	...	...	...	...	...	...	...
Analyste proc. adm./inform. 1	353	40 137	51 141	-27,4	...	...	...	...	...	...	...
Analyste proc. adm./inform. 2	3 672	59 857	66 791	-11,6	...	...	...	...	...	...	...
Ingénieur 2	476	64 228	69 635	-8,4	...	...	...	...	...	...	...
Professionnel sc. phys. 3	73	68 546	..	..	...	...	...	...	...	...	...
Moyenne	...	59 670	67 060	-12,4	...	...	...	...	...	...	...
Techniciens											
Techn. arts appl. graph. 1-2	229	41 064	44 289	-7,9	...	...	...	...	...	...	...
Techn. documentation 1-2	774	40 362	40 092	0,7	...	...	...	...	...	...	...
Techn. laboratoire 1-2	1 983	45 881	46 011	-0,3	...	...	...	...	...	...	...
Technicien génie 1-2	1 317	41 478	50 535	-21,8	...	...	...	...	...	...	...
Techn. informatique 1-2	2 665	40 264	47 232	-17,3	...	...	...	...	...	...	...
Techn. informatique 3	397	48 807	53 756	-10,1	...	...	...	...	...	...	...
Moyenne	...	42 625	47 305	-11,0	...	...	...	...	...	...	...
Employés de bureau											
Magasinier 1	303	29 601	39 813	-34,5	...	...	...	...	...	...	...
Magasinier 2	942	32 100	42 696	-33,0	...	...	...	...	...	...	...
Op. duplicateur 1-2	151	31 606	40 113	-26,9	...	...	...	...	...	...	...
Op. informatique 2	210	34 022	45 139	-32,7	...	...	...	...	...	...	...
Personnel soutien adm. 1	2 947	28 699	28 983	-1,0	...	...	...	...	...	...	...
Personnel soutien adm. 2	7 304	31 783	35 924	-13,0	...	...	...	...	...	...	...
Personnel secrétariat 1	3 851	30 124	33 242	-10,3	...	...	...	...	...	...	...
Personnel secrétariat 2	5 791	33 405	37 236	-11,5	...	...	...	...	...	...	...
Préposé télécomm. 1-2	15	29 659	40 620	-37,0	...	...	...	...	...	...	...
Téléphoniste-récept. 2	495	27 445	30 737	-12,0	...	...	...	...	...	...	...
Moyenne	...	31 983	36 252	-13,3	...	...	...	...	...	...	...
Employés de service											
Journalier/préposé terr. 2	1 503	30 099	38 139	-26,7	...	...	...	...	...	...	...
Préposé cuisine/café. 2	2 054	29 555	..	..	...	...	...	...	...	...	...
Préposé entretien lourd 2	2 852	29 436	37 248	-26,5	...	...	...	...	...	...	...
Moyenne	...	29 708	36 460	-22,7	...	...	...	...	...	...	...

Rémunération annuelle (C+D)=(E)			Heures de présence au travail ³ (heures rémunérées - heures chômées payées) (F)			Rémunération globale (G)			Emplois repères ² / catégorie
Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	
\$		%	nombre		%	\$/heure		%	
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Professionnels
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Professionnel communic. 2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Professionnel approuv. 2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Professionnel gest. fin. 2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Analyste proc. adm./inform. 1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Analyste proc. adm./inform. 2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Ingénieur 2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Professionnel sc. phys. 3
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Moyenne
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Techniciens
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Techn. arts appl. graph. 1-2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Techn. documentation 1-2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Techn. laboratoire 1-2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Technicien génie 1-2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Techn. informatique 1-2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Techn. informatique 3
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Moyenne
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Employés de bureau
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Magasinier 1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Magasinier 2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 1-2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Op. informatique 2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Personnel soutien adm. 1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Personnel soutien adm. 2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Personnel secrétariat 1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Personnel secrétariat 2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 1-2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Téléphoniste-récept. 2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Moyenne
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Employés de service
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Journalier/préposé terr. 2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Préposé cuisine/café. 2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Préposé entretien lourd 2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Moyenne

Annexe C-4

Rémunération et écarts de rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et administration municipale¹, en 2005
 [Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ² / catégorie	Effectif adm. québ.	Rémunération directe (C)								Rémunération indirecte (D)	
		Salaires (A)			Autre rémunération directe (B)		Total rémunération directe (A + B) = (C)				
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché
		\$		%	\$		\$		%	\$	
Ouvriers											
Conducteur véh. légers 2	62	30 876	40 800	-32,1	...	...	...	...	...	...	...
Conducteur véh. lourds 2	167	35 118	42 447	-20,9	...	...	...	...	...	...	...
Électricien entretien 2	359	40 688	47 245	-16,1	...	...	...	...	...	...	...
Électricien entretien 3	10	42 603	49 648	-16,5	...	...	...	...	...	...	...
Mécanicien véh. motor. 1	71	38 171	42 068	-10,2	...	...	...	...	...	...	...
Mécanicien véh. motor. 2	93	40 076	46 233	-15,4	...	...	...	...	...	...	...
Menuisier entretien 2	285	38 337	44 794	-16,8	...	...	...	...	...	...	...
Peintre entretien 2	167	35 546	43 379	-22,0	...	...	...	...	...	...	...
Plombier entretien 2	316	40 076	46 079	-15,0	...	...	...	...	...	...	...
Moyenne	...	38 598	45 088	-16,8	...	...	...	...	...	...	...
Ensemble des emplois repères											
Moyenne	...	38 270	43 515	-13,7	...	...	...	...	...	...	...

1. Dans le cadre de l'ERG 2005, seules les données sur les salaires et les échelles salariales ont été recueillies dans les municipalités. Ainsi, il n'y a pas de comparaison spécifique de la rémunération globale, incluant les heures de travail et les avantages sociaux, entre l'administration québécoise et l'administration municipale. Pour plus de détails, vous pouvez consulter la section sur la méthodologie.
2. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui présenté dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.
3. Pour obtenir la moyenne sur une base hebdomadaire, chaque moyenne annuelle doit être divisée par 52,18 semaines.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Rémunération annuelle (C+D)=(E)			Heures de présence au travail ³ (heures rémunérées - heures chômées payées) (F)			Rémunération globale (G)			Emplois repères ² / catégorie
Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	
\$		%	nombre		%	\$/heure		%	
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Ouvriers
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Conducteur véh. légers 2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Conducteur véh. lourds 2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Électricien entretien 2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Électricien entretien 3
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Mécanicien véh. motor. 1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Mécanicien véh. motor. 2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Menuisier entretien 2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Peintre entretien 2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Plombier entretien 2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Moyenne
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Ensemble des emplois repères
...	...	...	...	...	...	...	...	...	Moyenne

Annexe C-5

Rémunération et écarts de rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur « entreprises publiques », en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Effectif adm. québ.	Rémunération directe (C)								Rémunération indirecte (D)	
		Salaires (A)			Autre rémunération directe (B)		Total rémunération directe (A + B) = (C)				
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché
		\$		%	\$		\$		%	\$	
Professionnels											
Professionnel communic. 1	117	39 845	46 390	-16,4	43	107	39 889	46 496	-16,6	7 632	7 599
Professionnel communic. 2	698	59 908	61 098	-2,0 *	163	53	60 071	61 152	-1,8 *	10 330	9 909
Professionnel approvis. 2	5	59 717	65 328	-9,4	52	44	59 769	65 372	-9,4	10 303	9 353
Professionnel gest. fin. 1	95	38 429	44 183	-15,0	154	15	38 582	44 198	-14,6	7 540	8 469
Professionnel gest. fin. 2	1 014	55 498	60 827	-9,6	517	35	56 015	60 863	-8,7	10 370	10 221
Professionnel gest. fin. 3	114	64 383	78 813	-22,4	56	0	64 440	78 813	-22,3	10 737	9 679
Analyste proc. adm./inform. 1	353	40 137	45 675	-13,8	71	4	40 208	45 679	-13,6	7 716	7 004
Analyste proc. adm./inform. 2	3 672	59 857	67 111	-12,1	202	39	60 059	67 150	-11,8	10 429	9 720
Analyste proc. adm./inform. 3	784	67 899	80 369	-18,4	60	3	67 958	80 372	-18,3	11 134	10 123
Moyenne	...	59 750	67 746	-13,4	..	..	59 963	67 774	-13,0	..	..
Techniciens											
Techn. arts appl. graph. 1-2	229	41 064	44 433	-8,2	95	133	41 159	44 566	-8,3	8 120	9 651
Techn. documentation 1-2	774	40 362	41 092	-1,8 *	313	90	40 675	41 182	-1,2 *	8 327	8 916
Technicien génie 3	197	47 054	70 014	-48,8	54	86	47 108	70 100	-48,8	8 940	10 394
Techn. informatique 1-2	2 665	40 264	50 672	-25,8	199	97	40 464	50 768	-25,5	8 065	8 979
Moyenne	...	42 948	54 066	-25,9	..	..	43 358	54 149	-24,9	..	..
Employés de bureau											
Op. saisie données 1-2	78	27 413	35 245	-28,6	103	120	27 517	35 365	-28,5	5 709	8 156
Magasinier 1	303	29 601	45 327	-53,1	269	748	29 870	46 076	-54,3	6 422	8 613
Magasinier 2	942	32 100	40 734	-26,9	358	31	32 457	40 764	-25,6	7 203	7 822
Op. informatique 2	210	34 022	40 779	-19,9	270	129	34 292	40 908	-19,3	7 462	8 707
Personnel soutien adm. 1	2 947	28 699	35 703	-24,4	389	24	29 088	35 727	-22,8	6 518	7 671
Personnel soutien adm. 2	7 304	31 783	39 339	-23,8	212	93	31 996	39 433	-23,2	6 858	8 254
Personnel secrétariat 1	3 851	30 124	36 286	-20,5	348	132	30 472	36 417	-19,5	6 750	8 214
Personnel secrétariat 2	5 791	33 405	40 880	-22,4	151	90	33 556	40 970	-22,1	7 094	7 734
Téléphoniste-récept. 2	495	27 445	32 247	-17,5	237	303	27 683	32 551	-17,6	5 965	6 783
Moyenne	...	31 990	39 121	-22,3	..	..	32 246	39 218	-21,6	..	..

Rémunération annuelle (C+D)=(E)			Heures de présence au travail ² (heures rémunérées - heures chômées payées) (F)			Rémunération globale ³ (G)			Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	
\$		%	nombre		%	\$/heure		%	
47 520	54 096	-13,8	1 537,6	1 590,3	-3,4	30,91	34,04	-10,1	Professionnels
70 400	71 061	-0,9 *	1 540,9	1 577,7	-2,4	45,69	45,18	1,1 *	Professionnel communic. 1
70 072	74 724	-6,6	1 537,2	1 559,0	-1,4	45,58	48,03	-5,4	Professionnel communic. 2
46 122	52 667	-14,2	1 541,0	1 542,4	-0,1 *	29,92	34,17	-14,2	Professionnel approvis. 2
66 385	71 084	-7,1	1 548,7	1 563,6	-1,0	42,86	45,52	-6,2	Professionnel gest. fin. 1
75 176	88 492	-17,7	1 537,2	1 540,0	-0,2 *	48,90	57,47	-17,5	Professionnel gest. fin. 2
47 924	52 683	-9,9	1 538,5	1 539,3	-0,1 *	31,15	34,21	-9,8	Professionnel gest. fin. 3
70 488	76 870	-9,1	1 541,2	1 540,5	0,0 *	45,73	49,95	-9,2	Analyste proc. adm./inform. 1
79 092	90 495	-14,4	1 537,2	1 537,0	0,0 *	51,45	58,92	-14,5	Analyste proc. adm./inform. 2
70 370	77 405	-10,0	1 541,3	1 545,5	-0,3 *	45,65	50,17	-9,9	Analyste proc. adm./inform. 3
									Moyenne
49 279	54 217	-10,0	1 533,2	1 612,7	-5,2	32,13	33,59	-4,5	Techniciens
49 002	50 098	-2,2 *	1 546,4	1 597,4	-3,3	31,67	31,39	0,9 *	Techn. arts appl. graph. 1-2
56 048	80 494	-43,6	1 529,6	1 504,7	1,6 *	36,64	54,02	-47,4	Techn. documentation 1-2
48 529	59 747	-23,1	1 528,2	1 559,3	-2,0	31,76	38,39	-20,9	Technicien génie 3
52 183	63 338	-21,4	1 544,6	1 519,8	1,6 *	33,77	42,06	-24,5	Techn. informatique 1-2
									Moyenne
33 226	43 521	-31,0	1 523,3	1 657,8	-8,8	21,81	26,33	-20,7	Employés de bureau
36 292	54 689	-50,7	1 590,3	1 683,3	-5,8	22,80	32,50	-42,5	Op. saisie données 1-2
39 660	48 587	-22,5	1 548,4	1 503,2	2,9	25,62	32,50	-26,9	Magasinier 1
41 755	49 615	-18,8	1 561,0	1 720,3	-10,2	26,74	29,01	-8,5	Magasinier 2
35 606	43 398	-21,9	1 547,9	1 498,3	3,2	23,00	29,19	-26,9	Op. informatique 2
38 854	47 686	-22,7	1 533,7	1 532,7	0,1 *	25,33	31,30	-23,6	Personnel soutien adm. 1
37 221	44 631	-19,9	1 543,0	1 570,1	-1,8 *	24,12	28,63	-18,7	Personnel soutien adm. 2
40 650	48 704	-19,8	1 527,9	1 548,9	-1,4	26,60	31,50	-18,4	Personnel secrétariat 1
33 648	39 333	-16,9	1 534,4	1 557,8	-1,5	21,93	25,19	-14,9	Personnel secrétariat 2
39 238	47 263	-20,5	1 539,0	1 535,6	0,2 *	25,50	30,94	-21,4	Téléphoniste-récept. 2
									Moyenne

Annexe C-5

Rémunération et écarts de rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur « entreprises publiques », en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Effectif adm. québ.	Rémunération directe (C)								Rémunération indirecte (D)	
		Salaires (A)			Autre rémunération directe (B)		Total rémunération directe (A + B) = (C)				
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché
		\$		%	\$		\$		%	\$	
Employés de service											
Gardien 2	317	29 697	44 515	-49,9	356	0	30 053	44 515	-48,1	6 753	9 963
Moyenne	...	30 509	38 837	-27,3	..	..	30 892	39 148	-26,7	..	..
Ouvriers											
Conducteur véh. lourds 2	167	35 118	46 159	-31,4	330	176	35 448	46 335	-30,7	7 795	10 030
Électricien entretien 2	359	40 688	52 981	-30,2	438	637	41 127	53 618	-30,4	9 370	9 144
Mécanicien véh. motor. 2	93	40 076	51 075	-27,4	155	759	40 231	51 833	-28,8	8 339	9 363
Mécanicien entret. Millwright 2	189	40 076	54 072	-34,9	539	250	40 615	54 322	-33,7	9 622	9 482
Menuisier entretien 2	285	38 337	49 041	-27,9	463	543	38 800	49 583	-27,8	8 997	9 720
Plombier entretien 2	316	40 076	52 242	-30,4	456	833	40 532	53 075	-30,9	9 305	8 941
Moyenne	...	38 598	50 672	-31,3	..	..	39 005	51 234	-31,4	..	..
Ensemble des emplois repères											
Moyenne	...	37 991	46 251	-21,7	..	..	38 292	46 389	-21,1	..	..

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui présenté dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

2. Pour obtenir la moyenne sur une base hebdomadaire, chaque moyenne annuelle doit être divisée par 52,18 semaines.

3. Le taux de rémunération globale figurant ici peut différer du ratio (rémunération annuelle/nombre d'heures de présence au travail) du fait d'un effectif apparié potentiellement différent entre le volet salarial et celui de la rémunération globale.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Rémunération annuelle (C+D)=(E)			Heures de présence au travail ² (heures rémunérées - heures chômées payées) (F)			Rémunération globale ³ (G)			Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	
\$		%	nombre		%	\$/heure		%	
36 806	54 478	-48,0	1 685,7	1 703,5	-1,1 *	21,84	31,84	-45,8	Employés de service
37 900	46 622	-23,0	1 703,3	1 619,9	4,9	22,25	28,74	-29,1	Gardien 2
									Moyenne
43 243	56 365	-30,3	1 703,7	1 727,7	-1,4	25,38	32,64	-28,6	Ouvriers
50 496	62 762	-24,3	1 705,0	1 728,0	-1,3	29,61	36,40	-22,9	Conducteur véh. lourds 2
48 570	61 196	-26,0	1 680,0	1 690,7	-0,6 *	28,91	36,27	-25,5	Électricien entretien 2
50 237	63 804	-27,0	1 704,4	1 630,6	4,3	29,48	39,25	-33,1	Mécanicien véh. motor. 2
47 797	59 303	-24,1	1 706,3	1 738,5	-1,9	28,01	34,17	-22,0	Mécanicien entret. Millwright 2
49 837	62 016	-24,4	1 707,9	1 734,8	-1,6	29,18	35,78	-22,6	Menuisier entretien 2
47 838	60 662	-26,8	1 702,8	1 712,1	-0,5 *	28,09	35,53	-26,5	Plombier entretien 2
									Moyenne
46 166	54 803	-18,7	1 575,1	1 555,7	1,2 *	29,44	35,43	-20,4	Ensemble des emplois repères
									Moyenne

Annexe C-6

Rémunération et écarts de rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur universitaire, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Effectif adm. québ.	Rémunération directe (C)								Rémunération indirecte (D)	
		Salaires (A)			Autre rémunération directe (B)		Total rémunération directe (A + B) = (C)				
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché
		\$		%	\$		\$		%	\$	
Professionnels											
Professionnel communic. 2	698	59 908	56 782	5,2	163	0	60 071	56 782	5,5	10 330	11 659
Professionnel approuvis. 2	5	59 717	58 349	2,3	52	0	59 769	58 349	2,4	10 303	12 303
Professionnel gest. fin. 2	1 014	55 498	56 700	-2,2	517	0	56 015	56 700	-1,2	10 370	12 027
Analyste proc. adm./inform. 1	353	40 137	44 968	-12,0	71	0	40 208	44 968	-11,8	7 716	10 127
Analyste proc. adm./inform. 2	3 672	59 857	61 738	-3,1	202	0	60 059	61 738	-2,8	10 429	12 836
Ingénieur 2	476	64 228	62 807	2,2	67	0	64 295	62 807	2,3	10 672	12 915
Moyenne	...	58 784	60 020	-2,1	..	..	58 513	59 398	-1,5	..	..
Techniciens											
Techn. arts appl. graph. 1-2	229	41 064	41 483	-1,0	95	118	41 159	41 601	-1,1	8 120	10 055
Techn. documentation 1-2	774	40 362	40 858	-1,2	313	150	40 675	41 009	-0,8 *	8 327	10 118
Techn. laboratoire 1-2	1 983	45 881	41 863	8,8	825	77	46 706	41 940	10,2	9 901	10 259
Techn. laboratoire 3	421	48 776	51 415	-5,4	870	177	49 647	51 592	-3,9	10 397	12 834
Technicien génie 1-2	1 317	41 478	43 341	-4,5	265	42	41 744	43 383	-3,9	8 414	10 468
Technicien génie 3	197	47 054	51 577	-9,6	54	92	47 108	51 669	-9,7	8 940	12 461
Techn. informatique 1-2	2 665	40 264	42 093	-4,5	199	81	40 464	42 174	-4,2	8 065	10 039
Techn. informatique 3	397	48 807	51 588	-5,7	322	42	49 129	51 629	-5,1	9 552	12 335
Moyenne	...	42 933	43 302	-0,9	..	..	43 345	43 387	-0,1 *	..	..
Employés de bureau											
Op. saisie données 1-2	78	27 413	32 571	-18,8	103	11	27 517	32 581	-18,4	5 709	8 868
Magasinier 1	303	29 601	33 527	-13,3	269	0	29 870	33 527	-12,2	6 422	8 268
Magasinier 2	942	32 100	35 283	-9,9	358	55	32 457	35 338	-8,9	7 203	9 169
Op. duplicateur 1-2	151	31 606	34 714	-9,8	301	101	31 907	34 815	-9,1	6 988	8 768
Op. informatique 2	210	34 022	38 627	-13,5	270	40	34 292	38 667	-12,8	7 462	9 282
Personnel soutien adm. 1	2 947	28 699	31 286	-9,0	389	43	29 088	31 329	-7,7	6 518	7 606
Personnel soutien adm. 2	7 304	31 783	34 591	-8,8	212	76	31 996	34 667	-8,3	6 858	8 733
Personnel secrétariat 1	3 851	30 124	33 771	-12,1	348	48	30 472	33 819	-11,0	6 750	8 966
Personnel secrétariat 2	5 791	33 405	36 521	-9,3	151	39	33 556	36 560	-9,0	7 094	8 356
Téléphoniste-récept. 2	495	27 445	29 535	-7,6	237	30	27 683	29 564	-6,8	5 965	7 451
Moyenne	...	31 955	34 697	-8,6	..	..	32 208	34 744	-7,9	..	..

Rémunération annuelle (C+D)=(E)			Heures de présence au travail ² (heures rémunérées - heures chômées payées) (F)			Rémunération globale ³ (G)			Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	
\$		%	nombre		%	\$/heure		%	
Professionnels									
70 400	68 441	2,8	1 540,9	1 480,7	3,9	45,69	46,24	-1,2	Professionnel communic. 2
70 072	70 652	-0,8 *	1 537,2	1 496,6	2,6	45,58	47,18	-3,5	Professionnel approuvis. 2
66 385	68 727	-3,5	1 548,7	1 459,3	5,8	42,86	47,16	-10,0	Professionnel gest. fin. 2
47 924	55 095	-15,0	1 538,5	1 423,7	7,5	31,15	38,77	-24,5	Analyste proc. adm./inform. 1
70 488	74 574	-5,8	1 541,2	1 466,8	4,8	45,73	50,97	-11,5	Analyste proc. adm./inform. 2
74 967	75 722	-1,0 *	1 537,7	1 504,7	2,1	48,75	50,31	-3,2	Ingénieur 2
68 779	71 864	-4,5	1 541,5	1 470,5	4,6	44,60	49,04	-10,0	Moyenne
Techniciens									
49 279	51 656	-4,8	1 533,2	1 465,9	4,4	32,13	35,30	-9,9	Techn. arts appl. graph. 1-2
49 002	51 126	-4,3	1 546,4	1 490,7	3,6	31,67	34,35	-8,5	Techn. documentation 1-2
56 607	52 199	7,8	1 552,0	1 490,9	3,9	36,47	34,97	4,1	Techn. laboratoire 1-2
60 043	64 425	-7,3	1 552,0	1 531,3	1,3	38,69	42,13	-8,9	Techn. laboratoire 3
50 158	53 851	-7,4	1 567,0	1 528,3	2,5	31,99	35,30	-10,3	Technicien génie 1-2
56 048	64 130	-14,4	1 529,6	1 517,7	0,8	36,64	42,20	-15,2	Technicien génie 3
48 529	52 214	-7,6	1 528,2	1 521,5	0,4	31,76	34,35	-8,2	Techn. informatique 1-2
58 681	63 965	-9,0	1 546,7	1 493,7	3,4	37,93	42,81	-12,9	Techn. informatique 3
52 169	53 881	-3,3	1 544,7	1 509,5	2,3	33,76	35,71	-5,8	Moyenne
Employés de bureau									
33 226	41 449	-24,7	1 523,3	1 477,9	3,0	21,81	28,00	-28,4	Op. saisie données 1-2
36 292	41 795	-15,2	1 590,3	1 530,6	3,8	22,80	27,43	-20,3	Magasinier 1
39 660	44 507	-12,2	1 548,4	1 543,9	0,3	25,62	28,80	-12,4	Magasinier 2
38 895	43 583	-12,1	1 562,3	1 537,3	1,6	24,89	28,22	-13,4	Op. duplicateur 1-2
41 755	47 949	-14,8	1 561,0	1 508,9	3,3	26,74	31,79	-18,9	Op. informatique 2
35 606	38 935	-9,3	1 547,9	1 483,1	4,2	23,00	26,29	-14,3	Personnel soutien adm. 1
38 854	43 400	-11,7	1 533,7	1 476,4	3,7	25,33	29,42	-16,1	Personnel soutien adm. 2
37 221	42 784	-14,9	1 543,0	1 466,0	5,0	24,12	29,17	-20,9	Personnel secrétariat 1
40 650	44 916	-10,5	1 527,9	1 445,9	5,4	26,60	31,02	-16,6	Personnel secrétariat 2
33 648	37 015	-10,0	1 534,4	1 480,3	3,5	21,93	25,06	-14,3	Téléphoniste-récept. 2
39 196	43 297	-10,5	1 537,9	1 467,7	4,6	25,49	29,52	-15,8	Moyenne

Annexe C-6

Rémunération et écarts de rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur universitaire, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Effectif adm. québ.		Rémunération directe (C)							Rémunération indirecte (D)		
			Salaires (A)			Autre rémunération directe (B)		Total rémunération directe (A + B) = (C)				
			Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché			Écarts
Employés de service												
Cuisinier 2	973	36 828	37 613	-2,1	467	66	37 295	37 678	-1,0	8 699	9 572	
Gardien 2	317	29 697	37 052	-24,8	356	114	30 053	37 166	-23,7	6 753	9 576	
Journalier/préposé terr. 2	1 503	30 099	34 467	-14,5	281	76	30 380	34 543	-13,7	6 566	8 934	
Préposé entretien lourd 2	2 852	29 436	31 600	-7,4	396	27	29 832	31 627	-6,0	6 814	8 221	
Préposé entretien léger 2	1 262	29 860	31 779	-6,4	398	135	30 258	31 914	-5,5	6 907	8 709	
Moyenne	...	30 509	33 047	-8,3	..	..	30 892	33 096	-7,1	..	..	
Ouvriers												
Conducteur véh. légers 2	62	30 876	33 609	-8,9	206	44	31 082	33 653	-8,3	6 534	8 013	
Conducteur véh. lourds 2	167	35 118	35 188	-0,2	330	207	35 448	35 395	0,1	7 795	9 180	
Électricien entretien 2	359	40 688	43 127	-6,0	438	112	41 127	43 239	-5,1	9 370	10 898	
Mécanicien entret. Millwright 2	189	40 076	41 077	-2,5	539	0	40 615	41 077	-1,1	9 622	10 031	
Menuisier entretien 2	285	38 337	40 436	-5,5	463	123	38 800	40 559	-4,5	8 997	10 224	
Peintre entretien 2	167	35 546	36 546	-2,8	427	88	35 973	36 634	-1,8	8 185	9 405	
Plombier entretien 2	316	40 076	40 826	-1,9	456	82	40 532	40 908	-0,9	9 305	10 509	
Moyenne	...	38 598	39 938	-3,5	..	..	38 935	40 020	-2,8	..	..	
Ensemble des emplois repères												
Moyenne	...	37 488	39 556	-5,5	..	..	37 591	39 395	-4,8	..	..	

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui présenté dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.
 2. Pour obtenir la moyenne sur une base hebdomadaire, chaque moyenne annuelle doit être divisée par 52,18 semaines.
 3. Le taux de rémunération globale figurant ici peut différer du ratio (rémunération annuelle/nombre d'heures de présence au travail) du fait d'un effectif apparié potentiellement différent entre le volet salarial et celui de la rémunération globale.
- * Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Rémunération annuelle (C+D)=(E)			Heures de présence au travail ² (heures rémunérées - heures chômées payées) (F)			Rémunération globale ³ (G)			Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	
\$		%	nombre		%	\$/heure		%	
45 994	47 250	-2,7	1 701,7	1 607,9	5,5	27,03	29,35	-8,6	Employés de service
36 806	46 743	-27,0	1 685,7	1 695,2	-0,6	21,84	27,57	-26,2	Cuisinier 2
36 947	43 477	-17,7	1 709,4	1 672,6	2,2	21,62	26,03	-20,4	Gardien 2
36 646	39 849	-8,7	1 701,7	1 621,2	4,7	21,53	24,59	-14,2	Journalier/préposé terr. 2
37 165	40 623	-9,3	1 703,7	1 672,9	1,8	21,82	24,27	-11,2	Préposé entretien lourd 2
37 900	41 405	-9,2	1 703,3	1 634,6	4,0	22,25	25,33	-13,8	Préposé entretien léger 2
									Moyenne
37 616	41 665	-10,8	1 698,2	1 623,9	4,4	22,15	25,66	-15,8	Ouvriers
43 243	44 575	-3,1	1 703,7	1 675,7	1,6	25,38	26,59	-4,8	Conducteur véh. légers 2
50 496	54 137	-7,2	1 705,0	1 654,8	2,9	29,61	32,67	-10,3	Conducteur véh. lourds 2
50 237	51 108	-1,7	1 704,4	1 627,9	4,5	29,48	31,41	-6,5	Électricien entretien 2
47 797	50 783	-6,2	1 706,3	1 653,6	3,1	28,01	30,69	-9,6	Mécanicien entret. Millwright 2
44 159	46 038	-4,3	1 706,9	1 659,3	2,8	25,87	27,73	-7,2	Menuisier entretien 2
49 837	51 417	-3,2	1 707,9	1 649,4	3,4	29,18	31,15	-6,8	Peintre entretien 2
47 796	50 129	-4,9	1 704,1	1 650,6	3,1	28,05	30,35	-8,2	Plombier entretien 2
									Moyenne
45 388	48 803	-7,5	1 574,8	1 510,8	4,1	28,93	32,46	-12,2	Ensemble des emplois repères
									Moyenne

Annexe C-7

Rémunération et écarts de rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et administration fédérale, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Effectif adm. québ.	Rémunération directe (C)								Rémunération indirecte (D)	
		Salaires (A)			Autre rémunération directe (B)		Total rémunération directe (A + B) = (C)				
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché
\$		%	\$		\$		%	\$			
Professionnels											
Professionnel communic. 1	117	39 845	49 419	-24,0	43	0	39 889	49 419	-23,9	7 632	14 005
Professionnel communic. 2	698	59 908	65 165	-8,8	163	0	60 071	65 165	-8,5	10 330	16 927
Professionnel communic. 3	53	67 980	78 135	-14,9	60	0	68 039	78 135	-14,8	11 188	19 253
Professionnel approvis. 2	5	59 717	64 712	-8,4	52	0	59 769	64 712	-8,3	10 303	16 857
Professionnel gest. fin. 1	95	38 429	49 343	-28,4	154	0	38 582	49 343	-27,9	7 540	13 642
Professionnel gest. fin. 2	1 014	55 498	61 545	-10,9	517	0	56 015	61 545	-9,9	10 370	15 955
Professionnel gest. fin. 3	114	64 383	75 078	-16,6	56	0	64 440	75 078	-16,5	10 737	18 296
Analyste proc. adm./inform. 1	353	40 137	50 123	-24,9	71	0	40 208	50 123	-24,7	7 716	13 920
Analyste proc. adm./inform. 2	3 672	59 857	61 438	-2,6	202	0	60 059	61 438	-2,3	10 429	15 930
Analyste proc. adm./inform. 3	784	67 899	74 875	-10,3	60	0	67 958	74 875	-10,2	11 134	18 334
Ingénieur 1	42	40 769	50 173	-23,1	36	0	40 805	50 173	-23,0	7 746	13 974
Ingénieur 2	476	64 228	73 730	-14,8	67	0	64 295	73 730	-14,7	10 672	18 270
Ingénieur 3	269	74 811	88 917	-18,9	66	0	74 877	88 917	-18,8	12 126	20 959
Professionnel sc. phys. 1	28	40 691	52 300	-28,5	78	0	40 769	52 300	-28,3	7 857	14 497
Professionnel sc. phys. 2	372	64 323	68 039	-5,8	536	0	64 860	68 039	-4,9	11 414	17 250
Professionnel sc. phys. 3	73	68 546	85 985	-25,4	60	0	68 606	85 985	-25,3	11 229	20 433
Moyenne	...	59 684	64 611	-8,3	..	..	59 897	64 611	-7,9	..	..
Techniciens											
Techn. documentation 1-2	774	40 362	47 947	-18,8	313	0	40 675	47 947	-17,9	8 327	13 182
Techn. laboratoire 1-2	1 983	45 881	49 493	-7,9	825	0	46 706	49 493	-6,0	9 901	13 500
Technicien génie 1-2	1 317	41 478	61 094	-47,3	265	0	41 744	61 094	-46,4	8 414	15 703
Technicien génie 3	197	47 054	70 440	-49,7	54	0	47 108	70 440	-49,5	8 940	17 358
Techn. informatique 1-2	2 665	40 264	50 121	-24,5	199	0	40 464	50 121	-23,9	8 065	13 360
Moyenne	...	42 304	52 360	-23,8	..	..	42 704	52 360	-22,6	..	..
Employés de bureau											
Op. saisie données 1-2	78	27 413	36 571	-33,4	103	0	27 517	36 571	-32,9	5 709	10 689
Magasinier 1	303	29 601	35 948	-21,4	269	0	29 870	35 948	-20,3	6 422	10 560
Magasinier 2	942	32 100	39 554	-23,2	358	0	32 457	39 554	-21,9	7 203	11 506
Magasinier 3	47	38 977	48 897	-25,5	271	0	39 248	48 897	-24,6	8 600	13 712
Op. informatique 2	210	34 022	41 648	-22,4	270	0	34 292	41 648	-21,5	7 462	12 020
Op. informatique 3	44	43 018	48 477	-12,7	213	0	43 231	48 477	-12,1	9 137	13 517
Personnel soutien adm. 1	2 947	28 699	33 150	-15,5	389	0	29 088	33 150	-14,0	6 518	9 792
Personnel soutien adm. 2	7 304	31 783	40 346	-26,9	212	0	31 996	40 346	-26,1	6 858	11 702
Personnel secrétariat 1	3 851	30 124	39 166	-30,0	348	0	30 472	39 166	-28,5	6 750	11 394
Personnel secrétariat 2	5 791	33 405	41 299	-23,6	151	0	33 556	41 299	-23,1	7 094	11 959
Moyenne	...	31 528	39 343	-24,8	..	..	31 780	39 343	-23,8	..	..

Rémunération annuelle (C+D)=(E)			Heures de présence au travail ² (heures rémunérées - heures chômées payées) (F)			Rémunération globale ³ (G)			Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	
\$		%	nombre		%	\$/heure		%	
Professionnels									
47 520	63 424	-33,5	1 537,6	1 641,4	-6,8	30,91	38,65	-25,0	Professionnel communic. 1
70 400	82 091	-16,6	1 540,9	1 641,4	-6,5	45,69	50,02	-9,5	Professionnel communic. 2
79 228	97 388	-22,9	1 537,2	1 641,4	-6,8	51,54	59,33	-15,1	Professionnel communic. 3
70 072	81 569	-16,4	1 537,2	1 641,4	-6,8	45,58	49,69	-9,0	Professionnel approuvis. 2
46 122	62 985	-36,6	1 541,0	1 641,4	-6,5	29,92	38,37	-28,2	Professionnel gest. fin. 1
66 385	77 500	-16,7	1 548,7	1 641,4	-6,0	42,86	47,21	-10,1	Professionnel gest. fin. 2
75 176	93 374	-24,2	1 537,2	1 641,4	-6,8	48,90	56,89	-16,3	Professionnel gest. fin. 3
47 924	64 043	-33,6	1 538,5	1 641,4	-6,7	31,15	39,01	-25,2	Analyste proc. adm./inform. 1
70 488	77 368	-9,8	1 541,2	1 641,4	-6,5	45,73	47,14	-3,1	Analyste proc. adm./inform. 2
79 092	93 209	-17,8	1 537,2	1 641,4	-6,8	51,45	56,78	-10,4	Analyste proc. adm./inform. 3
48 550	64 147	-32,1	1 537,2	1 641,4	-6,8	31,58	39,08	-23,7	Ingénieur 1
74 967	92 000	-22,7	1 537,7	1 641,4	-6,7	48,75	56,05	-15,0	Ingénieur 2
87 003	109 876	-26,3	1 537,2	1 641,4	-6,8	56,59	66,94	-18,3	Ingénieur 3
48 626	66 797	-37,4	1 538,4	1 641,4	-6,7	31,60	40,70	-28,8	Professionnel sc. phys. 1
76 274	85 288	-11,8	1 546,3	1 641,4	-6,2	49,31	51,96	-5,4	Professionnel sc. phys. 2
79 835	106 418	-33,3	1 537,2	1 641,4	-6,8	51,93	64,83	-24,8	Professionnel sc. phys. 3
70 295	81 162	-15,5	1 541,3	1 641,4	-6,5	45,61	49,45	-8,4	Moyenne
Techniciens									
49 002	61 129	-24,7	1 546,4	1 634,5	-5,7	31,67	37,40	-18,1	Techn. documentation 1-2
56 607	62 992	-11,3	1 552,0	1 634,5	-5,3	36,47	38,54	-5,7	Techn. laboratoire 1-2
50 158	76 798	-53,1	1 567,0	1 634,5	-4,3	31,99	46,98	-46,9	Technicien génie 1-2
56 048	87 797	-56,6	1 529,6	1 634,5	-6,9	36,64	53,72	-46,6	Technicien génie 3
48 529	63 481	-30,8	1 528,2	1 634,5	-7,0	31,76	38,84	-22,3	Techn. informatique 1-2
51 414	66 298	-28,9	1 544,5	1 634,5	-5,8	33,28	40,56	-21,9	Moyenne
Employés de bureau									
33 226	47 261	-42,2	1 523,3	1 609,9	-5,7	21,81	29,35	-34,6	Op. saisie données 1-2
36 292	46 507	-28,1	1 590,3	1 717,3	-8,0	22,80	27,08	-18,8	Magasinier 1
39 660	51 060	-28,7	1 548,4	1 717,3	-10,9	25,62	29,73	-16,0	Magasinier 2
47 849	62 610	-30,8	1 550,4	1 717,3	-10,8	30,87	36,47	-18,1	Magasinier 3
41 755	53 668	-28,5	1 561,0	1 609,9	-3,1	26,74	33,33	-24,6	Op. informatique 2
52 368	61 994	-18,4	1 586,0	1 609,9	-1,5	33,01	38,51	-16,7	Op. informatique 3
35 606	42 943	-20,6	1 547,9	1 609,9	-4,0	23,00	26,67	-16,0	Personnel soutien adm. 1
38 854	52 048	-34,0	1 533,7	1 609,9	-5,0	25,33	32,33	-27,6	Personnel soutien adm. 2
37 221	50 559	-35,8	1 543,0	1 609,9	-4,3	24,12	31,41	-30,2	Personnel secrétariat 1
40 650	53 258	-31,0	1 527,9	1 609,9	-5,4	26,60	33,07	-24,3	Personnel secrétariat 2
38 655	50 781	-31,4	1 537,5	1 616,4	-5,1	25,14	31,42	-25,0	Moyenne

Annexe C-7

Rémunération et écarts de rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et administration fédérale, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Effectif adm. québ.	Rémunération directe (C)								Rémunération indirecte (D)	
		Salaires (A)			Autre rémunération directe (B)		Total rémunération directe (A + B) = (C)				
		Adm. Marché		Écarts	Adm. Marché		Adm. Marché		Écarts	Adm. Marché	
		québ.			québ.		québ.			québ.	
		\$		%	\$		\$		%	\$	
Employés de service											
Cuisinier 1	330	32 219	43 118	-33,8	423	0	32 642	43 118	-32,1	7 480	12 288
Cuisinier 2	973	36 828	44 503	-20,8	467	0	37 295	44 503	-19,3	8 699	12 617
Journalier/préposé terr. 2	1 503	30 099	35 524	-18,0	281	0	30 380	35 524	-16,9	6 566	10 319
Préposé cuisine/cafét. 2	2 054	29 555	31 024	-5,0	391	0	29 946	31 024	-3,6	6 821	9 105
Préposé entretien lourd 2	2 852	29 436	31 011	-5,3	396	0	29 832	31 011	-4,0	6 814	9 099
Moyenne	...	30 649	34 114	-11,3	..	..	31 031	34 114	-9,9	..	..
Ouvriers											
Conducteur véh. lourds 2	167	35 118	38 523	-9,7	330	0	35 448	38 523	-8,7	7 795	11 110
Électricien entretien 2	359	40 688	53 497	-31,5	438	0	41 127	53 497	-30,1	9 370	14 579
Electricien entretien 3	10	42 603	56 212	-31,9	113	0	42 716	56 212	-31,6	8 586	15 022
Mécanicien véh. motor. 2	93	40 076	45 414	-13,3	155	0	40 231	45 414	-12,9	8 339	12 915
Mécanicien entret. Millwright 2	189	40 076	44 350	-10,7	539	0	40 615	44 350	-9,2	9 622	12 648
Menuisier entretien 2	285	38 337	47 877	-24,9	463	0	38 800	47 877	-23,4	8 997	13 441
Peintre entretien 2	167	35 546	41 720	-17,4	427	0	35 973	41 720	-16,0	8 185	11 954
Plombier entretien 2	316	40 076	52 797	-31,7	456	0	40 532	52 797	-30,3	9 305	14 379
Moyenne	...	38 919	47 984	-23,3	..	..	39 346	47 984	-22,0	..	..
Ensemble des emplois repères											
Moyenne	...	38 271	45 223	-18,2	..	..	38 566	45 223	-17,3	..	..

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui présenté dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.
2. Pour obtenir la moyenne sur une base hebdomadaire, chaque moyenne annuelle doit être divisée par 52,18 semaines.
3. Le taux de rémunération globale figurant ici peut différer du ratio (rémunération annuelle/nombre d'heures de présence au travail) du fait d'un effectif apparié potentiellement différent entre le volet salarial et celui de la rémunération globale.

Rémunération annuelle (C+D)=(E)			Heures de présence au travail ² (heures rémunérées - heures chômées payées) (F)			Rémunération globale ³ (G)			Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	
\$		%	nombre		%	\$/heure		%	
40 122	55 406	-38,1	1 705,0	1 700,8	0,2	23,53	32,58	-38,5	Employés de service
45 994	57 120	-24,2	1 701,7	1 700,8	0,1	27,03	33,58	-24,2	Cuisinier 1
36 947	45 843	-24,1	1 709,4	1 700,8	0,5	21,62	26,95	-24,7	Cuisinier 2
36 766	40 129	-9,1	1 704,0	1 700,8	0,2	21,58	23,59	-9,3	Journalier/préposé terr. 2
36 646	40 110	-9,5	1 701,7	1 700,8	0,1	21,53	23,59	-9,6	Préposé cuisine/café. 2
									Préposé entretien lourd 2
38 065	44 033	-15,7	1 704,0	1 700,8	0,2	22,34	25,89	-15,9	Moyenne
									Ouvriers
43 243	49 633	-14,8	1 703,7	1 700,8	0,2	25,38	29,19	-15,0	Conducteur véh. lourds 2
50 496	68 075	-34,8	1 705,0	1 700,8	0,2	29,61	40,02	-35,2	Électricien entretien 2
51 302	71 234	-38,9	1 672,0	1 700,8	-1,7	30,68	41,88	-36,5	Électricien entretien 3
48 570	58 329	-20,1	1 680,0	1 700,8	-1,2	28,91	34,29	-18,6	Mécanicien véh. motor. 2
50 237	56 998	-13,5	1 704,4	1 700,8	0,2	29,48	33,51	-13,7	Mécanicien entret. Millwright 2
47 797	61 318	-28,3	1 706,3	1 700,8	0,3	28,01	36,05	-28,7	Menuisier entretien 2
44 159	53 674	-21,5	1 706,9	1 700,8	0,4	25,87	31,56	-22,0	Peintre entretien 2
49 837	67 176	-34,8	1 707,9	1 700,8	0,4	29,18	39,50	-35,4	Plombier entretien 2
48 310	61 352	-27,0	1 704,1	1 700,8	0,2	28,35	36,07	-27,2	Moyenne
									Ensemble des emplois repères
46 443	57 759	-24,4	1 573,0	1 640,7	-4,3	29,65	35,24	-18,9	Moyenne

Annexe C-8

Rémunération et écarts de rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et autres salariés québécois syndiqués, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Effectif adm. québ.	Rémunération directe (C)								Rémunération indirecte (D)	
		Salaires (A)			Autre rémunération directe (B)		Total rémunération directe (A + B) = (C)				
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché
		\$		%	\$		\$		%	\$	
Professionnels											
Professionnel communic. 1	117	39 845	47 812	-20,0	43	63	39 889	47 875	-20,0	7 632	13 151
Professionnel communic. 2	698	59 908	62 893	-5,0	163	248	60 071	63 141	-5,1	10 330	14 248
Professionnel approvis. 2	5	59 717	63 796	-6,8	52	11	59 769	63 806	-6,8	10 303	14 851
Professionnel gest. fin. 1	95	38 429	48 557	-26,4	154	70	38 582	48 627	-26,0	7 540	13 002
Professionnel gest. fin. 2	1 014	55 498	61 848	-11,4	517	282	56 015	62 130	-10,9	10 370	13 691
Analyste proc. adm./inform. 1	353	40 137	48 890	-21,8	71	6	40 208	48 896	-21,6	7 716	12 285
Analyste proc. adm./inform. 2	3 672	59 857	63 977	-6,9	202	161	60 059	64 137	-6,8	10 429	13 437
Analyste proc. adm./inform. 3	784	67 899	75 811	-11,7	60	0	67 958	75 812	-11,6	11 134	17 223
Ingénieur 2	476	64 228	77 951	-21,4	67	183	64 295	78 134	-21,5	10 672	12 696
Professionnel sc. phys. 1	28	40 691	52 300	-28,5	78	0	40 769	52 300	-28,3	7 857	14 497
Professionnel sc. phys. 2	372	64 323	69 001	-7,3	536	43	64 860	69 045	-6,5	11 414	14 807
Moyenne	...	59 684	66 093	-10,7	..	..	59 897	66 241	-10,6	..	..
Techniciens											
Techn. arts appl. graph. 1-2	229	41 064	45 903	-11,8	95	428	41 159	46 332	-12,6	8 120	9 083
Techn. arts appl. graph. 3	28	47 036	49 865	-6,0	54	57	47 090	49 922	-6,0	8 937	11 882
Techn. documentation 1-2	774	40 362	43 212	-7,1	313	326	40 675	43 538	-7,0	8 327	10 548
Techn. laboratoire 1-2	1 983	45 881	51 855	-13,0	825	23	46 706	51 879	-11,1	9 901	12 296
Techn. laboratoire 3	421	48 776	54 440	-11,6	870	130	49 647	54 570	-9,9	10 397	12 638
Technicien génie 1-2	1 317	41 478	59 037	-42,3	265	72	41 744	59 110	-41,6	8 414	12 779
Technicien génie 3	197	47 054	66 646	-41,6	54	52	47 108	66 698	-41,6	8 940	14 135
Techn. informatique 1-2	2 665	40 264	48 365	-20,1	199	120	40 464	48 485	-19,8	8 065	11 311
Techn. informatique 3	397	48 807	53 017	-8,6	322	130	49 129	53 147	-8,2	9 552	11 227
Moyenne	...	42 948	51 420	-19,7	..	..	43 358	51 536	-18,9	..	..
Employés de bureau											
Op. saisie données 1-2	78	27 413	35 368	-29,0	103	187	27 517	35 555	-29,2	5 709	9 274
Magasinier 1	303	29 601	42 354	-43,1	269	156	29 870	42 510	-42,3	6 422	9 279
Magasinier 2	942	32 100	47 819	-49,0	358	237	32 457	48 057	-48,1	7 203	11 981
Magasinier 3	47	38 977	53 650	-37,6	271	69	39 248	53 719	-36,9	8 600	14 612
Op. duplicateur 1-2	151	31 606	39 174	-23,9	301	115	31 907	39 289	-23,1	6 988	8 960
Op. informatique 1	38	31 818	38 047	-19,6	126	489	31 944	38 536	-20,6	6 714	8 391
Op. informatique 2	210	34 022	41 411	-21,7	270	114	34 292	41 525	-21,1	7 462	10 751
Personnel soutien adm. 1	2 947	28 699	32 487	-13,2	389	256	29 088	32 744	-12,6	6 518	8 121
Personnel soutien adm. 2	7 304	31 783	39 841	-25,4	212	148	31 996	39 989	-25,0	6 858	10 425
Personnel soutien adm. 3	2 374	37 099	45 392	-22,4	315	459	37 414	45 851	-22,6	8 300	10 530
Personnel secrétariat 1	3 851	30 124	36 067	-19,7	348	281	30 472	36 348	-19,3	6 750	9 002
Personnel secrétariat 2	5 791	33 405	38 230	-14,4	151	313	33 556	38 544	-14,9	7 094	8 835
Préposé télécomm. 1-2	15	29 659	36 772	-24,0	30	560	29 690	37 332	-25,7	6 068	8 560
Téléphoniste-récept. 2	495	27 445	30 447	-10,9	237	172	27 683	30 618	-10,6	5 965	6 856
Moyenne	...	32 007	38 719	-21,0	..	..	32 259	38 982	-20,8	..	..

Rémunération annuelle (C+D)=(E)			Heures de présence au travail ² (heures rémunérées - heures chômées payées) (F)			Rémunération globale ³ (G)			Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	
\$		%	nombre		%	\$/heure		%	
47 520	61 026	-28,4	1 537,6	1 613,0	-4,9	30,91	37,79	-22,3	Professionnels
70 400	77 389	-9,9	1 540,9	1 592,2	-3,3	45,69	48,54	-6,2	Professionnel communic. 1
70 072	78 658	-12,3	1 537,2	1 619,8	-5,4	45,58	48,52	-6,5	Professionnel communic. 2
46 122	61 630	-33,6	1 541,0	1 624,9	-5,4	29,92	37,93	-26,8	Professionnel approuvis. 2
66 385	75 821	-14,2	1 548,7	1 595,6	-3,0	42,86	47,67	-11,2	Professionnel gest. fin. 1
47 924	61 181	-27,7	1 538,5	1 612,8	-4,8	31,15	37,85	-21,5	Professionnel gest. fin. 2
70 488	77 574	-10,1	1 541,2	1 584,3	-2,8	45,73	49,00	-7,2	Analyste proc. adm./inform. 1
79 092	93 035	-17,6	1 537,2	1 623,6	-5,6	51,45	57,33	-11,4	Analyste proc. adm./inform. 2
74 967	90 830	-21,2	1 537,7	1 569,2	-2,1	48,75	57,86	-18,7	Analyste proc. adm./inform. 3
48 626	66 797	-37,4	1 538,4	1 641,4	-6,7	31,60	40,70	-28,8	Ingénieur 2
76 274	83 851	-9,9	1 546,3	1 613,3	-4,3	49,31	52,03	-5,5	Professionnel sc. phys. 1
									Professionnel sc. phys. 2
70 295	80 199	-14,1	1 541,3	1 592,8	-3,3	45,61	50,39	-10,5	Moyenne
49 279	55 415	-12,5	1 533,2	1 527,7	0,4 *	32,13	35,47	-10,4	Techniciens
56 027	61 804	-10,3	1 529,6	1 603,2	-4,8	36,64	38,59	-5,3	Techn. arts appl. graph. 1-2
49 002	54 087	-10,4	1 546,4	1 530,8	1,0	31,67	35,13	-10,9	Techn. arts appl. graph. 3
56 607	64 175	-13,4	1 552,0	1 695,7	-9,3	36,47	37,99	-4,2 *	Techn. documentation 1-2
60 043	67 208	-11,9	1 552,0	1 571,2	-1,2 *	38,69	43,01	-11,2	Techn. laboratoire 1-2
50 158	71 889	-43,3	1 567,0	1 672,0	-6,7	31,99	43,33	-35,4	Techn. laboratoire 3
56 048	80 832	-44,2	1 529,6	1 589,7	-3,9	36,64	51,20	-39,7	Technicien génie 1-2
48 529	59 795	-23,2	1 528,2	1 571,6	-2,8	31,76	38,10	-20,0	Technicien génie 3
58 681	64 374	-9,7	1 546,7	1 466,0	5,2	37,93	44,09	-16,2	Techn. informatique 1-2
									Techn. informatique 3
52 183	63 332	-21,4	1 544,6	1 608,9	-4,2	33,77	39,45	-16,8	Moyenne
33 226	44 829	-34,9	1 523,3	1 627,7	-6,9	21,81	27,43	-25,8	Employés de bureau
36 292	51 789	-42,7	1 590,3	1 785,2	-12,3	22,80	29,18	-28,0	Op. saisie données 1-2
39 660	60 037	-51,4	1 548,4	1 671,6	-8,0	25,62	35,91	-40,2	Magasinier 1
47 849	68 331	-42,8	1 550,4	1 717,4	-10,8	30,87	39,72	-28,7	Magasinier 2
38 895	48 248	-24,0	1 562,3	1 540,2	1,4	24,89	31,36	-26,0	Magasinier 3
38 659	46 927	-21,4	1 615,5	1 643,3	-1,7 *	23,93	28,91	-20,8	Op. duplicateur 1-2
41 755	52 275	-25,2	1 561,0	1 541,0	1,3 *	26,74	34,25	-28,1	Op. informatique 1
35 606	40 864	-14,8	1 547,9	1 528,6	1,2 *	23,00	26,82	-16,6	Op. informatique 2
38 854	50 414	-29,8	1 533,7	1 570,7	-2,4	25,33	32,16	-27,0	Personnel soutien adm. 1
45 714	56 382	-23,3	1 540,6	1 453,0	5,7	29,66	38,96	-31,4	Personnel soutien adm. 2
37 221	45 350	-21,8	1 543,0	1 497,6	2,9	24,12	30,27	-25,5	Personnel soutien adm. 3
40 650	47 379	-16,6	1 527,9	1 500,2	1,8	26,60	31,58	-18,7	Personnel secrétariat 1
35 757	45 892	-28,3	1 617,9	1 725,5	-6,6	22,09	26,71	-20,9	Personnel secrétariat 2
33 648	37 474	-11,4	1 534,4	1 635,4	-6,6	21,93	23,07	-5,2	Préposé télécomm. 1-2
									Téléphoniste-récept. 2
39 254	48 516	-23,6	1 539,0	1 535,0	0,3 *	25,51	31,69	-24,3	Moyenne

Annexe C-8

Rémunération et écarts de rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et autres salariés québécois syndiqués, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Effectif adm. québ.	Rémunération directe (C)								Rémunération indirecte (D)	
		Salaires (A)			Autre rémunération directe (B)		Total rémunération directe (A + B) = (C)				
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché
		\$		%	\$		\$		%	\$	
Employés de service											
Cuisinier 1	330	32 219	33 325	-3,4 *	423	237	32 642	33 562	-2,8 *	7 480	7 028
Cuisinier 2	973	36 828	37 062	-0,6 *	467	208	37 295	37 270	0,1 *	8 699	7 430
Gardien 2	317	29 697	27 969	5,8	356	293	30 053	28 262	6,0	6 753	4 555
Journalier/préposé terr. 2	1 503	30 099	41 823	-39,0	281	465	30 380	42 289	-39,2	6 566	11 108
Préposé cuisine/café. 2	2 054	29 555	23 693	19,8	391	36	29 946	23 729	20,8	6 821	5 717
Préposé entretien lourd 2	2 852	29 436	37 746	-28,2	396	328	29 832	38 074	-27,6	6 814	8 971
Préposé entretien léger 2	1 262	29 860	30 874	-3,4 *	398	292	30 258	31 166	-3,0 *	6 907	6 323
Moyenne	...	30 509	33 803	-10,8	..	..	30 892	34 067	-10,3	..	..
Ouvriers											
Conducteur véh. légers 2	62	30 876	42 427	-37,4	206	365	31 082	42 792	-37,7	6 534	10 946
Conducteur véh. lourds 2	167	35 118	43 761	-24,6	330	196	35 448	43 957	-24,0	7 795	9 967
Electricien entretien 2	359	40 688	58 134	-42,9	438	194	41 127	58 327	-41,8	9 370	13 159
Electricien entretien 3	10	42 603	56 155	-31,8	113	359	42 716	56 514	-32,3	8 586	11 399
Mécanicien véh. motor. 1	71	38 171	50 124	-31,3	139	110	38 309	50 234	-31,1	7 913	13 535
Mécanicien véh. motor. 2	93	40 076	52 415	-30,8	155	473	40 231	52 888	-31,5	8 339	11 954
Mécanicien entret. Millwright 2	189	40 076	59 111	-47,5	539	36	40 615	59 146	-45,6	9 622	13 435
Menuisier entretien 2	285	38 337	52 932	-38,1	463	281	38 800	53 213	-37,1	8 997	13 549
Peintre entretien 2	167	35 546	53 660	-51,0	427	377	35 973	54 036	-50,2	8 185	13 107
Plombier entretien 2	316	40 076	59 659	-48,9	456	81	40 532	59 740	-47,4	9 305	15 285
Moyenne	...	38 598	54 610	-41,5	..	..	39 005	54 817	-40,5	..	..
Ensemble des emplois repères											
Moyenne	...	37 990	44 623	-17,5	..	..	38 294	44 848	-17,1	..	..

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui présenté dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

2. Pour obtenir la moyenne sur une base hebdomadaire, chaque moyenne annuelle doit être divisée par 52,18 semaines.

3. Le taux de rémunération globale figurant ici peut différer du ratio (rémunération annuelle/nombre d'heures de présence au travail) du fait d'un effectif apparié potentiellement différent entre le volet salarial et celui de la rémunération globale.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Rémunération annuelle (C+D)=(E)			Heures de présence au travail ² (heures rémunérées - heures chômées payées) (F)			Rémunération globale ³ (G)			Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	
\$		%	nombre		%	\$/heure		%	
Employés de service									
40 122	40 590	-1,2 *	1 705,0	1 733,4	-1,7 *	23,53	23,57	-0,2 *	Cuisinier 1
45 994	44 701	2,8 *	1 701,7	1 742,0	-2,4 *	27,03	25,81	4,5	Cuisinier 2
36 806	32 818	10,8	1 685,7	1 851,4	-9,8	21,84	17,90	18,0	Gardien 2
36 947	53 396	-44,5	1 709,4	1 684,2	1,5	21,62	31,73	-46,8	Journalier/préposé terr. 2
36 766	29 446	19,9	1 704,0	1 629,5	4,4	21,58	18,14	15,9	Préposé cuisine/café. 2
36 646	47 045	-28,4	1 701,7	1 690,3	0,7 *	21,53	27,92	-29,7	Préposé entretien lourd 2
37 165	37 489	-0,9 *	1 703,7	1 739,1	-2,1	21,82	21,57	1,1 *	Préposé entretien léger 2
37 900	41 923	-10,6	1 703,3	1 694,9	0,5 *	22,25	24,79	-11,4	Moyenne
Ouvriers									
37 616	53 739	-42,9	1 698,2	1 700,0	-0,1 *	22,15	31,70	-43,1	Conducteur véh. légers 2
43 243	53 925	-24,7	1 703,7	1 801,4	-5,7	25,38	30,46	-20,0	Conducteur véh. lourds 2
50 496	71 486	-41,6	1 705,0	1 707,8	-0,2 *	29,61	42,02	-41,9	Électricien entretien 2
51 302	67 912	-32,4	1 672,0	1 724,6	-3,1	30,68	39,42	-28,5	Électricien entretien 3
46 223	63 769	-38,0	1 676,9	1 713,2	-2,2	27,57	37,33	-35,4	Mécanicien véh. motor. 1
48 570	64 842	-33,5	1 680,0	1 712,5	-1,9	28,91	37,89	-31,1	Mécanicien véh. motor. 2
50 237	72 582	-44,5	1 704,4	1 735,1	-1,8 *	29,48	42,04	-42,6	Mécanicien entret. Millwright 2
47 797	66 762	-39,7	1 706,3	1 708,9	-0,2 *	28,01	39,05	-39,4	Menuisier entretien 2
44 159	67 143	-52,1	1 706,9	1 671,5	2,1	25,87	40,20	-55,4	Peintre entretien 2
49 837	75 026	-50,5	1 707,9	1 690,2	1,0 *	29,18	44,55	-52,7	Plombier entretien 2
47 838	68 007	-42,2	1 702,8	1 713,6	-0,6 *	28,09	39,89	-42,0	Moyenne
Ensemble des emplois repères									
46 169	55 247	-19,7	1 575,0	1 590,0	-1,0	29,44	34,86	-18,4	Moyenne

Annexe C-9

Rémunération et écarts de rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et autres salariés québécois non syndiqués, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Effectif adm. québ.	Rémunération directe (C)								Rémunération indirecte (D)	
		Salaires (A)			Autre rémunération directe (B)		Total rémunération directe (A + B) = (C)				
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché
		\$		%	\$		\$		%	\$	
Professionnels											
Professionnel communic. 1	117	39 845	44 500	-11,7	43	16	39 889	44 516	-11,6	7 632	10 358
Professionnel communic. 2	698	59 908	60 704	-1,3 *	163	121	60 071	60 825	-1,3 *	10 330	12 517
Professionnel communic. 3	53	67 980	78 766	-15,9	60	69	68 039	78 835	-15,9	11 188	12 605
Professionnel approuvis. 2	5	59 717	62 985	-5,5	52	119	59 769	63 104	-5,6	10 303	11 035
Professionnel gest. fin. 1	95	38 429	41 544	-8,1	154	19	38 582	41 563	-7,7	7 540	8 242
Professionnel gest. fin. 2	1 014	55 498	61 068	-10,0	517	115	56 015	61 183	-9,2	10 370	12 382
Professionnel gest. fin. 3	114	64 383	82 158	-27,6	56	23	64 440	82 181	-27,5	10 737	16 027
Analyste proc. adm./inform. 1	353	40 137	48 508	-20,9	71	71	40 208	48 579	-20,8	7 716	10 678
Analyste proc. adm./inform. 2	3 672	59 857	64 296	-7,4	202	133	60 059	64 430	-7,3	10 429	13 089
Analyste proc. adm./inform. 3	784	67 899	80 465	-18,5	60	165	67 958	80 630	-18,6	11 134	15 356
Ingénieur 1	42	40 769	50 769	-24,5	36	60	40 805	50 829	-24,6	7 746	9 591
Ingénieur 2	476	64 228	73 394	-14,3	67	69	64 295	73 463	-14,3	10 672	13 823
Ingénieur 3	269	74 811	97 035	-29,7	66	37	74 877	97 072	-29,6	12 126	15 621
Professionnel sc. phys. 1	28	40 691	52 427	-28,8	78	0	40 769	52 427	-28,6	7 857	15 035
Professionnel sc. phys. 2	372	64 323	63 480	1,3 *	536	3	64 860	63 484	2,1 *	11 414	14 076
Moyenne	...	59 684	65 956	-10,5	..	..	59 897	66 066	-10,3	..	..
Techniciens											
Techn. arts appl. graph. 1-2	229	41 064	38 198	7,0	95	16	41 159	38 213	7,2	8 120	6 118
Techn. arts appl. graph. 3	28	47 036	58 519	-24,4	54	73	47 090	58 592	-24,4	8 937	10 414
Techn. documentation 1-2	774	40 362	39 114	3,1 *	313	184	40 675	39 298	3,4 *	8 327	8 118
Techn. laboratoire 1-2	1 983	45 881	37 104	19,1	825	37	46 706	37 141	20,5	9 901	8 078
Technicien génie 1-2	1 317	41 478	53 390	-28,7	265	47	41 744	53 437	-28,0	8 414	10 727
Technicien génie 3	197	47 054	67 410	-43,3	54	0	47 108	67 410	-43,1	8 940	11 306
Techn. informatique 1-2	2 665	40 264	43 686	-8,5	199	86	40 464	43 772	-8,2	8 065	9 163
Techn. informatique 3	397	48 807	59 245	-21,4	322	43	49 129	59 287	-20,7	9 552	10 928
Moyenne	...	42 948	44 222	-3,0 *	..	..	43 358	44 293	-2,2 *	..	..

Rémunération annuelle (C+D)=(E)			Heures de présence au travail ² (heures rémunérées - heures chômées payées) (F)			Rémunération globale ³ (G)			Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	
\$		%	nombre		%	\$/heure		%	
47 520	54 874	-15,5	1 537,6	1 512,1	1,7	30,91	36,44	-17,9	Professionnels
70 400	73 342	-4,2	1 540,9	1 617,5	-5,0	45,69	45,38	0,7 *	Professionnel communic. 1
79 228	91 440	-15,4	1 537,2	1 618,5	-5,3	51,54	56,49	-9,6	Professionnel communic. 2
70 072	74 139	-5,8	1 537,2	1 712,4	-11,4	45,58	43,41	4,8	Professionnel communic. 3
46 122	49 805	-8,0	1 541,0	1 722,8	-11,8	29,92	29,12	2,7 *	Professionnel approvis. 2
66 385	73 564	-10,8	1 548,7	1 682,3	-8,6	42,86	43,95	-2,5 *	Professionnel gest. fin. 1
75 176	98 208	-30,6	1 537,2	1 685,6	-9,7	48,90	58,40	-19,4	Professionnel gest. fin. 2
47 924	59 257	-23,6	1 538,5	1 715,5	-11,5	31,15	34,59	-11,0	Professionnel gest. fin. 3
70 488	77 519	-10,0	1 541,2	1 681,9	-9,1	45,73	46,21	-1,0 *	Analyste proc. adm./inform. 1
79 092	95 986	-21,4	1 537,2	1 704,6	-10,9	51,45	56,42	-9,7	Analyste proc. adm./inform. 2
48 550	60 420	-24,4	1 537,2	1 725,2	-12,2	31,58	35,08	-11,1	Analyste proc. adm./inform. 3
74 967	87 285	-16,4	1 537,7	1 713,4	-11,4	48,75	51,11	-4,8	Ingénieur 1
87 003	112 693	-29,5	1 537,2	1 712,6	-11,4	56,59	65,85	-16,4	Ingénieur 2
48 626	67 462	-38,7	1 538,4	1 698,9	-10,4	31,60	39,73	-25,7	Ingénieur 3
76 274	77 559	-1,7 *	1 546,3	1 687,8	-9,2	49,31	46,05	6,6	Professionnel sc. phys. 1
70 295	79 317	-12,8	1 541,3	1 681,3	-9,1	45,61	47,27	-3,6	Professionnel sc. phys. 2
									Moyenne
49 279	44 331	10,0	1 533,2	1 687,8	-10,1	32,13	26,40	17,8	Techniciens
56 027	69 006	-23,2	1 529,6	1 585,2	-3,6	36,64	43,57	-18,9	Techn. arts appl. graph. 1-2
49 002	47 416	3,2 *	1 546,4	1 581,9	-2,3	31,67	30,18	4,7 *	Techn. arts appl. graph. 3
56 607	45 219	20,1	1 552,0	1 721,7	-10,9	36,47	26,28	27,9	Techn. documentation 1-2
50 158	64 164	-27,9	1 567,0	1 734,5	-10,7	31,99	37,09	-15,9	Techn. laboratoire 1-2
56 048	78 716	-40,4	1 529,6	1 713,2	-12,0	36,64	46,13	-25,9	Technicien génie 1-2
48 529	52 935	-9,1	1 528,2	1 703,2	-11,5	31,76	31,21	1,7 *	Technicien génie 3
58 681	70 215	-19,7	1 546,7	1 702,8	-10,1	37,93	41,47	-9,3	Techn. informatique 1-2
52 183	53 299	-2,1 *	1 544,6	1 701,3	-10,1	33,77	31,42	7,0	Techn. informatique 3
									Moyenne

Annexe C-9

Rémunération et écarts de rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et autres salariés québécois non syndiqués, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ^{1/} catégorie	Effectif adm. québ.	Rémunération directe (C)								Rémunération indirecte (D)	
		Salaires (A)			Autre rémunération directe (B)		Total rémunération directe (A + B) = (C)				
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché
		\$		%	\$		\$		%	\$	
Employés de bureau											
Op. saisie données 1-2	78	27 413	28 618	-4,4 *	103	85	27 517	28 704	-4,3 *	5 709	6 329
Magasinier 1	303	29 601	28 850	2,5 *	269	79	29 870	28 929	3,2 *	6 422	5 245
Magasinier 2	942	32 100	46 528	-45,0	358	16	32 457	46 544	-43,4	7 203	11 999
Magasinier 3	47	38 977	39 386	-1,0 *	271	38	39 248	39 424	-0,4 *	8 600	5 879
Op. duplicateur 1-2	151	31 606	33 464	-5,9 *	301	178	31 907	33 642	-5,4 *	6 988	5 643
Op. informatique 1	38	31 818	28 092	11,7	126	0	31 944	28 092	12,1	6 714	6 291
Op. informatique 2	210	34 022	35 957	-5,7	270	198	34 292	36 155	-5,4	7 462	7 943
Personnel soutien adm. 1	2 947	28 699	28 586	0,4 *	389	36	29 088	28 622	1,6 *	6 518	6 403
Personnel soutien adm. 2	7 304	31 783	35 546	-11,8	212	71	31 996	35 616	-11,3	6 858	7 838
Personnel soutien adm. 3	2 374	37 099	47 492	-28,0	315	10	37 414	47 502	-27,0	8 300	8 826
Personnel secrétariat 1	3 851	30 124	34 902	-15,9	348	68	30 472	34 970	-14,8	6 750	7 789
Personnel secrétariat 2	5 791	33 405	41 828	-25,2	151	106	33 556	41 935	-25,0	7 094	9 111
Téléphoniste-récept. 2	495	27 445	29 557	-7,7	237	102	27 683	29 659	-7,1	5 965	6 188
Moyenne	...	31 965	37 431	-17,1	..	..	32 223	37 500	-16,4	..	..
Employés de service											
Cuisinier 2	973	36 828	36 527	0,8 *	467	297	37 295	36 824	1,3 *	8 699	6 545
Gardien 2	317	29 697	33 136	-11,6 *	356	61	30 053	33 197	-10,5 *	6 753	6 557
Journalier/préposé terr. 2	1 503	30 099	23 566	21,7	281	43	30 380	23 609	22,3	6 566	4 705
Préposé entretien lourd 2	2 852	29 436	25 006	15,1	396	70	29 832	25 076	15,9	6 814	6 597
Moyenne	...	30 509	26 376	13,5	..	..	30 892	26 508	14,2	..	..
Ouvriers											
Conducteur véh. légers 2	62	30 876	33 540	-8,6 *	206	103	31 082	33 642	-8,2 *	6 534	8 112
Conducteur véh. lourds 2	167	35 118	51 450	-46,5	330	0	35 448	51 450	-45,1	7 795	11 067
Electricien entretien 2	359	40 688	46 285	-13,8 *	438	276	41 127	46 561	-13,2 *	9 370	11 134
Mécanicien entret. Millwright 2	189	40 076	53 654	-33,9	539	55	40 615	53 709	-32,2	9 622	11 423
Menuisier entretien 2	285	38 337	53 934	-40,7	463	23	38 800	53 956	-39,1	8 997	8 780
Plombier entretien 2	316	40 076	50 593	-26,2	456	99	40 532	50 692	-25,1	9 305	11 643
Moyenne	...	38 598	47 425	-22,9	..	..	39 005	47 531	-21,9	..	..
Ensemble des emplois repères											
Moyenne	...	38 001	41 332	-8,8	..	..	38 303	41 421	-8,1	..	..

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui présenté dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

2. Pour obtenir la moyenne sur une base hebdomadaire, chaque moyenne annuelle doit être divisée par 52,18 semaines.

3. Le taux de rémunération globale figurant ici peut différer du ratio (rémunération annuelle/nombre d'heures de présence au travail) du fait d'un effectif apparié potentiellement différent entre le volet salarial et celui de la rémunération globale.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Rémunération annuelle (C+D)=(E)			Heures de présence au travail ² (heures rémunérées - heures chômées payées) (F)			Rémunération globale ³ (G)			Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	
\$		%	nombre		%	\$/heure		%	
Employés de bureau									
33 226	35 033	-5,4 *	1 523,3	1 615,8	-6,1	21,81	21,72	0,4 *	Op. saisie données 1-2
36 292	34 173	5,8 *	1 590,3	1 749,5	-10,0	22,80	19,58	14,1	Magasinier 1
39 660	58 543	-47,6	1 548,4	1 748,6	-12,9	25,62	33,50	-30,8	Magasinier 2
47 849	45 304	5,3 *	1 550,4	1 824,3	-17,7	30,87	24,77	19,8	Magasinier 3
38 895	39 285	-1,0 *	1 562,3	1 768,6	-13,2	24,89	22,47	9,7	Op. duplicateur 1-2
38 659	34 382	11,1	1 615,5	1 770,4	-9,6	23,93	19,40	18,9	Op. informatique 1
41 755	44 099	-5,6	1 561,0	1 658,3	-6,2	26,74	26,73	0,0 *	Op. informatique 2
35 606	35 025	1,6 *	1 547,9	1 667,7	-7,7	23,00	21,06	8,4	Personnel soutien adm. 1
38 854	43 455	-11,8	1 533,7	1 680,9	-9,6	25,33	25,94	-2,4 *	Personnel soutien adm. 2
45 714	56 328	-23,2	1 540,6	1 704,1	-10,6	29,66	32,98	-11,2	Personnel soutien adm. 3
37 221	42 759	-14,9	1 543,0	1 654,2	-7,2	24,12	25,91	-7,4	Personnel secrétariat 1
40 650	51 045	-25,6	1 527,9	1 666,0	-9,0	26,60	30,90	-16,2	Personnel secrétariat 2
33 648	35 847	-6,5	1 534,4	1 664,5	-8,5	21,93	21,65	1,3 *	Téléphoniste-récept. 2
39 214	45 624	-16,3	1 538,0	1 677,5	-9,1	25,50	27,29	-7,0	Moyenne
Employés de service									
45 994	43 369	5,7	1 701,7	1 875,4	-10,2	27,03	23,12	14,5	Cuisinier 2
36 806	39 754	-8,0 *	1 685,7	1 715,3	-1,8 *	21,84	22,88	-4,8 *	Gardien 2
36 947	28 314	23,4	1 709,4	1 793,3	-4,9	21,62	15,98	26,1	Journalier/préposé terr. 2
36 646	31 673	13,6	1 701,7	1 557,9	8,4	21,53	20,30	5,7	Préposé entretien lourd 2
37 900	32 463	14,3	1 703,3	1 670,5	1,9 *	22,25	19,51	12,3	Moyenne
Ouvriers									
37 616	41 754	-11,0 *	1 698,2	1 734,8	-2,2	22,15	24,02	-8,4 *	Conducteur véh. légers 2
43 243	62 517	-44,6	1 703,7	1 768,0	-3,8	25,38	35,58	-40,2	Conducteur véh. lourds 2
50 496	57 695	-14,3 *	1 705,0	1 649,1	3,3	29,61	34,90	-17,9	Electricien entretien 2
50 237	65 132	-29,6	1 704,4	1 756,6	-3,1 *	29,48	37,00	-25,5 *	Mécanicien entret. Millwright 2
47 797	62 737	-31,3	1 706,3	1 846,8	-8,2	28,01	33,95	-21,2	Menuisier entretien 2
49 837	62 335	-25,1	1 707,9	1 743,2	-2,1	29,18	35,67	-22,2	Plombier entretien 2
47 838	57 678	-20,6	1 702,8	1 757,1	-3,2	28,09	32,89	-17,1	Moyenne
Ensemble des emplois repères									
46 180	50 168	-8,6	1 574,7	1 683,2	-6,9	29,46	29,87	-1,4 *	Moyenne

Annexe C-10

Rémunération et écarts de rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur privé syndiqué, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Effectif adm. québ.	Rémunération directe (C)								Rémunération indirecte (D)	
		Salaires (A)			Autre rémunération directe (B)		Total rémunération directe (A + B) = (C)				
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché
		\$		%	\$		\$		%	\$	
Professionnels											
Professionnel approuvis. 2	5	59 717	59 518	0,3 *	52	0	59 769	59 518	0,4 *	10 303	17 661
Professionnel gest. fin. 1	95	38 429	41 035	-6,8	154	0	38 582	41 035	-6,4	7 540	11 419
Professionnel gest. fin. 2	1 014	55 498	55 263	0,4 *	517	0	56 015	55 263	1,3 *	10 370	15 586
Analyste proc. adm./inform. 2	3 672	59 857	63 466	-6,0	202	0	60 059	63 466	-5,7	10 429	17 269
Moyenne	...	59 939	64 904	-8,3 *	..	..	59 368	64 172	-8,1 *	..	..
Techniciens											
Techn. arts appl. graph. 1-2	229	41 064	46 725	-13,8	95	498	41 159	47 223	-14,7	8 120	8 647
Techn. laboratoire 1-2	1 983	45 881	53 145	-15,8	825	2	46 706	53 148	-13,8	9 901	12 629
Techn. laboratoire 3	421	48 776	52 736	-8,1 *	870	0	49 647	52 736	-6,2 *	10 397	14 379
Technicien génie 1-2	1 317	41 478	58 874	-41,9	265	50	41 744	58 924	-41,2	8 414	14 084
Technicien génie 3	197	47 054	57 866	-23,0	54	85	47 108	57 951	-23,0	8 940	17 368
Techn. informatique 1-2	2 665	40 264	48 817	-21,2	199	3	40 464	48 820	-20,7	8 065	12 955
Moyenne	...	42 948	52 006	-21,1	..	..	43 057	51 609	-19,9	..	..
Employés de bureau											
Op. saisie données 1-2	78	27 413	36 763	-34,1	103	220	27 517	36 983	-34,4	5 709	9 764
Magasinier 1	303	29 601	42 497	-43,6	269	101	29 870	42 597	-42,6	6 422	9 276
Magasinier 2	942	32 100	52 375	-63,2	358	325	32 457	52 701	-62,4	7 203	13 688
Op. duplicateur 1-2	151	31 606	46 569	-47,3	301	0	31 907	46 569	-46,0	6 988	10 119
Op. informatique 2	210	34 022	41 378	-21,6	270	10	34 292	41 388	-20,7	7 462	11 393
Personnel soutien adm. 1	2 947	28 699	35 784	-24,7	389	123	29 088	35 907	-23,4	6 518	9 137
Personnel soutien adm. 2	7 304	31 783	42 765	-34,6	212	255	31 996	43 020	-34,5	6 858	10 520
Personnel soutien adm. 3	2 374	37 099	50 477	-36,1	315	946	37 414	51 423	-37,4	8 300	8 554
Personnel secrétariat 1	3 851	30 124	41 729	-38,5	348	492	30 472	42 221	-38,6	6 750	9 622
Personnel secrétariat 2	5 791	33 405	40 921	-22,5	151	582	33 556	41 503	-23,7	7 094	8 547
Préposé télécomm. 1-2	15	29 659	34 472	-16,2	30	388	29 690	34 860	-17,4	6 068	7 448
Téléphoniste-récept. 2	495	27 445	30 395	-10,7	237	90	27 683	30 485	-10,1	5 965	6 536
Moyenne	...	31 984	42 240	-32,1	..	..	32 222	42 619	-32,3	..	..

Rémunération annuelle (C+D)=(E)			Heures de présence au travail ² (heures rémunérées - heures chômées payées) (F)			Rémunération globale ³ (G)			Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	
\$		%	nombre		%	\$/heure		%	
70 072	77 179	-10,1	1 537,2	1 659,8	-8,0	45,58	46,50	-2,0 *	Professionnels
46 122	52 454	-13,7	1 541,0	1 559,5	-1,2 *	29,92	33,11	-10,7	Professionnel approuv. 2
66 385	70 849	-6,7	1 548,7	1 673,4	-8,1	42,86	42,57	0,7 *	Professionnel gest. fin. 1
70 488	80 735	-14,5	1 541,2	1 628,8	-5,7	45,73	49,54	-8,3	Professionnel gest. fin. 2
69 749	81 800	-17,3	1 542,1	1 633,7	-5,9	45,23	50,09	-10,8 *	Analyste proc. adm./inform. 2
									Moyenne
49 279	55 870	-13,4	1 533,2	1 528,7	0,3 *	32,13	35,52	-10,6	Techniciens
56 607	65 776	-16,2	1 552,0	1 742,3	-12,3	36,47	37,98	-4,1 *	Techn. arts appl. graph. 1-2
60 043	67 115	-11,8 *	1 552,0	1 769,6	-14,0	38,69	38,05	1,7 *	Techn. laboratoire 1-2
50 158	73 008	-45,6	1 567,0	1 747,5	-11,5	31,99	41,96	-31,2	Techn. laboratoire 3
56 048	75 318	-34,4	1 529,6	1 658,5	-8,4	36,64	46,38	-26,6	Technicien génie 1-2
48 529	61 774	-27,3	1 528,2	1 597,8	-4,6	31,76	38,86	-22,4	Technicien génie 3
51 844	64 140	-23,7	1 544,5	1 655,7	-7,2	33,56	38,79	-15,6	Techn. informatique 1-2
									Moyenne
33 226	46 747	-40,7	1 523,3	1 678,4	-10,2	21,81	27,82	-27,6	Employés de bureau
36 292	51 874	-42,9	1 590,3	1 805,7	-13,5	22,80	28,93	-26,9	Op. saisie données 1-2
39 660	66 389	-67,4	1 548,4	1 735,4	-12,1	25,62	38,41	-49,9	Magasinier 1
38 895	56 688	-45,7	1 562,3	1 525,3	2,4	24,89	37,22	-49,5	Magasinier 2
41 755	52 782	-26,4	1 561,0	1 502,0	3,8 *	26,74	35,70	-33,5	Op. duplicateur 1-2
35 606	45 044	-26,5	1 547,9	1 600,5	-3,4	23,00	28,36	-23,3	Op. informatique 2
38 854	53 540	-37,8	1 533,7	1 618,7	-5,5	25,33	33,39	-31,8	Personnel soutien adm. 1
45 714	59 977	-31,2	1 540,6	1 471,4	4,5	29,66	40,95	-38,1	Personnel soutien adm. 2
37 221	51 843	-39,3	1 543,0	1 569,9	-1,7 *	24,12	33,09	-37,2	Personnel soutien adm. 3
40 650	50 049	-23,1	1 527,9	1 586,6	-3,8 *	26,60	31,57	-18,7	Personnel secrétariat 1
35 757	42 307	-18,3	1 617,9	1 795,9	-11,0	22,09	23,59	-6,8	Personnel secrétariat 2
33 648	37 021	-10,0	1 534,4	1 716,5	-11,9	21,93	21,63	1,4 *	Préposé télécomm. 1-2
39 212	52 208	-33,1	1 537,9	1 594,8	-3,7	25,50	32,97	-29,3	Téléphoniste-récept. 2
									Moyenne

Annexe C-10

Rémunération et écarts de rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur privé syndiqué, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Effectif adm. québ.	Rémunération directe (C)								Rémunération indirecte (D)	
		Salaires (A)			Autre rémunération directe (B)		Total rémunération directe (A + B) = (C)				
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché
		\$		%	\$		\$		%	\$	
Employés de service											
Cuisinier 1	330	32 219	32 459	-0,7 *	423	315	32 642	32 774	-0,4 *	7 480	6 254
Cuisinier 2	973	36 828	36 440	1,1 *	467	251	37 295	36 690	1,6 *	8 699	6 771
Gardien 2	317	29 697	27 604	7,0	356	296	30 053	27 901	7,2	6 753	4 252
Journalier/préposé terr. 2	1 503	30 099	44 268	-47,1	281	584	30 380	44 852	-47,6	6 566	13 713
Préposé cuisine/café. 2	2 054	29 555	21 487	27,3	391	105	29 946	21 592	27,9	6 821	3 716
Préposé entretien lourd 2	2 852	29 436	37 596	-27,7	396	140	29 832	37 736	-26,5	6 814	8 712
Préposé entretien léger 2	1 262	29 860	30 754	-3,0 *	398	279	30 258	31 034	-2,6 *	6 907	6 236
Moyenne	...	30 509	33 540	-9,9	..	..	30 892	33 786	-9,4	..	..
Ouvriers											
Conducteur véh. légers 2	62	30 876	44 648	-44,6	206	0	31 082	44 648	-43,6	6 534	9 702
Conducteur véh. lourds 2	167	35 118	43 903	-25,0	330	46	35 448	43 948	-24,0	7 795	9 325
Électricien entretien 2	359	40 688	60 707	-49,2	438	60	41 127	60 767	-47,8	9 370	13 846
Électricien entretien 3	10	42 603	62 581	-46,9	113	666	42 716	63 247	-48,1	8 586	14 087
Mécanicien véh. motor. 1	71	38 171	52 885	-38,5	139	0	38 309	52 885	-38,0	7 913	14 724
Mécanicien véh. motor. 2	93	40 076	57 363	-43,1	155	26	40 231	57 388	-42,6	8 339	13 939
Mécanicien entret. Millwright 2	189	40 076	59 503	-48,5	539	18	40 615	59 521	-46,5	9 622	13 718
Menuisier entretien 2	285	38 337	57 765	-50,7	463	39	38 800	57 805	-49,0	8 997	14 729
Peintre entretien 2	167	35 546	60 104	-69,1	427	109	35 973	60 214	-67,4	8 185	14 229
Plombier entretien 2	316	40 076	61 200	-52,7	456	13	40 532	61 213	-51,0	9 305	15 727
Moyenne	...	38 598	57 414	-48,7	..	..	39 005	57 458	-47,3	..	..
Ensemble des emplois repères											
Moyenne	...	37 385	45 706	-22,3	..	..	37 184	45 478	-22,3	..	..

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui présenté dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.
 2. Pour obtenir la moyenne sur une base hebdomadaire, chaque moyenne annuelle doit être divisée par 52,18 semaines.
 3. Le taux de rémunération globale figurant ici peut différer du ratio (rémunération annuelle/nombre d'heures de présence au travail) du fait d'un effectif apparié potentiellement différent entre le volet salarial et celui de la rémunération globale.
- * Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Rémunération annuelle (C+D)=(E)			Heures de présence au travail ² (heures rémunérées - heures chômées payées) (F)			Rémunération globale ³ (G)			Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	
\$		%	nombre		%	\$/heure		%	
Employés de service									
40 122	39 028	2,7 *	1 705,0	1 800,4	-5,6	23,53	21,71	7,7	Cuisinier 1
45 994	43 461	5,5	1 701,7	1 798,0	-5,7	27,03	24,21	10,4	Cuisinier 2
36 806	32 153	12,6	1 685,7	1 862,8	-10,5	21,84	17,36	20,5	Gardien 2
36 947	58 565	-58,5	1 709,4	1 771,7	-3,6	21,62	33,10	-53,1	Journalier/préposé terr. 2
36 766	25 308	31,2	1 704,0	1 688,4	0,9 *	21,58	15,10	30,0	Préposé cuisine/café. 2
36 646	46 448	-26,7	1 701,7	1 731,9	-1,8	21,53	26,88	-24,8	Préposé entretien lourd 2
37 165	37 270	-0,3 *	1 703,7	1 750,0	-2,7	21,82	21,27	2,5 *	Préposé entretien léger 2
37 900	41 424	-9,3	1 703,3	1 745,0	-2,4	22,25	23,73	-6,6	Moyenne
Ouvriers									
37 616	54 350	-44,5	1 698,2	1 785,7	-5,2	22,15	30,47	-37,6	Conducteur véh. légers 2
43 243	53 274	-23,2	1 703,7	1 878,4	-10,3	25,38	28,79	-13,4	Conducteur véh. lourds 2
50 496	74 614	-47,8	1 705,0	1 717,8	-0,8 *	29,61	43,69	-47,6	Électricien entretien 2
51 302	77 334	-50,7	1 672,0	1 805,4	-8,0	30,68	42,81	-39,5	Électricien entretien 3
46 223	67 609	-46,3	1 676,9	1 772,8	-5,7	27,57	38,27	-38,8	Mécanicien véh. motor. 1
48 570	71 327	-46,9	1 680,0	1 792,6	-6,7	28,91	39,70	-37,3	Mécanicien véh. motor. 2
50 237	73 239	-45,8	1 704,4	1 742,0	-2,2	29,48	42,26	-43,4	Mécanicien entret. Millwright 2
47 797	72 534	-51,8	1 706,3	1 753,0	-2,7	28,01	41,45	-48,0	Menuisier entretien 2
44 159	74 443	-68,6	1 706,9	1 705,1	0,1 *	25,87	43,84	-69,5	Peintre entretien 2
49 837	76 940	-54,4	1 707,9	1 696,1	0,7 *	29,18	45,57	-56,2	Plombier entretien 2
47 838	71 273	-49,0	1 702,8	1 746,0	-2,5	28,09	41,15	-46,5	Moyenne
Ensemble des emplois repères									
44 932	56 278	-25,3	1 576,5	1 642,7	-4,2	28,62	34,49	-20,5	Moyenne

Annexe C-11

Rémunération et écarts de rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur privé non syndiqué, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Effectif adm. québ.	Rémunération directe (C)							Rémunération indirecte (D)		
		Salaires (A)			Autre rémunération directe (B)		Total rémunération directe (A + B) = (C)				
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché
		\$		%	\$		\$		%	\$	
Professionnels											
Professionnel communic. 1	117	39 845	46 749	-17,3	43	0	39 889	46 749	-17,2	7 632	11 566
Professionnel communic. 2	698	59 908	61 430	-2,5	163	74	60 071	61 504	-2,4	10 330	13 167
Professionnel communic. 3	53	67 980	81 040	-19,2	60	0	68 039	81 040	-19,1	11 188	14 811
Professionnel approuvis. 2	5	59 717	62 990	-5,5	52	114	59 769	63 104	-5,6	10 303	10 988
Professionnel gest. fin. 1	95	38 429	41 438	-7,8	154	19	38 582	41 457	-7,5	7 540	8 172
Professionnel gest. fin. 2	1 014	55 498	61 152	-10,2	517	89	56 015	61 241	-9,3	10 370	12 428
Professionnel gest. fin. 3	114	64 383	82 899	-28,8	56	3	64 440	82 902	-28,7	10 737	16 058
Analyste proc. adm./inform. 1	353	40 137	48 552	-21,0	71	75	40 208	48 627	-20,9	7 716	10 611
Analyste proc. adm./inform. 2	3 672	59 857	64 383	-7,6	202	138	60 059	64 521	-7,4	10 429	13 023
Analyste proc. adm./inform. 3	784	67 899	80 499	-18,6	60	143	67 958	80 642	-18,7	11 134	15 323
Ingénieur 1	42	40 769	50 769	-24,5	36	60	40 805	50 829	-24,6	7 746	9 591
Ingénieur 2	476	64 228	73 442	-14,3	67	60	64 295	73 501	-14,3	10 672	13 818
Ingénieur 3	269	74 811	97 263	-30,0	66	0	74 877	97 263	-29,9	12 126	15 482
Professionnel sc. phys. 1	28	40 691	52 427	-28,8	78	0	40 769	52 427	-28,6	7 857	15 035
Professionnel sc. phys. 2	372	64 323	63 493	1,3 *	536	3	64 860	63 496	2,1 *	11 414	14 037
Moyenne	...	59 684	66 140	-10,8	..	..	59 897	66 240	-10,6	..	..
Techniciens											
Techn. arts appl. graph. 1-2	229	41 064	38 161	7,1	95	11	41 159	38 173	7,3	8 120	6 088
Techn. arts appl. graph. 3	28	47 036	58 519	-24,4	54	0	47 090	58 519	-24,3	8 937	10 125
Techn. documentation 1-2	774	40 362	37 336	7,5 *	313	91	40 675	37 428	8,0 *	8 327	7 366
Techn. laboratoire 1-2	1 983	45 881	37 090	19,2	825	37	46 706	37 127	20,5	9 901	8 071
Technicien génie 1-2	1 317	41 478	53 400	-28,7	265	46	41 744	53 445	-28,0	8 414	10 728
Technicien génie 3	197	47 054	67 393	-43,2	54	0	47 108	67 393	-43,1	8 940	11 087
Techn. informatique 1-2	2 665	40 264	43 679	-8,5	199	85	40 464	43 763	-8,2	8 065	9 150
Techn. informatique 3	397	48 807	59 295	-21,5	322	34	49 129	59 329	-20,8	9 552	10 290
Moyenne	...	42 948	44 047	-2,6 *	..	..	43 358	44 107	-1,7 *	..	..

Rémunération annuelle (C+D)=(E)			Heures de présence au travail ² (heures rémunérées - heures chômées payées) (F)			Rémunération globale ³ (G)			Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	
\$		%	nombre		%	\$/heure		%	
Professionnels									
47 520	58 315	-22,7	1 537,6	1 693,5	-10,1	30,91	34,52	-11,7	Professionnel communic. 1
70 400	74 671	-6,1	1 540,9	1 656,7	-7,5	45,69	44,99	1,5 *	Professionnel communic. 2
79 228	95 851	-21,0	1 537,2	1 655,1	-7,7	51,54	57,74	-12,0	Professionnel communic. 3
70 072	74 092	-5,7	1 537,2	1 715,8	-11,6	45,58	43,28	5,0	Professionnel approvis. 2
46 122	49 629	-7,6	1 541,0	1 736,1	-12,7	29,92	28,74	3,9 *	Professionnel gest. fin. 1
66 385	73 669	-11,0	1 548,7	1 692,0	-9,3	42,86	43,76	-2,1 *	Professionnel gest. fin. 2
75 176	98 960	-31,6	1 537,2	1 698,9	-10,5	48,90	58,37	-19,4	Professionnel gest. fin. 3
47 924	59 237	-23,6	1 538,5	1 725,3	-12,1	31,15	34,37	-10,3	Analyste proc. adm./inform. 1
70 488	77 544	-10,0	1 541,2	1 694,5	-10,0	45,73	45,84	-0,2 *	Analyste proc. adm./inform. 2
79 092	95 965	-21,3	1 537,2	1 706,2	-11,0	51,45	56,33	-9,5	Analyste proc. adm./inform. 3
48 550	60 420	-24,4	1 537,2	1 725,2	-12,2	31,58	35,08	-11,1	Ingénieur 1
74 967	87 319	-16,5	1 537,7	1 715,0	-11,5	48,75	51,09	-4,8	Ingénieur 2
87 003	112 745	-29,6	1 537,2	1 714,7	-11,5	56,59	65,77	-16,2	Ingénieur 3
48 626	67 462	-38,7	1 538,4	1 698,9	-10,4	31,60	39,73	-25,7	Professionnel sc. phys. 1
76 274	77 533	-1,7 *	1 546,3	1 688,7	-9,2	49,31	45,99	6,7	Professionnel sc. phys. 2
70 295	79 542	-13,2	1 541,3	1 695,5	-10,0	45,61	46,99	-3,0	Moyenne
Techniciens									
49 279	44 261	10,2	1 533,2	1 688,9	-10,2	32,13	26,33	18,1	Techn. arts appl. graph. 1-2
56 027	68 645	-22,5	1 529,6	1 587,8	-3,8	36,64	43,22	-18,0	Techn. arts appl. graph. 3
49 002	44 793	8,6 *	1 546,4	1 617,6	-4,6	31,67	27,77	12,3 *	Techn. documentation 1-2
56 607	45 198	20,2	1 552,0	1 722,2	-11,0	36,47	26,24	28,1	Techn. laboratoire 1-2
50 158	64 174	-27,9	1 567,0	1 734,6	-10,7	31,99	37,09	-15,9	Technicien génie 1-2
56 048	78 480	-40,0	1 529,6	1 715,8	-12,2	36,64	45,91	-25,3	Technicien génie 3
48 529	52 913	-9,0	1 528,2	1 704,6	-11,5	31,76	31,16	1,9 *	Techn. informatique 1-2
58 681	69 619	-18,6	1 546,7	1 716,5	-11,0	37,93	40,71	-7,3	Techn. informatique 3
52 183	52 996	-1,6 *	1 544,6	1 706,2	-10,5	33,77	31,11	7,9	Moyenne

Annexe C-11

Rémunération et écarts de rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur privé non syndiqué, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ^{1/} catégorie	Effectif adm. québ.	Rémunération directe (C)							Rémunération indirecte (D)		
		Salaires (A)			Autre rémunération directe (B)		Total rémunération directe (A + B) = (C)				
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché
		\$		%	\$		\$		%	\$	
Employés de bureau											
Op. saisie données 1-2	78	27 413	28 621	-4,4 *	103	85	27 517	28 706	-4,3 *	5 709	6 330
Magasinier 1	303	29 601	28 850	2,5 *	269	79	29 870	28 929	3,2 *	6 422	5 245
Magasinier 2	942	32 100	46 528	-45,0	358	16	32 457	46 544	-43,4	7 203	11 999
Magasinier 3	47	38 977	39 184	-0,5 *	271	38	39 248	39 222	0,1 *	8 600	5 849
Op. duplicateur 1-2	151	31 606	33 464	-5,9 *	301	178	31 907	33 642	-5,4 *	6 988	5 643
Op. informatique 1	38	31 818	28 092	11,7	126	0	31 944	28 092	12,1	6 714	6 291
Op. informatique 2	210	34 022	35 957	-5,7	270	194	34 292	36 151	-5,4	7 462	7 947
Personnel soutien adm. 1	2 947	28 699	28 563	0,5 *	389	36	29 088	28 599	1,7 *	6 518	6 393
Personnel soutien adm. 2	7 304	31 783	35 498	-11,7	212	65	31 996	35 563	-11,1	6 858	7 815
Personnel soutien adm. 3	2 374	37 099	47 521	-28,1	315	11	37 414	47 532	-27,0	8 300	8 970
Personnel secrétariat 1	3 851	30 124	34 890	-15,8	348	65	30 472	34 956	-14,7	6 750	7 767
Personnel secrétariat 2	5 791	33 405	41 710	-24,9	151	108	33 556	41 819	-24,6	7 094	9 204
Téléphoniste-récept. 2	495	27 445	29 492	-7,5	237	99	27 683	29 592	-6,9	5 965	6 174
Moyenne	...	31 965	37 385	-17,0	..	..	32 223	37 452	-16,2	..	..
Employés de service											
Cuisinier 2	973	36 828	36 527	0,8 *	467	297	37 295	36 824	1,3 *	8 699	6 545
Gardien 2	317	29 697	32 876	-10,7 *	356	58	30 053	32 934	-9,6 *	6 753	6 331
Journalier/préposé terr. 2	1 503	30 099	21 909	27,2	281	24	30 380	21 933	27,8	6 566	3 790
Moyenne	...	30 509	25 859	15,2	..	..	30 892	25 966	15,9	..	..
Ouvriers											
Conducteur véh. lourds 2	167	35 118	51 450	-46,5	330	0	35 448	51 450	-45,1	7 795	11 067
Mécanicien entret. Millwright 2	189	40 076	53 654	-33,9	539	55	40 615	53 709	-32,2	9 622	11 423
Menuisier entretien 2	285	38 337	54 253	-41,5	463	8	38 800	54 261	-39,8	8 997	8 738
Moyenne	...	38 926	48 892	-25,6	..	..	38 791	49 719	-28,2	..	..
Ensemble des emplois repères											
Moyenne	...	38 009	41 244	-8,5	..	..	38 291	41 287	-7,8	..	..

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui présenté dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

2. Pour obtenir la moyenne sur une base hebdomadaire, chaque moyenne annuelle doit être divisée par 52,18 semaines.

3. Le taux de rémunération globale figurant ici peut différer du ratio (rémunération annuelle/nombre d'heures de présence au travail) du fait d'un effectif apparié potentiellement différent entre le volet salarial et celui de la rémunération globale.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Rémunération annuelle (C+D)=(E)			Heures de présence au travail ² (heures rémunérées - heures chômées payées) (F)			Rémunération globale ³ (G)			Emplois repères ¹ / catégorie
Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	Adm. québ.	Marché	Écarts	
\$		%	nombre		%	\$/heure		%	
Employés de bureau									
33 226	35 036	-5,4 *	1 523,3	1 616,2	-6,1	21,81	21,71	0,5 *	Op. saisie données 1-2
36 292	34 173	5,8 *	1 590,3	1 749,5	-10,0	22,80	19,58	14,1	Magasinier 1
39 660	58 543	-47,6	1 548,4	1 748,6	-12,9	25,62	33,50	-30,8	Magasinier 2
47 849	45 071	5,8 *	1 550,4	1 823,9	-17,6	30,87	24,65	20,1	Magasinier 3
38 895	39 285	-1,0 *	1 562,3	1 768,6	-13,2	24,89	22,47	9,7	Op. duplicateur 1-2
38 659	34 382	11,1	1 615,5	1 770,4	-9,6	23,93	19,40	18,9	Op. informatique 1
41 755	44 098	-5,6	1 561,0	1 659,5	-6,3	26,74	26,71	0,1 *	Op. informatique 2
35 606	34 992	1,7 *	1 547,9	1 668,7	-7,8	23,00	21,01	8,7	Personnel soutien adm. 1
38 854	43 378	-11,6	1 533,7	1 684,0	-9,8	25,33	25,85	-2,1 *	Personnel soutien adm. 2
45 714	56 503	-23,6	1 540,6	1 712,3	-11,1	29,66	32,93	-11,0	Personnel soutien adm. 3
37 221	42 722	-14,8	1 543,0	1 656,7	-7,4	24,12	25,84	-7,1	Personnel secrétariat 1
40 650	51 023	-25,5	1 527,9	1 676,1	-9,7	26,60	30,71	-15,5	Personnel secrétariat 2
33 648	35 765	-6,3	1 534,4	1 667,0	-8,6	21,93	21,56	1,7 *	Téléphoniste-récept. 2
39 214	45 601	-16,3	1 538,0	1 682,2	-9,4	25,50	27,19	-6,6	Moyenne
Employés de service									
45 994	43 369	5,7	1 701,7	1 875,4	-10,2	27,03	23,12	14,5	Cuisinier 2
36 806	39 264	-6,7 *	1 685,7	1 717,3	-1,9 *	21,84	22,54	-3,2 *	Gardien 2
36 947	25 724	30,4	1 709,4	1 820,2	-6,5	21,62	14,24	34,1	Journalier/préposé terr. 2
37 900	31 705	16,3	1 703,3	1 669,3	2,0 *	22,25	19,09	14,2	Moyenne
Ouvriers									
43 243	62 517	-44,6	1 703,7	1 768,0	-3,8	25,38	35,58	-40,2	Conducteur véh. lourds 2
50 237	65 132	-29,6	1 704,4	1 756,6	-3,1 *	29,48	37,00	-25,5 *	Mécanicien entret. Millwright 2
47 797	63 000	-31,8	1 706,3	1 853,5	-8,6	28,01	33,98	-21,3	Menuisier entretien 2
47 553	59 407	-24,9	1 701,5	1 812,6	-6,5	27,95	32,87	-17,6	Moyenne
Ensemble des emplois repères									
46 156	49 971	-8,3	1 573,3	1 688,8	-7,3	29,47	29,62	-0,5 *	Moyenne

Annexe D-1

Distribution de l'ensemble des emplois repères selon le statut comparatif pour les salaires et la rémunération globale, méthode des débours, tous les secteurs, en 2005

Secteurs	Nombre d'emplois repères utilisés		Distribution des emplois repères selon le statut					
			Avance de l'administration québécoise		Parité		Retard de l'administration québécoise	
	Salaires	Rémunération globale	Salaires	Rémunération globale	Salaires	Rémunération globale	Salaires	Rémunération globale
Ensemble des autres salariés québécois	60	59	3	8	6	6	51	45
Privé	58	57	5	11	6	11	47	35
« Autre public »	59	58	0	0	3	0	56	58
Administration municipale ¹	51	..	2	..	2	..	47	..
« Entreprises publiques »	56	56	0	2	4	2	52	52
Universitaire	51	47	7	1	0	0	44	46
Administration fédérale	44	44	0	0	0	0	44	44
Autres salariés québécois syndiqués	59	58	2	3	3	3	54	52
Autres salariés québécois non syndiqués	56	56	10	17	14	14	32	25
Privé syndiqué	49	44	3	4	6	6	40	34
Privé non syndiqué	55	54	11	19	11	12	33	23

1. Seules les données sur les salaires et les échelles salariales ont été colligées lors de l'ERG 2005. Voir section *La méthodologie* page 27.

Annexe D-2

Distribution de l'effectif utilisé pour l'ensemble des emplois repères selon le statut comparatif pour les salaires et la rémunération globale, méthode des débours, tous les secteurs, en 2005

Secteurs	% de l'effectif utilisé		Distribution en % selon le statut ¹					
	Salaires	Rémunération globale	Avance de l'administration québécoise		Parité		Retard de l'administration québécoise	
			Salaires	Rémunération globale	Salaires	Rémunération globale	Salaires	Rémunération globale
Ensemble des autres salariés québécois	100	100	5	15	10	8	85	78
Privé	100	100	6	15	11	24	83	60
« Autre public »	100	100	0	0	6	0	94	100
Administration municipale ³	100	..	2	..	1	..	97	..
« Entreprises publiques »	100	100	0	0 ²	5	3	95	97
Universitaire	100	100	12	4	0	0	88	96
Administration fédérale	100	100	0	0	0	0	100	100
Autres salariés québécois syndiqués	100	100	5	6	5	7	91	87
Autres salariés québécois non syndiqués	100	100	21	26	14	34	65	40
Privé syndiqué	100	100	5	7	8	11	87	82
Privé non syndiqué	100	100	21	27	12	34	67	39

1. Dans certains cas, la somme des éléments ne donne pas 100 % à cause des arrondissements.

2. Les nombres inférieurs à 0,5 ont été arrondis à 0.

3. Seules les données sur les salaires et les échelles salariales ont été colligées lors de l'ERG 2005. Voir section *La méthodologie* page 27.

Annexe E-1

Écart salarial et de la rémunération globale, intervalles de confiance et cotes de qualification, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et autres salariés québécois, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Codes	Effectif ²		Salaires			Rémunération globale		
		Adm. québ.	Marché	Écart	Intervalles de confiance	Cotes ³	Écart	Intervalles de confiance	Cotes ³
				%		90 %	%		90 %
Professionnels									
Professionnel communic. 1	PC1	117	125	-17,5	(-17,9 ; -17,1)	D	-21,3	(-21,7 ; -20,8)	D
Professionnel communic. 2	PC2	698	811	-3,5	(-4,3 ; -2,8)	D	-3,8	(-4,7 ; -3,0)	D
Professionnel communic. 3	PC3	53	265	-16,5	(-17,1 ; -15,9)	D	-14,9	(-15,0 ; -14,7)	D
Professionnel approuv. 2	AP2	5	1 173	-5,9	(-8,9 ; -2,9)	F	1,0 *	(-2,2 ; 4,1)	F
Professionnel gest. fin. 1	FI1	95	826	-11,9	(-16,6 ; -7,2)	M	-3,7 *	(-10,2 ; 2,8)	M
Professionnel gest. fin. 2	FI2	1 014	2 190	-10,3	(-11,6 ; -8,9)	F	-4,4	(-7,2 ; -1,6)	F
Professionnel gest. fin. 3	FI3	114	645	-24,7	(-26,9 ; -22,4)	M	-19,4	(-22,5 ; -16,3)	M
Analyste proc. adm./inform. 1	PI1	353	1 432	-20,9	(-24,2 ; -17,7)	M	-12,5	(-15,2 ; -9,7)	M
Analyste proc. adm./inform. 2	PI2	3 672	6 553	-7,3	(-8,3 ; -6,3)	F	-3,2	(-4,5 ; -1,8)	F
Analyste proc. adm./inform. 3	PI3	784	2 316	-16,2	(-17,2 ; -15,2)	M	-11,7	(-13,0 ; -10,5)	M
Ingénieur 1	IN1	42	1 169	-26,0	(-30,6 ; -21,3)	M	-13,4	(-20,2 ; -6,5)	M
Ingénieur 2	IN2	476	6 383	-15,6	(-18,1 ; -13,0)	F	-7,4	(-10,9 ; -3,8)	F
Ingénieur 3	IN3	269	1 337	-27,7	(-30,4 ; -25,0)	M	-17,8	(-22,2 ; -13,4)	M
Professionnel sc. phys. 1	SP1	28	83	-28,7	(-39,3 ; -18,2)	D	-26,8	(-37,3 ; -16,3)	D
Professionnel sc. phys. 2	SP2	372	738	-2,4 *	(-6,6 ; 1,7)	D	1,3 *	(-2,7 ; 5,3)	D
Moyenne		...	...	-10,6	(-11,9 ; -9,3)	..	-6,0	(-8,0 ; -4,1)	..
Techniciens									
Techn. arts appl. graph. 1-2	TA1-2	229	250	0,1 *	(-3,3 ; 3,6)	M	7,5	(1,6 ; 13,3)	D
Techn. arts appl. graph. 3	TA3	28	11	-19,0	(-24,9 ; -13,1)	D	-17,0	(-20,8 ; -13,2)	D
Techn. documentation 1-2	TD1-2	774	895	-6,1	(-7,0 ; -5,1)	M	-9,5	(-10,9 ; -8,1)	M
Techn. laboratoire 1-2	TL1-2	1 983	1 649	2,5 *	(-3,5 ; 8,5)	D	11,6	(5,5 ; 17,7)	D
Techn. laboratoire 3	TL3	421	96	6,0 *	(-1,4 ; 13,4)	D	11,6	(2,4 ; 20,8)	D
Technicien génie 1-2	TG1-2	1 317	5 836	-37,8	(-41,7 ; -33,8)	F	-28,9	(-34,0 ; -23,7)	F
Technicien génie 3	TG3	197	809	-42,5	(-47,0 ; -38,1)	M	-32,2	(-40,5 ; -23,9)	M
Techn. informatique 1-2	TI1-2	2 665	4 265	-11,6	(-13,1 ; -10,2)	F	-4,7	(-6,7 ; -2,8)	F
Techn. informatique 3	TI3	397	148	-17,8	(-20,1 ; -15,5)	M	-10,3	(-13,9 ; -6,8)	M
Moyenne		...	...	-11,4	(-14,4 ; -8,4)	..	-4,3	(-8,0 ; -0,6)	..
Employés de bureau									
Op. saisie données 1-2	OS1-2	78	402	-14,1	(-20,3 ; -7,9)	D	-9,6	(-15,1 ; -4,1)	D
Magasinier 1	MG1	303	920	-34,8	(-42,7 ; -26,8)	D	-20,6	(-28,8 ; -12,5)	D
Magasinier 2	MG2	942	1 115	-48,4	(-53,3 ; -43,5)	F	-38,8	(-38,8 ; -38,8)	F
Magasinier 3	MG3	47	40	-17,2	(-25,2 ; -9,3)	D	-2,4 *	(-12,5 ; 7,8)	D
Op. duplicateur 1-2	OD1-2	151	65	-18,0	(-22,9 ; -13,1)	M	-15,0	(-21,5 ; -8,6)	D
Op. informatique 1	OI1	38	33	-13,6	(-18,0 ; -9,2)	D	-13,8	(-21,2 ; -6,4)	D
Op. informatique 2	OI2	210	154	-17,9	(-20,9 ; -14,9)	M	-20,6	(-25,8 ; -15,3)	M
Personnel soutien adm. 1	PS1	2 947	2 723	-5,5	(-8,7 ; -2,4)	F	-2,4 *	(-6,2 ; 1,3)	D
Personnel soutien adm. 2	PS2	7 304	9 959	-19,7	(-21,9 ; -17,5)	F	-16,9	(-19,9 ; -13,9)	F
Personnel soutien adm. 3	PS3	2 374	456	-23,8	(-26,9 ; -20,7)	M	-26,4	(-32,2 ; -20,5)	M
Personnel secrétariat 1	SE1	3 851	1 709	-18,1	(-20,4 ; -15,7)	F	-17,9	(-21,1 ; -14,6)	F
Personnel secrétariat 2	SE2	5 791	3 394	-21,0	(-23,2 ; -18,7)	F	-17,5	(-20,5 ; -14,5)	F
Préposé télécomm. 1-2	PT1-2	15	73	-24,0	(-28,4 ; -19,5)	M	-20,9	(-26,6 ; -15,2)	D
Téléphoniste-récept. 2	TR2	495	359	-9,3	(-11,8 ; -6,7)	F	-2,2 *	(-5,0 ; 0,6)	F
Moyenne		...	...	-19,7	(-21,9 ; -17,5)	..	-17,4	(-20,6 ; -14,2)	..

Annexe E-1

Écarts salariaux et de la rémunération globale, intervalles de confiance et cotes de qualification, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et autres salariés québécois, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Codes	Effectif ²		Salaires			Rémunération globale			
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	
				%		90 %	%		90 %	
Employés de service										
Cuisinier 1	CU1	330	225	5,7	(2,3 ; 9,1)	M	12,1	(7,8 ; 16,4)	M	
Cuisinier 2	CU2	973	350	-0,3 *	(-2,5 ; 2,0)	D	7,6	(4,9 ; 10,4)	D	
Gardien 2	GA2	317	6 750	5,2	(2,1 ; 8,2)	M	17,3	(10,1 ; 24,4)	D	
Journalier/préposé terr. 2	JP2	1 503	1 299	-37,1	(-38,9 ; -35,3)	M	-44,6	(-45,8 ; -43,5)	M	
Préposé cuisine/café. 2	CC2	2 054	139	19,7	(15,1 ; 24,3)	D	15,9	(10,6 ; 21,2)	D	
Préposé entretien lourd 2	PED2	2 852	2 399	-23,4	(-29,9 ; -17,0)	D	-25,5	(-31,8 ; -19,2)	D	
Préposé entretien léger 2	PER2	1 262	1 035	3,2 *	(-2,9 ; 9,3)	..	6,3	(1,1 ; 11,5)	..	
Moyenne		...	...	-7,9	(-11,4 ; -4,3)	..	-8,3	(-11,9 ; -4,8)	..	
Ouvriers										
Conducteur véh. légers 2	CR2	62	1 245	-37,2	(-38,1 ; -36,2)	M	-42,8	(-44,6 ; -41,0)	M	
Conducteur véh. lourds 2	CD2	167	2 324	-28,1	(-32,5 ; -23,7)	M	-23,2	(-27,9 ; -18,5)	M	
Électricien entretien 2	EL2	359	960	-42,4	(-51,2 ; -33,5)	F	-41,4	(-53,9 ; -29,0)	D	
Électricien entretien 3	EL3	10	43	-31,1	(-33,7 ; -28,6)	M	-27,2	(-30,0 ; -24,5)	M	
Mécanicien véh. motor. 1	MV1	71	59	-22,1	(-33,6 ; -10,6)	D	-23,0	(-41,1 ; -4,9)	D	
Mécanicien véh. motor. 2	MV2	93	1 409	-29,8	(-32,8 ; -26,8)	M	-29,7	(-32,2 ; -27,3)	M	
Mécanicien entret. Millwright 2	MI2	189	2 184	-46,4	(-55,4 ; -37,5)	D	-41,2	(-50,3 ; -32,0)	D	
Menuisier entretien 2	ME2	285	431	-38,3	(-42,6 ; -34,1)	F	-37,2	(-37,2 ; -37,2)	F	
Peintre entretien 2	PE2	167	185	-50,2	(-59,7 ; -40,6)	M	-54,5	(-61,6 ; -47,5)	M	
Plombier entretien 2	PL2	316	527	-48,7	(-56,7 ; -40,7)	F	-52,4	(-63,9 ; -41,0)	F	
Moyenne		...	...	-41,1	(-45,9 ; -36,2)	..	-40,9	(-46,6 ; -35,2)	..	
Ensemble des emplois repères										
Moyenne		...	...	-15,0	(-16,7 ; -13,4)	..	-11,8	(-14,0 ; -9,7)	..	

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

2. L'effectif est celui utilisé pour la comparaison salariale; il peut différer de celui utilisé pour la comparaison de la rémunération globale.

3. Pour chacun des emplois repères, les données estimées pour les autres salariés québécois ont été qualifiées de fortes (F), moyennes (M) ou faibles (D), selon des critères reliés à leur variabilité et à leur représentativité.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Annexe E-2

Écarts salariaux et de la rémunération globale, intervalles de confiance et cotes de qualification, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur privé, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Codes	Effectif ²		Salaires			Rémunération globale		
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³
						90 %			90 %
Professionnels									
Professionnel communic. 1	PC1	117	4	-17,3	(-18,7 ; -16,0)	..	-11,7	(-17,1 ; -6,3)	..
Professionnel communic. 2	PC2	698	124	-2,6	(-4,7 ; -0,6)	..	1,3 *	(-1,1 ; 3,7)	..
Professionnel communic. 3	PC3	53	18	-19,2	(-21,6 ; -16,8)	..	-12,0	(-14,5 ; -9,5)	..
Professionnel approvis. 2	AP2	5	520	-5,0	(-9,3 ; -0,7)	..	5,2	(0,9 ; 9,5)	..
Professionnel gest. fin. 1	FI1	95	516	-7,8	(-12,4 ; -3,2)	..	3,6 *	(-2,8 ; 10,0)	..
Professionnel gest. fin. 2	FI2	1 014	1 357	-9,9	(-11,5 ; -8,3)	..	-1,9 *	(-5,2 ; 1,5)	..
Professionnel gest. fin. 3	FI3	114	234	-28,8	(-32,7 ; -24,9)	..	-19,3	(-24,7 ; -13,9)	..
Analyste proc. adm./inform. 1	PI1	353	1 093	-21,0	(-24,7 ; -17,2)	..	-10,3	(-13,3 ; -7,3)	..
Analyste proc. adm./inform. 2	PI2	3 672	3 583	-7,5	(-8,9 ; -6,2)	..	-0,6 *	(-2,4 ; 1,3)	..
Analyste proc. adm./inform. 3	PI3	784	1 207	-18,6	(-19,6 ; -17,5)	..	-9,5	(-10,7 ; -8,3)	..
Ingénieur 1	IN1	42	1 031	-26,0	(-31,0 ; -21,0)	..	-12,6	(-20,0 ; -5,1)	..
Ingénieur 2	IN2	476	4 750	-15,2	(-18,2 ; -12,3)	..	-5,7	(-10,1 ; -1,3)	..
Ingénieur 3	IN3	269	801	-30,9	(-34,5 ; -27,3)	..	-17,2	(-23,8 ; -10,7)	..
Professionnel sc. phys. 1	SP1	28	25	-28,8	(-45,3 ; -12,4)	..	-25,7	(-42,9 ; -8,5)	..
Professionnel sc. phys. 2	SP2	372	246	2,0 *	(-3,1 ; 7,0)	..	7,4	(1,6 ; 13,2)	..
Moyenne		...	...	-10,8	(-12,2 ; -9,5)	..	-3,3	(-5,1 ; -1,4)	..
Techniciens									
Techn. arts appl. graph. 1-2	TA1-2	229	128	1,0 *	(-2,9 ; 4,9)	..	9,6	(2,4 ; 16,8)	..
Techn. arts appl. graph. 3	TA3	28	9	-19,2	(-25,4 ; -13,1)	..	-17,0	(-20,8 ; -13,2)	..
Techn. documentation 1-2	TD1-2	774	35	-0,5 *	(-5,9 ; 4,9)	..	0,3 *	(-6,9 ; 7,4)	..
Techn. laboratoire 1-2	TL1-2	1 983	1 230	2,9 *	(-3,7 ; 9,6)	..	13,4	(6,7 ; 20,1)	..
Techn. laboratoire 3	TL3	421	47	14,8	(7,4 ; 22,3)	..	25,7	(18,3 ; 33,1)	..
Technicien génie 1-2	TG1-2	1 317	3 376	-36,4	(-41,1 ; -31,7)	..	-24,6	(-30,7 ; -18,6)	..
Technicien génie 3	TG3	197	333	-41,5	(-48,6 ; -34,5)	..	-24,8	(-36,3 ; -13,2)	..
Techn. informatique 1-2	TI1-2	2 665	2 870	-9,9	(-11,5 ; -8,2)	..	-0,9 *	(-3,3 ; 1,4)	..
Techn. informatique 3	TI3	397	88	-21,7	(-24,4 ; -19,1)	..	-8,5	(-12,4 ; -4,7)	..
Moyenne		...	...	-9,6	(-12,9 ; -6,4)	..	0,1 *	(-3,4 ; 3,6)	..
Employés de bureau									
Op. saisie données 1-2	OS1-2	78	290	-13,4	(-20,5 ; -6,3)	..	-7,8	(-14,0 ; -1,7)	..
Magasinier 1	MG1	303	664	-34,2	(-43,0 ; -25,4)	..	-18,8	(-27,7 ; -9,9)	..
Magasinier 2	MG2	942	425	-59,4	(-65,7 ; -53,0)	..	-45,9	(-45,9 ; -45,9)	..
Magasinier 3	MG3	47	20	-15,6	(-25,1 ; -6,1)	..	6,3 *	(-2,5 ; 15,1)	..
Op. duplicateur 1-2	OD1-2	151	17	-20,0	(-30,1 ; -9,9)	..	-9,8 *	(-22,9 ; 3,2)	..
Op. informatique 1	OI1	38	5	11,7	(8,3 ; 15,1)	..	18,9	(16,8 ; 21,0)	..
Op. informatique 2	OI2	210	55	-16,1	(-20,4 ; -11,8)	..	-18,9	(-27,5 ; -10,4)	..
Personnel soutien adm. 1	PS1	2 947	1 518	-5,9	(-10,1 ; -1,7)	..	0,8 *	(-3,6 ; 5,2)	..
Personnel soutien adm. 2	PS2	7 304	3 238	-17,7	(-21,4 ; -14,0)	..	-9,8	(-14,0 ; -5,6)	..
Personnel soutien adm. 3	PS3	2 374	90	-31,4	(-36,4 ; -26,3)	..	-22,4	(-32,7 ; -12,1)	..
Personnel secrétariat 1	SE1	3 851	396	-21,5	(-25,7 ; -17,3)	..	-14,6	(-20,4 ; -8,9)	..
Personnel secrétariat 2	SE2	5 791	1 263	-24,6	(-27,9 ; -21,2)	..	-15,9	(-20,5 ; -11,2)	..
Préposé télécomm. 1-2	PT1-2	15	30	-16,2	(-21,6 ; -10,9)	..	-6,8	(-13,0 ; -0,6)	..
Téléphoniste-récept. 2	TR2	495	205	-8,8	(-11,8 ; -5,7)	..	1,5 *	(-1,9 ; 4,9)	..
Moyenne		...	...	-21,9	(-25,7 ; -18,0)	..	-13,6	(-18,8 ; -8,3)	..

Annexe E-2

Écarts salariaux et de la rémunération globale, intervalles de confiance et cotes de qualification, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur privé, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Codes	Effectif ²		Salaires			Rémunération globale		
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³
				%		90 %	%		90 %
Employés de service									
Cuisinier 1	CU1	330	144	9,7	(6,1 ; 13,3)	..	19,5	(15,6 ; 23,4)	..
Cuisinier 2	CU2	973	238	1,0 *	(-1,5 ; 3,5)	..	12,0	(9,2 ; 14,9)	..
Gardien 2	GA2	317	6 382	6,4	(3,8 ; 9,0)	..	19,7	(14,1 ; 25,4)	..
Journalier/préposé terr. 2	JP2	1 503	162	-42,8	(-44,7 ; -41,0)	..	-48,3	(-50,7 ; -46,0)	..
Préposé cuisine/café. 2	CC2	2 054	37	27,0	(23,5 ; 30,5)	..	29,1	(24,9 ; 33,2)	..
Préposé entretien lourd 2	PED2	2 852	797	-20,4	(-30,4 ; -10,5)	..	-18,9	(-28,8 ; -9,0)	..
Préposé entretien léger 2	PER2	1 262	897	4,0 *	(-2,5 ; 10,5)	..	7,7	(2,2 ; 13,3)	..
Moyenne		...	...	-5,9	(-10,5 ; -1,3)	..	-3,0 *	(-7,7 ; 1,7)	..
Ouvriers									
Conducteur véh. légers 2	CR2	62	13	-33,2	(-40,0 ; -26,4)	..	-26,5	(-32,2 ; -20,8)	..
Conducteur véh. lourds 2	CD2	167	1 091	-29,7	(-35,7 ; -23,8)	..	-19,3	(-25,6 ; -13,1)	..
Électricien entretien 2	EL2	359	497	-48,5	(-59,0 ; -38,0)	..	-46,9	(-62,7 ; -31,2)	..
Électricien entretien 3	EL3	10	14	-43,4	(-49,0 ; -37,8)	..	-34,2	(-42,3 ; -26,0)	..
Mécanicien véh. motor. 1	MV1	71	11	-23,8	(-39,9 ; -7,8)	..	-21,0 *	(-44,9 ; 2,9)	..
Mécanicien véh. motor. 2	MV2	93	312	-40,0	(-45,6 ; -34,3)	..	-33,6	(-38,3 ; -28,8)	..
Mécanicien entret. Millwright 2	MI2	189	1 782	-47,3	(-56,7 ; -37,9)	..	-41,8	(-51,4 ; -32,2)	..
Menuisier entretien 2	ME2	285	137	-49,2	(-54,1 ; -44,3)	..	-42,9	(-42,9 ; -42,9)	..
Peintre entretien 2	PE2	167	53	-69,1	(-81,5 ; -56,7)	..	-69,5	(-78,2 ; -60,7)	..
Plombier entretien 2	PL2	316	313	-52,6	(-60,9 ; -44,2)	..	-56,0	(-68,6 ; -43,4)	..
Moyenne		...	...	-47,5	(-53,0 ; -42,0)	..	-44,6	(-51,2 ; -37,9)	..
Ensemble des emplois repères									
Moyenne		...	...	-15,5	(-17,8 ; -13,3)	..	-8,2	(-11,3 ; -5,1)	..

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

2. L'effectif est celui utilisé pour la comparaison salariale; il peut différer de celui utilisé pour la comparaison de la rémunération globale.

3. La méthodologie ne permet pas actuellement de calculer de façon satisfaisante les cotes de qualification dans les secteurs du marché du travail.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Annexe E-3

Écarts salariaux et de la rémunération globale, intervalles de confiance et cotes de qualification, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur « autre public », en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Codes	Effectif ²		Salaires			Rémunération globale			
		Adm. québ.	Marché	Écarts %	Intervalles de confiance	Cotes ³	Écarts %	Intervalles de confiance	Cotes ³	
						90 %			90 %	
Professionnels										
Professionnel communic. 1	PC1	117	121	-17,5	(-17,9 ; -17,1)	..	-21,8	(-22,2 ; -21,5)	..	
Professionnel communic. 2	PC2	698	687	-3,9	(-4,6 ; -3,2)	..	-5,5	(-6,1 ; -4,9)	..	
Professionnel communic. 3	PC3	53	247	-16,0	(-16,7 ; -15,3)	..	-15,0	(-15,0 ; -15,0)	..	
Professionnel approvis. 2	AP2	5	653	-8,2	(-9,0 ; -7,5)	..	-7,9	(-8,0 ; -7,8)	..	
Professionnel gest. fin. 1	FI1	95	310	-27,0	(-27,9 ; -26,2)	..	-29,1	(-30,3 ; -27,9)	..	
Professionnel gest. fin. 2	FI2	1 014	833	-12,1	(-13,4 ; -10,8)	..	-12,9	(-14,7 ; -11,1)	..	
Professionnel gest. fin. 3	FI3	114	411	-19,2	(-19,9 ; -18,5)	..	-19,2	(-19,2 ; -19,2)	..	
Analyste proc. adm./inform. 1	PI1	353	339	-20,8	(-21,5 ; -20,1)	..	-22,7	(-24,1 ; -21,3)	..	
Analyste proc. adm./inform. 2	PI2	3 672	2 970	-6,7	(-7,8 ; -5,5)	..	-7,7	(-7,7 ; -7,7)	..	
Analyste proc. adm./inform. 3	PI3	784	1 109	-11,7	(-12,3 ; -11,0)	..	-11,5	(-11,5 ; -11,5)	..	
Ingénieur 2	IN2	476	1 633	-17,3	(-19,3 ; -15,3)	..	-16,0	(-16,0 ; -16,0)	..	
Professionnel sc. phys. 1	SP1	28	58	-28,5	(-28,5 ; -28,5)	..	-28,8	(-28,8 ; -28,8)	..	
Professionnel sc. phys. 2	SP2	372	492	-8,5	(-10,2 ; -6,7)	..	-7,0	(-7,0 ; -7,0)	..	
Moyenne		...	...	-10,2	(-12,9 ; -7,4)	..	-10,7	(-11,5 ; -9,8)	..	
Techniciens										
Techn. arts appl. graph. 1-2	TA1-2	229	122	-6,8	(-8,7 ; -4,9)	..	-10,1	(-13,4 ; -6,7)	..	
Techn. documentation 1-2	TD1-2	774	860	-7,0	(-7,4 ; -6,5)	..	-11,3	(-11,9 ; -10,7)	..	
Techn. laboratoire 1-2	TL1-2	1 983	419	-1,4 *	(-3,8 ; 0,9)	..	-2,8	(-4,9 ; -0,8)	..	
Techn. laboratoire 3	TL3	421	49	-12,9	(-17,1 ; -8,7)	..	-15,8	(-19,5 ; -12,2)	..	
Technicien génie 1-2	TG1-2	1 317	2 460	-43,2	(-46,2 ; -40,1)	..	-46,1	(-49,3 ; -43,0)	..	
Technicien génie 3	TG3	197	476	-44,1	(-46,3 ; -41,9)	..	-42,5	(-44,7 ; -40,3)	..	
Techn. informatique 1-2	TI1-2	2 665	1 395	-19,3	(-21,6 ; -17,1)	..	-18,9	(-20,9 ; -16,8)	..	
Techn. informatique 3	TI3	397	60	-6,3	(-6,5 ; -6,1)	..	-14,0	(-14,7 ; -13,3)	..	
Moyenne		...	...	-16,4	(-22,1 ; -10,8)	..	-18,1	(-23,3 ; -12,9)	..	
Employés de bureau										
Op. saisie données 1-2	OS1-2	78	112	-18,5	(-19,9 ; -17,2)	..	-22,1	(-23,2 ; -21,0)	..	
Magasinier 1	MG1	303	256	-39,8	(-44,8 ; -34,9)	..	-34,1	(-36,6 ; -31,5)	..	
Magasinier 2	MG2	942	690	-25,8	(-27,1 ; -24,6)	..	-24,5	(-26,1 ; -22,8)	..	
Op. duplicateur 1-2	OD1-2	151	48	-15,9	(-17,2 ; -14,6)	..	-17,4	(-17,7 ; -17,0)	..	
Op. informatique 1	OI1	38	28	-19,6	(-25,2 ; -13,9)	..	-20,8	(-31,4 ; -10,2)	..	
Op. informatique 2	OI2	210	99	-21,9	(-22,5 ; -21,3)	..	-22,3	(-24,2 ; -20,4)	..	
Personnel soutien adm. 1	PS1	2 947	1 205	-4,3	(-5,2 ; -3,3)	..	-9,9	(-10,8 ; -9,0)	..	
Personnel soutien adm. 2	PS2	7 304	6 721	-22,1	(-22,7 ; -21,6)	..	-24,6	(-25,2 ; -24,0)	..	
Personnel soutien adm. 3	PS3	2 374	366	-18,2	(-19,0 ; -17,5)	..	-24,3	(-25,4 ; -23,1)	..	
Personnel secrétariat 1	SE1	3 851	1 313	-13,8	(-14,5 ; -13,1)	..	-20,5	(-21,4 ; -19,7)	..	
Personnel secrétariat 2	SE2	5 791	2 131	-14,7	(-16,3 ; -13,0)	..	-18,9	(-20,4 ; -17,5)	..	
Préposé télécomm. 1-2	PT1-2	15	43	-35,8	(-41,1 ; -30,4)	..	-38,0	(-41,9 ; -34,1)	..	
Téléphoniste-récept. 2	TR2	495	154	-11,8	(-12,6 ; -11,0)	..	-17,9	(-18,9 ; -16,9)	..	
Moyenne		...	...	-16,8	(-18,5 ; -15,0)	..	-20,9	(-22,8 ; -19,0)	..	

Annexe E-3

Écarts salariaux et de la rémunération globale, intervalles de confiance et cotes de qualification, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur « autre public », en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Codes	Effectif ²		Salaires			Rémunération globale			
		Adm. québ.	Marché	Écarts %	Intervalles de confiance	Cotes ³ 90 %	Écarts %	Intervalles de confiance	Cotes ³ 90 %	
Employés de service										
Cuisinier 1	CU1	330	81	-9,6 *	(-21,0 ; 1,8)	..	-20,7	(-26,2 ; -15,3)	..	
Cuisinier 2	CU2	973	112	-5,5 *	(-13,3 ; 2,2)	..	-16,9	(-19,8 ; -14,1)	..	
Gardien 2	GA2	317	368	-28,6	(-34,4 ; -22,8)	..	-36,9	(-39,3 ; -34,5)	..	
Journalier/préposé terr. 2	JP2	1 503	1 137	-32,0	(-35,4 ; -28,6)	..	-42,0	(-43,9 ; -40,1)	..	
Préposé cuisine/café. 2	CC2	2 054	102	-6,9	(-8,6 ; -5,3)	..	-14,2	(-16,0 ; -12,5)	..	
Préposé entretien lourd 2	PED2	2 852	1 602	-28,4	(-31,3 ; -25,5)	..	-34,9	(-34,9 ; -34,9)	..	
Préposé entretien léger 2	PER2	1 262	138	-7,3	(-9,7 ; -5,0)	..	-13,7	(-16,1 ; -11,2)	..	
Moyenne		...	...	-18,0	(-20,8 ; -15,2)	..	-26,0	(-27,1 ; -24,9)	..	
Ouvriers										
Conducteur véh. légers 2	CR2	62	1 232	-37,3	(-38,2 ; -36,3)	..	-43,1	(-45,0 ; -41,2)	..	
Conducteur véh. lourds 2	CD2	167	1 233	-23,8	(-26,2 ; -21,3)	..	-33,1	(-33,1 ; -33,1)	..	
Electricien entretien 2	EL2	359	463	-22,5	(-23,9 ; -21,1)	..	-23,7	(-24,0 ; -23,4)	..	
Electricien entretien 3	EL3	10	29	-24,1	(-26,1 ; -22,1)	..	-23,2	(-26,0 ; -20,5)	..	
Mécanicien véh. motor. 1	MV1	71	48	-17,9	(-18,4 ; -17,3)	..	-28,8	(-30,5 ; -27,2)	..	
Mécanicien véh. motor. 2	MV2	93	1 097	-21,3	(-23,0 ; -19,7)	..	-25,5	(-26,4 ; -24,6)	..	
Mécanicien entret. Millwright 2	MI2	189	402	-31,3	(-33,7 ; -28,8)	..	-30,3	(-33,1 ; -27,4)	..	
Menuisier entretien 2	ME2	285	294	-18,5	(-19,7 ; -17,3)	..	-24,8	(-25,3 ; -24,4)	..	
Peintre entretien 2	PE2	167	132	-21,2	(-23,3 ; -19,2)	..	-29,8	(-30,1 ; -29,5)	..	
Plombier entretien 2	PL2	316	214	-18,0	(-19,1 ; -16,8)	..	-24,4	(-24,8 ; -23,9)	..	
Moyenne		...	...	-22,1	(-23,8 ; -20,5)	..	-27,0	(-27,9 ; -26,1)	..	
Ensemble des emplois repères										
Moyenne		...	...	-15,4	(-16,7 ; -14,2)	..	-18,8	(-20,1 ; -17,4)	..	

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

2. L'effectif est celui utilisé pour la comparaison salariale; il peut différer de celui utilisé pour la comparaison de la rémunération globale.

3. La méthodologie ne permet pas actuellement de calculer de façon satisfaisante les cotes de qualification dans les secteurs du marché du travail.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Annexe E-4

Écarts salariaux et de la rémunération globale, intervalles de confiance et cotes de qualification, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et administration municipale, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Codes	Effectif ²		Salaires			Rémunération globale ³			
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ⁴	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ⁴	
										%
Professionnels										
Professionnel communic. 2	PC2	698	128	-0,5 *	(-1,0 ; 0,0)	..	...	...	...	..
Professionnel approuvis. 2	AP2	5	11	0,0 *	(-1,3 ; 1,4)	..	...	...	...	..
Professionnel gest. fin. 2	FI2	1 014	202	-21,3	(-21,8 ; -20,9)	..	...	...	...	..
Analyste proc. adm./inform. 1	PI1	353	5	-27,4	(-27,4 ; -27,4)	..	...	...	...	..
Analyste proc. adm./inform. 2	PI2	3 672	347	-11,6	(-11,8 ; -11,4)	..	...	...	...	..
Ingénieur 2	IN2	476	209	-8,4	(-8,8 ; -8,1)	..	...	...	...	..
Moyenne		...	...	-12,4	(-12,6 ; -12,2)	..	...	...	...	..
Techniciens										
Techn. arts appl. graph. 1-2	TA1-2	229	56	-7,9	(-8,0 ; -7,7)	..	...	...	...	..
Techn. documentation 1-2	TD1-2	774	247	0,7	(0,2 ; 1,2)	..	...	...	...	..
Techn. laboratoire 1-2	TL1-2	1 983	27	-0,3	(-0,3 ; -0,3)	..	...	...	...	..
Technicien génie 1-2	TG1-2	1 317	259	-21,8	(-22,6 ; -21,1)	..	...	...	...	..
Techn. informatique 1-2	TI1-2	2 665	325	-17,3	(-17,9 ; -16,7)	..	...	...	...	..
Techn. informatique 3	TI3	397	8	-10,1	(-10,1 ; -10,1)	..	...	...	...	..
Moyenne		...	...	-11,0	(-11,3 ; -10,7)	..	...	...	...	..
Employés de bureau										
Magasinier 1	MG1	303	40	-34,5	(-37,2 ; -31,8)	..	...	...	...	..
Magasinier 2	MG2	942	99	-33,0	(-33,8 ; -32,2)	..	...	...	...	..
Op. duplicateur 1-2	OD1-2	151	11	-26,9	(-26,9 ; -26,9)	..	...	...	...	..
Op. informatique 2	OI2	210	18	-32,7	(-32,7 ; -32,7)	..	...	...	...	..
Personnel soutien adm. 1	PS1	2 947	895	-1,0	(-1,8 ; -0,1)	..	...	...	...	..
Personnel soutien adm. 2	PS2	7 304	1 150	-13,0	(-13,3 ; -12,8)	..	...	...	...	..
Personnel secrétariat 1	SE1	3 851	470	-10,3	(-10,9 ; -9,8)	..	...	...	...	..
Personnel secrétariat 2	SE2	5 791	863	-11,5	(-11,9 ; -11,0)	..	...	...	...	..
Préposé télécomm. 1-2	PT1-2	15	27	-37,0	(-41,4 ; -32,5)	..	...	...	...	..
Téléphoniste-récept. 2	TR2	495	85	-12,0	(-12,8 ; -11,2)	..	...	...	...	..
Moyenne		...	...	-13,3	(-13,7 ; -13,0)	..	...	...	...	..

Annexe E-4

Écarts salariaux et de la rémunération globale, intervalles de confiance et cotes de qualification, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et administration municipale, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Codes	Effectif ²		Salaires			Rémunération globale ³			
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ⁴	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ⁴	
				%	90 %	%	90 %			
Employés de service										
Journalier/préposé terr. 2	JP2	1 503	908	-26,7	(-27,0 ; -26,4)	..	...	...	...	..
Préposé entretien lourd 2	PED2	2 852	937	-26,5	(-26,7 ; -26,3)	..	...	...	...	..
Moyenne		...	...	-22,7	(-24,0 ; -21,5)	..	...	...	...	..
Ouvriers										
Conducteur véh. légers 2	CR2	62	348	-32,1	(-32,7 ; -31,6)	..	...	...	...	..
Conducteur véh. lourds 2	CD2	167	883	-20,9	(-21,3 ; -20,5)	..	...	...	...	..
Electricien entretien 2	EL2	359	183	-16,1	(-16,4 ; -15,9)	..	...	...	...	..
Electricien entretien 3	EL3	10	9	-16,5	(-17,2 ; -15,9)	..	...	...	...	..
Mécanicien véh. motor. 1	MV1	71	11	-10,2	(-10,6 ; -9,8)	..	...	...	...	..
Mécanicien véh. motor. 2	MV2	93	490	-15,4	(-15,6 ; -15,1)	..	...	...	...	..
Menuisier entretien 2	ME2	285	169	-16,8	(-17,2 ; -16,5)	..	...	...	...	..
Peintre entretien 2	PE2	167	87	-22,0	(-22,2 ; -21,8)	..	...	...	...	..
Plombier entretien 2	PL2	316	108	-15,0	(-15,1 ; -14,8)	..	...	...	...	..
Moyenne		...	...	-16,8	(-17,0 ; -16,6)	..	...	...	...	..
Ensemble des emplois repères										
Moyenne		...	...	-13,7	(-13,9 ; -13,5)	..	...	...	...	..

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

2. L'effectif est celui utilisé pour la comparaison salariale; il peut différer de celui utilisé pour la comparaison de la rémunération globale.

3. Dans le cadre de l'ERG 2005, seules les données sur les salaires et les échelles salariales ont été recueillies dans les municipalités. Ainsi, il n'y a pas de comparaison spécifique de la rémunération globale, incluant les heures de travail et les avantages sociaux, entre l'administration québécoise et l'administration municipale. Pour plus de détails, vous pouvez consulter la section sur la méthodologie.

4. La méthodologie ne permet pas actuellement de calculer de façon satisfaisante les cotes de qualification dans les secteurs du marché du travail.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Annexe E-5

Écarts salariaux et de la rémunération globale, intervalles de confiance et cotes de qualification, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur « entreprises publiques », en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Codes	Effectifs ²		Salaires			Rémunération globale		
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³
				%		90 %	%		90 %
Professionnels									
Professionnel communic. 1	PC1	117	6	-16,4	(-21,1 ; -11,7)	..	-10,1	(-13,5 ; -6,8)	..
Professionnel communic. 2	PC2	698	108	-2,0 *	(-5,1 ; 1,1)	..	1,1 *	(-1,7 ; 3,9)	..
Professionnel approvis. 2	AP2	5	122	-9,4	(-12,4 ; -6,4)	..	-5,4	(-7,5 ; -3,2)	..
Professionnel gest. fin. 1	FI1	95	11	-15,0	(-19,5 ; -10,5)	..	-14,2	(-16,3 ; -12,1)	..
Professionnel gest. fin. 2	FI2	1 014	180	-9,6	(-13,0 ; -6,2)	..	-6,2	(-9,1 ; -3,4)	..
Professionnel gest. fin. 3	FI3	114	110	-22,4	(-23,5 ; -21,3)	..	-17,5	(-18,5 ; -16,5)	..
Analyste proc. adm./inform. 1	PI1	353	44	-13,8	(-15,9 ; -11,7)	..	-9,8	(-10,9 ; -8,7)	..
Analyste proc. adm./inform. 2	PI2	3 672	798	-12,1	(-14,1 ; -10,2)	..	-9,2	(-10,8 ; -7,6)	..
Analyste proc. adm./inform. 3	PI3	784	159	-18,4	(-19,2 ; -17,5)	..	-14,5	(-15,4 ; -13,7)	..
Moyenne		...	...	-13,4	(-18,7 ; -8,1)	..	-9,9	(-14,1 ; -5,7)	..
Techniciens									
Techn. arts appl. graph. 1-2	TA1-2	229	41	-8,2	(-13,2 ; -3,3)	..	-4,5	(-7,3 ; -1,7)	..
Techn. documentation 1-2	TD1-2	774	33	-1,8 *	(-5,6 ; 2,0)	..	0,9 *	(-2,5 ; 4,3)	..
Technicien génie 3	TG3	197	137	-48,8	(-53,3 ; -44,3)	..	-47,4	(-53,6 ; -41,3)	..
Techn. informatique 1-2	TI1-2	2 665	329	-25,8	(-33,4 ; -18,3)	..	-20,9	(-26,4 ; -15,4)	..
Moyenne		...	...	-25,9	(-39,5 ; -12,3)	..	-24,5	(-37,8 ; -11,2)	..
Employés de bureau									
Op. saisie données 1-2	OS1-2	78	22	-28,6	(-34,6 ; -22,6)	..	-20,7	(-27,5 ; -14,0)	..
Magasinier 1	MG1	303	125	-53,1	(-58,1 ; -48,1)	..	-42,5	(-45,6 ; -39,5)	..
Magasinier 2	MG2	942	317	-26,9	(-29,0 ; -24,8)	..	-26,9	(-30,3 ; -23,4)	..
Op. informatique 2	OI2	210	16	-19,9	(-21,9 ; -17,9)	..	-8,5	(-12,2 ; -4,8)	..
Personnel soutien adm. 1	PS1	2 947	62	-24,4	(-28,6 ; -20,3)	..	-26,9	(-31,5 ; -22,4)	..
Personnel soutien adm. 2	PS2	7 304	1 016	-23,8	(-26,5 ; -21,1)	..	-23,6	(-27,5 ; -19,7)	..
Personnel secrétariat 1	SE1	3 851	179	-20,5	(-23,6 ; -17,3)	..	-18,7	(-23,3 ; -14,1)	..
Personnel secrétariat 2	SE2	5 791	529	-22,4	(-26,9 ; -17,8)	..	-18,4	(-22,5 ; -14,3)	..
Téléphoniste-récept. 2	TR2	495	21	-17,5	(-21,0 ; -14,0)	..	-14,9	(-18,0 ; -11,7)	..
Moyenne		...	...	-22,3	(-26,7 ; -17,9)	..	-21,4	(-27,1 ; -15,6)	..

Annexe E-5

Écarts salariaux et de la rémunération globale, intervalles de confiance et cotes de qualification, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur « entreprises publiques », en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Codes	Effectifs ²		Salaires			Rémunération globale			
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	
				%		90 %	%		90 %	
Employés de service										
Gardien 2	GA2	317	62	-49,9	(-61,8 ; -38,0)	..	-45,8	(-57,6 ; -34,0)	..	
Moyenne		...	...	-27,3	(-36,7 ; -17,9)	..	-29,1	(-36,8 ; -21,4)	..	
Ouvriers										
Conducteur véh. lourds 2	CD2	167	308	-31,4	(-36,1 ; -26,7)	..	-28,6	(-35,8 ; -21,4)	..	
Électricien entretien 2	EL2	359	163	-30,2	(-30,9 ; -29,6)	..	-22,9	(-24,7 ; -21,2)	..	
Mécanicien véh. motor. 2	MV2	93	513	-27,4	(-28,9 ; -26,0)	..	-25,5	(-27,5 ; -23,4)	..	
Mécanicien entret. Millwright 2	MI2	189	333	-34,9	(-36,3 ; -33,6)	..	-33,1	(-35,5 ; -30,8)	..	
Menuisier entretien 2	ME2	285	41	-27,9	(-30,9 ; -24,9)	..	-22,0	(-26,8 ; -17,2)	..	
Plombier entretien 2	PL2	316	28	-30,4	(-31,0 ; -29,7)	..	-22,6	(-26,1 ; -19,1)	..	
Moyenne		...	...	-31,3	(-33,1 ; -29,4)	..	-26,5	(-29,3 ; -23,7)	..	
Ensemble des emplois repères										
Moyenne		...	...	-21,7	(-26,9 ; -16,6)	..	-20,4	(-27,0 ; -13,7)	..	

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

2. L'effectif est celui utilisé pour la comparaison salariale; il peut différer de celui utilisé pour la comparaison de la rémunération globale.

3. La méthodologie ne permet pas actuellement de calculer de façon satisfaisante les cotes de qualification dans les secteurs du marché du travail.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Annexe E-6

Écarts salariaux et de la rémunération globale, intervalles de confiance et cotes de qualification, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur universitaire, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Codes	Effectif ²		Salaires			Rémunération globale			
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	
										%
Professionnels										
Professionnel communic. 2	PC2	698	100	5,2	(4,7 ; 5,7)	..	-1,2	(-1,6 ; -0,8)	..	
Professionnel approvis. 2	AP2	5	14	2,3	(1,3 ; 3,3)	..	-3,5	(-4,2 ; -2,8)	..	
Professionnel gest. fin. 2	FI2	1 014	66	-2,2	(-3,2 ; -1,2)	..	-10,0	(-11,4 ; -8,7)	..	
Analyste proc. adm./inform. 1	PI1	353	63	-12,0	(-12,4 ; -11,7)	..	-24,5	(-24,8 ; -24,1)	..	
Analyste proc. adm./inform. 2	PI2	3 672	381	-3,1	(-4,1 ; -2,2)	..	-11,5	(-12,1 ; -10,8)	..	
Ingénieur 2	IN2	476	23	2,2	(0,9 ; 3,5)	..	-3,2	(-4,5 ; -1,9)	..	
Moyenne		...	...	-2,1	(-2,7 ; -1,5)	..	-10,0	(-10,2 ; -9,7)	..	
Techniciens										
Techn. arts appl. graph. 1-2	TA1-2	229	25	-1,0	(-1,3 ; -0,7)	..	-9,9	(-10,6 ; -9,1)	..	
Techn. documentation 1-2	TD1-2	774	256	-1,2	(-2,0 ; -0,4)	..	-8,5	(-9,5 ; -7,4)	..	
Techn. laboratoire 1-2	TL1-2	1 983	201	8,8	(8,6 ; 8,9)	..	4,1	(3,8 ; 4,4)	..	
Techn. laboratoire 3	TL3	421	42	-5,4	(-5,4 ; -5,4)	..	-8,9	(-8,9 ; -8,9)	..	
Technicien génie 1-2	TG1-2	1 317	113	-4,5	(-4,6 ; -4,4)	..	-10,3	(-10,4 ; -10,3)	..	
Technicien génie 3	TG3	197	55	-9,6	(-10,5 ; -8,7)	..	-15,2	(-16,4 ; -13,9)	..	
Techn. informatique 1-2	TI1-2	2 665	288	-4,5	(-4,9 ; -4,2)	..	-8,2	(-8,8 ; -7,5)	..	
Techn. informatique 3	TI3	397	50	-5,7	(-5,9 ; -5,5)	..	-12,9	(-13,5 ; -12,2)	..	
Moyenne		...	...	-0,9	(-1,0 ; -0,7)	..	-5,8	(-6,0 ; -5,6)	..	
Employés de bureau										
Op. saisie données 1-2	OS1-2	78	41	-18,8	(-19,4 ; -18,2)	..	-28,4	(-28,7 ; -28,0)	..	
Magasinier 1	MG1	303	18	-13,3	(-13,9 ; -12,6)	..	-20,3	(-21,3 ; -19,3)	..	
Magasinier 2	MG2	942	34	-9,9	(-10,2 ; -9,7)	..	-12,4	(-12,6 ; -12,2)	..	
Op. duplicateur 1-2	OD1-2	151	29	-9,8	(-10,4 ; -9,2)	..	-13,4	(-13,7 ; -13,0)	..	
Op. informatique 2	OI2	210	21	-13,5	(-14,3 ; -12,8)	..	-18,9	(-19,7 ; -18,1)	..	
Personnel soutien adm. 1	PS1	2 947	218	-9,0	(-9,8 ; -8,2)	..	-14,3	(-15,5 ; -13,1)	..	
Personnel soutien adm. 2	PS2	7 304	699	-8,8	(-9,2 ; -8,4)	..	-16,1	(-16,9 ; -15,4)	..	
Personnel secrétariat 1	SE1	3 851	594	-12,1	(-12,2 ; -12,0)	..	-20,9	(-21,2 ; -20,7)	..	
Personnel secrétariat 2	SE2	5 791	623	-9,3	(-10,1 ; -8,6)	..	-16,6	(-17,7 ; -15,5)	..	
Téléphoniste-récept. 2	TR2	495	48	-7,6	(-7,9 ; -7,3)	..	-14,3	(-14,5 ; -14,1)	..	
Moyenne		...	...	-8,6	(-8,9 ; -8,3)	..	-15,8	(-16,4 ; -15,2)	..	

Annexe E-6

Écarts salariaux et de la rémunération globale, intervalles de confiance et cotes de qualification, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur universitaire, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Codes	Effectif ²		Salaires			Rémunération globale		
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³
				%		90 %	%		90 %
Employés de service									
Cuisinier 2	CU2	973	7	-2,1	(-2,1 ; -2,1)	..	-8,6	(-8,6 ; -8,6)	..
Gardien 2	GA2	317	62	-24,8	(-28,2 ; -21,3)	..	-26,2	(-29,8 ; -22,7)	..
Journalier/préposé terr. 2	JP2	1 503	37	-14,5	(-15,3 ; -13,8)	..	-20,4	(-21,3 ; -19,5)	..
Préposé entretien lourd 2	PED2	2 852	221	-7,4	(-8,4 ; -6,3)	..	-14,2	(-14,7 ; -13,7)	..
Préposé entretien léger 2	PER2	1 262	9	-6,4	(-7,7 ; -5,1)	..	-11,2	(-11,9 ; -10,6)	..
Moyenne		...	...	-8,3	(-9,0 ; -7,6)	..	-13,8	(-14,3 ; -13,4)	..
Ouvriers									
Conducteur véh. légers 2	CR2	62	21	-8,9	(-10,3 ; -7,4)	..	-15,8	(-17,3 ; -14,4)	..
Conducteur véh. lourds 2	CD2	167	17	-0,2	(-0,2 ; -0,2)	..	-4,8	(-4,8 ; -4,8)	..
Electricien entretien 2	EL2	359	54	-6,0	(-6,7 ; -5,3)	..	-10,3	(-10,9 ; -9,8)	..
Mécanicien entret. Millwright 2	MI2	189	17	-2,5	(-2,5 ; -2,5)	..	-6,5	(-6,5 ; -6,5)	..
Menuisier entretien 2	ME2	285	39	-5,5	(-6,1 ; -4,8)	..	-9,6	(-10,0 ; -9,2)	..
Peintre entretien 2	PE2	167	27	-2,8	(-3,7 ; -1,9)	..	-7,2	(-8,1 ; -6,3)	..
Plombier entretien 2	PL2	316	41	-1,9	(-2,4 ; -1,3)	..	-6,8	(-7,2 ; -6,3)	..
Moyenne		...	...	-3,5	(-4,0 ; -3,0)	..	-8,2	(-8,6 ; -7,8)	..
Ensemble des emplois repères									
Moyenne		...	...	-5,5	(-5,7 ; -5,3)	..	-12,2	(-12,9 ; -11,5)	..

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

2. L'effectif est celui utilisé pour la comparaison salariale; il peut différer de celui utilisé pour la comparaison de la rémunération globale.

3. La méthodologie ne permet pas actuellement de calculer de façon satisfaisante les cotes de qualification dans les secteurs du marché du travail.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Annexe E-7

Écarts salariaux et de la rémunération globale, intervalles de confiance et cotes de qualification, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et administration fédérale, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Codes	Effectif ²		Salaires			Rémunération globale		
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³
				%		90 %	%		90 %
Professionnels									
Professionnel communic. 1	PC1	117	74	-24,0	(-24,0 ; -24,0)	..	-25,0	(-25,0 ; -25,0)	..
Professionnel communic. 2	PC2	698	351	-8,8	(-8,8 ; -8,8)	..	-9,5	(-9,5 ; -9,5)	..
Professionnel communic. 3	PC3	53	162	-14,9	(-14,9 ; -14,9)	..	-15,1	(-15,1 ; -15,1)	..
Professionnel approvis. 2	AP2	5	506	-8,4	(-8,4 ; -8,4)	..	-9,0	(-9,0 ; -9,0)	..
Professionnel gest. fin. 1	FI1	95	245	-28,4	(-28,4 ; -28,4)	..	-28,2	(-28,2 ; -28,2)	..
Professionnel gest. fin. 2	FI2	1 014	385	-10,9	(-10,9 ; -10,9)	..	-10,1	(-10,1 ; -10,1)	..
Professionnel gest. fin. 3	FI3	114	247	-16,6	(-16,6 ; -16,6)	..	-16,3	(-16,3 ; -16,3)	..
Analyste proc. adm./inform. 1	PI1	353	227	-24,9	(-24,9 ; -24,9)	..	-25,2	(-25,2 ; -25,2)	..
Analyste proc. adm./inform. 2	PI2	3 672	1 444	-2,6	(-2,6 ; -2,6)	..	-3,1	(-3,1 ; -3,1)	..
Analyste proc. adm./inform. 3	PI3	784	941	-10,3	(-10,3 ; -10,3)	..	-10,4	(-10,4 ; -10,4)	..
Ingénieur 1	IN1	42	40	-23,1	(-23,1 ; -23,1)	..	-23,7	(-23,7 ; -23,7)	..
Ingénieur 2	IN2	476	460	-14,8	(-14,8 ; -14,8)	..	-15,0	(-15,0 ; -15,0)	..
Ingénieur 3	IN3	269	235	-18,9	(-18,9 ; -18,9)	..	-18,3	(-18,3 ; -18,3)	..
Professionnel sc. phys. 1	SP1	28	58	-28,5	(-28,5 ; -28,5)	..	-28,8	(-28,8 ; -28,8)	..
Professionnel sc. phys. 2	SP2	372	373	-5,8	(-5,8 ; -5,8)	..	-5,4	(-5,4 ; -5,4)	..
Professionnel sc. phys. 3	SP3	73	104	-25,4	(-25,4 ; -25,4)	..	-24,8	(-24,8 ; -24,8)	..
Moyenne		...	...	-8,3	(-8,3 ; -8,3)	..	-8,4	(-8,4 ; -8,4)	..
Techniciens									
Techn. documentation 1-2	TD1-2	774	324	-18,8	(-18,8 ; -18,8)	..	-18,1	(-18,1 ; -18,1)	..
Techn. laboratoire 1-2	TL1-2	1 983	145	-7,9	(-7,9 ; -7,9)	..	-5,7	(-5,7 ; -5,7)	..
Technicien génie 1-2	TG1-2	1 317	490	-47,3	(-47,3 ; -47,3)	..	-46,9	(-46,9 ; -46,9)	..
Technicien génie 3	TG3	197	271	-49,7	(-49,7 ; -49,7)	..	-46,6	(-46,6 ; -46,6)	..
Techn. informatique 1-2	TI1-2	2 665	453	-24,5	(-24,5 ; -24,5)	..	-22,3	(-22,3 ; -22,3)	..
Moyenne		...	...	-23,8	(-23,8 ; -23,8)	..	-21,9	(-21,9 ; -21,9)	..
Employés de bureau									
Op. saisie données 1-2	OS1-2	78	9	-33,4	(-33,4 ; -33,4)	..	-34,6	(-34,6 ; -34,6)	..
Magasinier 1	MG1	303	73	-21,4	(-21,4 ; -21,4)	..	-18,8	(-18,8 ; -18,8)	..
Magasinier 2	MG2	942	240	-23,2	(-23,2 ; -23,2)	..	-16,0	(-16,0 ; -16,0)	..
Magasinier 3	MG3	47	19	-25,5	(-25,5 ; -25,5)	..	-18,1	(-18,1 ; -18,1)	..
Op. informatique 2	OI2	210	44	-22,4	(-22,4 ; -22,4)	..	-24,6	(-24,6 ; -24,6)	..
Op. informatique 3	OI3	44	16	-12,7	(-12,7 ; -12,7)	..	-16,7	(-16,7 ; -16,7)	..
Personnel soutien adm. 1	PS1	2 947	30	-15,5	(-15,5 ; -15,5)	..	-16,0	(-16,0 ; -16,0)	..
Personnel soutien adm. 2	PS2	7 304	3 856	-26,9	(-26,9 ; -26,9)	..	-27,6	(-27,6 ; -27,6)	..
Personnel secrétariat 1	SE1	3 851	70	-30,0	(-30,0 ; -30,0)	..	-30,2	(-30,2 ; -30,2)	..
Personnel secrétariat 2	SE2	5 791	116	-23,6	(-23,6 ; -23,6)	..	-24,3	(-24,3 ; -24,3)	..
Moyenne		...	...	-24,8	(-24,8 ; -24,8)	..	-25,0	(-25,0 ; -25,0)	..

Annexe E-7

Écarts salariaux et de la rémunération globale, intervalles de confiance et cotes de qualification, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et administration fédérale, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Codes	Effectif ²		Salaires			Rémunération globale		
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³
				%		90 %	%		90 %
Employés de service									
Cuisinier 1	CU1	330	19	-33,8	(-33,8 ; -33,8)	..	-38,5	(-38,5 ; -38,5)	..
Cuisinier 2	CU2	973	52	-20,8	(-20,8 ; -20,8)	..	-24,2	(-24,2 ; -24,2)	..
Journalier/préposé terr. 2	JP2	1 503	29	-18,0	(-18,0 ; -18,0)	..	-24,7	(-24,7 ; -24,7)	..
Préposé cuisine/café. 2	CC2	2 054	71	-5,0	(-5,0 ; -5,0)	..	-9,3	(-9,3 ; -9,3)	..
Préposé entretien lourd 2	PED2	2 852	27	-5,3	(-5,3 ; -5,3)	..	-9,6	(-9,6 ; -9,6)	..
Moyenne		...	...	-11,3	(-11,3 ; -11,3)	..	-15,9	(-15,9 ; -15,9)	..
Ouvriers									
Conducteur véh. lourds 2	CD2	167	25	-9,7	(-9,7 ; -9,7)	..	-15,0	(-15,0 ; -15,0)	..
Électricien entretien 2	EL2	359	63	-31,5	(-31,5 ; -31,5)	..	-35,2	(-35,2 ; -35,2)	..
Électricien entretien 3	EL3	10	1	-31,9	(-31,9 ; -31,9)	..	-36,5	(-36,5 ; -36,5)	..
Mécanicien véh. motor. 2	MV2	93	93	-13,3	(-13,3 ; -13,3)	..	-18,6	(-18,6 ; -18,6)	..
Mécanicien entret. Millwright 2	MI2	189	42	-10,7	(-10,7 ; -10,7)	..	-13,7	(-13,7 ; -13,7)	..
Menuisier entretien 2	ME2	285	45	-24,9	(-24,9 ; -24,9)	..	-28,7	(-28,7 ; -28,7)	..
Peintre entretien 2	PE2	167	2	-17,4	(-17,4 ; -17,4)	..	-22,0	(-22,0 ; -22,0)	..
Plombier entretien 2	PL2	316	37	-31,7	(-31,7 ; -31,7)	..	-35,4	(-35,4 ; -35,4)	..
Moyenne		...	...	-23,3	(-23,3 ; -23,3)	..	-27,2	(-27,2 ; -27,2)	..
Ensemble des emplois repères									
Moyenne		...	...	-18,2	(-18,2 ; -18,2)	..	-18,9	(-18,9 ; -18,9)	..

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

2. L'effectif est celui utilisé pour la comparaison salariale; il peut différer de celui utilisé pour la comparaison de la rémunération globale.

3. La méthodologie ne permet pas actuellement de calculer de façon satisfaisante les cotes de qualification dans les secteurs du marché du travail.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Annexe E-8

Écart salarial et de la rémunération globale, intervalles de confiance et cotes de qualification, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et autres salariés québécois syndiqués, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Codes	Effectif ²		Salaires			Rémunération globale		
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³
				%		90 %	%		90 %
Professionnels									
Professionnel communic. 1	PC1	117	93	-20,0	(-20,6 ; -19,4)	..	-22,3	(-22,7 ; -21,8)	..
Professionnel communic. 2	PC2	698	598	-5,0	(-5,5 ; -4,5)	..	-6,2	(-6,9 ; -5,6)	..
Professionnel approuvis. 2	AP2	5	642	-6,8	(-8,6 ; -5,1)	..	-6,5	(-8,0 ; -4,9)	..
Professionnel gest. fin. 1	FI1	95	276	-26,4	(-28,5 ; -24,3)	..	-26,8	(-29,6 ; -23,9)	..
Professionnel gest. fin. 2	FI2	1 014	710	-11,4	(-13,3 ; -9,6)	..	-11,2	(-13,7 ; -8,8)	..
Analyste proc. adm./inform. 1	PI1	353	251	-21,8	(-22,8 ; -20,8)	..	-21,5	(-23,1 ; -19,9)	..
Analyste proc. adm./inform. 2	PI2	3 672	2 724	-6,9	(-8,0 ; -5,7)	..	-7,2	(-7,2 ; -7,1)	..
Analyste proc. adm./inform. 3	PI3	784	1 092	-11,7	(-12,3 ; -11,0)	..	-11,4	(-11,4 ; -11,4)	..
Ingénieur 2	IN2	476	1 626	-21,4	(-25,9 ; -16,8)	..	-18,7	(-21,7 ; -15,7)	..
Professionnel sc. phys. 1	SP1	28	58	-28,5	(-28,5 ; -28,5)	..	-28,8	(-28,8 ; -28,8)	..
Professionnel sc. phys. 2	SP2	372	492	-7,3	(-9,3 ; -5,2)	..	-5,5	(-6,6 ; -4,5)	..
Moyenne		...	...	-10,7	(-12,7 ; -8,8)	..	-10,5	(-11,6 ; -9,4)	..
Techniciens									
Techn. arts appl. graph. 1-2	TA1-2	229	167	-11,8	(-14,6 ; -9,0)	..	-10,4	(-14,8 ; -6,0)	..
Techn. arts appl. graph. 3	TA3	28	6	-6,0	(-6,6 ; -5,4)	..	-5,3	(-6,1 ; -4,5)	..
Techn. documentation 1-2	TD1-2	774	852	-7,1	(-7,5 ; -6,6)	..	-10,9	(-11,7 ; -10,1)	..
Techn. laboratoire 1-2	TL1-2	1 983	782	-13,0	(-17,9 ; -8,2)	..	-4,2 *	(-9,6 ; 1,3)	..
Techn. laboratoire 3	TL3	421	52	-11,6	(-17,5 ; -5,8)	..	-11,2	(-18,3 ; -4,0)	..
Technicien génie 1-2	TG1-2	1 317	4 009	-42,3	(-45,9 ; -38,8)	..	-35,4	(-40,3 ; -30,6)	..
Technicien génie 3	TG3	197	489	-41,6	(-44,9 ; -38,4)	..	-39,7	(-43,1 ; -36,4)	..
Techn. informatique 1-2	TI1-2	2 665	1 655	-20,1	(-22,2 ; -18,0)	..	-20,0	(-22,1 ; -17,8)	..
Techn. informatique 3	TI3	397	58	-8,6	(-11,5 ; -5,7)	..	-16,2	(-21,0 ; -11,5)	..
Moyenne		...	...	-19,7	(-22,1 ; -17,4)	..	-16,8	(-19,7 ; -13,9)	..
Employés de bureau									
Op. saisie données 1-2	OS1-2	78	216	-29,0	(-31,6 ; -26,4)	..	-25,8	(-28,2 ; -23,3)	..
Magasinier 1	MG1	303	864	-43,1	(-52,8 ; -33,4)	..	-28,0	(-38,3 ; -17,7)	..
Magasinier 2	MG2	942	1 079	-49,0	(-54,3 ; -43,7)	..	-40,2	(-45,2 ; -35,2)	..
Magasinier 3	MG3	47	33	-37,6	(-39,5 ; -35,8)	..	-28,7	(-30,2 ; -27,2)	..
Op. duplicateur 1-2	OD1-2	151	56	-23,9	(-28,0 ; -19,9)	..	-26,0	(-30,2 ; -21,8)	..
Op. informatique 1	OI1	38	28	-19,6	(-25,2 ; -13,9)	..	-20,8	(-31,4 ; -10,2)	..
Op. informatique 2	OI2	210	125	-21,7	(-24,8 ; -18,6)	..	-28,1	(-33,3 ; -22,8)	..
Personnel soutien adm. 1	PS1	2 947	1 452	-13,2	(-16,3 ; -10,1)	..	-16,6	(-20,8 ; -12,4)	..
Personnel soutien adm. 2	PS2	7 304	7 147	-25,4	(-27,1 ; -23,6)	..	-27,0	(-29,4 ; -24,5)	..
Personnel soutien adm. 3	PS3	2 374	380	-22,4	(-26,5 ; -18,2)	..	-31,4	(-38,1 ; -24,6)	..
Personnel secrétariat 1	SE1	3 851	1 330	-19,7	(-22,3 ; -17,2)	..	-25,5	(-27,9 ; -23,1)	..
Personnel secrétariat 2	SE2	5 791	1 988	-14,4	(-15,7 ; -13,1)	..	-18,7	(-20,5 ; -16,9)	..
Préposé télécomm. 1-2	PT1-2	15	73	-24,0	(-28,4 ; -19,5)	..	-20,9	(-26,6 ; -15,2)	..
Téléphoniste-récept. 2	TR2	495	196	-10,9	(-14,9 ; -7,0)	..	-5,2	(-9,3 ; -1,1)	..
Moyenne		...	...	-21,0	(-22,4 ; -19,5)	..	-24,3	(-26,6 ; -21,9)	..

Annexe E-8

Écart salarial et de la rémunération globale, intervalles de confiance et cotes de qualification, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et autres salariés québécois syndiqués, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Codes	Effectif ²		Salaires			Rémunération globale			
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	
										%
Employés de service										
Cuisinier 1	CU1	330	221	-3,4 *	(-6,9 ; 0,1)	..	-0,2 *	(-4,9 ; 4,6)	..	
Cuisinier 2	CU2	973	344	-0,6 *	(-3,6 ; 2,3)	..	4,5	(0,4 ; 8,6)	..	
Gardien 2	GA2	317	6 686	5,8	(3,0 ; 8,7)	..	18,0	(11,2 ; 24,9)	..	
Journalier/préposé terr. 2	JP2	1 503	1 274	-39,0	(-40,7 ; -37,2)	..	-46,8	(-48 ; -45,7)	..	
Préposé cuisine/café. 2	CC2	2 054	135	19,8	(15,2 ; 24,5)	..	15,9	(10,5 ; 21,4)	..	
Préposé entretien lourd 2	PED2	2 852	2 145	-28,2	(-34,5 ; -22,0)	..	-29,7	(-36,1 ; -23,2)	..	
Préposé entretien léger 2	PER2	1 262	797	-3,4 *	(-9,1 ; 2,3)	..	1,1 *	(-4,4 ; 6,7)	..	
Moyenne		...	...	-10,8	(-14,4 ; -7,2)	..	-11,4	(-15,2 ; -7,6)	..	
Ouvriers										
Conducteur véh. légers 2	CR2	62	1 240	-37,4	(-38,3 ; -36,6)	..	-43,1	(-45,0 ; -41,2)	..	
Conducteur véh. lourds 2	CD2	167	2 200	-24,6	(-26,7 ; -22,5)	..	-20,0	(-22,8 ; -17,3)	..	
Électricien entretien 2	EL2	359	950	-42,9	(-51,8 ; -34,0)	..	-41,9	(-54,4 ; -29,4)	..	
Électricien entretien 3	EL3	10	42	-31,8	(-34,3 ; -29,3)	..	-28,5	(-30,2 ; -26,8)	..	
Mécanicien véh. motor. 1	MV1	71	55	-31,3	(-37,5 ; -25,1)	..	-35,4	(-49,5 ; -21,3)	..	
Mécanicien véh. motor. 2	MV2	93	1 376	-30,8	(-33,8 ; -27,8)	..	-31,1	(-33,6 ; -28,5)	..	
Mécanicien entret. Millwright 2	MI2	189	2 086	-47,5	(-57,0 ; -38,0)	..	-42,6	(-52,2 ; -33,0)	..	
Menuisier entretien 2	ME2	285	424	-38,1	(-42,5 ; -33,6)	..	-39,4	(-39,4 ; -39,4)	..	
Peintre entretien 2	PE2	167	181	-51,0	(-60,6 ; -41,3)	..	-55,4	(-62,4 ; -48,4)	..	
Plombier entretien 2	PL2	316	516	-48,9	(-56,9 ; -40,8)	..	-52,7	(-64,1 ; -41,2)	..	
Moyenne		...	...	-41,5	(-46,7 ; -36,3)	..	-42,0	(-48,1 ; -35,9)	..	
Ensemble des emplois repères										
Moyenne		...	...	-17,5	(-19,0 ; -15,9)	..	-18,4	(-20,3 ; -16,5)	..	

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui dans le texte en raison de l'application des règles de
2. L'effectif est celui utilisé pour la comparaison salariale; il peut différer de celui utilisé pour la comparaison de la rémunération globale.
3. La méthodologie ne permet pas actuellement de calculer de façon satisfaisante les cotes de qualification dans les secteurs du marché du travail.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Annexe E-9

Écarts salariaux et de la rémunération globale, intervalles de confiance et cotes de qualification, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et autres salariés québécois non syndiqués, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Codes	Effectif ²		Salaires			Rémunération globale			
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	
				%		90 %	%		90 %	
Professionnels										
Professionnel communic. 1	PC1	117	32	-11,7	(-12,5 ; -10,9)	..	-17,9	(-19,8 ; -15,9)	..	
Professionnel communic. 2	PC2	698	213	-1,3 *	(-3,0 ; 0,4)	..	0,7 *	(-1,3 ; 2,7)	..	
Professionnel communic. 3	PC3	53	204	-15,9	(-16,4 ; -15,3)	..	-9,6	(-10,9 ; -8,3)	..	
Professionnel approvis. 2	AP2	5	531	-5,5	(-9,9 ; -1,1)	..	4,8	(0,4 ; 9,1)	..	
Professionnel gest. fin. 1	FI1	95	550	-8,1	(-12,8 ; -3,4)	..	2,7 *	(-3,9 ; 9,2)	..	
Professionnel gest. fin. 2	FI2	1 014	1 480	-10,0	(-11,6 ; -8,5)	..	-2,5 *	(-5,8 ; 0,7)	..	
Professionnel gest. fin. 3	FI3	114	276	-27,6	(-31,2 ; -24,1)	..	-19,4	(-24,4 ; -14,4)	..	
Analyste proc. adm./inform. 1	PI1	353	1 181	-20,9	(-24,5 ; -17,3)	..	-11,0	(-14,0 ; -8,1)	..	
Analyste proc. adm./inform. 2	PI2	3 672	3 829	-7,4	(-8,7 ; -6,1)	..	-1,0 *	(-2,9 ; 0,8)	..	
Analyste proc. adm./inform. 3	PI3	784	1 224	-18,5	(-19,6 ; -17,4)	..	-9,7	(-10,9 ; -8,4)	..	
Ingénieur 1	IN1	42	1 011	-24,5	(-29,1 ; -20,0)	..	-11,1	(-18,2 ; -4,0)	..	
Ingénieur 2	IN2	476	4 757	-14,3	(-17,1 ; -11,5)	..	-4,8	(-9,1 ; -0,6)	..	
Ingénieur 3	IN3	269	809	-29,7	(-33,3 ; -26,1)	..	-16,4	(-22,8 ; -9,9)	..	
Professionnel sc. phys. 1	SP1	28	25	-28,8	(-45,3 ; -12,4)	..	-25,7	(-42,9 ; -8,5)	..	
Professionnel sc. phys. 2	SP2	372	246	1,3 *	(-4,1 ; 6,7)	..	6,6	(0,8 ; 12,4)	..	
Moyenne		...	...	-10,5	(-11,8 ; -9,2)	..	-3,6	(-5,4 ; -1,9)	..	
Techniciens										
Techn. arts appl. graph. 1-2	TA1-2	229	83	7,0	(4,4 ; 9,6)	..	17,8	(11,3 ; 24,4)	..	
Techn. arts appl. graph. 3	TA3	28	5	-24,4	(-26,3 ; -22,5)	..	-18,9	(-22,8 ; -15,0)	..	
Techn. documentation 1-2	TD1-2	774	43	3,1 *	(-4,1 ; 10,3)	..	4,7 *	(-5,3 ; 14,7)	..	
Techn. laboratoire 1-2	TL1-2	1 983	867	19,1	(13,7 ; 24,6)	..	27,9	(21,7 ; 34,1)	..	
Technicien génie 1-2	TG1-2	1 317	1 827	-28,7	(-36,3 ; -21,2)	..	-15,9	(-25,0 ; -6,9)	..	
Technicien génie 3	TG3	197	320	-43,3	(-51,1 ; -35,5)	..	-25,9	(-38,1 ; -13,7)	..	
Techn. informatique 1-2	TI1-2	2 665	2 610	-8,5	(-10,3 ; -6,7)	..	1,7 *	(-0,8 ; 4,2)	..	
Techn. informatique 3	TI3	397	90	-21,4	(-24,2 ; -18,6)	..	-9,3	(-13,2 ; -5,5)	..	
Moyenne		...	...	-3,0 *	(-6,9 ; 0,9)	..	7,0	(2,4 ; 11,6)	..	

Annexe E-9

Écarts salariaux et de la rémunération globale, intervalles de confiance et cotes de qualification, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et autres salariés québécois non syndiqués, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Codes	Effectif ²		Salaires			Rémunération globale			
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	
				%		90 %	%		90 %	
Employés de bureau										
Op. saisie données 1-2	OS1-2	78	186	-4,4 *	(-12,9 ; 4,1)	..	0,4 *	(-6,6 ; 7,5)	..	
Magasinier 1	MG1	303	56	2,5 *	(-3,9 ; 9,0)	..	14,1	(8,7 ; 19,5)	..	
Magasinier 2	MG2	942	36	-45,0	(-57,9 ; -32,0)	..	-30,8	(-30,8 ; -30,8)	..	
Magasinier 3	MG3	47	7	-1,0 *	(-12,7 ; 10,6)	..	19,8	(10,9 ; 28,7)	..	
Op. duplicateur 1-2	OD1-2	151	9	-5,9 *	(-11,9 ; 0,1)	..	9,7	(1,2 ; 18,3)	..	
Op. informatique 1	OI1	38	5	11,7	(8,3 ; 15,1)	..	18,9	(16,8 ; 21,0)	..	
Op. informatique 2	OI2	210	29	-5,7	(-10,4 ; -1,0)	..	0,0 *	(-5,9 ; 5,9)	..	
Personnel soutien adm. 1	PS1	2 947	1 271	0,4 *	(-2,7 ; 3,5)	..	8,4	(6,0 ; 10,9)	..	
Personnel soutien adm. 2	PS2	7 304	2 812	-11,8	(-15,3 ; -8,3)	..	-2,4 *	(-6,1 ; 1,3)	..	
Personnel soutien adm. 3	PS3	2 374	76	-28,0	(-34,2 ; -21,9)	..	-11,2	(-16,8 ; -5,6)	..	
Personnel secrétariat 1	SE1	3 851	379	-15,9	(-20,2 ; -11,5)	..	-7,4	(-13,0 ; -1,8)	..	
Personnel secrétariat 2	SE2	5 791	1 406	-25,2	(-28,7 ; -21,7)	..	-16,2	(-20,9 ; -11,5)	..	
Téléphoniste-récept. 2	TR2	495	163	-7,7	(-10,9 ; -4,5)	..	1,3 *	(-2,8 ; 5,3)	..	
Moyenne		...	...	-17,1	(-20,5 ; -13,7)	..	-7,0	(-10,4 ; -3,7)	..	
Employés de service										
Cuisinier 2	CU2	973	6	0,8 *	(-0,8 ; 2,5)	..	14,5	(13,0 ; 15,9)	..	
Gardien 2	GA2	317	64	-11,6 *	(-24,2 ; 1,1)	..	-4,8 *	(-14,9 ; 5,4)	..	
Journalier/préposé terr. 2	JP2	1 503	25	21,7	(17,9 ; 25,5)	..	26,1	(20,9 ; 31,2)	..	
Préposé entretien lourd 2	PED2	2 852	254	15,1	(9,8 ; 20,3)	..	5,7	(1,5 ; 9,9)	..	
Moyenne		...	...	13,5	(9,8 ; 17,3)	..	12,3	(8,7 ; 15,9)	..	
Ouvriers										
Conducteur véh. légers 2	CR2	62	5	-8,6 *	(-22,3 ; 5,0)	..	-8,4 *	(-21,6 ; 4,7)	..	
Conducteur véh. lourds 2	CD2	167	124	-46,5	(-66,9 ; -26,1)	..	-40,2	(-61,2 ; -19,2)	..	
Électricien entretien 2	EL2	359	10	-13,8 *	(-30,5 ; 3,0)	..	-17,9	(-34,2 ; -1,5)	..	
Mécanicien entret. Millwright 2	MI2	189	98	-33,9	(-59,1 ; -8,7)	..	-25,5 *	(-53,4 ; 2,3)	..	
Menuisier entretien 2	ME2	285	7	-40,7	(-55,5 ; -25,8)	..	-21,2	(-34,0 ; -8,4)	..	
Plombier entretien 2	PL2	316	11	-26,2	(-36,0 ; -16,5)	..	-22,2	(-30,0 ; -14,5)	..	
Moyenne		...	...	-22,9	(-30,5 ; -15,3)	..	-17,1	(-24,6 ; -9,5)	..	
Ensemble des emplois repères										
Moyenne		...	...	-8,8	(-11,5 ; -6,0)	..	-1,4 *	(-4,2 ; 1,4)	..	

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

2. L'effectif est celui utilisé pour la comparaison salariale; il peut différer de celui utilisé pour la comparaison de la rémunération globale.

3. La méthodologie ne permet pas actuellement de calculer de façon satisfaisante les cotes de qualification dans les secteurs du marché du travail.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Annexe E-10

Écarts salariaux et de la rémunération globale, intervalles de confiance et cotes de qualification, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur privé syndiqué, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Codes	Effectif ²		Salaires			Rémunération globale			
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	
				%		90 %	%		90 %	
Professionnels										
Professionnel approuvis. 2	AP2	5	31	0,3 *	(-8,4 ; 9,1)	..	-2,0 *	(-10,5 ; 6,4)	..	
Professionnel gest. fin. 1	FI1	95	5	-6,8	(-9,9 ; -3,6)	..	-10,7	(-12,2 ; -9,1)	..	
Professionnel gest. fin. 2	FI2	1 014	18	0,4 *	(-5,3 ; 6,1)	..	0,7 *	(-7,0 ; 8,4)	..	
Analyste proc. adm./inform. 2	PI2	3 672	70	-6,0	(-8,6 ; -3,5)	..	-8,3	(-11,6 ; -5,1)	..	
Moyenne		...	...	-8,3 *	(-18,4 ; 1,8)	..	-10,8 *	(-23,6 ; 2,1)	..	
Techniciens										
Techn. arts appl. graph. 1-2	TA1-2	229	49	-13,8	(-16,7 ; -10,9)	..	-10,6	(-16,1 ; -5,0)	..	
Techn. laboratoire 1-2	TL1-2	1 983	365	-15,8	(-21,6 ; -10,0)	..	-4,1 *	(-11,1 ; 2,8)	..	
Techn. laboratoire 3	TL3	421	3	-8,1 *	(-24,2 ; 8,0)	..	1,7 *	(-13,7 ; 17,0)	..	
Technicien génie 1-2	TG1-2	1 317	1 555	-41,9	(-46,8 ; -37,1)	..	-31,2	(-37,7 ; -24,7)	..	
Technicien génie 3	TG3	197	17	-23,0	(-29,7 ; -16,2)	..	-26,6	(-42,7 ; -10,5)	..	
Techn. informatique 1-2	TI1-2	2 665	291	-21,2	(-25,3 ; -17,2)	..	-22,4	(-27,2 ; -17,6)	..	
Moyenne		...	...	-21,1	(-24,6 ; -17,6)	..	-15,6	(-20,8 ; -10,4)	..	
Employés de bureau										
Op. saisie données 1-2	OS1-2	78	105	-34,1	(-39,5 ; -28,7)	..	-27,6	(-31,9 ; -23,3)	..	
Magasinier 1	MG1	303	608	-43,6	(-54,8 ; -32,4)	..	-26,9	(-38,4 ; -15,3)	..	
Magasinier 2	MG2	942	389	-63,2	(-70,2 ; -56,2)	..	-49,9	(-57,3 ; -42,5)	..	
Op. duplicateur 1-2	OD1-2	151	8	-47,3	(-60,8 ; -33,9)	..	-49,5	(-62,7 ; -36,4)	..	
Op. informatique 2	OI2	210	26	-21,6	(-26,8 ; -16,5)	..	-33,5	(-44,3 ; -22,7)	..	
Personnel soutien adm. 1	PS1	2 947	260	-24,7	(-29,1 ; -20,3)	..	-23,3	(-30,8 ; -15,8)	..	
Personnel soutien adm. 2	PS2	7 304	558	-34,6	(-41,9 ; -27,2)	..	-31,8	(-41,3 ; -22,3)	..	
Personnel soutien adm. 3	PS3	2 374	16	-36,1	(-38,0 ; -34,1)	..	-38,1	(-41,4 ; -34,7)	..	
Personnel secrétariat 1	SE1	3 851	66	-38,5	(-45,5 ; -31,5)	..	-37,2	(-44,5 ; -29,9)	..	
Personnel secrétariat 2	SE2	5 791	123	-22,5	(-24,8 ; -20,2)	..	-18,7	(-26,0 ; -11,4)	..	
Préposé télécomm. 1-2	PT1-2	15	30	-16,2	(-21,6 ; -10,9)	..	-6,8	(-13,0 ; -0,6)	..	
Téléphoniste-récept. 2	TR2	495	49	-10,7	(-16,5 ; -5,0)	..	1,4 *	(-4,4 ; 7,2)	..	
Moyenne		...	...	-32,1	(-36,1 ; -28,0)	..	-29,3	(-36,6 ; -22,1)	..	
Employés de service										
Cuisinier 1	CU1	330	140	-0,7 *	(-3,7 ; 2,2)	..	7,7	(3,9 ; 11,5)	..	
Cuisinier 2	CU2	973	232	1,1 *	(-2,5 ; 4,6)	..	10,4	(6,2 ; 14,7)	..	
Gardien 2	GA2	317	6 328	7,0	(4,7 ; 9,4)	..	20,5	(15,1 ; 25,9)	..	
Journalier/préposé terr. 2	JP2	1 503	143	-47,1	(-48,7 ; -45,4)	..	-53,1	(-55,4 ; -50,8)	..	
Préposé cuisine/café. 2	CC2	2 054	33	27,3	(23,8 ; 30,8)	..	30,0	(25,8 ; 34,2)	..	
Préposé entretien lourd 2	PED2	2 852	576	-27,7	(-38,2 ; -17,3)	..	-24,8	(-35,7 ; -14,0)	..	
Préposé entretien léger 2	PER2	1 262	662	-3,0 *	(-9,3 ; 3,3)	..	2,5 *	(-3,5 ; 8,6)	..	
Moyenne		...	...	-9,9	(-14,7 ; -5,1)	..	-6,6	(-11,8 ; -1,5)	..	

Annexe E-10

Écarts salariaux et de la rémunération globale, intervalles de confiance et cotes de qualification, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur privé syndiqué, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Codes	Effectif ²		Salaires			Rémunération globale		
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³
		%		90 %	%	90 %			
Ouvriers									
Conducteur véh. légers 2	CR2	62	11	-44,6	(-46,6 ; -42,6)	..	-37,6	(-41,2 ; -33,9)	..
Conducteur véh. lourds 2	CD2	167	967	-25,0	(-27,9 ; -22,1)	..	-13,4	(-17,3 ; -9,6)	..
Électricien entretien 2	EL2	359	491	-49,2	(-59,8 ; -38,6)	..	-47,6	(-63,4 ; -31,7)	..
Électricien entretien 3	EL3	10	13	-46,9	(-51,0 ; -42,8)	..	-39,5	(-42,0 ; -37,1)	..
Mécanicien véh. motor. 1	MV1	71	7	-38,5	(-46,2 ; -30,9)	..	-38,8	(-57,3 ; -20,4)	..
Mécanicien véh. motor. 2	MV2	93	279	-43,1	(-49,1 ; -37,2)	..	-37,3	(-42,3 ; -32,4)	..
Mécanicien entret. Millwright 2	MI2	189	1 684	-48,5	(-58,5 ; -38,5)	..	-43,4	(-53,5 ; -33,2)	..
Menuisier entretien 2	ME2	285	132	-50,7	(-55,1 ; -46,2)	..	-48,0	(-48,0 ; -48,0)	..
Peintre entretien 2	PE2	167	53	-69,1	(-81,5 ; -56,7)	..	-69,5	(-78,2 ; -60,7)	..
Plombier entretien 2	PL2	316	305	-52,7	(-61,1 ; -44,3)	..	-56,2	(-68,8 ; -43,5)	..
Moyenne		...	...	-48,7	(-54,6 ; -42,9)	..	-46,5	(-53,8 ; -39,2)	..
Ensemble des emplois repères									
Moyenne		...	...	-22,3	(-27,0 ; -17,5)	..	-20,5	(-27,8 ; -13,3)	..

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.
2. L'effectif est celui utilisé pour la comparaison salariale; il peut différer de celui utilisé pour la comparaison de la rémunération globale.
3. La méthodologie ne permet pas actuellement de calculer de façon satisfaisante les cotes de qualification dans les secteurs du marché du travail.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Annexe E-11

Écarts salariaux et de la rémunération globale, intervalles de confiance et cotes de qualification, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur privé non syndiqué, en 2005
 [Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Codes	Effectif ²		Salaires			Rémunération globale			
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	
				%		90 %	%		90 %	
Professionnels										
Professionnel communic. 1	PC1	117	4	-17,3	(-18,7 ; -16,0)	..	-11,7	(-17,1 ; -6,3)	..	
Professionnel communic. 2	PC2	698	123	-2,5	(-4,6 ; -0,4)	..	1,5 *	(-0,9 ; 4,0)	..	
Professionnel communic. 3	PC3	53	18	-19,2	(-21,6 ; -16,8)	..	-12,0	(-14,5 ; -9,5)	..	
Professionnel approvis. 2	AP2	5	489	-5,5	(-10,0 ; -1,0)	..	5,0	(0,6 ; 9,5)	..	
Professionnel gest. fin. 1	FI1	95	511	-7,8	(-12,6 ; -3,0)	..	3,9 *	(-2,6 ; 10,5)	..	
Professionnel gest. fin. 2	FI2	1 014	1 339	-10,2	(-11,9 ; -8,5)	..	-2,1 *	(-5,5 ; 1,3)	..	
Professionnel gest. fin. 3	FI3	114	234	-28,8	(-32,7 ; -24,9)	..	-19,4	(-24,8 ; -14,0)	..	
Analyste proc. adm./inform. 1	PI1	353	1 093	-21,0	(-24,7 ; -17,2)	..	-10,3	(-13,3 ; -7,3)	..	
Analyste proc. adm./inform. 2	PI2	3 672	3 513	-7,6	(-9,0 ; -6,2)	..	-0,2 *	(-2,1 ; 1,6)	..	
Analyste proc. adm./inform. 3	PI3	784	1 207	-18,6	(-19,6 ; -17,5)	..	-9,5	(-10,7 ; -8,3)	..	
Ingénieur 1	IN1	42	1 011	-24,5	(-29,1 ; -20,0)	..	-11,1	(-18,2 ; -4,0)	..	
Ingénieur 2	IN2	476	4 693	-14,3	(-17,2 ; -11,5)	..	-4,8	(-9,1 ; -0,5)	..	
Ingénieur 3	IN3	269	784	-30,0	(-33,6 ; -26,4)	..	-16,2	(-22,7 ; -9,7)	..	
Professionnel sc. phys. 1	SP1	28	25	-28,8	(-45,3 ; -12,4)	..	-25,7	(-42,9 ; -8,5)	..	
Professionnel sc. phys. 2	SP2	372	245	1,3 *	(-4,1 ; 6,7)	..	6,7	(0,9 ; 12,6)	..	
Moyenne		...	...	-10,8	(-12,2 ; -9,5)	..	-3,0	(-4,9 ; -1,2)	..	
Techniciens										
Techn. arts appl. graph. 1-2	TA1-2	229	79	7,1	(4,5 ; 9,7)	..	18,1	(11,4 ; 24,7)	..	
Techn. arts appl. graph. 3	TA3	28	5	-24,4	(-26,3 ; -22,5)	..	-18,0	(-20,1 ; -15,8)	..	
Techn. documentation 1-2	TD1-2	774	23	7,5 *	(-2,1 ; 17,1)	..	12,3 *	(-0,1 ; 24,7)	..	
Techn. laboratoire 1-2	TL1-2	1 983	865	19,2	(13,7 ; 24,6)	..	28,1	(21,8 ; 34,3)	..	
Technicien génie 1-2	TG1-2	1 317	1 821	-28,7	(-36,3 ; -21,2)	..	-15,9	(-25,0 ; -6,9)	..	
Technicien génie 3	TG3	197	316	-43,2	(-51,0 ; -35,4)	..	-25,3	(-37,5 ; -13,1)	..	
Techn. informatique 1-2	TI1-2	2 665	2 579	-8,5	(-10,3 ; -6,6)	..	1,9 *	(-0,7 ; 4,4)	..	
Techn. informatique 3	TI3	397	87	-21,5	(-24,3 ; -18,7)	..	-7,3	(-10,9 ; -3,7)	..	
Moyenne		...	...	-2,6 *	(-6,5 ; 1,4)	..	7,9	(3,2 ; 12,5)	..	
Employés de bureau										
Op. saisie données 1-2	OS1-2	78	185	-4,4 *	(-13,0 ; 4,1)	..	0,5 *	(-6,6 ; 7,5)	..	
Magasinier 1	MG1	303	56	2,5 *	(-3,9 ; 9,0)	..	14,1	(8,7 ; 19,5)	..	
Magasinier 2	MG2	942	36	-45,0	(-57,9 ; -32,0)	..	-30,8	(-30,8 ; -30,8)	..	
Magasinier 3	MG3	47	6	-0,5 *	(-12,4 ; 11,3)	..	20,1	(11,1 ; 29,2)	..	
Op. duplicateur 1-2	OD1-2	151	9	-5,9 *	(-11,9 ; 0,1)	..	9,7	(1,2 ; 18,3)	..	
Op. informatique 1	OI1	38	5	11,7	(8,3 ; 15,1)	..	18,9	(16,8 ; 21,0)	..	
Op. informatique 2	OI2	210	29	-5,7	(-10,4 ; -1,0)	..	0,1 *	(-5,8 ; 6,0)	..	
Personnel soutien adm. 1	PS1	2 947	1 258	0,5 *	(-2,6 ; 3,6)	..	8,7	(6,2 ; 11,1)	..	
Personnel soutien adm. 2	PS2	7 304	2 680	-11,7	(-15,3 ; -8,1)	..	-2,1 *	(-5,9 ; 1,8)	..	
Personnel soutien adm. 3	PS3	2 374	74	-28,1	(-34,4 ; -21,8)	..	-11,0	(-16,8 ; -5,2)	..	
Personnel secrétariat 1	SE1	3 851	330	-15,8	(-20,4 ; -11,2)	..	-7,1	(-13,0 ; -1,2)	..	
Personnel secrétariat 2	SE2	5 791	1 140	-24,9	(-28,7 ; -21,1)	..	-15,5	(-20,6 ; -10,3)	..	
Téléphoniste-récept. 2	TR2	495	156	-7,5	(-10,7 ; -4,2)	..	1,7 *	(-2,4 ; 5,8)	..	
Moyenne		...	...	-17,0	(-20,4 ; -13,5)	..	-6,6	(-10,1 ; -3,2)	..	

Annexe E-11

Écarts salariaux et de la rémunération globale, intervalles de confiance et cotes de qualification, méthode des débours, par emploi repère, administration québécoise et secteur privé non syndiqué, en 2005

[Écart = (administration québécoise - marché)/administration québécoise]

Emplois repères ¹ / catégorie	Codes	Effectif ²		Salaires			Rémunération globale			
		Adm. québ.	Marché	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	Écarts	Intervalles de confiance	Cotes ³	
										%
Employés de service										
Cuisinier 2	CU2	973	6	0,8 *	(-0,8 ; 2,5)	..	14,5	(13,0 ; 15,9)	..	
Gardien 2	GA2	317	54	-10,7 *	(-23,9 ; 2,4)	..	-3,2 *	(-13,7 ; 7,3)	..	
Journalier/préposé terr. 2	JP2	1 503	19	27,2	(24,0 ; 30,5)	..	34,1	(28,5 ; 39,8)	..	
Moyenne		...	...	15,2	(11,7 ; 18,8)	..	14,2	(10,7 ; 17,8)	..	
Ouvriers										
Conducteur véh. lourds 2	CD2	167	124	-46,5	(-66,9 ; -26,1)	..	-40,2	(-61,2 ; -19,2)	..	
Mécanicien entret. Millwright 2	MI2	189	98	-33,9	(-59,1 ; -8,7)	..	-25,5 *	(-53,4 ; 2,3)	..	
Menuisier entretien 2	ME2	285	5	-41,5	(-57,1 ; -26,0)	..	-21,3	(-34,6 ; -8,0)	..	
Moyenne		...	...	-25,6	(-33,9 ; -17,3)	..	-17,6	(-25,3 ; -10,0)	..	
Ensemble des emplois repères										
Moyenne		...	...	-8,5	(-11,3 ; -5,7)	..	-0,5 *	(-4,6 ; 3,6)	..	

1. Le nombre d'emplois figurant dans ce tableau peut être moindre que celui dans le texte en raison de l'application des règles de confidentialité.

2. L'effectif est celui utilisé pour la comparaison salariale; il peut différer de celui utilisé pour la comparaison de la rémunération globale.

3. La méthodologie ne permet pas actuellement de calculer de façon satisfaisante les cotes de qualification dans les secteurs du marché du travail.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 10 %).

Annexe F

Principaux indicateurs économiques du Québec, de 1993 à 2005

Indicateurs	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
PIB et ses composantes^{2,3}								
PIB (au prix du marché)	2,0	4,4	1,7	1,0	3,2	3,2	6,2	4,3
Consommation	1,7	3,1	1,7	3,1	4,2	2,3	3,5	3,3
Investissements	-0,2	2,8	-7,4	6,0	6,6	5,7	8,9	3,4
administrations publiques	6,4	5,9	-2,9	-1,3	-1,8	5,5	3,2	-0,4
entreprises	-1,4	2,2	-8,4	7,5	8,3	5,8	9,9	4,1
Dépenses publiques courantes en biens et services	-0,2	-0,9	-1,8	-0,4	-3,4	1,4	2,6	2,9
Exportations	7,4	9,4	4,7	2,2	8,4	6,4	11,5	10,8
Importations	7,1	2,7	2,7	5,3	8,8	5,0	9,1	9,6
Indicateurs monétaires								
IPC (1992 = 100) ^{2,4}	1,4	-1,4	1,8	1,6	1,5	1,4	1,5	2,4
Taux d'intérêt (% bons du Trésor 90 jours)	4,9	5,4	7,0	4,3	3,2	4,7	4,7	5,5
Taux de change (huarard en cents américains)	77,5	73,2	72,9	73,3	72,2	67,4	67,3	67,3
Autres indicateurs								
Revenu personnel disponible ²								
nominal	2,8	1,1	2,6	1,9	1,8	2,9	4,5	6,2
réel ⁵	1,4	1,3	2,1	0,2	0,1	1,6	2,7	4,0
Taux d'épargne (%)	11,9	10,4	10,3	8	4,9	4,2	3,4	3,8
Livraisons manufacturières ^{2,6,7}	7,9	14,6	10,8	3,6	5,5	3,4	11,4	..
Bénéfices des sociétés avant impôt ²	25,4	60,4	15,5	0,4	8,1	5,9	32,4	3,0
Ventes au détail ^{2,6}	4,6	6,3	-0,8	5,7	7,2	2,9	7,2	5,1
Mises en chantier (en milliers)	34,0	34,2	21,9	23,2	25,9	23,1	25,7	24,7

1. Les taux de croissance trimestriels sont calculés par rapport aux trimestres précédents, ceux du cumul le sont par rapport à la période correspondante de l'année précédente.
2. Taux annuel de croissance (en %).
3. En termes réels (\$ enchaînés 1997).
4. Les taux de croissance trimestriels de l'IPC sont calculés par rapport aux trimestres correspondants de l'année précédente.
5. L'indice implicite des prix des dépenses personnelles en biens et en services (1997 = 100) est utilisé pour obtenir le revenu personnel disponible réel.
6. Le cumul est calculé pour les huit premiers mois de l'année.
7. En raison de changements majeurs au recensement des manufactures, les données des années 2000 et suivantes ne sont pas comparables avec celles des années antérieures à 2000. Aucun taux de variation pour 2000 ne peut donc être fourni.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

2001	2002	2003	2004	2005 ¹				Indicateurs
				Cumul	T1	T2	T3	
PIB et ses composantes^{2,3}								
1,6	3,5	1,8	2,4	2,3	0,5	0,5	..	PIB (au prix du marché)
2,7	3,2	3,8	3,3	4,5	1,7	0,4	..	Consommation
1,0	6,5	5,8	10,3	4,5	0,7	-0,4	..	Investissements
14,6	14,0	2,3	3,4	2,5	0,7	-0,3	..	administrations publiques
-1,2	5,1	6,6	11,6	4,8	0,7	-0,4	..	entreprises
3,6	3,2	2,6	2,8	1,2	0,6	-0,1	..	Dépenses publiques courantes en biens et services
-2,6	-0,3	-0,9	2,3	4,3	0,7	1,8	..	Exportations
-4,5	0,6	3,9	5,4	7,8	1,3	0,5	..	Importations
Indicateurs monétaires								
2,4	2,0	2,5	1,9	2,3	2,2	2,0	2,8	IPC (1992 = 100) ^{2,4}
3,9	2,6	2,9	2,2	2,5	2,5	2,5	2,7	Taux d'intérêt (% bons du Trésor 90 jours)
64,6	63,7	71,4	76,8	81,7	81,5	80,4	83,2	Taux de change (huar en cents américains)
Autres indicateurs								
Revenu personnel disponible ²								
4,3	4,4	3,7	3,8	3,0	0,3	1,4	..	nominal
3,0	3,0	2,0	2,5	1,5	0,0	0,9	..	réel ⁵
4,1	4,1	2,5	1,7	-0,9	-1,1	-0,6	..	Taux d'épargne (%)
-3,8	-0,3	-1,2	6,8	4,1	1,9	0,7	..	Livraisons manufacturières ^{2,6}
-9,1	14,0	-0,8	17,3	5,4	0,4	0,5	..	Bénéfices des sociétés avant impôt ²
4,2	6,1	4,5	4,2	7,6	3,1	1,3	..	Ventes au détail ^{2,6}
27,7	42,5	50,3	58,4	52,7	55,1	52,6	50,3	Mises en chantier (en milliers)

Annexe G

Principaux indicateurs du marché du travail du Québec, de 1993 à 2005

Indicateurs	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Emploi								
Population active ²	0,4	0,9	0,2	0,4	0,9	1,3	1,1	1,5
Taux d'activité (%)	62,2	62,3	62,0	61,8	61,9	62,4	62,7	63,1
Personnes en emploi ²	-0,3	2,0	1,2	-0,2	1,5	2,5	2,4	2,5
Taux d'emploi (%)	53,9	54,6	54,8	54,3	54,8	55,9	56,8	57,8
Taux de chômage (%)	13,3	12,4	11,6	12,1	11,6	10,5	9,4	8,5
Heures travaillées et rémunération³								
Nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine ⁴	36,0	35,8	35,5	36,0	36,3	36,7	36,8	37,1
Rémunération hebdomadaire moyenne ^{2,5} (RHbM)								
nominale	1,0	0,5	0,8	1,2	1,2	0,9	0,7	1,6
réelle ⁶	-0,3	0,7	0,2	-0,5	-0,4	-0,3	-1,0	-0,5
Rémunération horaire moyenne ² (RHrM)								
nominale	1,4	0,4	1,8	1,7	0,8	0,7	-0,3	1,8
réelle ⁷	0,0	1,8	0,0	0,1	-0,6	-0,7	-1,8	-0,6
Productivité^{2,8}								
par heure habituellement travaillée	2,8	1,7	0,6	1,5	2,4	0,6	3,5	2,4

1. Les taux de croissance trimestriels sont calculés par rapport aux trimestres précédents, ceux du cumul le sont par rapport à la période correspondante de l'année précédente.
2. Taux annuel de croissance (en %).
3. Le cumul est calculé pour les huit premiers mois de l'année.
4. Pour les employés et excluant le temps supplémentaire.
5. Pour l'ensemble des salariés et excluant le temps supplémentaire.
6. L'indice implicite des prix des dépenses personnelles en biens et en services (1997 = 100) est utilisé pour obtenir la rémunération hebdomadaire moyenne réelle.
7. L'indice des prix à la consommation (1992 = 100) est utilisé pour obtenir la rémunération horaire moyenne réelle.
8. Le taux de croissance est calculé par l'ISQ en soustrayant du taux de croissance du PIB réel le taux de croissance de l'emploi en heures habituellement travaillées tiré de l'*Enquête sur la population active*.

Source : Statistique Canada.

2001	2002	2003	2004	2005 ¹				Indicateurs
				Cumul	T1	T2	T3	
								Emploi
1,5	3,6	2,1	0,9	0,7	-0,4	-0,7	1,2	Population active ²
63,5	65,2	66,0	65,9	65,5	65,8	65,1	65,7	Taux d'activité (%)
1,1	3,7	1,6	1,7	0,9	0,1	-0,5	0,9	Personnes en emploi ²
57,9	59,5	59,9	60,3	60,1	60,4	59,9	60,2	Taux d'emploi (%)
8,8	8,7	9,2	8,5	8,2	8,2	8,1	8,4	Taux de chômage (%)
								Heures travaillées et rémunération³
								Nombre d'heures travaillées en
37,9	37,9	37,8	37,8	37,5	37,4	37,4	..	moyenne par semaine ⁴
								Rémunération hebdomadaire
								moyenne ^{2,5} (RHbM)
1,8	2,9	2,0	1,8	2,2	0,5	2,0	..	nominale
0,5	1,5	0,3	0,5	0,6	0,2	1,5	..	réelle ⁶
								Rémunération horaire
								moyenne ² (RHrM)
2,7	3,4	1,4	2,3	3,5	1,0	2,1	..	nominale
0,4	1,3	-1,1	0,2	1,2	0,6	1,4	..	réelle ⁷
								Productivité⁸
0,8	0,8	0,9	0,4	0,8	3,3	-4,6	..	par heure habituellement travaillée

Annexe H

Principaux indicateurs économiques du Canada, de 1993 à 2005

Indicateurs	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
PIB et ses composantes^{2,3}								
PIB (au prix du marché)	2,3	4,8	2,8	1,6	4,2	4,1	5,5	5,2
Consommation	1,8	3,0	2,1	2,6	4,6	2,8	3,8	4,0
Investissements	-2,0	7,5	-2,1	4,4	15,2	2,4	7,3	4,7
administrations publiques	-1,3	7,3	-3,1	-4,3	-3,2	-0,7	15,6	3,8
entreprises	-2,1	7,5	-1,9	5,9	18,1	2,8	6,2	4,8
Dépenses publiques courantes en biens et services	0,0	-1,2	-0,6	-1,2	-1,0	3,2	2,1	3,1
Indicateurs monétaires								
IPC (1992 = 100) ^{2,4}	1,8	0,2	2,2	1,6	1,6	0,9	1,7	2,7
Taux d'intérêt (% bons du Trésor 90 jours)	4,9	5,4	7,0	4,3	3,2	4,7	4,7	5,5
Taux de change (huard en cents américains)	77,5	73,2	72,9	73,3	72,2	67,4	67,3	67,3
Indicateurs du marché du travail								
Personnes en emploi ²	0,5	2,1	1,7	0,9	2,1	2,5	2,6	2,6
Taux d'emploi (%)	57,9	58,3	58,6	58,3	58,8	59,6	60,5	61,3
Taux de chômage (%)	11,4	10,4	9,6	9,7	9,2	8,4	7,6	6,8
Autres indicateurs								
Revenu personnel disponible ²								
nominal	2,4	1,4	3,6	1,6	3,5	4,1	4,8	7,3
réel ⁵	0,1	0,3	2,2	0,0	1,8	2,9	3,0	5,0
Taux d'épargne (%)	11,9	9,5	9,2	7,0	4,9	4,9	4,0	4,7
Taux d'utilisation des capacités productives (%)								
totales (sauf agricoles)	80,6	83,0	82,1	82,0	83,6	84,6	85,9	87,0
manufacturières	79,9	83,5	83,9	82,8	83,6	84,3	85,8	86,1
Bénéfices des sociétés avant impôt ²	25,9	59,3	16,5	5,3	9,5	-2,0	28,6	22,8
Ventes au détail ^{2,6}	5,1	7,4	3,3	3,3	8,0	3,9	5,9	6,0
Mises en chantier (en milliers)	155,4	154,1	110,9	124,7	147,0	137,4	150,0	151,7

1. Les taux de croissance trimestriels sont calculés par rapport aux trimestres précédents, ceux du cumul le sont par rapport à la période correspondante de l'année précédente.
2. Taux annuel de croissance (en %).
3. En termes réels (\$ enchaînés 1997)
4. Les taux de croissance trimestriels de l'IPC sont calculés par rapport aux trimestres correspondants de l'année précédente.
5. L'indice implicite des prix des dépenses personnelles en biens et en services (1997 = 100) est utilisé pour obtenir le revenu personnel disponible réel.
6. Le cumul est calculé pour les huit premiers mois de l'année.

Sources : Statistique Canada et SCHL.

2001	2002	2003	2004	2005 ¹				Indicateurs
				Cumul	T1	T2	T3	
								PIB et ses composantes^{2,3}
1,8	3,1	2,0	2,9	3,0	0,5	0,8	..	PIB (au prix du marché)
2,3	3,7	3,1	3,4	4,1	1,6	0,6	..	Consommation
4,0	1,7	5,9	6,6	6,1	1,8	1,0	..	Investissements
11,5	8,4	4,5	4,9	2,0	1,6	-0,4	..	administrations publiques
3,0	0,7	6,2	6,9	6,8	1,9	1,3	..	entreprises
3,9	2,6	2,9	2,7	2,7	0,9	0,8	..	Dépenses publiques courantes en biens et services
								Indicateurs monétaires
2,6	2,2	2,8	1,9	2,2	2,2	1,8	2,6	IPC (1992 = 100) ^{2,4}
3,9	2,6	2,9	2,2	2,5	2,5	2,5	2,7	Taux d'intérêt (% bons du Trésor 90 jours)
64,6	63,7	71,4	76,8	81,7	81,5	80,4	83,2	Taux de change (huard en cents américains)
								Indicateurs du marché du travail
1,3	2,4	2,3	1,8	1,4	0,1	0,4	0,3	Personnes en emploi ²
61,1	61,7	62,4	62,7	62,7	62,7	62,7	62,6	Taux d'emploi (%)
7,2	7,7	7,6	7,2	6,8	7,0	6,8	6,8	Taux de chômage (%)
								Autres indicateurs
								Revenu personnel disponible ²
4,6	3,7	3,7	3,9	3,5	0,6	1,1	..	nominal
2,8	1,6	2,1	2,4	2,0	0,3	0,5	..	réel ⁵
5,2	3,5	2,4	1,4	-0,4	-0,4	-0,5	..	Taux d'épargne (%)
								Taux d'utilisation des capacités productives (%)
84,4	84,2	83,7	85,6	86,6	86,5	86,7	..	totales (sauf agricoles)
81,8	82,6	81,4	84,7	86,9	87,1	86,7	..	manufacturières
-6,5	6,9	8,7	18,7	9,7	1,7	2,3	..	Bénéfices des sociétés avant impôt ²
4,4	6,3	3,6	4,7	7,1	2,3	1,7	..	Ventes au détail ^{2,6}
162,7	205,0	218,4	233,4	225,5	213,3	235,4	227,7	Mises en chantier (en milliers)

Annexe I

Principaux indicateurs économiques de l'Ontario, de 1993 à 2005

Indicateurs	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
PIB et ses composantes^{2,3}								
PIB (au prix du marché)	1,0	5,9	3,5	1,1	4,5	4,8	7,5	5,9
Consommation	1,3	3,1	1,9	2,3	4,8	3,5	4,6	4,9
Investissements	-9,1	5,9	0,0	7,1	15,2	2,2	11,6	3,5
administrations publiques	-8,8	13,1	4,0	-8,1	-1,2	-5,6	21,1	6,7
entreprises	-9,2	4,6	-0,7	10,1	17,9	3,3	10,4	3,0
Dépenses publiques courantes en biens et services	0,3	-0,3	0,2	-3,2	0,1	3,0	2,4	3,2
Indicateurs monétaires								
IPC (1992 = 100) ^{2,4}	1,8	0,0	2,5	1,5	1,9	0,9	1,9	2,9
Indicateurs du marché du travail								
Personnes en emploi ²	0,1	1,5	1,7	1,3	2,4	3,2	3,3	3,2
Taux d'emploi (%)	59,4	59,5	59,7	59,6	60,1	61,2	62,3	63,1
Taux de chômage (%)	11,0	9,7	8,8	9,1	8,4	7,2	6,4	5,8
Autres indicateurs								
Revenu personnel disponible ²								
nominal	1,1	1,0	3,6	0,7	4,6	5,0	5,5	8,7
réel ⁵	-1,5	0,2	1,8	-0,9	3,0	3,7	3,5	6,3
Taux d'épargne (%)	14,6	12,1	11,6	8,9	7,6	7,6	6,5	7,6
Bénéfices des sociétés avant impôt ²	23,1	55,8	18,7	3,3	9,9	5,2	25,9	9,3
Ventes au détail ^{2,6}	4,2	7,5	4,0	0,7	8,5	7,2	7,3	6,6
Mises en chantier (en milliers)	45,1	46,6	35,8	43,1	54,1	53,8	67,2	71,5

1. Les taux de croissance trimestriels sont calculés par rapport aux trimestres précédents, ceux du cumul le sont par rapport à la période correspondante de l'année précédente.
2. Taux annuel de croissance (en %).
3. En termes réels (\$ enchaînés 1997)
4. Les taux de croissance trimestriels de l'IPC sont calculés par rapport aux trimestres correspondants de l'année précédente.
5. L'indice implicite des prix des dépenses personnelles en biens et en services (1997 = 100) est utilisé pour obtenir le revenu personnel disponible réel.
6. Le cumul est calculé pour les huit premiers mois de l'année.

Sources : Statistique Canada, SCHL et ministère des Finances de l'Ontario.

2001	2002	2003	2004	2005 ¹				Indicateurs
				Cumul	T1	T2	T3	
								PIB et ses composantes^{2,3}
1,8	3,0	1,7	2,8	3,4	0,5	0,4	..	PIB (au prix du marché)
2,2	3,9	3,2	3,2	3,4	0,8	0,5	..	Consommation
2,0	1,8	6,1	3,1	2,5	1,0	-0,6	..	Investissements
8,1	11,1	10,0	-2,8	-1,0	0,8	0,2	..	administrations publiques
1,1	0,4	5,4	4,1	3,2	1,1	-0,7	..	entreprises
4,1	2,9	3,7	4,0	1,9	1,7	1,1	..	Dépenses publiques courantes en biens et services
								Indicateurs monétaires
3,1	2,0	2,7	1,9	2,2	2,0	1,9	2,7	IPC (1992 = 100) ^{2,4}
								Indicateurs du marché du travail
1,9	1,8	2,9	1,7	1,2	-0,1	1,0	0,1	Personnes en emploi ²
63,0	62,9	63,7	63,8	63,5	63,4	63,7	63,5	Taux d'emploi (%)
6,3	7,1	7,0	6,8	6,7	6,8	6,8	6,6	Taux de chômage (%)
								Autres indicateurs
								Revenu personnel disponible ²
3,6	3,5	3,4	3,4	2,5	0,3	0,9	..	nominal
1,6	1,7	1,9	2,1	1,0	-0,1	0,5	..	réel ⁵
7,0	5,1	3,9	2,7	0,9	0,9	1,1	..	Taux d'épargne (%)
								Bénéfices des sociétés
-8,7	19,3	-2,9	14,7	12,6	3,2	0,8	..	avant impôt ²
2,5	5,9	3,4	3,2	-7,7	1,7	0,8	..	Ventes au détail ^{2,6}
73,3	83,6	85,2	85,1	53,2	71,3	88,2	78,2	Mises en chantier (en milliers)

Annexe J

Prévisions de divers organismes pour les principaux indicateurs économiques du Canada, pour 2005 et 2006

Indicateurs	BRC (Sept. 2005)		CBC (Sept. 2005)		CCPEDQ (Sept. 2005)		TD (Oct. 2005)	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
PIB et ses composantes¹								
PIB (au prix du marché)	2,9	3,4	2,8	3,1	2,9	3,2	2,9	3,0
Consommation	4,2	2,8	3,9	3,0	3,9	2,9	3,9	2,7
Investissements	..	..	6,0	4,3	..	..	..	..
administrations publiques	..	..	3,0	4,5	..	..	..	..
entreprises	6,4	6,7	6,5	4,2	7,7	5,3	8,1	6,1
Dépenses publiques courantes en biens et services	3,2	3,7	2,9	2,8	3,2	3,0	..	..
Exportations	2,7	6,2	..	..	2,3	3,5	3,0	5,2
Importations	6,5	5,9	..	..	6,4	3,0	6,8	5,0
Indicateurs monétaires								
IPC (1992 = 100) ²	2,3	2,1	2,3	2,0	2,3	2,6	2,2	1,8
Taux d'intérêt (% bons du Trésor 90 jours)	..	..	2,7	3,3	2,8	3,5	2,8	3,8
Taux de change (huard en cents américains)	85,5	82,0	81,9	80,5	84,0	85,9	83,8	84,8
Indicateurs du marché du travail								
Emploi ²	1,4	1,9	1,4	1,9	1,4	1,7	1,3	1,2
Taux de chômage (%)	6,9	7,0	6,8	6,6	6,8	6,7	6,8	6,9
Rémunération hebdomadaire moyenne ² (RHbM)	..	..	2,9	2,8	2,7	2,3	..	..
Autres indicateurs								
Revenu personnel disponible ¹	2,1	3,1	2,1	3,6	1,9	2,3	..	..
Bénéfices des sociétés avant impôt ²	17,1	16,3	9,1	3,3	13,3	13,6	8,8	4,6
Ventes au détail ²	7,1	6,0	7,3	4,7	7,0	4,6	..	..
Mises en chantier (en milliers)	218,0	177,0	217,0	194,3	224,0	205,0	220,0	195,0

1. Taux annuel réel de croissance.

2. Taux annuel de croissance.

BRC : Banque Royale du Canada, CBC : Conference Board du Canada, CCPEDQ : Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, TD : Banque Toronto-Dominion.

Annexe K

Évolution de la croissance salariale nominale et réelle pour les salariés syndiqués, de 1986 à 2006, selon l'indicateur des taux d'augmentation des clauses salariales en vigueur (en %)

Années	Types de croissance	Administration québécoise ¹	Autres salariés québécois						Ensemble autres sal. québ.	Ensemble Québec
			Privé	« Autre public »						
				Entreprises publiques québécoises	Universitaire	Municipal	Fédéral	Ensemble « autre public »		
1986	nominale	3,3	4,1	3,5	5,8	4,2	3,5	3,8	4,0	3,7
	réelle	- 1,4	- 0,6	- 1,2	1,1	- 0,5	- 1,2	- 0,9	- 0,7	- 1,0
1987	nominale	4,0	4,0	3,1	5,0	4,2	3,6	3,7	3,9	3,9
	réelle	- 0,4	- 0,4	- 1,3	0,6	- 0,2	- 0,8	- 0,7	- 0,5	- 0,5
1988	nominale	4,8	4,7	4,5	4,1	4,5	3,2	3,9	4,4	4,6
	réelle	1,1	1,0	0,8	0,4	0,8	- 0,5	0,2	0,7	0,9
1989	nominale	4,1	4,3	4,0	5,2	4,4	4,9	4,6	4,4	4,2
	réelle	- 0,2	0,0	- 0,3	0,9	0,1	0,6	0,3	0,1	- 0,1
1990	nominale	6,9	4,9	5,6	5,3	5,3	4,7	5,1	5,0	5,9
	réelle	2,6	0,6	1,3	1,0	1,0	0,4	0,8	0,7	1,6
1991	nominale	7,3	4,9	4,8	0,9	4,7	1,6	3,1	4,2	5,9
	réelle	0,0	- 2,4	- 2,5	- 6,4	- 2,6	- 5,7	- 4,2	- 3,1	- 1,4
1992	nominale	2,5	3,9	3,9	1,5	2,8	3,0	3,2	3,6	3,0
	réelle	0,7	2,1	2,1	- 0,3	1,0	1,2	1,2	1,8	1,2
1993	nominale	1,0	1,4	0,4	0,8	0,8	0,8	0,7	1,2	1,1
	réelle	- 0,4	0,0	- 1,0	- 0,6	- 0,6	- 0,6	- 0,7	- 0,2	- 0,3
1994	nominale	0,0	1,3	0,3	0,0	- 0,2	0,5	0,2	0,9	0,4
	réelle	1,4	2,7	1,7	1,4	1,2	1,9	1,6	2,3	1,8
1995	nominale	0,0	1,5	0,0	- 0,1	1,8	0,2	0,7	1,2	0,6
	réelle	- 1,8	- 0,3	- 1,8	- 1,9	0,0	- 1,6	- 1,1	- 0,6	- 1,2
1996	nominale	0,2	1,6	0,6	0,4	1,9	0,1	0,8	1,3	0,7
	réelle	- 1,4	0,0	- 1,0	- 1,2	0,3	- 1,5	- 0,8	- 0,3	- 0,9
1997	nominale	1,1	2,1	0,3	0,5	2,9	2,2	1,8	2,0	1,4
	réelle	- 0,4	0,6	- 1,2	- 1,0	1,4	0,7	0,3	0,5	- 0,1
1998	nominale	1,1	1,4	1,6	1,3	1,1	1,4	1,3	1,4	1,2
	réelle	- 0,3	0,0	0,2	- 0,1	- 0,3	0,0	- 0,1	0,0	- 0,2
1999	nominale	2,2	2,1	1,6	1,9	1,5	2,1	1,8	2,0	2,1
	réelle	0,7	0,6	0,1	0,4	0	0,6	0,3	0,5	0,6
2000	nominale	2,8	2,2	2,7	2,9	1,5	3,2	2,5	2,3	2,6
	réelle	0,4	- 0,2	0,3	0,5	- 0,9	0,8	0,1	- 0,1	0,2
2001	nominale	2,8	2,7	2,7	2,8	2,4	3,0	2,8	2,7	2,8
	réelle	0,4	0,3	0,3	0,4	0,0	0,6	0,4	0,3	0,4
2002	nominale	2,5	2,6	2,9	2,2	2,7	2,7	2,7	2,6	2,5
	réelle	0,5	0,6	0,9	0,2	0,7	0,7	0,7	0,6	0,5
2003	nominale	2,0 ²	2,5	2,9	2,2	0,6	3,2	2,3	2,5	2,5
	réelle	- 0,5	0,0	0,4	- 0,3	- 1,9	0,7	- 0,2	0,0	0,0
2004	nominale	.. ³	1,9	2,1	6,9 ²	2,2	2,4	2,4	2,1	2,1
	réelle	..	0,0	0,2	5,0	0,3	0,5	0,5	0,2	0,2
2005 ⁴	nominale	.. ³	2,5	2,2	2,0 ²	2,3	2,4	2,3	2,5	2,5
	réelle	..	0,2	- 0,1	- 0,3	0,0	0,1	0,0	0,2	0,2
2006 ⁴	nominale	.. ³	2,9	2,1	2,0 ²	2,3	2,6	2,3	2,7	2,7

1. Les taux « sans relativités salariales » excluant les divers rajustements sont : 4 %, 5,1 %, 6 % et 2 % pour 1989, 1990, 1991 et 1992 respectivement.

2. Ce résultat est basé sur un nombre de salariés limité.

3. Toutes les clauses salariales ont expiré avant le 15 décembre 2004 dans ce secteur.

4. Les données considérées sont celles incluses dans la banque de données au cours des trois premiers trimestres de 2005 (données préliminaires).

Annexe L

Évolution de la distribution¹ des salariés syndiqués, au Québec, selon la croissance salariale en vigueur, de 1986 à 2005 (en %)

Années	Types de croissance	Administration québécoise	Autres salariés québécois							Ensembles autres sal. québ.	Ensemble Québec ²
			Privé	« Autre public »				Ensemble « autre public »			
				Entreprises publiques québécoises	Universitaire	Municipal	Fédéral				
1986	Gel ou baisse	0,0	6,9	3,4	0,0	4,3	1,1	2,6	5,4	3,1	
	> 0 et < IPC	99,7	54,6	93,2	78,4	63,9	94,3	84,3	65,0	79,7	
	≥ IPC	0,3	38,5	3,4	21,6	31,9	4,6	13,1	29,6	17,2	
1987	Gel ou baisse	4,6	5,8	33,1	0,0	0,4	0,3	8,6	6,8	5,7	
	> 0 et < IPC	62,0	60,4	38,6	0,0	79,1	70,1	60,9	60,6	61,3	
	≥ IPC	33,4	33,7	28,3	100,0	20,5	29,6	30,5	32,6	33,0	
1988	Gel ou baisse	0,0	6,0	0,0	0,0	0,0	23,8	10,2	7,5	3,7	
	> 0 et < IPC	0,0	20,6	13,2	0,0	3,6	37,5	20,1	20,4	10,2	
	≥ IPC	100,0	73,5	86,8	100,0	96,4	38,8	69,7	72,1	86,1	
1989	Gel ou baisse	0,0	6,1	1,1	0,0	3,4	1,4	1,9	4,6	2,3	
	> 0 et < IPC	100,0	28,9	92,6	0,0	29,3	9,2	35,6	31,2	63,5	
	≥ IPC	0,0	65,1	6,3	100,0	67,3	89,4	62,5	64,2	34,2	
1990	Gel ou baisse	0,0	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	0,7	
	> 0 et < IPC	0,0	22,7	13,7	0,0	7,6	14,7	11,7	18,7	9,4	
	≥ IPC	100,0	75,0	86,3	100,0	92,4	85,3	88,3	79,8	89,9	
1991	Gel ou baisse	0,0	2,3	0,3	10,1	0,0	59,8	25,1	10,7	5,3	
	< 0 et > IPC	100,0	94,0	98,3	89,9	95,0	39,7	72,9	86,2	70,3	
	≥ IPC	0,0	3,7	1,3	0,0	5,1	0,5	2,0	3,1	24,3	
1992	Gel ou baisse	0,0	7,9	0,6	15,1	22,6	3,0	9,1	8,4	4,2	
	> 0 et < IPC	0,0	7,6	2,3	20,6	0,4	0,0	1,9	5,5	3,0	
	≥ IPC	100,0	84,4	97,1	64,3	77,0	97,0	89,0	86,1	92,9	
1993	Gel ou baisse	0,0 ³	43,9	77,4	23,6	67,3	72,5	68,9	53,4	24,4	
	> 0 et < IPC	99,7	6,6	12,5	76,4	4,8	0,0	8,6	7,4	57,6	
	≥ IPC	0,3	49,5	10,1	0,0	27,9	27,5	22,5	39,2	18,0	
1994	Gel ou baisse	100,0	39,1	80,5	100,0	84,1	81,9	83,2	53,3	79,6	
	augmentation	0,0	60,9	19,5	0,0	15,9	18,1	16,8	44,7	20,4	
1995	Gel ou baisse	100,0	37,5	93,5	100,0	34,8	92,3	71,9	48,9	76,2	
	> 0 et < IPC	0,0	17,3	3,5	0,0	4,0	0,9	2,6	12,4	5,8	
	≥ IPC	0,0	45,2	3,0	0,0	61,2	6,9	25,6	38,7	18,0	
1996	Gel ou baisse	77,3	33,9	47,0	55,8	14,9	92,3	56,5	42,3	62,3	
	> 0 et < IPC	22,7	15,1	48,2	44,2	38,6	0,9	24,7	18,7	21,0	
	≥ IPC	0,0	51,0	4,9	0,0	46,5	6,8	18,8	39,1	16,7	
1997	Gel ou baisse	3,1	14,3	42,3	50,5	8,7	19,4	23,9	17,5	8,6	
	> 0 et < IPC	96,9	15,8	48,5	46,8	45,2	0,0	35,5	22,4	68,5	
	≥ IPC	0,0	69,9	9,2	2,7	46,1	80,6	40,5	60,1	22,9	
1998	Gel ou baisse	0,0	31,9	8,0	20,7	40,7	21,6	24,8	29,3	15,5	
	> 0 et < IPC	99,1	9,0	38,5	12,8	12,9	40,4	28,3	16,1	55,3	
	≥ IPC	0,9	59,1	53,5	66,5	46,4	38,0	46,9	54,6	29,2	
1999	Gel ou baisse	0,3	9,9	1,9	11,5	23,0	2,3	10,6	10,2	4,5	
	> 0 et < IPC	0,2	9,5	4,8	7,7	10,9	0,0	5,9	8,2	3,6	
	≥ IPC	99,5	80,5	93,3	80,8	66,1	97,7	83,5	81,6	91,9	

Annexe L

Évolution de la distribution¹ des salariés syndiqués, au Québec, selon la croissance salariale en vigueur, de 1986 à 2005 (en %)

Années	Types de croissance	Administration québécoise	Autres salariés québécois							Ensembles autres sal. québ.	Ensemble Québec ²
			Privé	« Autre public »				Ensemble « autre public »			
				Entreprises publiques québécoises	Universitaire	Municipal	Fédéral				
2000	Gel ou baisse	0,0	7,4	0,0	1,4	31,5	1,9	10,9	8,7	3,9	
	> 0 et < IPC	10,5	59,4	16,5	4,1	46,3	25,8	27,8	48,3	27,2	
	≥ IPC	89,5	33,1	83,5	94,5	22,2	72,4	61,2	43,1	68,9	
2001	Gel ou baisse	0,2	4,3	0,0	0,0	1,2	0,7	0,5	3,1	1,5	
	> 0 et < IPC	0,0	33,9	11,5	4,1	55,6	6,0	19,3	29,2	13,2	
	≥ IPC	99,7	61,8	88,5	95,9	43,2	93,3	80,1	67,6	85,3	
2002	Gel ou baisse	0,2	4,7	0,0	1,8	2,7	0,6	1,0	3,6	1,9	
	> 0 et < IPC	0,0	18,1	4,8	25,7	7,2	3,8	6,8	14,8	7,4	
	≥ IPC	99,8	77,3	95,2	72,5	90,1	95,5	92,3	81,6	90,7	
2003	Gel ou baisse	0,0 ⁴	5,2	0,0	14,1	71,9	0,0	21,7	9,8	9,7	
	> 0 et < IPC	100,0	38,9	24,3	47,2	19,6	4,9	17,3	33,0	33,4	
	≥ IPC	0,0	55,8	75,7	38,7	8,5	95,1	60,9	57,2	56,9	
2004	Gel ou baisse	.. ⁵	24,0	0,6	1,7 ⁴	0,3	0,0	0,3	17,7	17,7	
	> 0 et < IPC	..	10,2	2,5	0,0	6,6	0,8	3,2	8,4	8,4	
	≥ IPC	..	65,8	96,9	98,3	93,1	99,2	96,4	73,9	73,9	
2005 ⁶	Gel ou baisse	.. ⁵	11,0	0,5	0,0 ⁴	0,3	0,0	0,3	7,8	7,8	
	> 0 et < IPC	..	24,5	62,5	100,0	21,6	10,0	29,0	25,8	25,8	
	≥ IPC	..	64,5	37,0	0,0	78,1	90,0	70,7	66,3	66,3	

1. Dans certains cas, la somme des éléments ne donne pas 100 % à cause des arrondissements.

2. Les données de l'administration québécoise incluses dans la moyenne comprennent, s'il y a lieu, des rajustements liés aux relativités salariales.

3. Ce résultat est un arrondissement d'une proportion inférieure à 0,05 %.

4. Ce résultat prend en compte un nombre de salariés limité.

5. Toutes les clauses salariales ont expiré avant le 15 décembre 2004 dans ce secteur.

6. Les données considérées sont celles incluses dans la banque de données au cours des trois premiers trimestres de 2005 (données préliminaires).

Annexe M

Mesure des taux d'augmentation des salaires pour les salariés syndiqués, selon la date de signature, de 1986 à 2005, indicateur des gains (en %)

Années	Administration québécoise ¹	Autres salariés québécois						Ensemble autres sal. québ.	Ensemble Québec ²
		Privé	« Autre public »						
			Entreprises publiques québécoises	Universitaire	Municipal	Fédéral	Ensemble « autre public »		
1986	..	4,4	3,3	27,3	4,3	3,8	3,8	3,8	4,2
1987	4,0	3,9	4,9	4,3	4,4	3,7	4,3	4,3	4,0
1988	4,0	4,3	4,1	5,5	4,3	4,0	4,2	4,2	4,3
1989	6,0 ³	4,7	4,5	..	4,7	4,5	4,6	4,6	5,2
1990	5,3 ³	5,0	5,0	4,6	5,1	7,3	5,1	5,1	5,2
1991	1,6	4,3	2,5	4,8	3,2	1,7	2,2	2,2	2,0
1992	2,2	2,4	2,5	1,9	2,8	3,3	2,9	2,9	2,3
1993	0,4	0,6	0,3	0,2	0,5	0,0	0,2	0,2	0,4
1994	..	1,2	0,5	0,2	0,8	0,1	0,3	0,3	0,7
1995	0,3	2,0	0,1	0,3	1,7	1,8	1,6	1,9	0,6
1996	0,3	1,8	0,6	0,1	2,1	1,4	1,3	1,7	1,0
1997	0,4	2,1	0,5	0,4	2,2	2,0	1,7	2,0	1,9
1998	..	1,8	2,0	0,9	0,8	2,4	1,8	1,8	1,8
1999	4,2 ⁴	2,4	2,0	0,7	2,0	3,9	2,8	2,5	2,5
2000	2,3	2,6	2,1	2,9	2,1	1,9	2,0	2,3	2,3
2001	3,1	3,0	2,4	2,4	2,5	3,5	3,2	3,0	3,0
2002	2,3	2,7	4,0	2,3	2,3	2,6	3,3	2,7	2,4
2003	2,0 ⁴	2,6	2,2	3,0	1,5	3,1	2,3	2,5	2,5
2004	.. ⁵	2,2	2,4	6,2	1,6	3,1	3,5	2,3	2,3
2005 ⁶	.. ⁵	2,0	1,8	0,4 ⁴	3,0	2,8	2,6	2,3	2,3

1. Le taux d'augmentation comprend, s'il y a lieu, les divers ajustements salariaux appliqués selon la période visée.

2. Les données de l'administration québécoise incluses dans la moyenne de l'ensemble des salariés comprennent, s'il y a lieu, divers rajustements salariaux.

3. Le taux sans « relativités salariales » est de 4,7 %.

4. Ce taux est basé sur une seule convention collective.

5. Aucune convention n'a été signée dans ce secteur.

6. Ces résultats correspondent aux neuf premiers mois de 2005 et prennent en compte un nombre de conventions collectives et/ou un effectif limités.

Annexe N

Mesure des taux d'augmentation des salaires pour les salariés syndiqués, selon la date de signature, de 1986 à 2005, indicateur des taux (en %)

Années	Administration québécoise ¹	Autres salariés québécois						Ensemble autres sal. québ.	Ensemble Québec ²
		Privé	« Autre public »				Ensemble « autre public »		
			Entreprises publiques québécoises	Universitaire	Municipal	Fédéral			
1986	..	4,2	3,3	20,9	4,3	3,7	3,7	4,0	4,0
1987	4,1	4,0	4,6	4,4	4,4	3,8	4,2	4,1	4,1
1988	4,0	4,5	4,0	5,1	4,4	3,9	4,2	4,4	4,3
1989	6,4 ³	4,6	4,5	..	4,8	4,4	4,5	4,6	5,3
1990	5,7 ³	4,9	5,2	4,1	4,9	6,6	5,0	5,0	5,4
1991	2,4	4,3	2,4	4,3	3,1	2,0	2,3	3,2	2,6
1992	2,3	2,4	2,7	2,5	2,7	3,2	2,9	2,6	2,3
1993	0,3	0,6	0,3	0,0	0,5	0,0	0,2	0,5	0,4
1994	..	1,3	0,5	0,2	0,8	0,1	0,3	0,8	0,8
1995	0,5	1,6	0,7	0,1	1,4	3,7	1,0	1,5	1,3
1996	0,5	1,7	0,7	0,1	1,4	0,8	0,9	1,6	1,4
1997	0,5	2,1	0,7	0,8	1,4	1,9	1,3	1,9	1,9
1998	..	2,0	1,9	0,9	0,9	2,3	1,7	1,9	1,9
1999	3,5 ⁴	2,4	2,1	0,9	2,0	3,7	2,8	2,4	2,5
2000	2,5	2,6	2,3	2,8	2,3	2,1	2,2	2,4	2,5
2001	2,8	2,9	2,3	2,5	2,5	3,3	3,1	2,9	2,9
2002	2,3	2,7	3,7	2,2	2,5	2,7	3,2	2,7	2,4
2003	2,0 ⁴	2,6	2,2	3,1	1,8	3,0	2,4	2,5	2,5
2004	.. ⁵	2,5	2,3	6,7	1,8	3,0	3,6	2,6	2,6
2005 ⁶	.. ⁵	2,1	1,8	0,7 ⁴	2,7	2,6	2,5	2,3	2,3

1. Le taux d'augmentation comprend, s'il y a lieu, les divers ajustements salariaux appliqués durant la période visée.

2. Les données de l'administration québécoise incluses dans la moyenne de l'ensemble des salariés comprennent, s'il y a lieu, divers rajustements salariaux.

3. Le taux sans « relativités salariales » est de 5,0 %.

4. Ce taux est basé sur une seule convention collective.

5. Aucune convention n'a été signée dans ce secteur.

6. Ces résultats correspondent aux neuf premiers mois de 2005 et prennent en compte un nombre de conventions collectives et/ou un effectif limités.

Ce rapport présente les constats de l'ISQ sur la rémunération des salariés. La première partie compare les salaires, les avantages sociaux et la rémunération globale des employés de l'administration québécoise avec ceux de l'ensemble des autres salariés québécois œuvrant dans les établissements de 200 employés et plus. La comparaison est aussi effectuée avec différents secteurs du marché du travail : privé, municipal, « entreprises publiques », universitaire et fédéral. Le point est également fait sur l'évolution des écarts de rémunération. La deuxième partie présente les tendances salariales pour l'administration québécoise et les divers secteurs de l'économie. Elle étudie le pouvoir d'achat des travailleurs et analyse les contextes économique et du marché du travail dans lesquels évolue la rémunération. De plus, elle rend compte des prévisions économiques et donne les perspectives salariales de l'Institut pour 2005 et 2006.

Avec les informations diffusées dans le cadre de ce rapport, les décideurs du Québec sont assurés de pouvoir compter sur des données et analyses facilitant leur prise de décision en matière de rémunération.

« L'Institut informe le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine d'autre part.

Il publie, au plus tard le 30 novembre de chaque année, un rapport de ses constatations. »

Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011) adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 19 juin 1998.

**Institut
de la statistique**

Québec



ISBN-2-551-22829-8



37,95 \$

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca
Imprimé au Québec, Canada